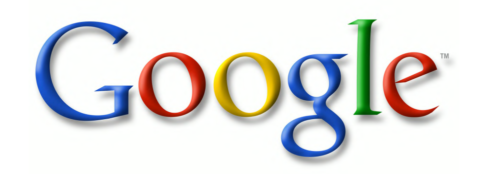


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

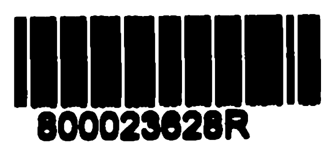
We also ask that you:

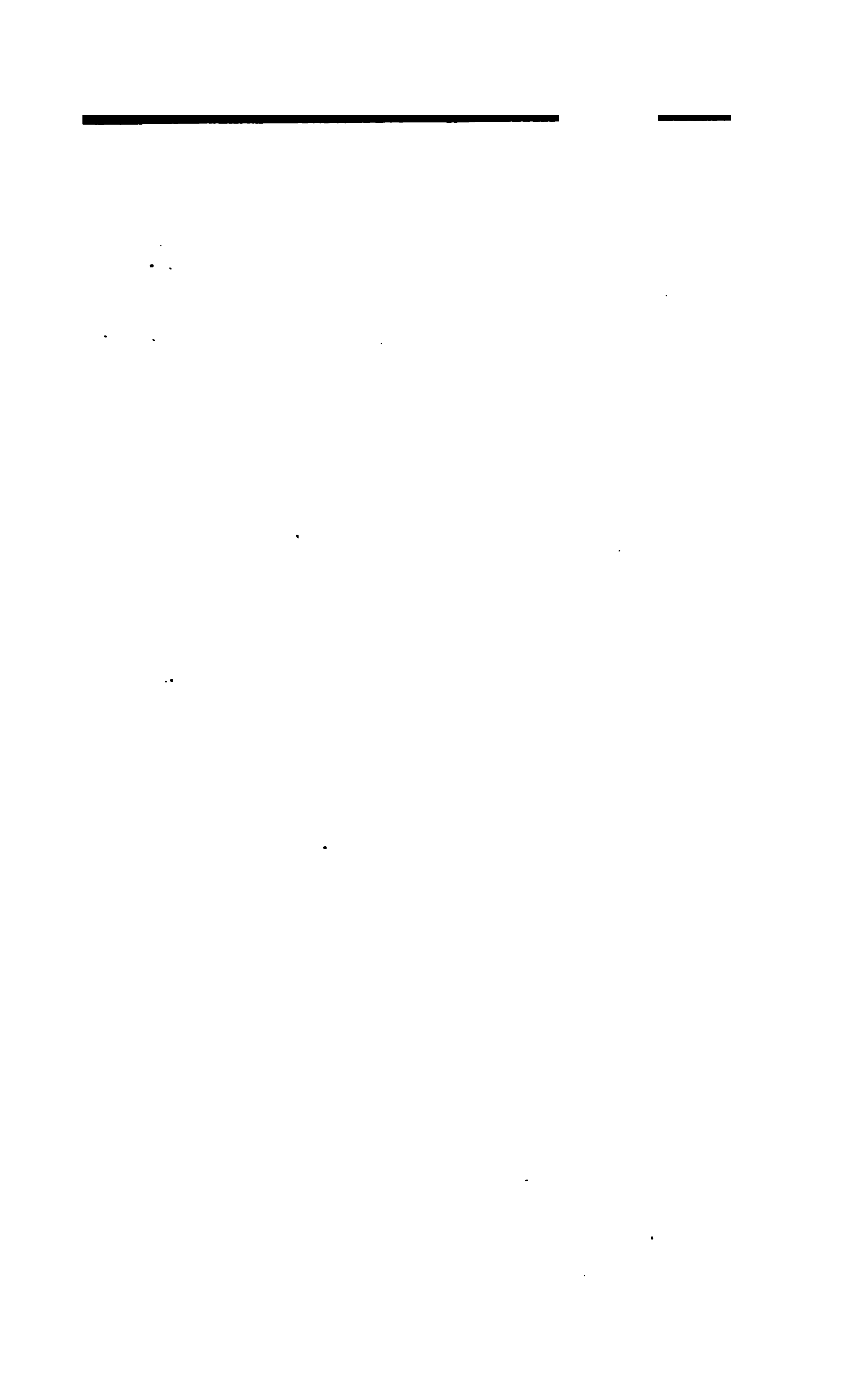
+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`









HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

DE 1848

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON,
RUE GARANCIÈRE, 8.

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

DE 1848

PAR GARNIER-PAGÈS

TOME CINQUIÈME

24 FÉVRIER 1848



PARIS

PAGNERRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DE SEINE, 18

1861

Droits de traduction et de reproduction réservés.

223 . i . 130

~~200. f. 70.~~


BIBLIOTHECA · BODLEIANA ·
DOMINUS ILLUMINATIO MEA

24 FÉVRIER 1848.

CHAPITRE PREMIER.

Avortement du ministère Molé; le tocsin; nécessité d'une résolution nette; le roi demeure dans l'indécision; sa double politique; il mande MM. Thiers, Bugeaud, Guizot et Duchâtel. — Le maréchal est investi du commandement général; il le prend en main sur-le-champ; son conseil de guerre; son allocution. — M. Thiers arrive aux Tuileries; conversation avec M. de Montalivet; entrevue avec le roi. — Le *Moniteur* parle d'un ministère Thiers et O. Barrot, et renferme en même temps la nomination du maréchal. — M. Thiers se rend à l'État-major; son entretien avec le maréchal; il rentre chez lui et y trouve M. de Rémusat; sur ses observations, il retourne avec lui aux Tuileries; il renouvelle au roi ses appréhensions au sujet de la nomination du maréchal, qui reste maintenue.— Plan stratégique de Paris. — Après les manifestations hostiles de la garde nationale, les troupes reçoivent l'ordre de se concentrer; cet ordre est exécuté mollement. — Position des troupes. — Forces du maréchal. — Insuffisance des munitions. — Etat matériel et moral des troupes. — Le maréchal est certain du succès; il l'écrit à M. Thiers; son plan de bataille; il va lui-même animer ses soldats; il donne, à la fois, l'ordre d'annoncer le ministère Thiers-Barrot et d'enlever énergiquement les barricades; son mot au général Bedeau; sa lettre à M. Thiers; ses ordres de combat à M. de Bourgon ; il accueille brusquement M. Guizot; sa double conduite, pacifique et belliqueuse.

I

JOURNÉE DU 24 FÉVRIER.

Au moment même où Louis-Philippe apprenait par M. de Montalivet le refus de MM. Molé, Dufaure, etc.,

le son du tocsin frappa son oreille. C'était toute la situation clairement exprimée. L'impuissance des amis de M. Molé en accusait les nécessités immédiates; le tocsin, les périls prochains. Il fallait donc choisir : subir les nécessités ou vaincre le péril; se résoudre franchement aux concessions, mander les chefs de l'Opposition, leur abandonner loyalement le pouvoir et le choix des moyens; ou bien conserver M. Guizot, investir du commandement militaire un homme d'exécution, invoquer le dévouement des troupes, combattre, avec une énergie inébranlable, et le peuple et la garde nationale.

Il fallait surtout se hâter. Huit heures s'étaient consommées dans l'avortement du ministère Molé; la nuit n'avait plus que six heures. A la rigueur, six heures suffisaient à l'exécution d'un parti pris, quel qu'il fût, soit la paix, soit la guerre : au jour, Paris devait et pouvait recevoir les concessions promises la veille, ou l'assaut.

Mais le vieux roi n'était plus capable ni de netteté ni de vigueur. S'engager irrévocablement dans l'une ou l'autre voie répugnait à ses instincts; il voulait rester libre de se dégager toujours, même envers la force des choses. Il résolut donc de se tenir en équilibre entre la paix et la guerre, d'allécher l'opinion et de la menacer, de tendre la main à la fois ouverte et fermée, c'est-à-dire de concilier l'inconciliable et d'accomplir l'impossible. L'âge énerve tout, l'œil comme la main.

En conséquence, il appela d'un côté M. Thiers, de l'autre le maréchal Bugeaud, et en même temps, sous

prétexte d'un dernier entretien, MM. Guizot et Duchâtel.

II

Le maréchal arriva. Il fut investi aussitôt du commandement général des troupes et du commandement supérieur des gardes nationales, avec les pleins pouvoirs pour ordonner et agir. Accompagné de MM. Guizot et Duchâtel, il se rendit, sans perdre de temps, à l'État-major; communiqua sa commission au duc de Nemours; convoqua sur la place du Carrousel les généraux, les chefs de corps, les officiers; et leur adressa une allocution dont les expressions les plus saillantes ont été recueillies : « Le roi vient de me confier le » commandement supérieur de la place de Paris. — Il » faut en finir avec les révolutionnaires. — Vous savez » qu'en pareille circonstance je n'ai jamais été battu. » — Voyez si vous voulez me faire perdre ma virgi» nité. » Puis il expliqua son plan de combat, et finit en donnant l'ordre de charger les fusils à double balle.

III

Après son entrevue avec M. Molé, M. Thiers avait appris l'événement du boulevard des Capucines, la colère du peuple, l'indignation de la garde nationale

elle-même, puis, par un chef d'escadron de cuirassiers, la prise de la caserne Saint-Martin, l'attaque de plusieurs postes, la fièvre de feu qui dévorait Paris. Les nouvelles lui parvenaient de plus en plus sinistres. Ses amis le pressaient de se rendre aux Tuileries avant que tout fût désespéré. Il s'y refusa, mais ne se coucha point. Il attendait. Bientôt en effet, un aide de camp, M. de Berthois, apportait l'appel du monarque. M. Thiers partit. Retardé dans sa marche par les barricades déjà nombreuses et par l'échange réitéré du mot d'ordre, il n'arriva aux Tuileries que vers deux heures du matin, au moment même où MM. Guizot et Duchâtel en sortaient.

Dès qu'il fut annoncé, M. de Montalivet s'empressa vers lui. « Nous sommes bien touchés de vous voir ici, » dit ce fidèle ami du prince. « Le roi n'attendait pas » moins de votre dévouement; mais ménagez le roi. » — « Ménager le roi! Mon premier devoir est de lui » dire la vérité. »

Il vit ensuite les ducs de Nemours et de Montpensier, qui l'accueillirent avec une courtoisie bienveillante, attendit quelques instants, et parut enfin devant Louis-Philippe. Il était deux heures et demie.

IV

L'attitude de Louis-Philippe révélait clairement le sens de ces paroles de M. de Montalivet : « Ménagez le roi. » Contraint de recourir à M. Thiers, de lui remettre le

pouvoir, de subir des conditions au lieu d'en imposer, il se sentait humilié, vaincu. Mais, devant un sujet, il dédaignait de contenir l'irritation de son orgueil blessé.

« Vous connaissez la situation. J'ai fait appeler » M. Molé. Il renonce. Je suis forcé maintenant d'avoir » recours à vous. Avez-vous des ministres? J'en ai » besoin tout de suite.

» — Sire, je ne m'attendais pas à être appelé. Je n'ai » pas de ministres indiqués.

» — Ah! oui, » s'écrie le roi avec une hauteur sarcastique; « on dit que vous ne voulez plus servir de tout » le règne! »

Justement blessé, M. Thiers réplique avec dignité : « Non, sire, je ne le voulais plus! »

Louis-Philippe comprend alors qu'il est allé trop loin. Sans changer de sentiment, il change de ton : « Il faut prévenir sur-le-champ vos collègues. Vous » avez appris ce fâcheux événement des Capucines. » Vous savez que le gouvernement n'y est pour rien; » c'est un accident. L'effet en est très-malheureux. Il » faut un ministère de l'Opposition. Qui me donnerez-» vous? Je prévois que vous me demanderez Barrot. Je » n'ai pas d'objection. C'est un brave homme; tête peu » politique! Mais à une condition, c'est que vous serez » président du Conseil et qu'il ne le sera pas. Il faut de » la fermeté : je ne compte que sur vous.

» — M. de Rémusat?

» — Excellent!

» — M. Duvergier de Hauranne?

» — Ah! Duvergier!... » Un sentiment de répulsion se peignit sur la figure du monarque.

— « C'est un homme ferme! » fit observer M. Thiers.

« — Oh! ferme! ferme à mes dépens! Enfin! ce sont » vos amis, vous me manierez tout ce monde-là. Soit, » soit! mon cher, va pour les personnes. Pour les » choses, qu'allez-vous me demander? Les capacités... » les incompatibilités?... » Et il appuyait ironiquement sur chaque syllabe.

— « Il faut, de toute nécessité, la réforme électorale » et la réforme parlementaire. Vos aides de camp...

» — Ah! oui, ce sont mes aides de camp que vous » voulez mettre dehors.

» — Ils ne vous rendent pas grand service dans la » Chambre. Quant à moi, je n'ai jamais été très-ardent » pour la réforme électorale; mais le cercle est réelle» ment trop étroit. Il permet à un petit nombre d'ex» ploiter tous les avantages administratifs...

» — N'allez-vous pas me donner une Chambre » énorme, un corps électoral énorme?

» — Cinquante députés et cent cinquante mille élec» teurs de plus. Ce n'est pas trop.

» — Enfin, nous verrons!

» — Ce n'est pas tout.

» — Et quoi donc encore?

» — Il nous est impossible de gouverner avec cette » Assemblée, qui nous est hostile...

» — Ah! la dissolution! jamais! Jamais je n'y con» sentirai, à aucun prix.

» — Aucun des collègues dont j'ai besoin n'acceptera » à d'autres conditions que celles-là. »

V

Louis-Philippe se leva agité, et de mauvaise humeur. Un instant s'écoula. Il se rassit plus calme. « Pour le » moment, il me faut des ministres ; allez me les cher- » cher. Nous verrons à nous entendre après. Je consens » à tout ce que vous m'avez demandé, excepté la dis- » solution.

» — C'est précisément ce à quoi ils tiendront le » plus.

» — Dans tous les cas, je vais annoncer au *Moniteur* » que je vous ai appelé ; car c'est un fait qui m'est » acquis et que je puis publier. »

M. Thiers conseilla au roi de joindre à son nom celui de M. Odilon Barrot. Le roi y consentit, et il écrivit lui-même, sous la dictée de M. Thiers, une note ainsi conçue :

« Le roi a fait appeler M. Thiers et l'a chargé de la » composition d'un nouveau cabinet. M. Thiers a de- » mandé au roi la permission de s'adjoindre M. Odilon » Barrot. Le roi a donné son consentement à cette pro- » position. »

La note écrite, le roi reprit : « Eh bien, quand re- » viendrez-vous ? (Il était trois heures.)

» — Je vais vous chercher des ministres.

» — Quel temps vous faut-il ?

» — Jusqu'au jour.

» — Sur ce, je vais me coucher. Venez entre huit et » neuf heures.

» — Nous ne sommes pas d'accord sur le point prin- » cipal.

» — Je le sais !

» — Il est bien entendu que, si nous ne parvenons » pas à nous mettre d'accord, nous n'entrons pas, et » nous sommes libres...

» — Je l'entends bien ainsi; car moi aussi, je suis » libre.

» — Il est important que ces faits soient immédiate- » ment connus. »

Le roi sonna, fit appeler M. Fain, lui remit la note avec ordre de l'envoyer sur-le-champ au *Moniteur,* et de la répandre, le matin, à profusion.

« Ah ! il est un fait que je dois vous dire avant votre » départ. J'ai nommé Bugeaud chef de la force publique. » C'est votre ami intime : il m'a dit qu'il avait toute » confiance en vous ; vous m'avez dit la même chose » de lui. Ainsi vous vous entendrez à merveille. Je l'ai » nommé tard, car il a fallu faire courir toute la nuit » après Duchâtel. Allez voir Bugeaud ; il est à l'État- » major. »

Le roi avait cessé de parler ; M. Thiers ne répondait pas.

« Vous m'étonnez. On dirait que vous n'êtes pas con- » tent de la nomination de Bugeaud.

» — Sire, j'aime beaucoup le maréchal; je le re» garde comme le premier homme de guerre du temps; » mais je crains que sa nomination ne vienne pas à » propos, après l'événement des Affaires étrangères. » L'intention du roi en formant un ministère de l'Op» position est d'apaiser l'opinion publique! Or, il y a » contradiction...

» — Mais vous ne voulez pas me priver de Bugeaud » dans un moment aussi critique!

» — Non, sire, on ne peut penser à vous ôter votre » épée. La vérité est que nous sommes obligés d'em» ployer des remèdes contradictoires : un ministère de » l'Opposition qui doit calmer, Bugeaud qui doit irriter. » Non, je n'ai pas l'intention de vous demander la » révocation du maréchal; je tâcherai de le faire agréer » par mes collègues. »

Quelques heures plus tard, le *Moniteur* indiquait, dans sa partie *non officielle,* la future organisation d'un ministère Thiers et O. Barrot. La partie *officielle* contenait deux ordonnances relatives à la double nomination du maréchal Bugeaud au commandement des troupes et à celui de la garde nationale : l'une, contre-signée par le général Trézel, ministre de la guerre; l'autre, par M. Duchâtel, ministre de l'intérieur.

VI

Ayant pris congé du roi, M. Thiers alla directement à l'État-major. Dès que le maréchal l'aperçut, il

lui tendit cordialement la main, se félicita de le voir premier ministre, et dit qu'il allait publier ce fait important par une proclamation. M. Thiers répondit qu'il n'était point encore ministre, mais que, dans la position où se trouvait le roi, il croyait n'avoir rien à lui refuser. Pour la proclamation, il la jugeait inutile. Le *Moniteur* suffirait. Sur les instances du maréchal, M. Thiers céda, exigeant toutefois que le nom de M. O. Barrot, plus influent que lui sur la garde nationale, fût mentionné avec le sien. « Allons, » ajouta le maréchal, « hâtez-vous de réunir vos collègues. » Puis il se plaignit à haute voix de l'insuffisance des ressources, du petit nombre des troupes et de leur dispersion. Plus préoccupé qu'alarmé, tout en causant il s'enquérait, recevait des rapports, dictait des instructions, envoyait des ordres, plongeait dans tous les détails avec une lucidité rapide, et il relevait, par la décision de son attitude, le moral abattu des généraux et des soldats.

VII

Arrivé chez lui, M. Thiers y trouva M. de Rémusat, qu'il avait mandé par M. de Berthois. Il lui raconta brièvement la conversation qu'on vient de lire et la nomination du maréchal. Esprit vif et prompt, M. de Rémusat se récria : la contradiction des deux mesures était flagrante; elle entraînait les plus grands périls. « Cela est trop évident! » dit M. Thiers, « retournons » aux Tuileries. »

Le roi allait se coucher. « Sire, » dit en entrant M. Thiers, « j'avais bien prévu qu'il y aurait des dif-
» ficultés. Je vous amène M. de Rémusat. Il pense que
» vous nous appelez pour effacer les effets de la fusil-
» lade des Capucines, et que, par conséquent, Bu-
» geaud.....

» — Vous avez raison; mais convenez qu'il y aurait
» un trop grand danger à désarmer. Vous ne pouvez
» pas me priver de mon épée! »

Un silence suivit, silence plein de méditation. Le roi voyait sa faute; MM. Thiers et de Rémusat sentaient combien il était grave de l'en faire revenir. Sans doute le maréchal rendait la pacification plus difficile; mais, après tout, si la bataille s'engageait, comment l'engager sans lui? Nul n'inspirait plus de confiance au soldat; déjà il exerçait son autorité, ses ordres étaient partis. Il serait imprudent de lui arracher son épée devant le front des troupes, au moment même du combat. La peur de la responsabilité prévalut contre l'impérieux conseil de la politique. Le maréchal conserva son commandement.

VIII

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, il est nécessaire maintenant de bien connaître les modifications survenues dans la répartition de l'armée entre les différents points stratégiques, la position nouvelle des

corps, les ressources en munitions et en hommes, l'état matériel et moral des troupes.

IX

On connaît le terrain, d'après le plan de bataille et les instructions exposées ci-dessus.

Deux grandes lignes stratégiques, les boulevards et les quais;

Aux extrémités des boulevards, la place de la Concorde et celle de la Bastille, reliées par la porte Saint-Denis. Aux extrémités du quai de la rive droite, les mêmes places, reliées par le Carrousel et l'Hôtel de ville. Au centre, la place des Victoires et la pointe Saint-Eustache;

Sur la rive gauche : la seconde ligne des quais, protégée par les feux de la rive droite; l'École militaire et l'esplanade des Invalides, où se tiennent les réserves; le palais Bourbon, la préfecture de police et le Panthéon;

Puis, répartis entre ces postes principaux, les corps de garde crénelés, les casernes mises en état de défense, pourvues de munitions et de vivres;

Enfin, l'enceinte continue;

Au delà, Vincennes et le réseau des forts détachés.

X

Pendant la journée du 22, et jusque dans la soirée

du 23, les troupes gardèrent toutes ces positions. Quelques postes isolés, trop faibles, s'étaient repliés ; mais ces mouvements de rectification, non de concentration, étaient sans importance. Les pertes essuyées n'atteignaient qu'un chiffre insignifiant. L'effectif était toujours de vingt-cinq mille combattants.

Tant que l'on espéra le concours de la garde nationale, ces dispositions furent maintenues. Il était sage, dans cette hypothèse, d'être présent partout pour être partout en mesure de soutenir le dévouement des citoyens armés. Mais, lorsque des manifestations décisives eurent accusé l'évidente hostilité de la garde nationale, il fallut soustraire les troupes au double danger des surprises et de la séduction. On leur ordonna de se concentrer. Malheureusement pour le pouvoir, ce plan, mollement conçu, s'exécuta mollement. Le soldat français exécute mal ce qu'il ne comprend pas. Promené déjà plusieurs fois de poste en poste, sans raison apparente, il ne vit dans les nouveaux mouvements que des marches et des contre-marches, sans but et sans résultat. La fatigue amena le découragement, même parmi les officiers supérieurs.

XI

Par suite de la mesure indiquée, les troupes stationnées sur la place des Victoires la quittèrent dans la soirée du 23, vers huit heures, n'y laissant qu'un fort détachement pour veiller sur la Banque.

La nuit, entre une heure et deux heures, le général Sainte-Aldegonde, qui occupait la pointe Saint-Eustache, se replia sur le Carrousel, emmenant avec lui le 1er léger, trois bataillons des 21e, 25e et 69e de ligne, un détachement de cuirassiers et une pièce de canon.

Vers minuit, le général Garraube, abandonnant la porte Saint-Denis, ramenait au Carrousel toute sa brigade.

A la même heure, le général Duhot recevait l'ordre de faire rentrer dans leurs casernes les troupes cantonnées sur la place de la Bastille, et de les conduire le lendemain, à six heures, au Carrousel ; mais, un peu plus tard, une dépêche du maréchal Bugeaud lui enjoignit d'occuper de nouveau sa position.

Après avoir brûlé les débris du massacre et fait disparaître les traces de sang, les chefs des troupes du boulevard des Capucines, avertis que les faubourgs allaient descendre en masse, s'étaient décidés à la retraite, lorsque, à la hauteur de la Madeleine, un officier d'état-major, porteur d'ordres, les arrêta. Ces troupes furent peu après échelonnées le long des boulevards, entre la Madeleine et la rue de la Paix, et placées sous les ordres du général Regnauld de Saint-Jean d'Angely, qui commandait la cavalerie de la place de la Concorde. Vers cinq heures du matin, les compagnies du 14e de ligne furent envoyées aux Tuileries.

Deux bataillons et plusieurs compagnies, quelques pièces d'artillerie et un détachement de garde municipale, restaient avec le général Tallandier à l'Hôtel de ville.

La garde municipale, en grandes masses, et des troupes de ligne, protégeaient la préfecture de police.

Le 55e de ligne, aux ordres du général Renault, occupait la place du Panthéon.

A la barrière du Trône, une forte réserve gardait un parc de cartouches, et maintenait les communications avec Vincennes.

XII

Ainsi, dans la nuit du 23 au 24, lorsque le commandement passa au maréchal Bugeaud, la majeure partie des troupes était sous sa main, aux Tuileries, sur le Carrousel, au Louvre et aux alentours; le reste, sur les points ci-dessus indiqués ou dans les casernes. Entre la rue de la Paix et la Bastille, la ligne des boulevards était dégarnie, et tout le centre de Paris abandonné à l'insurrection. Les garnisons voisines, mandées en hâte par le télégraphe ou par des estafettes, arrivaient par les chemins de fer. Tous les généraux et officiers supérieurs présents à Paris étaient à l'État-major, groupés autour du maréchal et désireux de lui obéir. Le ministre de la guerre s'était mis à sa disposition. Tous les officiers d'état-major de la garde nationale et de l'armée attendaient ses ordres. Des gendarmes et des agents en bourgeois se tenaient prêts à courir partout où l'uniforme ne pénétrait plus. Le maréchal tenait en main, avec les pleins pouvoirs du roi, l'unité du commandement.

XIII

L'insuffisance des munitions excitait de sa part des plaintes assez amères. Pourtant les parcs de l'École militaire, de la place du Trône, de Vincennes et de Charenton offraient un approvisionnement de douze cent mille cartouches. Outre les pièces de canon en batterie sur les points stratégiques ou stationnées sur le Carrousel, il y avait à l'École militaire quatre pièces, à la barrière du Trône ou à Vincennes deux batteries complètes (douze pièces) attelées, approvisionnées. Que si les communications venaient à être interrompues sur les boulevards intérieurs ou extérieurs, elles étaient libres encore sur la ligne entière des quais; et il est certain qu'elles restèrent dégagées durant toute la nuit.

L'état matériel des troupes laissait à désirer. Les patrouilles continuelles, les allées et venues inutiles, les fausses directions fatiguaient le soldat, autant que le mauvais temps, les haltes dans la boue et le défaut de sommeil. Ajoutez à cela la rareté, quelquefois même l'absence des vivres. A tout prendre cependant, il n'y a pas une armée en campagne qui ne souffre des fatigues bien autrement pénibles; et, quant aux vivres, il était facile avec de l'argent de s'en procurer sur place.

Donc rien n'était compromis; une volonté ferme avait le temps de tout réparer.

XIV

Le véritable danger, c'était l'état moral des troupes. Sympathie du peuple, offres, soins empressés de la bourgeoisie, courtoisie de la garde nationale, contagion de l'esprit public, mépris d'un commandement dont l'incapacité se trahissait à chaque minute, tout communiquait au cœur des soldats l'invincible dégoût de la guerre civile. Sans doute ils étaient prêts à verser leur sang. Mais pourquoi les forcer à répandre aussi le sang des citoyens? Cette cause était-elle donc si juste qu'elle méritât de si cruels sacrifices?..... La discipline seule assurait encore au gouvernement les bras de l'armée : il n'avait plus son cœur.

XV

Cette situation reconnue, le commandant en chef se hâta d'y pourvoir. Il retira les ordres de concentration sur les Tuileries, et maintint les troupes, qui restaient, à la Bastille, à l'Hôtel de ville, à la préfecture de police, sur le boulevard de la Madeleine, au Panthéon. Malgré ses plaintes réitérées, excessives peut-être, contre l'insuffisance de l'effectif, des munitions et des vivres, il ne doutait pas de la victoire. Il écrivait à M. Thiers : — « Quand nous aurons vaincu l'émeute, et nous la vain-

les petites rues voisines. Une seule, rue Descartes, fut défendue avec quelque énergie.

La réserve était au Carrousel avec le général Rulhières.

Pour la garde nationale, on voit que le maréchal ne s'en occupait pas. « Ne croyant pas pouvoir compter sur elle, il la négligea, résolu, » disait-il, « d'agir avec ou sans elle, de ne pas s'arrêter devant son inertie ou son défaut de concours [1]. »

XVII

Enfin, ses ordres transmis, le maréchal veilla lui-même à l'exécution. Il assista au départ de toutes les colonnes, soigneux de communiquer au soldat la confiance qui l'animait, l'excitant par ses interjections pittoresques et énergiques, insistant de vive voix auprès des chefs, sur ses instructions écrites, sur la manière d'attaquer les barricades, de pénétrer dans les maisons, de se couvrir, etc.

« Vous annoncerez partout, » ajoutait-il, « le change-
» ment de ministère, la formation d'un ministère Thiers
» et O. Barrot; et, si l'on vous résiste, vous attaquerez
» énergiquement. » — Au général Bedeau : « Bedeau!
» vous m'enlèverez ça vigoureusement. — Vous pou-
» vez y compter, » répliquait le général.

[1] Lettre à M. Thiers.

XVIII

Étrange colloque où se découvre clairement l'anarchie intellectuelle et morale de l'époque! Quelques faits, curieux à noter, la découvrent plus clairement encore.

Au moment même où il expédiait ses colonnes d'attaque, le maréchal écrivait à M. Thiers : « Il y » avait longtemps que j'avais prévu, mon cher Thiers, » que nous serions tous les deux appelés à sauver la » monarchie. Mon parti est pris : je brûle mes vais- » seaux..... Quand j'aurai vaincu l'émeute, et nous » la vaincrons, car l'inertie et le défaut de concours de » la garde nationale ne m'arrêteront pas, j'entrerai » volontiers, comme ministre de la guerre, avec vous » dans la formation d'un nouveau cabinet, à moins que » l'impopularité prétendue qu'on me reproche ne soit » un obstacle insurmontable. — Dans ce cas, je n'hési- » terai pas à vous conseiller de prendre Bedeau, offi- » cier distingué, et de lui adjoindre, comme sous- » secrétaire d'État, M. Magne, député, dont je connais » personnellement la rare capacité. »

En même temps, un gendarme déguisé remettait au colonel du 70ᵉ de ligne, M. de Bourgon, arrivé d'Amiens pendant la nuit, une lettre dont voici la substance :

« Le roi vient de nommer ministres MM. Thiers et Odilon Barrot ; je suis chargé de commander la garde

nationale et les troupes. Vous vous rendrez sur la place du Carrousel en passant par la rue Lafayette, le faubourg Poissonnière, le boulevard, la rue Richelieu. Vous repousserez la force par la force. » — Sur le vu de cet ordre, le colonel fit immédiatement charger les armes et se mit en marche. Il était sept heures du matin.

XIX

A sept heures, M. Guizot entrait dans le salon où se tenait le maréchal. Celui-ci ne se leva point ; et, comme M. Guizot s'approchait au moment où il donnait des ordres, il se retourna brusquement en lui disant : « Vous voyez bien, monsieur, que je n'ai pas le temps » de vous parler. »

Ainsi le maréchal, comme le roi, soufflait en même temps la guerre et la paix. Adversaire politique de la gauche, il en préconisait le triomphe. Ayant toujours combattu M. O. Barrot et ses amis, il sollicitait de devenir leur collègue. Bras du parti conservateur, il en humiliait cruellement la tête. Homme des répressions impitoyables, il refusait de croire à son impopularité. Et cette incohérence de sa situation, il ne la sentait pas ! Résolu à combattre les périls qui menaçaient la royauté, il ne sentait pas que désormais le vrai, le grand péril, c'était lui !

CHAPITRE DEUXIÈME.

Préparatifs du peuple pendant la nuit; nombre considérable des barricades. — Possibilité d'apaisement, avant la nomination du maréchal Bugeaud; langage et prétentions modestes du *National*, de *la Réforme*, du Comité électoral démocratique; mais le silence du gouvernement et la nomination du maréchal décident la guerre. — MM. Thiers et de Rémusat font accepter un portefeuille à M. Duvergier de Hauranne. — Ils vont demander à M. O. Barrot son concours; il refuse en apprenant le choix du maréchal; il cède enfin. — Leurs collègues, pris dans la gauche et le centre gauche. — Appel au tiers parti; M. Thiers chez M. Passy; M. O. Barrot chez M. Billault; refus de MM. Passy, Dufaure et Billault; acceptation du général Lamoricière; les députés de la gauche chez M. Thiers; M. Berger apporte des nouvelles de l'insurrection. — M. de Reims et M. Marrast. — MM. Thiers, O. Barrot et leurs amis se rendent aux Tuileries; tableau de Paris sur leur passage; cris du peuple : *On vous trompe!* — Temps perdu par le roi. — Grave situation des futurs ministres; hésitation de M. O. Barrot : il s'arrête sous le guichet des Tuileries; MM. Thiers et Lamoricière l'entraînent.—Rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, les troupes se replient devant la garde nationale; elles fusionnent à la mairie du neuvième arrondissement; dans le douzième arrondissement, M. Delestre prend la direction de la mairie et fait enlever le poste du Val-de-Grâce; les élèves de l'École polytechnique sortent malgré leur général et vont prendre part au mouvement; succès du peuple contre les casernes Saint-Victor, de Tournon, des Grès, de Reuilly, des Minimes. — Le maire du huitième arrondissement se rend à la préfecture de la Seine; le préfet l'autorise à faire une proclamation; le maire, sur la place Royale, proclame le ministère Thiers-Barrot; suivi d'une colonne de garde nationale et de peuple, il va place de la Bastille renouveler sa proclamation; incident sanglant, comme au boulevard des Capucines; les troupes évacuent la place. — A neuf heures du matin, succès obtenus par le peuple.

I

Pendant ce temps, le peuple de Paris organisait la résistance. C'est en vain qu'on essayerait de raconter les prodiges d'activité de cette nuit mémorable.

Remués par une puissance électrique, les pavés s'amoncelaient de toutes parts; les barricades surgissaient sur tous les points. Autour de chaque poste, de chaque détachement, se dressait une ceinture de pierre. Les plus gros arbres des boulevards étaient abattus. Les barrières étaient brûlées et barricadées. Au jour, les communications se trouvaient rompues. Du centre à la circonférence, jusque sous les fenêtres des Tuileries, l'insurrection était debout derrière ses remparts. Et ces fortifications n'étaient plus, comme la veille, l'œuvre informe de mains hâtives, le jeu de l'émeute qui s'annonce. Non! ces ouvriers d'élite que le monde nous envie, ces maçons, ces charpentiers, ces forgerons, ces mécaniciens, cette merveilleuse population de Paris, qui, par l'infinie variété de ses aptitudes et de ses applications, devine ce qu'elle ne sait pas, avaient construit de véritables ouvrages d'art. Crénelées, ouvertes pour la sortie, fermées à l'assaillant, la plupart des barricades s'élevaient jusqu'au premier étage des maisons, quelques-unes jusqu'au second. Celles que leur position rendait plus importantes étaient à l'épreuve du canon. Et le nombre en était plus prodigieux encore que la construction. Sur le court espace compris entre le faubourg Montmartre et le faubourg Poissonnière, le capitaine de la garde nationale Altaroche, envoyé par le colonel Talabot, avec mission de s'interposer entre le peuple et la troupe, eut à traverser 53 barricades. D'après un relevé fait, avec beaucoup de soin, par les agents de la ville et par le colonel du génie Leblanc,

il n'y en eut pas moins de 1 512. — 1 277 000 pavés, 4 013 arbres abattus : tels sont les chiffres !

II

Pour les armes, l'insurrection s'en était procuré chez les armuriers, chez les citoyens qui ne voulaient pas s'en servir eux-mêmes, dans les postes qu'elle avait successivement occupés. La caserne Saint-Martin en avait fourni une assez grande quantité ; d'autres casernes en fourniraient bientôt un plus grand nombre. Les balles étaient fondues, les cartouches confectionnées par milliers. Là où la poudre manquait, les ouvriers des arts chimiques employaient le fulmi-coton.

Des débris de bouteilles, de verres, de poteries, répandus sur tous les points favorables au développement de la cavalerie, complétaient ce formidable ensemble.

III

Loin d'éteindre l'effervescence, les ardentes fatigues de la nuit l'avaient accrue. Les soupçons entretenaient les colères. « Eh quoi ! disait-on, le pouvoir annonce un changement de ministère : et quand la population confiante parcourt inoffensivement les rues, on la massacre ! on répond à sa confiance par un guet-apens, par une trahison infâme ! Ce prétendu changement de

ministres ne cache-t-il pas un odieux mensonge? Où sont les proclamations? où sont les affiches? où sont les preuves, les garanties? Ce qui est vrai, c'est la nomination de Bugeaud, de Bugeaud le séide du système dont Guizot est le sophiste, de cet homme de fer dont l'énergie impitoyable a déjà fait couler le sang du peuple! Thiers, Barrot, concessions, promesses de réformes, tout cela n'est qu'un leurre. Bugeaud, voilà la vérité! »

Ces discours, plus ou moins fondés, plus ou moins excessifs, mais justifiés par les apparences, exaltaient les passions jusqu'au délire. En même temps l'attitude de la garde nationale faisait naître dans les cœurs une confiante audace. Accourue dans les mairies en plus grand nombre que les jours précédents, elle manifestait des dispositions universellement hostiles au gouvernement. Peu ou point de conservateurs : les plus timides étaient restés chez eux; les autres, irrités de voir M. Guizot abandonné, abandonnaient eux-mêmes la partie. Les maires étaient sans ordres; les colonels et officiers dévoués au système, sans influence. La garde nationale n'écoutait plus que les officiers réformistes; elle n'obéissait qu'à eux seuls; elle voulait avec eux s'interposer entre le peuple et les soldats, empêcher l'effusion du sang, et, si la lutte s'engageait, prendre parti pour le peuple contre les soldats. Or, avec une telle alliance, le peuple se sentait invincible; retranché derrière ses mille barricades, il se croyait plus fort que toutes les armées de la monarchie.

IV

Toutefois il est permis d'affirmer que, par des mesures prises et affichées pendant la nuit, la bataille pouvait encore être évitée. Les troupes éloignées, le maréchal Bugeaud remplacé par un général moins impopulaire, l'installation positive d'un ministère de l'Opposition, la réforme électorale et parlementaire, la dissolution de la Chambre, enfin la mise en accusation des ministres : c'était là, même après l'affaire des Capucines, l'extrême limite des exigences. Les hommes les plus hostiles voulaient changer le système ; ils ne croyaient pas, ils n'espéraient pas encore pouvoir changer la forme du gouvernement. On en trouve la preuve dans les journaux républicains qui parurent le 24 au matin. *Le National* s'exprimait ainsi :

« On pouvait, à la fin du jour, se contenter du chan-
» gement complet du système politique, de la disso-
» lution de la Chambre, des réformes demandées. La
» nuit a rendu ces satisfactions insuffisantes. Un crime
» a été commis, il faut que justice soit faite... »

Le National ajoutait seulement à ces concessions réclamées la veille : « Le licenciement de la garde muni-
» cipale, l'éloignement des tirailleurs de Vincennes,
» la mise en accusation du ministère pour ce fait odieux,
» un grand exemple étant nécessaire... »

La Réforme était moins vive encore. Elle demandait :

« La mise en liberté des citoyens arrêtés; la mise en » accusation des ministres; le droit de réunion, con- » staté de fait par un banquet pour le prochain diman- » che; une réforme électorale assise sur des bases » populaires; l'abolition des lois de septembre; le » licenciement de la garde municipale; une amnistie » générale. *Avec ces mesures, on rétablira l'ordre promp- » tement.* »

V

De son côté, le Comité électoral démocratique, composé des amis de *la Réforme* et du *National*, réuni chez M. Durand Saint-Amand, rédigeait un programme publié dans les journaux du 24. Ce document était ainsi conçu :

« Une manifestation légale, depuis longtemps annon- » cée, est tombée tout à coup devant une menace liber- » ticide lancée par un ministre du haut de la tribune. » On a déployé un immense appareil de guerre, comme » si Paris eût vu l'étranger, non pas à ses portes, mais » dans son sein. Le peuple ému et sans armes a vu ses » rangs décimés par les soldats : un sang héroïque a » coulé... etc., etc.

» Considérant que l'application de l'armée à la com- » pression des troubles civils est attentatoire à la di- » gnité d'un peuple libre et à la moralité de l'armée » elle-même... que le recours à la force est un crime » contre le droit... que la garde nationale a été insti-

» tuée précisément pour garantir le repos de la cité et
» sauvegarder les libertés de la nation, etc., etc.

» Les citoyens soussignés demandent que le peuple
» tout entier soit incorporé dans la garde nationale; ils
» demandent que la garde municipale soit dissoute; ils
» demandent qu'il soit décidé législativement qu'à l'a-
» venir l'armée ne pourra plus être employée à la com-
» pression des troubles civils. »

Ainsi, dans la nuit du 23 au 24 février, de la déchéance, pas un mot; de la République, rien : les républicains se taisent. Aucun d'eux n'espère la chute immédiate de la monarchie. Ils savent que les satisfactions demandées satisferont l'immense majorité de la population; que s'ils exigent davantage ils resteront isolés.

Mais le matin, quand ils virent que le ministère de gauche n'était ni définitivement nommé ni officiellement proclamé; que le maréchal Bugeaud était investi du commandement général; que les colonnes d'attaque étaient lancées; que la bataille devenait inévitable; qu'elle était pour ainsi dire engagée; alors, tous les hommes énergiques s'y jetèrent et en prirent la direction, résolus de la mener à outrance jusqu'au triomphe de la démocratie.

VI

Cependant MM. Thiers et de Rémusat, sortis des Tuileries, arrivaient chez M. Duvergier de Hauranne. Pro-

moteur des banquets, infatigable de plume et de parole durant cette campagne, aucun nom n'était plus indiqué que le sien. Mais l'homme éprouve les sentiments qu'il inspire : l'antipathie du roi contre M. Duvergier, M. Duvergier la ressentait contre la politique du roi. Ardent à combattre, il répugnait à servir. Homme d'opposition encore plus que de gouvernement, le pouvoir n'avait pas pour lui cet invincible attrait qui séduit ceux qui en sont ou complétement capables ou complétement incapables. Il accueillit donc avec une répulsion très-sincère la proposition d'entrer dans le nouveau Cabinet. Vaincu, à la fin, par les instances de M. Thiers, il céda par devoir. (Il était quatre heures et demie.) Tous trois se rendirent chez M. O. Barrot.

Au nom du maréchal Bugeaud, M. O. Barrot se récria vivement. M. Thiers lui exposa toutes les raisons déjà citées : l'incertitude d'une solution pacifique, même au prix de concessions obtenues ; l'impossibilité de garantir positivement cette solution au roi ; la responsabilité qu'on assumerait en lui enlevant son épée. Pour une telle exigence, si juste et si fondée qu'elle fût, fallait-il tout compromettre ? Le roi, intraitable sur la question du maréchal, était plus facile sur le reste. Il accordait la réforme. La seule condition qu'il eût refusée, c'était la dissolution de la Chambre.

« Mais alors, » répliqua brusquement M. O. Barrot, « nous n'avons rien à faire.

» — Le péril est trop grand pour que nous puissions » refuser. D'ailleurs, toutes réserves sont faites, et nous

» sommes libres si le roi n'accorde pas tout ce que nous » croirons devoir lui demander. »

M. O. Barrot donna son adhésion; et la conversation se poursuivit.

VII

Quant aux personnes, le roi n'avait élevé aucune difficulté. MM. Thiers, O. Barrot, de Rémusat, Duvergier de Hauranne, Malleville, Gustave de Beaumont, Lamoricière, étaient les candidats désignés. Leurs noms représentaient la gauche et le centre gauche; restait le tiers parti. M. Thiers proposa MM. H. Passy et Dufaure; M. O. Barrot se chargea de voir M. Billault et ses amis. Puis on convint que tous les membres du Cabinet futur se réuniraient entre sept et huit heures chez M. Thiers, et qu'ils se rendraient aux Tuileries immédiatement, sans attendre l'heure fixée la veille par le roi.

M. Thiers courut aussitôt chez M. Passy, à la porte duquel il perdit un temps précieux. Rapidement mis au fait de la situation, M. Passy déclara que, pour son compte, il n'élèverait aucune objection, mais qu'il en prévoyait d'invincibles de la part de M. Dufaure, auquel le liaient des engagements qu'il ne pouvait ni ne voulait rompre. Bientôt, en effet, il apportait chez M. Thiers le refus de M. Dufaure. Un peu plus tard, M. O. Barrot apportait celui de M. Billault.

Moins circonspect ou plus dévoué, M. de Lamoricière avait répondu à M. de Rémusat: « Il ne s'agit pas du

» ministère en ce moment, il faut aller au plus pressé.

» — Si, général, il s'agit de jouer sa vie, et vous ne » pouvez refuser.

» — Soit, j'accepte; mais lorsque tout sera pacifié, » je me retirerai. »

VIII

Dans l'intervalle, M. Thiers, épuisé de fatigue, se disposait à prendre quelque repos, lorsqu'il vit accourir M. Berger. Ses nouvelles étaient sinistres : l'insurrection gagnait partout; la garde nationale prenait parti contre le gouvernement; les événements se déroulaient avec une rapidité fatale. Ce qui était possible maintenant ne le serait plus dans une heure; il fallait se hâter, si l'on ne voulait être dépassé; on l'était peut-être déjà... Successivement arrivaient, avec des impressions semblables, la plupart des membres du Cabinet futur, et de plus, MM. Baroche, Abattucci, Havin, Quinette, Merruau, rédacteur en chef du *Constitutionnel*, de Reims, ami et secrétaire de M. Thiers. Chargé d'aller aux renseignements, M. de Reims s'était rendu aux bureaux du *National*, où il n'avait rencontré personne; de là chez M. Marrast, qu'il avait informé de la constitution du ministère Thiers et O. Barrot, des conditions acceptées par le roi... « Cela ne suffit plus, interrompit le » célèbre journaliste. L'abdication du roi avant midi! » après midi, il serait trop tard. » Ému de cette menaçante parole, M. de Reims se hâta de la rapporter à

M. Thiers. « Parbleu! il prêche pour son saint, » dit en raillant M. Duvergier de Hauranne. Et parmi tous ces hommes politiques, pas un seul ne daigna prendre cet avis au sérieux.

IX

C'est à ce moment que la lettre du maréchal Bugeaud, dont on connaît les termes, parvint à M. Thiers. Les députés se dirigèrent aussitôt vers les Tuileries, par les rues Notre-Dame de Lorette, Laffitte, Sainte-Anne et de l'Échelle. Des barricades coupaient déjà la route. Pour obtenir passage, les députés étaient obligés de se nommer, de dire où ils allaient, dans quel but. « On » vous trompe! On vous trompe! » s'écriait le peuple. « On ne vous appelle que pour amuser l'opinion pu- » blique. Le roi ne veut pas céder. C'est Bugeaud qu'il » a nommé pour nous faire fusiller, mitrailler. Hier il » parlait de Molé: et il a fait massacrer sur le boulevard » des hommes, des femmes, des enfants inoffensifs! » Plus populaire que ses collègues, M. O. Barrot haranguait la foule; il s'efforçait de lui communiquer une confiance qu'il n'avait guère lui-même; il exhortait les gardes nationaux à rétablir l'ordre et le peuple à défaire les barricades. A sa voix, en effet, les barricades s'abaissaient, mais pour se relever derrière lui. Symptôme décisif d'une résolution irrévocable, qui n'échappait point à la vigilante sagacité du général Lamoricière! Aux abords du carrefour formé par les rues Sainte-

Anne, d'Argenteuil, Lévêque et des Frondeurs, c'est-à-dire à une portée de fusil des Tuileries, une forte barricade interceptait la communication. Des coups de fusil venaient d'être échangés entre ses défenseurs et les soldats postés dans les rues de l'Échelle et de Rohan. Le passage était périlleux. Les députés couraient le risque d'être pris entre deux feux. Après quelques pourparlers, ils réussirent cependant à franchir l'obstacle; et ils arrivèrent au guichet des Tuileries. Il était de huit heures à huit heures et demie.

X

Ainsi, les négociations de M. Molé avaient consumé huit heures; celles de M. Thiers, plus de cinq. Irréparable perte de temps ! Mais ce n'est point sur eux que la responsabilité pèsera devant l'histoire : elle pèse tout entière sur le roi. Témoins des hésitations de ce prince, soupçonnant avec raison des arrière-pensées, incertains des conditions définitives auxquelles leur serait accordé un pouvoir qu'on semblait leur disputer, obligés de courir, la nuit, à travers les barricades, de rues en rues, de maisons en maisons, de se réveiller mutuellement, de raconter les faits, les offres, de discuter les chances, les exigences des personnalités, ils étaient cependant parvenus, à force d'activité, à devancer l'heure indiquée par le roi lui-même.

Combien eût été différente la position, si, dès

l'aveu d'impuissance de M. Molé, Louis-Philippe eût immédiatement investi M. Thiers de tous les pouvoirs! Nommé ministre, il s'installait aux Tuileries, convoquait à l'instant même tous ses collègues, rédigeait ses proclamations, publiait la liste du nouveau ministère, promulguait la réforme, prononçait la dissolution de la Chambre, faisait appel à la garde nationale, au peuple, et prenait, sans désemparer, toutes les mesures propres à désarmer pacifiquement la ville.

Mais le blanc seing du monarque! M. Thiers ne l'avait pas obtenu; le roi l'avait refusé aux députés de l'Opposition, représentants de la force morale, pour le donner au maréchal, représentant de la force matérielle. Celui-ci pouvait tout pour la guerre, ceux-là ne pouvaient rien pour la paix. M. Thiers devait-il exiger ces pleins pouvoirs ou se retirer? Sans aucun doute. Mais savait-il à quel point les périls étaient urgents? Savait-il qu'une heure perdue perdait tout? Et, maintenant encore, à ce moment même où les députés allaient paraître devant le roi, ces futurs ministres connaissaient-ils ses véritables intentions? La défiance du prince n'était-elle pas manifeste? Ne persévérerait-il pas à refuser la dissolution de la Chambre, condition indispensable? Ne persisterait-il pas à conserver le commandement de l'armée au maréchal Bugeaud, dont l'impopularité centuplait l'insurrection du peuple?

Il faut le dire: elle était grave et terrible, la situation de ces hommes politiques appelés à la dernière heure,

à regret, sous l'écrasante pression de la nécessité, après un horrible massacre! Ils avaient vu la ville entière debout, la bourgeoisie hostile, le peuple implacable, la guerre civile imminente, déjà déchaînée. Ces mots si évidemment vrais : « On vous trompe! on vous » trompe! » résonnaient encore à leurs oreilles, au milieu des plaintes, des reproches, des défiances, de la clameur universelle contre le maréchal Bugeaud. Élément pacifique de la crise, ils auraient donc à subir la solidarité d'un nom qui était à lui seul une déclaration de guerre, de guerre à outrance! Promoteurs des banquets, se résigneraient-ils à opposer une force autre que la force morale aux auteurs de la manifestation provoquée par eux-mêmes? Auraient-ils le courage de mitrailler ce peuple dont ils avaient soulevé les passions? Que M. Thiers consentît à présenter au peuple la liste et le programme d'un nouveau Cabinet et à sévir si le peuple ne désarmait pas aussitôt, à la rigueur on pouvait le croire. Mais M. O. Barrot! mais M. Duvergier de Hauranne! mais M. Malleville et leurs amis pouvaient-ils jamais, quoi qu'il arrivât, accepter autre chose qu'une mission de paix? Et, encore une fois, la paix était-elle possible avec M. Bugeaud à la tête des troupes?

Ces réflexions poignantes déchiraient M. O. Barrot. Accablé du combat intérieur que se livraient dans son âme honnête ses devoirs envers la royauté, envers sa conscience et le peuple, il s'arrêta sous le guichet du château : « Non, » dit-il, « je ne puis aller plus loin. Le

» nom du maréchal Bugeaud rend la guerre inévitable : » je me retire.

» — Je ne nie point le péril, » répliqua M. Thiers, « mais savez-vous si mon nom, si le vôtre, suffiront à » arrêter ce mouvement ? Pouvez-vous en répondre ? » Et si nous n'y parvenons pas, voulez-vous assumer » sur nous la responsabilité d'avoir enlevé au roi son » épée ? Pouvons-nous faire descendre de cheval un » maréchal de France ? »

Électrisé par ces paroles, le général Lamoricière sentit vibrer en lui toutes les fibres de la solidarité militaire ; il se joignit à M. Thiers avec une énergie passionnée. L'empire des mots est souverain ! M. O. Barrot franchit le guichet.

XI

Quels étaient cependant les résultats de cette double politique du roi et de son ministère problématique ? On va le voir.

Dès sept heures du matin, toutes les positions stratégiques se trouvaient cernées, tous les corps en marche étaient coupés, et ne communiquaient plus entre eux et avec l'État-major général que par des agents vêtus en bourgeois ou par des gardes nationaux.

A ce moment, le général Tallandier reçoit la mission de rouvrir les communications entre l'Hôtel de ville et les boulevards, afin d'appuyer au besoin le mouvement du général Bedeau. Il part avec un bataillon

du 69e. Rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, une barricade énorme l'arrête. Il va ordonner l'attaque; mais la garde nationale se mêle au peuple armé : il hésite. M. Moreau, député, maire du septième arrondissement, M. Laveissière, colonel de la légion, connus tous deux par leur dévouement à la monarchie constitutionnelle, interviennent. Ils représentent au général que, s'il persiste à forcer le passage, une collision sanglante est inévitable. Le général finit par se rendre à leurs instances, et leur donne le temps de courir à l'Hôtel de ville, où ils obtiennent du général Sébastiani l'ordre aux troupes de se replier.

XII

Près de l'Hôtel de ville, rue Geoffroy-Lasnier, se trouve la mairie du neuvième arrondissement. Un petit nombre de gardes nationaux l'occupe. Tous sont réformistes. Ils demandent des cartouches. Le maire, M. Locquet, conservateur dévoué, et quelques officiers supérieurs de la même opinion, s'y refusent. Leur voix se perd dans le bruit; ils se retirent. M. Favières, capitaine, MM. O. Gellée, Schumacker et autres réformistes, prennent le commandement, se présentent devant le poste de ligne établi dans la mairie, proposent au commandant d'organiser une colonne mixte, entraînent les soldats, et parcourent avec eux le quartier aux cris de *Vive la réforme!*

La mairie du douzième arrondissement est située non loin du Panthéon, rue Saint-Jacques, sous l'œil, sous la main, sous le feu du général Renault. A sept heures, M. Delestre, membre du Conseil municipal, y pénètre. Malgré les opposants, soutenu par les réformistes et par les ouvriers, il en prend la direction sous sa responsabilité, ordonne de battre le rappel, est reconnu et obéi par la garde nationale. Il apprend que les internes du Val-de-Grâce veulent sortir pour se mêler à l'insurrection, mais que le poste les retient : un peloton de gardes nationaux court au Val-de-Grâce, somme le poste, sur son refus, l'attaque, le force, délivre les élèves, et s'empare des munitions et des armes.

A neuf heures, les élèves de l'École polytechnique décident qu'ils prendront part au mouvement. L'autorité du général est méconnue: ils revêtent leurs uniformes, sortent, se présentent à la mairie du douzième, et, sur l'avis de M. Delestre, se dirigent par détachements vers les différentes mairies.

XIII

A sept heures, les gardes municipaux de la caserne Saint-Victor, aux ordres du capitaine Aubé de Bracquemont, voyant l'impossibilité de résister à la garde nationale et au peuple, se résignent à capituler. Les officiers gardent leurs épées, les soldats abandonnent leurs

armes; le peuple et la garde nationale occupent la caserne.

A la même heure, le chef d'escadron de la garde municipale, Tisserand, qui commande la caserne de la rue de Tournon, reconnaît la nécessité de céder son poste à la garde nationale du onzième arrondissement.

Un peu plus tard, la caserne des Grès est remise, par le lieutenant Mallarmé, à M. Boulay de la Meurthe, colonel de la légion. Elle contenait cinq cents paquets de cartouches, qui sont immédiatement distribués à la garde nationale.

Autour du point stratégique de la Bastille, une situation plus redoutable encore. Un attroupement considérable menace le parc de cartouches établi à la barrière du Trône; d'autres s'accumulent autour de la caserne de Reuilly, qui renferme aussi de nombreux approvisionnements. Si cette proie tombe aux mains du peuple, il aura plus de munitions que la troupe! Pour parer à ce péril, le colonel du 16e léger, M. Marchésan, sort de la caserne avec une colonne de trois cents hommes, et marche contre les insurgés. Mais, dépourvu d'instructions précises, voyant que la garde nationale est plutôt favorable qu'hostile au peuple, qu'elle laisse élever sans opposition les barricades, que les communications sont menacées de toutes parts et déjà presque coupées, il craint que le parc confié à l'un de ses bataillons soit enlevé : il donne l'ordre de le replier sur Vincennes, et il rentre dans sa caserne.

Trente gardes municipaux avaient reçu mission de

défendre la mairie du huitième, située place Royale. Les grilles de la place étaient fermées. Au jour, la garde nationale arrive, suivie d'une colonne de peuple, et conduite par MM. Guinard, Cerceuil, Quentin, le commandant Bourdon. Le peuple demande des armes: les gardes municipaux consentent à évacuer le poste; mais ils refusent les armes. Le peuple menace de donner l'assaut; la garde nationale intervient, représente aux municipaux la flagrante impossibilité de la résistance, et obtient qu'ils ouvrent les portes. La foule pénètre; les municipaux déposent dans la salle de la caisse d'épargne leurs fusils avec leurs munitions, et se retirent, sans autre mésaventure, par la rue des Tournelles.

De là, les assaillants courent à la caserne des Minimes, annoncent aux gardes municipaux la prise de la mairie, et obtiennent sans coup férir la caserne et les armes.

XIV

Pendant que ces faits se passaient, le maire du huitième arrondissement, M. Ernest Moreau, ayant appris que le faubourg se couvrait de barricades, se hâta d'aller réclamer des instructions à la préfecture de la Seine. M. Perret, membre du Conseil général, l'accompagnait. Introduits auprès de M. de Rambuteau, dans une salle où plusieurs généraux épinglaient un plan de Paris, le préfet leur apprend la formation d'un nou-

veau ministère et la nomination du maréchal Bugeaud.

Mais comment une si importante nouvelle n'est-elle pas déjà répandue dans toute la ville? Comment une proclamation n'est-elle pas affichée partout et depuis longtemps? M. Moreau se récrie vivement contre une telle incurie.

« Faites la proclamation vous-même, » dit M. de Rambuteau, et il en donne l'autorisation par écrit.

MM. Ernest Moreau et Perret retournent en hâte à la mairie, qu'ils trouvent aux mains de la garde nationale. — Pendant leur absence, une altercation violente s'était élevée entre les officiers conservateurs et réformistes. M. Beudin, colonel de la légion et député ministériel, avait été obligé de se retirer; le commandant Bourdon avait pris le commandement supérieur de la légion; et les gardes nationaux avaient fraternisé avec le 45e de ligne, qui se repliait sur la Bastille.

XV

Sans désemparer, le maire rédige sa proclamation, convoque ses deux adjoints, les membres du Conseil général pour l'arrondissement, requiert une escorte de gardes nationaux aux ordres du capitaine Cerceuil, et, suivi d'une colonne de peuple, s'avance au milieu de la place Royale. Un roulement de tambour appelle l'attention et provoque le silence. La proclamation est lue : elle annonce le ministère Thiers-Barrot, et omet

à dessein le nom du maréchal Bugeaud. Le peuple applaudit. Le maire ajoute quelques chaleureuses paroles d'exhortation à la concorde; la foule applaudit encore. Puis le cortége s'ébranle vers la Bastille, se grossit, en marchant, d'une forte colonne de gardes nationaux, d'ouvriers des faubourgs, et débouche, en ordre, devant la colonne de Juillet. Il était environ huit heures et demie.

Le général Duhot se tenait en ligne, face au boulevard, adossé au corps de garde occupé par la garde municipale. De l'autre côté de la place, une compagnie du 23ᵉ léger, capitaine Vanderveken, envoyée à la reconnaissance d'une barricade de la rue de la Roquette, s'était arrêtée à la vue du cortége, et, faisant front, elle s'était massée entre cette rue et le canal.

Arrivé au pied de la colonne, le maire fait à haute voix une seconde lecture de sa proclamation. Le peuple applaudit encore. La troupe reste immobile, l'arme au bras. Le cortége, défilant entre la double ligne du général Duhot et du capitaine Vanderveken, poursuit sa marche vers le faubourg Saint-Antoine.

XVI

Déjà les premiers rangs pénétraient dans le faubourg, un officier de la garde nationale échangeait quelques paroles avec le capitaine du 23ᵉ, lorsque des ouvriers se glissent derrière la troupe. « Donne-moi

» donc ton fusil! » disent-ils aux soldats étonnés. A ces mots, le capitaine se retourne brusquement : « Que » chacun garde ses armes! » s'écrie-t-il énergiquement. Les soldats résistent, les ouvriers insistent. Les armes disputées pivotent en l'air, s'abaissent, se relèvent, et, dans la mêlée, un coup part, puis d'autres, et, par un entraînement analogue à celui de la veille, le feu s'étend jusqu'à l'extrémité de la place. La panique avait tout envahi, la masse entière des troupes avait tiré. Le feu, irrégulier, successif, machinal, avait duré deux minutes. Aussitôt, dans le cortége pris entre deux feux, déroute universelle. Quelques-uns tombent morts, un plus grand nombre blessés, le reste se précipite; M. Moreau est renversé, foulé aux pieds; la plupart de ceux qui l'entourent roulent avec lui.

Deux soldats du 23[e] léger étaient tués, trois étaient blessés. Cependant le malheur n'était pas aussi grand que la veille : la plupart des coups, tirés en l'air sans direction, n'avaient point porté. Les soldats, stupéfaits de cette fusillade involontaire, en regardaient avec consternation les résultats. Tout à coup, par un mouvement spontané, ils lèvent les crosses de leurs fusils, et crient avec force : *Vive la garde nationale!*

Le général Duhot, alarmé des dispositions qui se manifestent dans sa troupe, la replie sur Vincennes par les quais. Les gardes municipaux abandonnent leur poste et le suivent. Le corps de garde est incendié, et la place de la Bastille reste déserte avec quelques cadavres étendus dans des mares de sang.

Ainsi, avant neuf heures, un grand nombre de postes étaient pris; cinq casernes étaient au pouvoir du peuple, qui assiégeait vigoureusement les autres; il était maître de la plupart des mairies; la porte Saint-Denis, la place des Victoires, la pointe Saint-Eustache, tous les points stratégiques de l'intérieur étaient annulés; la Bastille, évacuée; le parc de cartouches de la barrière du Trône, en retraite sur le fort de Vincennes; la cavalerie, condamnée à l'impuissance, immobile sur la place de la Concorde!

CHAPITRE TROISIÈME.

Le général Bedeau devant le Gymnase; il annonce la formation du ministère Thiers-Barrot; le peuple n'y croit pas; la garde nationale intervient; suspension d'armes; le général fait demander des proclamations et des instructions au maréchal Bugeaud, qui lui en envoie; leur mauvais effet sur le peuple; le général va se remettre en marche, quand il reçoit du maréchal l'ordre de se replier. — Faits antérieurs à cet ordre : Les barricades s'avancent jusqu'auprès des Tuileries; le général Saint-Arnaud enlève celles de la rue Richelieu; rapports de plus en plus alarmants; la confiance faiblit à l'État-major; les ducs de Nemours et de Montpensier ne peuvent le dissimuler; entrevue de M. Thiers et du maréchal, qui se plaint de l'état des troupes, des munitions et des vivres; M. Fauvelle-Delebarre survient; il obtient du maréchal l'ordre de retraite, transmis au général Bedeau. — L'ordre de cesser le feu était dans la logique même de la double situation créée par le roi.— Il devait également ressortir de l'entrevue des députés avec le roi. — Transaction convenue entre MM. Thiers et O. Barrot : le maréchal Bugeaud, commandant des troupes; le général Lamoricière, commandant de la garde nationale. — Paroles échangées entre le roi et M. Thiers. — MM. Thiers, O. Barrot et autres députés de la gauche chez le roi. — Le roi approuve la transaction; il refuse la dissolution de la Chambre; il tourne le dos à M. O. Barrot; insistance des députés. — Conduite à tenir. — MM. Thiers et de Rémusat communiquent au maréchal la nomination du général Lamoricière; le maréchal y adhère. — Entrevue des deux commandants supérieurs. — Le général s'improvise un costume, monte à cheval et court aux barricades pour faire cesser la lutte. — M. O. Barrot et ses amis s'y rendent de leur côté, dans le même but. — M. Thiers veut y aller aussi; il est retenu de force par le maréchal. — Ordres et mesures de pacification du maréchal; sa faute de ne point concentrer toutes les troupes. — MM. Thiers, de Rémusat, Duvergier de Hauranne retournent près du roi, qui résiste de nouveau; intervention du duc de Nemours; M. de Girardin survient; le prince obtient la dissolution de la Chambre. — Proclamation. — M. O. Barrot triomphe sur le boulevard des Italiens; il est accueilli, à la Porte-Saint-Denis, par des clameurs et des cris de *A bas Louis-Philippe;* il retourne sur ses pas; il rencontre le général Lamoricière qui revient après un égal insuccès. — M. O. Barrot rentre chez lui suivi par la foule; M. Garnier-Pagès la harangue du haut d'une fenêtre; elle se disperse. — En rentrant aux Tuileries, le général rencontre le duc de Nemours et le maréchal Bugeaud; il leur rend compte de sa mission, sans dissimuler l'impopularité du maréchal. — Le maréchal est mal accueilli par la garde nationale.

I

Cependant le général Bedeau s'avançait sur le boulevard. Sa colonne tenait le milieu de la chaussée. A droite, à gauche, un peu en avant, marchaient des officiers d'état-major de la garde nationale, qui avaient mission d'annoncer aux passants le ministère Thiers et Barrot. Les boulevards étaient déserts; aux fenêtres seulement de rares curieux regardaient d'un œil inquiet. Tout à coup, à cent ou deux cents pas avant le Gymnase, le général voit affluer vers lui des gardes nationaux, des bourgeois, des ouvriers en assez grand nombre. Il s'arrête. La foule approche : elle n'a aucune apparence hostile. Surviennent M. Perrée, rédacteur en chef du *Siècle*, capitaine de la 3e légion, avec quelques gardes nationaux de sa compagnie; M. Edmond Adam; des pelotons de la 5e légion, conduits par le commandant Grégoire, le capitaine Favrel, M. Labélonye, etc., etc. Ces pelotons venaient de reconnaître une barricade formidable, construite sur le lieu même où stationnait peu d'heures auparavant le général Garraube, et gardée par des hommes armés déterminés à la défendre.

II

Conformément à ses ordres, le général fait connaître, par ses officiers et par lui-même, la formation d'un Ca-

binet de gauche et la nomination du maréchal Bugeaud. La foule s'étonne et se récrie : « Rien n'avait encore transpiré jusque-là d'un fait si important. Pourquoi ce retard si dangereusement prolongé? Avant les préparatifs de la nuit, cette nouvelle aurait tout calmé; les rues n'étant pas encore hachées de barricades, elle aurait pénétré partout en peu de temps. Aujourd'hui, combien d'heures pour la répandre? Il faudra parlementer au débouché de chaque rue! Et d'ailleurs est-elle bien vraie? Si O. Barrot devient ministre, pourquoi Bugeaud? Si l'on veut sincèrement la paix, pourquoi la guerre? »

« Oui, le fait est certain, » répondait le général. « MM. Thiers et O. Barrot sont désignés; ils ont été appelés cette nuit. Le roi accorde d'autres réformes. Vous pouvez le publier, le dire à tous. Ce que le gouvernement veut, c'est une solution pacifique. Nous la désirons, nous aussi; le maréchal Bugeaud plus que personne. Il a noblement fait la guerre en Afrique contre les ennemis de la France. J'étais l'un de ses lieutenants. J'adjure les bons citoyens de cesser une résistance désormais sans but, de faire ouvrir les barricades devant la colonne; car, si on me résiste, j'ai l'ordre d'agir. »

« Quoi! fusiller, massacrer encore! Mais ces hommes, groupés derrière les barricades, ne connaissent pas le changement de ministère, qui doit faire tomber les armes de leurs mains. Attendez! Il n'y a point de péril à attendre. Ce changement connu, vous n'aurez pas besoin de forcer les barricades : elles vont s'ouvrir

d'elles-mêmes. La garde nationale marchera avec vous. Sinon, si la fusillade s'engage maintenant, la garde nationale ne laissera pas massacrer le peuple, comme hier, au boulevard des Capucines. »

« Non, mille fois non ! » réplique avec vigueur le général ; « on ne veut pas massacrer le peuple; mais on veut rétablir l'ordre ! » Et il ordonne à sa troupe de se porter en avant. Mais les officiers de la garde nationale insistent ; ils lui représentent la conséquence inévitable d'une démonstration hostile : l'insurrection, que le gouvernement veut désarmer par les voies pacifiques, surexcitée par une nouvelle effusion de sang. Ils lui réitèrent que la garde nationale est prête à s'unir aux troupes si les concessions du roi sont réelles, mais qu'elle est résolue à s'unir au peuple si on emploie la force avant que le peuple soit instruit; et ils l'adjurent de suspendre sa marche offensive jusqu'à ce que les proclamations aient pénétré derrière les barricades; une demi-heure, une heure au plus suffira.....

III

Ces remontrances, c'était la voix même de la sagesse, de la logique et de l'humanité. L'honneur militaire commandait-il d'y fermer l'oreille ? Commandait-il de répondre par des coups de fusil à des paroles de paix ? Commandait-il de renouveler volontairement, au grand jour, l'involontaire massacre de la nuit ? Commandait-il

d'accroître la force morale de l'insurrection, par l'h reur d'une violence que l'État-major et la Cour el même regardaient comme le plus dangereux malhe Commandait-il de refuser brutalement à des citoyens qui ne se refuse jamais à un ennemi étranger? Le gé ral Bedeau ne le crut pas. Une courte suspension d'a mes était sans danger; elle ne compromettait rien, e pouvait tout sauver: il l'accorda. Aussitôt, en effet, garde nationale se mit à sa disposition. Mêlée de pel tons de ligne, donnés par le général, elle circula da les quartiers voisins, pour les pacifier par l'avis d concessions du roi.

En même temps, le général chargeait un citoyen l'arrondissement, M. Avisse, puis M. A. de Braye officier d'état-major de la garde nationale, d'aller r conter au maréchal ce qui se passait. Quelques momen après, vers huit heures, partait, dans le même but, citoyen que le général avait remarqué pour la chale de son zèle à prévenir les hostilités, M. Fauvelle-Del barre, accompagné de M. A. Courpon, officier d'éta major de la garde nationale. Le général écrivait outre qu'il était en présence d'une population trompé qu'elle ne croyait point à un changement de ministèr qu'elle criait « *Vive la réforme!* »; qu'il était urgent répandre des proclamations, et qu'il s'était arrêté po faciliter la réunion de la garde nationale à sa colonn

Immédiatement, le maréchal expédia les proclam tions par M. Avisse et par un colonel en habit de vill M. de Neuilly. Il écrivit au général qu'il approuvait

conduite; qu'il lui faisait parvenir des proclamations, avec la mission de les distribuer par tous les moyens possibles, car il importait qu'elles fussent connues; mais qu'il était toujours entendu que, si l'émeute se montrait, il fallait faire les sommations et employer la force, comme il avait été convenu le matin.

IV

Les proclamations étaient ainsi conçues :

« Huit heures du matin.

» Le roi, usant de sa prérogative constitutionnelle,
» a chargé MM. Thiers et O. Barrot de former un Ca-
» binet.

» En même temps Sa Majesté a confié au maréchal
» Bugeaud, duc d'Isly, le commandement en chef de
» toute la garde nationale et des troupes.

» Paris, 24 février 1848.

» *Signé*, le maréchal duc d'Isly. »

Le maréchal sentait si bien lui-même l'urgente nécessité de publier la formation d'un Cabinet de l'Opposition, qu'il dictait et qu'en même temps il écrivait de sa main.

Ces proclamations furent immédiatement distribuées. Mais, comme toujours, le nom du maréchal Bugeaud détruisait tout l'effet de l'avénement de l'Opposition.

Le bon sens du peuple protestait contre ces inconciliables contradictions. Ce cri de la première heure : « On » nous trompe! on nous trompe! », châtiment d'une politique de peu de foi, longtemps heureuse, retentissait avec une invincible opiniâtreté. La foule s'amoncelait.

Résolu à passer outre, le général Bedeau rappela vivement les pelotons des chasseurs de Vincennes qu'il avait détachés avec la garde nationale. A leur arrivée, il consentit cependant que MM. Labélonye et Arronshon allassent en députation à l'État-major; et il leur signait un sauf-conduit, lorsque M. Fauvelle-Delebarre, accourant à perte d'haleine, lui remit un billet du maréchal, ainsi conçu :

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Garde nationale du département de la Seine.

« Paris, 24 février 1848.

» Mon cher général,

» Mes dispositions sont modifiées. Annoncez partout » que le feu cesse, et que la garde nationale prend le » service de la police. Faites entendre des paroles de » conciliation.

» Le maréchal duc d'ISLY.

» *P. S.* Repliez-vous sur le Carrousel. »

Cet ordre formel reçu, à neuf heures, le général commanda la retraite. La foule applaudit avec enthousiasme, mais sans hostilité et sans insulte.

V

A ce moment, la colonne occupait le boulevard depuis le Gymnase jusqu'à la rue Rougemont. A droite et à gauche, toutes les rues étaient fermées par des barricades fortement construites, fortement occupées; en tête, à la hauteur de la porte Saint-Denis, une véritable forteresse; au delà, jusqu'à la Bastille, un chapelet de barricades. Si le maréchal Bugeaud n'eût point ordonné la retraite, le général Bedeau poussait en avant; il s'avançait sous trois lignes de feu entre-croisées; peut-être il eût franchi, renversé, détruit toutes les barricades; jonchant la terre de cadavres, inondant les pavés du sang du peuple et des soldats, peut-être il serait arrivé à la Bastille. Et alors!... alors il n'y trouvait plus le général Duhot; ces soldats qui devaient renforcer les siens avaient disparu; il était seul avec une troupe décimée. Cerné de toutes parts, les barricades, debout devant lui, déjà relevées en arrière, il lui fallait ou se défendre sur place sans utilité, ou subir une retraite sanglante.

VI

L'ordre de cesser le feu avait été écrit par M. Fabar, le post-scriptum par M. Trochu, tous les deux aides de

camp du maréchal Bugeaud, qui l'avait dicté et signé. Il est net et précis. C'est le fait capital de la journée, fait qui a donné lieu aux discussions les plus nombreuses, aux controverses les plus vives ! Aujourd'hui, il est complétement éclairci ; le doute n'est plus possible. Pour bien comprendre les événements et les sentiments qui modifièrent successivement les déterminations du maréchal et qui l'entraînèrent à donner ces ordres, il faut faire le récit de ce qui s'était passé à l'État-major.

VII

On y avait appris rapidement, tel que nous venons de le raconter, l'abandon de certaines positions stratégiques, la prise des casernes, la prodigieuse activité de la nuit, etc., etc. Sur les pas des troupes refoulées, le peuple avançait, avançait toujours. L'insurrection gagnait tout avec la sombre puissance de l'eau débordant, plus irrésistible que le feu. Sur un seul point, les mouvements des troupes restaient encore libres, et ce point c'était le quartier général, occupé par le maréchal lui-même, le Carrousel, l'avant-cour des Tuileries. Déjà le réseau des barricades se rétrécissait à vue d'œil autour de cette enceinte sacrée !.....

Le maréchal ordonna d'éloigner ces insolentes approches. Lancé avec deux bataillons, l'un du 25ᵉ, l'autre du 70ᵉ de ligne, le général Saint-Arnaud envahit la rue Richelieu. L'entrée en était défendue par trois barri-

cades : la première, au coin de la rue Jeannisson ; la deuxième, appuyée à la fontaine Molière ; la troisième, à la hauteur de la rue Neuve des Petits-Champs. Vigoureusement abordée, la première est enlevée à la baïonnette. Mais deux coups de fusil partent de la rue Jeannisson, et du haut des fenêtres tombent des bouteilles et autres projectiles peu dangereux d'ailleurs. Aussitôt quelques sapeurs s'avancent vers la rue Jeannisson et font feu. Accident caractéristique de cette lutte étrange ! Comme la veille aux Capucines, comme le matin à la Bastille, les soldats obéissent machinalement à ce signal du hasard : sans ordre, sans direction, sans but, ils tirent à droite, à gauche, en avant, en arrière, en l'air, sur les fenêtres, sur les murs, partout où la poudre pousse les balles. Malheureusement plusieurs coups avaient atteint des personnes inoffensives : un porteur de pain était frappé à mort ; des hommes, des femmes étaient blessés. La colonne poursuivit sa route, ne trouva plus de résistance, détruisit les barricades, et revint au Carrousel.

Quand elle y arriva, les barricades étaient relevées.

VIII

Sans utilité réelle au point de vue militaire, ce coup de main produisit un effet moral très-fâcheux. Ni l'agression ni la résistance n'avaient été sérieuses. Ceux qui n'étaient pas hostiles blâmèrent une fusillade si dé-

mesurée. Le meurtre du porteur de pain exaspéra les autres, et l'irritation parut tellement vive, que le commissaire de police, M. Vassal, dut en informer le maréchal, qui lui remit une des proclamations, tracée de sa main. Les préoccupations du maréchal s'accrurent.

Les rapports devenaient de plus en plus alarmants. Le jour découvrait la masse de difficultés que la nuit avait jusque-là cachée. Il ne s'agissait déjà plus d'attaquer, mais de se défendre. Au lieu de culbuter l'insurrection devant soi, il fallait se replier devant elle. Et jusqu'où ?..... On pensait à l'État-major, comme partout, que l'influence morale devenait plus nécessaire, plus opportune que la force matérielle. Les proclamations écrites par le maréchal en sont la preuve la plus irrécusable.

IX

Les ducs de Nemours et de Montpensier, qui depuis l'origine du mouvement en avaient suivi et connu toutes les phases, ne dissimulaient déjà plus leurs craintes. « C'est désolant ! » disaient-ils aux députés dans la cour des Tuileries. « Tous les moyens sont impuis-» sants. La position des troupes est affreuse : elles fon-» dent dans la boue ; les munitions manquent. On a » envoyé un bataillon chercher un convoi de cartou-» ches : il n'arrivera pas avant midi, s'il passe !..... » M. Vatout ajoutait qu'il n'avait pas été possible de faire afficher l'annonce du nouveau ministère.

Avant d'entrer chez le roi, M. Thiers voulut savoir du maréchal lui-même la vérité tout entière. Il se rendit à l'État-major avec le duc de Nemours. Le maréchal n'avait plus sa confiance du premier moment : la force mourait dans ses mains; et il le sentait.

Il se plaignit, avec plus d'amertume encore que dans la nuit, de l'insuffisance des troupes, des munitions et des vivres. Les colonnes expédiées dans l'intérieur de la ville étaient à peu près pourvues, mais au Carrousel il n'avait plus que dix cartouches par homme. Les magasins étaient fournis, mais éloignés. Il n'y avait plus, pour défendre les Tuileries, que quatre à cinq mille hommes. Toutes les communications étaient rompues ou à peu près. C'est à ce moment que le duc de Nemours et le maréchal recevaient, de M. Avisse et de M. A. de Brayer, les premiers avis sur la position du général Bedeau. Le maréchal et M. Thiers, attristés, échangèrent encore quelques réflexions sur la gravité des circonstances; puis M. Thiers, après ces entretiens, qui n'avaient duré que peu de minutes, se retira, pressé d'aller rejoindre ses collègues, qui se rendaient auprès du roi. — M. Fauvelle-Delebarre arrivait à l'État-major, accompagné de M. A. Courpon.

X

Telles étaient les dispositions d'esprit du prince et du maréchal, lorsque, descendant l'escalier pour se ren-

dre sur la place, ils aperçurent M. Courpon, qui les avertit qu'un habitant du quartier où se trouvait actuellement le général Bedeau se présentait en parlementaire. « La garde nationale ferait bien mieux de » rétablir l'ordre! » dit le maréchal avec humeur; et, la main sur la rampe, ayant le duc à sa gauche, autour de lui un essaim d'officiers de tous grades, il interpella d'en haut M. Fauvelle, qui montait.

Celui-ci, vêtu d'un simple habit de ville, couvert de sueur, les traits en désordre, était dans un état d'exaltation fiévreuse. Ne pouvant maîtriser ses émotions, ni modérer le ton de sa voix, ni mesurer ses paroles, il raconta avec une grande véhémence : l'effervescence du peuple, son incrédulité, ses colères, la position critique des troupes; la nécessité, pour éviter une bataille imminente, de relever les troupes, et de laisser à la garde nationale le soin de rétablir l'ordre. Comme il s'exaltait de plus en plus, élevant de plus en plus la voix, accusant le silence prolongé du gouvernement, il fut interrompu par des murmures : « Qui donc êtes-vous, pour parler ainsi à un maréchal de France qui accomplit un grand devoir? » dit un des officiers d'état-major, M. Morisseau. — « Oui, » ajoute le maréchal, « qui êtes-vous? un maire, un adjoint, une autorité civile de l'arrondissement? Êtes-vous hostile, ou êtes-vous bien intentionné? » M. Fauvelle répond qu'il est connu de plusieurs personnes liées avec le maréchal (il les nomme); que son dévouement à l'ordre est notoire; qu'il remplit une mission pacifique; qu'il est fabricant;

qu'il connaît les ouvriers ; que le maréchal Bugeaud a glorieusement vaincu les Arabes, mais qu'il ne vaincra pas cette fois les ouvriers dans Paris, devenu une forteresse imprenable; et il adjure le maréchal et le duc de Nemours de prévenir une lutte sanglante et qui perdra tout.

XI

Le maréchal, déjà ébranlé, ne demande pas mieux que d'ôter tout prétexte à la résistance; mais rien ne le rassure sur les dispositions de la garde nationale. N'est-il pas à craindre que la retraite des troupes ne devienne un encouragement à l'insurrection ? M. Fauvelle, avec un redoublement d'exaltation, insiste sur la retraite subite des troupes, qui ne doivent pas même répondre à des coups de fusil..... « Mais c'est une infamie ! » s'écrient les officiers indignés; « c'est le déshonneur qu'une pareille condition ! vous voulez donc faire assassiner nos soldats ? » — « Non, non ! ce que je dis, c'est que, si les troupes se retirent, on ne tirera point sur elles; ce que je dis, c'est que, si quelque balle isolée atteint quelque soldat, il ne faut pas que des milliers de balles et de boulets fassent couler des torrents de sang, où s'abîmerait, au milieu de l'exécration, le trône de Louis-Philippe ! » — « Eh bien, attendez ma réponse ! » répliqua le maréchal; et il se retira, avec le duc de Nemours, de la première salle où la conversation s'était achevée, dans une salle voisine,

dont la porte resta entr'ouverte. Reparaissant au bo de cinq minutes : « Allez, » dit-il à M. Fauvelle-Del barre. « Je suis convaincu que vous êtes un honnêt » homme ; je vous confie l'ordre que vous sollicitez. »

Il n'y avait pas une minute à négliger : cet ordre, comme on l'a vu, fut immédiatement transmis au général Bedeau.

Ce n'était pas la démarche d'une seule personne qui avait décidé le prince et le maréchal à donner l'ordre de cesser le feu. — D'autres déjà l'avaient également réclamé. — C'était la situation même. Cette démarche n'avait été que l'occasion d'exprimer sur le papier une nécessité qui était dans les faits. Le duc de Nemours, le maréchal Bugeaud, ne s'étaient concertés que quelques minutes pour céder à la fièvre des événements et au courant qui les entraînait. Nous ne saurions trop le répéter, c'était la conséquence fatale de deux moyens contradictoires et qui s'annihilaient l'un par l'autre.

La cessation des hostilités était si bien dans la logique des circonstances, et ressortait si bien de la position, qu'au même moment où cet ordre partait de l'État-major, il devait également être le résultat forcé de la conférence du roi et des députés [1].

[1] L'histoire doit recueillir tous les témoignages qui peuvent éclairer un fait aussi considérable. Le maréchal Bugeaud a, depuis lors, cherché à rejeter la responsabilité de l'ordre qu'il a donné, non sur les exigences de la situation, mais sur les députés et sur le roi lui-même. Voici ce qu'il a écrit le 19 octobre 1848 :

« Vers sept heures et demie, une foule de bourgeois très-bien mis, venant des divers points où se trouvait l'insurrection, accoururent vers moi, les larmes dans les yeux, pour me supplier de faire retirer les troupes qui

XII

En entrant dans les appartements royaux, les députés [1] y apportaient la conviction la plus profonde que les moyens de compression ne valaient rien ; que des concessions sincères et promptes pouvaient seules désarmer l'insurrection ; que la moindre hésitation pouvait perdre la monarchie.

irritaient le peuple, de laisser à la garde nationale, qui se réunissait, le soin d'apaiser l'émeute. Je cherchais à leur faire comprendre tout ce qu'il y avait de dangereux dans le conseil qu'ils me donnaient, lorsque MM. Thiers et O. Barrot vinrent m'apporter, de la part du roi, l'ordre de faire rentrer les troupes et de n'employer que la garde nationale, dont je n'avais encore vu que deux ou trois pelotons qui étaient sur la place du Carrousel. Je résistai d'abord aux ministres comme aux bourgeois, mais le duc de Nemours étant venu me récidiver l'ordre, de la part du roi, je crus ne pas devoir plus longtemps garder sur ma tête une pareille responsabilité. Je mis autour d'une table une douzaine d'officiers d'état-major, et je dictai l'ordre de retraite à peu près en ces termes : « Par ordre du roi et des » ministres, vous devez vous replier sur les Tuileries. Faites votre retraite » avec une attitude imposante; si vous êtes attaqués, retournez-vous, » prenez l'offensive et agissez conformément à mes instructions de ce » matin. » C'est une funeste démarche qui a tout perdu...

« Vers neuf heures, MM. Thiers et O. Barrot revinrent me trouver et me présentèrent M. Lamoricière. »

Le récit tel que le rapporte le maréchal est impossible. A la première entrevue du maréchal et de M. Thiers, MM. Thiers et O. Barrot n'avaient pas vu le roi; ils allaient chez le roi conférer avec lui sur la formation du ministère. Ils ne pouvaient donc pas transmettre au maréchal Bugeaud un ordre du roi qu'ils n'avaient pu recevoir; et, lorsqu'ils revinrent, l'ordre de cesser le feu était déjà dicté et parti. Qu'ils l'aient confirmé, cela ne fait pas question. Le récit indiquera les résultats de cette entrevue.

Quant à la rédaction de l'ordre, on peut juger, par la comparaison de celui qui a été signé et transmis avec celui que rapporte de mémoire le maréchal, combien celle-ci est inexacte.

[1] A l'entrevue étaient présents MM. Thiers, O. Barrot, Lamoricière, Duvergier de Hauranne, Rémusat, Gustave de Beaumont, Jules de Lasteyrie, Abattucci, Havin, Cousin, Quinette, et MM. Merruau et de Reims.

Tandis qu'on annonçait à Louis-Philippe l'arrivée des députés, M. O. Barrot renouvelait auprès de ses collègues ses appréhensions sur l'impopularité du maréchal Bugeaud et sur l'impossibilité, de plus en plus manifeste, de le maintenir à la tête des troupes. M. Thiers, au contraire, s'indignait à l'idée d'un maréchal de France destitué devant le feu. Mais il fallait se décider. On finit par adopter, à défaut de résolution, une transaction : le maréchal, maintenu dans le commandement général des troupes, céderait au général de Lamoricière le commandement supérieur de la garde nationale.

XIII

Le roi, prévenu, fit entrer M. Thiers. « Eh bien! » mon cher ministre...

» — Nous venons par dévouement chercher à nous » mettre d'accord avec vous, sire; mais nous ne sommes » pas encore ministres.

» — Tout à l'heure vous allez le devenir. Que faut-» il faire? Éclairez-moi de vos conseils.

» — On ne sait pas encore dans Paris que vous nous » avez fait appeler. »

Le roi parut surpris et alarmé. Il manda M. Fain. Celui-ci lui remit une lettre de M. Delessert, annonçant qu'il était bloqué dans la préfecture de police, et que pas un de ses agents n'avait pu poser une seule affiche. « C'est désolant! » dit le roi; puis il passa dans le salon

où les députés l'attendaient, les saluant chacun par son nom, avec cet empressement étudié qui est la politesse des cours.

Après quelques paroles préliminaires touchant l'état de la ville, l'inconvénient de la nuit passée sans proclamations, et la nécessité d'en répandre sans retard le plus grand nombre possible, M. O. Barrot parla, avec mesure, mais nettement, de l'effet que le nom du maréchal Bugeaud produisait sur la population, des difficultés que ce choix opposait à la conciliation des esprits.

M. Thiers rapporta ce qu'il avait appris du maréchal lui-même sur l'insuffisance des ressources.

« Je le sais, » dit le roi avec l'accent de la plainte mêlé de quelque secret reproche.

— « Il faut, » dit M. Thiers, « faire l'impossible pour éviter une bataille qui peut tout compromettre; mais, à aucun prix, on ne peut consentir à la destitution du maréchal. (Le roi approuva vivement et de la parole et du geste.) Sans destituer l'illustre maréchal, il est un moyen de doubler sa force en lui adjoignant un nom plus populaire. » Et il indiqua celui du général Lamoricière.

— « C'est cela, c'est parfait! » dit Louis-Philippe également enchanté du moyen et du résultat; et, avec cette affectation de familiarité vulgaire qui faisait partie de sa politique, il ajouta : « Mais il n'y a que vous qui puissiez faire accepter cela à Bugeaud. Faites-moi avaler cela à Bugeaud. Il faudra l'annoncer aussi à la garde nationale et au peuple. »

— « Oui, » repartit M. Thiers, « il faut prendre tu les moyens pour calmer; et si, malgré toutes les co cessions, on n'y parvient pas, eh bien, nous nou battrons! »

XIV

Mais la question la plus délicate, c'était la dissolution. Tant que la Chambre actuelle était sous sa main, le roi était encore le maître ; le parti conservateur restait debout; roi, ministres, députés, tous gardaient l'espoir, l'espoir certain d'un retour de faveur. En cédant, au contraire, Louis-Philippe abdiquait, pour toujours peut-être, le gouvernement personnel. Pensée insupportable à son orgueil ! Aussi, aux premières paroles de M. O. Barrot, sa véhémence fut extrême. La dissolution ! Il n'y consentirait à aucun prix. Jamais! jamais ! Et il se promenait à grands pas, en exprimant par ses gestes ce que les convenances ne lui permettaient pas d'articuler. Respectueux mais ferme, M. O. Barrot insistait. « Il faut la dissolution! » disait M. Duvergier de Hauranne. Et le roi restait sourd. De temps à autre, il disparaissait dans un salon voisin, reparaissait avec un visage confirmé dans son obstination, et réitérait ses refus avec une énergie redoublée. Quel génie, acharné à sa perte, lui soufflait de si périlleux conseils? Par la porte entr'ouverte, les députés crurent apercevoir la silhouette de M. Guizot : ils ne se trompaient point!

XV

Le temps s'écoulait. Également résolus à ne point céder et à ne point rompre les négociations, le roi s'irritait de l'insistance des députés, les députés de la résistance du roi [1]. Déconcertés, irrités, sentant que l'heure emportait tout, jusqu'à l'efficacité de leur dévouement, ceux-ci comprenaient très-bien que le soin de leur dignité leur conseillait la retraite. Il fallait cependant mettre fin à une situation qui devenait gênante. Le roi demanda à M. Thiers de se rendre auprès du maréchal pour lui faire agréer le général Lamoricière, et pria les députés d'intervenir de leur influence auprès du peuple pour le calmer, ajoutant que tout se terminerait après. — *Après!* fallacieuse parole dont le succès ou l'insuccès fixerait le sens.

XVI

Mais comment, à quel titre intervenir? Comme députés? ils avaient eux-mêmes suscité la manifestation; quelques-uns étaient engagés d'honneur à y prendre part. Comme ministres? ils ne l'étaient pas encore; imposés par la nécessité, accueillis avec répugnance,

[1] Le roi, dans un moment de mauvaise humeur, avait tourné le dos à M. O. Barrot.

ils n'étaient point acceptés. Les ministres réels, c'étaient encore les ministres officiels, ceux qui tenaient le pouvoir, qui tenaient la confiance, que l'on consultait presque ouvertement, dont les conseils prévalaient : MM. Guizot, Duchâtel, Hébert.

L'influence que les députés pouvaient exercer sur le peuple, et que Louis-Philippe invoquait, n'était-elle pas ruinée d'avance? Que dire au peuple? que le roi change de système? Mais la base du système, l'instrument du gouvernement personnel, c'est la Chambre actuelle, et le roi refuse opiniâtrément la dissolution;— qu'il accorde des réformes? Quelles réformes? qu'a-t-il signé? — qu'il éloigne M. Guizot, qu'il confie le pouvoir à l'Opposition? Où sont les ordonnances de démission et d'investiture?

Les députés iront-ils jeter au vent d'éloquentes affirmations? le peuple réclamera des preuves; — insinuer des probabilités? il exigera des certitudes; — faire des promesses? il demandera ce que sont devenues les promesses de Juillet.

Évidemment périlleuse, une telle démonstration ne pouvait être utile. Pour vaincre les défiances de la foule, une seule arme est efficace: la vérité, le sentiment communicatif de la vérité. Or, cette souveraine puissance à laquelle ne suppléent ni la popularité, ni l'éloquence, ni le courage, ni le dévouement, la vérité manquait aux paroles.

Il y avait pour les députés une autre conduite, un autre devoir tracé. La dissolution importait à la dignité

comme à la sécurité du nouveau Cabinet. Sans la dissolution, le peuple ne croirait jamais à la sincérité du roi; n'y croyant pas, il s'obstinerait à ne point désarmer. Il fallait donc n'admettre sur cette question capitale aucune transaction; forcer immédiatement le roi dans son entêtement, et obtenir de lui, avant de s'éloigner, une résolution positive et irrévocable.

Si le roi cédait, le nouveau ministère pouvait encore, malgré la nuit perdue, s'installer aux Tuileries, lancer des proclamations, faire appel au peuple, se placer au milieu de la garde nationale convoquée en masse aux Tuileries, et, par la franchise de son attitude, par des garanties positives, ôter à l'insurrection tout prétexte, toute raison d'être, toute force morale.

Si, au contraire, le roi persistait à vouloir l'impossible, les députés devaient se retirer, annoncer la rupture des négociations, décliner toute solidarité, et dégager hautement leur responsabilité devant la nation, devant l'histoire.

Ce n'était point là déserter la défense du trône, se dérober au péril, abandonner le roi! Lui indiquer nettement les conditions du concours qu'il sollicitait, c'était faire un acte de loyauté. En l'acculant aux réalités terribles de la situation, on l'éclairait, on le sauvait peut-être! On le perdait à coup sûr par de pernicieux ménagements. La complaisance n'est pas le dévouement: l'un relève les empires, l'autre les fait crouler.

Erreur de conduite, générosité ou entraînement, les députés, placés entre le roi et le peuple, consentirent

à paraître ministres avant de l'être, à essayer les moyens de pacification avant de les avoir obtenus, à accepter les responsabilités du pouvoir avant de le posséder. Conduite courageuse sans doute, mais qui ne reposait que sur des fictions! politique condamnée d'avance et qui ne pouvait aboutir qu'à un échec!

XVII

Il fallait avertir le maréchal Bugeaud et obtenir son assentiment! Les princes, MM. Thiers et de Rémusat le prirent à part. « Nous venons de chez le roi, » dit M. Thiers; « Sa Majesté connaît toute l'étendue du » péril; elle est convaincue de la nécessité de con-» cilier les esprits et de cesser momentanément les » hostilités.

— » Telle est aussi ma conviction, » repartit sans hésiter le maréchal, « et j'ai déjà expédié des ordres en » conséquence.

— » Il est à craindre que votre nom et le mien » n'aient pas le pouvoir de détruire le fâcheux effet de » cette affaire des Capucines. Il nous faut des noms plus » populaires. Nous avons déjà Barrot. Le roi pense qu'il » serait bon de donner le commandement de la garde » nationale au général Lamoricière...

— » J'y consens bien volontiers, » dit le maréchal. « Politiquement, nous n'avons pas toujours pensé de » même. Mais c'est un excellent officier. Il a été long-

» temps sous mes ordres. Je suis enchanté de l'avoir.
» Faites-le venir tout de suite.

— » Il paraît que le peuple ignore entièrement les » résolutions du roi; il faut l'instruire sans retard. Évi» tons de prendre l'initiative de la bataille; attendons » l'attaque; et si nos efforts pour apaiser le peuple sont » inutiles, eh bien, alors nous verrons! »

Le général Lamoricière, aussitôt introduit, fut accueilli avec empressement par le maréchal. Après un échange de paroles bienveillantes, on convint avec M. O. Barrot et les autres députés survenus pendant cette conversation, que M. O. Barrot et le général iraient aux barricades, qu'ils annonceraient personnellement le ministère de l'Opposition, les réformes, les concessions promises, la fin des hostilités, et que le maréchal enverrait aux troupes l'ordre de cesser partout le feu.

XVIII

Le nouveau commandant de la garde nationale était en habit de ville. Il fallut lui improviser un costume. En quelques secondes il avait ajusté, sur un pantalon gris et des guêtres, la capote trop étroite d'un officier d'état-major, M. Courpon, les épaulettes du général Carbonel, le chapeau de l'un, le sabre de l'autre, et il sautait sur le cheval de M. Boryes des Renaudes. Plusieurs officiers, MM. Courpon, Morisseau, de la Galisserie, un de ses amis, capitaine d'artillerie, M. Bentz-

man, s'offrent avec empressement pour lui servir d'escorte; M. Jules de Lasteyrie l'accompagne. L'œil brillant des feux du dévouement, la mine haute, le geste rapide, obéissant comme un soldat à qui on commande de marcher au feu, le jeune général s'élance à la recherche de ses soldats, dont il ignore le nombre, les positions, dont il n'est point connu et qu'il ne connaît pas.

XIX

M. O. Barrot, de son côté, s'avançait accompagné de MM. Abattucci, Havin, Gustave de Beaumont, Oscar Lafayette, Quinette, Cousin, Baroche, Horace Vernet et de Lage, ces deux derniers officiers d'état-major de la garde nationale. M. Thiers voulut se joindre à lui. Il plaisait à cet esprit aventureux d'essayer une fois encore sa popularité de la veille. Mais cette faveur d'un moment n'était déjà plus. L'insurrection criait encore « *Vive Barrot!* » elle criait déjà « *A bas Thiers!* » M. Horace Vernet avait entendu ce cri menaçant; le danger était manifeste : il en avertit M. Thiers. Celui-ci s'indigne d'une précaution injurieuse pour son courage; il veut sortir. Alors le maréchal s'interpose, enlève M. Thiers dans ses bras comme un enfant, et le jette dans le couloir de son cabinet en lui disant : « Allons, » restez! J'ai besoin ici de quelqu'un de décidé. C'est » ici que se donneront les grands coups, si on ne par» vient pas à pacifier; et il me faut quelqu'un qui ne

» craigne pas d'en prendre avec moi la responsabilité. »
M. Thiers resta.

Sous le guichet, M. O. Barrot rencontra M. Pagnerre et lui dit : « Venez avec moi, il me faut un républicain » comme vous. » M. Pagnerre se joignit à lui. — Il était neuf heures.

XX

Ainsi, roi, princes, ministres, maréchal, députés, hommes d'État et hommes de guerre, tous reconnaissaient l'impuissance de la force matérielle contre l'ascendant moral de l'insurrection. Ils invoquaient tous le secours de la force morale. Tandis que M. O. Barrot allait prêcher la paix devant les barricades, le maréchal Bugeaud renouvelait à tous les chefs de corps l'ordre formel de cesser les hostilités. J'ai sous les yeux un de ces ordres, adressé au colonel du 57e de ligne. Parti de Lille le 23 au soir et arrivé à la gare du chemin du Nord le 24, à cinq heures du matin, cet officier reçut, à dix heures, par un agent déguisé, une dépêche ainsi conçue :

« Établissez-vous à la gare du chemin de fer avec
» vos deux bataillons. Il y a lieu d'espérer que le calme
» pourra se rétablir avec l'aide de la garde nationale.
» Faites entendre partout autour de vous des paroles de
» pacification. Le feu doit cesser sur tous les points.

» Le maréchal duc d'Isly. »

Après ces mots : *Le feu doit cesser sur tous les points*, le maréchal avait d'abord ajouté *jusqu'à ce que;* puis se ravisant, par le conseil de quelque pensée confuse peut-être dans son esprit, il avait passé sur ces mots un trait de plume fortement appuyé, qui permettait cependant de les lire encore assez distinctement.

Il continuait à écrire et à faire écrire des proclamations pacifiques; il ordonnait à tous les officiers d'état-major de la garde nationale de les répandre dans toutes les directions; et, comme un officier supérieur lui représentait que l'uniforme attirerait les coups de fusil, et que, pour remplir leur mission, ces envoyés couraient le risque de se faire tuer, « Je ne dis pas de se » faire tuer, » répliquait-il avec une hauteur dédaigneuse, « je dis d'y aller. »

XXI

Ce qui est absolument incompréhensible, c'est qu'en donnant à ses troupes l'ordre de cesser le feu, le maréchal Bugeaud ne les ait pas en même temps toutes rappelées à lui. Le plus simple bon sens indique l'immense danger qu'il y avait à les laisser ainsi en l'air, au milieu de l'insurrection. Exposées à tous les contacts, elles pouvaient être abordées, entourées, pressées, disloquées, noyées dans une avalanche de peuple, et désarmées. Deux accidents terribles avaient eu lieu, combien d'autres étaient possibles! Et si l'attaque recommençait sur un seul point, tous les efforts pour la

paix étaient anéantis, la lutte recommençait partout : avec acharnement du côté du peuple, ivre de fureur, parce qu'il se croirait trahi ; avec hésitation du côté des troupes, ébranlées par cette succession vertigineuse d'influences, de sentiments, d'ordres contradictoires et d'accidents lamentables. Oui! quand l'insurrection avait déjà si dangereusement grandi, quand elle occupait la ville presque entière, quand la garde nationale, au lieu de la combattre, l'appuyait, ce fut une faute énorme de ne point se concentrer pour un suprême effort. Bien des fois, dans la suite, le maréchal Bugeaud a dû se le reprocher amèrement. Sans doute il n'était plus possible de sauver la royauté de Louis-Philippe : sa déchéance était préparée dans les conseils de Dieu! mais il était possible de sauver la dignité du trône. Quinze à vingt mille hommes réunis, sous une volonté résolue, donnaient la certitude d'une capitulation honorable. Peut-être alors le vieux roi n'eût point emporté dans une fuite déplorable la couronne de son petit-fils [1].

XXII

L'urgence d'une résolution définitive de la part du roi était flagrante. Dieu lui mesurait les secondes.

[1] On voit, par le récit exact des faits, que l'ordre de cesser les hostilités ou du moins de les suspendre fut le sentiment unanime du roi, des princes, du maréchal Bugeaud, de M. Thiers, de M. O. Barrot, de leurs collègues, de tout le monde, successivement ou simultanément. Les discussions et les récriminations, qui ont eu lieu depuis, prouvent les regrets ; elles ne dénaturent pas la vérité.

MM. Thiers, Rémusat, Duvergier de Hauranne, retournèrent en hâte aux Tuileries. « Sire, » dit le premier, « le maréchal a accepté Lamoricière; Barrot et le général sont tous deux aux barricades. » Puis il aborde nettement les conditions du pouvoir. Alors se renouvellent les scènes précédentes : les exclamations, les résistances du roi, les promenades saccadées, les consultations du salon voisin. Dans une salle attenante au cabinet du roi, M. de Rémusat composait, dictait, et modifiait, en dictant, la proclamation qui annoncerait les résolutions dès qu'elles seraient prises. En proie à une impatience fébrile, M. Duvergier de Hauranne contenait avec peine l'émotion pénible dont son cœur était plein.

Enfin, poussé à bout, M. Thiers s'adresse au duc de Nemours : « Vous le voyez! nous perdons notre temps.
» Le roi ne veut pas concéder la dissolution; nous ne
» sommes pas ministres, nous ne pouvons plus rien.

— » Vous avez raison, » dit le prince; « laissez-moi
» faire, je vais voir le roi. » Et il passa dans le salon de la reine.

Au même instant, M. Émile de Girardin pénétrait auprès des députés. « Vous n'avez plus un seul moment à
» perdre, » s'écriait-il, « l'insurrection touche aux
» portes des Tuileries. Le seul moyen de salut, c'est la
» proclamation immédiate du nouveau ministère, de la
» dissolution, etc., etc.

— » Je le sais bien, » répliqua M. Thiers; « mais nous
» ne pouvons rien obtenir. »

Enfin le duc de Nemours, revenant vers les députés, leur dit que le roi consentait à la dissolution, qu'il autorisait les nouveaux ministres à l'annoncer par une proclamation, mais sous leur responsabilité et sans que son nom fût engagé. Précaution puérile ou réticence! On ne prit pas garde à cette étrange réserve. La proclamation suivante fut aussitôt rédigée :

« Paris, 24 février 1848, dix heures du matin.

» CITOYENS DE PARIS!

» L'ordre est donné de suspendre partout le feu.

» Nous venons d'être chargés par le roi de composer » un ministère.

» La Chambre va être dissoute. Un appel est fait au » pays.

» Le général Lamoricière est nommé commandant de » la garde nationale.

» MM. A. Thiers, O. Barrot, Lamoricière, Duvergier » de Hauranne, sont ministres.

» *Signé* : A. THIERS, Odilon BARROT,
» général LAMORICIÈRE, DUVERGIER
» DE HAURANNE.

» *Liberté, Ordre et Réforme.* »

Il était de la plus haute importance que cette proclamation fût immédiatement imprimée, affichée, publiée. Mais, le croirait-on, il n'y avait point de presse aux Tuileries, il n'y en avait point à l'État-major! Pen-

dant la nuit, pendant toute la matinée, les officiers, les généraux, le maréchal lui-même, n'avaient cessé de copier et de recopier les proclamations du maréchal; nul n'avait songé à faire venir des imprimeurs. Fatale imprévoyance, cruellement expiée! « Faute d'une » presse, la monarchie va périr! » s'écriait douloureusement M. Émile de Girardin. M. de Reims, M. Merruau, M. de Girardin lui-même, sortis en hâte, courent aux bureaux du *Siècle*, du *Constitutionnel*, de *la Presse*. Mais, ainsi qu'il arrive dans toutes les grandes catastrophes, dès qu'une sage résolution prévaut, il n'est déjà plus temps de l'exécuter. Les événements devaient marcher plus vite que les imprimeurs!

XXIII

Pendant ce temps, M. Odilon Barrot s'avançait vers le boulevard, par les rues de l'Échelle, Sainte-Anne et Grammont, rencontrant partout des barricades, nulle part de l'hostilité. Le plus souvent on lui ouvrait le passage, quelquefois il était obligé de gravir. A chaque station, il répétait que le ministère allait être confié à l'Opposition, que les griefs des honnêtes gens allaient recevoir satisfaction, que la politique libérale l'emportait enfin, que les troupes avaient ordre de rentrer dans leurs casernes et de cesser partout le feu, et il terminait par de chaleureuses exhortations à la paix et à la confiance. Malgré le vague de ces allégations, elles

produisaient un grand effet. La foule les accueillait aux cris de « *Vive Barrot! Vive la réforme!* » mais aussi à ceux de « *A bas Bugeaud!* » — et déjà même « *A bas Thiers!* » — Sur le boulevard des Italiens, la foule était immense : les ouvriers en assez grand nombre, mais la bourgeoisie plus nombreuse. Accueilli avec sympathie, l'orateur parla. Ce fut un tumulte d'enthousiasme : entouré, applaudi, remercié, encouragé, enlevé dans une ovation immense, il parut, il put se croire un moment le maître réel de la situation.

Les mêmes acclamations le suivirent jusqu'aux approches de la porte Saint-Denis. Mais ici commença de retentir un cri jusque-là retenu : « *A bas Louis-Philippe!* » M. Pagnerre le fit remarquer à M. O. Barrot. « Vous le » voyez, » ajouta-t-il, « on ne veut plus de lui. Il faut » l'abdication. Exigez-la sans délai; sinon vous aurez la » révolution! » On n'entendait pourtant pas encore un seul cri de « *Vive la République!* »

Au pied de la porte Saint-Denis se dressait cette formidable construction dont nous avons déjà parlé. Dès qu'il l'eût franchie, M. O. Barrot vit un terrible spectacle. Sur les quatre faces du boulevard et des deux rues qui le croisent, quatre barricades formaient un véritable réduit. Debout sur ces retranchements, une masse d'hommes, dont les fiers visages indiquaient l'implacable audace! Ils étaient là depuis plusieurs heures, à quelques cent pas du général Bedeau, attendant l'assaut, résolus à le soutenir : élite de la population révolutionnaire de Paris, énergique, indomptable, con-

centrée pour un combat à mort. Un drapeau rouge flottait au milieu d'eux. Leur premier mouvement fut de mettre en joue ceux qui se présentaient. M. O. Barrot, surpris de l'accueil, mais intrépide contre la menace, marche à eux la tête nue, le front haut, le geste ouvert et impérieux. Sa voix inspirée s'exalte de la grandeur de sa mission; mais il a devant lui des convictions aussi fortes que la sienne : sa parole se brise contre ces poitrines de bronze. Des clameurs confuses s'élèvent; l'orateur du libéralisme parlementaire a rencontré le terme de son influence.

XXIV

Il était inutile, il pouvait être dangereux de pousser plus loin. Ses amis lui conseillèrent de retourner sur ses pas. Il revint épuisé de fatigue, triste, abattu, par cette route qu'il venait de parcourir dans toute l'ivresse de la popularité, de la confiance et du triomphe. La foule semblait changée comme lui-même. Les cris : « *A bas Thiers! A bas Louis-Philippe!* » retentissaient plus fréquents. Sous la sympathie on sentait la menace; et dans la mêlée confuse des passions encore indécises, un œil attentif pouvait déjà reconnaître des volontés et un but déterminés.

XXV

De son côté, le général Lamoricière n'obtenait pas un meilleur succès. Populaire par l'éclat de ses ser-

vices, sa pétulance, sa jeunesse, l'audace de sa parole qui attestait celle de son cœur, tout, jusqu'à l'étrangeté de son costume, exerçait sur l'imagination du peuple une séduction irrésistible. Il n'y avait que des bravos et des sympathies pour ce général, héroïque vainqueur de Constantine, heureux capteur d'Abd-el-Kader. Admirable de verve, d'entrain, de présence d'esprit, il enlevait partout les applaudissements, mais nulle part les convictions. Les barricades restaient fermées devant lui ou se refermaient derrière lui. « *Vous,* » *oui! Barrot, oui!* » s'écriait la foule, en apprenant de sa bouche l'appel d'un nouveau ministère, les réformes, la cessation des hostilités; « *Bugeaud, non! Thiers,* » *non! A bas Thiers! A bas Bugeaud!* »

Le général ne s'obstina pas. A la deuxième barricade il supprima le nom du maréchal; à la troisième, il ne parla plus de M. Thiers; à la quatrième, subissant l'influence de la situation, il annonça purement et simplement un ministère Barrot. Glorieux d'abord de commander à la brave garde nationale de Paris, il s'enorgueillit l'instant d'après de commander la garde nationale et les enfants de Paris; et bientôt il était, non plus le commandant supérieur de la garde nationale, mais le général des enfants de Paris! Dextérité de langue, merveilleuse à coup sûr dans un homme de guerre, mais qui, en attestant la puissance de son esprit, constatait les nécessités du moment et l'échec de sa mission!

XXVI

Après les mêmes scènes et les mêmes dangers, bravés avec une égale énergie, pour le même devoir, M. Lamoricière et M. O. Barrot se rencontrèrent sur le boulevard des Italiens. Il était entre dix heures et dix heures et demie. Le général descendit de cheval; ils s'embrassèrent. Embrassement touchant et triste! Confession douloureuse d'un égal insuccès! Malgré les ardentes sympathies de la foule, l'orateur et le général se sentaient vaincus.

Que pouvait-il résulter en effet d'une entreprise courageuse sans doute, mais inconsidérée? Sur l'Agora, sur le Forum, à Gênes, à Florence, à Venise, dans une ville où presque d'un bout à l'autre la voix peut retentir, où il n'y a qu'une foule, où les noms portent des visages connus, on comprend que l'action personnelle ait sa toute-puissance; on comprend que la plus violente multitude cède à l'ascendant d'un illustre orateur, d'un général victorieux. Mais à Paris, mais sur cette foule immense, qui contient cent foules diverses, disséminées en mille groupes, sur de si vastes espaces, que peut l'éloquence la plus entraînante? Que peut la plus légitime et la plus grande popularité? rien! A quelques pas, la voix se perd dans les vibrations de l'air; un flot de peuple noie l'impression qu'elle vient de produire; la rue voisine voit et n'entend pas! La place de MM. O. Barrot, Lamoricière, et des hommes politiques que le roi appelait

aux Tuileries, était aux Tuileries. C'est de là qu'ils pouvaient, qu'ils devaient exercer leur action. Mais pour agir et faire agir, il fallait l'autorité, et ils ne l'avaient pas. A dix heures, le roi la leur marchandait encore.

Ces deux ministres d'une heure, presque passée déjà, marchèrent ensemble jusqu'à la rue de la Paix; M. O. Barrot, fatigué, avait accepté du général le cheval d'un de ses officiers, M. Bentzman. Pressée autour d'eux, la foule leur criait : « *Aux Tuileries! aux Tuileries!* » S'ils avaient consenti à se mettre à la tête de ce cortége, ils prenaient le palais.

M. O. Barrot déclara qu'il voulait rentrer chez lui. Il y arrivait à dix heures et demie, épuisé de fatigue, accompagné de la même foule, qui poussait les mêmes cris. Une nombreuse réunion de députés, de journalistes, d'électeurs influents, de membres du Comité central, l'attendait, impatiente de connaître les scènes des Tuileries, celles des boulevards, ce qu'il fallait faire espérer ou prévoir. En l'absence de son mari, madame Odilon Barrot et sa mère, madame Desfossés, faisaient les honneurs de la maison, avec un courage et une simplicité admirables.

La foule amoncelée criait toujours sous les fenêtres. M. Garnier-Pagès la harangua, elle obéit à cette voix populaire et diminua peu à peu. « Vous voyez, Barrot, » dit M. Garnier-Pagès, « il faut aller vite, car les évé-
» nements nous poussent. Aujourd'hui c'est vous,
» demain ce sont mes amis et moi, après-demain c'est
» Ledru-Rollin. »

XXVII

Quant au général Lamoricière, inquiet de se voir transformé en général de sédition par cette foule qui l'invitait à la conduire aux Tuileries, il piqua des deux vivement, et, tournant au grand trot la rue de la Paix, il courut vers le château, suivi d'un cortége moins nombreux et moins compromettant.

Dans la rue de Rivoli, à la hauteur de la rue des Pyramides, près de la grille des Tuileries, il rencontra le maréchal Bugeaud et le duc de Nemours. Tous deux se dirigeaient, avec une forte escorte, vers la place de la Concorde, où venait de retentir une fusillade assez vive. Leurs visages étaient soucieux. Ils s'arrêtèrent. Le général rendit compte de sa mission, avec des ménagements sur l'impopularité du maréchal, mais sans la dissimuler. « Oui, monsieur le maréchal, » ajouta l'un des officiers d'état-major de la garde nationale, M. Morisseau, « il m'est douloureux, mais il est de mon devoir de » vous dire que le nom le plus mal accueilli, c'est le » vôtre, et que partout on crie : *A bas Bugeaud!* »

XXVIII

Le maréchal connaissait déjà par lui-même cette vérité désagréable. Sur la place du Carrousel, le deuxième

et le troisième bataillon de la 10e légion lui avaient fait le plus froid accueil. Un peu plus tard, s'étant rendu dans la rue de Rivoli pour inspecter deux bataillons de la 2e légion, et ayant commandé à l'un d'eux de rompre par sections et de le suivre, le chef de bataillon n'obéit pas; il répéta l'ordre aux officiers : les officiers n'obéirent pas. Alors un des officiers d'état-major se décida à lui dire : « J'ai le regret, monsieur le maréchal, » de vous apprendre que la garde nationale ne veut pas » de vous. » Le maréchal s'éloigna sans dire mot.

A dix heures, le premier bataillon de la 1re légion vint remplacer à l'État-major le deuxième bataillon de la 8e légion, qui avait fait le service du 23 au 24. Comme la 10e, la 1re légion était dévouée à la dynastie, à son chef, à sa politique. Le maréchal la harangua. On lui répondit par quelques vœux réformistes. « Sans » doute, » dit-il, « le roi est décidé à donner toutes les » réformes, ou à peu près..... » A cette malencontreuse parole, des rumeurs avaient éclaté; les cris de *Vive la réforme!* avaient retenti plus nombreux, tempérés seulement par d'autres cris de *Vive le roi!*

L'entretien du général, du duc de Nemours et du maréchal continuait, lorsqu'un commissaire de police, accourant en hâte, vint dire que l'escorte ne pouvait aller plus loin sans un danger imminent. Peu soucieux de cet avertissement, mais visiblement affecté de l'animadversion du peuple, le maréchal tourna bride et ramena le duc de Nemours aux Tuileries.

XXIX

Cette animadversion était en effet devenue universelle : dans le peuple, par le souvenir de quelques actes violents, de paroles plus violentes encore ; dans la bourgeoisie libérale, par la conduite politique du maréchal ; dans la bourgeoisie conservatrice, par l'évidence du danger que créait cette impopularité. Danger d'autant plus grand que le maréchal en avait la conscience ! Il sentait lui-même que son nom rendait impuissants ses efforts sincères pour rétablir la paix. Dans cette position fausse, qui n'était ni la paix ni la guerre, assailli des plus sinistres nouvelles, étonné des contradictions qui se heurtaient dans son esprit, voyant que tout échouait, les concessions, les promesses, les proclamations, l'action personnelle des noms les plus accrédités, sa volonté, jusque-là si ferme, se déconcertait. Instrument téméraire des irrésolutions du roi, complice volontaire ou involontaire de ses arrière-pensées, il en était la victime !

CHAPITRE QUATRIÈME.

Difficile retraite du général Bedeau sur les boulevards; obstacles incessants; la colonne se croise avec M. O. Barrot et ses amis; les canons ne peuvent plus avancer; les pièces sont conduites à la mairie du deuxième arrondissement; les caissons sont ouverts et les munitions distribuées entre le peuple; la colonne débouche sur la place de la Concorde, précédée par la garde nationale et le peuple; les gardes municipaux du poste Peyronnet les reçoivent à coups de fusil; collision sanglante; prise du poste. — Fusillade de la ligne, au Pont-Tournant : M. Jollivet, député, est tué. — Reddition de la caserne de Reuilly. — Capitulation du poste Baudoyer. — Engagements aux barricades de la rive gauche, à l'École polytechnique. — Dévastation et incendie des barrières. — Destruction des bureaux de péage et des ponts. — Les dernières casernes capitulent. — Hôtel de ville : les troupes fraternisent avec la garde nationale et le peuple; le poste de la garde municipale veut agir; il est obligé de rentrer; des ouvriers envahissent l'Hôtel; présence d'esprit du concierge Martin devant les menaces d'incendie; découragement du préfet; invité par des conseillers municipaux à convoquer le Conseil, il leur répond : « Faites ce que vous voudrez ! » sommé par un officier de la garde nationale, M. Jourdan, de cesser ses fonctions, il quitte l'Hôtel de ville; les généraux commandants l'imitent; les troupes se retirent, livrant leurs armes; le peuple est maître; les conseillers municipaux, présents à l'Hôtel de ville, refusent de reconnaître l'autorité improvisée de M. Jourdan et convoquent le Conseil municipal. — Ministère de l'intérieur : MM. Guizot et de Broglie viennent rejoindre M. Duchâtel; arrivée de M. de Malleville; il les prévient des événements et des dangers qui les menacent; mot de madame Duchâtel; les deux ministres s'enfuient; déguisement de M. Guizot; M. de Malleville fait repousser, par quelques gardes nationaux, une agression contre le ministère; il informe M. O. Barrot qu'il l'attend. — Affluence de l'Opposition chez M. O. Barrot. — L'abdication du roi et la régence, réclamées le matin par M. Ledru-Rollin et par M. Marrast, sont considérées comme une victoire inespérée par les radicaux de toutes les nuances; MM. O. Barrot, Havin, Pagnerre, Garnier-Pagès, etc., se rendent au ministère de l'intérieur; transports du peuple, de la garde nationale et des troupes sur leur passage; indécision de M. O. Barrot; il a compris, d'après l'attitude de la population, la nécessité de l'abdication du roi; il prie MM. Dupin et Janvier d'aller exposer au roi la situation; sa conduite attaquée et justifiée. — État-major : dispositions des esprits.

I

La fusillade qui avait attiré le duc de Nemours et le maréchal était encore le résultat d'une lamentable méprise.

Nous avons fait connaître la position de la colonne Bedeau sur les boulevards : elle couvrait toute la chaussée, du Gymnase à la rue Rougemont. Nous avons dit aussi que, depuis la veille au soir, la construction des barricades s'était développée avec une rapidité extraordinaire. Successivement, toutes les rues qui débouchent sur le boulevard avaient été barricadées, en sorte que, au moment où il reçut l'ordre de se replier, le général était enserré dans une enceinte de murs. Du haut de ces redoutes, un peuple armé, prêt à l'attaque et à la défense, pouvait tirer dans la colonne presque à bout portant. Un combat engagé ainsi eût amené un horrible massacre; et l'issue en était douteuse! La retraite était donc une nécessité militaire autant qu'une nécessité politique.

Mais elle était d'une difficulté immense. Il y avait encore, sur la route par où elle devait s'opérer, des barricades, des traînées de pavés, des tranchées, des monceaux d'arbres abattus. La foule, inoffensive d'ailleurs jusqu'à présent, mais considérable, agitée, fière de sa puissance, n'était pas un moindre danger. Comment la contenir sans la repousser? Comment la

repousser sans un conflit? Et le général avait l'ordre d'éviter le conflit! Sur une si longue ligne, la surveillance personnelle du chef sur les soldats était impossible. Le général Bedeau prit toutes les mesures de prévoyance et de prudence. Il fit précéder sa colonne d'un fort détachement de gardes nationaux, en tête duquel marchaient des hommes dont il avait reconnu l'influence et la loyauté, MM. Labélonye, Delandre, Thiou, Paupert, Herbet, etc. Son artillerie fut protégée par une ligne de grosse cavalerie et par une seconde ligne de gardes nationaux. Ainsi couvert, il se mit en marche.

A chaque pas il fallait obtenir le passage, épuiser, avant les extrémités de la force, tous les moyens de la persuasion. Au carrefour du boulevard et du faubourg Montmartre, il y avait, comme à la porte Saint-Denis, un carré de barricades : la colonne parvint à le franchir, après un moment de confusion extrême. — Vers le passage des Panoramas, le général fut rejoint par une compagnie de la 2ᵉ légion, aux ordres de M. Altaroche; c'était un secours, mais, par l'encombrement, un embarras. — Au boulevard des Italiens, nouvel encombrement, mouvement énorme, clameurs d'enthousiasme et de colère. Le général se porte en avant; il aperçoit M. O. Barrot. Les deux cortéges se croisent. *Vive la ligne!* crient les gardes nationaux, levant en l'air la crosse de leurs fusils; et les soldats, imitant cette démonstration pacifique, mettent la crosse en l'air et répondent : *Vive la garde nationale!*

II

Jusque-là, malgré de nombreuses difficultés, la marche n'avait pas été interrompue. Aidées par le peuple, les troupes avaient réussi à ouvrir le passage à l'artillerie et aux caissons. Mais, vers la rue de Choiseul, le poids de la foule, décuplé par l'oscillation des mouvements contraires, les arbres, les pavés, opposèrent aux bagages un obstacle insurmontable. Efforts surhumains des troupes, énergie de la garde nationale, exhortations et concours dévoué de quelques ouvriers, au nombre desquels étaient MM. Corbon, Pascal, et leurs amis du journal *l'Atelier,* remontrances désespérées du général qui commande en second, tout échoue. Il faut s'arrêter. Le général, sans pouvoir prévenir le général Bedeau, se voit contraint d'abandonner son artillerie à un chef de bataillon de la garde nationale, qui se charge de conduire les pièces et les caissons à la mairie du deuxième arrondissement, et de les y garder en sûreté. Promesse loyale, mais au-dessus d'une force humaine ! Il ne sauva que les pièces. Les caissons, restés au pouvoir des ouvriers, furent ouverts, les cartouches enlevées et distribuées.

La tête de la colonne marchait toujours.

III

Près de la Madeleine, le général Bedeau fit halte. On

apercevait les vedettes de la division de cavalerie qui stationnait sur la place de la Concorde, et un peloton de gardes municipaux qui occupait le poste Peyronnet. Le général Regnauld de Saint-Jean d'Angely commandait.

Informé par un aide de camp, le chef d'escadron d'état-major Espivent, de l'arrivée du général Bedeau, le général Regnauld manifesta une vive inquiétude. Il connaissait l'animosité réciproque du peuple et des gardes municipaux, les dispositions hostiles de ceux-ci, même envers la garde nationale, et il redoutait une collision. Pour l'éviter, il fait transmettre par M. Espivent l'ordre aux municipaux de rentrer dans leur corps de garde. Les gardes municipaux refusent d'obéir. Le maréchal des logis Fouquet, qui, depuis trois jours, défend avec vingt-sept hommes le poste Peyronnet, qui, depuis trois jours, ne cesse de repousser ou de charger le peuple, range ses soldats en ligne. Il était près de dix heures et demie.

A ce moment la colonne Bedeau débouche de la rue Royale sur la place, la garde nationale en tête, en flanc quelques groupes de peuple. Pour laisser le champ libre aux troupes qui la suivent, la garde nationale tourne à droite dans la direction du poste Peyronnet. M. Espivent vient vivement à elle, et, d'une voix précipitée: « Méfiez-vous, » dit-il; « les gardes municipaux ne veulent pas rentrer. » *A bas les municipaux!* crie le peuple. Soit rancune des précédents griefs, soit irritation du moment, soit peur d'une agression de cette foule qui pousse des clameurs hostiles, le maréchal des

logis Fouquet commande le feu : la décharge, tombant de plein front dans cette masse compacte, tue ou blesse plusieurs personnes. Alors une immense explosion de colère jaillit du sein de la foule : « Trahison ! c'est » comme hier au boulevard des Capucines ! Aux armes ! » Et, loin de fuir, le peuple exaspéré se jette en avant.

Le général Bedeau a vu la lueur des derniers coups de feu. Il s'élance bride abattue dans l'espace encore vide, ordonne aux municipaux de rentrer dans leur poste, se retourne vers la garde nationale, l'adjure de ne pas riposter. Mais les gardes municipaux ont rechargé leurs armes, et ils tirent de nouveau par les meurtrières. Tout ce qui tient un fusil riposte. Les chasseurs de Vincennes eux-mêmes, partageant l'indignation de la garde nationale, veulent punir ce qu'on attribue à la trahison : un ordre impérieux les contient. Enveloppé de feux, le brave général oublie sa vie pour ne songer qu'à son devoir. Il se multiplie sous les balles pour empêcher le combat. Tous les efforts du plus généreux dévouement sont inutiles. Déjà le poste est escaladé, la porte enfoncée, les municipaux sont saisis; deux sont tués dans l'irruption, quelques-uns blessés; le reste va payer de sa vie son attaque insensée. Mais, après la victoire, l'humanité reprend ses droits : le général, les officiers de la garde nationale, des ouvriers, parviennent à soustraire ces malheureux à la vengeance. Réfugiés dans les rangs de la garde nationale et des chasseurs de Vincennes, parmi les chevaux des cuirassiers, à l'ambassade turque, au ministère de la

marine, revêtus à la hâte de blouses protectrices, ils sont bientôt à l'abri du péril.

IV

Ce sanglant épisode devait avoir une fin terrible. La grille du Pont-Tournant, qui clôt le jardin des Tuileries sur la place de la Concorde, était fermée, suivant la consigne des jours de troubles. Deux détachements occupaient le poste : l'un, de cinquante hommes du 74e de ligne, aux ordres du sous-lieutenant Dukermont; l'autre, de cent hommes du 69e, lieutenant Tapoul. Éveillée par la fusillade, leur attention se porte sur la place : ils aperçoivent un homme, en habit militaire, fuyant devant un groupe d'ouvriers et de bourgeois lancés à sa poursuite dans la direction du Pont-Tournant. C'était le maréchal des logis Fouquet, grièvement blessé, la figure couverte de sang. Après avoir trouvé un premier refuge derrière les chevaux des cuirassiers, il croit en trouver un plus sûr dans le jardin des Tuileries : il s'élance à travers la place de la Concorde, suivi de quelques personnes qui, pour le secourir, lui crient d'arrêter. Il fuit toujours. A vingt pas du Pont-Tournant, il implore d'une voix haletante les soldats du poste : « Sauvez-moi ! sauvez-moi ! » Derrière lui, un bourgeois agite, en signe de paix, un mouchoir blanc. A la vue de cet homme ensanglanté, poursuivi, suppliant, ne voyant ou ne comprenant pas le signe

qu'on leur fait, les soldats font feu [1]. Quatre personnes tombent, trois frappées à mort; une seule, blessée, se relève ; le reste prend la fuite. Alors les soldats ouvrent la grille et s'avancent pour relever les cadavres. Parmi les morts était l'homme au mouchoir blanc. Le lieutenant du 69e, pâle d'épouvante, reconnaît en lui un ami de sa famille, M. Jollivet, membre conservateur de la Chambre des députés.

Au bruit du feu, le général Bedeau était accouru de l'autre extrémité de la place. Il était trop tard. Douloureusement ému, il donna l'ordre de faire disparaître les traces de la catastrophe. Les soldats cachèrent les malheureuses victimes de cette déplorable méprise sous un tas de gravier, au pied de la terrasse. On négligea d'effacer le sang.

Tels furent les incidents de cette fusillade qu'on avait entendue jusque dans le palais. Ils y répandirent une vive inquiétude, et dans la ville un nouveau désir de vengeance.

V

Ces fusillades involontaires forment le trait saillant de cette lutte étrange. Nulle part ce n'est une volonté délibérée, du gouvernement, de la force armée, du peuple, ou d'un homme, qui engage la bataille : c'est le hasard. Partout le même fait se reproduit; partout il

[1] Les soldats disent avoir entendu un gardien des Tuileries qui, du haut de la terrasse, criait : « Tirez donc! tirez donc! feu! »

se reproduit isolément. Mais l'enchaînement successif des mêmes accidents en décuple l'importance, exalte le peuple, démoralise les troupes, paralyse les chefs militaires, glace l'action du pouvoir, et finalement précipite la monarchie.

Ainsi, dans cette même journée du 24, après la malheureuse affaire de la Bastille, l'irritation avait rapidement gagné le faubourg Saint-Antoine. Il était debout tout entier, enveloppant les postes et les casernes. La caserne de Reuilly, vaste entrepôt de munitions, était cernée. Le peuple veut les armes. La troupe résiste. La garde nationale intervient. Le maire de l'arrondissement, entraîné, accourt et s'interpose. MM. Perret, Recurt, et d'autres, le secondent. Le peuple envahit les cours, cherche à s'emparer des fusils : les fusils partent. L'audace des assaillants s'accroît ; le tumulte, le désordre, les cris redoublent. Les soldats, refoulés dans l'intérieur des bâtiments, sont prêts à tirer par les fenêtres. Les ouvriers répondent par des menaces d'incendie. Pendant deux heures de lutte, d'angoisses, de pourparlers, de négociations, de clameurs confuses, la scène se prolonge sans conclusion. Enfin, prévenu de la retraite du général Duhot, le colonel consulte les officiers ; et, dans une sorte de conseil improvisé, ils décident qu'ils remettront la caserne à la garde nationale, et que la garde nationale escortera les troupes jusqu'au delà de la barrière. — Il était onze heures.

VI

Près de l'Hôtel de ville, sur la place Saint-Jean, vers le point où aboutissent les rues de la Verrerie, Bourtibourg, de Bercy et la place Baudoyer, s'élevait un corps de garde crénelé, défendu par un détachement du 45e de ligne. Il était, depuis le matin, enserré dans un réseau de barricades. Vers dix heures, le maire du 7e, prévoyant une attaque, avait invité les soldats à se replier pendant qu'il en était temps encore et à céder leur poste à la garde nationale. Les soldats avaient repoussé cet avis. La foule croissait incessamment, et, avec la foule, l'effervescence.

Le peuple, sommé de s'éloigner, refuse; il avance hardiment; il commence l'attaque. Les soldats se renferment dans le poste et font feu par les meurtrières. Le peuple riposte. Des deux côtés tombent des victimes; du côté de la troupe deux officiers : M. de Manistral, sous-lieutenant du 45e, et M. Heurtelzer, capitaine adjudant-major, qui accourait avec un ordre de retraite adressé par le colonel au détachement. Averti du péril de ce poste, le général Sébastiani envoie à son secours un bataillon. Mais une barricade élevée dans la rue Renaud-Lefebvre, jusqu'au deuxième étage, oppose un obstacle infranchissable. Alors le maire, M. Moreau, député de l'arrondissement, le colonel de la légion, M. Laveissière, et des officiers, n'écoutant que la voix

de l'humanité, se jettent courageusement au milieu du feu. La troupe consent à capituler. Elle sort, protégée par la garde nationale, et se retire à la mairie. Le peuple occupe le corps de garde et le brûle.

VII

Sur la rive gauche de la Seine, aux environs du Panthéon, régnait une vive agitation. Elle s'était entretenue et accrue par de petits combats livrés autour de plusieurs barricades. Auprès du collége de France notamment, un rassemblement d'élèves, parmi lesquels MM. Émile Darnaud, fils d'un député conservateur, Bourjon, Lemaire, Watripon, etc., avaient défendu victorieusement une barricade contre une compagnie du 14e de ligne. Une compagnie du 55e n'avait pas été plus heureuse contre les élèves retranchés au coin des rues de Reims, des Amandiers et des Sept-Voies. Il y avait eu, de part et d'autre, quelques tués et quelques blessés.

Une lutte plus grave s'engagea devant l'École polytechnique. Depuis la veille, les élèves en avaient forcé les portes pour aller jeter dans l'insurrection l'aide de leur épée et le poids de leur influence. Les malades eux-mêmes étaient partis; un seul était resté. Il n'y avait plus dans l'École que le commandant, général Aupick, ses officiers, le médecin en chef, M. Aulagnier, et les divers employés. Cependant le peuple attroupé menaçait d'envahir la cour. Vers onze

heures, deux compagnies du 55e, envoyées par le général Renaud, vinrent se mettre en ligne devant l'École. Elles étaient commandées par deux jeunes gens, tous les deux de nom illustre, MM. de Calonne et de Caulaincourt.

Peu après, une colonne de peuple fit irruption sur la place; acclamant tour à tour la réforme et les soldats, elle n'avait aucune apparence hostile. Un peu plus tard, en survint une seconde, qui venait de prendre la caserne Mouffetard; fière de son succès, elle s'avance, tambour battant, vers les soldats et demande les armes. En même temps, un gamin, perché sur la fontaine, tire un coup de feu; d'autres coups suivent. Le capitaine commande: *A la baïonnette!* Les soldats, comprimés par la foule, ne peuvent exécuter le mouvement; pour se dégager, ils reculent et font une décharge. Des deux côtés alors la fusillade se prolonge sur toute la ligne: trois soldats sont tués, onze blessés; autant de victimes dans le peuple. Un plus grand désastre est imminent. Les troupes reçoivent l'ordre de rentrer dans l'École; le peuple se précipite à leur suite. Déjà les plus ardents ont pénétré dans les cours, lorsque le général se présente. Il veut haranguer la foule; mais, saisi par des mains furieuses, menacé de mort, il ne parvient à se dégager qu'à force d'énergie. Enfin, des gardes nationaux, aidés de plusieurs élèves, dont l'un, étudiant en médecine, M. Jacques, se fit remarquer par son courage et son dévouement, parviennent à calmer cette foule exaspérée. Elle s'éloigne.

Dans la soirée, les soldats sortirent, en sûreté, sous la protection des élèves.

VIII

On le voit : toutes ces luttes qui ont précédé et amené la révolution de 1848 ne sont pas des combats en règle. Elles ne ressemblent en rien à ces grandes luttes qui, en 1830 et 1832, avaient ensanglanté la capitale. Il n'y a partout que des accidents, des rencontres fortuites, des engagements sans cause qui finissent sans raison. Le peuple n'a point d'animosité contre la troupe, la troupe n'en a point contre le peuple. On se tend la main, puis on se fusille. Après la fusillade, peuple, gardes nationaux, soldats, lèvent les crosses en l'air et fraternisent. Les soldats défendent leurs armes, puis les donnent. Seuls, les gardes municipaux sont attaqués avec fureur et attaquent à outrance. Est-ce lâcheté de la part des soldats ? Qui l'oserait dire ?...

Non, ils n'étaient point lâches, ces soldats, en abandonnant à la garde nationale et au peuple ces armes que des ordres contradictoires paralysaient entre leurs mains ! Ils n'étaient point lâches, ces officiers laissés au milieu de l'insurrection par l'imprévoyance de leurs chefs, et qui ne se retiraient que devant une immense supériorité de forces ! Ils n'étaient point lâches, ces généraux qui ramenaient leurs troupes à travers des difficultés et des périls sans nombre, et d'après des ordres formels ! S'il y eut des coupables dans ces jours

d'orage, ce n'est pas eux. S'il y eut des faibles, ce n'est pas eux. Si quelqu'un porte le poids de la responsabilité, ce n'est pas eux. En plaçant son armée sous les ordres du maréchal Bugeaud, le roi lui avait implicitement commandé la guerre. En nommant ministres MM. Thiers et O. Barrot, il lui avait commandé la paix. Et par ses proclamations indécises, le maréchal Bugeaud avait lui-même achevé de la désarmer. Où la tête manque, que peuvent les bras?

IX

Tandis que ces incidents se passaient, le peuple des quartiers qui avoisinent les barrières et le fleuve faisait sa protestation de fer et de feu contre l'octroi et le péage des ponts.

A la barrière de Clichy, le corps de garde est dévasté, les deux roulettes sont brûlées. Des tentatives d'incendie, bientôt détournées, menacent les barrières Blanche, des Martyrs, Montmartre et Rochechouart. Les deux roulettes et le pavillon de la barrière Saint-Denis sont détruits. La roulette de la Boyauderie est saccagée. Barrière du Combat, des groupes nombreux font des barricades avec des voitures, des arbres, des tables, des boiseries, des ustensiles de toute nature, enlevés aux bureaux de l'octroi; le feu, mis à la roulette, est éteint aussitôt qu'allumé. Barrière de la Chopinette, autre tentative d'incendie, non suivie d'effet. A Belleville, quatre cents insurgés s'emparent des bureaux,

livrent la roulette aux flammes, boivent et répandent le vin dans les caves. Le matériel de la barrière Ramponneau est brisé. La roulette de Ménilmontant est embrasée. Aux Amandiers, dispersion du mobilier du bureau. Sur la place du Trône, les groupes, longtemps contenus par la puissance des troupes, se précipitent dès qu'elles disparaissent : les deux roulettes sont dévorées par le feu. A Picpus, on rompt la porte de la barrière et l'on pille la cave. A Charenton, les assaillants désarment le poste; puis ils brisent la roulette et réduisent en cendres le pont à bascule. A la Râpée, dévastation de la roulette et du mobilier, en présence de la garde nationale, qui laisse faire. La garde nationale se retire de la barrière d'Italie à quatre heures du matin : à onze heures, un attroupement, conduit par une femme qui brandit un grand sabre, démolit la roulette, le pont à bascule, et y met le feu. La barrière d'Arcueil est sauvée par cette saillie : qu'il est bien plus sage de faire du feu chez soi qu'un incendie en plein air.

X

Après les barrières, les ponts à péage. L'entrave au libre parcours est l'une des plus fortes antipathies du peuple. A huit heures, le bureau de péage du pont d'Austerlitz et le corps de garde qui le protége sont livrés aux flammes. Vers onze heures, un attroupement envahit le pont de Damiette, suspendu entre la pointe

est de l'île Saint-Louis et le quai des Célestins. Le bureau de recette, du côté du quai, est incendié aux cris de *A bas le péage!* Tout à coup, un horrible craquement se fait entendre ; les chaînes qui traversent le bureau, enduites de goudron, dévorées et calcinées par le feu, se rompent avec fracas; la partie du tablier comprise entre l'arc du milieu et le quai des Célestins, est précipitée dans le fleuve. Le péage et le pont étaient anéantis du même coup. Monument d'une destruction aveugle, les ruines du pont de Damiette sont encore dans l'état où le feu les a mises.

Personne, heureusement, n'avait péri dans ce désastre. Mais une leçon terrible était réservée aux dévastateurs. Le pont Louis-Philippe, aujourd'hui pont de la Réforme, joint les deux bras du fleuve à la pointe occidentale de l'île Saint-Louis. Son nom ajoutait à l'impopularité du péage. A deux heures, le bureau de recette est renversé. Une grande quantité de goudron, adossé à la pile qui fait face à la rue Saint-Louis, offrait à l'incendie une riche matière. Les incendiaires arrivent : la flamme brille, et, tout à coup élancée avec une violence inouïe, elle atteint les chaînes du pont; calcinées en moins de dix minutes, celles-ci craquent, se rompent; le tablier s'écroule, entraînant dans sa chute une dizaine d'incendiaires qui n'ont pas le temps de fuir. La plupart furent noyés.

Instruits, mais non corrigés, les dévastateurs continuent leur œuvre avec moins d'imprudence. Ils démolissent d'abord le bureau du pont d'Arcole, et, avant

d'en incendier les débris, ils les transportent sur le quai. — La passerelle de Constantine put être préservée par la garde nationale.

XI

Les communications d'une rive à l'autre se trouvaient ainsi interrompues pour les troupes, non pour les insurgés, dans toute la partie supérieure du fleuve. Toutes les barrières étaient au pouvoir du peuple. Il était impossible aux renforts de pénétrer sans un combat acharné. Tenter le passage, c'était vouer les soldats à un sacrifice sanglant et inutile. Les corps de garde isolés étaient tous désarmés, occupés ou incendiés. La prison militaire de l'Abbaye, celle de la Dette, étaient ouvertes, et les prisonniers mis en liberté. Le peuple gardait lui-même sévèrement les autres. Les quelques casernes restées encore aux mains des troupes étaient assiégées, bloquées par des attroupements considérables, et, successivement, elles capitulaient, livrant à l'insurrection des masses de munitions et d'armes.

Un même esprit soufflait partout. Le peuple, versé dans les rangs de la garde nationale, y semblait déjà incorporé. Réunis et confondus, l'uniforme et la blouse formaient des attroupements de plusieurs centaines d'hommes, bientôt de plusieurs milliers. Une immense ardeur d'agir décuplait toutes les forces. Un orateur, un hasard, une rencontre, donnaient un but; à l'instant même l'action commençait : le corps de garde

était attaqué, la caserne assaillie, la barricade élevée ou défendue. Tout devait tomber, tout tombait sous le poids d'une telle puissance; et, par une impulsion universelle, toutes les colonnes débordaient à la fois, par toutes les issues, vers les deux grandes positions stratégiques et politiques : l'Hôtel de ville et les Tuileries, le siége des gouvernements révolutionnaires et le palais des monarchies !

XII

L'Hôtel de ville était gardé par une division, infanterie, cavalerie, artillerie, sous les ordres des généraux T. Sébastiani, Tallandier et Garraube. Le capitaine Morlaix occupait, depuis le 23, à dix heures du matin, le poste ordinaire de la garde municipale, avec cinquante-huit hommes.

Vers huit heures et demie, le général Sébastiani reçut du maréchal commandant en chef la dépêche suivante : « Concentrez vos troupes et n'engagez aucune lutte. » Quelques instants après, une colonne de gardes nationaux de la 7e légion, suivie d'une foule d'hommes les uns armés, les autres sans armes, débouche de la rue des Coquilles sur la place, agitant les fusils la crosse en l'air, criant : *Vive la réforme ! Vive la ligne!* Les soldats, entraînés par l'exemple, lèvent également la crosse en l'air et crient : *Vive la garde nationale! Vive la réforme !*

Vers dix heures, une seconde colonne, formée de-

vant la mairie du neuvième arrondissement, attirée à la place de la Bastille par le bruit de la fusillade, voit la place déserte, les corps de garde en feu, des cadavres étendus et des flaques de sang; elle passe devant la mairie du huitième, où elle échange des vivat, revient sur la place Saint-Gervais, parlemente avec les cuirassiers, arrive sur la place de l'Hôtel de ville par le quai de Gèvres, la traverse au milieu des troupes qui crient avec elle : *Vive la Réforme!* et rentre par la rue de la Tixeranderie.

Elle est immédiatement suivie d'une troupe de gardes nationaux et d'ouvriers, formée dans le huitième par MM. Guinard et Cerceuil, qui défile au milieu des mêmes démonstrations.

Peu de temps après arrivait une quatrième colonne, conduite par un détachement de la 7e légion, tambour battant, la crosse en l'air. A ce moment, le capitaine Morlaix, immobile jusque-là dans l'intérieur de l'édifice, ordonne à ses cavaliers de sortir, les range en bataille devant la porte du préfet et s'avance vers le colonel du 7e léger. Le peuple aperçoit les municipaux, pousse un cri de colère et s'élance. Les municipaux, entourés, séparés, saisis par des milliers de bras, sont désarmés avant d'avoir pu se défendre ni même se mettre en garde. La troupe, immobile, avait laissé faire. Le capitaine Morlaix, revenant en hâte, fit rentrer hommes et chevaux; les portes, précipitamment fermées, les mirent à l'abri. Le peuple abandonna la place.

XIII

Pendant que ceci se passait devant la façade principale, un groupe de deux cents ouvriers, arrivant par la rue Lobau, sur les derrières de l'Hôtel, forçait l'une des portes et pénétrait dans l'intérieur. Répandue de tous côtés, la foule menace de mettre le feu à la salle Saint-Jean et d'enfoncer les portes de la bibliothèque. Le concierge Martin, seul avec son fils, arrête leur fureur par ces simples paroles : « Qu'allez-vous faire ? Là sont les livres ! vos livres à vous, au peuple ! que vous pouvez lire quand vous le voulez ! » Aussitôt un ouvrier écrit sur la porte : « Respect aux arts et aux sciences ! » Les plus exaltés s'apaisent, la masse est contenue.

Un employé était entré avec la foule : il court en hâte vers les appartements du préfet, le trouve dans son cabinet, en compagnie du général Sébastiani et d'un autre général ; il annonce l'envahissement de l'Hôtel et les menaces d'incendie. « Que voulez-vous que j'y fasse ? » répondit M. de Rambuteau.

XIV

Cet excessif découragement du premier magistrat de la ville s'explique d'ailleurs facilement. Depuis le commencement des troubles, c'est-à-dire pendant trois

jours consécutifs, il n'avait reçu aucun ordre, aucun avis du changement de ministère, de la nomination du maréchal Bugeaud, ni des résolutions du gouvernement. Averti de la gravité des événements par ses propres informations, par la voix publique, par les membres du Conseil général, MM. Say, Thierry, Lanquetin, Féron, Journet, par M. Flottard, chef du bureau des écoles, sollicité par eux de convoquer le Conseil municipal, il avait tristement répondu à M. Delestre qui lui disait : « Prenez garde, c'est une révolution qui se » prépare! » — « J'ai assez prévenu ! Il y a longtemps » qu'on ne m'écoute plus! » Il était mécontent; il avait droit de l'être. Mécontent, il se découragea et ne tarda pas à subir les atteintes de cette démoralisation qui gagnait et paralysait de proche en proche tous les agents civils et militaires. Et comme MM. Say, Lejemptel, Journet, Flottard, l'adjuraient de convoquer le Conseil pour prendre les mesures indispensables de sûreté générale, en présence des généraux Sébastiani, Tallandier, Garraube, il répondit d'une voix accablée : « Il n'y a plus de ministres! plus de gouvernement! » Je suis sans ordres! Faites ce que vous voudrez! »

Ainsi destitué de toute énergie morale, il voit entrer dans son cabinet (il était onze heures) un officier de la garde nationale, accompagné d'un groupe d'élèves de l'École polytechnique. C'était M. Jourdan, capitaine de la 8e légion. Avec une incroyable audace d'initiative, il avait traversé la place couverte de troupes, franchi la grande porte et pénétré dans l'Hôtel, jusque

dans le cabinet du préfet : « Lequel de vous, messieurs, » est le préfet ? » dit-il en entrant. M. de Rambuteau s'avance. M. Jourdan continue : « Le peuple est » maître des faubourgs. La garde nationale est avec » le peuple. Je viens, au nom du peuple, m'emparer de » l'Hôtel de ville. Vous n'avez plus d'ordres à donner » ici. » M. de Rambuteau, atterré, se laisse tomber sur un canapé et répond en balbutiant : « En ce cas, ma » responsabilité cesse, et je me retire. » Déconcertés, les généraux gardent le silence. « Mais il faut me faire » reconnaître par vos employés, » ajoute le capitaine Jourdan. Ce dernier trait ranime le préfet : « Il ne man- » querait plus que cela ! » dit-il avec un triste et fin sourire.

XV

Quelques moments après, il quittait cet Hôtel de ville témoin, pendant tant d'années, de ses élégances, des grâces de son esprit, de sa charmante et splendide hospitalité. Les généraux s'en allaient également, chacun de son côté, à la débandade. L'un d'eux s'éloignait seul, dissimulant avec soin son uniforme sous un ample manteau ; des officiers s'avancèrent pour lui demander des ordres. Mais lui, sans s'arrêter : « Ce qu'il y a de » plus prudent à faire, c'est de se retirer le plus » promptement possible ! » et il disparut. La veille, ce général était le chef de l'armée de Paris ; le jour même, il avait instamment réclamé l'honneur de commander

une division et l'Hôtel de ville ; c'était un des favoris de la cour, un ami particulier du roi, le général T. Sébastiani !

XVI

A onze heures un quart, le peuple était complétement maître de l'Hôtel de ville et de ses alentours. Abandonnées à elles-mêmes, les troupes n'opposèrent dès lors aucune résistance : les fantassins livraient leurs fusils, les cuirassiers offraient leurs armes, les artilleurs laissaient prendre leurs pièces, chacun des corps quittait ses positions pour rejoindre ses cantonnements. — Seuls, les gardes municipaux restaient à leur poste, dans la cour du préfet. Quoique désarmés, la colère du peuple contre eux était si violente, que les plus terribles extrémités étaient possibles. Comme toujours, en effet, dès que le peuple les aperçoit, il s'élance. Mais des citoyens généreux s'élancent en même temps. M. Say, M. Flottard, des employés, des huissiers, des gardes nationaux de la 1re, de la 7e et de la 9e légion, le colonel de celle-ci, M. Boutarel, M. Liron, un ouvrier, M. Percepied, d'autres hommes du peuple, font aux malheureux un rempart de leurs corps, et réussissent à les sauver.

L'évasion du préfet effectuée, M. Jourdan s'était rendu dans la salle du Zodiaque, où il retrouva trois officiers de sa légion, MM. Nast, Philippe et Sachet, qui l'avaient accompagné, et plusieurs élèves de l'École po-

lytechnique, qui étaient survenus. MM. Say, Lejemptel, Journet, Thierry et Flottard s'y trouvaient aussi. Plus fermes que le délégué du roi, ces représentants de la cité refusèrent de reconnaître la position improvisée du capitaine de la 8e légion. Installés comme autorité municipale, ils convoquèrent immédiatement leurs collègues, afin d'exercer, au nom de la ville, le pouvoir tombé des mains du gouvernement. Des lettres pressantes furent soudain envoyées. Les élèves de l'École servaient de secrétaires. L'horloge sonnait onze heures et demie.

XVII

Ainsi précipité de l'Hôtel de ville, le pouvoir chancelait au ministère de l'intérieur. Retiré dans les appartements de sa femme, le ministre écoutait les rapports du sous-secrétaire d'État, M. Antoine Passy. M. Guizot survint. Après ses funestes conseils au roi, il avait quitté les Tuileries, s'était rendu, on ne sait pourquoi, à l'hôtel de la 1re division militaire, puis chez M. de Broglie, et il amenait avec lui cet ami de sa politique. Que se passa-t-il entre ces divers personnages ? Je puis le dire. Accablés par la grandeur de leur chute, expiant leurs succès passés, réduits à l'impuissance, toujours ministres de nom, ils reconnaissaient la vanité de ces engagements formels, pris la veille à la Chambre des députés, de gouverner avec vigueur jusqu'à l'installation de ceux qui seraient appelés à les remplacer;

ils se livraient à de vagues et pénibles dissertations; ils attendaient, dans une douloureuse inertie, les événements. Une seule attitude était ferme et digne, celle de madame Duchâtel. Le cœur des femmes est un foyer d'où rayonnent tous les grands sentiments.

Ils étaient là, livrés aux plus cruelles sensations, lorsqu'on leur annonça M. de Malleville (dix heures et demie).

Convoqué dès le matin chez M. Thiers, M. de Malleville s'était hâté d'accourir. Mais, retenu par les barricades et par les mille incidents de la rue, il n'y était arrivé qu'après le départ des députés pour les Tuileries. Pressé de les rejoindre, il se remit en marche. Il posait le pied sur le perron du pavillon Marsan, quand M. Émile de Girardin, sortant du palais pour porter à l'imprimerie de son journal la proclamation que l'on connaît, l'avertit que ses futurs collègues avaient envoyé à sa recherche, et lui mandaient de se rendre au ministère de l'intérieur. M. de Malleville, qui est un homme d'action et qui ne craint pas la responsabilité, n'avait pas attendu d'autre avis.

XVIII

Étonné d'apprendre que M. Duchâtel se trouvait encore dans les appartements de sa femme, M. de Malleville se hâta d'y monter. Il lui exposa vivement tous les dangers de la situation. M. Duchâtel parut abasourdi de

la rapidité des événements. M. Guizot s'était retiré. Madame Duchâtel, douloureusement affectée, ne peut retenir cette exclamation étrange : « Nous sommes per» dus ! on me l'avait bien dit : Pagnerre est dans les fau» bourgs ! — Eh ! madame, » repart M. de Malleville, « plût à Dieu que M. Pagnerre fût le maître du mouve» ment. Nous avons passé la nuit, lui et moi, à conjurer » la tempête. » Probablement M. de Malleville prévoyait déjà que l'abdication du roi était le seul moyen de conjurer cette tempête ; sans cela, sa réponse serait en contradiction flagrante avec les pensées, les vœux, la conduite et les actes de M. Pagnerre.

Quoi qu'il en soit, le péril était imminent. Déjà des groupes circulaient dans le voisinage. Un faible poste de gardes municipaux, loin d'être une protection, n'était qu'un danger de plus. MM. Duchâtel, Guizot, de Broglie, et M. Janvier, qui était survenu, s'éloignèrent en grande hâte par une porte des jardins du ministère, qui ouvre sur la rue Hillerin-Bertin [1]. Madame Duchâtel sortit la première, couvrant les autres de son sexe et de sa fermeté. Que d'émotions dans ce court trajet ! A chaque pas, les fugitifs rencontraient des ouvriers, affluant et refluant aux cris de *Vive la réforme! A bas les ministres!* Heureusement aucun ne fut reconnu. Le numéro 27 de la rue Vanneau était une maison amie. M. Duchâtel fit signe à M. Guizot d'y entrer, et ils purent respirer en sûreté. Bientôt M. Guizot ne trouva

[1] Cette rue a depuis perdu son nom. Elle est remplacée par la rue de Bellechasse prolongée.

pas l'asile assez sûr : il revêtit un habit de femme, et, lorsque la nuit fut venue, costumé de cette manière, dissimulant ses traits sous une ample coiffe, il se réfugia chez une artiste célèbre, madame de Mirbel.

Ainsi s'évadèrent du pouvoir ces hommes qui l'avaient tenu avec tant de hauteur.

Plus cruellement punis par les trépidations de leur cœur que par la haine de ce peuple, dont les malédictions retentissent à leurs oreilles, ils fuient par une porte dérobée, humiliant, sous d'étranges précautions, l'orgueil de leurs visages, et protégés par une femme!

XIX

A peine ces maîtres de la veille étaient-ils partis que le ministère fut assailli. Quelques gardes nationaux suffirent à contenir cette agression, plus bruyante que redoutable.

L'irritante présence des gardes municipaux pouvait amener un fâcheux conflit. M. de Malleville les fit partir, avec les précautions nécessaires pour leur sûreté; et il informa M. Odilon Barrot qu'il l'attendait. (Onze heures).

XX

On a vu comment M. O. Barrot était rentré vers dix heures et demie dans sa demeure, après sa courageuse

et inutile entreprise. Épuisé de fatigue, il n'avait pris qu'une demi-heure d'indispensable repos.

Ses salons étaient pleins. L'Opposition de toutes les nuances, à l'exception des radicaux exclusifs, y tenait son quartier général. Déjà s'avouaient hautement, même dans cette enceinte dynastique, des prétentions qui la veille eussent paru excessives. Pendant que les députés de la gauche regardaient encore la dissolution de la Chambre comme l'extrême concession, MM. Garnier-Pagès, Pagnerre et leurs amis réclamaient ouvertement la déchéance du roi. Réunis pour se concerter, dès le lever du jour, il leur avait paru évident que la chute du système entraînait virtuellement la chute du roi, et que l'abdication pouvait seule arrêter l'imminente effusion du sang.

A la même heure, M. Marrast exprimait la même conviction à M. Thiers par l'organe de M. de Reims. Quelques heures plus tard, M. Ledru-Rollin l'exprimait à son tour, dans la salle des Conférences, devant un cercle où se trouvaient MM. Kœchlin, de Morny, d'Etchegoyen : « Vous n'avez pas de temps à perdre, » disait-il; « si dans une heure l'abdication du roi et » la régence ne sont pas proclamées, les sections vien» dront ici, renverseront l'Assemblée, et ce sera une » révolution complète. » Telle était encore son opinion lorsque, sur la place de la Concorde, il adressait au général Bedeau des paroles empreintes d'une modération conciliante.

XXI

Pourquoi ne pas l'avouer? A ce moment, personne ne criait encore : *Vive la République!* Les plus consciencieux républicains, les plus déterminés à sacrifier leur fortune et leur vie au triomphe de la République, ceux dont le cœur en désirait avec passion le prompt avénement, n'osaient point l'espérer. La veille, ils ne demandaient que la réforme et la dissolution. Maintenant, ils allaient plus loin. Mais leurs exigences, si elles prévalaient, leur semblaient à eux-mêmes un succès considérable. Louis-Philippe, expulsé de son trône, offrait aux plus avancés une satisfaction immense.

Les hommes de la gauche n'allaient pas encore jusque-là. Ils regardaient cette prétention comme monstrueuse, insensée. Profondément irrité de l'attitude du roi, de sa résistance et de son aveuglement, M. O. Barrot ignorait encore si la dissolution était concédée, si le nouveau ministère était définitivement nommé, s'il avait une puissance autre que celle de sa popularité. « Le roi m'a dédaigneusement tourné le » dos, » disait-il; et il ne voulait pas retourner aux Tuileries. Ses justes ressentiments ne l'emportaient pas au delà. Aux insistances de MM. Garnier-Pagès et Pagnerre en faveur de l'abdication, il opposait des refus énergiques. « L'abdication! » s'écriait M. Abattucci, son ami alors et son conseil le plus écouté, « mais vous êtes » fous! » MM. Beaumont (de la Somme), Faucher, tous

se récriaient contre une témérité inouïe, insensée. Seuls, M. Degouve-Denuncques et M. Hélie, qui revenaient du *National*, déclaraient que l'abdication était déjà une nécessité. — Il était onze heures.

XXII

La délibération dévorait le temps : on résolut de se rendre, sans délai, au ministère de l'intérieur. MM. Garnier-Pagès, Abattucci, Havin, Biesta, montèrent avec M. O. Barrot dans la voiture de celui-ci ; et, pour prévenir toute fâcheuse équivoque, MM. Pagnerre et Degouve-Denuncques, en costume de garde national, se mirent sur le siége. A peine dans la rue, la voiture fut entourée d'une masse énorme de peuple. Les chevaux ne pouvaient avancer qu'à pas lents. Ce fut une ovation continue. Au nom d'O. Barrot, le peuple associait celui de Garnier-Pagès, estimé pour sa constante fidélité au principe républicain, et popularisé par le souvenir et les services de son frère. Une jeune fille, portant un drapeau tricolore, marchait devant la voiture ; des gardes nationaux l'escortaient. Le peuple, entassé aux portières, échangeait avec les députés des poignées de main frémissantes. Sur la place de la Concorde, le général Bedeau vint saluer M. O. Barrot et lui donner la main ; les tambours battirent aux champs ; les trompettes retentirent. Réunis dans un même sentiment, les soldats et le peuple voyaient, dans ce cortége de l'Op-

position triomphante, la fin d'une funeste lutte, et ils applaudissaient à l'envi. Un ciel magnifique éclairait ce tableau !.....

XXIII

La cour du ministère était remplie d'une masse de peuple. Quelques députés la haranguèrent : elle se retira. (Onze heures et demie.)

M. Antoine Passy, sous-secrétaire d'État, vint recevoir M. O. Barrot. Fidèle au devoir, calme dans la tempête, il n'avait pas quitté son poste. Son attitude resta calme et digne.

Là commença pour M. O. Barrot une véritable angoisse. La vue du peuple lui avait clairement découvert l'urgente nécessité de l'abdication. Mais comment réclamer cette abdication d'un prince dont il attendait le pouvoir? Abîmé dans ces perplexités, luttant contre la pression des radicaux qui l'avaient suivi, contre sa propre conviction, M. Odilon Barrot hésita longtemps. Plus d'une demi-heure s'écoula dans ce combat intérieur d'une conscience pure, mais indécise. A la fin, ne pouvant se résoudre à aller lui-même aux Tuileries, mais fort de l'appui des députés, tant de l'Opposition que du parti conservateur[1], qui étaient accourus au ministère, il pria MM. Dupin et Janvier de vouloir bien aller exposer au roi la situation.

[1] MM. Chambolle, Bureaux de Puzy, Lherbette, Pérignon, Vavin, Demarçay, Courtais, Janvier, Dupin aîné, etc., étaient survenus.

XXIV

On a depuis reproché à M. O. Barrot son indécision; ses amis eux-mêmes l'ont blâmé d'avoir perdu, chez lui et au ministère, un temps irréparable. Ces reproches sont-ils fondés? Je ne le crois pas.

M. O. Barrot n'avait reçu du roi qu'un accueil douteux, offensant même. Le matin, à neuf heures, lorsqu'il l'avait quitté, il n'avait pu obtenir aucune concession importante, aucune autorité. Il était au ministère de l'intérieur, porté par les événements; il n'y avait mission que de son dévouement et de sa popularité. Aucun message royal ne lui avait appris qu'il fût ministre; en effet, il ne l'était pas encore. Il subissait les fatales conséquences de la fausse position où le refus de Louis-Philippe l'avait jeté. Il lui répugnait de se faire l'exécuteur, dans la personne d'un vieillard, d'une royauté dont il se croyait appelé à devenir l'appui, le soutien, dans la personne d'un enfant. Moins homme d'action qu'homme de courage, s'il n'eut pas, en ce moment solennel, une initiative hardie, c'est qu'il se sentait impuissant à fonder sur un abîme. Sa faute, s'il en a commis dans cette journée redoutable, remontait plus haut. Le matin, en présence du roi, il devait exiger nettement les conditions indispensables : l'éloignement du maréchal Bugeaud, la dissolution, etc.; il devait, en un mot, et il pouvait s'imposer ou se retirer;

à cette heure, sa popularité était encore intacte. A onze heures, au contraire, lorsque le roi commença de fléchir, M. O. Barrot était débordé. Vaincu par le radicalisme à la porte Saint-Denis, il venait de recevoir, sur la place de la Concorde, sa dernière ovation. L'histoire juste ne proportionne la responsabilité qu'au pouvoir.

XXV

Tout l'intérêt de ce grand drame allait se concentrer sur les Tuileries. Depuis que l'Hôtel de ville était aux mains du peuple, que la préfecture de police était menacée et le Panthéon bloqué, ce palais était la dernière ligne de défense du gouvernement contre l'insurrection. Tout l'effort de l'invasion allait s'y porter. Déjà de toutes parts les colonnes de gardes nationaux, de bourgeois, d'étudiants, d'ouvriers, étaient en marche. Parties à la fois ou successivement de tous les quartiers, elles se rapprochaient; elles arrivaient avec un ensemble, une précision, une puissance de cohésion, que le plus habile général ne saurait obtenir des troupes les plus aguerries, sur le champ de bataille le mieux étudié.

XXVI

L'approche de cette avalanche était signalée à l'État-major. Aux nouvelles déjà connues, en succédaient

coup sur coup de plus sombres, la multiplication continue des barricades, l'incendie des barrières, des ponts, des corps de garde, l'occupation ou le blocus des casernes, les armes prises, les munitions enlevées, les troupes désarmées ou en retraite, les maires et les colonels anti-réformistes expulsés; la fusion du peuple et de la garde nationale, l'effervescence universelle, la contagion de l'esprit public sur le soldat, les démonstrations réciproques, l'Hôtel de ville pris, la division Sébastiani capitulant tout entière. Et, comme il arrive dans ces conjonctures, les mêmes faits, passant de bouche en bouche, prenaient cent formes diverses. Exagérée par les faibles, la vérité était diminuée par les importants; le vague des informations sur un péril certain lui donnait des proportions effrayantes.

Alors, parmi les généraux, naissaient de dangereuses réflexions : les préoccupations du lendemain, le dévouement ébranlé, la fidélité bientôt lourde, le sophisme délibérant sur les limites du devoir militaire. Le maréchal lui-même sentait son cœur se troubler. Vainement il appelait à lui sa vieille énergie du champ de bataille : amollie par le doute, elle se refusait à toutes les sollicitations mentales. Sentant que la situation lui échappait partout à la fois, que la paix et la guerre étaient également mortelles, il se débattait dans cette énervante angoisse de l'homme d'action à qui manquent et le but et les moyens.

Les princes, accompagnés de M. Thiers, passaient la revue des troupes du Carrousel. Trop impressionnés

de cœur et de visage pour cacher leur préoccupation, ils ne songeaient pas combien il était dangereux de la laisser voir. Ils observaient, cherchaient à sonder les dispositions du soldat, et à lui inspirer une confiance qu'ils n'avaient pas eux-mêmes.

XXVII

Complément de ce lugubre tableau! vers dix heures et demie, un officier d'état-major de la garde nationale et un chef d'escadron étaient venus raconter au maréchal toutes les péripéties de la retraite opérée, sur ses ordres, par le général Bedeau : les soldats fraternisant avec le peuple, les crosses levées en l'air, les caissons défoncés, les cartouches distribuées, aux acclamations de la foule. Presque au même instant, on avait entendu la fusillade de la place de la Concorde. Ce fut alors qu'eurent lieu la sortie précipitée du duc de Nemours et du maréchal Bugeaud dans la rue de Rivoli, la rencontre du général Lamoricière, les prudentes remontrances du commissaire de police M. Vassal, et le retour instantané aux Tuileries.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Dernier repas de la famille royale aux Tuileries; arrivée de MM. Duvergier de Hauranne et de Rémusat. — M Laubespin apporte les nouvelles de la colonne Bedeau et des scènes sanglantes de la place de la Concorde; pendant que MM. J. de Lasteyrie et d'Elchingen vont aux renseignements, le roi délibère, sur la conduite à tenir, avec les princes, MM. Thiers, de Rémusat et Duvergier de Hauranne; le général Bedeau transmet des nouvelles rassurantes; M. Thiers conseille de se retirer à Saint-Cloud avec les troupes; le roi quitte la chambre du Conseil sans prendre de parti. — M. Thiers va communiquer son projet au maréchal Bugeaud, qui l'approuve et qui, pour le favoriser, fait placer un bataillon dans le jardin des Tuileries. — Le roi descend sur la place du Carrousel pour y passer la revue des troupes et de la garde nationale; cris menaçants d'un bataillon de la 4e légion; le roi, vivement affecté, rentre au château; son mot à M. Thiers : « Tout est fini ! » — Abdication du roi demandée dans Paris; MM. de Reims et d'Artigues vont aux Tuileries communiquer cette nouvelle à M. Thiers, qui en fait part aux princes. — M. Thiers expose au roi les exigences de la situation; le duc de Nemours parle de l'abdication en même temps que de sa renonciation à la régence; le roi demande si l'abdication sauvera le trône de son petit-fils; il fait appeler toute la famille royale. — Premiers incidents du Château-d'Eau; préoccupations du général Lamoricière sur ce point; les précautions prises et les ordres donnés par le général pour empêcher un engagement près des Tuileries. — M. Lamoricière à la barricade de la fontaine Molière. — Le général aux Tuileries. — Le général voit le roi qui, après avoir conféré avec sa famille, revient tout raffermi; il lui fait part des exigences populaires, qui demandent l'abdication; le roi répond qu'on ne l'aura qu'avec sa vie, et le duc de Nemours dit qu'il faut marcher en avant; le général se rend à l'État-major. — Une colonne de peuple envahit le Carrousel; bravoure du maréchal Bugeaud, qui la fait rétrograder. — M. Crémieux entre dans le cabinet du roi; il demande la présidence du Conseil pour M. O. Barrot, le remplacement du maréchal Bugeaud; le roi accepte; survient M. Émile de Girardin. — Événement de la place du Palais-Royal; péripéties de la lutte; affluence de gardes nationaux et de peuple aux environs du Château-d'Eau et des Tuileries; acharnement du combat; vaines tentatives pour faire cesser le feu; le général Lamoricière intervient; il est blessé et forcé de se retirer; le général Perrot intervient; il est blessé et fait prisonnier.

I

Suivons maintenant chez le roi les effets de la lutte engagée par les municipaux sur la place de la Concorde.

Louis-Philippe venait d'entrer dans la salle ordinaire des repas de famille. Tous les siens l'entouraient. La reine, pâle, les yeux rouges de fatigue, jetait çà et là des regards empreints d'inquiétude et de soupçon. Les princesses cherchaient à lire sur la figure du roi et sur celle des familiers qui se tenaient debout autour de la table. Louis-Philippe sentait vide à côté de lui la place de sa sœur, cette forte compagne et conseillère dans les grandes crises. Ébranlé, mais loin de se croire abattu, il était surtout loin de penser que la famille royale prenait son dernier repas dans le palais de la royauté.

Peu d'instants après la fusillade, MM. de Rémusat et Duvergier de Hauranne étaient entrés vivement. A l'aspect de la famille réunie tout entière, ils s'étaient arrêtés saisis d'une douloureuse pitié. Frappée de leur contenance, la reine devine de nouveaux malheurs. « Y a-t-il donc quelque chose de plus grave? » s'écrie-t-elle d'une voix profondément émue. M. Duvergier de Hauranne se tait, M. de Rémusat articule une réponse évasive, en regardant les princes. Ceux-ci comprennent, se lèvent, et conduisent les deux députés dans une salle voisine. Le roi se lève à son tour, et va les re-

joindre. En entrant, il aperçoit M. Thiers en colloque avec un chef d'escadron d'état-major.

Cet officier, M. Laubespin, avait accompagné le général Bedeau; il avait été témoin de la puissance de l'insurrection, des incidents significatifs de la retraite; lorsque, sur la place de la Concorde, il vit l'énergie du peuple, les dispositions passives des troupes, les gardes municipaux forcés, leur poste pris, tremblant de crainte pour la famille royale, il s'était élancé vers les Tuileries. M. de Laubespin était personnellement connu du roi; son dévouement n'était pas douteux. Terrifié par les scènes sanglantes auxquelles il avait assisté, il communiqua ses impressions à ses auditeurs. Qu'arriverait-il si le peuple, maître déjà de l'Hôtel de ville, et bientôt peut-être du Palais-Royal, occupait encore la place de la Concorde? Les troupes, refoulées, acculées, seraient forcées, les Tuileries emportées, et toute issue fermée à la retraite! Toutes les catastrophes étaient possibles dans un assaut de vive force. Il n'y avait pas un moment à perdre pour assurer le salut de la famille royale!

Louis-Philippe comprit l'imminence de ses dangers. Intraitable jusque-là, rebelle à tous les conseils de la sagesse, il commence à se troubler. Tout à l'heure il n'admettait pas que l'on discutât devant lui l'éventualité de la dissolution; il va maintenant appeler lui-même la discussion sur l'opportunité de la fuite!

II

On envoya d'abord MM. Jules de Lasteyrie et d'Elchingen, députés, voir de leurs yeux l'état réel des choses sur la place de la Concorde. L'ordre fut ensuite donné de préparer les voitures de la Cour, pour un départ possible.

La délibération commença. Le moment était-il arrivé de ne plus songer qu'au salut personnel du roi et de sa famille? Fallait-il abandonner les Tuileries? où se retirer? N'était-il pas possible de se défendre encore? Telles étaient les questions. Les princes dirent qu'ils ne craignaient rien pour eux-mêmes, qu'ils étaient résolus à subir personnellement l'assaut, mais qu'ils ne pouvaient se faire à l'idée que leur famille restât exposée à de si redoutables hasards. Des avis divers se croisèrent sans conclusion, ainsi qu'il advient quand, au lieu d'agir, on délibère.

Sur ces entrefaites arriva un aide de camp du général Bedeau. Le général faisait connaître que les craintes soulevées par le combat des municipaux avaient été exagérées, que le calme était rétabli, que le peuple s'était éloigné, que les troupes, en bon ordre, gardaient la place et toutes ses avenues.

III

Dès lors la délibération changea de caractère. Ces-

sant d'être une mesure de salut personnel et immédiat, la retraite devint une question politique.

Seul debout, au milieu de ce conseil tenu assis comme un conseil ordinaire, M. Thiers allait et venait, laissant échapper des marques visibles d'impatience. Le roi lui demanda son avis.

M. Thiers s'arrêta, tira sa montre, et la regardant : « Dans deux heures, nous serons tous engloutis. Si j'étais le maître!...

» — Que feriez-vous?

» — Ce soulèvement est extraordinaire. Sa progression, depuis ce matin, renverse toutes les prévisions. Avec le peu de forces que nous avons, si l'on veut prendre le taureau par les cornes, on sera écrasé. Si j'étais le maître, je me retirerais sur Saint-Cloud; j'y réunirais cinquante à soixante mille hommes; et, trois jours après, je rentrerais dans Paris.

» — Mais comment quitter Paris, et pourquoi Saint-Cloud? Ne vaudrait-il pas mieux aller à Vincennes?

» — Vincennes est une prison! Saint-Cloud est une position militaire très-forte, où il est facile de se mettre et de se maintenir en communication avec les garnisons de l'ouest et du nord.

» — Vous pouvez avoir raison! » dit le roi. Puis il se leva, alla trouver la reine, et ne décida rien.

M. Thiers se rendit auprès du maréchal Bugeaud, lui répéta ce qu'il venait de proposer au roi. Le maréchal approuva son idée, et se hâta d'en commencer l'exécution, en plaçant, dans le jardin même des Tuileries,

un bataillon destiné à protéger la sortie du palais jusqu'à la place de la Concorde. Preuve manifeste qu'à ses yeux la partie était déjà irrévocablement perdue!

IV

Une preuve plus manifeste encore, c'est le conseil désespéré de M. Thiers. Dans les guerres civiles surtout, la victoire est au plus opiniâtre : celui qui recule est perdu. Un pouvoir qui tient Paris y doit rester jusqu'à la mort. S'il en passe la porte, tout y passe.

En 1830, Charles X était à Saint-Cloud; il avait réuni autour de lui les troupes chassées de Paris et sa maison militaire; le camp de Lunéville était en marche pour le rejoindre; l'École Saint-Cyr, fidèle à sa cause par rivalité contre l'École polytechnique insurgée, défendait les postes de Saint-Cloud et de Sèvres, résolue à s'y faire tuer plutôt que de livrer passage. Paris était dans l'ivresse, mais aussi dans l'étonnement de la victoire, et facile à surprendre! Eh bien, qu'arriva-t-il? L'histoire le dit. Charles X qui était à Saint-Cloud, qui n'y était point arrivé par la fuite, se vit obligé de quitter cette position militaire, et de battre en retraite. Fit-il un acte de lâcheté? Non. Le Dauphin même s'avança de sa personne jusqu'à la barrière de l'Étoile. Mais les moyens manquaient. L'ascendant moral avait fui, emportant la force matérielle. On n'aurait pu entraîner les troupes au bombardement de Paris.

Louis-Philippe, vieux comme Charles X, inspirait moins que lui l'affection; et de plus, vaincu, fugitif, il n'aurait certes pas obtenu cette violente preuve d'un dévouement prétorien. L'armée qu'il commandait n'était point composée des séides d'un despote. Elle était l'armée de la nation. Quoi qu'il eût fait pour la séduire, elle eût à coup sûr refusé de pousser l'obéissance passive jusqu'au crime!

V

Il était onze heures. Louis-Philippe voulut voir de ses propres yeux les dispositions de la garde nationale et des troupes. Peut-être se flattait-il de quelque retour d'enthousiasme pour la royauté, sous le prestige de sa personne!

Quatre mille hommes de troupes, avec seize pièces d'artillerie, restaient seuls sur la place du Carrousel; le reste avait été absorbé par les colonnes Bedeau, Sébastiani, Renault, et par des renforts successivement envoyés à la préfecture de police et sur d'autres points. La garde nationale n'était représentée que par un faible détachement de cavalerie aux ordres de M. de Montalivet, par des fractions de la 10e légion, un bataillon de la 1re, et enfin à peu près l'équivalent d'un bataillon de la 4e, formé d'hommes appartenant à toutes les compagnies de la légion.

Ce bataillon, circulant sur les quais, avait forcé son

chef à se diriger sur les Tuileries, par le guichet du pont des Saints-Pères, et était entré sur le Carrousel, tambour battant, malgré les observations de quelques officiers supérieurs de la ligne; il s'était mis en bataille, face au château, le dos aux maisons. La 10e, adossée à l'hôtel de Nantes, maison isolée sur la place, près de la rue de Rohan, faisait également face au palais. De l'autre côté : appuyée à la grille qui sépare le Carrousel des Tuileries, la 1re légion. Au milieu : les troupes placées comme elles étaient survenues, sans ordre prémédité.

VI

Le roi, à cheval, portait son uniforme habituel de lieutenant général de la garde nationale, avec le grand cordon de la Légion d'honneur; les princes, le maréchal, les généraux Lamoricière, Trézel, Rulhières, Delarue, Carrelet, Dumas, Berthois, Perrot, deux aides de camp, MM. de Rumigny et Gourgaud, MM. Thiers et de Rémusat, suivaient à pied. La reine, les princesses, les enfants, debout aux fenêtres du palais, accompagnaient du regard le vieillard aimé; tremblant de crainte, d'émotion et d'espoir, les mains tendues, elles lui jetaient des baisers, signes passionnés d'encouragement, d'espérance et d'amour. Lui s'avançait lentement. Sa physionomie était alourdie par la fatigue. Ses traits abattus imploraient la sympathie plus qu'ils ne

commandaient le respect. Il n'avait plus pour les yeux qu'un seul prestige, celui de la vieillesse, et pour les âmes celui du malheur.

En entrant sur le Carrousel, il rencontra d'abord la 1re légion. Des cris de *Vive le roi!* s'élevèrent des rangs, mêlés de cris de *Vive la réforme!* Le roi s'approcha du commandant, M. Roussel. « Vous pouvez, » lui dit-il, « assurer les gardes nationaux sous vos ordres » qu'ils auront la réforme. Ils l'auraient eue plus tôt, » si j'avais su qu'ils la désirassent si vivement. » Autorisés par ces paroles, que Louis-Philippe redit à haute voix, les gardes nationaux exprimèrent avec plus d'ensemble les vœux réformistes. Devant la 10e légion, même accueil. Quelques personnes, bourgeois et ouvriers, qui s'étaient glissées derrière les rangs, crièrent plus fort que les gardes nationaux. Le roi fit avancer son cheval, et leur dit avec assez de fermeté : « Mes » amis, vous aurez la réforme, vous l'aurez. Il n'y a » plus aucun prétexte d'agitation : rentrez chez vous! »

Mais les gardes nationaux de la 4e lui réservaient une autre réception. Dès que Louis-Philippe parut devant le front du bataillon, il y eut une explosion unanime, exclusive, de *Vive la réforme! A bas les ministres!* Le roi veut parler : le tumulte étouffe sa voix. « Mes amis, vous l'avez la réforme, » s'écrie-t-il avec effort. « Les ministres sont changés. » On ne l'écoute pas. Les officiers lèvent leurs épées, les gardes nationaux leurs fusils; les physionomies s'animent, l'exaltation prend une intensité formidable. Tous profèrent

avec feu des acclamations plus directement hostiles : *A bas le système! A bas Guizot!* Les mains tendues jettent des menaces. L'escorte se rapproche du roi et l'entoure. Les clameurs redoublent.

Louis-Philippe, intimidé, s'éloigne. Satête retombe sur sa poitrine. Sans prendre garde aux troupes qui l'attendent, sans même les voir, il rentre par l'arc de triomphe, descend de cheva lau pavillon de Flore, et s'adressant à M. Thiers, qui ne l'avait pas quitté : « Ah! je le » vois bien! » dit-il douloureusement, « tout est fini! »

VII

Ce cri de douleur était celui de la vérité : tout était fini. L'agonie de la monarchie commençait; l'heure de la mort allait sonner.

Jadis, dans ce même palais, entouré de quelques rares amis, abandonné déjà des autres, il ne s'était pas abandonné lui-même. Il s'était présenté le front haut, la parole ferme, l'œil décidé, devant des troupes douteuses, devant une garde nationale divisée, et il les avait conquises. Puis, il avait marché contre la population soulevée, et il l'avait vaincue. Mais ces jours d'énergie n'étaient plus. Ni l'extrémité du péril, ni les viriles exhortations de la reine ne réussirent à lui inspirer une résolution. Morne, découragé, inerte de cœur et de corps, il continua de se laisser tomber.

Autour de lui, le néant! Pêle-mêle dans le salon

voisin de son cabinet, l'oreille ouverte aux bruits du dehors, des généraux, des officiers, des députés, des familiers, épiaient la dernière heure. Quelques flatteries encore, quelques complaisances de paroles! Point de dévouement réel, aucune de ces initiatives hardies qui sauvent une cause perdue, pas un de ces mots magiques qui, sortis d'un grand cœur, vont au cœur de la foule et la maîtrisent! Certes, le courage ne manquait pas à ces vieux généraux couverts de cicatrices, ni à ces jeunes officiers éprouvés déjà par le feu des Arabes, et prêts à se faire tuer pour une croix, pour un mot! Ce qui leur manquait, c'était la foi, c'était l'abnégation, ces éternelles sources de puissance et de morale.

VIII

Il y a toujours une certaine grandeur dans la chute des institutions, des gouvernements, des dynasties. Mais dans la chute de Louis-Philippe, ses aveuglements, son incrédulité, son mépris du péril à distance, et puis ses retours soudains, ses terreurs, ses incertitudes, ses désertions, ses génuflexions devant la fortune, contristaient les âmes. Les derniers moments de la monarchie donnaient un navrant spectacle.

Louis-Philippe était dans son cabinet, écroulé plutôt qu'assis dans son fauteuil. Près de la croisée, il regardait, sans voir, les arbres dépouillés. Les princes, MM. Thiers, Duvergier de Hauranne, le contemplaient

tristement, moins abattus que lui, mais non moins impuissants.

On vint demander M. Thiers. C'était son secrétaire, M. de Reims, accompagné d'un ami non connu alors de M. Thiers, M. d'Artigues, d'opinion républicaine. Porteur de la proclamation, M. de Reims avait couru à l'imprimerie du *Moniteur parisien;* du *Moniteur,* il était venu au *National*. Là, il avait entendu, de la bouche de M. d'Artigues, des nouvelles graves : un grand nombre de gardes nationaux de la 2e légion, zélés pour la monarchie, ne craignaient point de dire hautement leur avis : pour eux, ils se seraient contentés du ministère Barrot, mais, vu les circonstances, ce ministère même était insuffisant; l'abdication immédiate et la régence étaient indispensables à l'apaisement des esprits; dans peu, cela même ne suffirait plus. Voyant les espérances de ses amis ainsi renversées et leur proclamation dépassée, M. de Reims avait entraîné M. d'Artigues aux Tuileries, et il le présentait à M. Thiers comme un irrécusable et loyal témoin.

Consterné, M. Thiers appelle immédiatement les princes. M. d'Artigues raconte de nouveau ce qu'il a vu. Tous deux l'écoutent, le duc de Nemours sans manifester aucune surprise, le duc de Montpensier avec émotion. « C'est le seul et dernier moyen de sauver » la monarchie, » ajoute vivement M. de Reims; « et il » est bien tard ! » — « Mais, » réplique le duc de Montpensier, « depuis hier nous faisons des concessions qui » ne servent à rien. Celle-ci serait extrême. Y a-t-il quel-

» qu'un ici qui puisse du moins nous en garantir l'effica- » cité ? » Personne ne répond. « Quelle est du moins votre » opinion ? » disent les princes, s'adressant à MM. Thiers, Rémusat et Duvergier. Ceux-ci se regardent, hésitent. Les princes insistent. M. Thiers déclare que l'abdication est peut-être une dernière planche de salut, mais qu'il n'est au pouvoir d'aucun homme d'en garantir l'efficacité. « Il faut instruire le roi, messieurs, » dit le duc de Nemours. Puis se retournant : « Vous » avez parlé de régence : c'est la régence *d'Hélène,* n'est- » ce pas, messieurs ? » Fermes et tristes paroles, qui contenaient à la fois un renoncement personnel et l'aveu d'une pénible impopularité ! Noblement senties, elles furent noblement prononcées.

IX

Le roi, les voyant rentrer avec M. Gustave de Beaumont, qui revenait d'accompagner M. O. Barrot sur les boulevards, leva sur eux un regard chargé de pressentiments et de questions. Sous l'émotion d'une communication si grave, nul ne répondit d'abord à cette interrogation muette. Le silence était solennel, presque funèbre. Enfin, M. Thiers, avec un respect qui tempérait la rudesse de la vérité, exposa la nouvelle physionomie des choses : « Ce n'était plus dans un conseil politique que le roi devait puiser son inspiration, mais uniquement dans la situation, dans l'intérêt de l'avenir

de sa famille. » Sa conclusion, c'était l'abdication! Il mit un art infini à l'indiquer sans l'exprimer. Le roi comprit, mais ne répliqua pas.

Alors le duc de Nemours prit dans son dévouement filial le courage de faire entendre ce mot si cruel aux oreilles de son père : « Si le roi, » dit-il, « juge l'abdica-» tion nécessaire, je lui demande d'abdiquer en même » temps pour moi la régence ! » La glace était rompue.

Louis-Philippe fit sur lui-même un effort visible et dit : « Pensez-vous qu'en abdiquant je sauverai le trône » de mon petit-fils ?

» — C'est douteux, sire.

» — Mais alors que me conseillez-vous?

» — Nous ne saurions conseiller le roi sur une telle » détermination; elle dépasse notre responsabilité, » nos devoirs envers lui. Le roi seul, la famille royale » seule, peuvent décider. » Et les voix tombèrent. Puis, au bout de quelques secondes : « Eh quoi! se » retirer sans combat! » s'écrie un des interlocuteurs. — « Quels sont nos moyens ? » dit le duc de Nemours avec une dignité froide. Le silence recommença.

C'était donc toujours le même défaut d'énergie et de résolution. Les députés n'osaient conseiller l'action; le roi l'ajournait. Seulement, chose étrange! sa résistance, si violente au début, à huit heures, n'était plus que de l'inertie à onze heures et demie. Entraîné par les événements, culbuté de position en position, il allait de concessions en concessions, sans autre résultat que la douleur du sacrifice.

Il fit appeler sa famille. Les députés se retirèrent.

X

Quelques instants après, le général Lamoricière arrivait au palais. Des motifs graves l'amenaient.

Éclairé par les incidents de la revue, il avait parfaitement compris que le combat, s'il s'engageait sur un seul point de la ville, s'engagerait à l'instant même partout; que tout effort de conciliation serait perdu; que la victoire du peuple était certaine; et que, peut-être, les Tuileries allaient revoir les sanglantes humiliations de 1792.

Or, ce péril de lutte, il le sentait dans le voisinage même des Tuileries. A deux pas du Carrousel, au débouché des rues Saint-Thomas-du-Louvre, de Chartres et de la rue Froidmanteau, sur la place du Palais-Royal et faisant face au palais, se dressait le Château-d'Eau, édifice d'une architecture originale et robuste, transformé en corps de garde. On y entrait par une seule porte élevée de plusieurs marches au-dessus du sol, sur un perron qui longeait toute la façade. Il recevait le jour par des ouvertures étroites, basses, tour à tour fenêtres ou meurtrières. Ainsi placé entre les deux palais, il les protégeait l'un et l'autre.

Le 24 février au matin, le corps de garde était occupé par une escouade de municipaux; sur la place, au bas du perron, stationnait un fort piquet de la troisième

compagnie du premier bataillon du 14e de ligne. A neuf heures, les deux détachements avaient reçu, de vive voix et par écrit, l'ordre de cesser les hostilités et de ne faire feu sous aucun prétexte. En conséquence, le capitaine Soupault, qui commandait le 14e, avait fait mettre les armes en faisceaux. Par surcroît de précaution, l'ordre ayant été donné aux municipaux de se replier sur les Tuileries, vers onze heures et demie, le capitaine Perrin remettait son poste au capitaine Soupault. Celui-ci devait être bientôt remplacé par la garde nationale. En attendant, pour donner une preuve ostensible des intentions pacifiques de sa troupe, il commanda de remettre la baïonnette au fourreau. Les soldats rentrèrent dans le poste, l'arme au bras.

XI

A peine la dernière file avait-elle disparu, qu'on vit monter sur ses pas un groupe d'hommes, bourgeois, gardes nationaux, peuple, armés de toutes manières. C'était l'élite du parti de *la Réforme*. On distinguait à leur tête MM. Étienne Arago, Baune, Lagrange, Garnaux, Chancel, Fayolle, Gellynck, Caussanel (de Rhodez), etc. Ils avaient désarmé la garde de l'hôtel des postes, et ils venaient au Château-d'Eau réclamer également les armes. Escaladant les degrés du perron, les plus audacieux pénétraient jusque dans le poste. Les officiers se retournent, essayent de leur

barrer la porte : « Que voulez-vous? Vous voyez bien » que nos dispositions ne sont pas hostiles; nos baïon» nettes sont dans le fourreau. — Nous voulons vos » armes! » Les officiers refusent avec fermeté. Leur attitude, triste, mais froidement résolue, impose le respect. Cependant les assaillants insistent. « Et vous, » s'écrie alors le capitaine Soupault; « vous! si vous étiez soldats, » les donneriez-vous, vos armes? » A ce cri, les assaillants émus s'arrêtent; hommes d'honneur, ils cèdent à l'invocation de l'honneur. Ils se retirent, les uns vers la barricade du coin de la rue de Valois, les autres derrière celle de la fontaine Molière, tous prêts à marcher sur les Tuileries.

Il était évident que ce premier groupe n'était qu'une avant-garde.

Plus que jamais convaincu du péril d'un engagement, le général Lamoricière vint sur la place du Palais-Royal examiner lui-même la situation et avertir les troupes qu'il allait les faire relever par la garde nationale. S'élançant dans la rue Richelieu, il rencontre une compagnie de grenadiers de la 2e légion, commandée par le capitaine Barrère; il lui donne l'ordre d'aller, au pas accéléré, relever le poste du Château-d'Eau. La compagnie hésite. Le général se met au premier rang; il crie : « En avant! » les gardes nationaux entraînés le suivent. Il retournait installer lui-même le capitaine Barrère à la place du capitaine Soupault. Mais, au moment d'arriver, il apprend que cette lutte qu'il redoute est sur le point d'éclater à la barri-

cade de la fontaine Molière. Il revient aussitôt sur ses pas, et il s'élance pour la seconde fois dans la rue Richelieu.

XII

A quelques pas de la barricade, le général et son escorte sont couchés en joue. Leur contenance est assurée. Baune, Lagrange et leurs amis ne tirent point à bout portant sur des poitrines sans défense. Les fusils se relèvent; on parlemente. Le général annonce les concessions du roi : la réforme, le changement de ministère, la dissolution. « Cela ne suffit plus; nous ne voulons plus d'un gouvernement qui a fait les fortifications! Nous réclamons maintenant le suffrage universel. Il faut que Louis-Philippe abdique! D'ailleurs, quelle est la garantie de ce que vous nous dites? — Ma parole, réplique avec feu le général. — Voyez *le Moniteur*, reprend un des défenseurs de la barricade en montrant ce journal; il y a la nomination de Bugeaud; le reste n'y est pas. — Au surplus, ajoute Lagrange, avez-vous un ordre signé qui vous autorise à parlementer; si vous ne l'avez pas, allez le chercher. » Une plus longue persistance était inutile; le général Lamoricière revint sur ses pas. Près du Théâtre-Français, il aperçut Étienne Arago qui lui cria : « Maintenant, il nous faut autre chose! »

Son devoir était d'avertir le roi : il se dirigea vers les Tuileries. Mais, toujours préoccupé du Château-

d'Eau, soigneux d'ôter toute occasion, tout prétexte à un malentendu qui bouleverserait tout, il envoya successivement deux officiers d'état-major, MM. de la Galisserie et A. Morisseau, réitérer de sa part à la troupe de ligne l'ordre de se laisser relever par la garde nationale. Puis il vint auprès du roi.

XIII

Que s'était-il passé dans le cabinet de famille dont nous avons parlé ? Comme je ne tiens pas mes informations d'un des assistants, je n'essayerai pas de le dire. Ce qui est certain, c'est que Louis-Philippe en sortit fortifié, soit que le spectacle des siens eût ravivé dans son cœur l'énergie par la tendresse, soit que la reine lui eût communiqué quelque chose de son caractère.

Le duc de Nemours était seul auprès de son père. « Eh bien, général, qu'y a-t-il de nouveau ? » dit le roi. Le général répondit que, nommé commandant de la garde nationale, en réalité il ne la commandait pas; qu'elle n'était pas à sa disposition; qu'il l'avait cherchée partout sans la trouver nulle part; qu'au surplus, n'étant investi d'aucun pouvoir officiel, il ne lui était pas possible de se faire obéir, et qu'il réclamait du roi une autorité officielle incontestable. « Je fais de vains efforts, » dit-il; « je publie partout le changement de » ministère, les réformes : on ne se contente pas de ce » que j'annonce au nom de Votre Majesté. Déjà plu» sieurs personnes demandent... autre chose. »

Le roi interrompt vivement : « Autre chose ! monsieur » de Lamoricière, c'est mon abdication ! et, comme je ne » la leur donnerai qu'avec ma vie, ils ne l'auront pas ! »

A ces mots, prononcés avec une extrême énergie, le duc de Nemours se lève et dit : « Eh bien, marchons ! » — Eh bien, marchons, » répond machinalement le général, ajoutant *in petto :* « Oui, marchons ! mais la » question est de savoir avec quoi ! » Et le général se retira et se rendit à l'État-major.

XIV

A ce moment (onze heures et demie), une colonne de peuple et de gardes nationaux, de cinq à six cents hommes armés de sabres, de fusils, de pistolets, de barres de fer, débouchait par la rue de Rohan sur le Carrousel. Lancée, dans un désordre dont la confiance attestait la force, elle s'avançait hardiment sous l'œil des troupes rangées en bataille. Le maréchal Bugeaud était à cheval sur la place. Surpris d'une telle témérité, il s'élance résolûment au-devant de la colonne. Le général Gourgaud et des officiers, MM. de Sercey, Trochu, etc., etc., l'accompagnaient. Sa physionomie martiale rayonnait de toute la vigueur de son âme. Il parle comme un homme habitué au commandement et sûr de son ascendant. La foule s'arrête, contemple cette mâle figure qu'elle ne connaissait pas. Mais elle est conduite par des hommes déterminés. L'un d'eux,

M. Longepied, garde national de la 5e, répond d'une voix ferme que le peuple demande la mise en accusation des ministres, la liberté des prisonniers, l'abolition des lois de septembre, l'amnistie, la réforme, la dissolution. Le maréchal réplique que le peuple aura satisfaction, et qu'on peut l'en croire, lui, le maréchal Bugeaud. « Ah! vous êtes le maréchal Bugeaud! » crient des voix menaçantes. « Oui, c'est moi! — Vous, » l'ennemi de la presse; vous, qui avez assassiné nos » frères dans la rue Transnonain! » Le maréchal avec force : « Cela n'est pas vrai! c'est une calomnie. Je n'y » étais pas! Oui, je suis le maréchal Bugeaud! J'ai » gagné vingt batailles. Retirez-vous!! » Sa contenance impose au peuple, à qui le courage plaît toujours. Quelques-uns même s'avancent et lui tendent les mains; d'autres, en petit nombre, crient: *Vive le maréchal!* — Le général Lamoricière survint avec des officiers d'état-major. Il unit ses efforts à ceux du maréchal, et la foule s'éloigna.

Le danger était dominé sur un point et pour un instant. Mais, pour le dominer partout, le courage physique ne suffisait pas; et le vainqueur d'Isly ne trouvait pas dans son âme les grandes inspirations qui conjurent les grandes crises.

XV

Cependant, les Tuileries offraient déjà le spectacle d'une déroute. Les postes dégarnis, les consignes aban-

données, les portes ouvertes, laissaient passage à tout venant : généraux, officiers, députés, journalistes, visages connus ou inconnus. Entrait qui voulait, comme il voulait, jusque dans les salons les plus voisins du cabinet royal. Seul, le respect gardait ce dernier asile contre l'indiscrétion de la foule. On n'y voyait encore que les princes, les hommes politiques désignés pour le futur ministère, et les aides de camp.

Vers midi, MM. Thiers, Duvergier de Hauranne, Rémusat, Lasteyrie et quelques autres, se trouvaient, debout, autour du roi assis dans ce fauteuil et près de cette fenêtre où nous l'avons vu, lorsque le duc de Montpensier arriva, introduisant M. Crémieux. Ce député, d'une opposition avancée, mais nullement hostile, avait parcouru depuis le matin les principaux quartiers du quatrième arrondissement. Il y avait recueilli les impressions successives de l'esprit public, et il les apportait. Son récit, chaleureux, parut plus rassurant qu'on ne l'eût espéré : à l'entendre, la partie n'était pas perdue ; le peuple accepterait encore un ministère de gauche, la réforme, la dissolution. « Seulement, » ajouta-t-il, « la présence de M. Thiers au Conseil, comme » ministre dirigeant, est le plus dangereux contre-sens. » M. Thiers sait bien que je ne suis animé contre lui » d'aucun sentiment ennemi ; mais qu'il me permette » de le lui dire, il n'est pas possible qu'il reste ministre ; » son nom inspire une répugnance invincible.

» — Votre Majesté, » dit M. Thiers sans hésiter, « sait » que je suis disposé à m'effacer.

» — Et qui donc me proposeriez-vous? » demanda le roi à M. Crémieux.

« — Sire! Odilon Barrot, qui serait libre de choisir » son ministère dans les nuances les plus expressives » de la gauche.

» — Eh bien, soit! » dit le roi; « qu'on fasse appeler » Fain et qu'on dresse l'ordonnance. » Depuis qu'on avait prononcé le mot d'abdication, tout lui semblait acceptable.

M. Crémieux continua : « Le roi veut-il me permettre » une autre observation ?

» — Parlez.

» — Celui qui a donné au roi le conseil d'appeler le » maréchal Bugeaud a donné le plus détestable conseil.

» — Et qui nommeriez-vous pour le remplacer ?

» — Le maréchal Gérard, malgré son plan stratégi- » que de Paris. Ce qui vaudrait mieux encore, c'est » le général Lamoricière, que vous nommeriez mi- » nistre de la guerre.

» — C'est bien ! » M. Crémieux sortit.

« Eh bien ! mon cher Thiers, vous voilà aussi impo- » pulaire que moi, » dit Louis-Philippe avec un accent indéfinissable; puis, lui prenant affectueusement la main : « Je voulais vous faire un bien fâcheux cadeau » en vous donnant le pouvoir dans un pareil moment. » Je vous retire peu de chose. La position est bien cri- » tique : restez auprès de moi.

» — Tant qu'il y aura du danger, je ne me retirerai » pas. »

M. Fain entra pour rédiger l'ordonnance qui nommait M. O. Barrot président du Conseil. Le général Trézel, le seul des anciens ministres qui n'eût point disparu, se tenait prêt à donner son contre-seing, le roi avait pris la plume, il allait signer [1], quand M. Émile de Girardin entra brusquement, un carré de papier à la main, l'œil animé, le geste décidé; en même temps, une vive fusillade retentit du côté du Palais-Royal.

XVI

On a vu toutes les précautions prises pour prévenir jusqu'à la possibilité d'une lutte aux environs des Tuileries. Les gardes municipaux rappelés, et remplacés par la troupe de ligne; la garde nationale étendue comme un bouclier entre la troupe et le peuple; la prévoyance du général Lamoricière; ses efforts personnels réitérés; ceux de ses officiers d'état-major; l'invasion du Carrousel arrêtée par l'intervention directe du maréchal Bugeaud; la foule domptée par sa parole; rien ne devait prévaloir contre les décrets du destin!

Malgré des difficultés inouïes, l'un des deux officiers envoyés par le général Lamoricière, M. Morisseau, ne put fendre la multitude amoncelée au pied du perron du Château-d'Eau. L'autre, M. de la Galisserie, parvenait

[1] MM. Thiers et Duvergier de Hauranne disent que l'ordonnance a été signée. Mais j'ai préféré le récit de M. Fain lui-même. M. Trézel déclare n'avoir pas contre-signé.

jusqu'au capitaine Soupault. Mais cet officier refuse d'obtempérer à un ordre qui ne lui est point donné par un officier de son arme; en vain le capitaine Barrère lui représente l'urgence du péril; en vain il lui montre la foule immense, l'animation des visages, l'invasion imminente : le capitaine persiste à attendre un ordre écrit ou du secours. Déjà le perron est escaladé, le factionnaire désarmé; un lieutenant, M. Gosse, enlevé par le tourbillon vivant, a perdu son sabre et ses épaulettes : le capitaine refuse encore. Le tumulte augmente; les cris redoublent: la pression de la foule est énorme; malgré l'intervention désespérée des gardes nationaux, elle déborde, elle va pénétrer de vive force : voyant alors que la résistance est impossible, qu'elle n'aboutira qu'à faire couler le sang, c'est-à-dire à violer les ordres formels qu'il a reçus d'éviter à tout prix une collision, le chef de poste se décide. Il convient avec le capitaine Barrère que le peuple aura les armes, les gardes nationaux le poste, et que la troupe sera conduite saine et sauve aux Tuileries.

XVII

Cela convenu et annoncé, le peuple s'arrête, criant: *Vive la ligne! Vive le capitaine!* Les grenadiers du capitaine Barrère s'avancent pour s'introduire dans le poste. Les soldats refusent de céder la place et de livrer leurs armes. Cependant les ordres formels de leur com-

mandant, les exhortations des gardes nationaux vont triompher de leur opposition, lorsqu'on entend des coups de fusil retentir en face du poste, dans la cour du Palais-Royal. Aussitôt deux coups de feu partent du fond du corps de garde [1]. Les balles ont traversé les bonnets à poil de deux grenadiers. La foule terrifiée se rejette en arrière, entraînant, dans les vastes remous de sa fuite, les gardes nationaux, deux soldats déjà sortis du poste, deux officiers, MM. Saint-Clair et Gosse, et le capitaine Soupault lui-même. Grâce au dévouement de quelques gardes nationaux et ouvriers, ils réussirent tous à gagner la place du Carrousel.

Ces deux coups furent-ils volontairement tirés par deux soldats exaspérés? Furent-ils, comme l'a depuis affirmé un officier du 14e de ligne, le résultat involontaire de la violence avec laquelle les assaillants arrachaient aux soldats leurs fusils? N'est-il pas présumable qu'au bruit des coups de feu du Palais-Royal, deux soldats, se croyant attaqués, obéirent à un premier mouvement défensif? Quoi qu'il en soit de ces différentes versions, la cause vraie, la cause originelle, c'est la faute commise par le maréchal Bugeaud de laisser des troupes armées au milieu d'une population insurgée, après l'ordre de cesser le feu et de laisser le service à la garde nationale. Il est évident que des troupes ainsi placées étaient une proie dévolue d'avance à l'émeute : ce qui le prouve, c'est que le poste, à l'intérieur de la cour du Palais-Royal, oublié comme celui du Château-

[1] Il était près de midi. Cette scène durait depuis une demi-heure.

d'Eau, fut bientôt englouti dans l'immensité de la masse accumulée, rompu et désarmé. Joyeux de ce triomphe facilement obtenu, quelques insurgés déchargèrent en l'air les fusils conquis. Cet imprudent éclat de joie provoqua-t-il la terrible réponse des soldats du Château-d'Eau? Terrible, en effet, pour la monarchie, car chaque coup porta sur elle. Sans le massacre de la veille au soir, le remplacement de M. Guizot par un ministère du centre gauche et de la gauche eût probablement suffi à arrêter le mouvement. Sans le combat du Château-d'Eau, l'abdication du roi suffisait encore, le 24, à midi, pour arrêter la révolution.

XVIII

La stupeur du peuple ne fut que d'une seconde; puis la fusillade partit de tous les côtés. Entraîné, rapporté par le flot au pied du perron, le sergent-major Hacquart est blessé; les soldats se rejettent dans le poste et en ferment la porte ; elle s'ouvre à l'appel du sergent et se referme. Retranchés derrière les barricades des rues de Valois et Saint-Honoré, aux angles des portes, aux fenêtres des maisons, derrière les piliers du palais, les plus téméraires à découvert aux abords de la place, les insurgés dirigent contre le poste un feu irrégulier, mais bien nourri. De leur côté, les soldats, à couvert par les fortes murailles du Château-d'Eau, tirent, d'une main exercée, par toutes les ouvertures; soit espérance

d'être secourus par les troupes du Carrousel, soit conviction qu'il n'y a de salut pour eux que dans une lutte à outrance, ils combattent avec une rage aveugle et désespérée.

XIX

Mais déjà les prévisions du général Lamoricière se réalisaient. Le bruit de la fusillade, électriquement prolongé par la rumeur jusqu'aux extrémités de la ville, précipitait vers les Tuileries la masse ondoyante de l'insurrection.

Les premiers, dont nous avons raconté l'audacieuse tentative et la noble retraite, étaient des rédacteurs et des clients du journal *la Réforme*. Sans cesse trompés par l'agent secret de M. Delessert, Delahodde, promenés par lui de rendez-vous en rendez-vous, d'embuscade en embuscade, ils s'étaient enfin réunis sur le territoire de la 3ᵉ légion, dont le dévouement à la cause réformiste leur promettait l'adhésion. Déterminés, hommes de conviction, ils organisaient tour à tour la résistance et l'attaque, avec une âpreté de courage qui ne se démentit dans aucun moment, sur aucun point, devant aucun péril.

Après eux avait paru cette colonne, formée dans le cinquième arrondissement, dont le maréchal Bugeaud avait contenu l'audace à l'entrée du Carrousel.

Vinrent ensuite du même côté, par les boulevards, la rue Vivienne et la rue Richelieu, trois ou quatre

mille hommes, précédés du maire du cinquième arrondissement, M. Vée, du lieutenant-colonel de la légion, M. Denys, de MM. Aubert-Roche, Vignal, etc. Ils étaient partis avec l'intention de se rendre à la Chambre, pour y réclamer la réforme : la force du courant les avait entraînés vers les Tuileries et le Palais-Royal.

A la suite : une colonne sortie de la mairie du sixième, avec le colonel, M. Husson, et tout un état-major d'officiers de la légion.

Du troisième arrondissement venaient en même temps les fractions de plusieurs compagnies, conduites par leurs officiers : MM. Perrée, Jouanne, Thirion, sous le commandement de M. Hovyn. Elles entrent, tambour battant, sur la place, la traversent avec l'aplomb de vieux soldats, veulent s'interposer entre les combattants, essuient, sans se rompre, les feux croisés du Château-d'Eau et du peuple, et vont se mêler aux assaillants. D'autres compagnies de la même légion, ayant à leur tête le maire, le lieutenant-colonel et le major, essayent d'intervenir; mais, voyant leurs efforts inutiles, elles se dispersent.

Plusieurs compagnies de la 2e légion, l'une sous le capitaine Buchez, une autre sous le capitaine Altaroche, les autres commandées par le lieutenant-colonel Baignières, entendent le feu et accourent pour s'opposer au combat ou s'y jeter.

Des foules irrégulières s'avancent des quartiers qui longent la rive droite. Le peuple, maître de l'Hôtel de ville, envoie au secours des assaillants deux pièces de

canon fortement accompagnées. De la rive gauche, une compagnie de la 10ᵉ légion, dirigée par le docteur Dunoyer, traverse, au bruit du feu, le pont des Saints-Pères, débouche hardiment sur le Carrousel.

De toutes parts enfin accourent des groupes et des individus isolés, gardes nationaux, bourgeois, ouvriers, étudiants. Toutes ces colonnes, rompues par l'encombrement, se versent dans les rues adjacentes, rejettent les curieux, et laissent sur les points les plus exposés d'incessantes alluvions de combattants.

XX

Plus il arrivait de monde, plus la lutte redoublait de vivacité. Les feux plongeants et réguliers des soldats, les feux irréguliers des insurgés, qui, des quatre coins de la place, tiraient précipitamment, souvent au hasard et les uns sur les autres, multipliaient le nombre des victimes; et rien ne semblait pouvoir arrêter cette inutile effusion de sang.

Au bruit de la décharge, le général Lamoricière s'était élancé du Carrousel vers le Palais-Royal. Arrivé rue Saint-Honoré, entre la rue Richelieu et la place, à la hauteur du magasin de tabac la Civette, un gamin le met en joue : heureusement le fusil rate; mais un autre gamin lui porte un coup de baïonnette dans le bras droit. Insensible à la douleur, comme au péril, le général enroule fortement son mouchoir autour de sa blessure, entre au galop sur la place, court au poste et com-

mande aux soldats de ne plus tirer. Les soldats lui répondent par des coups de fusil, et les insurgés ripostent. Enveloppé de feux, exposé à mille morts, il poursuit son héroïque mission. Mais, à la fin, désespéré de ne pouvoir arrêter le combat, voyant qu'il va se faire tuer inutilement, il revient sur ses pas, gagne le Carrousel, rencontre le général Rulhières et l'adjure d'envoyer des ordres au Château-d'Eau afin d'arracher les soldats à cette lutte périlleuse. Le général Rulhières envoie le général Perrot, commandant de la place de Paris.

Escorté par deux gardes nationaux, M. Denys, lieutenant-colonel de la 5e légion, et un simple garde de la 3e, M. Legenvre, le général Perrot marche au poste. Les soldats tirent sur lui. Il élève son chapeau au bout de son épée, signe de parlementaire : le feu continue. Il ouvre son manteau, montre aux soldats ses insignes : les soldats, aveuglés par la poudre et par l'ivresse du combat, ne voient rien, et tirent, tirent toujours sur leur général. Il monte sur le perron, met son chapeau sur le fusil d'un soldat qui va tirer par la porte entr'ouverte : une grêle de balles l'enveloppe ; l'une, en ricochant, lui laboure la peau du crâne et l'inonde de sang ; en même temps, un éclat de bois le blesse à l'œil gauche. Ses vêtements sont criblés : il semble impossible qu'il échappe à cet horrible péril. M. Legenvre se jette courageusement sur lui, l'entraîne, et le conduit chez un marchand de vins, au coin de la rue du Musée. On l'y cache dans une chambre encombrée de cadavres. Et le feu continue avec acharnement.

CHAPITRE SIXIÈME.

M. Émile de Girardin demande au roi son abdication et la régence de la duchesse d'Orléans; le roi dit qu'il abdique. — M. Émile de Girardin et le duc de Nemours sortent pour annoncer cette nouvelle. — La famille royale autour de Louis-Philippe: sa douleur et ses attendrissements; fermeté de la reine; ses paroles de colère à la duchesse d'Orléans, que la famille soupçonne de complicité avec les députés de la gauche; mot d'une princesse à M. J. de Lasteyrie. — Conseil de M. Piscatory; velléité du roi de retirer son abdication: peut-on défendre les Tuileries? réponse négative. — Le maréchal Gérard survient; la reine et le roi le supplient de les sauver; il monte à cheval et se dirige vers la place du Palais-Royal; en chemin, il charge MM. Lacrosse et de Sercey d'aller chercher l'acte d'abdication afin d'en donner lui-même lecture au peuple. — MM. Lacrosse et de Sercey exposent leur mission; le roi signe son abdication en faveur du comte de Paris; scène de la signature: empressement du duc de Montpensier; élan d'énergie et de dignité du roi; tendresse et colère de la reine; réserve attendrie des assistants; arrivée de M. Crémieux; il réclame contre la régence du duc de Nemours; plaintes de la duchesse d'Orléans sur les difficultés de sa situation; mot du maréchal Bugeaud sur l'état des choses; abandon général. — Le duc de Nemours reprend le commandement supérieur des troupes; son apostrophe au maréchal Bugeaud; il fait retirer les troupes du Carrousel. — L'abdication de Louis-Philippe, portée au maréchal Gérard, tombe dans les mains d'un citoyen. — Le maréchal Gérard arrive sur la place du Palais-Royal; son intervention est impuissante; il se retire. — Le général Lamoricière et M. Lagrange font des efforts héroïques, mais inutiles, pour arrêter le combat du Château-d'Eau. — Le général Lamoricière retourne au feu; il est blessé et fait prisonnier; sa rencontre avec le général Perrot dans l'arrière-boutique d'un marchand de vins. — Vaine tentative d'apaisement, de MM. Crémieux et Gourgaud. — Solitude de la famille royale. — Un piqueur du roi est tué en traversant le Carrousel; les voitures de la Cour sont prises et incendiées. — M. Crémieux accourt prévenir le roi de l'imminence de l'attaque contre les Tuileries. — Scène de désespoir de la famille royale. — Départ. — Incident dans le jardin. — Arrivée sur la place de la Concorde. — Fuite en voitures. — MM. Thiers et Bugeaud quittent les Tuileries.

I

Pendant ce temps, M. Émile de Girardin, fendant la foule inutile qui encombrait encore les Tuileries, pénétrait, comme nous l'avons décrit, dans le cabinet du

roi. « Qu'y a-t-il, monsieur de Girardin? » demande Louis-Philippe.

« Il y a, sire, » dit celui-ci avec décision, « que l'on » fait perdre à Votre Majesté un temps précieux. Soit » que l'on veuille résister à l'insurrection, qui va débou- » cher par la rue de Chartres, soit que l'on se résigne » aux plus grands sacrifices, les minutes sont des heures. » Si l'on perd une minute, dans une heure il n'y aura » plus en France ni roi ni royauté.

» — Êtes-vous bien sûr de ce que vous dites? » objecte M. de Rémusat.

« — Demandez à M. Merruau, qui est là, si on ne » déchire pas vos proclamations, si on ne maltraite pas » les hommes chargés de les répandre. On ne veut déjà » plus de M. Thiers ni de M. O. Barrot. »

M. Merruau confirme les paroles de M. de Girardin.

« Que faire donc? » dit le roi avec l'accent d'une douloureuse anxiété.

« — Abdiquez, sire! abdiquez en faveur de la ré- » gence de madame la duchesse d'Orléans. On ne veut » pas du duc de Nemours. Voici la proclamation toute » prête, donnée à l'imprimerie pour ménager les se- » condes qui nous échappent. » Et M. de Girardin lit le papier qu'il tenait à la main [1] :

« Abdication du roi.

» Régence de madame la duchesse d'Orléans.

» Dissolution de la Chambre.

» Amnistie générale. »

[1] Suivant une autre version, le duc de Nemours aurait reçu ce papier des mains de M. de Girardin et l'aurait remis lui-même au roi.

Aussitôt le duc de Montpensier ajoute : « Dès que » les choses sont telles que l'affirme M. de Girardin, » sire ! n'hésitez pas. Abdiquez. »

Une dernière lutte semble troubler le cœur du roi : l'humiliation d'une telle chute combat dans son âme la crainte qu'une plus longue résistance rende le peuple implacable même pour sa famille. Enfin il laisse tomber ces mots : « J'ai toujours été un prince pacifique... » J'abdique. » Ces graves paroles ! le vieillard les prononça machinalement, sans courage, sans faiblesse, comme un homme à demi noyé se laisse emporter par le courant qui l'entraîne.

Son entourage et lui-même craignaient un 10 août. Leur principale préoccupation était de prévenir l'invasion du palais. Aussi, dès que le roi se fut prononcé, chacun presse M. de Girardin d'aller publier ce grand fait. Il sort, court au Palais-Royal, entre bravement sur la place, veut faire connaître l'abdication, s'épuise à se faire entendre, persiste sous une pluie de balles : ses efforts inutiles se perdent dans le bruit de la foule et du feu. Il est contraint de revenir.

Sorti en même temps que M. de Girardin, le duc de Nemours dit, à haute voix, dans le salon attenant au cabinet du roi : « Messieurs, le roi a abdiqué ! Madame » la duchesse d'Orléans est régente ! Annoncez-le par- » tout. » Puis il descend dans la cour du château, et redit devant les officiers qui l'entourent : « Messieurs, le » roi vient d'abdiquer en faveur du comte de Paris. »

II

Pendant toute cette scène, Louis-Philippe était resté assis, abattu, dans son fauteuil. Après avoir prononcé le mot *j'abdique,* il se leva péniblement, et alla ouvrir de sa main la porte du salon où se tenaient la reine, la duchesse d'Orléans et les autres princesses de la famille royale. Toutes s'avancèrent, pleines d'anxiété. Le roi leur répéta : « J'abdique. — Non, vous n'abdiquerez » pas ! » s'écria impétueusement la reine. Le roi reprit sa place sur son fauteuil, près de la fenêtre, le corps affaissé, les mains languissamment abandonnées sur ses genoux. En proie à la plus vive douleur, la reine et les princesses se précipitèrent autour de lui, lui prenant les mains, touchant ses habits, baisant sa tête avec des élans de tendresse et des sanglots étouffés.

Il y avait là de quoi émouvoir l'âme la plus habituée aux vicissitudes humaines ! L'émotion gagne cette foule inerte qui remplit les salons voisins. Oubliant l'étiquette, généraux, officiers, députés, courtisans, tous se pressent autour de la famille infortunée, et contemplent, avec une morne tristesse, ce spectacle navrant, même pour le cœur d'un ennemi.

La douleur de la reine, loin d'incliner à la faiblesse, était pleine d'âpreté. Tout ce que l'amour conjugal peut inspirer à une épouse, la hauteur de l'âme à une femme, la dignité du trône à une reine, elle le mit en œuvre pour relever les esprits du roi. « On veut

» t'arracher le sceptre, » disait-elle, « il n'y a que toi qui » aies la force de le porter! Mieux vaut mourir coura- » geusement qu'abdiquer! Monte à cheval : l'armée » te suivra! » Puis, s'adressant à la foule : « Je ne com- » prends pas qu'on abandonne le roi dans un semblable » moment. Vous vous en repentirez! » Ses regards se portèrent sur la duchesse d'Orléans, et elle ne put retenir des expressions de colère, qui affectèrent vivement cette princesse. Éplorée, la malheureuse duchesse vint chercher un abri auprès du roi. Penchée vers lui, les yeux pleins de larmes, le sein gonflé de douleur, elle le suppliait de garder un sceptre trop lourd pour les mains d'une femme. Les princesses, témoignant leur douleur chacune suivant les élans de son caractère, entouraient de leur attendrissement le chef de la famille. Les unes fixaient sur leur belle-sœur des regards ennemis, les autres affectaient d'en détourner les yeux.

C'est que d'affligeants soupçons planaient depuis longtemps sur elle : on la disait ambitieuse, irréconciliable par le ressentiment de la régence enlevée à ses droits de veuve et de mère, capable de faction pour la reconquérir. Dans les conciliabules domestiques, on avait plus d'une fois incriminé ses paroles, ses actes, ses relations, ses réserves, la supériorité de son intelligence, tout, jusqu'à l'opiniâtreté de son deuil. Accusations injustes qu'entretenaient de puériles rivalités de femmes! Plus ou moins dissimulés jusque-là, ces sentiments débordaient maintenant sous la pression de la

catastrophe. Ne sachant rien des causes, les malheureuses princesses ne comprenaient rien à une si subite et si formidable explosion de périls. Cette extrémité d'infortunes n'était pas pour elles la conséquence logique, forcée, inévitable, d'une longue série de fautes et d'incidents inattendus. C'était un complot tramé de longue main, longtemps mûri, éclatant à son heure; les députés de l'Opposition en étaient les meneurs; la duchesse d'Orléans, le chef secret ou la complice. « Vous n'êtes là que pour nous trahir! » dit une des princesses à M. Jules de Lasteyrie, en lui saisissant vivement le bras.

III

Aux excitations de la reine, aux supplications de la duchesse d'Orléans, quelques dévoués joignaient d'énergiques instances. M. Piscatory surtout s'indignait des conseils de faiblesse : « N'abdiquez pas, sire, n'ab» diquez pas! non pas seulement pour vous, pour la » royauté perdue, mais pour nous, pour le pays. Je » viens de parcourir Paris. Si, derrière les murs et les » grilles de ce palais, vous pouvez tenir quatre heures, et » vous le pouvez avec les troupes qui vous environnent » encore, j'ai la conviction que tout est sauvé! Mais si, » malgré nos prières, vous avez résolu de céder, ce » n'est pas ici qu'il faut abdiquer, c'est à Vincennes ou » au mont Valérien. » M. de Neuilly et quelques autres soutenaient encore cette opinion. Soit connivence

de l'égoïsme avec la fortune, soit appréciation plus vraie de l'état réel des choses, le plus grand nombre se taisait.

Le roi était visiblement ébranlé. Sourd aux avis courageux, il redevenait sensible à l'espérance. Le désir s'allumait dans cette âme affaiblie par la vieillesse. Régner encore! Oh! s'il était possible de gagner du temps, de ressaisir la fortune, le trône, la dignité de la vie perdue dans une défaite humiliante!... Ému tour à tour de peur et d'espoir, il répondait à M. de Sercey qui lui demandait de nouveau s'il abdiquait : « Non, » je n'ai encore rien signé! » Vienne la plus mince faveur du ciel, et il va retirer sa parole publiquement engagée.

Mais les coups de fusil semblèrent se rapprocher. Le 10 août apparut dans la pensée ou dans la conscience du roi. Sa figure se troubla. Un même sentiment de crainte arrêta tout conseil de vigueur sur les lèvres des amis les plus dévoués. Muet témoin de cette grande scène, le vieux maréchal Soult la contemplait, immobile. MM. Thiers, de Rémusat, Duvergier de Hauranne, Gustave de Beaumont, Jules de Lasteyrie, Cousin, les yeux baissés, semblaient accablés par la grandeur du désastre; les autres spectateurs de ce désastre, consternés, assistaient comme une famille en deuil à l'agonie de la royauté.

Cependant les princes, informés de ces retours de velléité dans l'âme du roi, rentrèrent, déclarant qu'ils avaient annoncé partout l'abdication, et qu'il était dif-

ficile, sinon impossible, de revenir sur une décision devenue un engagement public. Le duc de Montpensier surtout insistait.

Alors le roi demanda d'une voix faible aux généraux présents : « N'est-il pas possible de défendre les » Tuileries?... Je croyais qu'on pouvait défendre les » Tuileries! » Deux ou trois répondirent affirmativement. La masse protesta : une clameur confuse s'éleva, et l'on entendit : « Non, non, la défense est im» possible! » A ces mots, le roi se leva péniblement, s'avança de quelques pas et dit : « Puisqu'il n'y a » point de défense possible, je ne veux pas verser le » sang inutilement. J'abdique! » — Ce n'était toujours qu'une déclaration verbale.

IV

A ce moment parut le maréchal Gérard, mandé vers onze heures et demie. La reine se précipita vers lui : « Mon bon maréchal, sauvez-nous! Sauvez tout ce » qui peut être sauvé. Montez à cheval. » Le roi joignit ses instances, adjurant le vieux soldat de ne point refuser son service à la royauté, dans cette extrémité de sa fortune. Récemment frappé dans sa famille, et cruellement, le vieux maréchal ressentit une profonde émotion à l'aspect du malheur de cette famille royale, qu'il avait si longtemps servie et qu'il aimait. S'inclinant vers la reine, il promit son dévouement et sa vie. Le

duc de Nemours l'entraîna aussitôt, lui dit que la garde nationale le réclamait pour chef, que le roi avait abdiqué, qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour annoncer cette nouvelle, pour porter au peuple des paroles de paix et arrêter le combat.

En effet, l'abdication était la dernière concession à la paix. Deux mesures en découlaient virtuellement : la proclamation solennelle de cet acte et la retraite des troupes du Carrousel dans les Tuileries, afin d'éviter le contact, dangereux à tous les points de vue, du soldat avec le peuple.

V

Sans donner au maréchal, qui était en habit de ville, le temps de revêtir un habit militaire, le duc de Nemours le fit monter à cheval. Hasard ou flatterie, un valet amena le cheval du roi. On mit dans la main du maréchal un rameau vert, symbole de paix ; et il se dirigea vers la place du Palais-Royal, suivi de plusieurs personnes qui s'empressaient autour de lui : MM. Lacrosse, G. de Beaumont, Langlebert, Leboul, de Sercey, etc., etc. Vieux et cassé, usé par la maladie et le chagrin, sans voix et sans chaleur, il allait ainsi vers les barricades tenter l'entreprise où venaient d'échouer l'éloquence d'un grand orateur et la bravoure spirituelle d'un jeune général !

Au moment où il franchissait la grille qui sépare les Tuileries du Carrousel, M. Lacrosse fit observer au maré-

chal que sa voix serait mieux écoutée du peuple armé s'il pouvait donner publiquement lecture de l'acte même d'abdication. « C'est juste, » répondit le maréchal, et il pria MM. Lacrosse et de Sercey d'aller chercher cet acte, ou de lui en rapporter une expédition authentique.

VI

Peu après, introduits dans le cabinet du roi, les deux messagers exposaient leur mission. Aussitôt le duc de Montpensier, prenant une feuille de papier sur le bureau placé au milieu du cabinet, la présente au roi son père, en lui disant : « Sire, il faut signer votre » abdication. Il y va du salut de la famille royale. Écri- » vez! » et, accompagnant ces paroles d'un geste invitateur, il pose la feuille sur le bureau. Le roi ouvrit les bras, comme s'il prenait une puissance invisible à témoin du triomphe des choses sur sa volonté, et dit sourdement : « Eh bien, puisqu'on le veut!... » Puis il alla s'asseoir devant son bureau, prit une plume d'acier, une grande feuille de papier, et écrivit lentement, de sa grosse écriture :

« J'abdique cette couronne, que la voix nationale » m'avait *appelée* à porter, en faveur de mon petit-fils le » comte de Paris.

» Puisse-t-il réussir dans la grande tâche qui lui » échoit aujourd'hui!

» Ce 24 Fév^er^ 1848.

» LOUIS-PHILIPPE. »

Pendant que le roi écrivait, son fils, le duc de Montpensier, laissait échapper les signes d'une impatience fébrile; sa main semblait vouloir hâter la main trop lente du vieillard. Une voix, on ne sait laquelle, ayant dit : « Dépêchez-vous, sire, on se fusille déjà sur la » place du Carrousel! » le roi parut retrouver une certaine vigueur d'âme. Il posa sa plume, et, fixant sur l'interlocuteur un regard empreint d'une dignité sévère, il dit : « Donnez-moi le temps. Il en arrivera ce » qui pourra; je ne puis aller plus vite! » Puis il reprit lentement sa plume, acheva d'écrire, et enfin il signa. On le vit ensuite s'arrêter, regarder ce qu'il avait écrit, le relire à voix basse comme mentalement. La reine vint se jeter dans ses bras. « Ajoute, » lui dit-elle avec une tendresse passionnée, « que tu souhaites qu'il (le » comte de Paris) te ressemble; car, messieurs, il est » plus honnête homme que vous tous! » Injurieuse apostrophe, peu convenable dans une telle bouche, si l'excès de la douleur n'excusait tout dans une femme! « Vous l'avez enfin, » dit-elle encore, comme parlant à des ennemis, « vous le regretterez! »

Le roi relut à haute voix ce qu'il avait écrit, et présenta le papier aux personnes placées devant lui : « Voici mon abdication, il faut la porter au maréchal » Gérard. » Par un sentiment de respectueuse réserve, aucun ne s'empressa; plusieurs même reculèrent en s'inclinant.

« Mais il faut bien que quelqu'un la prenne, » dit le roi touché de cet universel attendrissement. M. de

Sercey, s'avançant, dit au duc de Nemours : « Voulez-» vous que je la porte? — Non, » dit le duc, « vous n'ar-» riveriez pas; il vaut mieux en charger un habit bour-» geois. » Une des personnes les plus rapprochées du roi, M. Baudin fils, s'inclina, tendit la main, reçut l'abdication des mains de Louis-Philippe, et sortit pour la porter au maréchal Gérard.

VII

M. Crémieux était arrivé pendant que le roi signait. Il lui dit : « Sire, ce n'est assurément pas en faveur de » la régence de M. le duc de Nemours que Votre Ma-» jesté abdique, car il n'y aurait rien de fait. — Non, » monsieur, » repartit le roi, « c'est madame la duchesse » d'Orléans qui est régente. » Une autre version fait dire au roi : « Ce n'est pas à moi de changer la loi. » C'est à d'autres à le faire. » Ces deux versions contradictoires nous ont été rapportées par des témoins oculaires, tous également dignes de foi. Bien que contradictoires, peut-être sont-elles vraies l'une et l'autre. Il n'y a point de logique dans un esprit troublé!

Ce qui est certain, c'est que l'acte d'abdication ne contient pas un seul mot de la régence. Sans doute Louis-Philippe, forcé de subir la régence de sa belle-fille, ne voulut point invalider lui-même le droit créé par lui-même en faveur du duc de Nemours; mais le récit des faits qui ont précédé et suivi l'abdication prouve, avec une irrécusable évidence, que, pour

tous les témoins de cette scène, pour le duc de Nemours, pour le roi, il n'était plus question que de la régence de la duchesse d'Orléans. L'acrimonie de la reine, l'hostilité des princesses, les larmes de la duchesse, le démontrent surabondamment. Aussi, dès que le roi eut signé, l'on entendit la jeune veuve se lamenter sur sa situation, gémir du fardeau qui venait s'appesantir sur elle en un pareil moment, implorer le secours de ceux qui l'entouraient. « Ah! grand Dieu! » s'écriait-elle avec angoisse, « quel fardeau! Sans ap» pui, sans conseil, ne m'abandonnez pas! »

Il était midi un quart. A dix heures, Louis-Philippe déclarait encore qu'il ne consentirait jamais à la dissolution de la Chambre; à onze heures, il s'écriait qu'on n'aurait son abdication qu'avec sa vie; à midi, il ne régnait plus! Deux heures avaient suffi pour le précipiter de toute la hauteur de son trône et de son orgueil. S'il y a de plus grandes tragédies dans l'histoire, il n'y en a point une aussi courte!

VIII

Dès que, par la démission du roi, le faisceau de la dynastie fut rompu, tout se débanda. Le maréchal Bugeaud, apprenant par M. Crémieux cette fin de la royauté qu'il avait promis de sauver, ne trouva dans son âme qu'un juron de soldat. « Ah! » s'écria-t-il, « tout est à tous les diables! » M. Thiers survint, qui

exprima en d'autres termes l'amertume dont son cœur était plein. Et ces deux hommes d'État, dont l'un écrivait à l'autre, peu d'heures auparavant : « Il y avait » longtemps que j'avais prévu que nous serions tous » deux appelés à sauver la monarchie! » accablés du sentiment de leur impuissance, ne trouvaient d'autre excuse à l'inutilité de leur intervention qu'une plainte : « On nous a appelés trop tard! » Cependant ils ne quittèrent pas les Tuileries. Mais le reste disparut comme dans une déroute. Généraux, officiers, députés, le plus grand nombre des familiers s'en allèrent, semant autour d'eux la stupeur et la démoralisation, et jetant à l'air ces exclamations : « Tout est perdu! La défense » est impossible! C'est un désastre effroyable! » D'autres, atterrés, s'éloignaient en silence, sans s'inquiéter, sans se demander si leurs services ne seraient plus nécessaires à la famille royale, si la duchesse d'Orléans n'aurait pas besoin d'eux pour faire reconnaître sa régence et la royauté de son fils.

IX

Après l'abdication, le duc de Nemours avait sur-le-champ repris le commandement supérieur des troupes. Le maréchal Bugeaud voulant continuer à donner des ordres, le duc lui dit impatiemment : « Pour Dieu! » maréchal, abstenez-vous. Les émeutiers vous en veu» lent, ils tireraient sur vous. Abstenez-vous! » Et le maréchal s'était abstenu.

Le duc chargea le général Gourgaud de transmettre aux troupes l'ordre de se replier du Carrousel dans la cour des Tuileries. On ouvrit les grilles et le mouvement s'exécuta. Mouvement inévitable, mais fâcheux! car, s'il écarta le danger du contact des troupes avec le peuple, il accrut la démoralisation des esprits. Les gardes municipaux, au nombre de trois cents environ, cachèrent dans la grande galerie du Louvre la vivante provocation de leurs uniformes. Un régiment d'infanterie fut distribué dans l'intérieur du palais. Puis les grilles furent immédiatement refermées. La place du Carrousel resta un moment déserte.

X

Pendant ce temps, le maréchal Gérard, acclamé par les gardes nationaux de service à l'État-major, s'avançait lentement au milieu de la foule, qui l'accueillait de ses démonstrations les plus sympathiques. Vêtu d'un habit noir, montrant au peuple le rameau pacifique dont le duc de Nemours avait armé sa main, précédé d'un trompette et accompagné de sa chétive escorte, il annonçait l'abdication du roi, il invoquait l'apaisement des esprits et la cessation du combat. M. Lacrosse, qui n'avait pu s'approcher de Louis-Philippe, était revenu sans la copie certifiée de l'abdication. Le maréchal attendait impatiemment cet acte, qui ne devait point lui parvenir.

On a vu comment M. Baudin fils avait reçu des mains du roi le solennel papier. Rencontrant un officier d'artillerie à cheval, il pensa que son dépôt parviendrait plus rapidement et plus facilement par un tel messager. Cet officier, M. Princeteau, partit en effet à toute vitesse; la masse compacte du peuple le força de s'arrêter. Parvenu, après des efforts inouïs, à deux pas environ du maréchal, il se dressa sur ses étriers et lui tendit sa dépêche. Une main la saisit au passage. C'était celle d'un officier de la garde nationale, M. Aubert Roche. Il lut le papier, et, voyant la signature : « C'est l'abdication de Louis-Philippe, » dit-il d'une voix haute. Voulant ensuite qu'un acte de cette importance restât entre les mains du peuple, il refusa de le donner au maréchal, et le transmit à M. Lagrange. Des mains de M. Lagrange il passa dans celles du général Lamoricière, qui en donna lecture, et le rendit à M. Lagrange, en le priant de le communiquer au peuple. M. Lagrange s'en empara et le conserva. Il est encore aujourd'hui en sa possession.

Je ne sais si l'histoire offre un second exemple d'une telle succession de hasards. Toutes les abdications qu'elle raconte revêtent, au moins dans la forme, une apparence qui les relève. Celle-ci, tracée de la main d'un roi, dans le palais où il règne encore, vient, à l'instant même, tomber, sur la place publique, dans les mains d'un homme du peuple, qui la garde comme un trophée!

XI

Cependant le feu durait toujours sur la place du Palais-Royal. La rage des soldats ne méconnaîtra peut-être pas l'autorité d'un maréchal de France ! Accompagné du général Lamoricière et de plusieurs officiers, l'héroïque vainqueur de Ligny s'avance. Une décharge, venant du poste, les accueille : ils essuyent le feu avec l'aplomb des champs de bataille ; ils continuent d'avancer. Mais l'âge trahit les forces du noble maréchal : sa voix expire dans le fracas ; il se retire, et va rendre compte au duc de Nemours de son dévouement inutile.

Tout le monde désirait la fin de ce combat insensé, les insurgés aussi bien que les amis du roi. Le général Lamoricière se dirige vers l'un d'entre eux, qu'il avait déjà remarqué à la barricade de la fontaine Molière : « Venez, » lui dit-il ; « allons tous les deux et tâchons » d'arrêter cette lutte absurde. » Et tous deux s'élancent vers le poste, faisant signe aux soldats de ne plus tirer. Bravoure perdue ! témérité perdue ! Enivrés de poudre, de sang et de feu, les soldats du 14e n'écoutent rien, n'entendent rien, ne voient rien. Ils tirent avec rage. L'acharnement des insurgés est égal. Les balles sillonnent la place. Debout au milieu de cette grêle, le général et son compagnon échangent un coup d'œil de délibération rapide ; le premier voit avec admiration cette figure de bourgeois, calme, sereine, impassible.

« Parbleu ! » s'écrie-t-il dans un élan d'enthousiasme, « touchez là ! Si nous ne sommes pas tués et si nous » nous rencontrons jamais, nous dînerons ensemble. » Ces deux héros ne se connaissaient point. Ils se quittent et retournent chacun à son poste : le général vers les troupes, le citoyen vers les barricades. Ce brave, qui exposait si simplement sa vie pour arrêter l'effusion du sang, c'était Lagrange.

XII

Comprenant plus que jamais l'importance de faire cesser à tout prix ce combat fatal, qui jetait l'effroi dans l'intérieur des Tuileries et qui appelait au siége du château la masse de l'insurrection, Lamoricière, désespéré, résolu à réussir ou à mourir, fait le tour du Château d'Eau par la rue de Rohan et la place du Carrousel ; suivi de MM. de Brayer, Trigant de la Tour, Bentzman et Oscar Lafayette, il débouche encore une fois sur la place, par la rue du Musée[1]. L'élan de son cheval l'a porté à dix pas du poste : sa voix tonnante commande aux soldats de ne plus tirer. Ils tirent ; les insurgés ripostent. Les balles sifflent autour de sa tête, crépitent sous ses pieds ; son cheval tombe mort ; le général roule à terre. Au même instant, atteint de deux balles, le cheval de M. de Brayer se renverse, entraînant avec lui son cavalier. M. Trigant de la Tour reçoit une balle dans l'épaule. Par un miracle inouï, le

[1] Antérieurement rue Froidmanteau.

général n'était pas blessé! Il se relève, voit une baïonnette sur sa poitrine, se jette de côté, sent le froid du fer lui traverser le bras. Il est reconnu ; son nom le protége, et on l'emmène prisonnier dans cette arrière-boutique où gît, blessé et prisonnier, le général Perrot. M. de Brayer, entouré, saisi par une foule exaspérée, est sauvé par un garde national et deux hommes du peuple, qui l'arrachent aux mains des assaillants.

XIII

D'autres tentatives non moins honorables avaient eu lieu avec un égal insuccès. Aussitôt après l'abdication, MM. Crémieux et Gourgaud étaient venus devant le Château d'Eau. M. Crémieux, s'emparant d'un fusil, avait couru vers le poste, la crosse en l'air, criant de toutes les forces de sa voix mordante : « Ne tirez plus ! » ne tirez plus ! » Les soldats l'avaient fusillé presque à bout portant. Échappé sans blessures à une mort presque certaine, il avait vu avec terreur la masse énorme du peuple accumulée si près des Tuileries, les passions incandescentes, l'impossibilité d'une longue retenue, l'invasion prochaine, la nécessité d'avertir le roi ; et il était retourné en hâte vers le palais.

XIV

La désolation y régnait. Au lieu du récent désordre, la solitude ; des valets courant çà et là ; le fracas pré-

[illegible] des portes dans le vide; partout les tristes marques de l'abandon. Réunie dans le cabinet du roi, déjà [illegible], entourée seulement de quelques fidélités dynastiques, la famille royale attendait avec anxiété le résultat de la mission du maréchal Gérard. L'émeute grondait toujours dans la direction du Palais-Royal; par moments elle semblait même redoubler d'intensité, comme si un incident fortuit en surexcitait les fureurs. Le maréchal aurait-il donc échoué, lui aussi? Après avoir épuisé tous les sacrifices pour le salut dynastique, faudrait-il renoncer même à l'espoir du salut personnel? La triste vérité ne tarda pas à paraître. On apprit coup sur coup l'échec du maréchal, ses périls et l'insuccès du général Lamoricière, mis hors de combat et fait prisonnier.

XV

Au même instant, une décharge éclata sur la place du Carrousel. Les princesses poussèrent un cri de terreur; le roi, épouvanté, interrogea du regard. On revint lui annoncer une triste nouvelle : les voitures, préparées dans la prévision d'un départ nécessaire, avaient été dirigées de la rue Saint-Thomas du Louvre, où étaient alors situées les écuries de la Cour, sur le château. Un piqueur, Hairon, les précédait à peu de distance. Comme il traversait au galop le Carrousel, l'éclat de son costume avait attiré l'attention de quel-

ques tirailleurs de l'émeute, qui s'étaient glissés sur les confins de la place, et celle des gardes nationaux de la 10e légion, arrivés par le guichet des Saints-Pères. Pris pour une ordonnance, des deux côtés on avait tiré sur lui. Alors on avait vu le malheureux piqueur tomber[1]. Puis, gardes nationaux et peuple s'étaient jetés au-devant des voitures et les avaient forcées à rétrograder. On ajoutait que les plus exaltés commençaient à y mettre le feu.

Déjà donc l'émeute était en vue du château! déjà les serviteurs du roi étaient tués presque sous ses yeux! Toutes les avenues étaient donc au pouvoir de l'émeute? La troupe ne les défendait plus! L'assaut allait venir! Il fallait fuir : et les moyens de fuite étaient saisis par l'ennemi! Toutes ces réflexions frappaient à la fois l'esprit de la famille royale, et la plongeaient dans une mortelle angoisse.

XVI

L'arrivée de M. Crémieux mit le comble à la stupeur. Couvert de sueur, les vêtements en désordre, il paraissait en proie à une exaltation violente : « Sire, » s'écria-t-il d'une voix précipitée par les battements de son cœur, « il n'y a pas un instant à perdre. Le » peuple vient. Encore quelques minutes, il est aux » Tuileries! » Le roi, sans prononcer une parole, se leva, ôta son grand cordon, dépouilla son vêtement

[1] Il était midi et demi.

militaire, revêtit, avec l'aide de la reine, un costume bourgeois, puis demanda sa montre [1], son portefeuille, un petit trousseau de clefs qu'il portait habituellement. Les princesses versaient des larmes; la duchesse de Montpensier se jetait dans les bras de son mari; les enfants regardaient avec une terreur curieuse cette scène incompréhensible pour eux. Madame la duchesse d'Orléans, émue d'un désastre qui n'était pas encore le sien, trouvait dans le sentiment de son innocence la dignité de son attitude.

Le roi prit rapidement congé de la duchesse d'Orléans, et donna, par l'exemple, le signal du départ.

XVII

Un couloir étroit, obscur, éclairé par une lampe, communiquant par une double porte au cabinet de travail du roi et à son cabinet de toilette, aboutissait sous le pavillon de l'Horloge. Le roi sortit par cette furtive issue. La reine, plus grande que son adversité, le soutenait d'un bras fortifié par l'héroïsme de son âme. En arrivant sous le guichet du pavillon, elle aperçut M. Ary Scheffer, l'appela et lui dit : « Le roi abdique. » Nous partons! Couvrez la gauche du roi. » Dans le jardin, au pied du château, on rencontra M. de Montalivet avec une trentaine de gardes à cheval. Les gardes nationaux de la 1re légion occupaient les portes : ils

[1] « Ma montre! ma montre! Ah! je l'ai. Prenez ce portefeuille. »

présentèrent les armes. Le jardin était entièrement libre. Il y régnait ce terrible silence des lieux voisins de l'émeute, que l'émeute n'a pas encore atteints. Les vibrations de la fusillade, brisées par les hautes murailles du château, n'arrivaient qu'affaiblies. Dans le lointain de la ville, un bruit profond et sourd, de rares coups de feu. La famille royale, en deuil de la sœur du roi, semblait porter le deuil de la monarchie.

XVIII

Il était environ midi quarante minutes. Le triste cortége s'avança par la grande avenue. Le duc de Montpensier marchait en avant avec M. Crémieux, auquel il avait fait promettre de ne pas le quitter. Le roi venait ensuite, s'appuyant au bras de la reine; à sa gauche, M. Ary Scheffer. Suivaient la duchesse de Nemours, le duc de Saxe-Cobourg et la princesse Clémentine, sa femme. La duchesse de Montpensier, confiée par son mari aux soins de M. Jules de Lasteyrie, tenait le bras de cet ami dévoué. Six personnes de la suite portaient les petits-enfants. MM. de Graves, Friant, Dumas, Arnold Scheffer, et des domestiques, fermaient la marche [1]. C'était là toute la suite de celui qui, une heure auparavant, occupait l'un des premiers trônes de l'Europe. M. de Montalivet et ses gardes nationaux, quelques

[1] Le prince Alexandre de Wurtemberg, époux de la princesse Marie, et son fils quittèrent isolément les Tuileries.

troupes envoyées des Tuileries, couvraient le cortége. Resté au palais, debout à son poste de commandement, le duc de Nemours le surveillait d'un œil attentif et douloureux.

Devant le premier bassin, le roi s'aperçut qu'on avait oublié son portefeuille. Une personne se détacha pour l'aller chercher. Vers le milieu de l'avenue survint un accident. Le cheval d'un garde national se cabra et se renversa sur son cavalier. Par un involontaire mouvement de l'âme, le duc de Montpensier tressaillit, serra fortement le bras de M. Crémieux, et, plongeant précipitamment du regard dans toutes les directions : « Croyez-vous, » lui dit-il, « que l'on vienne attaquer le » roi ? — Pauvre jeune homme ! » s'écria la reine en s'élançant d'un mouvement spontané au secours du cavalier. Louis-Philippe, la main tendue vers l'animal qui embarrassait le passage, répétait avec une sorte d'égarement : « Éloignez-moi ce cheval !... »

De temps à autre le duc de Montpensier se retournait et disait : « Pressez le pas, sire ! » A la grille du Pont-Tournant, le lieutenant du 69e, qui commandait le poste, voulut faire battre aux champs. On fit signe au tambour de se taire. Là, le roi s'arrêta, fit appeler M. de Montalivet, et lui demanda si l'on avait la certitude de le conduire à Saint-Cloud. La réponse fut affirmative. Alors Louis-Philippe franchit la grille et s'avança sur la place de la Concorde. En passant sur le lieu où M. Jollivet et trois autres personnes avaient été tuées, comme il marchait affaissé et la tête baissée, il aperçut

les traces du sang des victimes; il fit un geste d'horreur. Le duc de Montpensier, traversant à la course un groupe de gardes nationaux, leur cria : « Nous nous » sacrifions pour éviter l'effusion du sang! »

XIX

Les seuls moyens de transport que l'on eût pu envoyer des Tuileries étaient trois mauvaises voitures à un cheval. La première était une de ces petites voitures dites Brougham ; la seconde, une vilaine calèche fermée, à quatre places; la troisième, un cabriolet. Elles attendaient au pied de l'obélisque. En voyant ce triste attelage, des personnes crièrent : « Où est donc la voi» ture du roi? — Il n'y en a point d'autre, » répondit-on, Alors le roi ouvrit lui-même une portière : la voiture était déjà occupée par les princesses et quelques enfants. « Descendez toutes! » dit-il avec un accent précipité. Puis il monta rapidement et se jeta sur le coussin du fond. La reine monta ensuite et s'assit à côté de lui. Sur le devant : les deux jeunes princes de Cobourg, fils de la princesse Clémentine, et le petit duc d'Alençon, fils du duc de Nemours. Dans la seconde voiture : la duchesse de Nemours, son fils aîné, sa fille, la fille de la princesse Clémentine et trois femmes de la suite. Dans le cabriolet : le duc de Montpensier, le général Dumas, une des femmes de la reine, et sur les siéges des gens de service. Quinze personnes s'entas-

sèrent ainsi dans trois voitures qui ne contenaient que huit places! — La princesse Clémentine, n'ayant pu être admise dans les voitures pleines, fut forcée de se séparer de ses enfants, et alla rejoindre la duchesse de Montpensier, qui se réfugiait chez M. Jules de Lasteyrie.

XX

« Partez! » cria le roi. A ce moment, un cavalier arrivait au galop, tenant le portefeuille royal. Il le présenta par la portière : elle était trop étroite. Le roi donnait des signes de la plus vive impatience. M. Crémieux, prenant le portefeuille, réussit à le faire passer, et le roi cria de nouveau au cocher : « Partez! partez » donc! » Les voitures s'élancèrent au galop, escortées par les gardes nationaux à cheval commandés par M. de Montalivet, et par deux escadrons de cuirassiers aux ordres du général Regnauld de Saint-Jean d'Angely.

Les troupes cantonnées sur la place de la Concorde n'avaient point été averties du départ. Elles contemplaient avec stupéfaction cette scène étrange, inexplicable. Les gardes nationaux, des personnes attirées par le mouvement, interrogeaient, cherchaient à se rendre compte de ce qu'elles voyaient. Quelques cris de *Vive le roi!* sortirent de ces groupes. Dernier témoignage de respect à la royauté, ou de commisération à une grande infortune!

XXI

Tel fut ce départ, cette fuite[1]. Il n'y a rien de plus déplorable dans l'histoire. Certes, la génération présente et celle qui l'a précédée ont vu bien des vicissitudes : elles n'ont jamais rien vu de pareil. Louis XVI, victime expiatoire des crimes de son grand-père, précipité par une fatalité terrible, s'il perdit mal la couronne, sut noblement perdre la vie. Un coup subit fit périr, par la trahison et l'assassinat, les grands chefs du Comité de salut public. Le Directoire lui-même, renversé par l'audace d'un soldat rebelle, ne succomba point sans dignité. Il y eut de la grandeur dans la première chute de Napoléon, et la seconde n'en fut pas absolument dépourvue. Charles X, incapable du trône, ne le déserta point : il le quitta. Mais Louis-Philippe..... Souvent, aux jours de sa fortune, il se plaisait à répéter devant la foule de ses flatteurs : « On ne me verra jamais commettre les fautes de Charles X ni subir le même sort. » Et le voilà fuyant à pleine course, sur ce même chemin que le dernier des rois Bourbons avait suivi lentement, les armes à la main, comme le chef d'une armée en retraite. Ce qui lui manquait, à cette heure suprême, ce n'était pourtant pas la force !

[1] L'histoire offre quelquefois de bien étranges hasards. Le mot d'ordre donné le 24 février au matin fut *Havre*, le mot de ralliement *Havresac* : quelques jours après, le roi, muni d'un léger paquet, se sauvait par le Havre en Angleterre.

Il avait sous sa main : aux Tuileries, commandés par le général Rulhières, 4 à 5 000 hommes; sur la place de la Concorde, les 2 000 hommes du général Bedeau ; les six escadrons du général Regnauld de Saint-Jean-d'Angely; les réserves de l'École militaire et la garde de la Chambre des députés. Ces troupes formaient encore un effectif de 8 à 10 000 hommes. Louis-Philippe pouvait les réunir autour de la Chambre des députés, et couper le petit nombre d'issues qui y aboutissent. Là, derrière un rempart presque inexpugnable, il pouvait abdiquer dignement, solennellement, proclamer la royauté de son petit-fils, ranimer ses partisans, intimider ses ennemis. S'il avait fallu capituler, il aurait capitulé noblement, comme de gré, non de force. Mais non : ayant à défendre sa couronne, la couronne de son petit-fils, la régence de sa belle-fille, l'état de ses enfants, l'honneur de sa vie, il ne défendit rien. Il ne sut pas même défendre sa vie : il la sauva ! Il la sauva, emportant ce reste de jours qu'il avait encore à vivre, dans une triste fuite, sans amis, sans défenseurs, sans sympathies, et, pour dernier trait, sans insulte ! excès d'infortune qui rend cette fuite sans excuse !

XXII

Restés ensemble, dépossédés l'un et l'autre de leur mandat éphémère, M. Thiers et le maréchal Bugeaud gémirent sur cette grande ruine, mêlèrent leur déses-

poir dans un étroit embrassement, et quittèrent le théâtre de leur commune impuissance. Le premier s'éloigna par le jardin des Tuileries, avec MM. Duvergier de Hauranne et Rémusat, les perdit tous les deux dans la foule, au Pont-Tournant, vint à la Chambre, jeta en courant, aux députés qui l'entouraient, ces paroles effarées : « Il se passe des choses ! des choses ! Le flot monte, » monte ! Tout est perdu ! » et il disparut. Accompagné de M. Talabot, il se dirigea par un long détour vers sa demeure, où il ne parvint qu'après avoir vu sa vie deux fois menacée. Le maréchal Bugeaud, lui, se retira par les quais de la rive gauche, suivi d'un seul aide de camp, au pas de son cheval. Reconnu, il fut deux fois entouré et menacé. Mais là, comme sur la place du Carrousel, il se dégagea par le seul ascendant de son intrépidité.

Ni l'un ni l'autre n'assistèrent la duchesse d'Orléans, quand elle vint à la Chambre disputer à la Révolution le trône de son fils.

[illegible]RE SEPTIÈME.

[illegible] ses appartements. — M. O. Barrot se [illegible] y trouver la duchesse d'Orléans, il rentre [illegible] — Le duc de Nemours conseille et protége la [illegible] duchesse d'Orléans. — La grille de la cour du [illegible]. — Irruption du peuple dans le jardin. — [illegible] Pont-Tournant; le conseil de M. O. Barrot, [illegible] ville, lui est transmis par MM. Biesta et Havin; [illegible] entraîner à la Chambre par M. Dupin et par ses [illegible] rejoint la duchesse pour partager ses périls; [illegible] — M. O. Barrot ignore tout ce qui s'est passé; [illegible] Gustave de Beaumont, Garnier-Pagès et Léon de [illegible] Hôtel de ville. — Séance du Conseil municipal; [illegible] quelques citoyens; arrivée des trois députés; [illegible]; réponse de M. Garnier-Pagès; il annonce [illegible] demande la déchéance et la condamnation à [illegible] protestation des membres du Conseil municipal; [illegible] proclamation du Conseil municipal qui annonce [illegible] réclament la déchéance; réplique de M. De-[illegible] Pagès et de Malleville prennent place au bureau; [illegible] Pagès à M. O. Barrot; M. Garnier-Pagès est acclamé [illegible] peuple veut acclamer adjoint M. de Malleville; celui-ci [illegible] MM. Recurt et Pagnerre; la foule demande la [illegible] République; réponse de M. Garnier-Pagès; M. Garnier-[illegible] la place de l'Hôtel de ville annoncer la déchéance de la [illegible] et l'organisation de la République; enthousiasme; cris [illegible] *épublique!*

I

[illegible] restait plus de la monarchie constitutionnelle [illegible] la duchesse d'Orléans, le comte de Paris, [illegible] la Chambre des [illegible] la Chambre des [illegible] ne restait plus qu'un seul homme capable de [illegible] cette monarchie [illegible] la Révolution : [illegible] Barrot, le chef de la [illegible] dynastique.

Le roi parti, la duchesse s'était retirée dans ses appartements, par les couloirs intérieurs du palais, avec ses deux fils, le comte de Paris et le duc de Chartres. Entourée de quelques personnes de sa maison, MM. Chabaud-Latour, Boismilon, Régnier, Courgeon, mesdames de Vins et Régnier, sans armée, sans généraux, sans ministres, ne sachant que devenir ni quel parti prendre, elle attendait.

II

Apprenant l'abdication du roi, M. Odilon Barrot, accompagné de MM. Havin, Abbatucci et Biesta, s'était dirigé du ministère de l'intérieur vers les Tuileries. Ils y arrivèrent par le guichet du pont Royal, au moment où le roi s'éloignait par celui du pavillon de l'Horloge. La retraite précipitée des troupes encombrait les voies; cependant M. O. Barrot et ses amis réussirent à pénétrer dans la cour. On commençait à tirer du Carrousel sur le palais. Le duc de Nemours, à cheval, donnait des ordres. Il ne put leur indiquer dans quelle partie du palais se trouvait sa belle-sœur, et leur dit avec une attention bienveillante : « Entendez-vous les balles » siffler? Ne restez pas plus longtemps ici près de moi. »

Guidés par M. Hernoux, M. O. Barrot et ses amis cherchèrent la duchesse d'Orléans au pavillon Marsan, où ses appartements étaient situés : ils ne l'y trouvèrent pas. On leur indiqua le pavillon du roi de Rome : la duchesse n'y était pas.

Impatienté de ces démarches inutiles, M. O. Barrot chargea MM. Biesta et Havin de faire connaître à la duchesse qu'il retournait au ministère de l'intérieur pour annoncer la régence à la France; qu'il était d'avis que la mère du comte de Paris devait se rendre par les boulevards à l'Hôtel de ville; qu'il le lui conseillait fortement, et qu'il l'y accompagnerait; puis il sortit avec M. Abbatucci et M. G. de Beaumont par la grande avenue. Au Pont-Tournant, il aperçut le cortége du roi fuyant dans le lointain, s'arrêta quelques minutes, contemplant cette fuite, se demandant même si la duchesse n'était point elle-même partie après le roi; et il rentra au ministère de l'intérieur.

III

Cependant la duchesse n'avait point quitté le pavillon Marsan. M. Dupin l'y trouva, et lui donna le conseil d'aller immédiatement à la Chambre des députés. La duchesse écoutait, lorsque M. Touchard, aide de camp du prince de Joinville, se précipita dans le salon. Il dit que le duc de Nemours priait sa belle-sœur de se rendre tout de suite au Pont-Tournant, en passant par la cour, le pavillon de l'Horloge et la grande allée; qu'il n'y avait point encore de danger, mais que les moments étaient comptés. La mère du comte de Paris ne fit entendre que ces mots : « Mais entendez-vous » comme l'émeute gronde? » et elle se rendit, en toute hâte, avec ses fils, par la cour, au pavillon de l'Horloge.

Le duc l'y attendait avec des compagnies du 69e, du 14e et du 45e de ligne. Il était environ une heure.

En effet, les Tuileries étaient sérieusement menacées. Avant même le départ du roi, des gardes nationaux isolés, de la 1re et de la 10e légion, avaient pénétré jusque dans les appartements intérieurs, où ils circulaient sans obstacle. Lorsque les troupes se replièrent du Carrousel dans la cour, la troisième compagnie de la 10e légion, la compagnie Lesueur de la 5e, M. Buchez, capitaine de la 2e, y entrèrent à leur suite. M. Aubert-Roche, que l'on a déjà vu sur la place du Palais-Royal, était un des officiers de la 5e : voyant que des gardes nationaux des 1re, 5e, 6e et 10e et deux ou trois cents ouvriers faisaient effort contre les grilles, il invita le colonel Bilfeld, gouverneur du château, à lui livrer les clefs. Le colonel hésitait; M. Aubert-Roche lui représenta l'inutilité et le danger de résister à la garde nationale. Le roi était parti, la duchesse d'Orléans s'éloignait avec ses enfants, le duc de Nemours, au pavillon de l'Horloge, était prêt à la suivre : le gouverneur livra les clefs. Alors M. Aubert-Roche ouvrit simplement les grilles; et le peuple, en petit nombre encore, fit irruption dans la cour. Surpris de la rapidité de cette invasion, le duc de Nemours s'écria : « Quoi, déjà! » et faisant appeler à lui, par le général Gourgaud, le premier bataillon du 16e léger, qui descendait du palais au moment où le peuple y entrait, il se mit à l'arrière-garde avec le général pour couvrir la retraite de sa belle-sœur.

IV

Celle-ci, pendant ce temps, suivait la grande avenue du jardin. M. Dupin aîné lui donnait le bras. Elle avait à sa droite le comte de Paris; M. Ary Scheffer, qui venait de reconduire le roi[1] jusqu'à l'obélisque, tenait l'autre main du jeune prince. Un valet portait le duc de Chartres. MM. de Vins, Régnier, Chabaud-Latour, MM. d'Elchingen et de Mont-Guyon en uniforme, l'amiral Baudin, MM. Marbot, Courgeon, de Grave, un officier d'état-major, M. Lecointat, M. Arnold Scheffer et deux députés formaient toute la suite de cette princesse qui marchait à la conquête d'une couronne sur un peuple!

Vers le milieu de l'allée, on entendit un grand bruit. C'était une des portes du jardin de la rue de Rivoli qui cédait à l'effort du peuple et lui donnait passage. Presque au même instant on vit accourir l'irruption. M. d'Elchingen prit le bras de la duchesse. Des personnes s'élancèrent au-devant des premiers groupes, annonçant que le roi était parti et que la veuve du duc d'Orléans se rendait à la Chambre avec le comte de Paris. Le peuple est facile à émouvoir : des cris favorables se

[1] Nous donnons cette indication pour que l'on puisse exactement mesurer le temps qui s'écoula entre le moment où le roi partit de la place de la Concorde et celui où la duchesse d'Orléans sortit des Tuileries. Il fallut au roi douze à quinze minutes pour se rendre du pavillon de l'Horloge à l'obélisque; dix minutes suffirent à M. Ary Scheffer pour revenir de l'obélisque au pavillon.

firent entendre. Au Pont-Tournant, la duchesse trouva MM. Havin et Biesta. Elle apprit d'eux la démarche infructueuse de M. O. Barrot, sa rentrée au ministère de l'intérieur, sa conviction qu'elle devait se rendre par les boulevards à l'Hôtel de ville. La duchesse s'arrêta près de la grille, dans l'intérieur du jardin; et là, cette royauté problématique ouvrit son premier conseil. M. Biesta insistait pour l'Hôtel de ville. « Savez-» vous monter à cheval? » demanda-t-il à la duchesse.

» — Assez pour monter le cheval d'un dragon.

» — Eh bien, il ne faut pas hésiter. Venez à l'Hôtel de » ville, et vous serez régente, votre fils roi, ou vous » vous ferez tuer.

» — C'est un conseil de fou et de jeune homme, » s'écria M. Dupin; « il vaut mieux aller à la Chambre. »

La duchesse était remplie de courage; son intelligence et son cœur la portaient à suivre l'avis de M. Odilon Barrot. Conseillée hardiment, elle n'eût point balancé, mais la sollicitude de ses amis personnels prévalut, et elle s'achemina vers le palais Bourbon.

V

Déjà la place de la Concorde se couvrait de foule. Attirée par le bruit du départ du roi, la population environnante était accourue, curieuse d'assister au spectacle émouvant de cette grande fuite. L'uniforme de M. d'Elchingen pouvait offusquer les yeux : on jugea

prudent de donner à la duchesse le bras d'un député de la gauche ; on le dit à M. Havin, qui s'empressa d'offrir le sien. La première compagnie du deuxième bataillon de la 2e légion, commandée par M. Talandier, qui avait assisté au départ du roi, ouvrit ses rangs pour entourer le cortége et le conduire à la Chambre. La foule attendrie se pressait pour voir de plus près cette femme et cet enfant. Le plus grand nombre criait : *Vive la duchesse! Vive le comte de Paris!* Le reste, sans malveillance, se taisait. La duchesse aspirait avec bonheur ce vent de popularité ; et quand les grilles de la Chambre s'ouvrirent devant elle, son cœur raffermi par l'espérance ne doutait plus du succès [1].

Le duc de Nemours avait moins de confiance. Prévoyant un dernier échec, il s'occupa d'assurer la retraite. En conséquence, il donna au général Bedeau l'ordre de prendre le commandement de la cavalerie, et de former une avant-garde sur Saint-Cloud. L'infanterie, massée à l'entrée de la rue Royale, serait ultérieurement placée par ses soins sous les ordres d'un autre général, et formerait l'arrière-garde. Ces dispositions prises, il rejoignit sa belle-sœur, résolu à ne plus la quitter, et à partager tous ses périls s'il ne pouvait les détourner. L'histoire doit justice à ce prince : si, dans la première partie de la crise, il se montra faible et sans initiative, sa conduite à la fin fut entièrement honorable ; et, par son abnégation, par sa piété

[1] Il était une heure et demie.

fraternelle, par son dévouement, il mérite une place dans l'estime des gens de bien.

Se demander, après l'événement, quel était le meilleur parti, d'aller à l'Hôtel de ville ou d'aller à la Chambre, c'est vouloir raisonner dans le vide ou courir le risque de raisonner faux. On sait ce qui s'est passé à la Chambre, on ne sait point ce qui aurait pu se passer à l'Hôtel de ville. Je laisse à ceux à qui ils plaisent ces inutiles calculs de probabilités, et je continue le récit des faits.

VI

En rentrant au ministère de l'intérieur, M. Odilon Barrot y retrouva M. de Malleville avec plusieurs de ses amis politiques, ainsi que MM. Garnier-Pagès, Degouve-Denuncques, Pagnerre et quelques autres radicaux. Il rentrait sans notions précises des événements, indécis de pensée et ne sachant que résoudre. On se battait au Palais-Royal, on tiraillait au Carrousel, le roi avait abdiqué, le roi était parti : là se bornaient tous les renseignements. De tout le reste, des causes extraordinaires qui avaient dû nécessiter une détermination si prompte, M. O. Barrot ne savait absolument rien. Où était la garde nationale? qu'étaient devenus le général Lamoricière, le maréchal Bugeaud, M. Thiers? quel général commandait les troupes? il l'ignorait. Lui-même était-il réellement, comme on le lui avait dit, président du Conseil? il l'ignorait. Où était la duchesse

d'Orléans? quels étaient ses desseins, sa volonté? il l'ignorait encore. Son irrésolution naturelle s'aggravait de toutes les angoisses du doute. Que devait-il faire? son âme honnête s'évertuait à le découvrir. Devait-il revenir aux Tuileries? ne valait-il pas mieux se rendre à la Chambre? ne fallait-il pas essayer de précéder l'insurrection à l'Hôtel de ville? Mais que se passait-il dans cet arsenal des gouvernements de crise? Peut-être le peuple l'occupait-il déjà?... Cette question arrêta toute l'attention de M. O. Barrot. Il pria MM. de Malleville, Gustave de Beaumont et Garnier-Pagès d'aller immédiatement à l'Hôtel de ville, dans le but de reconnaître exactement la situation.

VII

Déférant sans hésiter à cette invitation, MM. Garnier-Pagès, de Malleville et de Beaumont s'acheminèrent par les quais de la rive gauche. Ces quais étaient déserts : pas de troupes, pas de peuple; çà et là des curieux. Vers le pont du Carrousel ils entendirent une fusillade. On leur dit que le feu était au Palais-Royal et aux Tuileries. Il y avait au coin de la rue Dauphine une barricade, et au delà du pont Neuf, sur le quai de l'Horloge, des débris de matériaux, des pavés. Ces obstacles furent franchis sans difficultés.

« Il est bien possible, » dit en ce moment M. Garnier-Pagès, « que nous trouvions la République à l'Hôtel de

» ville. » Le quai aux Fleurs et le pont Notre-Dame étaient entièrement déserts. Sur le quai Pelletier, les députés rencontrèrent une colonne d'hommes armés qui, venant de l'Hôtel de ville, traînaient dans la direction des Tuileries un canon couronné de drapeaux. Preuve certaine que l'Hôtel de ville était déjà pris!

« Ils vont faire le siége des Tuileries, c'est fini! » dit M. de Malleville.

« — Avançons, » répliqua M. Garnier-Pagès, « c'est » mon ancien arrondissement; je reconnaîtrai mon » monde, et nous passerons. En avant! »

En effet, à peine avaient-ils passé sur une barricade peu élevée, à l'angle du quai et de la place de l'Hôtel-de-Ville, que M. Garnier-Pagès fut reconnu. « *Vive Gar-» nier-Pagès! Vivent les députés de l'Opposition!* » cria la foule qui s'ouvrit devant eux; et ils entrèrent à l'Hôtel de ville, suivis, acclamés, soutenus par un cortége de gardes nationaux et d'ouvriers. Il était environ une heure et demie.

VIII

Des membres du Conseil municipal tenaient séance dans la salle ordinaire des délibérations. On a vu, après le départ de M. de Rambuteau, quatre membres du Conseil, MM. Say, Thierry, Journet, Lejemptel, et M. Flottard, convoquer immédiatement leurs collègues. Dix membres seulement avaient répondu à l'appel : c'étaient MM. Pelassy de l'Ousle, Delestre, Lanquetin,

Perret, Perier, Boutron-Charlard, Grillon, Sanson-Davilliers, Glandaz et Galis. Trente manquèrent, par les divers motifs qui influent sur les faits et sur les hommes dans les jours de révolution.

De midi et demi à une heure, les quatorze membres présents avaient commencé à organiser leur bureau. M. Perier, appelé à la présidence, refusa; pressé de l'accepter, M. Thierry prit place au fauteuil. M. Horace Say ayant décliné les fonctions de secrétaire, M. Flottard, employé de la préfecture, n'hésita pas à les prendre, et s'assit à la gauche de M. Thierry pendant qu'à sa droite venait s'asseoir M. Jourdan, capitaine de la 8ᵉ légion, dont l'infatigable initiative avait déjà réclamé les honneurs de la présidence. Dans le large couloir qui enceint les siéges du Conseil, on voyait un auditoire composé d'élèves de l'École polytechnique, de gardes nationaux, de bourgeois, d'ouvriers : auditoire peu nombreux, mais accru de minute en minute. Quelques spectateurs s'étaient mis sur les siéges les plus élevés, laissés vides par les conseillers absents. Le reste de l'Hôtel était déjà plein d'envahisseurs.

Dès que le bureau fut formé, une délibération régulière s'établit. M. Thierry fit d'abord connaître les motifs qui avaient déterminé ses collègues et lui à convoquer le Conseil : le préfet ayant abandonné son poste, aucune autorité régulière n'existant plus à l'Hôtel de ville, c'était le devoir du Conseil municipal de veiller aux intérêts de la cité. M. Flottard confirma l'exposé fait

par M. Thierry. Quelques-uns des membres dirent les événements dont ils avaient été acteurs ou témoins ; et M. Perret impressionna vivement l'auditoire par le tableau de ce massacre de la Bastille auquel il venait d'échapper. Ensuite on décida, sur la proposition de M. Delestre, qu'une proclamation serait adressée au peuple ; et une commission spéciale, composée de MM. Delestre, Perier, Lanquetin et Pelassy de l'Ousle, fut chargée de la rédiger.

IX

A ce moment, on entendit du côté de la porte un grand tumulte. Un flot de peuple fit irruption, et l'on vit paraître MM. Garnier-Pagès, de Malleville et Gustave de Beaumont. A leur suite venaient deux hommes armés, qui allèrent se placer sur les siéges les plus élevés, à droite, en face du bureau du président. L'un était jeune, d'une figure grave, énergique, la barbe touffue et longue ; il se nommait Fanjat. Vêtu d'une vareuse, un fusil dans la main, il interpella aussitôt M. Garnier Pagès : — Que venait-il faire à l'Hôtel de ville avec ses collègues ? M. Garnier-Pagès répondit qu'il était assez connu par son dévouement au peuple pour n'avoir pas besoin d'expliquer ses intentions ; que personne n'avait le droit de lui supposer une volonté contraire aux intérêts du peuple ; qu'il était heureux de trouver le Conseil municipal assemblé, donnant une noble preuve de pa-

triotisme; qu'il n'avait point dessein de se mêler à la délibération; qu'il venait seulement recueillir et transmettre des renseignements sur la véritable situation de Paris. Puis il traversa l'hémicycle avec ses deux collègues, et s'assit à la place du rapporteur, sous le bureau du président. M. de Malleville prit place à côté de lui; M. G. de Beaumont plus loin, dans le fond de la salle.

Là, M. Garnier-Pagès prit de nouveau la parole, et, s'adressant au public en même temps qu'aux membres du Conseil, il résuma vivement la situation: « Depuis longues années la corruption minait le pays; l'arbitraire tenait la place des lois; le droit de réunion avait été méconnu, menacé, violé; le gouvernement avait jeté le défi aux représentants de la nation; une lutte sanglante en avait été la conséquence. Le massacre du boulevard des Capucines avait épouvanté Paris. Le peuple et la garde nationale s'étaient levés. Les sympathies de l'armée avaient conspiré pour le droit. Le renvoi du ministère Guizot n'avait pas satisfait l'opinion publique. La volonté du peuple avait exigé la chute du système honteux qui pesait sur la France: le roi avait abdiqué en faveur du comte de Paris et de la duchesse d'Orléans. Le combat continuait: il fallait arrêter l'effusion du sang, prévenir le désordre, suppléer à toutes les autorités en fuite. Du reste, il approuvait vivement la réunion du Conseil, et il était prêt à s'unir aux représentants naturels de la cité pour constituer un centre de pouvoir et d'action. »

Du milieu de l'auditoire s'élevèrent des doutes sur l'abdication du roi ; l'incrédulité sur ce point était générale. M. Gustave de Beaumont affirma l'abdication, dont il avait été personnellement témoin, dans le cabinet même du roi, peu d'instants auparavant. Une expression malheureuse souleva une assez vive agitation ; on entendit un murmure confus d'où sortaient des exclamations diverses : « Il n'a pas le droit d'abdiquer ! La » déchéance ! la déchéance ! »

X

Pendant le résumé de M. Garnier-Pagès, M. Fanjat avait réclamé la parole. Sans prendre garde à l'embarras de M. Thierry, qui ne pouvait ni la lui accorder ni lui imposer silence, il la prit dès que le silence fut rétabli : « Avant que la Commission sorte pour rédiger » sa proclamation, il faut que nous sachions dans quel » sens elle va la rédiger. Il faut des faits et non des » paroles. Pour moi, voici ce que je veux que contienne » la proclamation : Le roi Louis-Philippe est déchu du » trône. La royauté est abolie. La souveraineté absolue » du peuple est reconnue. La République est procla» mée. Le roi Louis-Philippe, pour avoir, à maintes » reprises, dans un but de cupidité et d'égoïsme, poussé » les citoyens à s'entr'égorger, est immédiatement con» damné à mort ! »

D'abord on avait écouté avec étonnement ; mais, à ces derniers mots, un cri de répulsion, spontané, una-

nime, sort de toutes les poitrines : « Non ! non ! pas » de sang ! »

Le président proteste avec énergie.

M. Sanson-Davilliers, avec un sarcasme indigné : « C'est cela, sans l'entendre ! »

M. Say : « On ne peut condamner un homme à mort » sans jugement ! »

Les exclamations se croisent, et de toutes parts on interpelle l'orateur.

M. Fanjat réclame le silence pour expliquer sa pensée : « En demandant que Louis-Philippe soit condamné, » j'entends bien qu'il soit jugé. Je ne demande pas » qu'on le tue. »

L'agitation continuait. MM. de Malleville, Gustave de Beaumont s'approchent de M. Fanjat : « Mais vous » ne savez pas où vous nous menez ! » Lui, calme, impassible, l'œil fixe comme un homme qui voit sa pensée au bout de son regard, semblait ne rien entendre.

« Nous ne sommes qu'un pouvoir départemental, nullement un pouvoir politique ! » s'écriait M. Pelassy de l'Aude, du haut d'une chaise, tribune improvisée pour que sa voix dominât le tumulte.

« Nous n'avons pas le droit de changer la forme du » gouvernement ! » disait un autre.

M. Languetin ajoutait : « Vous avez trouvé mauvais que deux cents députés aient fait une Charte et un » roi, en 1830 ! »

La voix se perdit dans le bruit.

XI

A la fin cependant un peu de calme se rétablit. Les quatre conseillers chargés de rédiger la proclamation se retirèrent dans une pièce voisine. Quelques-uns de leurs collègues les y suivirent. La proclamation fut rédigée en ces termes :

« Le roi vient d'abdiquer. Les Chambres sont dis-
» soutes. En l'absence de tout pouvoir régulier, le
» Conseil municipal s'est réuni. Il veille sur les intérêts
» de la grande cité, et son premier besoin est de s'oc-
» cuper des moyens d'arrêter l'effusion du sang.

» Déjà les troupes ont reçu l'ordre de se retirer et
» de laisser la garde nationale exclusivement chargée
» du service.

» Le Conseil a confiance dans le peuple.

» Respect aux monuments publics et aux propriétés
» privées !

» Là doit s'arrêter l'action du Conseil municipal. A
» la nation seule appartient le droit de régler son
» avenir.

» De l'Hôtel de ville, le 24 février 1848, deux heures
» après midi. »

Ont signé : MM. Horace Say, Pelassy de l'Ousle, Boutron, Périer, Glandaz, Journet, Delestre, Grillon, Sanson-Davilliers, Lanquetin, Perret, Thíerry, Lejemptel.

Cette proclamation qui déclare que les *Chambres* sont dissoutes, qu'il n'existe plus aucun pouvoir régulier, qu'à la nation seule appartient le droit de régler son avenir, était l'œuvre d'hommes en grande majorité conservateurs. Certes, rien ne démontre plus invinciblement l'état incandescent des esprits à l'Hôtel de ville. Dans une telle fournaise, une proposition de régence eût été insensée; elle ne pouvait s'y produire; elle n'y fut pas posée. Et la proclamation des membres du Conseil, si digne, si ferme, si mesurée, n'était pas rédigée que déjà elle était dépassée !

De moment en moment la foule augmentait. Du couloir, qui était comble, les premiers rangs descendaient sur les siéges, et les premiers occupants étaient poussés jusque dans l'hémicycle, qu'ils encombraient. L'électricité débordait. On entendait éclater au-dessus du bruit des lambeaux de colloques incohérents. M. Fanjat, M. Landolphe, etc., s'étaient rapprochés de M. Garnier-Pagès. Ils lui reprochaient de ne vouloir pas précipiter les événements; il répliquait, avec fermeté, qu'au lieu de discuter il valait mieux agir.

XII

Un tumulte immense retentissait au loin, lorsque M. Delestre reparut, sa proclamation à la main. Aux premiers mots : « Le roi vient d'abdiquer, » un cri formidable s'éleva : « Déchu ! déchu ! Dites déchu ! » — « Oui,

» oui, » répond M. Delestre, « lui et sa dynastie en- » tière. » Malgré cette énergique addition, il lui est impossible de continuer sa lecture. Des propositions surgissent de toutes parts. Mille voix crient : « La Ré- » publique ! la République ! » M. Delestre s'épuise en efforts : obligé de renoncer à sa lecture, il se retire vers ses collègues.

Alors M. Thierry engage M. Garnier-Pagès à venir prendre, au bureau, la place occupée par M. Flottard ; M. de Malleville l'y accompagne. Pendant ce moment, M. Garnier-Pagès dit à son collègue : « Eh bien, vous » le voyez, le peuple veut la République ! Il faut pré- » venir Barrot de ce qui se passe. Du reste, je vais lui » écrire. » Et en effet, il trace rapidement sur le papier ces deux lignes : « Le peuple est maître de l'Hôtel » de ville. La présence de la duchesse d'Orléans n'est » plus possible. Elle y courrait les plus grands périls. » Cet avis était vrai et loyal. M. Garnier-Pagès le devait à M. O. Barrot. Jusque-là ils avaient marché ensemble ; mais le moment prévu dès l'origine de la campagne des banquets était arrivé. Les radicaux, n'ayant jamais rien abandonné de leurs principes, étaient toujours libres de les proclamer.

M. Garnier-Pagès voyait enfin devant lui le but de toutes les pensées, de tous les vœux de son âme ; il crut pouvoir l'atteindre : il s'y élança [1].

[1] Il était environ deux heures un quart. La proclamation des Conseillers municipaux est datée de deux heures, heure certaine, vue par M. Say sur la pendule du cabinet du président, au moment où il signait.

XIII

« Citoyens, » dit-il d'une voix qui fit taire le tumulte, « le peuple est souverain. Il est le maître de ses des-» tinées. Il sortira victorieux de la lutte. Mais il faut » régulariser le mouvement. Il faut diriger la Révolu-» tion. La République est le rêve de toute ma vie. J'au-» rais accepté un gouvernement de conciliation; mais, » puisque la République est possible, il faut procéder » régulièrement; il faut organiser le pouvoir. »

Aussitôt, dans un élan spontané, MM. Corbon et Pascal, rédacteurs de *l'Atelier,* Flottard, Kunemann, étudiant, Paul Meurice, Catalan, et un grand nombre d'autres s'écrient : « Il faut nommer un maire de Paris ! » Garnier-Pagès ! — Garnier-Pagès maire de Paris ! » Une acclamation universelle répondit. Pas une objection ne s'éleva. Et M. Garnier-Pagès ajouta au billet qu'il écrivait à M. O. Barrot : « On veut en ce moment que j'ac-» cepte d'être maire de Paris. » Puis il plia le billet, sans le cacheter, et le remit à une personne qu'il ne connaissait point, avec prière de le porter.

Les acclamations devenaient pressantes. Malgré les graves raisons de refus qui se présentaient en foule à son esprit, M. Garnier-Pagès crut devoir céder à un vœu unanime; mais il déclara que s'il se rendait au vœu du peuple, c'était sous la condition formelle que ce pouvoir qu'on lui attribuait serait obéi. De toutes

parts : « Oui ! oui ! — Eh bien, j'accepte, et je ferai » mon devoir ! » M. Flottard : « Il accepte, et nous ne » le laisserons pas tuer comme Bailly. » (Applaudissements. — *Vive Garnier-Pagès ! Vive le maire de Paris !*)

D'un groupe où était placé M. Corbon, des voix s'élèvent et crient : « Malleville ! Malleville adjoint ! — » Acceptez ! acceptez ! » lui dit vivement M. Garnier-Pagès. Un étudiant, placé à côté de M. de Malleville, et qui l'un des premiers avait proposé M. Garnier-Pagès, dit : « M. Malleville est un homme que nous estimons. » Il a été très-hostile au système qui s'écroule ; mais il » n'a pas voulu aller au banquet hier... » La foule étouffe cette opposition, et persiste à crier : « Malle- » ville ! Malleville adjoint ! » M. de Malleville a une taille imposante ; sa physionomie ouverte et sympathique avait séduit le peuple. Depuis les banquets, il était connu comme un des adversaires les plus résolus de la politique royale. La plupart de ses mots de tribune étaient devenus populaires. Le peuple insistait.

M. Garnier-Pagès, qui désirait que l'Opposition de gauche et du centre gauche suivît le mouvement révolutionnaire, le sollicitait avec instance d'accepter cette investiture démocratique : « Acceptez ! acceptez ! » disait-il à son collègue. « Vous êtes un peu dynastique, » mais cela vous passera. »

M. de Malleville ne se laissa pas ébranler. « Je vous » remercie beaucoup, » s'écria-t-il, « de l'honneur que » vous voulez me faire. Mais aujourd'hui, il faut des » hommes qui aient donné au peuple toute garantie,

» des hommes qui ne puissent être contestés. Je suis » l'ami de M. Thiers... — Cela ne fait rien ! cela ne fait » rien ! — Je n'ai pas assez fait : je ne puis accepter. » Mais je suis dévoué au peuple, et je promets » tout mon concours au pouvoir que vous venez de » créer. »

Malgré ce refus, l'instinct politique du peuple ne se lassait point. Alors M. de Malleville, apercevant M. Recurt, eut l'art de détourner sur lui l'engouement de la foule. « Tenez, » dit-il en le désignant, « voilà » l'homme qu'il vous faut, M. Recurt. — Oui ! oui ! — » Recurt et M. Pagnerre, » ajouta M. Malleville. Et ce nouvel enthousiasme du peuple éclata avec une nouvelle force.

XIV

M. Delestre reparaît. Il essaye, encore une fois, de lire la proclamation du Conseil : il ne peut que mêler au bruit le bruit de sa voix impuissante. « La Répu» blique ! la République ! proclamez la République ! » Et les foudres de l'enthousiasme populaire roulaient dans l'atmosphère embrasée comme le fracas d'une tempête.

M. Garnier-Pagès fait signe qu'il veut parler : un garde national l'interrompt. Il manifeste de nouveau sa volonté : le garde national l'interrompt encore. Le tumulte continue. Alors, dans un irrésistible élan de volonté et de voix : « Vous m'avez nommé maire de » Paris ! » s'écrie-t-il. « Vous avez promis de m'obéir.

» Eh bien, je veux qu'on m'obéisse ! » Cette énergie comprime le bruit. Au milieu du silence, M. Garnier-Pagès reprend : « Vous demandez la proclamation de la » République?... — Oui! oui! la République! — J'ai » toujours été républicain. La République est l'objet de » mes vœux les plus ardents. Mais seul, je ne puis pro» céder à une décision aussi considérable. Pour pro» céder à une proclamation régulière de la vérité, il » me paraît convenable d'en référer à mes collègues de » l'Opposition radicale. En conséquence, je vais aviser » à l'instant même aux moyens de les réunir pour agir » immédiatement. En attendant, je me retire pour » adresser une proclamation au peuple. » — (*Vive le maire de Paris!*)

XV

A la porte de l'Hôtel de ville s'agitait un peuple plus impatient encore. M. Garnier-Pagès marcha vers cette imminente irruption. Des gardes nationaux, des ouvriers, ouvraient le passage devant lui. M. Richard, du huitième arrondissement, était à sa droite ; M. Philippe, officier de la garde nationale, qui avait secondé M. Jourdan à son entrée dans l'Hôtel de ville, lui donnait le bras. Dans une allocution énergique et courte, M. Garnier-Pagès annonça que Louis-Philippe et sa famille étaient déchus du trône ; qu'en l'absence de tout pouvoir, il avait accepté celui de maire de Paris,

et qu'il allait organiser la République. Une acclamation immense accueillit cette harangue. Un immense cri de *Vive la République!* ébranla la place.

Après cet hommage rendu à la souveraineté du peuple, le nouveau maire de Paris remonta le grand escalier. M. Flottard était obligé de crier, parmi les flots pressés du peuple : « Place! place au maire de Paris! » Des décharges répétées retentirent au même instant sur la place. Était-ce un retour offensif des troupes attaquant l'Hôtel de ville? On le crut d'abord, et tout se précipita pour résister. Mais on reconnut aussitôt l'erreur de cette première impression.

Il était près de trois heures.

Telle fut cette mémorable séance, commencée par une réunion du Conseil municipal, terminée par la création d'un pouvoir révolutionnaire : pouvoir proclamé à la face de l'institution monarchique encore debout, sorti, d'enthousiasme, du sein même de la révolution, conçu, improvisé, créé, installé par la volonté, par le suffrage spontané du peuple.

CHAPITRE HUITIÈME.

Fin du combat du Château-d'Eau : opiniâtreté de la lutte; incendie des voitures du roi; prise du poste; les généraux Perrot et Lamoricière sont sauvés par le peuple même. — Les gardes nationaux et le peuple entrent dans le château des Tuileries; traces d'abandon subit; scène du trône; gardes municipaux; tout le palais est envahi; décharges de triomphe; accidents; fausse rumeur de lutte; les radicaux accourent; le trône est enlevé, promené à travers la ville et brûlé au pied de la colonne de Juillet; dévastation du château. — Réunion dans les bureaux du *National;* confusion, tumulte; délibération; MM. Sarrans, Emmanuel Arago, Chevallier, Duméril, Marrast, Louis Blanc, etc.; l'institution d'un Gouvernement provisoire est résolue; nomination des membres; mécontentement et retraite de M. Louis Blanc; des délégués sont envoyés à la Chambre des députés, chargés de notifier cette liste de Gouvernement provisoire; ils y arrivent en même temps que la duchesse d'Orléans. — Conférence de M. Lamartine avec MM. Bastide et Marrast, dans un bureau de la Chambre : M. de Lamartine se prononce contre la régence. — Attitude des députés conservateurs. — Inquiétude embarrassée de M. Sauzet, président; il ouvre la séance et s'en excuse; MM. Charles Laffitte, Cambacérès, Dutier; la séance est suspendue; agitation des députés. — État des forces défensives de la Chambre; leur insuffisance; réclamations de MM. de Corcelles, F. Barrot, etc.; nouvel embarras de M. Sauzet; M. de Corcelles se rend au ministère de l'intérieur, M. F. Barrot auprès du général Bedeau; inaction du général Rulhières; incertitude du général Bedeau; impossibilité de défendre la Chambre à coups de fusil, l'ordre étant donné par le duc de Nemours de cesser le feu. — M. O. Barrot est impatiemment attendu. — M. O. Barrot au ministère de l'intérieur : il fait annoncer aux départements la régence de la duchesse d'Orléans; il est averti que la duchesse est à la Chambre et l'attend; il s'y rend. — Conférence de M. O. Barrot avec les délégués du *National :* il refuse de faire partie d'un gouvernement provisoire. — Séance de la Chambre, reproduite d'après le *Moniteur;* vains efforts pour la régence; envahissement du peuple; proclamation d'un gouvernement provisoire. — Résumé et considérations.

I

La Révolution marchait du même pas à la Chambre [illegible]s députés.

Pour bien comprendre la série des incidents qui marquent le dernier jour de la monarchie constitutionnelle, il est nécessaire de connaître la fin du combat du Château-d'Eau, les scènes de l'invasion des Tuileries, et les décisions prises dans une réunion des diverses nuances du parti radical accouru dans les bureaux du *National.*

Il y avait plus d'une heure que le sang coulait devant le Château-d'Eau. Les assaillants, qui connaissaient la retraite des troupes et l'abdication du roi, déploraient l'inutile effusion du sang et redoublaient d'efforts pour éclairer les soldats. A l'exemple du général Lamoricière, les plus dévoués s'avançaient au milieu de la place, jusqu'au pied des murs, avec des cris et des signes de parlementaires. Mais les assiégés, ne voyant point le but de ces tentatives, les prenaient pour des attaques, et la noire forteresse continuait impitoyablement la résistance. Sur un effectif de cent quinze hommes entassés dans ce réduit[1], plus du quart étaient tués ou blessés. Leur chef, le lieutenant Péresse, avait plusieurs blessures; le sous-lieutenant Audouy gisait hors de combat. Le sang, la poudre, le péril, ne faisaient qu'irriter la rage des soldats. Ils ne défendaient plus ni les armes, ni le drapeau, ni même leur vie : ivres de bruit, de colère, ils recevaient et ils envoyaient la mort avec une brutalité aveugle, sans pitié, sans merci, sans espoir.

[1] Il n'était resté dans le poste qu'un seul maréchal des logis de la garde municipale. Il parvint à sortir, sans avoir été blessé, par la rue du Musée.

II

Du côté des assaillants, le nombre des victimes était plus considérable. Quelques-uns avaient payé de leur vie leur courageuse intervention; le feu des soldats en avait tué d'autres derrière les barricades; un plus grand nombre avait péri par la main inexpérimentée de leurs compagnons. Dire les prodiges de témérité qu'enfantèrent parmi ces braves la colère et le dévouement serait impossible! Une justice incomplète n'est point la justice. L'histoire ne peut nommer et compter que les morts.

Plus le combat durait, et plus il devenait impossible d'en entrevoir la fin. Les assaillants n'avaient point d'artillerie; les projectiles de leurs fusils rebondissaient sur les murailles ou s'aplatissaient sur les ferrures des portes. De hardis démolisseurs avaient attaqué l'édifice par le faîte, par les flancs, par les derrières; leurs mains habiles s'étaient usées contre l'inébranlable solidité des murs. Un dernier acte de dévouement, tenté par un officier de la garde nationale, M. Lesseré, avait encore échoué. Grièvement blessé à la cuisse, il était tombé sur le perron.

La nécessité d'en finir suggéra un moyen terrible. Deux des voitures sorties des écuries du roi pour se rendre au château, et qu'on a vues arrêtées par le peuple, étaient restées entre ses mains et avaient été brû-

lées; les autres étaient également préparées pour l'incendie. On eut l'idée d'utiliser cet incendie pour la guerre. Les voitures sont traînées devant le poste. De la paille et du foin sont amoncelés dans les caisses, sur les siéges, partout; on y joint des planches goudronnées, de vieux décors, toutes sortes de combustibles propres à produire une fumée épaisse. On y met le feu. Les flammes, rapidement élancées, viennent lécher les murs; attirée par les ouvertures, la fumée pénètre. La constance des soldats n'en est pas encore domptée. Ils coupent un des conduits de la fontaine : l'eau n'atteint point le foyer de l'incendie, qui bientôt enveloppe l'édifice. Ils essayent de se réfugier dans les caves : elles sont inondées! Une plus longue résistance dépassait les forces humaines. Épuisés, à demi asphyxiés, les soldats se résignent à capituler. Le lieutenant Péresse ouvre la porte et sort. Avant même qu'il puisse indiquer ses intentions, une décharge s'engouffre autour de lui et le frappe. Le sergent-major Hacquart et tous les soldats survivants viennent ensuite, jetant leurs armes sur le seuil et criant qu'ils se rendent.

On eût pu croire qu'ils allaient être mis en pièces. Les plus acharnés des assaillants se précipitent en effet avec des cris de mort. Mais le peuple de Paris n'est point la populace de la Rome impériale : dans le plus terrible déchaînement de ses passions, la générosité de ses instincts survit et prévaut. Un noble cri : « *Honneur aux blessés!* » étouffa les cris de mort. Audouy,

Hacquart et tous les soldats blessés furent aussitôt saisis par des mains généreuses, enlevés et conduits dans les ambulances. Le reste se sauva par la porte de la rue du Musée. Pas un seul ne fut tué ni blessé.

On trouva dans le poste onze cadavres; du côté du peuple, il y en eut trente-huit. Dix-huit soldats étaient plus ou moins grièvement frappés; du côté du peuple, il y avait plus de cinquante blessés; et le nombre de ceux qui se firent transporter et soigner chez eux n'est point compris dans ce chiffre. Lorsque le peuple occupa ce poste si longtemps disputé, deux heures sonnaient à l'horloge du Palais-Royal. La lutte avait duré deux heures.

Pendant ces péripéties, les généraux Perrot et Lamoricière étaient restés prisonniers dans cette arrière-boutique où nous les avons vu conduire. Plusieurs fois, au plus fort du combat, on avait délibéré si on ne les fusillerait pas : l'humanité l'avait emporté. Le combat fini, on ne songea plus qu'à les sauver. Le général Perrot quitta son uniforme, revêtit un habit, et s'en alla sans être remarqué. Son uniforme et ses décorations lui furent scrupuleusement rapportés. Le général Lamoricière n'eut qu'à se dépouiller de sa capote. Il s'éloigna sous l'habit de l'un de ses libérateurs.

Ainsi finit cette lutte déplorable. S'il y en a de plus sanglantes dans l'histoire de Paris révolutionnaire, il n'y en a point qui ait amené de plus graves conséquences. Elle détermina l'abdication du roi et sa fuite. Matériellement, toute l'histoire de la révolution de 1848

est comprise entre le massacre des Capucines et le combat du Château-d'Eau : elle commence à l'un et finit à l'autre. Hasard, Destin, Providence! le massacre des Capucines soulève le peuple; le combat du Château-d'Eau renverse la monarchie [1].

III

Tous les abords des Tuileries étant ainsi au pouvoir du peuple, la masse des assaillants reflua sur le château.

Aussitôt après le départ de la duchesse d'Orléans, du duc de Nemours et des troupes, les gardes natio-

[1] C'est ici le lieu de rétablir la vérité contre un bruit répandu involontairement ou à dessein. On a dit que plusieurs soldats avaient été brûlés dans le poste, qu'un plus grand nombre avaient été asphyxiés. Cela est faux. Un fait assez curieux, que je tiens de M. Vassal, commissaire de police, en est la preuve irréfutable. Appelé le 25 au matin à constater les morts et à les faire transporter, ce magistrat vit, sur un lit de camp, un soldat du 14e immobile. Ce soldat avait été trouvé par les assaillants parmi les cadavres, tous frappés de balles, au milieu desquels il resta quelque temps. Mais il fit un mouvement; on s'en aperçut, et, malgré son immobilité apparente, dans l'espoir qu'il n'avait pas rendu le dernier soupir et qu'on pourrait peut-être le secourir, on l'avait transporté sur un lit de camp, dans le cabinet de l'officier. Lorsque M. Vassal arriva, on lui recommanda de l'examiner. M. Vassal s'approcha. Le soldat ne donnait aucun signe de vie. M. Vassal lui mit la main sur le cœur, qui battait fort et bien. Il le secoua rudement, se doutant d'une supercherie, et l'engagea à ne plus faire le mort, attendu qu'aucun danger ne le menaçait. Le soldat, rassuré, se leva, répondit au commissaire, avoua qu'il avait contrefait le mort dans la crainte d'être égorgé, et suivit à pied, tranquillement, le chariot qui emportait les cadavres de ses camarades. Ce fait, constaté par le commissaire de police du Palais-Royal, démontre incontestablement que pas un homme ne fut asphyxié dans le corps de garde. Nous en avons au surplus expliqué les causes. Je le répète : pas un soldat ne fut massacré après la reddition du corps de garde; il y eut, au contraire, empressement général à les sauver.

naux des 1re, 5e, 6e et 10e légions avaient pénétré dans l'intérieur du palais. La cour se trouva ainsi un moment à peu près déserte. Solitude étrange et sinistre! On voyait les groupes des nouveaux arrivants, surpris, s'arrêter, regarder, sonder de l'œil le piége caché sans doute derrière ce vide prémédité. Puis les plus hardis avançaient, ils avançaient encore, franchissaient la grille et pénétraient enfin dans le château, stupéfaits d'une si facile victoire!

Partout se voyaient les traces d'un abandon récent, imprévu et subit. La table du déjeuner était encore servie : l'argenterie fut comptée, serrée et mise en sûreté.

Du reste, ce premier flot d'envahisseurs respecta tout, tout, excepté le trône! En découvrant ce signe matériel de la royauté disparue, la foule poussa un cri de triomphe. L'un des envahisseurs monta les degrés, s'assit à la place du roi et salua gravement la foule. Un rire immense éclata dans cette salle des respects consacrés. Chacun à son tour répéta le sarcasme. Fantaisie grotesque! mythe profond! Le peuple avait reconquis sa souveraineté : il prenait possession du trône! il était le roi!

En parcourant les salles, ils arrivèrent à la porte qui, du pavillon de Flore, ouvre sur la galerie du Louvre. Là, tout à coup, s'offrirent à leurs yeux trois cents gardes municipaux et des soldats du génie, qu'on y avait cachés. Un seul officier, M. Perrin, était avec eux; les autres avaient disparu. Retranchés derrière une insigni-

fiante barricade de chaises et de banquettes, ces malheureux attendaient. Il y eut une seconde terrible : la générosité l'emporta. Ouvriers et gardes nationaux tendirent aux municipaux une main amie, et se dépouillèrent pour chacun d'eux de quelque vêtement. Les survenants, entraînés par l'exemple, s'empressaient à l'envi de favoriser ce déguisement de salut. Les municipaux furent tous sauvés.

IV

Pendant ce temps, le flot envahissait toutes les parties du palais. Le drapeau, qui d'habitude signalait la présence du roi, tombait, enlevé par l'audacieuse ascension d'un gamin. Toutes les fenêtres, ouvertes avec fracas, se remplissaient d'une foule inaccoutumée. Des décharges multipliées célébraient les joies de la victoire. Les nouveaux venus répondaient de la cour à cet appel de la poudre. Joie imprudente, que quelques-uns payèrent de leur vie !

Entendue au loin, cette fusillade fit croire à une lutte. Parmi les plus ardents ennemis du roi, nul ne l'aurait accusé d'abandonner les Tuileries sans un simulacre de défense : elles devaient être le théâtre d'un combat suprême. Les radicaux de *la Réforme* et ceux du *National*, MM. Dornès, Duras, Mallefille, Bérard, d'Alton-Shée, Hauréau, Lagrange, Monduit, Barral, etc., etc., y accoururent en hâte. Un adepte du bonapartisme, le co-

lonel Dumoulin, suivi d'un certain nombre de combattants, y vint de son côté. Mais leur courage devait être inutile!

Quelqu'un ouvrit l'avis de promener le trône par la ville et de le brûler ensuite, au pied de la colonne de Juillet. Aussitôt drapeaux, estrade, fauteuil, sont enlevés et hissés sur une charrette. Elle se met en marche entourée d'un immense cortége, traverse la rue de Rivoli, arrive aux boulevards, en parcourt le long développement, et débouche sur la place de la Bastille. Là s'élève, attisé par des mains moqueuses, le bûcher du dédain. La flamme consume cet amas d'oripeaux.

Changement profondément caractéristique! En 1792, le peuple, formé par la monarchie, poursuit avec fureur son roi fugitif et le jette en captivité. En 1848, le peuple, formé par la Révolution, le laisse fuir, sans daigner même savoir de quel côté il fuit. Celui-là tue le roi sur la place publique, celui-ci raille le trône vide et le brûle en se jouant.

V

Jusque-là, aucune dévastation n'avait attristé le triomphe. Arrivèrent les combattants du Château-d'Eau. Couverts du sang de leurs camarades, embrasés de toutes les ardeurs de la lutte, ils respectaient, protégeaient, sauvaient leurs ennemis vaincus. Mais leurs passions appelaient l'occasion de s'épancher. Les por-

traits du roi allument leur rage : ils les arrachent, les foulent aux pieds. Cette première violence déchaîne les autres : les bustes sont brisés, les glaces servent de cibles et volent en éclats, les tentures lacérées roulent dans la poussière; les porcelaines hachées, une foule d'objets précieux jonchent le parquet. L'œuvre de destruction s'accomplit.

Les appartements de la duchesse d'Orléans furent préservés par l'énergie des premiers occupants. Les diamants de la Couronne et la plus grande partie des objets précieux furent également sauvés. Longtemps après, l'horloge, dont on avait arraché les marteaux, marquait encore l'heure où commença cette dévastation : une heure vingt minutes.

Cependant une pensée plus haute naît dans l'âme du peuple et s'en empare. Si la royauté n'existe plus aux Tuileries, elle est debout au Palais Bourbon. « A la Chambre! à la Chambre! Pas de régence! pas de régence! » crient mille voix; et plusieurs colonnes, de deux ou trois cents hommes chacune, s'organisent aussitôt pour marcher sur la Chambre des députés.

VI

En exaltant toutes les passions, la lutte les avait nivelées. Les radicaux de toutes les nuances marchaient au même but, du même pas. Le 24 au matin, M. Marrast avait, le premier, posé l'ultimatum des ré-

publicains : l'abdication avant midi, ou à midi l'assaut des Tuileries. Le *National* était ainsi devenu le centre de l'action radicale. C'était là que les militants du parti, aussi bien que les politiques, venaient verser et retremper leurs sentiments. La plupart acceptaient la régence comme une nécessité provisoire ; mais, à chaque minute, l'idée d'une transaction perdait du terrain. Aiguillonnées par l'espérance, déjà les volontés regardaient plus loin.

Vers midi, l'intérieur et les abords des bureaux étaient encombrés. Penchés aux fenêtres de la grande salle de rédaction, les rédacteurs, les amis, les clients, échangeaient les nouvelles, les encouragements, les excitations, les cris, avec la foule entassée dans la rue. A l'intérieur de cette salle, une inextricable cohue d'hommes politiques, d'ouvriers, de gardes nationaux, les bras levés, les mains tendues, l'œil en feu. Dans ce pêle-mêle, des mots sans suite : abdication, — régence, — souveraineté du peuple, — déchéance, — république. Mais rien de distinct, de précis; rien encore de supérieur au tumulte : ni une voix, ni une pensée.

Cependant on sentait vivement l'importance d'une résolution nette, formulée par l'ensemble du parti républicain : vigoureusement propagée, elle donnerait au mouvement une nouvelle impulsion, au peuple une direction positive, à tous les esprits encore flottants un but.

MM. Thomas, Emmanuel Arago, Sarrans, Duméril (de Saint-Omer), Chaix (de Lyon), Aristide Guilbert, Edmond Adam, Peauger, Billaudel, Chevallier, le ma-

jor Poussin, Hauréau, Hélie, etc., etc., réussirent enfin à rétablir un peu d'ordre. M. Sarrans prit la présidence, M. Duméril la plume de secrétaire. Une délibération régulière commença (midi et demi). On apprenait en ce moment l'abdication du roi.

En peu de mots, M. Sarrans expose le besoin d'une action commune et d'un but tracé. L'abdication est un fait certain. Faut-il s'en contenter? Ne doit-on pas mettre la circonstance à profit pour exiger davantage? M. Emmanuel Arago prend la parole. Dans un discours énergique, il représente que, la révolution accomplie, c'est au peuple à disposer de lui-même, que lui seul peut dicter des lois, qu'il faut donc songer à organiser un gouvernement provisoire. — M. Chevallier parle de la régence : une défaveur générale accueille ses paroles. — MM. Sarrans, Peauger, Duméril et autres, appuient vivement l'opinion émise par M. E. Arago. « Les massacres de la rue des Capucines! » dit M. Duméril, « voilà l'histoire et le tombeau de la » royauté. Il n'y a plus de monarchie possible. L'ar» mée, par son attitude, a fait la révolution avec le » peuple. Le peuple a retrouvé son indépendance : il » ne doit plus aliéner ses droits. La liberté! voilà notre » foi. La souveraineté du peuple! voilà notre loi. Il faut » arriver à la République, et par conséquent nommer » un gouvernement provisoire. » — D'autres refusent au roi le droit d'abdiquer; ils le veulent déchu. La déchéance prononcée, la nation devient maîtresse de ses destinées, la régence n'est plus qu'un non-sens.

La pensée de constituer un gouvernement provisoire chargé d'organiser la République domine bientôt souverainement. M. Marrast, accouru de la Chambre à la nouvelle de l'abdication du roi, formule cette pensée en quelques mots d'une concision frappante : « Hier, » ce matin, nous aurions accepté un gouvernement de » transaction; en ce moment, le peuple est le maître. » La République est de droit. Il y a plus : elle est une » nécessité, un fait. Discutez, ne discutez pas : peu » importe. Pour moi, je suis fermement déterminé à » faire afficher dans quelques instants une proclama- » tion au peuple, au nom de la République. » Et il retourna à la Chambre.

Après de nouvelles observations de MM. Emmanuel Arago, Louis Blanc et Sarrans, l'institution d'un gouvernement provisoire est unanimement décidée.

Quels noms le composeraient? Parmi les noms présentés, les uns sont acceptés, les autres écartés. Chaque membre nommé est acclamé. Des bulletins, jetés par les fenêtres, communiquent le résultat au peuple, qui fait éclater son approbation par de chaleureux applaudissements. Un membre de la réunion ayant proposé M. O. Barrot comme une force qu'il vaut mieux avoir avec soi que contre soi, des objections s'élèvent; on répond que M. O. Barrot vient de recevoir sur la place de la Concorde une véritable ovation, que sa popularité peut être utile. Le nom est adopté. M. Louis Blanc insiste pour qu'une égale satisfaction soit donnée aux deux fractions du parti républicain. La liste définitive-

ment arrêtée porte les noms de : Dupont de l'Eure, François Arago, Marie, Garnier-Pagès, Ledru-Rollin, Odilon Barrot, Marrast. Lecture en est donnée au peuple : le peuple confirme par ses acclamations.

M. Louis Blanc, mécontent de la part faite aux radicaux de sa nuance, se retire. M. Martin (de Strasbourg), qui, peu de jours avant et en prévision d'événements possibles, avait, de concert avec M. Goudchaux et M. Marie, préparé une liste de membres d'un gouvernement provisoire, court aux bureaux de *la Réforme* afin de prévenir une scission.

VII

Ainsi, presque à la même heure, la régence était condamnée, du haut des barricades, à l'Hôtel de ville, aux Tuileries, dans les bureaux du *National*. La Chambre des députés pouvait seule encore lui donner un souffle de vie. Qu'arriverait-il si ce débris de monarchie, relevé au Palais Bourbon, soutenu par les huit mille hommes de la place de la Concorde, par les sympathies d'une fraction importante de la garde nationale, par le prestige d'une femme et d'un enfant sur le cœur de la foule, était hardiment dirigé sur l'Hôtel de ville? Il fallait, à tout prix, devancer à la Chambre madame la duchesse d'Orléans et le comte de Paris; il fallait, immédiatement, obtenir l'adhésion des membres désignés, les envoyer en possession de l'Hôtel de ville, et notifier à la Chambre des députés le décret du peuple.

Mission difficile et redoutable! MM. Emmanuel Arago, Sarrans, Peauger, Chaix et Duméril, n'hésitèrent point à l'accepter.

Entourés d'un cortége nombreux, ils sortent, suivent les boulevards, prennent par la rue de Rivoli, rencontrent des troupes, parlementent pour obtenir le passage, et arrivent sur la place de la Concorde après le départ du roi, avant l'arrivée de madame la duchesse d'Orléans. L'aspect de la place était de nature à intimider des hommes moins résolus. Les troupes, infanterie, cavalerie, artillerie, la couvraient presque entièrement. A cette vue, une partie du cortége s'arrête et recule; mais les délégués poursuivent. Le général Bedeau marche à eux. Il aperçoit M. Arago, le reconnaît, se plaint à lui de l'état où on le laisse, sans direction, sans instructions, et le prie de demander des ordres à M. Thiers ou à M. O. Barrot, qu'il croit ministres. M. Arago passe avec les autres délégués. Enfin ils sont dans l'intérieur du palais. La salle des Pas-perdus est pleine de groupes, députés, journalistes, hommes politiques, gardes nationaux : les délégués y propagent l'objet de leur mission. On s'étonne, on applaudit, le petit nombre ose s'indigner. En ce moment paraît M. Marie : M. Arago lui communique la liste. « Acceptez-vous? » lui dit-il. « Voulez-vous notifier le gouvernement provisoire à la Chambre? — Oui, j'accepte, » réplique sur-le-champ M. Marie, « et je monte à la tribune[1]. » La duchesse arrivait!

[1] M. Carnot venait de dire à M. Marie : « Nous accepterions la régence;

VIII

Accompagnée de son beau-frère, de ses enfants et d'amis dévoués, elle s'avançait au milieu des rangs de la 2e légion. A la salle des pas perdus, l'escorte fit halte. La duchesse pénétra dans l'intérieur de la Chambre, et, pendant que l'on préparait des siéges dans l'hémicycle, au pied de la tribune, pour elle et ses fils, elle alla s'asseoir dans la salle des distributions. Le colonel Lemercier, des gardes nationaux de la 10e légion, venus des Tuileries pour se joindre à elle, et quelques autres de la 2e, la suivirent malgré la consigne. A la faveur de ce mouvement, M. Arago et ses amis s'introduisirent, malgré la résistance des huissiers.

C'est ainsi que, par un merveilleux enchaînement de faits, le Gouvernement provisoire et la Régence entraient, au même moment, dans la Chambre des députés. Lequel des deux obtiendrait l'empire? Telle était la question.

L'horloge de la Chambre marquait une heure et demie[1].

IX

Un puissant auxiliaire se préparait à porter dans la balance le poids de sa parole et de son nom.

» mais nous désirons mieux : il faut obtenir un gouvernement provisoire,
» qui laisse au peuple la faculté de choisir. »

[1] Le *Moniteur* a constaté cette heure solennelle.

Quelque temps avant l'arrivée de la duchesse d'Orléans, une courte conférence avait réuni, dans un des bureaux de la Chambre, MM. de Lamartine, Bastide et Marrast. MM. Hetzel et Bocage assistaient à cette réunion. « Vous savez, » dit M. Marrast, « ce que nous » sommes; vous savez ce que nous voulons. Nous som- » mes républicains : c'est donc la République que nous » voulons. Si pourtant ce que nous voulons était impos- » sible; si nous étions forcés encore à la patience; si, » pour éviter une lutte qui n'aurait d'autre effet que » d'ensanglanter la France, nous étions mis en de- » meure d'accepter comme transaction la régence, » nous la voudrions avec un progamme arrêté, défini » d'avance, dans des conditions, sous des garanties, avec » des concessions telles, qu'un retour en arrière ne fût » plus possible, et, bien entendu, sous la réserve de » tous nos sentiments républicains, dont nous conti- » nuerions d'espérer et de poursuivre le triomphe. »

M. de Lamartine répondit : « Je ne sais pas la force » de votre parti, mais je sais celle de votre idée. La » monarchie est une forme usée en France. Je crois » qu'une régence ne serait qu'un replâtrage malheu- » reux. Ce que Louis-Philippe n'a pu faire, une femme » et un enfant ne le feront pas. Un pareil établissement » ne durerait pas trois mois. Mon avis est que, si on » veut établir quelque chose de définitif et épargner » au pays des convulsions nouvelles, il faut aller cher- » cher le remède dans les entrailles de la situation. La » France est essentiellement démocratique; elle l'est

» cent fois plus qu'elle ne l'imagine. Elle ne saurait » être autre chose. La preuve en est dans son impa- » tience à porter toutes les royautés qui se la disputent » depuis cinquante ans, sans jamais la satisfaire. »

M. Bastide interrompit M. de Lamartine : « Les pa- » roles de M. Marrast n'ont eu évidemment d'autre but » que celui de laisser toute liberté à la discussion. Je » suis heureux de voir M. de Lamartine dans les idées » qui sont les nôtres; et ce n'est assurément pas nous » qui songerons à reculer, quand le succès est là, dans » la voie où nous marchons depuis vingt ans. »

Il fut alors convenu que M. de Lamartine parlerait contre la Régence; qu'il déposerait lui-même ou qu'il appuierait la proposition d'un gouvernement provisoire. Sur cette assurance, on se sépara sans avoir rien précisé quant aux noms qui seraient appelés à composer ce gouvernement de la nation rendue à sa souveraineté.

En créant la splendide épopée des Girondins, M. de Lamartine avait vu, dans le passé, les grandeurs de la Révolution, dans l'avenir, les grandeurs de la République. L'irrésistible attraction de l'âme vers la vérité est le signe divin du génie.

X

Dès le matin, les députés, inquiets des événements, avides de nouvelles, étaient venus en grand nombre à la Chambre. A les voir, il était facile de deviner leurs

opinions et le résultat de la journée, s'ils avaient à la décider. Ce n'était plus, chez les conservateurs, le langage exalté ni les provoquantes attitudes de la veille; c'étaient des caresses de regard et de paroles envers leurs collègues de l'Opposition et des empressements sans fin; les plus dignes glissaient silencieux parmi les groupes. On eût dit d'autres hommes, une autre assemblée. Ils respirèrent en apprenant la dissolution qui, tout en les dégageant de la responsabilité, les arrachait au péril.

Mais bientôt leur angoisse redoubla. Un aide de camp arrivait du palais, adjurant les députés de l'Opposition de venir s'interposer entre le peuple et la famille royale menacée d'un assaut. Un moment après, M. F. de Lasteyrie apportait la nouvelle de l'abdication. C'était trop! On veut douter; quelques-uns nient. M. Vatout survient et confirme. Enfin M. Thiers, désespéré de cœur et de visage, paraît, disparaît, jetant parmi les groupes ces paroles que nous avons déjà rapportées : « Le flot monte, monte! Tout est perdu! » La déroute des esprits est au comble.

XI

Pâle d'inquiétude, le président, M. Sauzet, cherchait puérilement son chemin dans les ténèbres de son esprit. Devait-il, ne devait-il pas ouvrir la séance? L'ordre du jour disait : « A une heure, convocation dans

» les bureaux, discussion sur la mise en accusation des » ministres ; à trois heures, séance publique, continua- » tion des débats sur le privilége de la Banque de Bor- » deaux. » Mais les événements avaient anéanti ce programme. Que mettre à la place ? que proposer ? que dire ? Le malheureux formaliste cherchait dans ses règlements une solution, une indication. Rien ne s'offrait. Le règlement des grandes crises est dans le cœur des hommes de courage. Il attendait la direction d'un ministre : il n'y avait plus de ministère ou il n'y en avait pas encore.

Abîmé dans ces graves perplexités, il se décida pourtant, sur les réquisitions de quelques membres, à monter au fauteuil. Il s'en excusa, disant que la gravité des circonstances, le désir d'un grand nombre de membres et *l'autorité des précédents,* l'avaient conduit à faire une convocation immédiate et à substituer la séance publique à la réunion dans les bureaux.

MM. Charles Laffitte et Cambacérès demandent que la Chambre se déclare en permanence. M. Dutier réclame l'ajournement de cette proposition, sauf à y revenir plus tard. Le président tranche la question : il déclare que la séance durera jusqu'à ce que l'on ait décidé de la lever, et qu'il n'y a pas à s'occuper d'une autre permanence.

Après ce colloque, la séance resta suspendue. Toutes les âmes étaient hors la salle : les nouvelles absorbaient toutes les attentions. On apprenait coup sur coup les progrès de l'insurrection, les ovations du gé-

néral Lamoricière et de M. O. Barrot, le doute de leur succès, l'insuffisance de M. Thiers comme opinion, la nomination de M. O. Barrot à la présidence du Conseil, l'abdication du roi, sa fuite, l'arrivée prochaine de madame la duchesse d'Orléans!

XII

Un sujet de terreur non moins grave, c'était l'état des forces défensives de la Chambre.

Cette Assemblée, que l'émeute avait un moment envahie, qu'elle menaçait depuis vingt-quatre heures, qui allait devenir le centre du pouvoir, l'arbitre des destinées de la monarchie, avait pour toute garde quatre-vingt-dix hommes du 25e de ligne et le poste occupé par un détachement de la 7e légion. Vers dix heures, l'initiative de M. Noël, commissaire de police, avait obtenu de la 10e légion, qui se réunissait sur la place de Bourgogne, un renfort de cent cinquante gardes nationaux. C'était encore bien peu, et cependant un officier d'état-major, porteur d'un ordre, voulut diriger ces cent cinquante hommes sur le Carrousel. Le commandant, M. Ramond de la Croisette, refusa d'abandonner la Chambre.

L'insuffisance de ces forces, même contre un coup de main, était manifeste. M. de Corcelles, témoin du sanglant conflit de la place de la Concorde, sentit le péril, le signala, et, soutenu par plusieurs de ses collègues,

MM. Dufaure, Ferdinand Barrot, Chasseloup-Laubat, Léon Faucher, etc., représenta au président la nécessité d'appeler autour de la Chambre des troupes plus nombreuses. A cette réclamation, l'embarras de M. Sauzet fut considérable. Il voyait bien le danger, il avait un ardent désir d'y pourvoir; mais son règlement ne lui attribuait pas le droit de requérir l'armée. Pouvait-il usurper à ce point l'autorité royale? Les forces étaient bien là, à quelques pas; il ne s'agissait que de les porter de la place de la Concorde sur le pont; mais cela même, le président de la Chambre pouvait-il l'ordonner? pouvait-il le réclamer? M. Sauzet ne le pensait pas. Au moins faudrait-il consulter un ministre! M. de Corcelles, impatienté, se chargea d'aller au ministère de l'intérieur prendre les ordres du ministre qu'il y trouverait, s'il en trouvait un. Il ne trouva personne. De son côté, M. F. Barrot se rendit auprès du général Bedeau, pour savoir de lui si ses instructions ne lui permettaient pas de venir se masser autour de la Chambre. Mais, à ce moment, ce général était chargé de couvrir les Tuileries, et il ne pouvait prendre sur lui d'exécuter un autre ordre, qu'on se refusait d'ailleurs à lui donner. Dans la hiérarchie militaire, le chef seul a le droit d'imprimer la direction.

XIII

Le général Rulhières, qui commandait au Carrousel, avait, dit-on, reçu deux fois dans la matinée, par l'en-

tremise de M. Bro, l'ordre d'aller protéger la Chambre. Mais, soit que l'ordre ait été mal rendu, soit que le général Rulhières ne l'ait pas compris, soit que la cavalerie du général Regnaüld de Saint-Jean d'Angely et la colonne Bedeau lui aient paru une protection suffisante, cet ordre ne fut point exécuté.

Cependant, après le départ du roi, après le passage de la duchesse d'Orléans, le général Bedeau, tourmenté de la communication de M. F. Barrot, sentit combien il serait périlleux d'éloigner les troupes, même pour former cette avant-garde dont le duc de Nemours lui avait parlé. Il ignorait encore l'éviction du maréchal Bugeaud : car nul n'avait songé à l'avertir que le commandement avait passé en d'autres mains. Dévoré d'inquiétude, il se détermina à venir à la Chambre afin d'y voir le maréchal. Démarche inutile! le maréchal n'y était pas. Il se hâta alors d'envoyer à la Chambre son aide de camp, le capitaine Fabar, prendre les ordres de M. Odilon Barrot, qu'il croyait toujours président du Conseil. M. Fabar, cherchant vainement M. O. Barrot, s'adressa à un député, qu'il ne connaissait pas, pour faire parvenir la demande du général. C'était M. Courtais, qui n'hésita pas à déclarer que les troupes ne devaient pas intervenir.

XIV

Au surplus, la Chambre ne pouvait être défendue à coups de fusil. Depuis le matin, tous les ordres ten-

daient à éviter le feu, à l'arrêter partout où il commençait. Au moment même où la duchesse d'Orléans arrivait à la Chambre, le duc de Nemours avait fait donner par le général Gourgaud [1], à un officier de la garde nationale, l'ordre écrit au crayon de cesser le feu. Comment M. Odilon Barrot, le représentant de la concillation, eût-il pu donner un ordre contraire? Comment le général Bedeau eût-il pu l'assumer?

Ce qui était possible, c'était de masser toutes les troupes disponibles, l'arme au bras, la garde nationale en tête, sur le pont de la Concorde, sur le quai, à l'entrée des quatre rues qui s'ouvrent sur le Palais Bourbon. Aux masses mouvantes de l'insurrection, on pouvait opposer des masses inertes, profondes, infranchissables. Cette idée si simple ne vint à l'esprit d'aucun des hommes qui auraient eu le pouvoir de la réaliser, ni du duc de Nemours, présent à la Chambre, tenant les troupes au bout de sa main, ni de M. Sauzet.

Les hommes d'initiative sont rares! L'habitude du classement, du commandement régulier et facile, émousse dans les hommes du gouvernement cette faculté suprême; l'obéissance la tue dans les militaires. Dès que la responsabilité des uns ou des autres se trouve directement en jeu, la peur de la responsabilité s'empare d'eux et les démoralise. L'initiative abonde au contraire parmi le peuple, être multiple, anonyme, irresponsable; les crises, qui la glacent dans les gou-

[1] Je tiens le fait du général Gourgaud lui-même.

vernants, la font saillir de son sein fécond. Là, chacun est son chef, le chef naturel, reconnu, obéi de ceux que son audace lui soumet. Chefs et hommes reçoivent l'élan, l'impriment; la force déchaînée se décuple; toutes les résistances tombent.

XV

Cependant le parti de la régence attendait impatiemment M. O. Barrot, et s'étonnait de ne point le voir. Il était depuis trois quarts d'heure au ministère de l'intérieur, et pendant ce temps il avait dicté à MM. Degouve-Denuncques, Taschereau et autres, une dépêche télégraphique ainsi conçue :

« Le roi a abdiqué. La duchesse d'Orléans est pro-
» clamée régente. Tout marche ici vers la conciliation. »

Près de lui allaient et venaient une foule de députés, de journalistes, d'hommes politiques, chacun apportant sa nouvelle et son conseil. Celui-là demandait que l'on convoquât les assemblées primaires; celui-ci que l'on se résignât à la République ; M. de la Rochejaquelein offrait ses services. Les uns voulaient aller à la Chambre des députés, les autres à l'Hôtel de ville. M. Pagnerre faisait observer que la Chambre des députés était encore plus impopulaire que la royauté ; qu'il y aurait folie à vouloir s'appuyer sur elle pour fonder un gouvernement; qu'on surexciterait par là toutes les hostilités. M. O. Barrot écoutait, toujours indécis, lorsqu'on vint l'avertir que madame la duchesse d'Orléans

était à la Chambre, et l'y attendait avec anxiété. Cela coupa court aux discussions. Il partit sur-le-champ, accompagné d'amis.

Quelques minutes après il entrait dans la salle des séances. Il en ressortait aussitôt, pour aller conférer avec les délégués du *National*, dans un bureau que le président Sauzet avait cru pouvoir mettre à leur disposition.

XVI

Ces délégués étaient animés des résolutions les plus énergiques. Tout d'abord, M. Emmanuel Arago avait voulu s'élancer à la tribune, criant qu'il n'y avait plus de députés, et qu'il voulait parler au nom du peuple. MM. Ary Scheffer, Mornay et autres, l'avaient retenu à grand'peine et entraîné dans le bureau n° 2. C'est là que la conférence commença.

MM. O. Barrot, Mornay, de Morny et les délégués, MM. E. Arago, Duméril, Sarrans, etc., se tenaient debout autour de la table. Autour d'eux, un cercle de spectateurs en assez grand nombre.

M. Duméril exposa la mission dont ils étaient chargés, l'impossibilité de la régence, la nécessité d'un gouvernement provisoire. M. Sarrans, s'adressant à M. O. Barrot, dit que, parmi les hommes de l'Opposition, nul n'avait autant que lui concouru au mouvement, et que l'on avait dû compter sur son adhésion, sur son dévouement au peuple, dont il avait si puis-

samment secondé l'avénement. M. E. Arago ajouta : « Le peuple veut, il exige un gouvernement provi- » soire. » Et il donna communication de la liste dressée au *National*.

M. O. Barrot répliqua : Il n'avait jamais été républicain ; il était fort loin d'avoir voulu préparer l'avénement de la République ; il était libéral ; son dévouement était acquis au peuple ; le gouvernement d'une femme et d'un enfant suffisait pour garantir les libertés publiques et la sincérité du gouvernement représentatif ; il manquerait à ses convictions, à son devoir, à son honneur, s'il acceptait d'être élu membre d'un gouvernement provisoire ; il ne croyait pas le moment venu pour la République, il voulait la régence ; il allait concourir de tous ses efforts à l'organiser ; et, en conséquence, il repoussait les propositions qui lui étaient faites. « Vous » refusez, soit ! » dit l'un des délégués ; « mais alors » vous n'aurez jamais le droit de blâmer ceux qui, » vous ayant fait appel, accepteront sans vous un pé- » rilleux mandat ! »

Sur cette déclaration on se sépara, chacun retournant à la séance pour la dernière lutte entre la monarchie et la révolution.

XVII

Laissons maintenant parler le *Moniteur* :

A une heure et demie[1], on annonce que madame la

[1] La séance publique avait été indiquée pour trois heures. Les sténographes, attirés par les événements, arrivèrent successivement dans l'ordre

duchesse d'Orléans et M. le comte de Paris vont se rendre à la séance.

Au même instant, en effet, madame la duchesse d'Orléans entre, tenant M. le comte de Paris d'une main, et M. le duc de Chartres de l'autre. De vives acclamations l'accueillent. Un grand nombre de membres des diverses parties de la Chambre font entendre les cris de *Vive la duchesse d'Orléans! Vive le comte de Paris! Vive le roi! Vive la régente!*

Madame la duchesse d'Orléans et ses enfants prennent place sur des siéges que l'on a disposés à la hâte dans l'hémicycle, au pied de la tribune. M. le duc de Nemours accompagne madame la duchesse d'Orléans. Plusieurs officiers et gardes nationaux en uniforme lui servent d'escorte.

Un certain nombre de personnes étrangères à la Chambre entrent aussi dans la salle et se tiennent debout dans les deux couloirs.

Une grande anxiété se peint sur toutes les physionomies.

M. Lacrosse, *au milieu du bruit :* Je demande que la parole soit donnée à M. Dupin, qui vient d'amener M. le comte de Paris dans la Chambre.

M. Dupin : Je ne l'ai pas demandée!

Voix nombreuses : Parlez! parlez!

suivant : MM. Lagache (Bon Eure), Limouzain, Lagache (Célestin), Lemansois, Martin, Dumoutier, Grosselin (Émile), Lequien, Grosselin père, Massias. Dans cette circonstance solennelle, ils firent preuve d'un zèle, d'un sang-froid, d'un talent supérieur. Ils ont dressé pour l'histoire un tableau mémorable. L'histoire leur doit de conserver leurs noms.

M. Dupin, *à la tribune :* (Écoutez ! écoutez !) Messieurs, vous connaissez la situation de la capitale, les manifestations qui ont eu lieu. Elles ont eu pour résultat l'abdication de S. M. Louis-Philippe, qui a déclaré en même temps qu'il déposait le pouvoir et qu'il le laissait à la libre transmission sur la tête du comte de Paris, avec la régence de madame la duchesse d'Orléans. (Vives acclamations. — Cris nombreux : *Vive le roi! Vive le comte de Paris! Vive la régente!*)

Messieurs, vos acclamations, si précieuses pour le nouveau roi et pour madame la régente, ne sont pas les premières qui l'aient saluée ; elle a traversé à pied les Tuileries et la place de la Concorde, escortée par le peuple, par la garde nationale (Bravo! bravo!), exprimant ce vœu, comme il est au fond de son cœur, de n'administrer qu'avec le sentiment profond de l'intérêt public, du vœu national, de la gloire et de la prospérité de la France. (Nouveaux bravos.)

(M. Dupin descend de la tribune.)

Plusieurs membres : M. Barrot! M. Barrot à la tribune!

D'autres membres : Il est absent!

M. Dupin, *de sa place :* Il me semble que la Chambre, par ses acclamations unanimes, vient d'exprimer un sentiment non équivoque qui doit être constaté.

Voix nombreuses : Oui! oui!

Voix diverses à gauche et à l'extrême gauche : Non! non! Attendons M. Barrot! Un gouvernement provisoire!

M. Dupin : Je demande, en attendant que l'acte d'abdication, qui nous sera remis probablement par M. Barrot, soit parvenu, que la Chambre fasse inscrire au procès-verbal les acclamations qui ont accompagné ici et salué dans cette enceinte le comte de Paris comme roi de France, et madame la duchesse d'Orléans comme régente, sous la garantie du vœu national. (Oui ! oui ! bravo ! — Non ! — Vive et universelle agitation.)

M. le président : Messieurs, il me semble que la Chambre, par ses acclamations unanimes...

(Approbation au centre. — Réclamations à gauche et à droite, et de la part des spectateurs qui sont entrés dans les couloirs.)

M. Dupin : Je constate avant tout les acclamations du peuple et de la garde nationale.....

(M. Marie demande la parole et monte à la tribune. — Le bruit et l'agitation l'empêchent de se faire entendre.)

M. de Lamartine, *de sa place :* Je demande à M. le président de suspendre la séance par le double motif et du respect que nous inspirent, d'un côté, la représentation nationale, et de l'autre, la présence de l'auguste princesse qui est ici devant nous. (Non ! non ! — Oui !)

M. le président : La Chambre va suspendre sa séance jusqu'à ce que madame la duchesse d'Orléans et le nouveau roi se soient retirés. (Non ! non !)

(M. le duc de Nemours et plusieurs députés s'approchent de madame la duchesse d'Orléans et paraissent

l'engager à se retirer. La princesse semble s'y refuser et garde sa place.)

M. Lherbette, *s'adressant à M. le président :* Madame la duchesse d'Orléans désire rester ici.

(Le bruit et l'agitation redoublent.)

M. le président : Tout le monde, sans distinction d'opinion, doit comprendre qu'en présence d'une auguste princesse et de son fils, le silence et le respect sont le devoir de tous.

(Bruits divers. — M. Marie occupe toujours la tribune. — Madame la duchesse d'Orléans et ses enfants restent debout dans l'hémicycle, entourés d'un grand nombre de députés.)

M. Oudinot : Je demande à la Chambre un instant d'attention. (Écoutez! écoutez!) On fait appel à tous les sentiments généreux.

La princesse, on vous l'a dit, a traversé les Tuileries et la place de la Concorde seule, à pied, avec ses enfants, aux acclamations publiques. Si elle désire se retirer, que les issues lui soient ouvertes, que nos respects l'entourent comme elle était entourée tout à l'heure des respects de la ville de Paris. Accompagnons-la où elle veut aller..... (Interruptions.) Si elle demande à rester dans cette enceinte, qu'elle reste, et elle aura raison, car elle sera protégée par notre dévouement. (Très-bien.)

M. le président : La première mesure à prendre, c'est d'inviter toutes les personnes étrangères à la Chambre à sortir de l'enceinte. (Non! non!)

La Chambre ne peut pas délibérer; messieurs, par respect pour la Chambre et pour la Constitution, veuillez vous retirer. (Non ! non !)

En ce moment, madame la duchesse d'Orléans semble céder aux invitations qu'on lui adresse; précédée du duc de Nemours et suivie de ses deux enfants, elle monte les degrés de la salle par le couloir du centre qui conduit à la porte placée au-dessous de l'horloge. Arrivée aux derniers bancs du centre gauche, elle y prend place, toujours entourée du même cortége, au milieu des acclamations de la Chambre presque entière. MM. les députés de l'extrême gauche restent impassibles à leurs places. Le nombre des gardes nationaux et des personnes étrangères à la Chambre augmente à chaque instant dans les couloirs.

M. le président : J'invite de nouveau toutes les personnes étrangères à la Chambre à se retirer; la Chambre va délibérer.

M. Marie, *s'adressant aux gardes nationaux en armes* : Messieurs, sortez, pour que la Chambre puisse délibérer. (Non ! non !)

M. le président : Souvenez-vous, messieurs, que la représentation nationale est un dépôt sacré confié à la ville de Paris et à la garde nationale; la Chambre ne peut pas délibérer en présence d'étrangers. (Non ! non !)

(En ce moment, M. Odilon Barrot entre dans la salle. Un grand nombre de députés l'entourent.)

M. Osmont : Il faut laisser parler M. Odilon Barrot.

(M. Marie, à la tribune, se dispose à prendre la parole.)

Plusieurs voix : M. Odilon Barrot! M. Odilon Barrot!

M. Crémieux : Laissez parler M. Marie, M. Odilon Barrot viendra.

M. Marie : Messieurs, dans la situation où se trouve Paris, vous n'avez pas un moment à perdre pour prendre des mesures qui puissent avoir autorité sur la population. Depuis ce matin le mal a fait d'immenses progrès, et, si vous tardez encore à prendre des mesures par des délibérations inutiles, vous ne savez pas jusqu'à quel point le désordre peut aller; il est donc urgent de prendre un parti. Quel parti prendre? On vient de proclamér la régence de madame la duchesse d'Orléans; vous avez une loi qui a nommé le duc de Nemours régent; vous ne pouvez pas aujourd'hui faire une régence; c'est certain, il faut que vous obéissiez à la loi. Cependant il faut aviser; il faut, à la tête de la capitale comme à la tête de tout le royaume, d'abord un gouvernement imposant; je demande qu'un gouvernement provisoire soit constitué. (Bravos! bravos! dans les tribunes.) Quand ce gouvernement aura été constitué, il avisera; il pourra aviser, concurremment avec les Chambres, et il aura autorité dans ce pays: ce parti pris à l'instant même, il faut le faire connaître dans Paris; c'est le seul moyen d'y rétablir la tranquillité: il ne faut pas en pareil moment perdre son temps en vains discours.

Voici, messieurs, ma proposition : je demande que sur-le-champ un gouvernement provisoire soit organisé.

(M. de Genoude se dirige vers la tribune; plusieurs membres l'engagent à ne pas prendre la parole.)

M. de Genoude : Je n'ai pas d'autres intérêts que les intérêts du pays.

Plusieurs membres : Laissez vos intérêts de côté !

M. Crémieux : Dans un pareil moment il est impossible que tout le monde soit d'accord pour proclamer madame la duchesse d'Orléans pour régente, et M. le comte de Paris pour roi ; la population ne peut pas accepter immédiatement cette proclamation ; en 1830, nous nous sommes fort hâtés, et nous voici obligés, en 1848, de recommencer. (Bravo ! bravo !) Nous ne voulons pas, messieurs, nous hâter en 1848 ; nous voulons procéder régulièrement, légalement, fortement.

Le gouvernement provisoire... (Bravo ! bravo !) que vous nommerez ne sera pas seulement chargé de maintenir l'ordre, mais de nous apporter ici des institutions qui protégent toutes les parties de la population, ce qui lui avait été promis et ce qu'il n'a pas pu trouver depuis 1830. (Bravo ! bravo !)

Quant à moi, je vous le déclare, j'ai le plus profond respect pour madame la duchesse d'Orléans... (Bravo ! bravo ! — Ces bravos, qui partent des bancs du centre, sont étouffés par des cris et par le tumulte des tribunes) ... et j'ai conduit tout à l'heure (j'ai eu ce triste honneur) la famille royale jusqu'aux voitures qui l'emportent dans son voyage ; je n'ai pas manqué à ce devoir, et j'ajouterai que toutes les populations qui étaient répandues sur la route ont parfaitement accueilli le malheureux roi et sa malheureuse famille. (Rumeur tumultueuse.) Mais maintenant, messieurs, la généra-

lité de la population parisienne, la fidèle garde nationale, ont manifesté leur opinion légale; eh bien, la proclamation qui vous est proposée dans ce moment violerait la loi qui est déjà portée.

Nommons un gouvernement provisoire; qu'il soit juste, ferme, vigoureux, ami du pays, auquel il puisse parler, pour lui faire comprendre que, s'il a des droits que tous nous saurons lui donner, il a aussi des devoirs qu'il doit savoir remplir.

Croyez-nous un peu, nous vous en supplions; nous sommes arrivés aujourd'hui à ce que devait nous donner la révolution de Juillet; nous n'avons pas voulu le changement de quelques hommes; sachons profiter des événements, et ne laissons pas à nos fils le soin de renouveler cette révolution.

Je demande l'institution d'un gouvernement provisoire composé de cinq membres. (Approbation à gauche dans les tribunes.)

M. de Genoude : Je le demande à tout le monde..... (Interruption.) Vous ne pouvez faire ni un gouvernement provisoire ni une régence; il faut que la nation soit convoquée, si vous avez quelque chose à faire. (Interruption.) Je dis qu'il n'y a rien sans le consentement du peuple. C'est comme en 1830, vous ne l'avez pas appelé, voyez ce qui vous arrive; ce sera la même chose, et vous verrez les plus grands malheurs surgir de ce que vous ferez aujourd'hui. (Agitation.)

M. Odilon Barrot (Écoutez! écoutez!): Jamais nous n'avons eu plus besoin de sang-froid et de prudence!

(C'est vrai!) Puissiez-vous être tous unis dans un même sentiment, celui de sauver le pays du plus détestable des fléaux, la guerre civile. (Très-bien! très-bien!) Les nations ne meurent pas, mais elles peuvent s'affaiblir dans des dissensions intestines, et jamais la France n'a eu plus besoin de toute sa grandeur et de toute sa force.

Notre devoir est tout tracé. Il a heureusement cette simplicité qui saisit toute une nation; il s'adresse à ce qu'elle a de plus généreux et de plus intime, à son courage, à son honneur.

La couronne de Juillet repose sur la tête d'un enfant et d'une femme. (Vives acclamations au centre.)

(Madame la duchesse d'Orléans se lève et salue l'assemblée. Elle invite le comte de Paris à l'imiter, ce qu'il fait.)

M. Odilon Barrot : Je fais un appel solennel...

M. de la Rochejaquelein : Vous ne savez ce que vous faites.

(Madame la duchesse d'Orléans se lève comme pour parler.)

Plusieurs voix : Écoutez! écoutez! Laissez parler madame la duchesse!

D'autres membres : Continuez, monsieur Barrot!

M. Odilon Barrot : C'est au nom de la liberté politique dans notre pays, c'est au nom des nécessités de l'ordre surtout, au nom de notre union et de notre accord dans des circonstances si difficiles, que je demande à tout mon pays de se rallier autour de ses

représentants de la révolution de Juillet. Plus il y a de grandeur et de générosité à maintenir et à relever ainsi la pureté et l'innocence, et plus mon pays s'y dévouera avec courage. Quant à moi, je serai heureux de consacrer mon existence, tout ce que j'ai de facultés dans ce monde, à faire triompher cette cause, qui est celle de la vraie liberté dans mon pays. (Bravos au centre.)

M. de la Rochejaquelein : Je demande la parole.

M. Odilon Barrot : Est-ce que par hasard on prétendrait remettre en question ce que nous avons décidé par la révolution de Juillet ? (Très-bien ! très-bien !)

Messieurs, la circonstance est difficile, j'en conviens, mais il y a dans ce pays de tels éléments de grandeur, de générosité et de bon sens, que je suis convaincu qu'il suffit de leur faire appel pour que la population de Paris se lève autour de cet étendard. (Oui ! oui !)

Il y a là tous les moyens d'assurer toute la liberté à laquelle ce pays a le droit de prétendre, de la concilier avec toutes les nécessités de l'ordre qui lui sont si nécessaires, de rallier toutes les forces vives de ce pays et de traverser les grandes épreuves qui lui sont peut-être réservées.

Ce devoir est simple, tracé par l'honneur, par les véritables intérêts du pays ; si nous ne savons pas le remplir avec fermeté, persévérance, courage, je ne sais quelles peuvent en être les conséquences ; mais soyez convaincus, comme je le disais en commençant,

que celui qui a le courage de prendre la responsabilité d'une guerre civile au sein de notre noble France, celui-là est coupable au premier chef, celui-là est criminel envers son pays et envers la liberté de la France et du monde entier.

Quant à moi, messieurs, je ne puis prendre cette responsabilité. La régence de la duchesse d'Orléans, un ministère pris dans les opinions les plus éprouvées, vont donner plus de gages à la liberté; et puisse un appel au pays, à l'opinion publique, dans toute sa liberté, se prononcer alors, et se prononcer sans s'égarer jusqu'à des prétentions rivales de la guerre civile.

M. Ledru-Rollin : Je demande la parole.

M. Barrot, *continuant :* Se prononcer au nom des intérêts du pays et de la vraie liberté, voilà, quant à moi, quel est mon avis, quelle est mon opinion; je ne pourrais pas prendre la responsabilité d'une autre situation.

M. de la Rochejaquelein : Nul plus que moi ne respecte et ne sent profondément ce qu'il y a de beau dans certaines situations. Je n'en suis pas à ma première épreuve.

Je répondrai à l'honorable M. Odilon Barrot que je n'ai pas la folle prétention de venir ici élever des prétentions contraires, non; mais je crois que M. Odilon Barrot n'a pas servi, comme il aurait voulu les servir, les intérêts pour lesquels il est monté à cette tribune, en s'avançant autant qu'il a fait. (Bruit.)

Messieurs, il appartient peut-être bien à ceux qui,

dans le passé, ont toujours servi les rois, de parler maintenant du pays et de parler du peuple.

Quelques voix : Bien! très-bien!

M. de la Rochejaquelein : Aujourd'hui, vous n'êtes rien ici; vous n'êtes plus rien!...

Au centre : Comment donc! comment donc!

M. de Mornay : Nous ne pouvons accepter cela.

M. le président : Monsieur, vous vous écartez de l'ordre; je vous rappelle à l'ordre.

M. de la Rochejaquelein : Permettez-moi de parler. Quand je dis que vous n'êtes rien, en vérité, je ne croyais pas soulever des orages. Ce n'est pas moi, député, qui vous dirai que la Chambre des députés n'existe plus comme Chambre. Je dis qu'elle n'existe plus comme... (Interruptions.) Je dis, messieurs, qu'il faut convoquer la nation, et alors...

(En ce moment une foule d'hommes armés, gardes nationaux, étudiants, ouvriers, pénètre dans la salle des séances et arrive jusqu'à l'hémicycle. Plusieurs sont porteurs de drapeaux. Un tumulte général se produit dans l'assemblée. La plupart des membres siégeant aux bancs des centres refluent vers les banquettes supérieures. Les cris : *Nous voulons la déchéance du roi! la déchéance! la déchéance!* sont poussés par ceux qui paraissent marcher à la tête de la foule.)

M. de Mornay : Monsieur le président, suspendez, mais ne levez pas la séance en ce moment.

M. le président, *se couvrant :* Il n'y a point de séance en ce moment.

(Un orateur étranger à la Chambre, M. Chevallier, ancien rédacteur de la *Bibliothèque historique*, escalade la tribune. — Cris et confusion générale.)

Messieurs, dit cet orateur, croyez à la modération de mes paroles (Bruit. — Vous n'avez pas le droit de parler!) Je viens vous proposer le seul expédient qui puisse vous tirer d'embarras. Si vous voulez sauver la situation, vous n'avez qu'une chose à faire. Écoutez-moi!... Gardez-vous de proclamer sans droit le comte de Paris, mais que la duchesse d'Orléans et le comte de Paris aient le courage de se rendre sur les boulevards, au milieu du peuple et de la garde nationale, je réponds de leur salut. Si le peuple ne consent pas à lui déférer le pouvoir...

Voix dans la foule : Vive la république! (Assez! assez!)

M. Chevallier : La seule chose que vous ayez à faire dans ce moment, c'est de nous donner un gouvernement, c'est de le faire à l'instant même ; vous ne pouvez pas laisser toute une population sans magistrats; c'est là le premier besoin que vous ayez à satisfaire... (Le bruit couvre la voix de l'orateur.) Il faut que le comte de Paris soit porté sur le pavois aux Chambres.

Un membre de la Chambre : Il est venu ici tout à l'heure! il est ici! si vous hésitez...

(Les regards se portent vers le sommet de l'amphithéâtre, où s'étaient assis la duchesse d'Orléans et ses enfants. Au moment de l'invasion de la salle par la multitude, la princesse, les princes et ceux qui les accompagnaient sortent par la porte qui fait face à la tribune.)

M. Chevallier : Vous êtes sûrs de voir proclamer la république...

(Le trouble et la confusion sont à leur comble.)

(Un citoyen en costume d'officier, qu'on nous dit être M. Dumoulin, commandant de l'Hôtel de-ville en juillet 1830, monte à la tribune et pose sur le marbre la hampe d'un drapeau tricolore.)

« Messieurs, s'écrie M. Dumoulin, le peuple a reconquis son indépendance et sa liberté aujourd'hui comme en 1830; vous savez que le trône vient d'être brisé aux Tuileries et jeté par la fenêtre. »

(MM. Crémieux, Ledru-Rollin et de Lamartine paraissent en même temps à la tribune.)

Voix dans la foule : Plus de Bourbons! — A bas les traîtres! — Un gouvernement provisoire immédiatement!

(Clameurs confuses. — Beaucoup de députés se retirent par la porte du fond.)

M. Ledru-Rollin, *s'adressant aux hommes de la foule :* Au nom du peuple que vous représentez, je vous demande le silence.

Voix du peuple : Au nom de M. Ledru-Rollin, silence!

M. Ledru-Rollin : Messieurs, au nom du peuple, je vous demande un instant de silence.

Un homme du peuple : Un gouvernement provisoire!

M. Mauguin : Soyez tranquilles! vous aurez un gouvernement provisoire!

M. Ledru-Rollin : Au nom du peuple partout en armes, maître de Paris quoi qu'on fasse (Oui! oui!),

je viens protester contre l'espèce de gouvernement qu'on est venu proposer à cette tribune. (Très-bien! très-bien! — Bravos dans la foule.) Je ne fais pas comme vous une chose nouvelle, car, en 1842, lors de la discussion de la loi de régence, seul dans cette enceinte j'ai déclaré qu'elle ne pouvait être faite sans un appel au pays. (C'est vrai! — Très-bien!)

M. de la Rochejaquelein : Et moi donc!

Une voix : Oui! la Rochejaquelein aussi!

M. Ledru-Rollin : On vient tout à l'heure de vous parler de la glorieuse révolution de 1789. Prenons bien garde que les hommes qui en parlent ainsi n'en connaissent pas le véritable esprit, et ne veuillent pas surtout en respecter la Constitution.

En 1791, dans le texte même de la Constitution, on a déclaré que l'Assemblée constituante, l'Assemblée constituante, comprenez-le bien, avec des pouvoirs spéciaux, n'avait pas le droit de faire une loi de régence, et qu'il fallait un appel au pays pour la faire.

Voix nombreuses : Oui! oui! — C'est évident.

M. Ledru-Rollin : C'est le texte même de la Constitution de 1791.

Or, messieurs, depuis deux jours nous nous battons pour le droit. Eh bien, si vous résistez, et si vous prétendez qu'un gouvernement par acclamation, un gouvernement éphémère qu'emporte la colère révolutionnaire, si vous prétendez que ce gouvernement existe, nous nous battrons encore au nom de la Constitution de 91 qui plane sur le pays, qui plane sur notre histoire, et

qui veut qu'il y ait un appel fait à la nation pour qu'une régence soit possible.

Une voix : Ce n'est pas possible autrement.

M. Ledru-Rollin : Ainsi pas de régence possible...

Voix nombreuses : Nous n'en voulons pas !

M. Ledru-Rollin : Pas de régence possible, ainsi qu'on vient d'essayer de l'implanter d'une façon que je dirais véritablement singulière et usurpatrice.

Comment ! tout à coup, sans nous laisser délibérer, vous-même, majorité, venir briser la loi que vous avez faite contre nos efforts de 1842 ! Vous ne le voudriez pas. C'est un expédient qui n'a pas de racines dans le pays.

Au nom même du droit que, dans les révolutions mêmes, il faut savoir respecter, car on n'est fort que par le droit, je proteste, au nom du peuple, contre votre nouvelle usurpation. (Bravo ! bravo ! — Vive Ledru-Rollin !)

Vous avez parlé d'ordre, d'effusion de sang. Ah ! l'effusion de sang nous touche, car nous l'avons vue d'aussi près que personne. Eh bien, nous vous déclarons encore ceci : l'effusion de sang ne peut cesser que quand les principes et le droit seront satisfaits ; et ceux-là qui viennent de se battre se battront ce soir si l'on méconnaissait leurs droits. (Oui ! oui !)

Au nom de ce peuple qui est tout, je vous demande quelle espèce de garanties votre gouvernement, qu'on intronisait, qu'on essayait d'introniser tout à l'heure, quelles garanties il nous donne ? (Bravos dans la foule.)

Une personne qui s'est assise sur les bancs du centre, en face de la tribune, se lève et s'écrie : « Je déclare que les paroles qui sont proférées ici... (Interruption.)

Les députés qui se trouvent placés auprès de cette personne l'invitent à se taire. — Non! non! s'écrie-t-elle, je proteste... — (Bruit général. — L'interlocuteur est entraîné hors de la salle par les efforts mêmes des députés.)

M. Berryer, *s'adressant à M. Ledru-Rollin* : Pressez la question! concluez! un Gouvernement provisoire!

M. Ledru-Rollin : Messieurs, en parlant ainsi au nom du peuple, j'ai la prétention, je le répète, de rester dans le droit, et j'invoque deux souvenirs. (Concluez! concluez!)

En 1815, Napoléon a voulu abdiquer en faveur du roi de Rome. Le pays était debout, le pays s'y est refusé.

En 1830, Charles X a voulu abdiquer pour son petit-fils; le pays était debout, le pays s'y est refusé.

M. Berryer : Concluez! nous connaissons l'histoire.

M. Ledru-Rollin : Aujourd'hui, le pays est debout, et vous ne pouvez rien faire sans le consulter.

Je demande donc, pour me résumer, un Gouvernement provisoire (oui! oui!), non pas nommé par la Chambre (non! non!), mais par le peuple. Un Gouvernement provisoire, et un appel immédiat à une convention qui régularise les droits du peuple. (Bravo! bravo!)

(M. de Lamartine, qui est resté à la tribune, s'avance pour prendre la parole.)

Plusieurs voix : Lamartine ! Lamartine ! (Les applaudissements éclatent. — Écoutez ! écoutez !)

M. de Lamartine : Messieurs, je partage aussi profondément que qui que ce soit parmi vous le double sentiment qui a agité tout à l'heure cette enceinte, en voyant un des spectacles les plus touchants que puissent présenter les annales humaines, celui d'une princesse auguste se défendant avec son fils innocent, et venant se jeter du milieu d'un palais désert au milieu de la représentation du peuple. (Très-bien ! très-bien ! — Écoutez ! écoutez ! — On n'a pas entendu ! répétez !)

Je demande à répéter ma phrase et je vous prie d'attendre celle qui va la suivre. Je disais, messieurs, que j'avais partagé aussi profondément que qui que ce soit dans cette enceinte le double sentiment qui l'avait agitée tout à l'heure. Et ici je ne fais aucune distinction, car le moment n'en veut pas, entre la représentation nationale et la représentation des citoyens de tout le peuple, et de plus c'est le moment de l'égalité, et cette égalité ne servira, j'en suis sûr, qu'à faire reconnaître la hiérarchie de la mission que des hommes spéciaux ont reçue de leur pays, pour donner non pas l'apaisement, mais le premier signal du rétablissement de la concorde et de la paix publique. (Bravos ! bravos !)

Mais, messieurs, si je partage cette émotion, qu'inspire ce spectacle attendrissant des plus grandes catastrophes humaines, si je partage le respect qui vous

animе tous, à quelque opinion que vous apparteniez dans cette enceinte, je n'ai pas partagé moins vivement le respect pour ce peuple glorieux qui combat depuis trois jours pour redresser un gouvernement perfide, et pour rétablir sur une base désormais inébranlable l'empire de l'ordre et l'empire de la liberté. (Applaudissements.)

Mais, messieurs, je ne me fais pas l'illusion qu'on se faisait tout à l'heure à cette tribune ; je ne me figure pas qu'une acclamation spontanée arrachée à une émotion et à un sentiment publics puisse constituer un droit solide et inébranlable et un gouvernement de trente-cinq millions d'hommes.

Je sais que ce qu'une acclamation proclame, une autre acclamation peut l'emporter, et quel que soit le gouvernement qu'il plaise à la sagesse et aux intérêts de ce pays de se donner, dans la crise où nous sommes, il importe au peuple, à toutes les classes de la population, à ceux qui ont versé quelques gouttes de leur sang dans cette lutte, de cimenter un gouvernement populaire, solide, inébranlable enfin. (Applaudissements.)

Eh bien, messieurs, comment le faire ? Comment le trouver parmi ces éléments flottants, dans cette tempête où nous sommes tous emportés, et où une vague vient surmonter à l'instant même la vague qui vous a emportés jusque dans cette enceinte ? Comment trouver cette base inébranlable ? En descendant dans le fond même du pays, en allant extraire, pour ainsi dire,

ce grand mystère du droit national, d'où sort tout ordre, toute vérité, toute liberté. C'est pour cela que, loin d'avoir recours à ces subterfuges, à ces surprises, à ces émotions, dont un pays, vous le voyez, se repent tôt ou tard (Oui ! oui !), lorsque ces fictions viennent à s'évanouir, en ne laissant rien de solide, de permanent, de véritablement populaire et d'inébranlable sous les pas du pays ; c'est pour cela que je viens appuyer de toutes mes forces la double demande que j'aurais faite le premier à cette tribune, si on m'avait laissé monter au commencement de la séance, la demande, d'abord d'un gouvernement, je le reconnais, de nécessité, d'ordre public, de circonstance, d'un gouvernement qui étanche le sang qui coule, d'un gouvernement qui arrête la guerre civile entre les citoyens... (Acclamations.)

(L'un des hommes de la foule, qui est debout dans l'hémicycle, remet son sabre dans le fourreau, en disant : « Bravo ! bravo ! »)

M. de Lamartine : ..... D'un gouvernement qui suspende ce malentendu terrible qui existe depuis quelques années entre les différentes classes de citoyens, et qui, en nous empêchant de nous reconnaître pour un seul peuple, nous empêche de nous aimer et de nous embrasser. (Très-bien ! très-bien !)

Je demande donc que l'on constitue à l'instant, du droit de la paix publique, du droit du sang qui coule, du droit du peuple qui peut être affamé du glorieux travail qu'il accomplit depuis trois jours, je demande

que l'on constitue un gouvernement provisoire (Bravo! bravo!) ... un gouvernement qui ne préjuge rien, ni de nos droits, ni de nos ressentiments, ni de nos sympathies, ni de nos colères, sur le gouvernement définitif qu'il plaira au pays de se donner quand il aura été consulté. (C'est cela! c'est cela!) Je demande donc un gouvernement provisoire (Oui! oui!)

De toutes parts : Les noms des membres du gouvernement provisoire.

(Plusieurs personnes présentent une liste à M. de Lamartine.)

M. de Lamartine : Attendez! Ce gouvernement provisoire aura pour mission, selon moi, pour première et grande mission, d'établir la trêve indispensable, et la paix publique entre les citoyens; 2° de préparer à l'instant les mesures nécessaires pour convoquer le pays tout entier, et pour le consulter, pour consulter la garde nationale tout entière (Oui! oui!), le pays tout entier, tout ce qui porte dans son titre d'homme les droits du citoyen. (Applaudissements prolongés.)

Un dernier mot.

Les pouvoirs qui se sont succédé depuis cinquante ans...

(A ce moment on entend retentir du dehors des coups violents aux portes de l'une des tribunes publiques. Les portes cèdent bientôt sous des coups de crosse de fusil. Des hommes du peuple mêlés de gardes nationaux y pénètrent en criant : « A bas la Chambre! pas de députés! » Un de ces hommes a poussé le canon de son

fusil dans la direction du bureau. Les cris : « Ne tirez pas! ne tirez pas! c'est M. de Lamartine qui parle! » retentissent avec force. Sur les instances de ses camarades, l'homme relève son fusil.)

M. le président, qui est resté au fauteuil, réclame le silence en agitant violemment sa sonnette.

(Le bruit et le tumulte acquièrent la plus grande intensité.)

M. le président : Puisque je ne puis obtenir le silence, je déclare la séance levée.

(M. Sauzet quitte le fauteuil après avoir prononcé ces paroles.

Ici l'assemblée de la Chambre des députés cesse; mais le peuple armé de fusils, de sabres, mêlé aux gardes nationaux, et un certain nombre de députés de la gauche restent dans la salle.

Après quelques instants de tumulte, M. Dupont (de l'Eure) monte au fauteuil. Il est entouré d'un grand nombre de personnes étrangères à la Chambre.

M. de Lamartine est toujours à la tribune.)

Voix nombreuses : Les noms! les noms des membres du gouvernement provisoire!

M. de Lamartine s'efforce de dominer le bruit que ces exhortations ne parviennent pas à calmer.

Quelques voix : Dupont (de l'Eure)! Dupont (de l'Eure)!

D'autres voix : Il est au fauteuil, silence! écoutez-le! (Oui! oui!)

M. de Lamartine, *au milieu du bruit :* Je vais lire les noms...

Voix nombreuses : Silence ! silence !

M. de Lamartine : Messieurs, je vais lire les noms. (Le bruit continue.)

MM. Arago, Carnot... (Le tumulte va toujours en croissant.)

M. S... : Messieurs, M. Dupont (de l'Eure) nous préside...

Voix nombreuses : Le gouvernement provisoire !

M. S... : M. Dupont (de l'Eure) va nommer le gouvernement provisoire. (De longs bravos éclatent sur tous les bancs.)

M. Chevallier : Si vous voulez faire quelque chose, laissez donc parler.

M. Marion *député, à M. de Lamartine :* Ne quittez pas la tribune !

Une voix : Écoutez donc la proclamation des noms !

Un homme armé d'un fusil : Nous ne demandons qu'un moment de silence ; nous voulons seulement entendre les noms des personnes qui composeront le gouvernement.

Une autre personne : Du silence dépend le salut de tous. Je le réclame pour qu'on puisse entendre M. Dupont (de l'Eure.)

Une voix : M. Dupont (de l'Eure) avant tout !

Une autre voix : Vive la République !

(Beaucoup de personnes pressent et entourent M. de Lamartine, et l'engagent à attendre le rétablissement du silence pour parler.)

Au nom du peuple! s'écrie l'une d'elles, du silence! Laissons parler M. de Lamartine.

M. de Lamartine : Un moment de silence, messieurs. (Le silence se rétablit un instant.)

Messieurs, la proposition qui a été faite, que je suis venu soutenir et que vous avez consacrée par vos acclamations à cette tribune, elle est accomplie. Un gouvernement provisoire va être proclamé nominativement. (Bravo! bravo! — Vive Lamartine!)

Maintenant, messieurs...

Voix nombreuses : Nommez-les! nommez-les!

M. de Lamartine : On va les nommer.

(M. de Lamartine, après avoir attendu quelques instants que le calme se rétablisse, se retire sur le derrière de la tribune.

M. Dumoulin monte à la tribune et cherche à se faire entendre, mais le bruit continuel empêche de saisir ses paroles.)

M. Dumoutier, *debout sur le bureau des secrétaires de la Chambre* : Messieurs, on vous demande un peu de silence pour proclamer les noms du gouvernement provisoire; si vous ne faites silence, vous n'entendrez rien et nous n'aboutirons à rien. (Oui! silence!)

M. Dupont (de l'Eure) : On vous propose de former le gouvernement provisoire. (Oui! oui! — Silence!)

Les sténographes : Silence! On répétera les noms!

M. Dupont (de l'Eure) : Voici les noms! (Silence!)

Voix nombreuses : Nommez! nommez!

M. Dupont (de l'Eure) : Arago, Lamartine, Dupont (de l'Eure), Crémieux... (Bruit et agitation.)

M. de Lamartine : Silence, messieurs! Si vous voulez que les membres du gouvernement provisoire acceptent la mission que vous leur avez confiée, il faut au moins que la proclamation en soit faite. Notre honorable ami ne peut se faire entendre au milieu de ce bruit.

Une voix : Il faut qu'on sache que le peuple ne veut pas de royauté. La république.

Plusieurs voix : Délibérons immédiatement.

Une voix : Assis, assis, allons nous asseoir. Prenons la place des vendus.

Une autre voix : Plus de Bourbons, un gouvernement provisoire, et ensuite la république.

M. de la Rochejaquelein : Ils ne l'auront pas volé; c'est un prêté rendu.

Une voix : Un moment de silence, sinon nous n'aboutirons à rien.

Une autre voix : Nous demandons qu'on proclame la république.

M. Dupont (de l'Eure) lit successivement les noms suivants, qui sont répétés à haute voix par plusieurs sténographes :

M. Lamartine. (Oui ! oui !)

M. Ledru-Rollin. (Oui ! oui !)

M. Arago. (Oui ! oui !)

M. Dupont (de l'Eure). (Oui ! oui !)

Une voix : M. Bureaux de Pusy.

(M. Bureaux de Pusy fait un geste de refus.)

M. Dupont (de l'Eure) : M. Marie. (Oui! oui! — Non!)

Quelques voix : Georges Lafayette. (Oui! — Non! non!)

Voix nombreuses : La république! la république!

Une voix : Il faut que les membres du gouvernement provisoire crient *Vive la république!* avant d'être nommés et acceptés.

Une autre voix : Je demande la destitution de tous les députés absents.

Une voix dans le peuple : Il faut conduire le gouvernement provisoire à l'Hôtel de ville. Nous voulons un gouvernement sage, modéré; pas de sang, mais nous voulons la république!

M. Bocage : A l'Hôtel de ville, Lamartine en tête!

(M. de Lamartine sort de la Chambre accompagné d'un grand nombre de citoyens.

Après son départ, le tumulte continue dans la portion de la foule qui reste disséminée sur les bancs de la Chambre, dans l'hémicycle et dans les couloirs.)

M. Ledru-Rollin : Citoyens! vous comprenez que vous faites ici un acte grave en nommant un gouvernement provisoire.

Voix diverses : Nous n'en voulons pas! — Si! si! il en faut un!

M. Ledru-Rollin : Dans les circonstances comme celles où nous sommes, ce que tous les citoyens doivent faire, c'est d'accorder silence et de prêter atten-

tion aux hommes qui veulent se constituer ses représentants. En conséquence, écoutez-moi !

Nous allons faire quelque chose de grave. Il y a eu des réclamations tout à l'heure. Un gouvernement provisoire ne peut pas se nommer d'une façon légère. Voulez-vous me permettre de vous lire les noms qui semblent proclamés par la majorité. (Silence ! — Écoutez ! écoutez !)

A mesure que je lirai les noms, suivant qu'ils vous conviendront ou qu'ils ne vous conviendront pas, vous crierez *oui* ou *non* (Très-bien ! — Écoutez !) ; et, pour faire quelque chose d'officiel, je prie MM. les sténographes du *Moniteur* de prendre note des noms à mesure que je les prononcerai, parce que nous ne pouvons pas présenter à la France des noms qui n'auraient pas été approuvés par vous. (Parlez ! parlez !)

Je lis :

Dupont (de l'Eure). (Oui ! oui !)

Arago. (Oui ! oui !)

Lamartine. (Oui ! oui !)

Ledru-Rollin. (Oui ! oui !)

Garnier-Pagès. (Oui ! oui ! — Non !)

Marie. (Oui ! oui ! — Non !)

Crémieux. (Oui! oui !)

Une voix dans la foule : Crémieux ! mais pas Garnier-Pagès. (Si, si ! — Non !) Il est mort, le bon !

D'autres voix : Taisez-vous ! — A l'ordre !

M. Ledru-Rollin : Que ceux qui ne veulent pas lèvent la main. (Non ! non ! — Si ! si !)

Je demande à ajouter un mot. Permettez, messieurs. Le gouvernement provisoire qui vient d'être nommé a de grands, d'immenses devoirs à remplir. On va être obligé de lever la séance pour se rendre au sein du gouvernement, et prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'effusion du sang cesse, afin que les droits du peuple soient consacrés.

Cris nombreux : Oui! oui! à l'Hôtel de ville!

Un élève de l'École polytechnique : Vous voyez qu'aucun des membres de votre gouvernement provisoire ne veut la république! Nous serons trompés comme en 1830.

Plusieurs voix : Vive la république!

Autres voix : Vive la république et M. Ledru-Rollin! — A l'Hôtel de ville! à l'Hôtel de ville!

Un jeune homme : Ce n'est pas à l'Hôtel de ville qu'est le centre du gouvernement, c'est ici!

(M. Ledru-Rollin se retire, suivi de plusieurs citoyens.)

La foule qui avait envahi la salle commence à diminuer.

Un jeune homme, qui paraît être un étudiant, s'efforce, sans pouvoir y parvenir, de se faire entendre à la tribune.

Un citoyen monte sur le marbre de la tribune en brandissant une arme. On crie *Vive la république! Partons pour l'Hôtel de ville!*

Un jeune homme, à la tribune : Plus de liste civile!

Un autre : Plus de royauté!

Quelqu'un appelle tout à coup l'attention sur le

grand tableau placé au-dessus du bureau et derrière le fauteuil de la présidence, qui représente la prestation de serment de Louis-Philippe à la Charte, et les cris *Il faut le déchirer! il faut le détruire!* se font immédiatement entendre.

Des hommes qui sont montés sur le bureau se disposent à donner des coups de sabre et d'épée dans le tableau.

Un ouvrier, armé d'un fusil double, qui se trouve dans l'hémicycle, s'écrie : *Attendez! je vais tirer sur Louis-Philippe!* Au même instant, deux coups de feu éclatent. (Cris divers.)

Un autre ouvrier s'élance immédiatement à la tribune, et prononce ces mots :

« Respect aux monuments! respect aux propriétés! Pourquoi détruire? Pourquoi tirer des coups de fusil sur ces tableaux? Nous avons montré qu'il ne faut pas malmener le peuple; montrons maintenant que le peuple sait respecter les monuments et honorer sa victoire! »

Ces paroles, prononcées avec énergie et une véritable éloquence, sont couvertes d'applaudissements.

On s'empresse autour du brave ouvrier, et on lui demande son nom. Il déclare se nommer Théodore Six, ouvrier tapissier.

Tout le monde se retire.

La salle est bientôt complétement évacuée.

Il est quatre heures passées.

XVIII

La royauté était définitivement vaincue : vaincue par l'impuissance des institutions, par la toute-puissance du peuple. Ni le prestige de la femme ni celui de l'enfance n'avaient eu le pouvoir de balancer le destin.

Il fut réellement funeste ce conseil de choisir la Chambre pour base du suprême effort. La Chambre était usée, vermoulue. Complice de la politique royale, elle était plus impopulaire que le roi. Comment s'imaginer que le peuple s'arrêterait devant une telle barrière ? Après avoir forcé toutes les positions stratégiques, il avait pris l'Hôtel de ville, le Palais-Royal, les Tuileries, et il n'irait pas plus loin ! La victoire, la victoire complète et définitive était là, sous ses yeux, sous sa main, et il hésiterait à la saisir !

Qu'y avait-il d'ailleurs dans cette Chambre ? Quelle force, quel point d'appui ? Quel moyen de résistance ou d'action ? Une majorité paralysée par la terreur; une gauche dynastique, dévouée sans doute, mais lancée dans le mouvement, embarrassée devant lui, en connaissant la puissance, annulée par la conviction que défendre la régence c'était défendre une cause perdue; une extrême gauche hostile, endurcie par le péril, par la victoire encore incertaine, résolue à pousser la lutte à fond; enfin, un parti légitimiste irrité par le souvenir brûlant de sa défaite, par dix-huit années d'humilia-

tions, par une récente flétrissure, irréconciliable, implacable, méditant déjà de précipiter jusqu'à l'inconnu cette victoire qui le vengeait! Telle était la Chambre!

Supposez que la Chambre soit impénétrable à cette contagion de l'esprit public qui autour d'elle a tout pénétré, qu'elle ne s'intimide pas, qu'elle donne sans hésiter toute sa force, que chacun, oublieux de son salut, soit prêt à se sacrifier pour le salut de la royauté, que la majorité, saisissant le pouvoir d'une main ferme, annule toutes les résistances intérieures, qu'elle proclame la régence; en un mot, supposez l'impossible. Quelle force fera prévaloir sa décision? Le respect? il est absent. La garde nationale? celle qui a pris les armes seconde le mouvement. L'armée? elle n'a pas défendu le trône debout : le défendra-t-elle renversé? Une collection de bourgeois, compromis par des votes dociles, en obtiendra-t-elle ce que n'ont pu en obtenir deux jeunes princes sacrés par le feu, des généraux fameux, un illustre maréchal? Que si au contraire elle marche, si elle consent à livrer bataille, le nouveau règne, à son premier jour, aura donc reçu le baptême du sang, baptême mortel!... Non! au moment où madame la duchesse d'Orléans entrait dans la Chambre, elle n'y pouvait plus trouver une couronne; sa cause était perdue; elle était vaincue! L'ordre donné au général Bedeau de préparer une avant-garde sur Saint-Cloud, et l'absence de toute autre précaution militaire, prouvent que le duc de Nemours ne conservait à cet

égard aucune illusion, et qu'il accomplissait un dernier devoir sans une dernière espérance.

XIX

D'ailleurs, ce vice radical de la situation s'aggravait de la faiblesse ou de l'impéritie des hommes. Les uns avaient abandonné la partie, les autres la soutenaient sans vigueur. Puisqu'on voulait tenter la fortune, il fallait l'aborder résolûment; ne plus délibérer, mais agir; gagner de vitesse le destin; voter une décision; la signifier aux troupes; leur montrer la mère et l'enfant; susciter les dévouements par l'émotion; par l'attendrissement, regagner les cœurs, et, par les cœurs, l'opinion. Quatre mots suffisaient: M. O. Barrot fit un discours. Pendant qu'il parlait, le peuple arriva.

Dès lors les rôles étaient changés. C'était maintenant aux républicains d'agir, de hâter l'action. M. Ledru-Rollin ne le comprit pas suffisamment. Lui aussi fit un discours. Malgré la pression du temps, malgré les instances de M. Berryer, il fut long à conclure [1]. M. de Lamartine, au contraire, montra une netteté et une énergie d'action incomparables. Sa parole n'est pas le vain amusement d'un rhéteur, c'est l'irrésistible levier de l'action politique. Ses résolutions, ses idées, ses excitations, se précipitent avec la rapidité et l'effet de la foudre; chaque mot est un coup. Marie au début,

[1] Il voulait, a-t-on dit, donner au peuple le temps d'arriver en masse.

général Gourgaud, du chef de bataillon Ramond de la Croisette, et par une allocution de M. Marie, qui leur annonça la création du Gouvernement provisoire. En même temps la foule se dispersait par la rue de Bourgogne, escaladait les grilles et pénétrait dans le palais. Une colonne, accourue par le jardin des Tuileries avec M. E. de Girardin et le colonel Dumoulin, débouchait sur le quai, forçait les grilles et entrait de vive force. Une colonne, formée dans la 2e légion, et grossie, aux Tuileries, d'un certain nombre d'ouvriers, arrivait ensuite, guidée par MM. Mallefille, Peauger, etc., etc. Enfin, la dernière colonne, qui donna le dernier coup, se composait de citoyens dont la plupart avaient combattu devant le Château-d'Eau et participé au sac des Tuileries. Ivres de poudre, de sang et de colères, ils étaient accourus par le quai d'Orsay.

CHAPITRE NEUVIÈME.

Noble attitude de madame la duchesse d'Orléans et du duc de Nemours à **la Chambre des députés**; leur sortie après l'acclamation du Gouvernement provisoire; précipitation de la fuite, seul danger sérieux pour madame la duchesse d'Orléans et pour ses fils; chute de la duchesse; elle arrive à l'hôtel de la présidence; le comte de Paris lui est rendu; le duc de Chartres est retiré dans un appartement du palais Bourbon; déguisement du duc de Nemours; ses préoccupations sur la position de sa belle-sœur; il parvient à la rejoindre aux Invalides, où elle s'est rendue pour se mettre à l'abri. — Chambre des pairs : elle s'éteint. — Dernières positions occupées par l'armée : retraite des troupes de la place de la Concorde; le général Bedeau au ministère de l'intérieur; retraite des troupes de la place du Panthéon; leur rentrée dans les casernes; troupes à la préfecture de police; sortie pacifique de M. Delessert et du général Saint-Arnaud; insuffisance de cette démarche; mesures défensives; une colonne d'ouvriers, conduite par M. Carteret, se dirige sur la préfecture; rentrée des troupes dans l'intérieur de l'hôtel; la 10e légion, abandonnée, se retire; seul, M. de Jouvencel, officier, reste et retient quelques gardes nationaux; M. Carteret parlemente avec le préfet, qui se retire et lui laisse le soin de veiller à la sûreté de la préfecture; rencontre de MM. Delessert et de Ribeaucourt; capitulation; scènes dramatiques; les municipaux prennent par le pont au Change; ils sont attaqués sur le quai Pelletier; ils fuient dans tous les sens; le général Saint-Arnaud se réfugie auprès du maire de Paris; dernier épisode sanglant des journées de Février; clémence du peuple au milieu de la lutte; nombre total des morts et des blessés. — Rétablissement de l'ordre à la préfecture de police; M. Carteret prend la direction provisoire; M. Caussidière survient; ses premiers actes. — Réunion dans les bureaux de *la Réforme* : formation d'une liste de membres d'un gouvernement provisoire; choix de M. Étienne Arago pour les Postes, de M. Caussidière pour la police. — M. Étienne Arago prend possession de l'hôtel des Postes. — *Le National* accepte la liste de *la Réforme*. — MM. Marie et Carnot se rendent au ministère de l'intérieur. — M. O. Barrot y était déjà revenu; en compagnie d'amis, il recourt à une dernière tentative de régence; son ordre à M. Berger; efforts de M. de Lamoricière; refus de M. Berger, qui reconnaît le Gouvernement provisoire; tout échoue. — M. O. Barrot invite MM. Courtais, Pagnerre, Biesta, d'Aragon et Luneau à pourvoir à la sûreté de la duchesse d'Orléans. — Il refuse à MM. Marie et Carnot de faire partie du Gouvernement provisoire. — Il apprend de M. de Malleville les événements de l'Hôtel de ville; effrayé des dangers que peut courir la duchesse d'Orléans, il se rend lui-même aux Invalides. — Les membres du Gouvernement provisoire se rendent de la Chambre à l'Hôtel de ville; improvisation de M. de Lamartine devant la caserne du quai d'Orsay; arrivée à l'Hôtel de ville.

I

Qu'était devenue dans cet horrible tumulte
la duchesse d'Orléans? — Admirable de di
fermeté, pendant toute la première partie
formidable scène, son caractère ne se déme
lorsque l'invasion du peuple apporta la men
danger personnel. Si quelque chose en elle tre
fut le cœur de la mère, mais son ardente solli
se trahit par aucun signe de faiblesse. Entour
amis, de quelques gardes nationaux qui depui
leries ne l'avaient pas quittée, calme d'attitu
visage, elle écoutait leurs avis, spontanément
aux plus énergiques. M. Crémieux lui cons
lire une déclaration ainsi conçue : « C'est de l
» nationale que mon fils et moi nous voulons
» pouvoirs. Nous attendrons avec confiance,
» veuve du duc d'Orléans, et mon fils orpheli
» solution qui sera prise. Ce qui est certain,
» j'élèverai mon fils dans les sentiments les pl
» l'amour de la patrie et de la liberté ! » Plus
elle voulut parler à la Chambre, s'adresser a
Sa voix fut comprimée par le tumulte. Suppli
amis, par le président même, de quitter une
pouvait être dangereuse, elle s'y refusa. Lorsq
le Gouvernement provisoire acclamé, ses ami
sants, ses espérances anéanties, alors seule

cessa de disputer au sort la couronne de ses enfants, pour ne plus songer qu'à leur salut.

Le duc de Nemours se montra également supérieur à sa fortune. Averti, par un député, que sa vie était menacée, il ne voulut point abandonner sa belle-sœur et le fils de son frère. L'histoire lui doit et lui rend cette justice que, s'il manqua d'initiative, il resta, jusqu'au bout, ferme dans son devoir.

II

Rien ne s'opposait à leur sortie. La salle seule était envahie. Le reste du palais était vide. Cependant cette retraite (de deux heures et demie à trois heures) devint une fuite, et l'excès du zèle, l'émotion trop hâtive de leurs amis, la rendirent périlleuse.

Au-dessus des bancs des députés règne un couloir circulaire percé de plusieurs portes qui s'ouvrent sur des escaliers. Ces escaliers conduisent au pourtour inférieur de la salle. La duchesse, menée vers la porte qui domine les bancs de l'extrême gauche, s'engagea dans l'escalier A, qui aboutit à un petit couloir fermé par une porte vitrée. Deux pas plus loin, à gauche, s'ouvre la grande porte qui de la salle des pas perdus donne accès aux tribunes réservées. Tout se précipita dans cette issue étroite, où deux personnes peuvent à peine passer de front. Dévouement ou panique, les aides de camp, les gardes nationaux, les députés, s'en-

gouffrèrent à la fois comme une avalanche dans une gorge. Entraînée par une force irrésistible, serrée, froissée contre les murs, la duchesse vint rouler contre la porte vitrée. Le choc fut tellement violent qu'un carreau de vitre, protégé par un fort grillage, vola en éclats. Ses enfants, qu'elle tenait par la main avant d'entrer dans le couloir, lui avaient échappé. La malheureuse duchesse poussa un cri de douleur et d'effroi maternel. La porte cependant ne cédait pas; plus la pression était forte et plus le battant, qui s'ouvrait en dedans, résistait. On parvint enfin à dégager cet obstacle. La duchesse passa, traversa la salle des pas perdus vide de foule et de péril, et parvint enfin à l'hôtel de la présidence, séparée de ses fils, qu'elle redemandait avec des gémissements plaintifs.

III

Comme sa mère, le petit comte de Paris faillit périr victime de cet aveugle empressement. Ceux qui l'entouraient croyaient tous voir l'un dans l'autre un ennemi. M. César, plus tard huissier de l'Assemblée constituante, et M. Martinet, homme de cœur, garde national de la 10e légion, dévoués à la défense des jeunes princes et de la duchesse, l'œil enflammé de soupçons, les mains tendues pour le secours et pour la menace, se battaient afin de se l'arracher. Le malheureux enfant, culbuté, relevé, saisi, tiré en sens con-

traires, appelait sa mère avec des cris de terreur. Enfin, M. Desportes, huissier de l'Assemblée, qui ne cessait de veiller à sa sûreté, MM. Daux, Avon, Courtais, son précepteur, et deux personnes de la maison, parvinrent à le dégager. Ils le portèrent dans la salle des pas perdus. Deux gardes nationaux, dont l'un nommé Marie, sautent par la troisième fenêtre dans le jardin de la présidence, reçoivent l'enfant dans leurs bras, courent vers la première fenêtre du rez-de-chaussée de l'hôtel, brisent un carreau, ouvrent, et remettent le fils aux bras de sa mère éperdue.

Le second fils de la duchesse, enlevé au milieu de la cohue par le frère d'un des huissiers de l'Assemblée, M. Lipmann, avait été porté, le long de ce pourtour inférieur que nous avons décrit, jusqu'à la salle des Conférences. Cette salle était vide. M. Lipmann passa rapidement devant la bibliothèque, traversa le vestiaire, et déposa le jeune duc de Chartres dans l'appartement de son frère, au troisième étage. L'enfant ne fut rendu que plus tard à sa mère.

IV

Les amis du duc de Nemours le croyaient personnellement menacé. Serrés autour de lui, ils l'entraînèrent dans la salle des pas perdus. Là, derrière un rideau de poitrines dévouées, on lui enleva tous les insignes qui pouvaient désigner à la haine son rang et son nom.

Dépouillé de son habit, qui resta confié à M. Mathieu, député de l'Ardèche, il revêtit le paletot de M. d'Haussonville. Un chapeau rond, enfoncé jusqu'aux yeux, acheva de le rendre méconnaissable. Pendant ce changement, oublieux de lui-même, il ne songeait qu'aux périls de sa belle-sœur; il demandait qu'on s'occupât avant tout de pourvoir à sa sûreté. Rassuré enfin, il se laissa conduire par M. Gervais, homme de service de la Chambre, dans un bureau où se réunissait depuis quelque temps la Commission du budget. On voulut le déguiser plus complétement encore. M. Gervais, qui était garde national, lui donna son uniforme. M. Gonnet, de la 10e légion, lui présenta son fusil en disant: « C'est » celui d'un soldat d'Austerlitz; il ne vous portera pas » malheur. Il est chargé! »

Ainsi caché sous le vêtement d'un soldat et sous le pseudonyme de Durand, il sortit de cette Chambre où naguère il était entré prince et général d'une armée! Descendu dans la cour de la présidence, accompagné seulement de quelques gardes nationaux, il se hâta de rejoindre sa belle-sœur et parvint auprès d'elle sans accident. Elle était déjà aux Invalides.

V

Après sa sortie de la Chambre, plusieurs de ses amis avaient voulu que la duchesse se rendît au milieu de la garde nationale de service; les autres avaient rejeté

ce parti comme trop dangereux. On avait décidé de la conduire aux Invalides, où elle serait à l'abri d'un coup de main.

Une petite voiture, habituellement destinée aux messages de la présidence, préparée aujourd'hui pour la fuite possible du président et de sa famille, stationnait dans la cour. La duchesse y fit monter son fils et se plaça auprès de lui. Un garde national de la 2e légion, M. Burquet, et M. Martinet, qui ne l'avait pas quittée un instant, s'assirent sur la banquette de devant; M. Jules de Lasteyrie monta sur le siége, auprès du cocher; et la voiture se dirigea vers les Invalides. Précédée de M. Courtais et de madame de Vins, sa dame d'honneur, la duchesse fut suivie de près par MM. Mornay, Lesueur, Desportes, et par un petit groupe d'amis, fidèles jusqu'au dernier moment, et de gardes nationaux, qui n'avaient pas voulu abandonner cette grande infortune [1].

[1] On voit par la précision, excessive peut-être, de ces détails, avec quel soin nous avons recherché la vérité sur ce grave épisode de la Révolution de Février. Nous ajouterons dans cette note ceux que le récit ne comporte pas.

Les sténographes du *Moniteur* ont placé la sortie de la duchesse au moment qui suivit l'entrée de la seconde colonne des envahisseurs dans la Chambre. C'est une erreur. Plusieurs personnes qui assistaient à la séance et qui, pendant tout le temps qu'elle a duré, n'ont pas quitté la duchesse, affirment qu'elle n'est sortie qu'après l'invasion des tribunes par la dernière colonne, dont les armes, l'attitude et les cris menaçants déterminèrent la disparition du président, M. Sauzet. Cette erreur des sténographes s'explique facilement. Placés au pied de la tribune, ils ont dû cesser de voir la duchesse lorsque son entourage s'est levé devant elle, ses enfants et son beau-frère, pour les préserver de tout péril éventuel. Par la même raison, ils ont dû penser que la duchesse, placée auprès de la porte qui fait face à la tribune, était sortie par là, ce qui est encore une erreur, ainsi que nous l'avons montré.

Le duc et la duchesse avec ses enfants étaient entrés dans le palais Bourbon par la grille qui fait face au pont de la Concorde. Ils sortirent par

VI

Autant la dernière séance de la Chambre des députés est pleine d'émotions, autant celle de la Chambre des pairs en est vide. Ouverte à une heure et demie, elle est bientôt suspendue après une discussion sur je ne sais quel article de règlement. Le peuple ne songe même pas à l'envahir. A peine sait-il si la pairie existe encore. Pouvoir sans racines, la pairie n'est pas renversée : elle tombe dans le vide. Après une vie sans éclat, elle s'éteint sans bruit.

VII

Trois positions restaient encore au pouvoir des troupes : la place de la Concorde, occupée par les géné-

trois portes différentes : la duchesse, en voiture, par la porte des écuries de la présidence; le duc de Nemours, par une petite porte de l'avenue qui conduit de l'hôtel à la rue de l'Université; le duc de Chartres, par la porte n° 116.

De cette enquête minutieuse, il résulte pour nous, je ne dis pas la conviction, mais la certitude positive qu'à la sortie de la Chambre, ni la duchesse d'Orléans, ni ses enfants, ni le duc de Nemours ne coururent de la part du peuple aucun danger. Nul d'entre eux n'a été un seul moment l'objet d'une menace, nul d'entre eux n'a été ni désigné du doigt à la haine ni poursuivi. Le seul danger qu'ils aient couru est celui que nous venons de raconter. Celui-la fut sérieux, très-sérieux. Celui qu'on craignait, celui qu'on voulait fuir, n'existait pas. Mais la foule de son entourage, violemment élancée dans un passage trop étroit, le tumulte, la panique, les soupçons, les luttes d'un dévouement aveugle, voilà les causes réelles d'un péril réel. Madame la duchesse d'Orléans et ses fils n'échappèrent que difficilement à ce danger ou on les precipita, pour les arracher à un danger imaginaire en ce moment.

raux Bedeau et Rulhières; le Panthéon, gardé par le général Renault; la préfecture de police, défendue par une forte garnison, sous le général Saint-Arnaud. L'École militaire tenait également : l'artillerie et un certain nombre de troupes s'y étaient repliées; mais ce n'est pas ici le lieu de dire de quels incidents elle fut le théâtre.

C'est vers trois heures et demie que les généraux Rulhières et Bedeau apprirent les événements de la Chambre des députés, l'insuccès du parti de la régence, la retraite de la duchesse d'Orléans et du duc de Nemours, et la nomination d'un gouvernement provisoire. Dès lors les troupes étaient inutiles, et elles pouvaient être un danger. Sollicités de les retirer, les généraux s'y décidèrent. Ce qui restait d'infanterie et de cavalerie reçut l'ordre de retourner dans ses quartiers, et de se mettre en rapport avec la garde nationale.

La cavalerie put rentrer sans incident. Mais l'infanterie fut presque entièrement désarmée, sans violence d'ailleurs, les soldats laissant prendre leurs fusils ou s'empressant de les donner.

Le général Rulhières rentra chez lui. Quant au général Bedeau, il se rendit au ministère de l'intérieur pour y chercher M. Odilon Barrot, qu'il croyait membre du Gouvernement provisoire. Il essaya vainement ensuite de trouver le maréchal Bugeaud. Vêtu en bourgeois, le maréchal avait quitté son domicile; on l'avait vu quelque temps errer dans les environs de la Chambre, puis il était parti par le chemin de fer d'Orléans!

VIII

Comme nous l'avons dit, depuis midi, les communications du Panthéon étaient coupées. Massé derrière les grilles du monument, le général Renault faisait bonne contenance. Mais les scènes de la mairie du douzième arrondissement et de l'École polytechnique, les petits engagements des barricades voisines, surexcitant l'effervescence populaire, aggravaient le péril de la position. Hasard, maladresse ou malveillance, la paix ou la guerre étaient à la merci d'un accident.

La garde nationale, il est vrai, s'efforçait loyalement de comprimer les hostilités. Les officiers, en assez grand nombre, représentaient au peuple que, maître de toutes les positions, il n'avait qu'à laisser celle-ci tomber d'elle-même. Le lieutenant-colonel Poupinel, l'un des adjoints de la mairie, M. Jubé, adjuraient le général de bien considérer l'inutilité d'une plus longue présence. Le général reconnaissait franchement la justesse de ces observations; mais, par devoir, par honneur, il ne voulait pas abandonner sans ordres la position qui lui était confiée. A la fin, vers deux heures, informé de l'état de la ville, sachant qu'il restait seul debout, certain qu'il n'avait plus rien à défendre, frappé de l'évidence d'un péril sans résultat, il sentit que désormais son premier devoir était le salut de ses hommes. Il fut donc convenu que les troupes, en

colonne serrée, garde nationale en tête et en queue, se rendraient dans les casernes du quartier. Cette capitulation fut respectée par le peuple; il s'empressa même, pour faciliter le passage du détachement de cavalerie, de défaire les barricades, qu'il releva aussitôt. La retraite s'effectua dans le plus grand ordre.

Arrivé à la caserne Mouffetard, le colonel Brunet, du 15e de ligne, après avoir fait rentrer ses soldats, remerciait les gardes nationaux, lorsque le peuple, ameuté sur ce point, se rua contre la porte, empêcha qu'on la fermât, et envahit la caserne.

Le général Renault avait conduit le 55e de ligne à la caserne de Lourcine, et il y était entré le dernier. Une vingtaine de gardes nationaux, sous le capitaine d'armement Labonne, gardaient la porte. Ce piquet, trop faible (le colonel Poupinel, voulant protéger à la fois toutes les casernes, avait dû disséminer le peu d'hommes disponibles), réussit à contenir quelque temps le peuple. Mais, les groupes se renouvelant sans cesse, les efforts devinrent impuissants. On exigea les armes! Malgré l'impossibilité de la résistance, le général ne céda point sans débat. Longtemps il parlementa, invoquant au nom de l'honneur militaire la sagesse du peuple. L'ivresse du triomphe empêchait la foule de rien entendre : le général dut se résigner à une distribution de fusils. La nuit venue, il se retira avec ses officiers d'ordonnance.

IX

En même temps, à la préfecture de police, se passait une scène plus émouvante et d'un plus tragique dénoûment. Depuis la veille on avait vu s'y rallier successivement, autour du lieutenant-colonel Pierre, les détachements de municipaux que l'insurrection avait chassés devant elle. Avec les troupes qui gardaient la position, c'était une force d'environ quinze cents hommes. Un bataillon de la 10e légion représentait la garde nationale. M. Delessert n'avait pas encore abandonné la préfecture. Il se plaignait de n'avoir reçu depuis deux jours aucune communication, aucune instruction. Depuis dix heures et demie, le commandement supérieur avait été donné au général Saint-Arnaud. Le général apportait l'ordre d'éviter à tout prix les hostilités. A ce moment, on le sait, le besoin de concilier dominait tous les conseils.

Dans ce but, le préfet et le général s'étaient décidés à faire le tour des quais. Ils annonçaient eux-mêmes aux troupes et au peuple les dispositions pacifiques de la Cour, le ministère de gauche, la fin des hostilités, garantie par la délivrance des prisonniers. Abusés par le képi africain du général, les soldats et le peuple criaient *Vive Lamoricière!* et M. Saint-Arnaud recueillait les bénéfices de cette équivoque, dont Lamoricière n'avait recueilli que les périls. Malgré cette garantie

visible des prisonniers délivrés, la tournée ne produisit qu'un effet fugitif. Bientôt la physionomie des événements prit une teinte plus sinistre. La prise de l'Hôtel de ville enflammait l'émulation des groupes; d'abord inoffensifs, ils devenaient menaçants. Alarmés de ces apparences, le général et le préfet firent fermer les grilles et les portes, laissant à la garde des abords le 70e de ligne, deux compagnies du 14e, un détachement du 8e dragons, sous les ordres de M. Bourgon, colonel du 70e, et quelques pelotons de la 10e légion.

X

A une heure, on vit passer sur le pont Saint-Michel des compagnies du 15e de ligne, revenant de l'Hôtel de ville, la crosse en l'air, au milieu d'un grand concours de peuple; les soldats semblaient les alliés, et non les vaincus de l'insurrection. Détachés de ce cortége, une vingtaine d'ouvriers, conduits par un lieutenant de la garde nationale, M. Carteret, s'approchèrent de la préfecture.

A ce symptôme de l'esprit des troupes, le colonel de Bourgon se hâta de les faire rentrer dans l'intérieur de la préfecture. Alors le bataillon de la 10e légion, connaissant l'abdication du roi et se sentant isolé sur le quai, abandonna sa position. Un seul officier, M. de Jouvencel, ancien député, voyant la situation critique des municipaux dans la préfecture, resta, et retint cinq

ou six gardes nationaux de sa compagnie, afin d'interposer, au besoin, la protection de leur uniforme. Une compagnie de la 11e légion survint ensuite, sous les ordres du capitaine Parent-Laloge; Barthelemier, Leroy, lieutenants; Ébrard, sergent-major. Mais ce nombre était bien insuffisant pour le poids des circonstances. La retraite du bataillon de la 10e, qu'une sage prévoyance eût facilement empêchée, devait entraîner de bien fatales conséquences !

Le vide attire ! Le peuple se précipita sur les quais déserts, et de sa masse enveloppa la garnison entassée dans les cours de la préfecture. Couverts ou découverts, tous les lieux ayant vue sur la préfecture devenaient des postes d'attaque. Les quais, les fenêtres plongeantes des maisons voisines, se garnissaient de combattants. Les plus hardis montaient sur les toits. Il y en avait jusque sur les tours de Notre-Dame. Mêlés aux combattants, les curieux attendaient l'assaut avec une avide impatience, comme le peuple de Rome une lutte sanglante du cirque.

XI

Cependant M. Carteret, introduit dans la préfecture en parlementaire, avait obtenu du préfet des fusils pour ses hommes, sous la condition qu'il les emploierait au maintien de l'ordre. La distribution faite, tandis que MM. Jouvencel, Parent-Laloge et les gardes nationaux faisaient les plus honorables efforts pour

contenir la foule ardente, M. Carteret était rentré dans la préfecture avec deux autres officiers de la garde nationale, afin de négocier avec le préfet la reddition de la place. Négociation pénible et longue entre des prétentions également tenaces et violentes!

Les délégués du peuple disaient : « Le gouvernement est renversé. Le peuple est maître de Paris. Vous n'avez plus rien à défendre. La résistance est d'ailleurs sans but. Si la lutte s'engage, elle sera terrible. Quel en sera le résultat? l'inutile effusion d'un sang précieux. Retirez-vous volontairement : nous pouvons maintenant vous assurer une retraite honorable. » Il n'était pas possible de méconnaître la vérité de ces observations.

Exaspérés, les gardes municipaux ne voulaient pas entendre parler de capitulation. Ils paraissaient résolus à toutes les extrémités. L'embarras du général Saint-Arnaud était grand. Que faire? Leur imposer de force une retraite? Se défendre avec eux à outrance? Les instructions du gouvernement, qui n'avaient pas été contremandées, ordonnaient formellement d'éviter la lutte. L'honneur militaire commandait la résistance!...

« Vous n'êtes pas dans un fort, répliquait M. Carteret. La préfecture contient les archives de la police, voulez-vous risquer de les anéantir? c'est compromettre la sécurité de la France entière. » Après de longs débats, M. Delessert céda. Il confia à M. Carteret, secondé d'un chef de service, M. Élouin, le soin de veiller à la sûreté des bureaux.

Il se retira par la cour du Harlay avec son secrétaire général, M. Pinel (une heure et demie à deux heures). Sur la place Dauphine il rencontra M. de Ribeaucourt, capitaine de la 11[e] légion, et quelques gardes nationaux. Il le pria d'aller prêter son concours à MM. Carteret et Parent-Laloge. Détail, futile peut-être, qu'il est juste de noter : il indique qu'en abandonnant la préfecture, M. Delessert n'était pas exclusivement absorbé par l'égoïste préoccupation du salut personnel.

XII

Resté seul, le général Saint-Arnaud poursuivit la négociation. Plus elle durait, plus s'accroissaient les exigences du peuple, la résistance des municipaux et conséquemment le péril. Pendant que la foule exaltée frappait aux portes, la garnison préparait ses armes. Les négociateurs pressaient le général de céder; puis se plaçant à la fenêtre, au-dessus de la grande porte de la rue de Jérusalem, ils adjuraient le peuple de contenir son impatience. Dès qu'une clause était convenue, ils la criaient à la foule, qui répondait par des cris tumultueux.

On avait fini cependant par se mettre d'accord sur un point capital : la préfecture serait évacuée, les troupes se retireraient avec armes et bagages. Le peuple avait consenti, mais les gardes municipaux refusent. Indignation et clameurs du peuple. Les municipaux cèdent aux ordres et aux instances du général. A son

tour, le peuple refuse : « Les gardes municipaux n'ont pas voulu capituler les armes à la main ! ils sortiront désarmés ; le reste des troupes conservera seul le bénéfice de la première convention. » Insupportable déshonneur ! les municipaux ne le subiront pas. Plutôt mille fois s'ensevelir sous les débris de la préfecture. D'un côté la rage, de l'autre le désespoir.

Pendant une heure et demie, la catastrophe resta suspendue. A la fin, les représentations des gardes nationaux, celles des employés supérieurs de l'administration et les ordres du général vinrent à bout de cette violente résolution. Les municipaux se résignèrent à fléchir sous la mauvaise fortune.

Le drapeau est amené, promené de rang en rang. Les soldats se précipitent, l'entourent, le touchent et des mains et du visage, le saluent avec des larmes. On l'emporte dans les appartements du préfet ! Leurs mains frémissantes saisissent les fusils ; ils leur adressent, comme à des compagnons, de touchants adieux, et, pâles de colère, ils les jettent contre les murs, les foulent aux pieds, déchargent leurs pistolets, les brisent contre terre, rompent leurs sabres, arrachent leurs épaulettes, lacèrent leurs habits. L'ennemi du moins, l'impitoyable ennemi, n'emportera pas ces trophées d'une odieuse défaite. Sublime protestation de l'honneur militaire ! Ces nobles débris jonchent le sol ! et ces vieux soldats, mornes, sombres, impassibles à la raillerie, à la pitié plus insultante qui les attend peut-être, se préparent à affronter l'humiliant défilé.

XIII

Enfin le sacrifice est consommé. La porte s'ouvre (deux heures et demie environ). Escortés d'un peloton de gardes nationaux et d'une compagnie du 14e, sous le commandement de M. Février, chef de bataillon de la 10e légion, trois cents municipaux sortent par la cour du Harlay. Les rangs du peuple s'écartent; aucun cri ne se fait entendre. Le convoi se dirige vers la mairie du onzième arrondissement, où il arrive sans mésaventure. Sur le chemin, quelques soldats ont rompu la file, et se sont évadés isolément.

Des compagnies du 70e viennent ensuite, et s'en vont par le quai des Orfévres et le pont Neuf. Chemin faisant, elles distribuent leurs armes au peuple, qui les demande ou les accepte.

Reste une dernière colonne; elle s'avance dans l'ordre suivant : les chasseurs de Vincennes, deux compagnies du 70e, les gardes municipaux à cheval, les gardes à pied. Le général Saint-Arnaud la conduit. Courageux et dévoués jusqu'au bout, les gardes nationaux la couvrent sur toutes ses faces. Le peuple immobile la regarde passer, sans insulte ni de voix ni de visage. Un seul cri retentit : *Respect aux vaincus!* La rive gauche était libre, la prudence conseillait ce chemin. Mais le général, auquel les municipaux ont depuis reproché d'avoir plus d'une fois, dans ce moment ter-

rible, manqué de présence d'esprit, laisse la colonne s'engager vers la rive droite, qu'encombrent les barricades et les combattants, la fait tourner à gauche par la rue de la Barillerie, et la dirige sur le pont au Change. Là n'est plus le même peuple qui a reçu la capitulation. Devant le quai aux Fleurs, des insurgés, voyant venir à eux cette longue file, dont les premiers rangs sont armés, font feu. Cette démonstration hostile est à l'instant comprimée; le cri protecteur *Respect aux vaincus!* retentit de nouveau. La colonne continue son chemin par le pont au Change et le quai de Gèvres.

A ce moment arrivait en sens contraire, par le quai Pelletier, un attroupement précédé d'un drapeau et commandé par un jeune homme à cheval. A la vue des municipaux, le sang échauffé s'allume. « *Voilà les assassins du peuple!* » crient cent voix menaçantes, « *il faut les désarmer!* » Et, laissant passer les chasseurs de Vincennes et la ligne, ils déchargent leurs fusils sur les municipaux; d'autres coups de feu jaillissent des rues voisines et des quais. Aussitôt débandade complète. Les municipaux à pied se dispersent dans toutes les directions; les cavaliers s'élancent au galop vers l'Hôtel de ville, escaladent les pavés roulants de la barricade dressée au coin de la place et du quai, débouchent à fond de train sur la place, culbutent la foule, la dispersent, fuient par toutes les issues. A cette apparition subite, le peuple qui occupe l'Hôtel de ville croit à un retour offensif; il reçoit les municipaux à coups de

fusil. Mais on s'aperçoit que les soldats sont désarmés : le feu cesse, la poursuite s'arrête, les maisons s'ouvrent aux vaincus, et tout le monde s'empresse à les secourir.

Le général Saint-Arnaud, précipité de son cheval, fut assailli par une foule furieuse. Les gardes nationaux [1] l'arrachèrent au péril. Il se jeta dans l'Hôtel de ville, et y trouva auprès du maire de Paris un refuge assuré.

Le lendemain, on voyait encore sur les quais les cadavres de trois chevaux.

XIV

Tel fut le dernier épisode sanglant de la révolution de Février. Depuis, la haine a fait ses récits : les gardes municipaux massacrés, les soldats enfermés, victimes de la rage d'une ignoble populace. Inventions calomnieuses! Non, dans ces journées mémorables, le peuple de Paris ne fut point inhumain. Dès qu'un soldat avait mis bas les armes, il était respecté. Ceux qui se cachaient dans les boutiques ou se réfugiaient dans les maisons n'en étaient point repoussés; des mains féroces ne les en arrachaient point. Non, la capitale de la civilisation ne fut pas un horrible théâtre de lâchetés et de vengeances; elle ne fut point souillée par les forfaits d'implacables vainqueurs. Loin de là, il y eut partout un zèle et un dévouement extrêmes pour les sau-

[1] Entre autres M. Gaillard, adjudant sous-officier, 9e légion.

ver. Les plus pauvres réduits les abritèrent comme les demeures les plus riches. Et l'on vit des ouvriers donner leur dernier vêtement pour cacher même ces municipaux contre lesquels la fureur populaire était si violemment excitée. L'on peut dire qu'il n'en est pas un qui ne doive de la reconnaissance à quelque citoyen de Paris.

Au surplus, le chiffre des pertes essuyées par la garde municipale et par l'armée répond d'une manière plus péremptoire que notre récit et que notre affirmation aux préventions qui subsisteraient encore. Pendant les trois jours et sur le territoire entier de la ville, il y eut vingt-deux gardes municipaux tués; l'armée perdit quarante-six soldats et quatre officiers [1]. A combien s'élève le nombre des morts du peuple? à deux cent quatre-vingt-neuf : deux cent soixante-quinze hommes et quatorze femmes. Des deux côtés le nombre des blessés est en proportion [2].

XV

Dès que les troupes eurent quitté la préfecture, la quatrième compagnie du deuxième bataillon de la 11e légion prit possession de tous les postes. Des fac-

[1] Le chiffre officiel de l'Hôtel de ville ne porte que 16 gardes municipaux, 27 soldats et 4 officiers. Nous avons donné les chiffres recueillis au ministère de la guerre. La différence provient sans doute de ce que le ministère a compté parmi les morts des blessés qui succombèrent aux suites de leurs blessures.

[2] L'état des entrées dans les hôpitaux de Paris, au 30 mars, s'élève à 641, dont 530 hommes, 94 militaires, 17 femmes. Sur ce nombre, 104 étaient morts. En ajoutant les blessés soignés à domicile, on peut évaluer le nombre total à un millier.

tionnaires furent chargés de veiller sur la caisse, les archives, le dépôt, les prisons, les bureaux. On ramassa les fusils des municipaux. L'ordre parut un moment rétabli. Service immense rendu à la ville de Paris, au pays entier, par ces gardes nationaux. Le capitaine Parent-Laloge, qui, comme MM. Carteret et de Jouvencel, fit preuve d'un courage et d'un dévouement au-dessus de tout éloge, fut ensuite relevé par le capitaine de Ribeaucourt. Fidèle à sa promesse à M. Delessert, M. Carteret vint prendre avec M. Élouin la direction provisoire du service.

Vers trois heures un quart, au milieu de la tranquillité la plus profonde, l'on vit arriver M. Caussidière, accompagné de MM. Sobrier et Delahodde. Il venait d'une réunion à *la Réforme*. Il se fit reconnaître comme chargé, par le Gouvernement provisoire, de l'administration de la police; et il signala sa prise de possession par un acte de haute convenance. Conduit aux appartements du préfet, il refusa d'y entrer. Ne voulant pas même pénétrer dans son cabinet, il s'installa dans le cabinet du secrétaire général. Il se mit aussitôt à ordonner des mesures de sûreté et à rédiger des proclamations.

XVI

Cette réunion de *la Réforme* avait été provoquée par M. Louis Blanc. Sorti, comme on l'a vu, des bureaux

du *National*, mécontent de la part que la liste du gouvernement, dressée devant lui, faisait aux radicaux de sa nuance, il s'était hâté de courir à la recherche d'un point d'appui par une contre-manifestation. Vers deux heures se trouvaient donc réunis dans les bureaux de *la Réforme*, rue Jean-Jacques Rousseau, rédacteurs et clients du journal, une vingtaine de personnes arrivant des divers quartiers de Paris, principalement du Palais-Royal et des Tuileries. Ce nombre s'éleva bientôt à quarante environ. A voir ces figures énergiques, ces lèvres noires de poudre, ces mains armées ne quittant pas leurs armes, même pour délibérer, on eût dit un conseil de guerre plutôt qu'un conventicule politique. La présidence, dévolue d'abord à M. Baune, fut déférée à M. Martin (de Strasbourg), accouru du *National* dans le but de prévenir une scission désastreuse entre les deux grandes fractions du parti républicain. On remarquait parmi les assistants MM. Flocon, Louis Blanc, Aubert Roche, Forestier, Gouache, Grandmesnil, Thoré, Camille Bocquet, Tiphaine, Delahodde, etc. Survinrent bientôt MM. Étienne Arago, d'Alton-Shée, Caussidière, Sobrier, Albert, etc.

La délibération commença. Suivant M. Baune, l'intérêt actuel, l'intérêt pressant de la démocratie, c'était l'organisation de son pouvoir. De là dépendait son succès définitif. M. Aubert Roche raconta l'évacuation des Tuileries, l'invasion du palais, la marche du peuple sur la Chambre. Reprenant ce qu'avait dit M. Baune, M. Louis Blanc insista sur l'importance

capitale de la première organisation du gouvernement de la République. Importance capitale, en effet, que M. Martin (de Strasbourg) s'empressa de constater en déclarant que ses amis du *National* étaient prêts à s'entendre avec ceux de *la Réforme,* pour composer, d'un commun accord, le nouveau gouvernement!

Cela convenu, la liste suivante fut soumise à la discussion : MM. Dupont (de l'Eure), Ledru-Rollin, François Arago, Carnot, Marie, Lamartine, Odilon Barrot, Lamoricière, Garnier-Pagès, Flocon, Louis Blanc, Marrast, Audry de Puyraveau, Lamennais, Béranger. Plusieurs de ces noms avaient excité des murmures. Sur la demande de M. Baune, l'on décida que chacun d'eux serait individuellement discuté.

MM. Dupont (de l'Eure), Ledru-Rollin, Arago, Louis Blanc, furent acceptés à l'unanimité. L'on repoussa M. Carnot, comme auteur d'une brochure dont *la Réforme* avait durement accusé les tendances conciliatrices. Contre M. Marie, des objections survinrent; mais il était député du cinquième arrondissement; la 5e légion avait rendu à la cause réformiste et à la révolution les plus éclatants services; une satisfaction lui était due : on lui concéda M. Marie. M. de Lamartine avait une physionomie bien nouvelle et bien indécise encore dans la République; mais le génie a partout droit de cité; ce grand nom offrait d'ailleurs aux départements un gage d'alliance : il fut acclamé. M. Martin (de Strasbourg) soutint avec chaleur la candidature de M. O. Barrot : ce nom était nécessaire pour rallier la

bourgeoisie à la République; il serait une irrécusable preuve du désir d'union qui animait le parti républicain dès la première heure de son avénement. Ces considérations ne purent triompher d'une répugnance invétérée, invincible : un vote unanime écarta M. Odilon Barrot. Quelques observations s'élevèrent contre M. Garnier-Pagès : son nom l'imposa. MM. Béranger et Lamennais eussent été nommés d'enthousiasme, si le fardeau du gouvernement n'eût été jugé trop lourd pour leurs forces affaiblies. On passa presque sous silence le nom de M. Audry de Puyraveau, absent de Paris. MM. Marrast et Flocon, comme représentants de la presse dans le gouvernement, de *la Réforme* et du *National* dans la transaction, furent agréés (M. Flocon unanimement, M. Marrast avec quelques difficultés), l'esprit de conciliation l'emportant sur des préventions cuisantes. On décida que, ministre de la royauté le matin, M. de Lamoricière ne pouvait être le soir un des chefs de la République. M. Recurt passa tout d'une voix, proposé par M. Caussidière.

XVII

Cette liste donnait des gages à Paris, aux départements, à la garde nationale, à la presse, aux lettres; mais la classe qui venait de triompher, celle qui s'était battue derrière les barricades, qui avait fait la révolution, la classe populaire, n'y avait point de représen-

tation. M. Louis Blanc demanda que la liste fût complétée par le nom d'un ouvrier. La réunion applaudit. Un ouvrier présent désigna M. Pascal, de *l'Atelier;* un autre, M. Albert, mécanicien. M. Albert était beaucoup moins connu que M. Pascal; mais au moment où l'on prononçait son nom, il entra : l'à-propos décida pour lui.

La liste ainsi arrêtée, M. Martin (de Strasbourg) fut chargé de la communiquer au *National;* d'autres eurent mission de la porter à M. Ledru-Rollin, afin qu'il convoquât immédiatement, à l'Hôtel de ville, les membres désignés. Enfin, la réunion décida que M. Étienne Arago irait prendre possession des Postes et M. Caussidière de la police; puis elle se sépara aux cris de « *Vive la République!* » Il était trois heures.

On a déjà vu M. Caussidière à la préfecture.

M. Arago, accompagné de quelques amis, se rendit à l'hôtel des Postes, se fit conduire au cabinet du directeur, M. Dejean, député conservateur, lui signifia sa commission, n'eut point à la répéter, se fit reconnaître de tous les employés et procéda immédiatement à l'expédition des courriers, dominant les difficultés qui semblaient insurmontables.

Le National, informé par M. Martin (de Strasbourg), n'éleva aucune objection[1]. Mais déjà un gouvernement s'était constitué dans la Chambre. Il était trop tard pour que la liste de *la Réforme* y arrivât utilement. On convint qu'elle serait portée à l'Hôtel de ville.

[1] On distribuait en ce moment, au *National*, une liste imprimée : « Plus de Bourbons! plus de royauté! Vive la République! »

XVIII

Pendant ce temps, MM. Marie et Carnot, détachés du cortége qui accompagnait le Gouvernement provisoire à sa sortie du palais Bourbon, arrivaient au ministère de l'intérieur avec la mission d'annoncer aux départements la Révolution.

M. O. Barrot s'y trouvait. Après l'envahissement de la Chambre, il avait abandonné le théâtre d'une lutte impossible. Imaginant que l'on pouvait relever encore la cause de la régence, il était revenu au ministère de l'intérieur. Des amis, en très-petit nombre, l'avaient suivi, ainsi que trois députés conservateurs : MM. Daru, Chasseloup-Laubat et Janvier.

Là, fut conçue et tentée la contre-partie d'un gouvernement provisoire. On fit appel au dévouement de trois légions. M. O. Barrot écrivit, de sa main, à M. Berger, maire du deuxième arrondissement.

« Au nom de l'ordre, M. Berger est invité à envoyer » la 2e légion sur la place de la Bourse.

» O. Barrot. »

De son côté, le général Lamoricière, à peine échappé à la mort, blessé, harassé, se relevait, courait à la 10e et à la 11e légions; et, déployant toutes les ressources de sa chaude énergie, il essayait de faire reconnaître madame la duchesse d'Orléans.

Tout échoua. M. Berger, sur lequel M. O. Barrot

croyait pouvoir compter, répondit qu'il reconnaissait le Gouvernement provisoire. L'avis donné par M. Garnier-Pagès à M. O. Barrot acheva la ruine des espérances de M. O. Barrot.

Il ne songea plus qu'au salut de la princesse, dont il n'avait pu sauver la couronne. Ayant appris qu'elle était aux Invalides, il pria MM. Courtais, Pagnerre, Biesta, d'Aragon et Luneau d'aller s'informer de ses dernières résolutions et de pourvoir à sa sûreté ; et il attendit.

XIX

Quand MM. Marie et Carnot se présentèrent, il était dans le plus complet découragement. Il les reçut avec une grande tristesse. Vivement sollicité par eux de prendre une position dans le nouveau gouvernement : « Cela est impossible, » dit-il. « Ce qui se fait dépasse » tous mes vœux et toutes mes prévisions. Je ne puis » vous suivre. Je ne serais pour vous qu'une difficulté. » Laissez-moi dans l'obscurité, au moins pour quelque » temps. Mais si la France a besoin d'un soldat, vous » me trouverez toujours prêt à marcher à vos côtés. » A de nouvelles insistances : « Non! On va proclamer » la République. Je ne la combattrai pas; je ne serai » pas un obstacle pour elle; mais je ne puis présider » à sa naissance. » — « Pour vous, » ajouta-t-il, « c'est » différent; vous le pouvez. Les difficultés et les périls » de cette mission seront assez grands pour qu'elle

» soit un devoir. » MM. Marie et Carnot le quittèrent après avoir donné les ordres nécessaires pour faire connaître aux départements la constitution d'un gouvernement provisoire. M. O. Barrot resta, attendant les ordres de madame la duchesse d'Orléans.

Bientôt survint M. de Malleville, qui avait reçu de M. Garnier-Pagès, et accepté par dévouement, le soin de veiller momentanément à la sûreté du ministère de l'intérieur. Il lui fit connaître les événements de l'Hôtel de ville, l'installation du Gouvernement provisoire, l'acclamation de la République, l'effervescence du peuple, la divulgation de la retraite de la princesse, les périls qui en pouvaient être la suite. M. O. Barrot se hâta de se rendre aux Invalides.

XX

La foule qui, tout à l'heure, affluait avec tant de force de l'Hôtel de ville vers la Chambre, refluait maintenant en masse de la Chambre sur l'Hôtel de ville. Un gouvernement, à sa première heure, attire tout : la curiosité, les concours désintéressés, l'ambition.

Tandis que M. Emmanuel Arago allait enlever son père, malade depuis longtemps, pour le conduire au poste du devoir, MM. Dupont (de l'Eure), Lamartine, Ledru-Rollin et Crémieux s'avançaient par les quais. (Trois heures et demie à quatre heures). Deux tambours, deux drapeaux (portés, l'un par un ouvrier bras nus, l'autre par un capitaine de la garde nationale, M. Du-

noyer), ouvraient la marche. M. de Lamartine venait ensuite, appuyé au bras de M. Bastide, suivi de MM. Saint-Amand, Hetzel, Dumas, Bocage, Cantagrel, etc. Après lui, M. Ledru-Rollin et ses amis. Enfin, M. Dupont (de l'Eure) avec M. Crémieux [1]. Un méchant cabriolet de place portait le vénérable chef du premier gouvernement de la République. Autour d'eux, un cortége innombrable de gardes nationaux, d'ouvriers, d'étudiants, rangés en lignes, les bras aux bras. La file immense, déroulée en colonnes profondes, saluait de cris enthousiastes l'avénement de la démocratie. Le peuple, debout sur son passage, se découvrait avec respect devant ses élus.

A la caserne du quai d'Orsay, M. de Lamartine s'arrêta. Dévoré de fièvre, il tombait de fatigue. On s'empressa auprès de lui. Les dragons, qui occupent la caserne, apportent un verre de vin. Tout à coup, voyant mêlés au peuple qui l'entoure ces soldats naguère ses adversaires, son âme se relève, une inspiration de génie le saisit, et il s'écrie : « A l'union du peuple et » de l'armée ! Amis, voilà le banquet ! Que peuple et » soldats y fraternisent ensemble avec moi ! »

XXI

La place de l'Hôtel de ville était comble. De tous les côtés le peuple s'y déversait en masses. Dans l'Hôtel

[1] M. Arsène Meunier, garde national, ami de M. Dupont (de l'Eure), avait, sur le quai d'Orsay, cédé sa place à M. Crémieux.

une foule impénétrable. Elle a respecté les bureaux des employés, la caisse, la bibliothèque. Mais les appartements de M. de Rambuteau sont dévastés, les cuisines envahies, les caves forcées. Les coups de feu, tirés en signe de réjouissance, éclatent jusque dans les corridors. Chacun détruit, nul ne pille : le peuple, soigneux de son honneur, a écrit sur les murs : « *Mort aux voleurs!* » et, comme aux Tuileries, son impitoyable moralité exécutera le décret.

C'est au milieu de cet épouvantable tumulte que paraissent sur la place, vers quatre heures et demie, les membres du Gouvernement provisoire. En vain ceux qui les accompagnent s'épuisent à ouvrir le passage : il n'est point de force capable de percer l'épaisseur de ces masses. M. Ledru-Rollin fut séparé de ses collègues; il veut lutter : le flot l'éloigne. A la fin, cependant, ils parviennent jusqu'au palais.

Gouvernement de hasard, pouvoir de nom, d'opinion, sans autre appui que le consentement volontaire, variable peut-être, du peuple, qui donc leur donna la force de rétablir l'ordre au milieu de cette anarchie, de tirer du sein des ruines une construction durable ?

CHAPITRE DIXIÈME.

Premiers actes d'union et de concorde du maire de Paris. — MM. Marie et Carnot viennent à l'Hôtel de ville. — M. de Malleville en sort pour prendre, momentanément, possession du ministère de l'intérieur. — Proclamation du maire de Paris. — M. Martin (de Strasbourg) survient : il propose l'adjonction de noms, déjà élus à *la Réforme*, à la liste des membres du Gouvernement provisoire, en qualité de secrétaires. — Les membres du Gouvernement provisoire à l'Hôtel de ville. — Paroles de conciliation de MM. Ledru-Rollin et Garnier-Pagès. — Salle du Conseil municipal : tumulte; deux courants d'opinions contraires; entrée des membres du Gouvernement provisoire; acclamations; M. Dupont (de l'Eure); paroles de M. Ledru-Rollin; on demande la proclamation immédiate de la République; M. Ledru-Rollin répond que le Gouvernement va en délibérer; il se réunit. — M. Crémieux survient. — Ordres de sûreté, de conciliation, de prudence. — Proclamation rédigée par M. de Lamartine; objection de M. Ledru-Rollin. — Envahissement de la salle où délibère le Gouvernement; il se réfugie dans le cabinet du préfet; il traite l'organisation des ministères; il décide que ses membres pourront exercer concurremment les fonctions de ministre; nomination des ministres et du gouverneur de l'Algérie; maintien de M. Garnier-Pagès à la mairie de Paris; nominations diverses; M. Courtais, commandant supérieur de la garde nationale; mesures d'ordre. — Observations de MM. Pagnerre, Bixio, etc., contre la promulgation immédiate de la République; ils sont chargés d'aller chercher la proclamation à l'Imprimerie nationale. — Nouvelle invasion dans la salle des délibérations du Gouvernement; nouvelle retraite dans une autre pièce. — Arrivée de MM. Louis Blanc, Marrast, Flocon; leur adjonction et celle de M. Albert, comme secrétaires du Gouvernement provisoire.

I

L'Hôtel de ville de Paris a, sur la place, trois portes d'entrée : celle de droite conduit à la cour du préfet; celle de gauche à la cour des bureaux : celle du milieu à la cour d'honneur. Quand on pénètre par cette der-

nière, on trouve à gauche la loge du concierge, devant soi un escalier de dix-neuf marches, sous une voûte peu élevée. Au haut de ces degrés est une galerie qui entoure de plain-pied la cour d'honneur.

En suivant la galerie à droite, on aperçoit un escalier assez curieusement sculpté, — étroit pour la grandeur du monument, — qui aboutit au palier du premier étage.

Là s'ouvrent : à droite, un couloir; en face, la salle des huissiers.

Le couloir mène à la salle des délibérations du Conseil municipal, dont les croisées prennent jour sur la façade de la cour d'honneur, vis-à-vis de la porte principale du monument.

Par la salle des huissiers on entre dans la salle du Trône, qui est en façade sur la place. Puis se développent successivement le salon de réception du préfet, son cabinet, son arrière-cabinet, enfin une chambre fort exiguë. Toutes ces pièces communiquent entre elles, et chacune d'elles a une issue sur un couloir vitré.

Au fond du couloir vitré on parvient à deux petites pièces et au bureau du secrétaire général de la préfecture, situé à l'angle de la place et de la rue de la Tixeranderie.

Le 24 février, la salle du Trône n'était pas terminée. La partie qui touche au cabinet du préfet était fermée par une cloison de planches et servait d'antichambre.

II

Après son acclamation, M. Garnier-Pagès avait été conduit de la salle du Conseil municipal au cabinet du préfet. C'était le moment de l'irruption des municipaux à cheval, fuyant bride abattue l'agression du quai Pelletier. Dès que la cause, d'abord douteuse, de cet incident fut connue, le maire de Paris sentit que le premier devoir de son autorité naissante était d'arrêter l'effusion du sang. Le triomphe du peuple ne devait pas inaugurer seulement la fin de la guerre, mais aussi le commencement de la paix. Dans ce but, il se hâta de rédiger, avec M. Flottard, improvisé secrétaire général de la mairie, une proclamation aux habitants. C'était par une exhortation à la concorde, à l'union du peuple et de l'armée, que la capitale devait apprendre l'érection d'un nouveau pouvoir, émané du peuple, qui se confirmait lui-même par l'énergique promptitude et le caractère élevé de ses actes.

Averti presque en même temps par M. de Malleville et par M. Vasselin, officier de la garde nationale, que la vie de quelques municipaux était menacée, il donna l'ordre impérieux qu'ils fussent respectés; et, craignant qu'une injonction ne suffît pas, il allait les protéger de sa personne, lorsqu'il apprit que ces malheureux étaient en sûreté. C'est alors qu'il vit paraître le général Saint-Arnaud, les vêtements en désordre, invoquant ses

services d'Afrique et réclamant un refuge. « Il n'y a ni » vainqueurs ni vaincus! » dit le maire; et il étendit sur le fugitif l'autorité du peuple, qui le sauva.

Ainsi la première pensée de la magistrature révolutionnaire fut une pensée d'union, son premier acte un acte d'humanité. Coïncidence bien remarquable! A la même heure, sur un autre point de Paris, une autre voix, celle de M. de Lamartine, interprétait avec une incomparable éloquence les mêmes sentiments. La concorde était dans tous les cœurs; elle y versait les mêmes inspirations!

III

A ce moment, M. Garnier-Pagès ignorait encore les événements de la Chambre des députés. Sentant l'importance d'une réorganisation immédiate, il venait d'adresser à ses collègues de l'extrême gauche l'invitation de venir le trouver à l'Hôtel de ville, lorsqu'il vit arriver MM. Marie et Carnot. Informé par eux de la constitution du Gouvernement provisoire, il leur fit connaître les scènes de la salle du Conseil municipal, l'institution de la mairie de Paris, les acclamations du peuple en faveur de M. de Malleville. M. de Malleville était encore présent. MM. Marie et Carnot insistèrent vivement pour le rattacher à la révolution : « Nous ne regar» dons pas, » disaient-ils, « le succès comme un succès » de parti, mais comme le triomphe des efforts com» muns de l'Opposition. Il n'y a pas chez nous une

» pensée étroite, mesquine, personnelle, exclusive. » Ne vous éloignez donc pas. Ne brisez pas volontairement le lien qui nous unit! Acceptez! » M. de Malleville persista dans son refus, mais sans hostilité, sans malveillance; et il agréa loyalement la mission qui lui était loyalement offerte de veiller sur le ministère de l'intérieur, centre des lignes télégraphiques.

IV

Il était urgent de faire connaître l'organisation du Gouvernement provisoire. M. Garnier-Pagès s'empressa d'envoyer à l'impression la proclamation suivante, rédigée avec MM. Marie et Carnot.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

« Citoyens,

» Louis-Philippe n'est plus roi!

» Un gouvernement provisoire a été nommé par le » vœu national. Il siége en ce moment à l'Hôtel de » ville.

» La nation sera consultée.

» En ce moment, ce qui importe, c'est de maintenir » l'ordre, sans lequel il n'y a point de liberté.

» Le Gouvernement provisoire compte sur la garde » nationale. Tous les citoyens en font partie, et doi- » vent concourir au maintien de la sécurité et à la dé- » fense du pays.

» Que tout le monde soit à son poste, et la liberté est » sauvée.

» A l'Hôtel de ville, le 24 février 1848.

» *Le maire de Paris,*

» GARNIER-PAGÈS.

» Le Gouvernement provisoire est composé de MM. :

» Dupont (de l'Eure).

» Arago.

» Crémieux [1].

» Garnier-Pagès.

» Lamartine.

» Ledru-Rollin.

» Marie [2]. »

Pendant que cette proclamation [3] était envoyée à l'imprimerie, M. Martin (de Strasbourg) arrivait avec la liste dressée à *la Réforme*, acceptée par *le National*. A l'exception de M. Crémieux, cette liste contenait les noms proclamés à la Chambre des députés ; mais elle en contenait d'autres. Convaincu qu'il ne serait pas sans inconvénients de refuser toute satisfaction à quelques-unes des personnalités intéressées, M. Martin proposa d'adjoindre à la liste officielle, en qualité de secrétaires, MM. Louis Blanc, Flocon et Marrast. La question fut réservée à la décision ultérieure du Gouvernement, actuellement constitué.

[1] Ce nom fut ajouté sur la proclamation imprimée.

[2] Ce nom avait été oublié sur la proclamation imprimée.

[3] Cette proclamation fut portée, vers quatre heures et demie, à l'imprimerie voisine de M. Delaguette, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, par MM. Husson et Guy, employés de l'Hôtel de ville.

V

Cependant les membres venus de la Chambre étaient entrés dans l'Hôtel de ville. M. Garnier-Pagès, averti, s'empressa vers eux. Des dissentiments de conduite avaient amené entre M. Ledru-Rollin et lui des rapports très-froids. Mais la victoire est un lien. Dès que M. Garnier-Pagès aperçut son collègue, il lui tendit la main : « Oublions, » dit-il, « nos divisions. N'ayons plus qu'une » passion, qu'une volonté, celle de nous consacrer au » salut du pays, au succès de la démocratie, au triomphe » définitif de la révolution. » — « Ce sont mes senti» ments, » répliqua M. Ledru-Rollin, en pressant de nouveau cordialement la main de M. Garnier-Pagès, « je vous cherchais pour vous le dire. » Le peuple ému applaudit à cette réconciliation, qui pouvait être si féconde !

Une autre source d'émotions naissait de la présence de M. Dupont (de l'Eure). Courbé par l'âge, le patriarche de la liberté ne manifestait plus que par la tranquille fermeté de son regard l'intarissable énergie de son âme. Le vieux et fidèle compagnon de sa vie, M. Legendre, l'accompagnait. Une femme du peuple lui donnait le bras. Triple et touchant symbole de la vertu, de l'amitié et du dévouement.

La salle du Conseil municipal offrait encore à ce moment le spectacle qu'on a vu. Malgré tous les efforts de

M. Corbon, appelé au fauteuil après la sortie de M. Garnier-Pagès, ce n'était pas une délibération, mais une inextricable confusion. La foule tumultueuse remplissait la salle, demandant la déchéance de Louis-Philippe, celle de sa famille, et la proclamation de la République. Les propositions se croisaient; la plus violente était la plus applaudie. Tout retentissait de clameurs confuses. Et ce n'étaient pas, comme dans le triomphe d'un prince, les cris bizarres d'une adulation servile, mais quelque chose de plus grand et de plus redoutable. Chez les uns, la foi à une idée; chez les autres, le désir de faire prévaloir sa pensée; chez la plupart, l'ardeur de dominer. La révolution, le salut du pays, exaltent ceux-ci; l'orgueil, l'ambition, la vanité, excitent ceux-là. Il en est qui ne se croient inférieurs à rien. Chacun veut saisir, pour faire triompher ses théories ou pour s'élever, le premier souffle de la victoire. Le bruit s'accroît incessamment du flux et du reflux des irruptions incessamment renouvelées.

Cependant, au milieu du chaos, on pouvait déjà distinguer deux courants contraires. Les uns voulaient s'arroger l'initiative, instituer un pouvoir à leur guise, mettre en avant les hommes les plus passionnés, organiser leurs systèmes, faire prévaloir immédiatement les résolutions les plus violentes. D'autres, au contraire, étaient d'avis qu'il y avait lieu de laisser au Gouvernement provisoire le soin et le temps de régulariser la situation. Et le tumulte grossissait par la lutte des opinions contradictoires.

VI

Quand les membres du Gouvernement provisoire se présentèrent, les applaudissements retentirent.

M. Dupont (de l'Eure) ayant été placé debout sur la table du président, M. Garnier-Pagès à côté de lui, M. Ledru-Rollin un peu en avant, les applaudissements éclatèrent avec une nouvelle force. M. Dupont (de l'Eure) voulut parler : sa voix ne put percer le bruit. Sans avoir entendu, la foule applaudit avec un redoublement d'enthousiasme. A la voix de M. Ledru-Rollin le silence se rétablit. Il raconta les événements de la Chambre des députés, la monarchie renversée, la régence expulsée, la nomination, par le peuple, d'un gouvernement provisoire, qui reconnaissait tenir du peuple seul son droit et son pouvoir; il dit les noms des membres de ce gouvernement. La foule confirma, par ses acclamations, les actes de la Chambre.

Des voix nombreuses réclamèrent encore la proclamation immédiate de la République. M. Ledru-Rollin répondit que la République était le vœu unanime du Gouvernement provisoire, qu'il allait convoquer Paris, les départements, la France entière à l'élection d'une Assemblée constituante, qui fonderait la République. Ce discours sage, habile, plein de chaleur et d'énergie, charmait la foule, mais ne la persuadait pas. A chaque instant, elle interrompait : « Proclamez la République!

» proclamez la République ! » Un ouvrier agitait, au bout d'une pique, un écriteau sur lequel on lisait : *Vive la République!* La République était depuis longtemps le but de M. Ledru-Rollin, l'objet de ses contemplations ardentes, le mobile de sa vie. Il répliqua sans efforts qu'il partageait les vœux du peuple, que la volonté populaire était pour lui une loi, et qu'il allait se retirer avec ses collègues pour délibérer sur la forme de la proclamation de la République. Cette déclaration fut accueillie avec transport, et les cris de *Vive la République! Vive le Gouvernement provisoire!* se firent entendre pendant bien longtemps.

VII

Une difficulté, presque insurmontable, attendait, à leur sortie de la salle, M. Dupont (de l'Eure) et ses collègues. Les deux couloirs regorgeaient de monde. Cette multitude, pressée sur elle-même, semblait immobilisée par sa masse. Le mouvement ne s'y produisait que par des impulsions lointaines et subites. Dès qu'un effort violent avait fait le vide, un remous le comblait. Noyés dans la foule, les membres du Gouvernement provisoire étaient tour à tour poussés en sens divers, réunis par une vague, séparés par une autre. Un moment, craignant que les forces de M. Dupont (de l'Eure) ne fussent inférieures à une pareille lutte, ou que sa constance ne s'en lassât, le peuple l'enferma, avec M. Garnier-Pagès, dans un cabinet voisin de

la salle du Conseil municipal. Enfin, grâce aux efforts de quelques vigoureux citoyens, MM. Dupont (de l'Eure), Lamartine, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Marie et Carnot parvinrent jusqu'à ce salon de réception que nous avons décrit et qui précède le cabinet du préfet.

Presque aussitôt suivait M. Crémieux, qui avait fait de vaines tentatives pour rester dans la salle du Conseil. Il fit connaître, à MM. Marie et Garnier-Pagès, qu'il était leur collègue. Puis parut M. Arago. Épuisé par une longue maladie, son dévouement lui donnait la force d'accomplir, au péril de sa vie, son devoir.

Les membres du gouvernement proclamé à la Chambre se trouvaient ainsi au complet. Ils prirent place autour d'une grande table ronde, placée au milieu de la salle. Là, pendant que M. de Lamartine écrivait la proclamation qui annoncerait à la France la révolution et son gouvernement, ses collègues se mirent à dicter sans relâche des ordres qui prévenaient toute reprise d'hostilités, assuraient la sécurité de Paris, pourvoyaient enfin à toutes les nécessités du moment. Ces ordres, écrits par des secrétaires improvisés, passaient de main en main, et parvenaient avec rapidité, par une succession indéfinie de messagers fidèles, jusqu'à leurs destinations.

VIII

Il était cinq heures et demie. M. de Lamartine avait rédigé la proclamation. Elle était ainsi conçue :

PROCLAMATION DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

« *Au Peuple français!*

» Un gouvernement rétrograde et oligarchique vient » d'être renversé par l'héroïsme du peuple de Paris. Ce » gouvernement s'est enfui, en laissant derrière lui une » traînée de sang qui lui défend de revenir jamais sur » ses pas.

» Le sang du peuple a coulé comme en Juillet. Mais » cette fois ce généreux sang ne sera pas trompé. Il a » conquis un gouvernement national et populaire en » rapport avec les droits, le progrès et la volonté de ce » grand et généreux peuple.

» Un gouvernement provisoire, sorti d'acclamation » et d'urgence de la voix du peuple et des députés des » départements, dans la séance du 24 février, est in- » vesti momentanément du soin d'assurer et d'organi- » ser la victoire nationale. Il est composé de MM. Du- » pont (de l'Eure), Lamartine, Crémieux, Arago (de » l'Institut), Ledru-Rollin, Garnier-Pagès et Marie.

» Ces citoyens n'ont pas hésité un instant à accepter » la mission patriotique qui leur était imposée par l'ur- » gence. *Quand le sang coule,* quand la capitale de la » France est en feu, le mandat du Gouvernement pro- » visoire est dans le péril et dans le salut public. La » France entière le comprendra et lui prêtera le con- » cours de son patriotisme. Sous le gouvernement po-

» pulaire et *républicain* proclamé par le gouvernement » populaire, tout citoyen est magistrat.

» Français ! donnez au monde l'exemple que Paris a » donné à la France. Préparez-vous, par l'ordre et par » la confiance en vous-mêmes, aux institutions fortes » que vous êtes appelés à vous donner.

» Le Gouvernement provisoire déclare que la *forme » républicaine est adoptée provisoirement par le peuple de » Paris et par lui;* mais que le peuple de Paris ni le » Gouvernement provisoire ne prétendent substituer » leur opinion à l'opinion des citoyens consultés en » *assemblées primaires* sur la forme définitive de leur » gouvernement.

» L'unité de la nation formée désormais de toutes les » classes de citoyens qui la composent;

» Le gouvernement de la nation par elle-même;

» La liberté, l'égalité, la fraternité pour principes;

» Le peuple pour devise et pour mot d'ordre;

» Voilà le gouvernement que la France se doit à » elle-même, et que nos efforts vont tendre à lui assurer.

» L'ère du peuple s'est ouverte le 24 février 1848. »

IX

Tel fut le premier jet du génie dans la tempête. Sentiment profond du droit, rectitude des principes, satisfaction mesurée aux exigences de Paris, réserve explicite du droit souverain de la nation, respect des garanties sociales, appel à tous les nobles instincts du

cœur, engagement sans charlatanisme, modestie sans faiblesse, fermeté sans rudesse, sévérité sans injustice et sans insulte pour le gouvernement déchu, tout y était dans la mesure du bon sens et de la nécessité. Que l'on recherche dans l'histoire des circonstances analogues ! Que l'on compare! Vit-on jamais un gouvernement sorti d'un cataclysme parler un si noble langage, au milieu des passions déchaînées, parmi les flots d'une multitude armée, chaude encore du combat, ivre d'un triomphe imprévu et subit ?...

Une seule objection s'était élevée. M. Ledru-Rollin avait demandé qu'à la place de ces mots:

« Le Gouvernement provisoire déclare que la *forme » républicaine* est adoptée provisoirement, etc. »

On écrivit ceux-ci :

« Le Gouvernement provisoire déclare que la Répu- » blique, etc. »

Cette réclamation ayant été accueillie sans difficulté, le manuscrit de M. de Lamartine fut envoyé à l'Imprimerie nationale.

X

Cependant les membres du Gouvernement provisoire voyaient successivement arriver auprès d'eux un concours empressé d'hommes chers à la démocratie : membres du Comité central des électeurs, députés de l'Opposition, journalistes, officiers de la garde nationale, étudiants, élèves de l'École polytechnique,

MM. Bastide, Jean Reynaud, Pagnerre, Hetzel, Bixio, Charles Lesseps, Pascal Duprat, Martin (de Strasbourg), Payer, Legendre, Bocage, V. Masson, Dussart, Delanoüe, Alexandre Rey, Desmarest, Charles Blanc, Héquet, Mallefille, Michelet, Eugène Pelletan, Corbon, Huet, Emmanuel Arago, Jules Favre, Peauger, etc. On y voyait aussi, mais sans hostilité, sans malveillance, quelques figures appartenant à des opinions jadis et bientôt ennemies, telles que M. de la Rochejaquelein et d'autres.

Bientôt le nombre s'en accrut à un point tel, que le Gouvernement disparut, comme submergé dans la foule. Tout ordre, tout concert, toute délibération, tout travail, toute action, devinrent impossibles. Les membres du Gouvernement, accompagnés de M. Carnot, qui ne les avait point quittés, et de MM. Courtais, Pagnerre et Bixio, reculèrent devant l'invasion, jusque dans la pièce voisine, le cabinet du préfet. Quelques citoyens de bonne volonté se groupèrent devant la porte : barrière vivante contre une nouvelle irruption.

XI

Il était environ sept heures. Sur la proposition de M. Crémieux, le Gouvernement procéda définitivement à l'organisation des ministères. Jusqu'à ce moment il n'y avait eu que des pourparlers.

Les membres du Gouvernement provisoire pouvaient-ils exercer concurremment les fonctions actives de mi-

nistres? Telle fut la première question soulevée par le scrupule des consciences. Les avis furent partagés. Les uns soutenaient l'incompatibilité de la double fonction. « De deux choses l'une, ou le ministre absorbera le gouvernant, ou le gouvernant le ministre. Dans le premier cas, vous compromettez le gouvernement; dans le second, c'est l'administration qui périclite. » Les autres répondaient: « Il ne serait pas sans inconvénient de dessaisir le Gouvernement provisoire de la direction immédiate ; la séparation des pouvoirs sera une source de difficultés, de conflits peut-être; dans un gouvernement déjà multiple, il est peu prudent de multiplier encore les rouages; malgré quelques inconvénients problématiques, il y aura des avantages certains, évidents, à ce que les membres du Gouvernement provisoire soient chargés d'exécuter eux-mêmes ce qu'ils auront eux-mêmes résolu. » Cette opinion, fortement appuyée par M. Crémieux, prévalut.

Quel serait le titre des ministres? On décida qu'ils porteraient, comme le gouvernement, le titre caractéristique de la situation. Le Gouvernement provisoire ne pouvait avoir que des ministres provisoires comme lui.

XII

M. Crémieux, qui tenait la plume, inscrivit alors, comme président du Conseil et ministre de la justice, le nom de M. Dupont (de l'Eure). Mais les fonctions ac-

tives dépassaient les forces sinon le zèle du vénérable vieillard. Sur les observations de M. Pagnerre, on arrêta que M. Dupont (de l'Eure) serait président du Conseil sans portefeuille.

Les travaux publics furent dévolus à M. Marie, qui les préféra par ce motif modeste que son beau-frère, attaché depuis longtemps à cette administration, l'aiderait de ses conseils.

L'unanimité désigna M. de Lamartine pour les affaires étrangères.

En regard du ministère du commerce, M. Crémieux écrivit son propre nom.

Puis il demanda à M. Ledru-Rollin de choisir le ministère qui lui conviendrait le mieux. « Celui que vous voudrez, » répondit M. Ledru-Rollin avec simplicité et désintéressement. « Le ministère de l'intérieur? » dit M. Crémieux. A ce mot, M. Garnier-Pagès fit observer à M. Ledru-Rollin que ses études, ses qualités, semblaient l'appeler à la justice. La réorganisation des tribunaux était indispensable; il faudrait à cette œuvre difficile une volonté, une main fermes. L'administration de la justice exigeait des réformes profondes; de ces réformes sortirait, pour celui qui les aurait conçues et exécutées, une gloire durable. Enfin, la variété infinie des détails de l'intérieur absorberait son temps, son activité, son énergie même, dont le gouvernement central pouvait avoir un si grand besoin. Ces observations, appuyées par MM. Marie et Pagnerre, firent impression sur M. Ledru-

Rollin, qui s'y rendit. Mais M. Crémieux lui représenta qu'il personnifiait l'élément actif de la Révolution, que le ministère de l'intérieur était l'instrument direct du gouvernement, et il le pressa vivement de ne point abandonner ce poste. M. Ledru-Rollin, après une courte conversation avec M. V. Masson, officier de la garde nationale présent à cette conférence, revint sur sa décision.

Le portefeuille de la justice ne fut pas contesté à M. Crémieux. Cependant les cultes y étaient adjoints, et il paraissait difficile de confier aux mains d'un israélite une direction de cette nature. Une plaisanterie spirituelle de M. Carnot trancha la question. « Comment, Crémieux! vous voulez faire des évêques? » Les cultes furent détachés de la justice et réunis à l'instruction publique.

Pour ce ministère un grand nom se posait lui-même. Quel plus illustre ministre de l'instruction publique que l'illustre membre de l'Académie des sciences, M. Arago? Mais la marine exigeait une autorité considérable, supérieure à tous les engagements, à toutes les rivalités, à toutes les ambitions, assez haute pour ne froisser aucun amour-propre, capable, par la spécialité de ses connaissances, de conquérir les suffrages sympathiques des marins et de les rallier à la République. M. Arago fut mis à la tête de la marine.

L'on remit l'instruction publique à M. Carnot. Cet homme distingué avait énoncé des prétentions plus simples. Ses vœux se bornaient à servir dans une

mission diplomatique en Allemagne, où il avait passé une partie de sa studieuse jeunesse.

M. Marie demanda pour M. Bethmont le ministère du commerce. Ce choix fut agréé avec empressement.

XIII

Restaient les deux ministères les plus importants peut-être dans la situation présente : la guerre et les finances.

Tous les généraux des régimes antérieurs étaient vieux et usés. Ceux dont l'âge et le renom impliquaient la capacité avaient tous servi d'une manière plus ou moins intime le gouvernement déchu. En dehors de ces deux catégories, point d'illustration suffisante. A qui confier la réorganisation de l'armée, nécessairement ébranlée par la révolution, et appelée peut-être dans quelques jours à la frontière ? Une haute pensée de conciliation, un noble instinct de confiance, suggéra le choix. Le nom du général Lamoricière fut admis. MM. de Lamartine et Garnier-Pagès lui écrivirent qu'on l'attendait à l'Hôtel de ville.

Des études spéciales, une grande renommée de probité, une clientèle importante dans la finance parisienne, quelques travaux publiés dans *le National* sur des questions d'économie politique, indiquèrent M. Goudchaux, banquier, pour les finances. Il reçut et accepta dans la nuit, par dévouement, mais provisoirement, cette redoutable mission.

Le gouvernement de l'Algérie, qui se trouvait aux mains du duc d'Aumale, occupa, dès cette première heure, la sollicitude du Gouvernement provisoire. Il fallait, pour contre-balancer éventuellement l'influence du duc, un nom populaire à la fois dans l'armée et dans le pays. M. Pagnerre parla du général Cavaignac. Cet officier général remplissait en effet mieux qu'aucun autre cette double condition. Il s'était acquis en Afrique un renom sérieux par d'honorables services, et la fidélité de son noble frère à la cause démocratique avait popularisé dans le parti républicain non sa personne, qui n'était point connue, mais son nom.

XIV

M. Garnier-Pagès conserva la mairie de Paris. La préfecture de la Seine et la préfecture de police ressortissaient également à son autorité. Il les gouvernerait l'une et l'autre, directement ou par des délégués de son choix, et il ne relèverait que du Gouvernement provisoire. La direction politique et administrative de la ville de Paris et du département de la Seine se trouvait ainsi en des mains également dévouées à la République et à l'ordre. M. Pagnerre ayant refusé les fonctions d'adjoint au maire de Paris, ces fonctions furent dévolues à MM. Recurt et Guinard. M. Garnier-Pagès destinait M. Guinard à la préfecture de police. Mais celui-ci, informé plus tard de cette nomination, la déclina, pré-

férant la position de chef de l'état-major général de la garde nationale, qui en effet convenait mieux à ses goûts et à ses aptitudes.

On maintint provisoirement les maires et adjoints en exercice. M. Flottard, qu'au moment de son installation M. Garnier-Pagès avait chargé du secrétariat général de la préfecture de la Seine, fut confirmé dans ces importantes fonctions.

Enfin, la garde municipale étant dissoute, la sûreté de Paris fut confiée au patriotisme de la garde nationale. M. de Courtais, ancien officier de l'Empire, député, en obtint le commandement supérieur, ainsi que le commandement provisoire des troupes stationnées dans la ville et dans la banlieue.

XV

Cependant, malgré l'énergique résistance des factionnaires que le dévouement avait improvisés, la consigne qui protégeait les délibérations du Gouvernement avait été forcée. L'autorité de certains amis, l'importance de certaines nouvelles, l'urgence de quelques mesures, avaient triomphé de la sévérité des ordres. Le Palais-Royal était, disait-on, menacé d'incendie! Les Tuileries étaient le théâtre d'horribles dévastations! On craignait la destruction des immenses richesses artistiques du Louvre, la gloire, l'honneur, la supériorité de la France! Les diamants de la Couronne, les

bijoux, l'argenterie, les tableaux, appelaient la surveillance et des soins immédiats! — Toutes ces missions pouvaient être périlleuses. Le premier titre pour les obtenir, c'était donc l'intrépidité et le bon vouloir. Un grand nombre de citoyens de toutes conditions, de gardes nationaux, d'élèves des Écoles, dont à regret il nous est impossible de citer les noms, les remplirent avec patriotisme et courage.

C'est ainsi que M. de Saint-Amand fut provisoirement chargé des Tuileries, et le colonel Dumoulin, du Louvre, qu'il ne garda pas au delà de vingt-quatre heures.

Il fallait en même temps veiller à la sûreté générale de la ville, envoyer des ordres aux mairies, qui sollicitaient une direction, assurer les approvisionnements du peuple, la subsistance de l'armée, pourvoir enfin à tous ces détails si considérables en temps de paix, innombrables en temps de troubles. Les membres du Gouvernement se multipliaient pour suffire à cette immense tâche, avec une fécondité d'initiative, de décision, d'action, incroyable pour ceux qui n'ont pas vu de quelle prodigieuse puissance s'accroissent les facultés humaines dans la chaleur des grandes crises.

XVI

Tandis que le Gouvernement provisoire vaquait à des soins si pressants, de sages esprits, MM. Pagnerre et Bixio notamment, ayant appris l'existence d'une pro-

clamation qui décrétait la République ou la forme républicaine, cherchaient à soulever de graves scrupules de conscience. Ne craignait-on pas de substituer la volonté de quelques individus, d'une fraction du peuple, si l'on veut, à la souveraineté réelle, légitime, du peuple entier ? Ne craignait-on pas d'usurper cette souveraineté ? Voulait-on enlever à la Révolution de 1848 le prestige et la force des principes ? « Je suis républicain » comme vous, » disait M. Pagnerre aux membres du Gouvernement ; « mais ne voyez-vous pas que vous » allez compromettre, par une précipitation intempes» tive, l'avenir de cette République que nous voulons » fonder ? Laissez la nation se prononcer. Ne commettez » pas la faute que vos prédécesseurs ont commise en » Juillet ! »

Ces observations trouvaient de l'écho. MM. Dupont (de l'Eure), Arago, Marie, y accédaient formellement. MM. de Lamartine et Garnier-Pagès en reconnaissaient la gravité. On décida que la proclamation serait soumise à l'épreuve d'une nouvelle discussion ; et M. Pagnerre reçut l'ordre d'aller avec M. Bixio reprendre le manuscrit à l'imprimerie nationale.

La passion ardente du peuple de Paris pour la République devait opposer de rudes obstacles à l'accomplissement de leur mission. Les ouvriers chargés de porter la proclamation y avaient lu : « La République est adoptée. » Le mot, c'était la chose ! le reste importait peu. « Nous la tenons, cette fois, » disaient-ils ; « nous ne l'abandonnerons pas ! » Ils exigèrent

l'exhibition de l'ordre donné à MM. Pagnerre et Bixio; ils comparèrent une à une toutes les signatures; l'ordre ne les portant pas toutes, ils refusèrent de livrer la proclamation. Ébranlés à la fin par l'insistance des envoyés, mais toujours opiniâtres dans leurs défiances, ils déclarèrent qu'ils allaient la reporter eux-mêmes au Gouvernement provisoire.

XVII

Il était environ huit heures. A ce moment, les membres du Gouvernement provisoire n'étaient déjà plus dans le cabinet du préfet. Comme dans le salon de réception, la foule avait pénétré peu à peu et avait bientôt tout rempli. On ne pouvait s'entendre, à peine se voir. Il fallut reculer encore. Le Gouvernement se réfugia dans l'arrière-cabinet que nous avons décrit. Cette pièce, tellement exiguë qu'une douzaine de personnes peuvent à peine s'y tenir, résisterait sans doute, par son exiguïté même, à l'invasion.

XVIII

Telle était la situation du Gouvernement. Acclamé à la Chambre des députés, constitué à l'Hôtel de ville, il avait délibéré, formulé sa pensée dans un acte décisif, donné des ordres multipliés, organisé le ministère,

lorsque, vers huit heures et demie, arrivèrent MM. Flocon et Marrast, accompagnés de M. Guinard et suivis aussitôt de M. Louis Blanc. Celui-ci demandait, à haute voix, une place dans le Gouvernement provisoire. Il venait, disait-il, d'être agréé, avec MM. Marrast et Flocon, par le peuple, dans la salle du Conseil municipal.

En effet, ils y avaient été conduits par M. Lagrange, qui s'épuisait en efforts inutiles pour établir un peu d'ordre dans l'Hôtel de ville, dont il avait pris le commandement. Leur présence dans cette salle, occupée alors par les clients de *la Réforme,* avait été saluée d'énergiques vivat. Ils avaient parlé : la foule avait applaudi. Ils venaient réclamer le bénéfice de cette tardive investiture.

Surpris de la réclamation, froissé par le ton des paroles, M. Arago n'essaya point de contenir un geste d'irritation. Ses collègues témoignèrent leur déplaisir. M. Garnier-Pagès s'avança vers M. Louis Blanc, et lui dit que sa prétention était inadmissible; que le Gouvernement provisoire, composé déjà de sept membres, était assez nombreux; qu'on s'était engagé à l'accepter comme secrétaire, et qu'on s'en tenait purement et simplement à cette proposition. M. Louis Blanc la repoussa avec vivacité. M. Garnier-Pagès s'adressa alors à M. Marrast, dont le spirituel bon sens n'éleva aucune difficulté. Quant à M. Flocon, il répondit, sans hésitation et avec la plus grande simplicité, qu'il serait bien partout où il pourrait être utile.

Alors, se voyant isolé, M. Louis Blanc revint sur son premier refus; il se borna à demander l'adjonction d'un ouvrier, M. Albert. « Quel est cet ouvrier? » — « Un » homme de cœur, connu au journal *la Réforme*, qui a » contribué activement au succès de la journée. » Représenter la classe ouvrière dans le gouvernement était chose convenable et juste. L'idée fut accueillie avec empressement. La seule difficulté, c'était le choix. Nul parmi les membres du Gouvernement provisoire ne connaissait M. Albert. Tous au contraire connaissaient, personnellement ou par la voix publique, des ouvriers qui avaient donné plus d'une preuve de mérites sérieux et divers. Mais M. Louis Blanc venait d'être affligé d'un refus, on ne voulut pas lui en imposer un autre: M. Albert fut accepté.

Sept membres titulaires, quatre secrétaires, telle fut dès lors la composition du Gouvernement provisoire.

On remarquera qu'à l'exception de cet incident, soulevé par M. Louis Blanc, aucune discussion ne vint troubler l'accord volontaire et délibéré des esprits. De l'union des volontés dépendait le salut de la France. La discorde introduite par quelque vaine question de personnes eût paru un crime. Une question de principes devait seule amener des contestations sérieuses.

CHAPITRE ONZIÈME.

La proclamation est soumise à la discussion, après les modifications introduites par M. de Lamartine; trois opinions se prononcent; arguments; difficultés de s'entendre. — Arrivée de M. Lamoricière; son danger de mort sur la place de l'Hôtel de ville; le Gouvernement lui offre le ministère de la guerre; il refuse, mais il acceptera un commandement à la frontière; il désigne le général Bedeau; le général Bedeau refuse également le ministère, et se charge de la première division militaire. — Noble attitude de la population de Paris. — La foule qui encombre l'Hôtel de ville devient un péril; le Gouvernement provisoire ne peut délibérer; il est contraint de se barricader; ses membres vont successivement haranguer et calmer le peuple; grandes et nobles paroles de M. de Lamartine. — Dernières délibérations sur la proclamation de la République; tour de parole; opinions de MM. Ledru-Rollin, Flocon, Louis Blanc, Garnier-Pagès, Marie, Arago, Dupont (de l'Eure), Crémieux, Lamartine, Marrast, Carnot; adoption, à l'unanimité, de la proclamation de la République, sauf ratification du peuple, immédiatement consulté. — Le Gouvernement provisoire prononce la dissolution de la Chambre des députés, l'interdiction aux pairs de se réunir, la convocation d'une Assemblée nationale, l'incorporation de tout citoyen dans la garde nationale. — Joie générale. — Clémence des vainqueurs. — Mot de M. Ledru-Rollin. — Repas du Gouvernement provisoire; le pain et l'eau. — Résumé. — Conclusion.

I

M. de Lamartine avait repris sa proclamation. Il la modifia, y ajouta les noms des secrétaires, et en donna lecture. Voici quels étaient les changements introduits.

Les premiers étaient sans importance, presque uniquement de forme. M. de Lamartine retranchait du quatrième paragraphe ces mots : *Quand le sang coule;* et plus loin, ceux-ci : *Dans le péril.*

Même paragraphe, première rédaction : « Sous le

gouvernement populaire et *républicain* proclamé par le Gouvernement provisoire, etc. » — Seconde rédaction : « Sous le gouvernement populaire proclamé, etc. »

La modification principale portait sur le paragraphe où se trouvait engagée la grande question de savoir si le Gouvernement provisoire décréterait lui-même la République, ou s'il réserverait au peuple la décision souveraine. La première rédaction, modifiée déjà sur l'observation de M. Ledru-Rollin, était ainsi conçue :

« Le Gouvernement provisoire déclare que la République est adoptée provisoirement par le peuple de Paris et par lui; mais que ni le peuple de Paris ni le Gouvernement provisoire ne prétendent substituer leur opinion à l'opinion des citoyens consultés, en assemblées primaires, sur la forme définitive de leur gouvernement. »

Maintenant M. de Lamartine proposait de dire :

» Bien que le Gouvernement provisoire agisse uniquement au nom du peuple français et qu'il adopte la forme républicaine, ni le peuple de Paris ni le Gouvernement provisoire ne prétendent substituer leur opinion à l'opinion des citoyens, qui seront consultés sur la forme définitive du gouvernement que proclamera la souveraineté du peuple. »

II

Trois solutions se firent jour dans la discussion : 1° L'institution d'un gouvernement provisoire, dans la

rigoureuse acception du mot, occupant la vacance entre le pouvoir déchu et le pouvoir futur, laissant à une assemblée, immédiatement convoquée et nommée par le suffrage universel, le soin de constituer le gouvernement de la France;

2° La proclamation immédiate de la République, sans restriction et sans appel;

3° La proclamation de la République, gouvernement de fait, sous la réserve pleine et entière du droit souverain du peuple.

Les membres et les secrétaires du Gouvernement provisoire se partageaient ainsi entre ces trois opinions. Pour la première, MM. Dupont (de l'Eure), Arago, Marie; — pour la deuxième, MM. Ledru-Rollin, Flocon, Louis Blanc; — la troisième, transaction loyale entre les deux autres, était soutenue par MM. de Lamartine, Crémieux et Garnier-Pagès, ainsi que par M. Carnot, ministre de l'instruction publique. M. Marrast, épuisé de fatigue, gardait le silence; mais ses tendances n'étaient point douteuses.

III

Un instant la discussion parut revêtir un caractère fâcheux. Debout sur un canapé, en costume de garde national, M. Louis Blanc pérorait avec feu. Sa voix, échauffée par les ardeurs de la journée, éclatait avec une force excessive pour l'exiguïté de la salle.

M. Dupont (de l'Eure) écoutait avec un étonnement tranquille. M. Arago laissait percer son impatience; malade, irrité par la fièvre et par la contradiction, il ne put se contenir, et se levant, il jeta cette brusque apostrophe : « Eh! monsieur, j'étais républicain » avant que vous fussiez né! » Et, comme l'insistance de l'orateur surexcitait ses nerfs agacés par la maladie, il voulut, à plusieurs reprises, se retirer et entraîner avec lui M. Dupont (de l'Eure). Quelques-uns de leurs collègues, plus calmes, parvinrent à les retenir.

IV

Voici, du reste, quels étaient les arguments contradictoires.

Les partisans de la République immédiate et sans appel au peuple disaient : « Il y a dans la vie des nations des circonstances solennelles qu'il faut savoir saisir. L'occasion se présente d'assurer les droits du peuple : nous serions coupables si nous la laissions échapper. — La République est la forme nécessaire de la démocratie. La démocratie triomphe: proclamons la République. — Vous admettez le suffrage universel! Suffrage universel et République sont deux termes indivisibles. Pourquoi tenter de les séparer, ou du moins sembler le vouloir? Le peuple ne peut nier la République sans nier sa propre loi, son droit, sa souveraineté, sans se nier lui-même. Donc, en proclamant

la République vous n'usurpez rien de son droit, vous n'anticipez même pas sur sa volonté, vous ne faites que reconnaître simplement ce qui est. Attendre, c'est provoquer des difficultés, considérables peut-être, c'est ouvrir la porte au doute, à des soupçons formidables. — Au surplus, le peuple est là ! Il espère, il veut, il exige la proclamation immédiate de la République. Lui refuser satisfaction, c'est vouloir déchaîner l'anarchie. — La République est la seule solution possible. Proclamez la République ! »

V

Du côté de M. Dupont (de l'Eure) on répliquait : « Le peuple de l'Hôtel de ville, le peuple de Paris même, n'est point à lui seul la nation. Il a son droit; la nation a le sien. — Violer un de ces droits, c'est les mettre en question l'un et l'autre. Vous dites que la République est la forme inaliénable de la démocratie ! C'est notre opinion comme la vôtre. Mais il faut que la nation prononce si c'est aussi la sienne. Proclamer une forme de gouvernement, quelle qu'elle soit, sans consulter le peuple, c'est usurper la souveraineté du peuple. Une circonstance imprévue, subite, inespérée, nous donne le gouvernement : soit ! acceptons, prenons sans hésiter cette grande mission; le péril des conjonctures légitimera nos actes devant la nation, devant la postérité, devant Dieu. Mais ne l'étendons pas

au delà du salut public. Convoquons sur-le-champ une Assemblée nationale, élue par le suffrage universel. Régulièrement nommée, elle établira régulièrement la République. Quel est le principe, la source, la raison d'être, le commencement, la fin de la démocratie? La souveraineté du peuple. Eh bien, respectons cette souveraineté, respectons-la sincèrement. Bornons-nous à proclamer les deux faits nécessaires de la situation : l'installation du Gouvernement provisoire et la convocation de la France, appelée à décider souverainement de son sort, de sa loi suprême, de sa constitution. »

VI

« N'essayons pas de nier l'évidence, » disaient à leur tour MM. de Lamartine, Crémieux, Garnier-Pagès et Carnot. « La République est de droit, de fait, de nécessité. La monarchie est renversée; rien n'existe plus, rien ne peut plus exister de ce qui a été. Qu'y a-t-il donc? Un gouvernement de citoyens élus, commissionnés par le peuple : en un mot, une République. On ne peut le nier! Il faut le dire. Si vous ne le dites pas, qu'arrivera-t-il? A l'instant même vous ouvrez la porte à tous les soupçons, à toutes les calomnies; à l'instant même on vous attribue des arrière-pensées de monarchie et de régence. Rien alors ne retient plus ce peuple qui vous demande à grands cris une résolution; c'est la bataille continuée, la guerre civile, le fer, le feu, le

sang. En même temps, vous avez perdu votre puissance morale. Or, quelle autre force vous reste? Aucune. L'anarchie est victorieuse ; votre gouvernement est emporté dans le flot des passions déchaînées. Vous ne sauvez même pas le principe de la souveraineté, cet objet de nos respects communs, de notre culte : il s'abîme dans une dictature sanglante. N'hésitez donc pas à proclamer la République.

Mais proclamons aussi, avec une égale fermeté, le principe de la souveraineté du peuple : disons que dans la nation seule réside le droit de consécration définitive et irrévocable. Faisons immédiatement appel à la nation tout entière, qui déléguera à l'assemblée de ses représentants le pouvoir de faire et de défaire, de nouer et de dénouer, de ratifier et de désapprouver, de nous absoudre ou de nous condamner.

Par là vous aurez donné la satisfaction due à ce glorieux peuple de Paris, dont l'héroïsme a fait la révolution, et vous aurez maintenu dans toute sa pureté le grand principe, sans lequel la République elle-même n'est qu'un mot. »

VII

Ces graves raisons, exposées de part et d'autre avec une conviction profonde, étaient toutes soutenues avec l'ardeur, la ténacité que mettent au cœur des hommes la passion du devoir, la conscience d'une idée juste. Malgré le désir sincère, évident, d'une solution conci-

liatrice, la discussion durait depuis deux heures, et l'on ne parvenait pas à s'entendre.

M. Flocon avait d'abord signé, puis il effaçait son nom. M. Ledru-Rollin ne signait pas. Chacun s'efforçait, par une rédaction nouvelle, par un mot, de tourner la difficulté; mais la langue n'a point de mot qui exprime à la fois deux idées contradictoires. A la place de cette phrase : « Bien que le Gouvernement provi» soire agisse uniquement au nom du peuple français, » et qu'*il adopte la forme républicaine*, ni le peuple de » Paris, ni le Gouvernement provisoire, etc., etc., » M. de Lamartine, formulant pour la troisième fois la même pensée, écrivait : « Bien que le Gouvernement » provisoire agisse uniquement au nom du peuple fran» çais, *bien qu'il soit de cœur et de conviction pour le » gouvernement républicain*, ni le peuple de Paris, ni le » Gouvernement, etc., etc. »

Rien ne réussissait à créer l'unanimité. La discussion continuait au milieu d'une effervescence croissante et des clameurs d'un peuple agité, souvent interrompue par les incidents multipliés qui appelaient au dehors l'intervention active et personnelle du Gouvernement provisoire.

VIII

Le général Lamoricière était arrivé.

On se rappelle que nous l'avons laissé dans la 11ᵉ légion, essayant de reconstituer autour des débris de la

régence un débris de force militaire. Battu mais non découragé, imbu de cette maxime des grands capitaines que la victoire reste infailliblement au plus tenace, il s'était dirigé une première fois vers l'Hôtel de ville avec M. Boulay (de la Meurthe)[1]. Mais, séparé de M. Boulay par la foule, il avait été reconnu pour un militaire, saisi, maltraité, conduit enfin prisonnier dans un cabaret de la place. Par une coïncidence peu rassurante, c'était le même cabaret à la porte duquel avait été pendue la première victime de la première révolution, Foulon! En vain le général rappelait son nom, ses services. On voulait le fusiller : les uns précisément parce qu'il était Lamoricière; les autres parce qu'il n'était qu'un vil imposteur, usurpant, pour échapper à la vengeance du peuple, une illustre popularité. On ne sait ce qui serait arrivé si un insurgé, ancien soldat de l'armée d'Afrique, survenant par hasard, n'eût déclaré que le prisonnier était bien Lamoricière. Aussitôt ceux qui l'accusaient d'imposture crient *Vive Lamoricière!* les autres, entraînés, acclament le jeune héros dont le nom a tant de fois retenti; et le général reçoit une ovation, là même où paraissait devoir se terminer sa vie.

Rentré chez lui après cette terrible alerte, il avait successivement reçu la lettre de MM. de Lamartine et Garnier-Pagès, et une dépêche plus pressante de ce dernier. Blessé, harassé, mais indomptable à la fatigue et au péril, il s'était remis en marche, et il venait répondre à l'appel du Gouvernement provisoire.

[1] Cinq heures.

Introduit, il apprit que M. Courtais avait reçu le commandement de la garde nationale, et s'était rendu aux Tuileries; que le gouvernement avait à cœur de rétablir dans l'armée la discipline ébranlée, de la réorganiser fortement, de la mettre promptement en état de paraître devant l'ennemi; que, pour cette œuvre difficile, qui exigeait une main habile, ferme, éprouvée, et l'autorité d'un nom sur le soldat, le gouvernement avait compté sur son patriotisme. Le général remercia avec effusion : Il était profondément touché d'une telle preuve de confiance dans sa loyauté; mais sa situation du matin le liait. « D'ailleurs, » ajouta-t-il en termes militaires, « je n'entends rien à la boutique » administrative de Paris. Bedeau peut vous être plus » utile que moi. Mais probablement vous allez avoir la » guerre : donnez-moi un poste à la frontière, et vous » pouvez comptez sur moi. »

Quelle merveilleuse odyssée que la sienne dans cette journée! Le matin, ministre de la royauté, il ne tient qu'à lui d'être, le soir, ministre de la République! Dans l'intervalle, une révolution s'est accomplie; il a vingt fois risqué sa vie contre le feu; deux fois il a été blessé; deux fois prisonnier, il a deux fois entendu délibérer de sa vie et de sa mort. Parcourant ainsi tous les degrés de la fortune et de l'infortune, incessamment précipité, incessamment relevé du sommet à l'abîme et de l'abîme au sommet!

IX

Comme son frère d'armes, le général Bedeau avait, le matin, commandé pour le gouvernement du roi; à trois heures, il commandait encore, prêt à obéir aux ordres du duc de Nemours. Mais toutes les pensées étaient si éloignées de regarder l'armée comme vaincue, l'union de l'armée et du peuple avait si évidemment favorisé l'accomplissement de la révolution, que le Gouvernement provisoire n'hésita pas un moment à appeler auprès de lui le général Bedeau, comme il l'avait fait pour le général Lamoricière. D'un autre côté, il était tellement clair que ni l'honneur ni l'amour-propre de l'armée n'étaient entachés par le résultat de la journée, que ces deux généraux s'empressèrent de se rendre à cet appel.

Dès que le général Bedeau parut, M. Garnier-Pagès, qui le connaissait, vint à lui : « Général, » dit-il, « je » vous remercie, au nom du pays, d'être venu sur » notre demande.

» — Je le devais, mais je ne sais si je pourrai vous » servir.

» — Il s'agit de ne pas déserter la cause de la » France, celle de l'armée. Nous avons compté sur La» moricière, sur vous, sur les généraux qui ont servi » en Afrique; les autres ont été ou aides de camp du » roi, ou pairs de France, ou députés conservateurs. » Leurs noms sont impopulaires; les vôtres sont aimés

» du peuple. D'un jour à l'autre, l'armée peut être ap-
» pelée à la défense du pays : plus que jamais il est
» nécessaire de fortifier son organisation, de maintenir
» intacte sa discipline. Pour cette œuvre glorieuse et
» difficile, nous désirons avoir vous et Lamoricière au
» ministère de la guerre et à la tête de la première
» division militaire. C'est assurément une haute et noble
» mission.

» — Permettez-moi de vous demander quelles sont
» les intentions du Gouvernement provisoire. Veut-il
» inquiéter les officiers dans leur position ? S'il en
» était ainsi, je ne saurais accepter.....

» — Rassurez-vous, général ! L'intention du Gouver-
» nement est de n'écouter aucune calomnie contre l'ar-
» mée, de s'élever au-dessus de toutes les misérables
» questions de personnes, pour ne songer qu'à la dé-
» fense du pays. Aucun officier ne sera donc inquiété
» pour ses opinions, pour ses actes antérieurs à la
» révolution.

» — Puisqu'il en est ainsi, j'accepte le commandement
» de la première division militaire. Réservez le minis-
» tère, soit à Lamoricière, soit à quelque autre général
» plus versé que moi dans l'administration. »

Ayant reçu les mêmes assurances de MM. Lamartine et Ledru-Rollin, ainsi que des divers membres du Gouvernement provisoire, le général se rendit à l'hôtel de la première division militaire. Immédiatement il y convoqua tous les chefs de corps, et il envoya à Vincennes, par un capitaine d'artillerie, M. Michel, l'ordre

de lever les ponts-levis, afin d'éviter toute occasion ou tout prétexte de conflit entre le peuple et la garnison.

Un peu plus tard, le Gouvernement provisoire, espérant faire accepter par le général le ministère de la guerre, inscrivit son nom sur la liste qui parut le lendemain au *Moniteur*. M. Garnier-Pagès fut chargé (vers onze heures) d'en instruire le général, qui persista dans son refus.

Assurer la défense du pays, sauvegarder la discipline de l'armée, tels étaient les sentiments du Gouvernement provisoire et des généraux qui répondaient à son appel. Si, dans la suite, l'esprit de parti a essayé de ternir une éclatante loyauté, la France ne doit que de la gratitude à ceux qui, dans les moments difficiles, n'ont regardé ni l'intérêt ni les convenances de leur personnalité, mais l'intérêt de la patrie et celui de l'armée; à ceux qui n'ont pas reculé devant leur devoir; à ceux enfin qui n'ont pas voulu se couvrir d'un voile de dignité menteuse, ni écouter d'égoïstes calculs d'ambition.

X

Il faisait nuit depuis longtemps et l'Hôtel de ville était toujours comble. La foule semblait même plutôt accrue que diminuée. Dans les cours, dans les salles, dans les couloirs, sur les escaliers, l'agitation, loin de s'épuiser, redoublait. Tout lui servait d'aliment; mille sentiments divers exaltaient les imaginations : Cette

monarchie, debout le matin, renversée tout entière en quelques heures; ce triomphe inouï d'une opinion, d'un peuple; cette lutte relativement peu sanglante; un résultat si considérable; tant d'incidents extraordinaires; l'armée unie au peuple qu'elle devait combattre; la bourgeoisie, hostile d'intérêts, associée de cœur, de dévouement et de patriotisme; l'incertitude sur le sort du roi, des princes, des ministres; le peuple maître de la ville; la ville, un camp sans soldats; le désir de sonder les intentions du Gouvernement provisoire; l'impatience de connaître ses premiers actes; l'ardeur, la peur d'entendre enfin la consécration officielle de ce grand mot qui retentit dans les souvenirs des uns, dans l'espérance du plus grand nombre, dans la bouche de tous : la République! l'anarchie déchaînée, contenue jusqu'à présent; ce spectacle enfin, ce spectacle si nouveau de quelques citoyens plus ou moins obscurs, prodige d'audace et de dévouement, sans autre rempart que la foule contre la foule, sans autre force que la force morale, jetés en un instant du foyer domestique au gouvernement, cherchant leur direction dans les ténèbres, et maîtrisant déjà cette tempête qui menace de tout engloutir.

Et puis, il faut le dire à l'éternelle gloire du peuple de Paris, il était à lui-même et au monde un magnifique exemple. Les mauvais instincts, les mauvaises passions, les jalousies, le venin des cœurs, avaient perdu tout empire; un petit nombre d'individus noyés dans la masse en étaient seuls infectés. Les plus nobles

sentiments dominaient cette foule livrée à elle-même, qui n'offrait d'autre danger que l'excès de son enthousiasme et les égarements possibles de l'exaltation. Chacun se sentait magistrat. Chacun se sentait comme tenu de quelque devoir. Le bon vouloir abondait; les missions que s'arrogeait l'initiative individuelle étaient toutes des missions d'ordre et de paix. Une population admirable de bon sens, de raison, de sagesse, d'intelligence, gardait les barricades et les mairies, contenait les prisons, distribuait les premiers secours, sauvait les gardes municipaux, étendait sur la cité entière une vigilance protectrice. On voyait le pauvre défendre la propriété du riche. La Banque de France était gardée par des ouvriers en blouse, le Trésor public par l'honneur public!

XI

Ce danger, né d'un excès d'enthousiasme, menaçait sérieusement, à l'Hôtel de ville, les membres du Gouvernement provisoire. On les a vus reculer successivement dans le cabinet du préfet, dans celui du secrétaire, puis dans un arrière-cabinet, au delà duquel il n'y avait plus rien! C'est là qu'ils sont assiégés maintenant. En vain les factionnaires improvisés par le dévouement résistent de la voix et des mains: la pression est énorme; elle devient irrésistible. La porte crie sous le poids; elle va fléchir! Les membres du

Gouvernement provisoire se voient contraints d'opposer à l'invasion la force de leurs bras, et, littéralement, de se barricader avec le peu de meubles que renferme le cabinet. Mais cette protection même ne suffit pas. Le tumulte empêchait toute délibération suivie. Il fallait obtenir de la foule qu'elle se modérât elle-même. Plusieurs fois MM. Marie, Crémieux, Garnier-Pagès, Lamartine, l'avaient haranguée et contenue pour un moment.

M. de Lamartine sortit de nouveau par le couloir que nous avons décrit. Il se dirigeait vers la salle du Conseil municipal, centre de l'agitation, déjà foyer d'intrigues, au milieu d'une multitude dont sa parole excite l'enthousiasme, modère l'impatience et calme l'animation. Dès qu'il y paraît, s'élève un concert de vivat et de rumeurs; mille voix applaudissent et interpellent tout à la fois. Un citoyen demande brusquement de quel droit le Gouvernement provisoire s'érige en gouvernement. Dès qu'un peu de silence permet à la voix de porter, M. de Lamartine répond à cette insolente question par cette magnifique apostrophe :

« De quel droit? Du droit du sang qui coule, de l'in-
» cendie qui dévore vos édifices, de la nation sans
» chefs, du peuple sans guides, sans ordres et demain
» peut-être sans pain! Du droit des plus dévoués et
» des plus courageux citoyens! Puisqu'il faut vous le
» dire, du droit de ceux qui, les premiers, livrent
» leur âme aux soupçons, leur sang à l'échafaud, leur
» tête à la vengeance des peuples ou des rois pour

[illegible]

[illegible] pro-clamation de la République. « La République ! » reprend M. de Lamartine, « nous aussi nous la voulons. Mais « nous n'avons ni le droit, selon moi, de déclarer notre « pensée, notre volonté à nous peuple de Paris, celui « de prendre la présente initiative du gouvernement « de liberté amenée par les siècles, et de dire au pays, « au monde, que nous prenons sous notre responsa- « bilité de proclamer la République provisoire comme « gouvernement du pays, mais en laissant au pays, à « ses trente-six millions d'âmes, qui ne sont pas ici, « qui ont le même droit que nous de consentir, de « préférer ou de repousser telle ou telle forme d'institu- « tion, en leur réservant, à eux, ce qui leur appartient, « comme notre préférence nous appartient à nous- « mêmes, c'est-à-dire l'expression de leur volonté sou- « veraine dans le suffrage universel, première vérité, « seule base de toute République nationale !... »

A ces nobles et fermes accents, la foule, ivre d'enthousiasme, répond par des acclamations unanimes; et l'orateur est reconduit en triomphe auprès de ses collègues.

XII

Il n'y avait plus à hésiter. Le peuple attendait la pensée du Gouvernement provisoire. Il fallait la lui dire.

Tous les membres étaient réunis dans l'arrière-cabinet : MM. Ledru-Rollin, Flocon, Louis Blanc, assis ensemble sur le canapé; en face, devant la cheminée, sur des siéges, MM. Dupont (de l'Eure) et Arago; à droite du canapé, MM. Marie et Garnier-Pagès; à gauche, MM. Carnot et Marrast; près de la fenêtre, à une table, M. de Lamartine, et, à côté de lui, M. Crémieux. Deux personnes, qui ne faisaient point partie du gouvernement, MM. Jean Reynaud et Guinard, se tenaient debout, attentives, dans un coin de la salle. M. Flottard allait et venait, recevant des ordres pour les transmettre.

Comme dans les délibérations ordinaires, un tour de parole fut décidé.

M. Ledru-Rollin commença. « Le peuple vient de renverser le trône de Louis-Philippe et d'expulser la famille royale; la branche cadette suit dans l'exil la branche aînée. Deux fois, en dix-huit ans, le peuple s'est prononcé contre la monarchie. Trompé une première fois dans ses espérances, il ne peut pas être trompé une seconde fois. C'était la République qu'il voulait; c'est la République qu'il veut. A la Chambre des députés, à l'Hôtel de ville, partout, il acclame et

proclame la République. Que les membres du Gouvernement provisoire le veuillent ou non, la République est proclamée! Comment hésiteraient-ils à se conformer aux vœux du peuple qui est la loi vivante? » M. Ledru-Rollin s'étonne que la question soit seulement débattue : « Tout débat est plus qu'inutile. Il faut, sans hésiter, proclamer nettement, fermement, tout de suite, la République! »

M. Flocon appuie, en peu de mots fermes et précis, les conclusions de M. Ledru-Rollin.

M. Louis Blanc résume brièvement les arguments qu'il a déjà émis, et il ajoute : « Ne pas proclamer la République, c'est vouloir se créer des difficultés énormes. On ne peut pas laisser la France sans forme de gouvernement. La République est la loi des lois, la loi suprême, l'avénement du peuple à la direction de ses propres affaires. Il a su reconquérir ses droits : le Gouvernement provisoire ne peut refuser de les reconnaître, en instituant la seule forme qui puisse les établir à jamais. La monarchie, c'est le despotisme et l'oppression! Assez longtemps le peuple a été esclave et serf : il doit enfin être son propre maître. Une révolution vient de s'accomplir : elle doit avoir ses conséquences, toutes ses conséquences sociales. La République, c'est le règne du peuple qui commence! Un cri formidable protesterait contre le gouvernement qui s'opposerait à son établissement. Que l'on se hâte! demain il ne serait plus temps. Proclamons à l'instant la République!... »

XIII

M. Garnier-Pagès : « La République a été le vœu, l'espérance de toute sa vie; elle est sa foi. On le sait. Si, avant le combat, dans le but d'éviter l'effusion du sang et la guerre civile, il eût, avec tout le parti radical, accepté une transaction qui eût laissé la monarchie affaiblie, la démocratie fortifiée et libre de poursuivre son but, aujourd'hui la situation n'est plus la même. La monarchie est renversée, la guerre civile est évitée, la République est possible : il veut la République. Ayant toujours pensé que Lafayette, en 1830, avait commis une faute immense en refusant de proclamer la République, il ne veut pas commettre pour son compte la même faute; il ne veut pas avoir à se reprocher d'avoir eu la République dans la main et de l'y avoir retenue. Sa résolution à cet égard est tellement forte, que si la République n'est pas immédiatement proclamée par le Gouvernement provisoire, il se retirera... » — A cette déclaration, M. Ledru-Rollin se lève et dit : « Eh bien! c'est une affaire terminée!... » — « Pour moi, » sans aucun doute, » reprend M. Garnier-Pagès; « mais je crois que nous devons faire tous nos efforts » pour concilier les volontés de nos collègues. Écou- » tons leurs opinions. »

XIV

M. Marie rappelle qu'il a, le premier, demandé à la Chambre des députés l'institution d'un gouvernement provisoire; qu'il a, le premier, protesté contre l'opinion des partisans de la régence. Ses principes ne sont donc pas douteux : il veut la République. Mais est-il opportun de la proclamer, de la proclamer immédiatement?... Le peuple qui entoure l'Hôtel de ville la réclame! Sans doute. Mais le peuple de l'Hôtel de ville n'est pas le peuple français; il n'est pas même le peuple de Paris. Que dira la garde nationale? Que dira l'armée? Accepteront-elles une telle décision, sans renouveler dès à présent cette lutte qui finit à peine? Et si la lutte recommence, le Gouvernement provisoire n'aura-t-il pas éternellement à se reprocher la guerre civile, l'anarchie? C'est horrible à penser. Ne précipitons donc pas follement la réalisation de nos espérances. La logique des événements conduit à la République. Pourquoi se hâter? Ne donnons pas une origine contestable à ce qui ne doit pas être contesté. Le présent contient l'avenir du peuple. N'ayons pas, aux yeux de nos adversaires, l'apparence d'avoir forcé la volonté de la nation. Il faut prévoir et ne pas soulever des difficultés, insurmontables peut-être, par le premier acte émané du gouvernement. Attendons le moment, qui ne peut se faire beaucoup attendre, où la

nation se prononcera nettement pour la République, et alors nous l'acclamerons.

XV

M. Arago persista dans son opinion, qu'il résumait en ces termes : « Le Gouvernement provisoire n'a point le droit de décréter la République. C'est la nation seule, par ses représentants, qui doit régler la forme de son gouvernement. »

M. Dupont (de l'Eure) exprimait la même idée avec une énergie familière. « Je ne crois pas, » disait-il, « qu'à » l'Hôtel de ville de Paris on ait le droit de faire les » affaires de Carpentras ! » Il ajoutait que la République avait laissé des souvenirs terribles dans beaucoup d'esprits; qu'en la proclamant immédiatement, on courrait le risque d'inspirer des craintes fatales à sa durée et à sa tranquillité; qu'il fallait se garder de fournir des prétextes aux calomnies contre les intentions libérales et généreuses du Gouvernement provisoire; que la nécessité la plus immédiate, c'était de rassurer les esprits; qu'ensuite la République serait proclamée et fondée plus sûrement, plus solidement, par une assemblée constituante issue du suffrage universel.

XVI

M. Crémieux cherchait à concilier les deux opinions. Il disait à MM. Dupont et Arago : « En droit, vous

avez raison. Mais ce n'est pas un droit que nous discutons; c'est un fait, un fait que nous reconnaissons. La révolution est accomplie par le peuple de Paris; c'est le peuple de Paris qui a renversé la monarchie. Le même peuple proclame la République; c'est lui qui nous a appelés au pouvoir pour être les interprètes de sa volonté. Puisque nous acceptons le pouvoir des mains du peuple, pouvons-nous ne pas suivre l'impulsion qu'il nous donne? Remplissons donc la mission qui nous est confiée de proclamer la République... Quant au droit, réndons-le indiscutable en le réservant. Deux opinions sont en présence : l'une veut la proclamation immédiate de la République, sortie vivante des entrailles mêmes de la révolution; voilà pour le fait. L'autre prétend que la nation tout entière peut seule disposer d'elle-même; voilà pour le droit. Mettons d'accord le fait et le droit. Proclamons la République, et laissons à une assemblée librement, immédiatement convoquée, le droit de confirmer ou d'annuler le fait! » Et il proposa la modification suivante à la rédaction de M. de Lamartine : « Le Gouvernement provisoire proclame la République, sauf ratification par le peuple, » qui sera immédiatement consulté. » C'était la même pensée sous une forme plus nette et plus concise.

XVII

M. de Lamartine parla le dernier. J'extrais son opinion des formules qu'il a consacrées lui-même en les

imprimant. « Il ne reste debout, en droit, que la nation; en fait, que sept hommes parlant et agissant en son nom et en son absence, jusqu'à ce qu'elle puisse parler et agir elle-même. Ces hommes n'auraient évidemment pas le droit de changer la forme du gouvernement, si ce gouvernement existait. Mais aucun gouvernement n'existe, excepté le gouvernement des plus téméraires et des plus dévoués. Dans cette absence totale de lois constitutives, dans ce vide d'autorité, dans ce néant de droits, ces sept hommes, dont le hasard de leur présence fait seul tout le titre, ont certainement le droit de regarder autour d'eux, d'apprécier la situation dans son ensemble, de délibérer. Il leur est loisible aussi d'admettre, comme éléments de leurs délibérations, leurs propres opinions, leurs tendances personnelles, et de déclarer au pays s'ils vont gouverner provisoirement, ou au nom de la République levée dans leurs cœurs...

» Il n'y a plus que trois partis à prendre : ne proclamer aucune forme de gouvernement, proclamer la monarchie ou proclamer la République.

» Dire au peuple : « Nous ne proclamons aucun gouvernement! » c'est évidemment dire à tous les partis soulevés pour ou contre tel ou tel gouvernement : « Continuez à verser votre sang et celui de la France, à recruter vos forces, à aiguiser vos armes, à donner des assauts continuels à l'ordre provisoire et désarmé que nous établissons, pour lui arracher le triomphe de votre faction. » Ne rien proclamer du tout, c'est donc,

en fait, proclamer l'anarchie, la sédition, la guerre civile en permanence. Mieux vaudrait mille fois que ces hommes fussent restés immobiles et muets dans les rangs des députés, que d'en sortir, au nom du salut public, pour la perte de tous!

» Proclamer la monarchie devant trois cent mille hommes soulevés pour la combattre, devant la garde nationale désorganisée ou complice, devant l'armée étonnée et dissoute, devant le trône vide, devant la régence en fuite, devant les Chambres expulsées par la capitale, c'est évidemment proclamer la dérision à la face du peuple...

» Proclamer la République provisoire, sauf la ratification du pays, immédiatement convoqué dans son Assemblée nationale, c'est donc la seule chose à faire, à la fois révolutionnaire et préservatrice. La République tentée avec unanimité et modération, pendant un espace de temps quelconque, sera un progrès immense, acquis dans l'ordre des gouvernements rationnels et des intérêts populaires... Ainsi la guerre civile pourra être éteinte, la révolution pourra être accomplie, le peuple pourra être dirigé par son propre frein, et cependant la nation restera maîtresse absolue, souveraine, de son gouvernement définitif. »

MM. Marrast et Carnot pensaient comme M. de Lamartine.

XVIII

La formule proposée par M. Crémieux réunissait à peu près toutes les opinions. Pour quelques-uns seulement le mot « *proclame* » était trop affirmatif; « *désire* » était une expression moins tranchante, plus convenable. MM. Garnier-Pagès et Crémieux proposèrent le mot *veut*. Toutes les opinions divergentes se concilièrent enfin dans un commun symbole : « Le Gouvernement provisoire veut la République, sauf ratification » par le peuple, qui sera immédiatement consulté ». Ce grand acte, qui annonçait à la France le premier jour d'une ère nouvelle, fut adopté à l'unanimité.

Chacun des sept membres y apposa sa signature. Les secrétaires, MM. Marrast et Louis Blanc, signèrent ensuite. La signature de M. Flocon, qui s'était absenté un moment, et celle de M. Albert, qui n'avait pas encore paru, manquèrent seules au document publié dans le *Moniteur* du lendemain.

Telle fut cette délibération mémorable. Je l'ai scrupuleusement recueillie dans mes notes, dans mes souvenirs, dans les souvenirs et dans les notes de mes collègues. Ce qui me frappe encore, après cinq ans écoulés, c'est le calme, la gravité, le sentiment consciencieux du droit, la liberté entière de paroles et de pensées dont elle fut empreinte. Si l'on se reporte aux circonstances, si l'on regarde la portée de l'acte, si l'on mesure la puis-

sance des commotions électriques du dehors, je crois pouvoir dire, sans inconvenance et sans orgueil, qu'il n'y a point dans l'histoire un acte plus digne d'estime et de respect.

XIX

Pour compléter sa pensée et pour réaliser le paragraphe : « Sauf ratification du peuple, qui sera immé» diatement consulté », le Gouvernement provisoire décréta, séance tenante : la dissolution de la Chambre des députés, l'interdiction aux membres de la pairie de se réunir, la convocation d'une Assemblée nationale, dans le délai rigoureusement indispensable pour régler les mesures d'ordre et de police nécessaires à l'organisation du vote de tous les citoyens.

Par ces mots : « tous les citoyens », le Gouvernement provisoire entendait consacrer définitivement le principe fondamental de la démocratie ; il entendait proclamer, hautement et à toujours, le droit inaliénable, imprescriptible, inhérent à chacun des membres du corps social, de participer directement au gouvernement de son pays ; il entendait pratiquer effectivement, loyalement, les grands principes enfermés jusque-là dans le domaine des théories abstraites de la philosophie.

En même temps qu'il proclamait ce droit, il en décrétait la sanction. Dans une adresse, il déclarait que chaque citoyen faisait partie de la garde nationale : il mettait aux mains de chacun une arme défensive.

XX

Quand ces grands actes furent accomplis, tous les cœurs s'émurent d'un sentiment d'intime satisfaction. Chacun se sentait fier de la révolution consacrée, de la guerre civile évitée. Rivalités, souvenirs amers, dissidences d'opinions, rancunes personnelles, tout s'effaça dans un ardent désir de conciliation. M. Flocon s'approcha de M. Carnot, auparavant son adversaire, et un embrassement fraternel scella l'oubli du passé. Toutes les mains s'étreignirent comme en un serment de fraternité.

Parmi le peuple qui encombrait l'Hôtel de ville et la place, dès que cette proclamation fut connue, les transports d'une joie délirante éclatèrent en une acclamation immense. Répercutée de proche en proche, la rumeur se répandit en quelques minutes jusqu'aux extrémités de la ville. La joie fut générale!

Les ennemis eux-mêmes l'entendirent, sinon sans douleur, du moins sans inquiétude. Que craindre d'un peuple si sage dans la liberté la plus absolue, si généreux dans une victoire complète et subite? Que craindre d'un gouvernement qui, sous le feu de la guerre civile, proclamait non le succès d'un parti, mais la revendication du droit universel?

Ces sentiments de haute bienveillance s'exerçaient jusque sur les ennemis les plus détestés de la Révolu-

tion : 1830 avait poursuivi Charles X de ses invectives, et les ministres de sa vengeance; 1848, loin d'outrager, de poursuivre Louis-Philippe, sa famille, ses ministres, les protégea. « Ah bah ! » disait M. Ledru-Rollin, « lais» sons-les aller. » Aucun ordre ne fut donné pour l'arrestation des fugitifs; chacun d'eux put, sans péril sérieux, sans difficulté réelle, quitter le territoire [1]. Les agents les plus élevés du Gouvernement provisoire remirent de l'argent et des passe-ports; en agissant ainsi, aucun d'eux ne violait ni les intentions ni les ordres de son gouvernement. Point de haines, point de proscriptions! Liberté pour tous, liberté des opinions, des regrets, liberté même des souhaits et de l'espérance ! Telles furent les inspirations de tous les membres du Gouvernement provisoire, sans exception. Nobles inspirations sorties du cœur du peuple, qui, dans le paroxysme de l'exaltation révolutionnaire, ne déflora par aucun acte, par aucune parole, par aucun mouvement de vengeance, la sublime beauté de sa victoire !

XXI

Onze heures sonnaient à la grande horloge de l'Hôtel de ville. La nuit allait donner le repos aux habitants. Mais pour les membres du Gouvernement provisoire commençait ce labeur surhumain qui devait durer

[1] Nous compléterons ce récit plus tard; dans la suite de cette histoire, on lira les divers incidents qui survinrent.

pendant deux mois et demi. Épuisés de fatigue et de faim, les fondateurs de la République obtinrent à grand'peine un peu de pain et de fromage ; pour breuvage, de l'eau ; un sucrier cassé servit de verre à tous et à chacun. Tel fut le repas qui, dans l'histoire de la calomnie, s'appelait, quelque temps après, l'orgie du Gouvernement provisoire.

XXII

Le 24 février 1848 était désormais une des plus illustres dates de l'histoire. De minuit à midi, la monarchie était tombée ; de midi à minuit, la République était fondée.

XXIII

Cette révolution fut une explosion violente et subite. Elle avait donc des causes profondes.

Pendant dix-huit années de règne, Louis-Philippe avait blessé au cœur le sentiment moral de la nation, par l'excitation des intérêts égoïstes, matériels; ses instincts libéraux, par la compression successive de la liberté d'association, de la liberté de la presse, du droit de réunion ; son juste orgueil, par les faiblesses d'une diplomatie de plus en plus humiliée. Il avait surtout violemment froissé les classes populaires, par le maintien et l'aggravation de toutes les lois hostiles à leur développement physique, intellectuel et moral.

Patiente, calme, peu portée aux moyens extrêmes, la nation avait souffert en silence. Elle voulait redresser, non détruire. Mais le pouvoir n'entendait pas. Au lieu d'étudier les symptômes du changement qui s'introduisait peu à peu dans les esprits, il les dédaignait; toute remontrance était factieuse, tout mécontentement coupable. Le roi, comme ses ministres, s'irritait des tristesses mêmes du dévouement.

La révolution fut la protestation du découragement public, et une réaction contre un système dissolvant! Résistance à tout progrès, à toute réforme; obstination dans l'injustice; aveuglement du parti conservateur; endurcissement d'une prudence invétérée; insultes, lancées de la bouche même du roi, contre une opposition hardie mais légale, audacieuse mais constitutionnelle; indifférence de la garde nationale, hostilité même, par dédain; dans l'armée, bravoure, discipline, mais absence d'enthousiasme, d'estime, de foi; dégoût et colère du peuple : tout y concourut. Événement suprême où la volonté humaine disparaît, où s'abîme l'orgueil de l'homme, où se découvre seul, dans le visible éclat de sa toute-puissance, l'irrésistible dessein de Dieu!

XXIV

Si jamais, en effet, le doigt de Dieu s'est clairement montré dans un événement humain, c'est ici. De moment en moment le nuage approche; toutes les oreilles

entendent la foudre encore lointaine; tous les yeux voient l'éclair précurseur; les ennemis eux-mêmes signalent l'orage. Vaine faveur de Dieu! Aveugle et sourd, le pilote ne connaîtra la tempête que par le naufrage!

Aveugles comme lui, ceux qui le secondent ne voient, ne prévoient rien. Et quand le péril éclate, quand l'ouragan menace de les engloutir, éperdus, ils se sentent impuissants, et ne songent qu'à leur salut personnel.

Des mains plus fermes pourraient encore sauver cette cause de la monarchie en détresse. Mais les minutes sont comptées : il faut vouloir!

Le roi ne sait pas vouloir. La veille, il temporisait avec M. Guizot; de trois heures à minuit, avec M. Molé; il temporise avec M. Thiers de minuit à huit heures du matin; il temporise jusqu'au bout avec MM. Thiers et O. Barrot. Il temporise avec les choses comme avec les hommes : à dix heures, il refuse la dissolution de la Chambre; dans deux heures il abdiquera. Deux voies lui sont ouvertes : la paix ou la guerre! il les prend toutes deux et n'en suit aucune. Il ne sait vouloir sincèrement, fortement, ni la guerre ni la paix. Tour à tour et à la fois, il veut combattre et pacifier, résister et céder. Il envoie ses cohortes armées sur les places publiques, et il les désarme. Il couvre la ville de fusils, de canons, et il ordonne de ne point tirer. Il menace, et il n'ose frapper. D'une main il présente à la capitale un héros de répression; de l'autre, un mi-

nistère de concession. La force matérielle peut le donner la victoire; la force morale peut le sauver sans combat. Il se confie, à moitié, tantôt à l'une, tantôt à l'autre, et il les annule réciproquement.

Autour de lui tous les conseils se troublent. Les anciens ministres ne sont plus ministres, les nouveaux ne le sont pas encore. Le pouvoir n'est nulle part; la responsabilité, nulle part. Les uns ne savent pas garder l'autorité; les autres ne savent point la prendre.

XXV

Mal commandées, les troupes se démoralisent. Le nom du maréchal Bugeaud les relève. Son initiative est connue; son audace n'a point de bornes; il a le don du commandement; ses ennemis mêmes subissent l'ascendant de son génie militaire. Enveloppé par l'émeute, il lui commande de reculer, et elle recule. Mais il se déconcerte, lui aussi! Paralysé par les inconséquences de la situation, il ordonne à un général de maintenir sa position; à un autre, de l'abandonner; à celui-ci, de cesser le feu; à celui-là, d'emporter, coûte que coûte, une série de barricades. Son génie se glace. Il ne sait ni lancer ses colonnes contre l'insurrection, ni les masser devant elle. Il attend l'inspiration. A la fin, il se retire sans résister, sans combattre, essayant de couvrir les faiblesses du commandant par une bravoure de sous-lieutenant.

XXVI

Trois ou quatre fois, au milieu même de la lutte, surgissent des moyens de solution pacifique. Le destin les détourne.

Le 23 au soir, les concessions annoncées ont calmé la population; elle se retire de la lutte! Le massacre des Capucines la soulève d'horreur et la précipite de nouveau sur les barricades. Le 24 au matin, la proclamation du ministère de gauche annonce aux faubourgs la conciliation et l'inspire au peuple! La Bastille ensanglantée ravive l'esprit d'insurrection; les coups de fusil du poste Peyronnet l'activent autour des Tuileries. Alors le roi se décide à tous les sacrifices: il accepte un ministère de gauche pure; il accorde la dissolution; il fait plus, il abdique la couronne. Sacrifices inutiles! Le combat du Château-d'Eau s'engage. En vain les plus braves généraux, en vain un maréchal illustre, en vain des insurgés eux-mêmes prodiguent leur vie pour arrêter cette fusillade, dont chaque coup abat quelque chose de la monarchie: la lutte continue; le retentissement des coups de feu bat le rappel dans la ville; le vaste réseau de l'insurrection se resserre; le palais du roi est enveloppé; il ne résistera pas à un assaut; le roi se décide à fuir!

XXVII

Sauvera-t-il du moins la couronne de son petit fils? Non ! Dieu ne le veut pas.

Si la duchesse d'Orléans se présente seule avec son fils devant la foule, si elle invoque la mémoire, populaire encore, de son mari, peut-être la foule émue élèvera-t-elle dans ses bras la mère et l'enfant. Son généreux cœur a cette audace. Elle se sent capable de tout ce que peuvent inspirer à une femme l'horreur de l'exil et l'ambition du trône pour son fils.

D'autres conseils prévalent : elle vient chercher la force au foyer de la faiblesse; elle perd, dans un abîme d'impopularité, le peu de popularité qui s'attache à son nom. Là cependant un dernier effort est possible; on peut opposer aux masses des masses résistantes.

Mais le duc de Nemours, admirable de dévouement, est dépourvu d'initiative. Les généraux attendent la direction ; le président recule devant la responsabilité; les amis de la duchesse livrent le temps à la Révolution qui accourt.

Et au lieu d'une mort possible peut-être, glorieuse en tout cas, cette noble femme, jetée dans une fuite sans honneur, manque de périr victime d'un accident vulgaire !...

XXVIII

Alors du chaos des ruines s'élève un gouvernement de salut.

Au milieu de la guerre civile, du sang qui coule, de l'incendie qui menace, de la ville barricadée, du pouvoir évanoui dans une crise financière déjà formidable, sans armée, sans garde nationale, sans police, sans autre force que la force morale, sans autre ascendant que celui de la popularité, sans autre mobile que le patriotisme, quelques hommes entreprennent de sauver la société, de reconstituer le pouvoir, d'inaugurer une ère de progrès et de liberté, de substituer sans violence, à une monarchie de quatorze siècles, le règne de la démocratie. Et aussitôt ces hommes, issus d'origines diverses, réunis par la main du hasard, je veux dire de la Providence, acclamés par le peuple, investis par lui d'une puissance souveraine et précaire, gardés par lui, inspirés par lui, suspendent la guerre, rétablissent la paix, étanchent le sang, pansent les blessures, protégent la vie, la liberté même de leurs ennemis.

Par eux, le calme renaît dans la ville; les barricades s'abaissent; la subsistance du peuple est assurée; les propriétés publiques sont sauvées; les propriétés particulières, respectées; le petit nombre des malfaiteurs est puni; la liberté, garantie; les droits du peuple sont re-

connus ; les grands principes qui sont l'âme du monde moderne, sont solennellement proclamés. Par eux, pour la première fois dans le vieux monde, un grand peuple entre dans la pleine et absolue possession de sa souveraineté.

Et ce peuple, c'est le peuple de France, le peuple qui, depuis tant de siècles, a partout versé son sang pour réaliser partout, au profit même de ses ennemis, le divin symbole légué au monde par le glorieux Crucifié : *Liberté, Égalité, Fraternité !*

APPENDICE.

Monsieur le Président du Conseil,

Mon père me charge de transmettre à Votre Excellence les renseignements suivants :

Une personne qui vit, depuis de longues années, dans une assez grande intimité avec M. Thiers, a eu l'autre jour avec ce personnage un entretien dont voici les points les plus saillants.

M. Thiers a dit : « Le pays marche à pas de géant à une ca-
» tastrophe qui éclatera, ou avant la mort du roi, si ce prince
» avait une vieillesse longue, ou quelque temps après la mort
» du roi. Il y aura guerre civile, révision de la Charte, et peut-
» être changement de personne en haut lieu. Le pays ne suppor-
» tera pas une régence, à moins qu'on ne fasse quelque chose
» de grand pour relever la nation. Le roi Louis-Philippe n'a
» rien fondé. Il laisse à sa famille la tâche la plus ardue pour
» son maintien. Si Napoléon II vivait encore, il remplacerait sur
» le trône le roi actuel. Pour mon compte, je suis dégoûté de
» tout et ne veux rien. L'Europe trouvera encore cette nation
» sur son chemin. Jusqu'à la mort du roi, il n'y a rien à faire.
» Il faut que Guizot reste ; seulement il faut l'empêcher de don-
» ner suite à son rapprochement avec les puissances continen-
» tales. Nous devons lui imposer la politique qu'il doit suivre à
» l'étranger, lui faire peur de la Chambre et du pays. C'est pour
» cela que je monterai à la tribune, et que je le combattrai à ou-
» trance, aussi bien pour la question d'Italie que pour la ques-
» tion suisse. »

Mon père garantit à Votre Excellence l'exactitude des renseignements qui précèdent, et vous prie de vouloir bien en garder le secret.

Daignez agréer, monsieur le Président du Conseil, une nouvelle expression de mon entier dévouement.

AGNÈS DE KLINDWORTH.

Le 21 janvier 1848.

AFFAIRE PETIT.

A M. GUIZOT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

Paris, le 1er janvier 1848.

MON CHER PRÉSIDENT,

Je vous envoie, après l'avoir lu, le Mémoire que se propose de publier le sieur Petit. Lisez-le, à votre tour, avec attention. Ceci me paraît très-grave, et il ne faut pas traiter légèrement une pareille affaire.

Tout à vous,

HÉBERT.

AU MÊME.

Paris, le 4 janvier 1848.

MON CHER PRÉSIDENT,

Le Mémoire sera demain dans les journaux ; voilà ce que j'apprends d'une manière certaine. On n'a pu faire entendre raison ni à la femme ni au mari.

Je suis bien affligé de cette nouvelle aventure.

Tout à vous,

HÉBERT.

MOUVEMENT RÉFORMISTE.

PÉTITION POUR LA RÉFORME ÉLECTORALE ET PARLEMENTAIRE.

A MESSIEURS LES DÉPUTÉS.

MESSIEURS,

Nous demandons la réforme de la loi du 19 avril 1831, dans ses dispositions électorales et parlementaires,

Parce qu'une expérience de seize années, l'épreuve de six élections générales, en ont surabondamment démontré les imperfections, les vices, l'impuissance;

Parce qu'elle ne s'appuie sur aucun principe, qu'elle les viole tous;

Parce qu'elle n'a de base suffisamment rationnelle ni sur la population[1], ni sur le territoire[2], ni sur la propriété[3], ni sur les contributions[4], ni sur l'aptitude politique[5], ni sur la capacité intellectuelle[6];

[1] Dix colléges ont en moyenne une population de 257 012 habitants, tandis que dix autres colléges ont une population de 1 million 591 065 habitants. Chaque député des premiers représente 25 701 habitants, chaque député des seconds en représente 159 106. Le troisième collége du département du Nord a une population de 226 012, autant que neuf autres colléges réunis.

[2] L'étendue des territoires représentés est très-variée, très-différente.

[3] Ici un collége représente des millions de revenu; là, à peine, la vingtième partie.

[4] Cinq départements, la Corse, les Hautes-Alpes, les Basses-Alpes, la Lozère et la Creuse, nommant ensemble 14 députés, payent 6 millions 142 630 fr. de contributions directes, soit 438 759 fr. pour un député, tandis qu'un département, la Seine, nommant aussi 14 députés, paye 31 millions 96 088 fr., soit 2 millions 221 149 fr. pour un député.

[5] Dans quelques termes que l'on définisse l'aptitude politique, le cens contributif ne peut en être le signe complet et exclusif.

[6] Les citoyens jugés *capables* de décider de la liberté et de la vie des individus sont jugés par la loi de 1831 *incapables* de concourir à l'élection d'un député. — Les membres de l'Institut doivent payer 100 fr. de contributions directes.

Parce qu'elle est contraire au principe même du gouvernement représentatif, qui veut que la majorité des députés soit le produit de la majorité des électeurs [7], et que la majorité des électeurs soit l'expression de la majorité des citoyens;

Parce qu'elle a créé une circonscription spéciale qui fractionne à l'infini les colléges électoraux, qui constitue entre le plus grand nombre une inégalité choquante [8], qui donne aux intérêts locaux une prédominance exclusive sur les intérêts généraux, et qui enlève à l'élu le caractère de député du pays, du département ou même de l'arrondissement, pour en faire le représentant subalterne de quelques groupes d'électeurs [9];

Parce qu'elle fait des petits colléges autant de bourgs pourris toujours à la disposition d'un fonctionnaire en crédit, d'une famille bien placée ou d'un gros capitaliste : là l'électorat n'est plus un mandat politique, le premier de tous, que l'électeur, au jour donné, accomplit selon ses convictions, mais un titre permanent, une fonction privilégiée, dont il croit pouvoir, sans déshonneur, tirer un profit personnel;

Parce qu'elle tend à reconstituer, ainsi que l'a dit un ministre de la révolution de Juillet [10] : « Une aristocratie intrigante et besoigneuse »;

Parce qu'elle méconnait le principe de l'égalité des droits entre les citoyens, qu'elle viole le principe de l'égalité des droits même entre les électeurs [11];

[7] Sur 241 000 électeurs inscrits, 102 000, c'est-à-dire la minorité, nomment 282 députés, plus des $\frac{3}{5}$ de la Chambre, tandis que 139 000 électeurs, c'est-à-dire la majorité, nomment seulement 177 députés, moins des $\frac{2}{5}$.

[8] Vingt-six colléges ont plus de 1 000 électeurs, trente-cinq, plus de 800; cinquante-sept en ont moins de 300; vingt, moins de 200. A Paris, dans le deuxième arrondissement, 3 000 électeurs ne nomment qu'un député; ailleurs, 150 électeurs nomment également un député.

[9] Il y a 459 colléges, et seulement 363 arrondissements. — Pour donner à la chambre élective un caractère plus national, la Révolution de 1830 avait effacé de la Charte de 1814 ces mots : *députés des départements*. La loi de 1831 a *localisé* la représentation plus encore que ne le faisait la Charte de 1814.

[10] M. Dufaure.

[11] Dix colléges réunis comprennent 16 142 électeurs, dix autres n'en

Parce qu'elle ne protége pas suffisamment la grandeur et la liberté des élections, qui presque partout présentent le scandaleux spectacle d'intrigues misérables, de petites passions, de luttes personnelles d'où l'intérêt national seul est exclu;

Parce qu'elle a éteint le mouvement politique, qui est la vie même des gouvernements constitutionnels;

Parce qu'en renfermant dans d'étroites limites la liberté du choix des électeurs par le cens d'éligibilité et la gratuité du mandat, elle favorise l'envahissement de la Chambre par les fonctionnaires publics salariés [12], frappant ainsi du même coup la hiérarchie administrative et l'indépendance de la représentation, et substituant à l'action constitutionnelle du gouvernement parlementaire l'influence illégale du gouvernement personnel;

Parce qu'elle restreint le nombre des députés et celui des électeurs à un chiffre qui n'est pas en rapport avec la population;

Parce qu'elle ouvre une large porte à toutes les corruptions;

Parce qu'enfin la nation ne saurait trouver dans le corps électoral, tel qu'il est aujourd'hui constitué, l'expression exacte, l'image fidèle, la représentation sincère de ses opinions, de ses intérêts, de ses droits.

Messieurs les députés,

En vous signalant les vices nombreux de la législation de 1831, nous croyons avoir accompli un devoir de bons citoyens.

C'est à vous, législateurs, qu'il appartient de réaliser les réformes qu'exigent impérieusement la justice, la morale, la vérité du gouvernement représentatif.

comprennent que 1 553. Dans les premiers, le droit de l'électeur est comme 1 à 1 614; dans les seconds, comme 1 à 155. 1 suffrage dans les uns équivaut à 10 suffrages $\frac{1}{2}$ dans les autres. Aux points extrêmes, 20 électeurs du deuxième arrondissement de Paris ne valent qu'un électeur de Bourganeuf ou de Saint-Claude.

[12] En 1832, le nombre des députés fonctionnaires s'élevait à 139; en 1842, à 167; en 1846, à 184; aujourd'hui, il s'élève à plus de 200.

LISTE DES MEMBRES

DU

COMITÉ CENTRAL DES ÉLECTEURS DE LA SEINE

Président : M. C. F. de Lasteyrie, parent du général fayette, en remplacement de M. Pinguet, décédé.
Vice-président : M. Recurt.
Secrétaire : M. Pagnerre.
Trésorier : M. Labélonye.

MM. Abbadie,
Bourdon,
Cormier,
Dauphin,
Duclou,
Delair,
David (d'Angers),
Degousée,
Dutot,
Foissac,
Flon,
F. Féron,
Foy,
A. Favrel,
O. Gellée,
Grémilly,
Grisier,
Guilhery,

MM. Hamelin,
Lagneau,
Lenoir,
Lecomte,
Montfleury,
A. Marchais,
Martin,
Mauduit,
Péan,
Richard,
Ramond de la Croix
Reyneau,
Richard,
Saint-Amand,
Ségalas,
A. Thierry,
Vitecoq.

M. Pagnerre s'était adjoint M. Élias Regnault com taire.

BANQUET DE MACON.

(18 JUILLET 1847.)

Le banquet de Mâcon fut l'un des plus remarquables, tant par le nombre des assistants, qui s'élevait à six mille, que par les paroles prophétiques prononcées par M. de Lamartine, au milieu d'une tempête qui ne put arrêter la manifestation. La réunion était présidée par M. Ch. Rolland, maire de la ville, jeune et ardent patriote, qui, plus tard, siégea dignement à l'Assemblée constituante. Précisant le but de la démonstration, M. Rolland la représenta comme une solennelle revendication des principes de la Révolution française, « dégagée des fautes » du temps, des erreurs des hommes et des crimes des fac» tions. » M. Lamartine, dans une improvisation inspirée dont nous donnons plus loin quelques extraits, et répondant à toutes les interpellations qui lui étaient adressées, effleura le programme philosophique et politique qu'il devait formuler, sept mois plus tard, à l'Hôtel de ville. Il exposa, devant son auditoire charmé, le progrès des idées durant la phase révolutionnaire, leur recul sous l'Empire, leur affaissement pendant la Restauration, leur corruption depuis la dynastie de 1830, et il laissa tomber ces mots, qui eurent un si long frémissement dans la France entière : « Après la révolution de la liberté et la contre» révolution de la gloire, aurons-nous donc la révolution du » mépris ! »

BANQUET OFFERT A L'AUTEUR DES GIRONDINS

LE 18 JUILLET 1847.

. . . .

Mais, Messieurs, allons tout de suite au fond de cette démonstration. Mon livre avait besoin d'une conclusion, et c'est vous

qui la faites!... La conclusion, c'est que la France sent tout à coup le besoin d'étudier l'esprit de sa révolution, de se retremper dans ses principes épurés, séparés des excès qui les altérèrent, du sang qui les souilla, et de puiser dans son passé les leçons de son présent et de son avenir.

Oui, rechercher après un demi-siècle, sous la cendre encore chaude des événements, sous la poussière encore émue des morts, l'étincelle primitive et, je l'espère, immortelle, qui alluma dans l'âme d'un grand peuple cette ardente flamme dont le monde entier fut éclairé, puis embrasé, puis en partie consumé; rallumer, dis-je, cette flamme trop éteinte dans le cœur des générations qui nous suivent, la nourrir, de peur qu'elle ne s'assoupisse pour jamais et ne laisse une seconde fois la France et l'Europe dans l'obscurité des âges de ténèbres; la surveiller et la purifier aussi, de peur que sa lueur ne dégénère par la compression même en explosion, en incendie et en ruine : voilà la pensée du livre! voilà la pensée du temps! Me démentirez-vous si je dis : Et voilà votre pensée? (Non! non!)

. . . .

La Révolution française est-elle, comme le disent les adorateurs du passé, une grande sédition du peuple, qui s'agite pour rien, et qui brise, dans ses convulsions insensées, son Église, sa monarchie, ses castes, ses institutions, sa nationalité, et déchire la carte même de l'Europe? Mais à ce titre, la révolution opérée par le Christianisme, quand il se leva sur le monde, ne serait donc qu'une grande sédition aussi; car il n'a pas produit, pour se faire place, une plus grande commotion dans le monde! Non! la Révolution n'a pas été une misérable sédition de la France; car une sédition s'apaise comme elle se soulève, et ne laisse après elle que des ruines et des cadavres. La Révolution a laissé des échafauds et des ruines, il est vrai, c'est son remords et son malheur, mais elle a laissé une doctrine; elle a laissé un esprit qui durera et qui se perpétuera autant que vivra la raison humaine. (Bravos prolongés.)

Je me suis dit encore : La Révolution, comme le prétendent

les soi-disant politiques du fait, n'a-t-elle été que le résultat d'un embarras de finances dans le trésor public, embarras que les résistances d'une cour avide ont empêché M. Necker de pallier, et sous lequel s'est écroulée, dans le gouffre d'un petit déficit d'impôts, une monarchie de quatorze siècles? Quoi! c'est pour un misérable déficit de cinquante à soixante millions, dans un empire aussi riche que la France, que la monarchie a été détruite, que la féodalité a été déracinée, que l'Église a été dépossédée, que l'aristocratie a été nivelée, que la France a dépensé des milliards de son capital et des millions de vies de ses enfants! Quelle cause pour un pareil effet! et quelle proportion entre l'effet et la cause! et quelle petitesse les calomniateurs d'un des plus immenses événements de l'histoire moderne attribuent au principe de la Révolution, afin d'atténuer la grandeur et l'importance de l'événement par l'insignifiance et la vileté du motif! Laissons cette puérilité aux hommes de finance, qui, accoutumés à tout chiffrer dans leurs calculs, ont voulu aussi chiffrer la chute d'un vieux monde et la naissance d'un monde nouveau. (On applaudit.)

Enfin je me suis dit : La Révolution française est-elle un accès de frénésie d'un peuple ne comprenant pas lui-même ce qu'il veut, ce qu'il cherche, ce qu'il poursuit à travers les démolitions et les flots de sang qu'il traverse pour arriver, par la lassitude, au même point d'où il est parti? Mais cinquante ans ont passé depuis le jour où ce prétendu accès de démence a saisi une nation tout entière, roi, cour, noblesse, clergé, peuple. Les générations, abrégées par l'échafaud et par la guerre, ont été deux fois renouvelées. La France est rassise; l'Europe est de sang-froid; les hommes ne sont plus les mêmes; et cependant le même esprit anime encore le monde pensant! et les mêmes mots, prononcés ou écrits par les plus faibles organes, font encore palpiter les mêmes fibres dans tous les cœurs, dans toutes les poitrines des enfants mêmes de ceux qui sont morts dans ce choc contraire de deux idées! Ah! si c'est là une démence nationale, convenez du moins que l'accès en est long et que l'idée en est fixe! et qu'une

pareille folie de la révolution pourrait bien ressembler un jour à cette *folie de la croix* qui dura deux mille ans, qui sapa le vieux monde, qui apprit aux maîtres et aux esclaves le nom nouveau de frères, et qui renouvela les autels, les empires, les lois et les institutions de l'univers !

Non, la Révolution française fut autre chose : il n'est pas donné à de vils intérêts matériels de produire de pareils effets. Le genre humain est spiritualiste malgré ses calomniateurs ; il se meut quelquefois pour des intérêts, mais c'est quand les idées lui manquent, ou quand il manque lui-même, comme nous en ce moment, aux idées. Le genre humain est spiritualiste, et c'est là sa gloire ; et les religions, les révolutions, les martyres, ne sont que le spiritualisme des idées protestant contre le matérialisme des faits ! (Oui ! oui !)

La Révolution fut l'avénement d'une idée ou d'un groupe d'idées nouvelles dans le monde. Ces idées, vous les connaissez ; vous en avez lu les premiers catéchistes : Fénelon dans le *Télémaque*, Montesquieu dans l'*Esprit des lois*, J. J. Rousseau dans le *Contrat social*. C'est de ces livres que souffla cette première aspiration à la rénovation de toutes choses, aspiration unanime dans toutes les classes alors, dans celles qui avaient à perdre comme dans celles qui avaient à gagner, dans les privilégiées comme dans les opprimées, dans la noblesse, dans le clergé comme dans le peuple ; car la conviction puissante de ces vérités divines rendait tout le monde alors juste, désintéressé, généreux comme la vérité elle-même.

Je comptais ici, Messieurs, parcourir avec vous les diverses phases de l'histoire de cette Révolution, et en faire ressortir la leçon et la lumière. Les circonstances s'y opposent, la nuit nous gagne, le vent emporte les paroles. Je passe tout de suite au moment où cette Révolution, comme épuisée d'efforts, d'anarchie et de sang, se jeta, de lassitude et de découragement, dans les bras d'un soldat ambitieux dont je reconnais la grandeur, dont je reconnais les services ; car la gloire dont on couvre les armes d'une nation est un service ; mais dont le règne

civil ne fut, selon moi, que le règne de la contre-révolution.

De ce jour, de ce 18 Brumaire, commence contre les principes populaires une réaction qui ne s'arrête qu'à la chute de l'Empire. On dirait que le génie de Charlemagne, exhumé du moyen âge, revive tout entier en lui. Mais ce génie est un anachronisme perpétuel. C'est le génie du passé; ce n'est pas celui du présent et de l'avenir des peuples. C'est le génie de la discipline; ce n'est pas celui de la société. Quand on écarte l'éclat du sabre qui couvre tout cela, on est étonné de la petitesse et de la fausseté des conceptions sociales qui se cachent sous cette grande gloire; et dans l'homme des batailles on ne peut s'empêcher de reconnaître en tout le génie sublime, mais le génie égaré de la contre-révolution. (Une voix : C'est vrai!)

La Restauration elle-même, qui certes ne pouvait pas apporter des sympathies personnelles à nos principes, fut moins loin que lui des idées libérales de 89. Mais il est plus aisé en politique de vaincre ses ennemis que de triompher de ses amis! Vous le voyez par vous-mêmes aujourd'hui. (Oui! oui!) La Restauration, entraînée par ses amis exagérés, se précipita elle-même dans le précipice de son passé!

Et maintenant, où en sommes-nous? (Mouvement d'attention.) Ici, Messieurs, ne craignez pas que je fasse descendre la vérité historique de sa hauteur sereine et impartiale pour en faire une arme de parti. Nous sommes dans l'histoire, n'en descendons pas! Mais voyons cependant à quelles distances nous avons été rejetés de nos principes par ces réactions; non pas par les réactions de gouvernement seulement, — celles-là sont les moins dangereuses, — mais par les réactions de l'opinion, qui se manque à elle-même en France depuis trente ans.

Le premier dogme de la révolution bienfaisante que cette philosophie voulait faire prévaloir dans le monde, c'est la paix! L'extinction des haines de peuple à peuple, la fraternité entre les nations; nous y marchons! Nous avons la paix! Je ne suis pas de ceux qui rejettent aux gouvernements qu'ils accusent jusqu'à leurs bienfaits. La paix sera dans l'avenir, selon moi,

la glorieuse amnistie de ce gouvernement contre ses autres erreurs. Historien ou député, homme ou philosophe, je soutiendrai toujours la paix avec le gouvernement ou contre lui, et vous pensez comme moi. La guerre n'est qu'un meurtre en masse : le meurtre en masse n'est pas un progrès! (Longs applaudissements.)

La sécurité individuelle était un autre de ces dogmes. Nous l'avons aussi, et j'en rends hommage à notre temps! Mais dans l'ordre politique! Voyons :

Le dogme, c'est la souveraineté exercée par l'universalité des citoyens; le fait, c'est une élection qui n'embrasse encore que des catégories restreintes. L'exercice de la souveraineté est borné par un chiffre, et laisse des millions d'âmes en dehors du droit, c'est-à-dire en dehors de la justice. L'élection est matérialiste. La raison dit que l'élection doit être spiritualiste comme la pensée de la Révolution, et compter des âmes et non des centimes. Mesurez la distance! (Oui, l'élection est matérialiste!)

En principe, la représentation nationale doit exister sans acception de classes, de catégories, de fortune, de professions sociales. En fait, la loi d'éligibilité, le cens obligatoire, le salaire national aux députés supprimé, excluent des catégories entières d'intérêts de la représentation, et livrent ces droits et ces intérêts des plus grandes masses à la merci des intérêts les moins nombreux!

Le principe? c'est la liberté réelle des cultes sans oppression comme sans faveurs. Le fait? c'est une religion non d'État, mais de majorité; c'est un concordat civil comme Louis XIV ou Napoléon! Qu'est-ce qu'un concordat civil, si ce n'est un pacte par lequel l'État traite du régime des consciences dans l'empire? A quelle distance cela ne nous tient-il pas de la véritable et impartiale liberté des consciences?

En institution gouvernementale, quel est le principe de votre Constitution même de 1830? Une royauté démocratique, ou plutôt une royauté personnifiée sur une seule tête exceptionnelle au-dessus des vicissitudes électives : prudence ou habitude de la

monarchie en France, à laquelle la raison publique se rangea comme à une de ces transactions entre deux temps qui sauvent les périls de l'un, en conservant les avantages de l'autre. Cette monarchie n'est, dans son véritable sens, dans son intention première, qu'une magistrature couronnée, une délégation perpétuelle du peuple, et non une propriété du trône et de la nation comme jadis. Mais avec les lois que vous lui faites depuis ces seize années; avec les attributions et les prérogatives nouvelles, excessives, imprudentes, dont on l'investit, depuis les lois de Septembre jusqu'aux fortifications de Paris et aux lois de régence; avec quinze cents millions de budget à distribuer par an à la partie administrative ou militaire d'un pays qui vit de fonctions et de salaires publics; avec cette véritable caisse d'amortissement de l'indépendance des caractères et de la liberté morale des citoyens; avec une oligarchie étroite d'électeurs faciles, dans certains pays, à capter par des avantages matériels; avec la diplomatie du monde et l'esprit militaire d'une armée nombreuse sous la main; avec une des deux Chambres à sa nomination, ce qui détruit la trinité des pouvoirs, et en place deux sur trois dans la main d'un seul, cette monarchie n'absorberait-elle pas inévitablement, au bout d'un temps donné, la puissance morale du pays, si elle en avait la funeste pensée? Ne se tromperait-elle pas un jour sur son titre, et ne prendrait-elle pas insensiblement sa volonté propre pour la volonté constitutionnelle de la nation? (Oui! oui!)

Je passe bien d'autres contradictions entre les dogmes consacrés de la Révolution et notre situation politique présente. Cependant encore une ou deux, si vous voulez que je poursuive? (Parlez! parlez! nous ne nous lassons pas!)

Eh bien! Messieurs, le principe libéral, c'est la pensée et la presse, libres comme l'air vital de l'opinion. En fait, c'est le gouvernement étouffant les uns, vivifiant les autres, mettant dans les organes de la pensée publique le poids de ses faveurs ou de ses antipathies, et frappant pour ainsi dire, à l'usage des citoyens, une fausse monnaie d'opinion publique! (Bravos.)

Le principe enfin, c'est le patronage moral et avoué de la France libre sur tous les peuples attardés, voulant, à son exemple, transformer leurs institutions et corriger leurs vieilles servitudes. En fait, c'est la France qui affaiblit la liberté de tous et la sienne, en isolant sa cause en Europe! qui cherche ses alliances dans les dynasties et non dans les idées, qui recrée en Espagne les *pactes de famille,* au lieu des pactes de peuples, et qui, ici même, à quelques pas de nous, dans cette Suisse dont nous voyons les montagnes de la place où je parle, menace d'une intervention à contre-sens, non pas seulement l'esprit de démocratie, qui y est aussi vieux que ses Alpes, mais l'esprit de confédération plus forte et de nationalité mieux constituée, qui s'y révolte contre l'anarchie de ses cantons! en sorte que nous irions faire la police de l'Autriche en Suisse avec une armée française! (bravos prolongés) et que nous irions reporter, au bout de nos baïonnettes, le joug de sa propre faiblesse à cette Helvétie d'où a soufflé sur nous l'air pur de la liberté civile et de la liberté religieuse! Non, cela n'est pas possible! nos baïonnettes se retourneraient d'elles-mêmes! Nous ne devons pas nous mêler des questions intérieures de constitution qui s'agitent en ce moment en Suisse; là où l'on n'a pas son sang, on ne doit pas avoir son opinion! Mais souffrir, mais aider une intervention extérieure contre ce pays, dont l'indépendance est aussi nécessaire à nos frontières que les Alpes à la pondération du globe! Jamais!

Et voilà cependant où nous en sommes! Où nous arrêterons-nous? et jusqu'où l'esprit humain se laissera-t-il dévier ainsi et déposséder une à une de toutes les vérités où il était entré? Ah! si nous continuons encore quelques années à abandonner, par notre propre inconstance, tout le terrain gagné par la pensée française, prenons garde! ce ne sont pas seulement tous les progrès, toutes les lumières, toutes les conquêtes de l'esprit moderne; ce n'est pas seulement notre nom, notre honneur, notre rang intellectuel, notre influence d'initiative sur les nations qu'il nous faudra déserter, laisser honteusement derrière nous! C'est

la mémoire et le sang de ces milliers d'hommes, combattants ou victimes, qui sont morts pour nous assurer ces conquêtes! (Bravos.) Les peuplades sauvages d'Amérique disent aux envahisseurs européens qui viennent les chasser de leur sol : « Si vous » voulez que nous vous cédions la place, laissez-nous du moins » emporter les os de nos pères! » Les os de nos pères, à nous! ce sont les vérités, les lumières qu'ils ont conquises au monde et qu'une réaction d'opinions toujours croissante, mais qui doit s'arrêter enfin, voudrait nous contraindre à répudier! (Applaudissement général.)

Mais encore une fois y parviendra-t-on? Voyons! l'histoire apprend tout, même l'avenir. L'expérience est la seule prophétie des sages!

Et d'abord ne nous effrayons pas trop des réactions. C'est la marche, c'est le flux et le reflux de l'esprit humain. Souffrez une image empruntée à ces instruments de guerre que beaucoup d'entre vous ont maniés sur terre ou sur mer, dans les combats de la liberté. Quand les pièces de canon ont fait explosion et vomi leur charge sur nos champs de bataille, elles éprouvent par le contre-coup même de leur détonation un mouvement qui les fait rouler en arrière. C'est ce que les artilleurs appellent le recul du canon. Eh bien! les réactions en politique ne sont pas autre chose que ce refoulement du canon en artillerie. Les réactions, c'est le recul des idées! (Applaudissements.) Il semble que la raison humaine, comme épouvantée elle-même des vérités nouvelles que les révolutions faites en son nom viennent de lancer dans le monde, s'effraye de sa propre audace, se rejette en arrière, et se retire lâchement de tout le terrain qu'elle a gagné. (On applaudit.) Mais cela n'a qu'un jour, Messieurs! d'autres mains reviennent charger cette artillerie pacifique de la pensée humaine, et de nouvelles explosions, non de boulets, mais de lumières, rendent leur empire aux vérités qui paraissaient abandonnées ou vaincues! (Bravos.)

Ainsi ne nous occupons pas beaucoup de la durée de ces réactions, et voyons ce qui se passera quand elles auront achevé leur mouvement irrégulier en arrière. Le voici selon moi :

Si la royauté, monarchique de nom, démocratique de fait, adoptée par la France en 1830, comprend qu'elle n'est que la souveraineté du peuple assise au-dessus des orages électifs, et couronnée sur une tête pour représenter au sommet de la chose publique l'unité et la perpétuité du pouvoir national; si la royauté moderne, délégation du peuple, si différente de la royauté ancienne, propriété du trône, se considère comme une magistrature décorée d'un titre qui a changé de signification dans la langue des hommes; si elle se borne à être un régulateur respecté du mécanisme du gouvernement, marquant et modérant les mouvements de la volonté générale, sans jamais les contraindre, sans jamais les fausser, sans jamais les altérer ou les corrompre dans leur source, qui est l'opinion; si elle se contente d'être à ses propres yeux comme ces frontispices des vieux temples démolis que les anciens replaçaient en évidence dans la construction des temples nouveaux, pour tromper le respect superstitieux de la foule, et pour imprimer à l'édifice moderne quelque chose des traditions de l'ancien, la royauté représentative subsistera un nombre d'années suffisant pour son œuvre de préparation et de transaction, et la durée de ses services fera pour nos enfants la mesure exacte de la durée de son existence. (Oui! oui!)

Si au contraire la royauté trompe les espérances que la prudence du pays a placées, en 1830, moins dans sa nature que dans son nom; si elle s'isole sur son élévation constitutionnelle; si elle ne s'incorpore pas entièrement dans l'esprit et dans l'intérêt légitime des masses; si elle s'entoure d'une aristocratie électorale, au lieu de se faire peuple tout entier; si, sous prétexte de favoriser le sentiment religieux des populations, le plus beau, le plus haut, le plus saint des sentiments de l'humanité, mais qui n'est beau et saint qu'autant qu'il est libre, elle se ligue avec les réactions sourdes de sacerdoces affidés pour acheter de leurs mains les respects superstitieux des peuples... (Bravo! bravo!) si elle se campe dans une capitale fortifiée; si elle se défie de la nation organisée en milices civiques et la désarme peu à peu

comme un vaincu; si elle caresse l'esprit militaire, à la fois si nécessaire et si dangereux à la liberté dans un pays continental et brave comme la France; si, sans attenter ouvertement à la volonté de la nation, elle corrompt cette volonté, et achète, sous le nom d'influences, une dictature d'autant plus dangereuse qu'elle aura été achetée sous le manteau de la constitution..... (applaudissements); si elle parvient à faire d'une nation de citoyens une vile meute de trafiquants, n'ayant conquis leur liberté au prix du sang de leurs pères que pour la revendre aux enchères des plus sordides faveurs... (bravos); si elle fait rougir la France de ses vices officiels, et si elle nous laisse descendre, comme nous le voyons en ce moment même dans un procès déplorable, si elle nous laisse descendre jusqu'aux tragédies de la corruption... (vive sensation); si elle laisse affliger, humilier la nation et la postérité par l'improbité des pouvoirs publics; elle tomberait cette royauté, soyez-en sûrs! elle tomberait non dans son sang, comme celle de 89, mais elle tomberait dans son piége! Et après avoir eu les révolutions de la liberté et les contre-révolutions de la gloire, vous auriez la révolution de la conscience publique et la révolution du mépris! (Longs applaudissements.)

Mais espérons mieux de la sagesse des gouvernements éclairés tard, peut-être, mais éclairés à temps, désirons-le, par ses intérêts! Espérons mieux de la probité et de l'énergie de l'esprit public, qui semble avoir, depuis quelque temps, des pressentiments de crainte ou de salut! Que ces pressentiment que nous éprouvons nous-mêmes soient, pour les pouvoirs publics, des avertissements et non des menaces! Ce n'est pas l'esprit de faction qui nous les inspire! Nous n'avons rien de factieux ici dans nos pensées! Nous ne voulons pas être faction, nous sommes opinion: c'est plus digne, c'est plus fort, c'est plus invincible. (Oui! oui!) Eh bien! Messieurs, des symptômes d'amélioration dans l'opinion me frappent et vous frapperont peut-être aussi.

J'ai dit, il y a quelques années, à la tribune, un mot qui a fait le tour du monde, et qui m'a été mille fois rapporté depuis

par tous les échos de la presse; j'ai dit un jour : « La France s'ennuie! » Je dis aujourd'hui : « La France s'attriste! » Qui de nous ne sent en lui-même la vérité de ce mot? (Oui! oui!) Qui de nous ne porte sa part de la tristesse générale? (Oui! oui! tous! tous!) Un malaise sourd couve dans le fond des esprits les plus sereins; on s'entretient à voix basse depuis quelque temps; chaque citoyen aborde l'autre avec inquiétude; tout le monde a un nuage sur le front. Prenez-y garde, c'est de ces nuages que sortent les éclairs pour les hommes d'État, et quelquefois aussi les tempêtes. (Bravos réitérés.) Oui, on se dit tout bas : « Les » temps sont-ils sûrs? Cette paix est-elle la paix? Cet ordre est-il » l'ordre? Peut-on jouir avec sécurité entre deux orages? Avons-» nous le gouvernement de nos idées? Le gouvernement, au lieu » d'être une grande et sainte mission de lumière et de morale ap-» pliquée, de vertu publique, de patriotisme, n'est-il pas une » grande industrie? L'esprit de matérialisme et de trafic ne re-» monte-t-il pas des membres dans la tête? Ne sommes-nous pas » dans une *régence* de la bourgeoisie, aussi pleine d'agiotage, de » concussions, de scandales, que la *régence* du Palais-Royal? Se » sent-on glorieux ou humilié de vivre dans ce temps-ci? Ne » sommes-nous pas une énigme pour nous-mêmes et pour les » nations? Et quel sera le mot de cette énigme? Sera-ce un com-» plet retour aux ténèbres, sous les *Fourches caudines* de toutes » les idées surannées? Sera-ce une révolution nouvelle, non plus » de raison, mais de démence? Un débordement de démagogie » irritée submergeant toutes les bases de la société : État, famille, » propriété? (Non! non!) Sera-ce plutôt une de ces décadences » douces? une espèce de *Capoue* de la Révolution, dans laquelle » une nation glisse comme une prostituée des bras d'un pouvoir » corrupteur aux bras d'un pouvoir despotique, et s'endort dans » un bien-être matériel pour se réveiller dans l'invasion? » (Vive sensation.)

Oui, voilà ce qu'on se dit tout bas, et ce qui attriste, même dans des réunions, la physionomie de la France! Eh bien, cette tristesse fait la joie des bons citoyens; car elle prouve que les

France a le sentiment de son mal, qu'elle en souffre, qu'elle en rougit, qu'elle s'en indigne, et qu'elle finira par en triompher! Cette tristesse, au fond, savez-vous ce que c'est? C'est le contraste entre les idées du pays et la conduite du pays! C'est la contradiction, en tout, entre les principes de la France et ses actes; c'est l'hypocrisie officielle de ses paroles qui s'usent avec ses pensées; c'est le remords de ses faiblesses d'opinion et de ses apostasies d'idées qui la poursuit.

Eh bien! ces dialogues à portes fermées sont des signes que la conscience du pays n'est pas en paix avec elle-même, et que les jours de régénération ne tarderont pas à se lever; que vous faut-il pour cela? Une volonté! Ayez une volonté, et vous y plierez, sans avoir besoin de les briser, vos gouvernements! Les révolutions des gouvernements libres peuvent se faire dans le cercle de la Constitution!

. . . .

Cependant, Messieurs, ne nous y trompons pas. Cette réaction ne s'accomplira pas en un jour. Il y aura longtemps deux partis opposés de doctrines parmi nous et en Europe. Il y aura des hommes qui diront, et même consciencieusement, que la raison n'est qu'un fatal éblouissement des peuples, qui les conduit aux précipices et aux anarchies; que les préjugés sont les racines immortelles des institutions; que les habitudes sont les lisières du genre humain; que la liberté des croyances, l'indépendance mutuelle des religions et des États, la liberté politique, l'égalité des droits entre les citoyens, la fraternité sociale entre les classes, ne sont que les rêves d'une philosophie insurgée contre la nature, qui n'a fait que des maîtres et des sujets, des forts et des faibles, des habiles et des dupes, des exploiteurs du pouvoir et des masses pour être des instruments de cupidité ou d'ambition!

Mais, en face de ce vieux parti de la routine et du préjugé, il se lève une génération jeune, forte, réfléchie, qui n'a trempé ni dans nos excès révolutionnaires, ni dans nos réactions contre-révolutionnaires; qui n'est pas contente des doctrines surannées dont on la nourrit; qui s'indigne contre les spectacles dont elle

est témoin; qui aspire à mieux qu'à cette imbécile renaissance de tout ce que la raison du dernier siècle a sapé, et qui commence à se retourner avec étonnement et avec respect vers ces grandes éruptions de lumière émanées du cratère même de la liberté, et que j'ai essayé de dégager, dans ce livre, des nuages qui les ont trop longtemps obscurcies!

Et, entre ces deux partis, qui prononcera? qui sera juge? Sera-ce comme dans nos premières luttes, la violence? l'oppression? la mort? Non, Messieurs! rendons grâce à nos pères; ce sera la liberté! la liberté qu'ils nous ont léguée; la liberté, qui a ses propres armes, ses armes pacifiques aujourd'hui pour se défendre et se développer sans colère et sans excès! (On applaudit.)

Aussi nous triompherons, soyez-en sûrs!

Et si vous demandez : Quelle est donc cette force morale qui pliera le gouvernement sous la volonté nationale? je vous répondrai : C'est la souveraineté des idées, c'est la royauté des esprits! c'est la république! la vraie république! la république des intelligences! en un mot, c'est l'opinion! cette puissance moderne dont le nom même était inconnu de l'antiquité. Messieurs, l'opinion est née le jour même où ce *Gutenberg*, que j'ai appelé le *mécanicien d'un nouveau monde*, a inventé par l'imprimerie la multiplication et la communication indéfinie de la pensée et de la raison humaine! Cette puissance incompréhensible de l'opinion n'a besoin, pour régner, ni du glaive de la vengeance, ni de l'épée de la justice, ni de l'échafaud de la terreur. Elle tient dans ses mains l'équilibre entre les idées et les institutions, elle tient la balance de l'esprit humain! Dans l'un des plateaux de cette balance, on mettra longtemps, sachez-le bien, les crédulités d'esprit, les préjugés soi-disant utiles, le droit divin des rois, les distinctions de droits entre les castes, les haines entre les nations, l'esprit de conquête, les unions simoniaques entre le sacerdoce et l'empire, la censure des pensées, le silence des tribunes, l'ignorance et l'abrutissement systématique des masses! (Oui! oui! voilà ce qu'on veut!)

Dans l'autre nous mettrons, nous, Messieurs, la chose la plus impalpable, la plus impondérable de toutes celles que Dieu a créées : la lumière! (Applaudissements.) Un peu de cette lumière que la Révolution française fit jaillir à la fin du dernier siècle, d'un volcan, sans doute, oui, mais d'un volcan de vérités! (Applaudissements prolongés.)

. . . .

Messieurs, encore un mot avant de nous séparer. Je dois répondre par un toast à celui que vous venez de me faire porter par votre digne et éloquent président. Je le tire du livre, de la situation, de l'esprit même de cette manifestation.

Messieurs! au triomphe régulier, progressif et continu de la raison humaine! Au triomphe de la raison humaine dans les idées, dans les institutions, dans les lois, dans les droits de tous, dans l'indépendance des cultes, dans l'enseignement, dans les lettres, dans le fond et dans la forme des gouvernements! (Très-bien!) La raison humaine, quoi qu'en disent les amateurs de ténèbres, est la confidente divine de la Providence sur la terre. Elle est la révélation continue des vérités dont la clarté s'accroît sans cesse sur l'horizon des peuples. La raison humaine est la foi intellectuelle de la France. La grandeur de la France est pour ainsi dire de tout temps liée à la grandeur de l'esprit humain. Invoquer son triomphe, c'est invoquer celui de la France, de la vérité politique, du peuple et de Dieu! (Salves répétées d'applaudissements.)

A MM. LES PRÉSIDENT ET MEMBRES
DE LA
COMMISSION DU BANQUET DU XII[e] ARRONDISSEMENT.

Paris, le 18 février 1848.

« Messieurs,

» Nous avons reçu l'invitation que vous nous avez fait l'hon-

neur de nous adresser pour le banquet du douzième arrondissement de Paris.

» Le droit de réunion politique, sans autorisation préalable, ayant été nié par le ministère dans la discussion de l'Adresse, nous voyons dans ce banquet le moyen de maintenir un droit constitutionnel contre les prétentions de l'arbitraire, et de le faire consacrer définitivement.

» Nous regardons dès lors comme un devoir impérieux de nous joindre à la manifestation légale et pacifique que vous préparez, et d'accepter votre invitation.

» Agréez, etc.

MM.

Abbatucci,
Arago,
Aragon (d'),
Bacot,
Ballot,
Baroche,
Baron,
Barrot (Odilon),
Beaumont (de) [Somme].
Berger,
Bethmont,
Bigot,
Bonnin,
Bureaux de Puzy,
Cambacérès (de),
Carnot,
Chambolle,
Convers,
Cordier,
Courtais (de),
Crémieux,
Creton,
Darnault,

MM.

De Bretonne,
Delavau,
Delespaul,
Demarçay,
Desjobert,
Dollfus,
Doublat,
Drault,
Drouyn de Lhuys,
Dubouchage,
Dupont (de l'Eure),
Durand (de Romorantin),
Dusollier,
Dutier,
Duvergier de Hauranne,
Farrau,
Faucher (Léon),
Garnier-Pagès,
Garnon,
Gaulthier de Rumilly,
Gigon la Bertrie,
Glais-Bizoin,
Gorrec (le),

MM.
Grammont (de),
Guyet-Desfontaines,
Havin,
Jouvencel (de),
Junyen,
Lafayette (Georges),
Lafayette (Oscar),
Lamartine,
Larabit,
Lasteyrie (Ferdinand),
Lavalette [Mayenne],
Lefort-Gonssolin,
Legraverend,
Lesseps,
Lestiboudois,
Levavasseur,
Lherbette,
Luneau,
Méchin,
Maleville (Léon de),
Malgaigne,
Manuel,
Marie,

MM.
Marion,
Marquis,
Mathey,
Mathieu [Saône-et-Loire],
Mauguin,
Maurat-Ballange,
Moreau [Seine],
Osmont,
Pagès [Ariége],
Pérignon,
Piéron,
Quinette,
Raimbault,
Roger [Loiret],
Saint-Albin (de),
Sieyes,
Struch,
Subervie.
Taillandier,
Teissié de la Motte,
Tassel,
Thiard (de),
Vavin.

AU ROI.

Samedi soir, 12 février 1848.

Sire,

Voilà le défilé passé, un des plus difficiles que nous ayons jamais passés. Je n'ai pris aucun engagement. Si je n'avais pas dit ce que j'ai dit, l'amendement était adopté et le cabinet renversé. Il y aura bien à réfléchir dans la session prochaine; car si on ne parvient pas à remettre l'unité dans le parti conservateur, la

division que j'ai fait ajourner éclatera, et l'opposition en p tera infailliblement. En tout cas, le roi reste parfaitement li

Voici des nouvelles d'Italie, et quelques petites lettres part lières.

Je prie le roi de vouloir bien nous donner conseil demain manche, pour deux heures.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Maje le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet.

GUIZOT.

LISTE
DES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION
QUI ONT SIGNÉ LA DEMANDE DE MISE EN ACCUSATION DU MINISTÈRE GUIZOT.

MM.
Odilon Barrot,
Duvergier de Hauranne,
Thiard (général),
Dupont (de l'Eure),
Isambert,
Léon de Malleville,
Garnier-Pagès,
Chambolle,
Bethmont,
Lherbette,
Pagès (de l'Ariége),
Baroche,
Havin,
Léon Faucher,
Ferdinand de Lasteyrie,
De Courtais,
Mathey,

MM.
Hortensius Saint-Albin,
Crémieux,
Gaulthier de Rumilly,
Rimbault,
Boissel,
Beaumont (de la Somme),
Lesseps,
Mauguin,
Creton,
Abbatucci,
Luneau,
Baron,
Lafayette (Georges),
Marie,
Carnot,
Bureaux de Puzy,
Dusolier,

MM.	MM.
Mathieu (Saône-et-Loire),	Tessié de la Motte,
Drouyn de Lhuys,	Demarçay,
d'Aragon,	Berger,
de Cambacérès,	Bonnin,
Drault,	Jouvencel (de),
Marquis,	Larabit,
Bigot,	Vavin,
Quinette,	Garnon,
Méchin,	Maurat-Ballange,
Lefort-Gonssollin,	Taillandier.

EXTRAITS DU JOURNAL *LA RÉFORME* DU 24 FÉVRIER.

Le ministère est tombé dans le sang!

Il faut qu'il entraîne avec lui l'odieux et infâme système dont il était l'expression.

Le peuple français veut être libre. Il l'a prouvé. Il a été grand comme en 89 et en 1830. Il est toujours digne de la liberté.

Mais croit-on que le changement d'un Guizot, remplacé par un Molé ou un Thiers, puisse le satisfaire?

Si on le croit, on se trompe.

Nous qui avons le droit de parler en son nom, car nous ne l'avons jamais abandonné ni trompé, nous nous faisons l'écho de ses justes réclamations.

Voici ce que la masse des citoyens demandent aujourd'hui :

LA MISE EN LIBERTÉ DES CITOYENS ARRÊTÉS DEPUIS HIER;

LA MISE EN ACCUSATION DES MINISTRES;

LE DROIT DE RÉUNION CONSACRÉ DE FAIT PAR UN BANQUET POUR DIMANCHE;

LA RÉFORME ÉLECTORALE ASSISE SUR DES BASES POPULAIRES;

L'ABOLITION DES LOIS DE SEPTEMBRE;

LE LICENCIEMENT DE LA GARDE MUNICIPALE;

L'AMNISTIE GÉNÉRALE.

Ces demandes sont justes et modérées.

Comment retenir en prison des hommes qui ont fait hier isolément ce que la garde nationale et le peuple unis ont fait ensemble aujourd'hui ?

La mise en accusation des ministres est trop justifiée par ce qui s'est passé depuis deux jours.

Le conflit s'est engagé entre le ministère et la population sur le droit de réunion : il faut que ce droit soit consacré par le fait. Les citoyens l'ont acheté assez cher !

La réforme électorale a été réclamée pacifiquement par la France entière. Paris la demande aujourd'hui d'une voix plus haute. Il est temps de l'écouter.

La liberté de la presse est la garantie de toutes les autres. Avec elle, la France ne serait jamais tombée dans l'abîme de fange et de sang dont elle veut sortir. Les lois de septembre ont mutilé la liberté de la presse. Qu'elles disparaissent !

La garde municipale s'est signalée par des excès ; elle a violé la loi en faisant feu sans sommations : qu'elle cède la place à une institution civique.

Enfin l'amnistie générale est dans toutes les bouches et dans tous les cœurs.

Avec ces mesures on rétablira l'ordre promptement.

COMITÉ ÉLECTORAL DÉMOCRATIQUE.

Le ministère est renversé : c'est bien.

Mais les derniers événements qui ont agité la capitale appellent sur des mesures devenues désormais indispensables l'attention de tous les bons citoyens.

Une manifestation légale, depuis longtemps annoncée, est tombée, tout à coup, devant une menace liberticide lancée par un ministre du haut de la tribune. On a déployé un immense appa-

reil de guerre, comme si Paris eût eu l'étranger, non pas à ses portes, mais dans son sein. Le peuple, généreusement ému et sans armes, a vu ses rangs divisés par des soldats. Un sang héroïque a coulé.

Dans ces circonstances, nous, membres du Comité électoral démocratique des arrondissements de la Seine, nous nous faisons un devoir de rappeler hautement que c'est sur le patriotisme de tous les citoyens organisés en garde nationale que reposent, aux termes mêmes de la Charte, les garanties de la liberté.

Nous avons vu, sur plusieurs points, les soldats s'arrêter avec une noble tristesse, avec une émotion fraternelle, devant le peuple désarmé.

Et, en effet, combien n'est pas douloureuse pour des hommes d'honneur cette alternative de manquer aux lois de la discipline, ou de tuer des concitoyens ! La ville de la science, des arts, de l'industrie, de la civilisation, Paris enfin, ne saurait être le champ de bataille rêvé par le courage des soldats français. Leur attitude l'a prouvé, et elle condamne le rôle qu'on leur impose.

D'un autre côté, la garde nationale s'est énergiquement prononcée, comme elle le devait, en faveur du mouvement réformiste ; et il est certain que le résultat obtenu aurait été atteint sans effusion de sang, s'il n'y avait pas eu de la part du ministère provocation directe, provocation résultant d'un brutal étalage de troupes.

Donc, les membres du Comité électoral démocratique proposent, à la signature de tous les citoyens, la pétition suivante :

« Considérant,

» Que l'application de l'armée à la compression des troubles civils est attentatoire à la dignité d'un peuple libre et à la moralité de l'armée elle-même ;

» Qu'il y a là renversement de l'ordre véritable et négation permanente de la liberté ;

» Que le recours à la force seule est un crime contre le droit ;

» Qu'il est injuste et barbare de forcer des hommes de cœur à choisir entre le devoir du militaire et ceux du citoyen ;

» Que la garde nationale a été instituée précisément pour garantir le repos de la cité et sauvegarder les libertés de la nation ;

» Qu'à elle seule il appartient de distinguer une révolution d'une émeute ;

» Les citoyens soussignés demandent que le peuple entier soit incorporé dans la garde nationale.

» Ils demandent que la garde municipale soit dissoute.

» Ils demandent qu'il soit décidé législativement qu'à l'avenir l'armée ne pourra plus être employée à la compression des troubles civils. »

A. Guinard, délégué du 8e arrondissement;
Louis Blanc, électeur, délégué du 2e arrondissement;
David (d'Angers), électeur, délégué du 11e arrondissement, membre de l'Institut;
Martin (de Strasbourg), électeur, délégué du 10e arrondissement, ancien député;
Durand Saint-Amand, électeur, délégué du 1er arrondissement;
Félix Pyat, délégué du 8e arrondissement;
Greinheiser, capitaine, 3e légion, délégué du 3e arrondissement;
Vasnier, capitaine, 4e légion, délégué du 4e arrondissement;
Haguette, électeur municipal, délégué du 4e arrondissement;
Recurt, capitaine, 8e légion, délégué du 8e arrondissement;
O. Gellée, électeur, délégué du 9e arrondissement;
Chaumier, électeur, délégué du 9e arrondissement;
L. Monduit, électeur, délégué du 11e arrondissement;
Michel Goudchaux, électeur, délégué du 2e arrondissement;
Barbier, électeur, délégué du 10e arrondissement;
Lauveau, capitaine, 7e légion, électeur, délégué du 7e arrondt;
Dauphin, capitaine, 7e légion, électeur, délégué du 7e arrondt;
Destourbet, capitaine, 7e légion, électeur, délégué du 7e arrondt;
Jules Bastide, électeur, délégué du 7e arrondissement;
Hovyn, chef de bataillon, 3e légion, électeur, délégué du 3e arrondissement;
Victor Masson, électeur, délégué du 11e arrondissement;
De la Chatre, électeur, délégué du 1er arrondissement;
Cercueil, capitaine, électeur, délégué du 8e arrondissement.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

ORDRE DU JOUR

DU JEUDI 24 FÉVRIER 1848.

A une heure, réunion dans les bureaux;

Examen de deux propositions.

A trois heures, séance publique.

Suite de la discussion du projet de loi relatif à la prorogation du privilége de la banque de Bordeaux.

Discussion des projets suivants :

Projet de loi sur l'instruction primaire;

Proposition de M. Hallez-Claparède, relative aux servitudes militaires;

Projet de loi sur la liberté d'enseignement en matière d'instruction secondaire;

Projet de loi relatif au chapitre royal de Saint-Denis;

Projet de loi sur les douanes.

RAPPORTS DE LA PRÉFECTURE DE POLICE.

PUBLICATIONS ANARCHIQUES DE L'ANNÉE 1846.

CABINET DU PRÉFET DE POLICE.

Paris, ce 19 janvier 1847.

Monsieur le ministre,

J'ai toujours attaché une importance toute particulière à me tenir au courant, au moyen de l'examen qui s'en fait à mon cabinet, au moment de leur publication, de tous les écrits politiques ou économiques de couleur hostile, afin de pouvoir signaler

à l'attention de l'autorité judiciaire ceux qui me paraissent agressifs contre le gouvernement ou dangereux pour la société. Cet examen me fournit en outre l'occasion d'étudier dans leurs développements la marche des idées et la tactique des partis. J'ai donc pensé, monsieur le ministre, qu'à ce dernier point de vue, un coup d'œil rétrospectif sur les productions de la presse hostile, pendant le cours de l'année 1846, pourrait n'être pas sans intérêt pour Votre Excellence, qui a déjà accueilli avec bienveillance les travaux d'une nature analogue que j'ai eu l'honneur de lui adresser précédemment.

Les brochures socialistes, celles qui ont pour but de critiquer et d'attaquer l'organisation sociale actuelle, dans l'intérêt des théories irréalisables dont elles prêchent l'application, ont été encore plus nombreuses l'année dernière que les années précédentes, et cette tendance des partis anarchiques à négliger les questions de politique proprement dite pour se jeter dans les idées de *rénovation sociale,* tendance que déjà je signalais à Votre Excellence dans mon rapport du 17 janvier 1846, est plus vive que jamais, et mérite de la part de l'autorité une attention sérieuse. Les agitateurs, désespérant d'obtenir auprès des masses, par leurs prédications purement politiques, les résultats qu'ils en attendaient, se sont mis, par une sorte de concert, à propager certaines doctrines bien autrement subversives, qu'ils empruntent aux rêveries des utopistes anciens et modernes, et qu'ils remanient en vue de leur application à l'époque actuelle. Ces attaques, élaborées par Cabet, Dezamy, Pierre Leroux, Proudhon, les écrivains de l'*Atelier* et de la *Fraternité* et l'école *Fouriériste,* quoique différant entre elles, se rattachent toutes au même principe, procèdent par les mêmes moyens et tendent vers le même but. Ce principe, c'est le droit de tous à la même part de travail et de jouissance; ce but, c'est la destruction plus ou moins violente de l'ordre social actuel par l'abolition de la famille et de la propriété. La communauté de biens est, en effet, l'idée dominante de toutes les théories socialistes, et, quels que soient leurs expédients pour y échapper, les unes comme les autres conduisent

nécessairement au *communisme*, qui est leur conséquence inévitable et leur dernier mot.

Les recueils périodiques voués à la propagation de ces dangereux systèmes ont continué, durant l'année qui vient de s'écouler, à attaquer la société, que tous s'efforcent de représenter dans son organisation actuelle comme un régime d'oppression et d'anarchie. La *Fraternité* de 1845 sert toujours d'organe au communisme athée et absolu, et le *Populaire* de 1841, d'interprète au communisme mitigé par Cabet. Quant à la *Revue sociale*, elle a, sous la plume de Pierre Leroux, livré de rudes assauts aux fouriéristes; mais, toujours hostile aux principes économiques des sociétés actuelles, elle les attaque non moins violemment au profit des idées philosophiques socialistes du sieur Pierre Leroux. Ce journal, qui s'imprime à Boussac, a de nombreux lecteurs dans la Creuse, et particulièrement dans les villes manufacturières d'Aubusson et de Felletin.

Depuis le mois de mai dernier, il se publie ici trois fois par mois un nouveau journal intitulé l'*Enquête sociale*, sous les auspices de M. le vicomte Dubouchage. Cette publication, dont la politique est fort hostile au gouvernement actuel, s'occupe spécialement de questions économiques, et notamment de l'*organisation du travail*. On y prêche ouvertement le retour aux anciennes corporations et l'association des classes ouvrières par arts, métiers et professions, dans chaque localité, comme le seul moyen de remédier aux misères actuelles des travailleurs. Si le but de ce journal n'est pas de renverser la société, il n'en use pas moins des mêmes procédés que les journaux communistes en entretenant parmi les ouvriers l'inquiétude et le mécontentement de leur position.

L'*Atelier*, qui compte aujourd'hui six années d'existence, continue à prôner, sous la direction de Buchez, *l'association volontaire de l'industrie*, malgré les essais malheureux du système, déjà tentés par la société des *Industries unies* et du *Grand saint Joseph*, essais dont j'ai eu soin de rendre compte à Votre Excellence en temps opportun.

Indépendamment des œuvres de la presse socialiste périodique, je dois consigner ici les publications se rattachant à cet ordre d'idées, et qui m'ont paru mériter attention. Sans parler de la réimpression des anciennes brochures communistes de Cabet, dont il a fait faire plusieurs tirages dans le cours de l'année dernière, et qu'il fait répandre à profusion à Paris et dans les départements avec une persévérance infatigable, je citerai :

1° *Les Évangiles, traduction nouvelle, avec des notes et des réflexions à la fin de chaque chapitre*, par Lamennais. Cette traduction, et particulièrement le commentaire qui l'accompagne, ont pour but de prouver que la société prêchée et ordonnée par Jésus-Christ est encore à naître, et que les prêtres et les docteurs de la loi s'entendent encore aujourd'hui pour condamner les doctrines du Messie. Les peuples y sont invités en plusieurs endroits à secouer les haillons de la *vieille société*, et à renouveler complétement leurs vêtements.

2° *Le vrai christianisme, d'après Jésus-Christ*, par Cabet. Cet ouvrage, dans lequel sont rappelés à plusieurs reprises les anathèmes de l'Évangile contre les riches, les maximes d'égalité et de fraternité répandues dans les livres sacrés, est un long plaidoyer en faveur du communisme, qui, suivant l'auteur, n'est autre chose que la réalisation de la *bonne nouvelle* prêchée par le Christ et méconnue à dessein par ses successeurs.

3° *L'Almanach de la France démocratique pour* 1847. Je me contenterai de rappeler à ce sujet à Votre Excellence que l'éditeur de ce pamphlet subversif, que je lui avais signalé le 9 octobre dernier, le sieur Victor Bouton, a été condamné, par arrêt de la cour d'assises de la Seine du 7 décembre, à un an de prison et cinq cents francs d'amende.

4° *L'Étoile du peuple, almanach des faubourgs pour* 1847. Factum de Léon de Chaumont, dirigé contre toutes les supériorités sociales et surtout contre les riches.

5° *Portrait en pied du Conservateur*, par Fortunatus. Autre libelle de l'ancien écrivain légitimiste Fortunat Mesuré, dirigé contre la classe moyenne et bourgeoise, sur laquelle il cherche à appeler la haine et le mépris de la classe inférieure.

6° *Organisation de la liberté et du bien-être universel*, par Dezamy. Ce livre, qui renferme de violentes récriminations contre l'organisation sociale actuelle, à laquelle il attribue toutes les misères et tous les vices qui désolent l'humanité, a pour but d'exposer un système de crédit et de *garantisme* d'où doit, suivant lui, découler le bien-être universel.

7° *Almanach icarien pour* 1847, œuvre de Cabet, et véritable manuel des doctrines du communisme.

8° *Almanach phalanstérien pour* 1847, destiné par ses auteurs à recruter des fauteurs au fouriérisme.

9° *Système de contradictions économiques ou philosophie de la misère*, par J.-J. Proudhon. Cet ouvrage, dans lequel l'auteur attaque avec violence tous les socialistes et économistes des temps modernes, les démolisseurs aussi bien que les défenseurs de la société actuelle, est surtout une œuvre de critique nerveuse et incisive. L'auteur affecte de ne se rattacher à aucune école, à aucune secte, et donne la théorie de l'*égalité des salaires* comme le véritable et unique but de l'économie et de la science sociales.

10° *La Manifestation de l'esprit de vérité*, par Alexis Dumesnil. Violent appel au régime de la communauté au nom du christianisme. J'ai au surplus particulièrement rendu compte à Votre Excellence de cette brochure le 27 novembre dernier.

11° *Le Deuil de la Pologne*, protestation de la démocratie française et du socialisme universel, par l'abbé Constant. Dans cette brochure, que j'ai signalée au procureur du roi le 10 décembre dernier, le sieur Constant excite les peuples à lever l'étendard du socialisme, et à confondre dans une commune extermination *les rois et les valets de la propriété*, qui sont leurs complices.

12° *Essai sur la liberté considérée comme principe et fin de l'activité humaine*, par Daniel Stern (comtesse d'Agout), satire passionnée de la société et des institutions sur lesquelles elle repose; tableaux exagérés de la misère des classes laborieuses, qui ont d'autant plus droit au bien-être sur la terre, que l'auteur leur refuse toute compensation dans une autre vie.

13° *L'Église et le Pouvoir*, par Simon Granger. L'auteur, qui

fait profession de matérialisme, attaque l'Église et le pouvoir, qu'il représente comme se prêtant un mutuel appui pour écraser le peuple sous le double joug de la superstition et de la tyrannie.

Quant aux écrits purement politiques, je citerai d'abord le *Pandæmonium,* cet odieux pamphlet du légitimiste Eugène Blanc, contre la personne du roi et la famille royale, dont j'ai, dans le temps, entretenu Votre Excellence, et qui a valu à son auteur, le 30 avril dernier, une condamnation en cour d'assises à un an de prison et quatre mille francs d'amende.

Les événements politiques qui se sont accomplis dans le courant de l'année dernière ont donné lieu à la publication de quelques brochures plus ou moins hostiles contre le pouvoir. Ainsi, les élections ont fait naître plusieurs pamphlets aujourd'hui presque oubliés, et parmi lesquels on citera : *Le Manuel réformiste,* par M. de Genoude ; l'*Ordre du jour sur la corruption électorale et parlementaire,* par Timon ; un *Examen de conscience en matière politique,* par P. H. de Montenon ; *Galerie des Pritchardistes,* par *le National* ; *Diogène aux élections,* par un chien insensé, etc.

Les fauteurs de troubles ne devaient pas négliger la crise des subsistances qui agite en ce moment la France, et j'ai dû, ainsi que j'en ai particulièrement donné avis à Votre Excellence, signaler à l'attention de l'autorité judiciaire deux brochures, l'une intitulée : *Du pain ! cri du peuple,* par Léon de Chaumont, et la seconde, *la Voix de la famine,* par l'abbé Constant; ces écrits m'ayant paru exciter les mauvaises passions du peuple contre la classe riche, et faire appel à la révolte. J'ajouterai que ce dernier pamphlet a été saisi, par ordre du ministère public, le 6 décembre dernier.

Le sieur Constant Hilbey a, dans les mêmes circonstances, fait réimprimer le discours de *Marat au peuple,* extrait de *l'Ami du Peuple* du 18 septembre 1789 ; mais ayant fait annoncer cet écrit incendiaire par des affiches qui contenaient un sommaire politique, je le signalai pour ce fait au procureur du roi, et il a

été condamné le 9 du courant, par la cour d'assises de la Seine, à quinze jours de prison et cent francs d'amende.

Enfin le parti légitimiste a cru devoir exploiter la circonstance du mariage de M. le duc de Bordeaux, pour appeler de nouveau l'attention sur ce prince. Deux brochures intitulées, l'une, *Mariage de Henri de France, relation populaire*, et l'autre, *Mariage de Henri et Louise de France*, par M. Alfred Nettement, ont été successivement publiées pour mêler, selon l'habitude des écrivains légitimistes, aux insinuations perfides et injurieuses contre la dynastie actuelle, les louanges du prince dont ils rêvent le retour en France.

De toutes les publications que je viens d'énumérer à Votre Excellence, celles qui sans contredit méritent une attention particulière et la plus active répression de l'autorité judiciaire sont, je le répète, les écrits des socialistes. S'ils ne s'accordent pas dans le but qu'ils veulent atteindre, du moins en apparence, ils attaquent et ébranlent la société par les mêmes moyens. Tous la représentent comme livrée en proie à l'anarchie et à l'exploitation, et cherchent à égarer la classe ouvrière tout à la fois par le tableau exagéré de ses misères, et par la peinture du bonheur dont elle serait appelée à jouir par une rénovation sociale. Il est facile de comprendre tout le crédit que peuvent obtenir de semblables écrits sur l'esprit facile et inculte d'ouvriers, dont on flatte d'ailleurs tous les appétits matériels. Là est la véritable plaie de l'époque, et on doit reconnaître que chaque année elle fait de nouveaux progrès. Un pareil état de choses me paraît de nature à éveiller la haute sollicitude du gouvernement.

Veuillez, monsieur le ministre, agréer l'hommage de mon respect.

Le pair de France, préfet de police,

G. Delessert.

SURVEILLANCE GÉNÉRALE.

---

12 *février* 1848. — L'ordre et la tranquillité continuent à régner dans Paris. On ne remarque pas d'agitation extraordinaire.

13 *février*. — Aucun trouble dans Paris. La tranquillité règne dans la population; il y a cependant quelque inquiétude par suite de la lecture des journaux et de l'agitation qu'ils cherchent à fomenter.

14 *février*. — Il y a assez d'inquiétude dans les esprits, sans cependant qu'il y ait de l'agitation. Les classes ouvrières sont occupées, et répondent peu à l'agitation qu'on cherche à leur imprimer.

15 *février*. — Il règne dans Paris un sentiment d'assez vive inquiétude causée par l'appréhension de quelques troubles possibles à l'occasion de l'affaire des banquets; cependant l'apparence de la population est assez tranquille. — Il y a peu d'étrangers à Paris; les marchands se plaignent de ne pas vendre; il y a peu d'activité dans les transactions commerciales.

16 *février*. — Aucune circonstance nouvelle. Paris continue à être inquiet, mais sans émotion apparente.

17 *février*. — La population de Paris est toujours fort inquiète et assez agitée. Plusieurs réunions ont eu lieu parmi les diverses nuances de l'Opposition pour s'occuper d'une grande manifestation. Rien encore n'a été décidé à ce sujet. — Les affaires sont suspendues et les marchands ne vendent rien.

18 *février*. — Toujours beaucoup d'inquiétude dans Paris; mais beaucoup d'incertitude et de division dans les projets des diverses nuances de partis qui s'occupent du banquet et de la manifestation, décidément fixée à mardi, sauf nouvel ajournement. Ils continuent à exprimer l'intention de ne pas se livrer à des troubles, et font à leurs adhérents des recommandations dans ce sens, tout en les poussant à figurer dans la réunion, qu'ils cherchent à rendre très-nombreuse.

19 *février*. — Tous les différents quartiers de Paris sont parfaitement tranquilles; aucune apparence de troubles, mais l'inquiétude est très-grande et les affaires entièrement suspendues.

20 *février*. — Continuation de tranquillité, mais toujours la même inquiétude. On ne remarque aucune émotion nouvelle parmi les ouvriers; cependant beaucoup d'entre eux ont l'intention d'aller mardi se joindre à l'attroupement, qui se réunira sur la place de la Madeleine pour aller aux Champs-Élysées.

21 *février*. — (Manque.)

CABINET DU PRÉFET DE POLICE.

RASSEMBLEMENTS DE LA JOURNÉE DU 22 FÉVRIER.

Paris, le 22 février 1848.

Monsieur le ministre,

Hier, dans la soirée, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en rendre compte verbalement, j'ai fait afficher sur tous les murs de Paris l'arrêté qui interdisait le banquet du douzième arrondissement, l'ordonnance de police concernant les attroupements et la proclamation adressée par moi aux habitants de Paris pour leur recommander le respect de l'ordre et des lois.

Vers minuit, les ouvriers chargés de construire la tente sous laquelle devait avoir lieu le banquet ont reçu l'ordre de discontinuer leurs travaux, et, ce matin dès huit heures, on a commencé à démonter et à enlever les matériaux de la tente; une douzaine d'ouvriers à peine se trouvaient sur les lieux.

Jusqu'à dix heures, soit de ce côté, soit dans les autres quartiers de Paris, aucun symptôme d'agitation ne se manifeste; la ville a sa physionomie ordinaire, seulement on voit quelques groupes se former autour des affiches apposées la veille et dans

la nuit, mais ces groupes se composent de curieux et n'offrent aucune attitude hostile.

Toutefois, à partir de cette heure, la circulation devient plus active sur les boulevards : plusieurs bandes d'individus en blouse et quelques gardes nationaux en uniforme et le sabre au côté, venant du côté de la Bastille, se dirigent vers la Madeleine. D'autre part, un attroupement d'environ mille individus, composé d'étudiants et d'ouvriers la plupart fort jeunes, qui s'était formé sur la place du Panthéon, se met en marche vers onze heures, au chant de *la Marseillaise*, et, descendant le quartier latin par les rues des Grès, de la Harpe, de l'École-de-Médecine, Dauphine, ils arrivent au pont Neuf, et, suivant les rues de la Monnaie, du Roule, ils prennent la rue Saint-Honoré, qu'ils suivent dans toute sa longueur. De temps en temps ce groupe pousse les cris de *Vive la Réforme! à bas Guizot!* En passant devant la colonne, ils crient *Vive Napoléon!* L'arrivée de ces attroupements sur la place de la Madeleine rend la foule tellement compacte sur ce point, que les voitures sont obligées de rebrousser chemin. La frayeur s'empare des marchands, qui s'empressent de fermer leurs boutiques.

Vers midi, une partie de ce rassemblement s'ébranle, et mille à douze cents individus, blousiers et étudiants, se dirigent en entonnant le *Chant des Girondins* vers le pont de la Concorde, et en poussant les cris de *Vive la Réforme! vive O. Barrot! à bas Guizot!* Ils se sont présentés à l'entrée principale du palais Bourbon ; mais la porte en ayant été fermée à leur approche, ils ont rebroussé chemin, puis en tournant la Chambre du côté de la grille, ils en ont forcé la porte d'entrée, ont envahi le perron tumultueusement, et se sont répandus dans les tribunes publiques en continuant leurs chants et leurs vociférations. Des forces suffisantes étant survenues à ce moment, ont fait évacuer les tribunes et, bientôt après, les abords de la Chambre. Une partie du rassemblement a repassé le pont, l'autre partie a remonté le quai en criant : *A l'École polytechnique! aux faubourgs!* Ce dernier groupe, composé d'environ cinq cents individus, s'est

en effet rendu par les rues Mazarine, de Bussy, la place du Panthéon, etc., à l'École polytechnique, dont ils ont assailli les portes à coups de pierres en appelant à eux les élèves. Cet attroupement a, par deux fois, été dispersé par des détachements de garde municipale à pied et à cheval. Deux des perturbateurs ont pu être arrêtés dans le dernier mouvement.

Sur la place de la Madeleine, l'attroupement étant devenu plus nombreux et plus menaçant, les commissaires de police qui se trouvaient sur les lieux ont dû faire une première sommation, à la suite de laquelle quatorze arrestations ont eu lieu. Un nouveau groupe s'est alors détaché, et est venu se placer en face du Ministère des affaires étrangères, aux cris de : *Vive la ligne! à bas Guizot!* Des pierres ont été lancées, quelques vitres brisées; là également des sommations ont dû être faites, et des charges de cavalerie et d'infanterie ont, à plusieurs reprises, dispersé les groupes, qui fuyaient et peu d'instants après se reformaient.

Une autre bande, refluant également de la place de la Madeleine et du Ministère des affaires étrangères, et qui pouvait compter de cinq à six cents individus, a suivi les rues Neuve-Saint-Augustin, des Filles-Saint-Thomas, place de la Bourse, rue Neuve-Vivienne, en criant : *Vive la Réforme! à bas le ministère!* En passant près de la rue des Colonnes, ils se sont emparés, chez un boulanger qui faisait rentrer du bois de chauffage, de bûches légères dont ils se sont fait des armes. Dans la rue Neuve-Vivienne, ils sont entrés chez le sieur Bandoni, chapelier et marchand d'armes, auquel ils ont demandé des fusils, et se sont retirés après s'être assurés qu'il n'en avait pas. Ce groupe s'est dirigé par le boulevard vers la Bastille.

Plusieurs charges de cavalerie, opérées place de la Concorde par la garde municipale à cheval, que les attroupements avaient accueillie à coups de pierres, ont déterminé un nouveau groupe à rebrousser chemin, vers deux heures; il a suivi le bord de la Seine, et, en passant sur le quai de la Mégisserie et de Gèvres, a pillé les boutiques de deux marchands d'armes. Peut-être est-

ce aux hommes de cette bande, qui se sera reformée un peu plus loin, qu'est dû le désarmement du poste de la rue Geoffroy-Langevin, occupé par des hommes du 45e de ligne.

Cependant, malgré l'emploi réitéré de la force armée, les groupes de la place de la Concorde et des Champs-Elysées devenaient de moment en moment plus hostiles : dans les Champs-Élysées, c'est avec beaucoup de peine qu'une voiture servant de transport commun aux facteurs de la poste parvint à s'échapper des mains de ceux qui voulaient la renverser pour en faire un commencement de barricade. Les chaises qui sont déposées sur les bas-côtés, deux omnibus renversés, forment bientôt une barricade, dont un détachement d'infanterie arrivé sur les lieux s'empare peu de temps après. Des gens à figure sinistre cherchent à entraîner ceux que la curiosité seule a amenés sur la place de la Concorde et aux Champs-Elysées. Un poste de ligne, situé aux Champs-Elysées (carré Marigny), est assiégé par environ trois cents individus. L'un d'eux monte sur le toit, arrache et déchire le drapeau ; mais ce groupe, à l'aspect d'une compagnie de garde municipale qui venait au secours du poste, prend la fuite et se disperse. Du côté de la rue Royale, une bande se rue en vociférant sur la grille qui ferme les galeries du Ministère de la marine, l'arrache et s'occupe d'en faire une barricade, qu'une charge de cavalerie de garde municipale vient enlever. Des mouvements combinés de troupe de ligne et de garde municipale parviennent enfin, vers quatre heures, à faire évacuer les Champs-Elysées et la place de la Concorde. Le rassemblement se retire alors par les rues affluentes; mais, en se repliant sur l'intérieur de Paris, il forme, rue Saint-Florentin et rue de Rivoli, en face du Ministère des finances, des barricades. Des omnibus, des voitures de porteurs d'eau et des fiacres, sont renversés rues Duphot, du 29 Juillet, de la Sourdière, Richelieu, au coin de la rue Saint-Honoré, rue d'Alger, rue Saint-Honoré (en face le n° 348), Croix-des-Petits-Champs (au coin de Saint-Honoré). Sur plusieurs de ces points, les pavés ont été soulevés ; les grilles de l'église Saint-Roch, arrachées en partie, servent également à

faire des barricades. Mais à six heures ces barricades, la plupart imparfaites, sont prises, et l'attroupement refoulé de manière que tout l'espace compris entre la Madeleine et le Palais-Royal devient parfaitement libre. On doit ici mentionner qu'avant de se retirer des Champs-Elysées, les insurgés ont réuni les chaises, les chevaux de bois, et qu'ils y ont mis le feu. Le poste Matignon est incendié. Rue Basse-du-Rempart, un garde municipal descendu de cheval est assailli par deux gardes nationaux qui le saisissent à la gorge, et qui se dérobent par la fuite à d'autres gardes municipaux accourant au secours de leur camarade.

A huit heures, les perturbateurs semblent s'être concentrés dans la partie de la rue Saint-Honoré qui s'étend du carrefour du Coq et Croix-des-Petits-Champs aux Halles. Les troupes de ligne sont accueillies aux cris de : *Vive la ligne! à bas les municipaux!* Avant de quitter la rue Saint-Honoré, des hommes en blouse ont enfoncé la boutique d'un armurier rue Saint-Honoré, près la rue d'Alger, et celle de Lepage, rue Richelieu. L'armurier Spickel, rue Saint-Honoré, en face de la rue du Coq, qui se trouvait au centre des groupes d'agitateurs, est également envahi. Là Barbès est reconnu parmi les insurgés, qui s'emparent de toutes les armes blanches de ce magasin. La boutique d'un autre armurier, rue de la Monnaie, près de la rue Saint-Honoré, est également dévalisée.

Depuis cinq heures, on bat le rappel dans les différentes légions, qui se rassemblent, mais peu nombreuses, dans les mairies. A sept heures, les patrouilles de garde nationale commencent à circuler et sont accueillies par les cris de *Vive la garde nationale!* Boulevard Saint-Martin, 6, vers huit heures, on enfonce la boutique d'un armurier, auquel on enlève vingt fusils et vingt pistolets. On brise les réverbères, on arrache les rampes des marches du boulevard Bonne-Nouvelle, et on cherche à y élever des barricades, à la hauteur de la rue de Cléry. A neuf heures, cette partie jusqu'au boulevard du Temple est libre, barricades enlevées; mais à la même heure, d'autres barricades se construisent rues de Cléry, du Petit-Carreau, Montorgueil, Bourg-l'Abbé, en

face du passage de l'Ancre. Cinquante insurgés, tous armés de fusils, sortent en ce moment du passage Saucède et se rendent du côté de cette barricade.

Le douzième arrondissement est sillonné par des patrouilles de ligne et de garde nationale ; elles sont suivies par des blousiers qui crient : *Vive la ligne! vive la garde nationale! vive la Réforme! à bas Guizot!* Neuf heures et demie, un bataillon de garde nationale est réuni, place du Panthéon, sous le commandement de Lavocat, avec un bataillon d'infanterie; mais la majeure partie des gardes nationaux va se mêler au peuple, et prend part à ses chants et à ses cris.

D'un autre côté, un bataillon de garde nationale de la 1re légion, en passant vers neuf heures et demie devant les Affaires étrangères, a poussé les cris de : *Vive la garde municipale! vive la ligne!* Les soldats de la ligne et les gardes municipaux qui stationnent devant ce ministère ont répondu par les cris de : *Vive la garde nationale!*

Mais dans la rue Saint-Honoré, du côté de la rue du Coq, des Vieilles-Étuves, etc., dans ce quartier occupé par les émeutiers, on cherche à piller les boutiques, qui ne peuvent être préservées que par l'envoi de forts détachements de troupe. Vers la même heure, rue de Poitou, au Marais, une bande d'insurgés enfonce les portes et force les citoyens à remettre leurs armes. Une barricade se forme rue Saint-Sébastien ; mais une forte patrouille parvient à la cerner et à s'emparer de quatorze émeutiers. Vers neuf heures, une vingtaine de perturbateurs parcourent les rues Montholon, Papillon, Coquenard, et s'introduit dans les maisons pour y prendre les armes ; ils parviennent à se faire remettre par menace sept ou huit fusils.

Vers dix heures, deux conduites de gaz sont coupées, rue Beauregard ; mais de dix heures à onze heures, le sixième et le septième arrondissement sont parcourus par des patrouilles de troupes de ligne mêlées à la garde nationale. Un fort détachement de ligne et de gardes nationaux est embusqué rue Saint-Martin, à l'angle des rues Montmorency et Neuve-Bourg-l'Abbé, pour

observer des insurgés qui font feu par intervalles de la barricade de la rue Bourg-l'Abbé. Des coups de feu sont également tirés par des insurgés sur une compagnie de la ligne qui parcourt la rue Mauconseil. Personne n'est atteint.

A onze heures, les rues Saint-Martin et Saint-Denis sont entièrement occupées par les troupes et la garde nationale. Quatre barricades avaient été élevées rue du Faubourg Saint-Denis. Une compagnie de gardes municipaux que précédait un commissaire de police s'en est successivement emparée. En abandonnant leur position, les factieux ont tiré deux coups de feu qui n'ont blessé personne.

Vers onze heures, un commencement de barricade a lieu sur la chaussée du boulevard du Temple, en face la rue d'Angoulême; plusieurs pavés sont enlevés et placés l'un sur l'autre : une patrouille de la ligne survient, et à son approche les insurgés prennent la fuite.

Outre la barricade de la rue Bourg-l'Abbé, deux autres sont formées dans les environs : l'une rue Grenétat, au bout de la rue Bourg-l'Abbé; elle est composée de voitures de place; la deuxième, rue Neuve-Bourg-l'Abbé, pour laquelle on s'est servi de matériaux de démolition. Ces barricades, faites par des mains plus expérimentées, sont enlevées, après échange de plusieurs coups de feu, par un détachement du 52e et de la garde municipale. On y ramasse le cadavre d'un individu qu'on croit reconnaître pour celui d'un réfugié polonais, et on arrête au même endroit un autre réfugié de cette nation porteur d'un fusil et d'un sabre. Plusieurs fusils de munition ayant appartenu à la garde nationale ont été trouvés sur la barricade enlevée par la garde municipale avec beaucoup de résolution. Des arrestations assez nombreuses ont été faites sur ces points parmi les insurgés.

A la nuit tombante, des rassemblements assez nombreux s'étaient portés du côté des Batignolles, à la barrière Clichy et à celle de Monceaux. Plusieurs boutiques ont été pillées : une quarantaine de gardes nationaux ont pris les armes à l'appel du maire,

et, vers dix heures, ils ont répondu au feu des insurgés, dont ils sont parvenus à arrêter une vingtaine.

Tels sont, monsieur le ministre, les principaux détails que j'ai recueillis sur les incidents de cette journée.

Veuillez, monsieur le ministre, agréer l'hommage de mon respect.

Le pair de France, préfet de police,

Signé : G. Delessert.

MOUVEMENT MILITAIRE.

INSTRUCTION EXPLICATIVE

DES DIVERSES DISPOSITIONS DU SYSTÈME DE DÉFENSE

ÉTABLI POUR LA VILLE DE PARIS, RIVE DROITE DE LA SEINE.

En cherchant à établir un système de défense pour la rive droite de la Seine, je ne me suis spécialement occupé que de la défense centrale de Paris. Il n'y a à craindre dans les faubourgs que les rassemblements qui pourraient s'y former pour se diriger vers le centre de la capitale. Aussi les dispositions que j'ai adoptées pour la défense centrale ont été combinées avec la nécessité d'observer les faubourgs.

Sillonner Paris dans tous les sens par de fortes patrouilles, protéger ces patrouilles par des réserves établies sur des points qui puissent servir de centres d'opérations partielles, que je nomme points stratégiques, lier ces points entre eux par des communications faciles, tel a été le but que je me suis proposé.

La défense de la rive droite de la Seine peut se réduire à celle

du terrain circonscrit par la ligne qui, partant du pont de la Concorde, passe par les boulevards et suit le cours de la rivière.

En examinant l'ensemble de ce terrain, on voit que la place du Carrousel est le centre d'action, le point qui doit imprimer et diriger le mouvement.

La base d'opération est parallèle à la rivière. Ce sont les quais et la rue Saint-Antoine par la rue Louis-Philippe. Cette base a sa droite à la place de la Bastille, sa gauche à la place de la Concorde. Elle est couverte sur ses derrières par la Seine, dont il est facile de se rendre maître en occupant les ponts.

Le terrain sur lequel on doit opérer ne présente qu'une suite de défilés sans ordre ; mais il est coupé par plusieurs voies, dont six, celles précisément qui traversent la partie de Paris où la population est le plus agglomérée, semblent avoir été dirigées du boulevard vers un centre commun qui serait dans l'espace compris entre le pont au Change et le pont Notre-Dame. Ces voies sont d'un précieux secours pour un système de défense générale. Ce sont les lignes d'opérations, et je les désigne par lignes stratégiques. Elles sont au nombre de sept :

1° Rue Montmartre ;

2° Rues Poissonnière, du Petit-Carreau et Montorgueil ;

3° Rue Saint-Denis ;

4° Rues Saint-Martin, des Arcis et Planche-Mibray ;

5° Rues du Temple, Saint-Avoye, Bar-du-Bec et des Coquilles ;

6° Rues des Filles-du-Calvaire, Vieille-du-Temple et Louis-Philippe ;

7° Rue Richelieu.

Ces lignes stratégiques ou d'opérations doivent nécessairement rester au pouvoir de la défense. Il est donc nécessaire d'occuper la place de la pointe Saint-Eustache, le boulevard Saint-Denis et la place de l'Hôtel-de-Ville. Mais des établissements publics d'une haute importance, tels que la Bibliothèque royale, la Bourse, la Poste aux lettres, la Banque et le Palais-Royal, exigent que la place des Victoires soit aussi un lieu de concentration de troupes.

Ces considérations générales indiquent naturellement les positions à occuper ou les points stratégiques. Je viens de les désigner, ils sont au nombre de sept :

1° Place du Carrousel ;
2° Place des Victoires ;
3° Place de la pointe Saint-Eustache ;
4° Place de l'Hôtel-de-Ville ;
5° Place de la Bastille ;
6° Boulevard Saint-Denis ;
7° Place de la Concorde.

Pour atteindre le but que je me suis proposé, deux conditions doivent être remplies ; elles découlent l'une de l'autre : protéger les localités, et veiller à la sûreté des troupes.

J'ai pourvu à la première de ces conditions en assignant à chaque point stratégique une zone stratégique ou portion de terrain dont ce point devra toujours être maître. Pour déterminer l'action constante qu'il devra y exercer, j'ai prescrit dans chaque zone tous les itinéraires que l'on fera suivre aux patrouilles, et indiqué les mairies et les établissements publics qu'elles devront protéger. En fouillant ainsi chaque territoire dans toute son étendue, on connaitra ce qui se passe dans chaque localité ; on empêchera les rassemblements de s'y former, et on ne laissera pas aux perturbateurs le temps d'élever des obstacles d'où il faut ensuite les déloger.

J'ai pourvu à la seconde condition en dirigeant les patrouilles de manière à établir des communications continuelles entre chaque point stratégique et ceux qui l'avoisinent, en sorte qu'ils pourront se tenir constamment en rapport les uns avec les autres et s'entr'aider au besoin.

La place du Carrousel, par sa situation et son étendue, se trouve être la grande place d'armes d'où partiront les secours qui pourront être réclamés. Par conséquent, les troupes qu'on y réunira devant toujours être disponibles, cette position ne doit pas avoir de zone stratégique.

Points stratégiques et lieux qui en dépendent.

ZONE STRATÉGIQUE.	POINT CENTRAL.	AVANT-POSTES.	AVANT-GARDES.
Néant.	Place du Carrousel.		Place du Musée. Passage Rohan (angle Saint-Honoré). Pont des Arts. Pont Royal.
Place des Victoires.	Place des Victoires.	Place de la Bourse.	Boulevard Montmartre (devant la rue Vivienne).
Place de la pointe Saint-Eustache.	Pointe Saint-Eustache et Marché au Beurre.	Halle au Blé. Marché des Innocents.	Cour Batave et passage de Venise.
Place de l'Hôtel-de-Ville.	Place de l'Hôtel-de-Ville.	Hôtel Saint-Aignan. Marché Saint-Jean. Place du Châtelet.	Pont Louis-Philippe. Pont Notre-Dame. Pont Neuf.
Place de la Bastille.	Place de la Bastille.	Quai Morland (à l'angle du boulevard Bourdon). Place Royale.	Boulevard Saint-Antoine (devant la rue des Filles-du-Calvaire). Pont Marie.
Boulevard Saint-Denis.	Boulevard Saint-Denis.	Place du Caire. Poste à l'entrée de la rue Royale. Marché du Temple.	Boulevard du Temple (devant la rue du Temple). Boulevard Saint-Martin (devant la rue Saint-Martin).
Place de la Concorde.	Place de la Concorde.	Place Vendôme.	Pont de la Concorde. Place de la Madeleine (à l'angle du boulevard et de la rue Royale). Boulevard des Capucines (devant la rue de la Paix).

D'après les dispositions indiquées dans le tableau ci-contre, en examinant le plan de Paris *joint à cette instruction*, on voit que son centre est occupé sur les points les plus importants par des forces imposantes, et qu'il est cerné au dehors par un cordon continu de troupes qui s'étend sur les boulevards et les quais.

Ces deux larges communications convenant plus particulièrement à la cavalerie, c'est sur ces deux lignes que j'ai réparti les troupes de cette arme, et je leur ai assigné les points destinés aux avant-gardes.

L'infanterie devra adopter l'ordre sur deux rangs : il est le plus avantageux pour ce genre de défense.

Les rues de Paris ayant une largeur moyenne de dix pas, vingt-quatre hommes sur deux rangs, marchant de front, pourront en occuper toute la largeur.

Ces données m'ont fait fixer à vingt-cinq hommes la force des patrouilles destinées à sillonner chaque zone stratégique. Ce nombre d'hommes sera suffisant, parce que la principale mission de ces patrouilles, qui ne s'éloigneront jamais du point dont elles dépendent, est d'explorer les localités pour prévenir toute tentative coupable. Dans le cas où elles rencontreraient quelques difficultés qu'elles ne seraient pas en état de vaincre, elles se replieront sur un avant-poste ou sur un point stratégique qui devra incontinent agir avec sa réserve.

Les patrouilles, cependant, qui parcourront les lignes stratégiques dans toute leur étendue et qui par conséquent s'éloigneront de leur point central, devant être assez fortes pour se suffire à elles-mêmes et pouvoir se porter de suite sur les lieux menacés, je les ai fixées à quatre-vingt-dix hommes. J'ai déterminé le nombre d'hommes laissés en réserve sur les points stratégiques et aux avant-postes, d'après l'importance de chaque localité.

J'ai désigné sur chaque point stratégique les emplacements qui peuvent servir à mettre en sûreté les services administratifs.

Le résultat que je désire obtenir est non-seulement de réprimer, mais en même temps de prévenir les désordres. J'ai donc établi les réserves et les avant-postes sur le terrain de l'émeute, pour

ne pas lui laisser le temps de s'y établir elle-même. Les patrouilles, en fouillant dans tous les sens les différents quartiers, la relanceront de défilé en défilé, de repaire en repaire, avant qu'elle puisse organiser ses moyens de résistance. Elle sera poursuivie à la fois dans toutes les localités et ne trouvera de refuge nulle part. En envahissant ainsi tout le territoire de l'émeute, on la réduira bientôt aux abois : elle deviendra même impossible, car, nullement redoutable par le nombre et l'espèce de ses adhérents, elle ne peut le devenir que par les obstacles et les localités qui la favorisent et dont elle sait profiter.

Dispositions transitoires.

La prompte répression d'une émeute dépendra toujours de la célérité que mettront les troupes à occuper les lieux qui leur sont désignés. Le rappel ne se faisant entendre dans de semblables circonstances que lorsque les factieux ont déjà commis des actes d'hostilité, une prise d'armes ne saurait se faire avec assez de promptitude.

En conséquence, lorsqu'une prise d'armes devra avoir lieu, les troupes se rendront immédiatement sur les points stratégiques qui leur sont assignés, sans autre avertissement que celui du rappel, et à mesure qu'elles arriveront, on dirigera les patrouilles dans les directions que j'ai déterminées.

Il est très-essentiel que les troupes envahissent le plus tôt possible chaque quartier, afin d'explorer toutes les localités et d'empêcher que les communications ne soient obstruées ni par les curieux ni par les perturbateurs. Elles doivent servir surtout à faciliter la réunion de la garde nationale, qui présente souvent des difficultés dans les moments de troubles sur la partie du territoire comprise entre les boulevards et les quais. Je fais concourir à la défense de la rive droite de la Seine la moitié de l'effectif des neuf premières légions de la garde nationale et la moitié des troupes de la garnison, déduction faite pour celle-ci du nombre d'hommes qui est journellement fourni pour le service des postes.

La garde nationale sera répartie concurremment avec la troupe de ligne sur tous les points qui doivent être occupés. Les généraux commandant les points stratégiques s'entendront à cet égard avec les colonels commandant les légions. On pourra ainsi doubler ou tripler, sur chaque localité, le nombre des réserves et des patrouilles, selon qu'on le jugera convenable. Avec ce double concours on obtiendra toujours les plus heureux résultats, et tous les efforts des factieux viendront se briser contre l'union intime qui existe entre la garde nationale et l'armée.

Je fais coopérer à la défense de la rive droite une partie des hommes casernés dans tous les quartiers de Paris : par ce moyen aucune localité ne sera privée totalement de troupes, et celles qui servent ordinairement de théâtre à l'émeute, indépendamment des hommes qui sont sous les armes, auront la facilité en cas de besoin, de trouver de nouveaux renforts dans les casernes qui sont sur leur territoire ou dans leur voisinage.

Je n'ai pas compris l'infanterie de la garde municipale dans le nombre d'hommes exigé pour la défense, parce que j'ai voulu laisser cette troupe à la disposition de l'autorité civile, mais c'est un renfort qu'on trouvera toujours sur les points qui seront menacés.

Le maréchal commandant supérieur des gardes nationales de la Seine.

Paris, 1er juillet 1839.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL. — ORGANISATION, ARMEMENT ET SERVICE.

GARDES NATIONALES DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Paris, le 21 février 1848.

Mon cher colonel,

M. le lieutenant général commandant supérieur me charge de vous prier de donner les ordres nécessaires pour la prompte exécution, et par les moyens qu'il laisse à votre entière dispo-

sition, des instructions prescrites par la circulaire du 3 juillet 1839.

Recevez, mon cher colonel, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le maréchal de camp chef de l'état-major général.

Demain, à neuf heures, toutes les zones stratégiques seront occupées par les troupes de la garnison. M. le commandant supérieur vous autorise à faire battre le rappel dès sept heures, afin que les deux bataillons que vous avez à fournir puissent y arriver à peu près en même temps.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL. — SECRÉTARIAT.

GARDES NATIONALES DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Paris, le 22 février 1848.

Mon cher colonel,

Les renseignements qui nous sont parvenus ont décidé l'autorité supérieure à faire donner contre-ordre pour l'occupation des zones stratégiques par la garde nationale et par les troupes de la garnison. M. le commandant supérieur me charge, en conséquence, de vous prévenir que les ordres pour le rappel et pour l'exécution des dispositions prescrites par la circulaire du 3 juillet 1839 doivent être considérés comme non avenus; vous devrez seulement conserver, jusqu'à nouvel ordre, le service journalier du piquet de cent hommes.

Recevez, mon cher colonel, l'assurance de mes dévoués sentiments.

Le maréchal de camp chef de l'état-major général.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL. — SECRÉTARIAT.

GARDES NATIONALES DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Paris, le 22 février 1848.

Mon cher colonel,

M. le commandant supérieur vient de recevoir l'ordre d'occuper immédiatement les zones stratégiques ; je m'empresse de vous en informer, en vous invitant à prendre de votre côté les dispositions nécessaires à l'exécution de cette mesure.

Recevez, mon cher colonel, l'assurance de mes dévoués sentiments.

Le maréchal de camp chef de l'état-major général.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL. — SECRÉTARIAT.

GARDES NATIONALES DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Paris, le 22 février 1848.

Mon cher colonel,

M. le commandant supérieur me charge de vous inviter à faire en sorte de réunir ce soir un bataillon à l'état-major de votre légion par les moyens que vous croirez les plus sûrs et les plus prompts.

Agréez, mon cher colonel, l'assurance de mes dévoués sentiments.

Le maréchal de camp chef de l'état-major général.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL. — SECRÉTARIAT.

—

GARDES NATIONALES DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Paris, le 22 février 1848.

Mon cher colonel,

Demain nous continuerons à occuper les zones stratégiques avec des forces imposantes, auxquelles devront se réunir les deux bataillons de votre légion, qui, à leur tour, sont appelés à concourir au rétablissement de l'ordre public.

Le lieutenant général commandant supérieur me charge de vous prier de faire battre le rappel, si cela vous paraît nécessaire, pour que vos deux bataillons soient rendus de bonne heure à la destination.

Vous êtes autorisé à congédier votre piquet de cent hommes, aussitôt que vous croirez pouvoir le faire sans inconvénient.

Quant aux détachements placés aux points stratégiques, ils rentreront sur l'ordre des officiers généraux qui les commandent.

Agréez, mon cher colonel, l'assurance de mes dévoués sentiments.

Le maréchal de camp chef de l'état-major général.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL. — SECRÉTARIAT.

—

GARDES NATIONALES DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Paris, le 23 février 1848.

Mon cher colonel,

M. le commandant supérieur me charge de vous faire observer que, depuis deux jours, le service des troupes de la garnison a été trop fatigant pour qu'il ne soit pas nécessaire de lui accorder un repos indispensable. Après les causes d'agitation que

rien ne semble plus devoir légitimer, il est sage de prévoir des tentatives de désordre et d'atteinte aux propriétés de la part de cette classe de la population qui ne se propose jamais d'autre but.

M. le commandant supérieur croit donc que vous devez, d'accord avec M. le maire de votre arrondissement, vous mettre en mesure de remplir cette mission, toute d'ordre et de sécurité publique, en convoquant dès demain matin, à votre état-major, par tous les moyens, même par voie de rappel, le plus de gardes nationaux possible, que vous emploierez à assurer la tranquillité de votre arrondissement qu'on peut dès ce moment confier à vos soins et à votre zèle ; si d'ailleurs une réserve de troupes vous était nécessaire, je demanderais qu'elle fût mise à votre disposition.

Je vous prie de me tenir informé des dispositions que vous aurez prises et de leur résultat.

Recevez, mon cher colonel, l'assurance de mes dévoués sentiments.

Le maréchal de camp chef de l'état-major général.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL. — PREMIÈRE DIVISION MILITAIRE.

AVIS.

Le roi, usant de sa prérogative constitutionnelle, à (*sic*) chargé MM. Thiers, O. Barrot, de former un Cabinet.

Sa Majesté a confié au maréchal duc d'Isly le commandement en chef des gardes nationales et de toutes troupes de ligne.

Paris, le 24 février 1848.

Je donne ordre de cesser le feu partout, et la garde nationale va faire la police.

Signé : Le maréchal duc d'Isly.

Pour copie conforme :

Le colonel de service,

Dabrin.

CABINET
DU MINISTRE
DE
L'INTÉRIEUR.

Paris, le 184

AU NOM DE L'*ORDE* (*sic*).

La légion de la garde nationale est convoquée d'urgence...

~~*Le colonel de la*~~ *légion*, (*sic*),
Odilon Barrot.



M. Lemercier, ~~docteur~~ (*sic*) en droit, rue de Grenelle-Saint-Germain, 39.

Monsieur le colonel de la légion.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.—ORGANISATION, ARMEMENT ET SERVICE.

GARDES NATIONALES DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Paris, le 25 février 1848.
3 heures du matin.

Le colonel de la légion fera battre le rappel ce matin à sept heures, et il attendra, à la mairie de son arrondissement, les ordres de M. Garnier-Pagès, maire de la ville de Paris, ou ceux du commandant en chef.

H. de Courtais.

Le chef d'état-major provisoire,
A. Guinard.

PIÈCE

TROUVÉE DANS LE BUREAU DU DUC DE MONTPENSIER.

M. CH. A.,

Les troupes et batteries placées sous vos ordres devront être mobilisées demain mardi, et de manière à être rendues avant neuf heures sur les points stratégiques désignés, comme il a été convenu, savoir : deux canons de 12, deux obusiers de 15, avec leurs caissons, place de la Concorde; deux canons de 12, deux obusiers de 15, avec leurs caissons, place du Carrousel; deux canons de 8, avec leurs caissons, pointe Saint-Eustache; deux canons de 8, Hôtel de ville. Les caissons d'infanterie, tant à percussion qu'à silex, ainsi que les voitures chargées de pétards et de flambeaux, resteront à l'École militaire sous la direction d'un officier que vous désignerez à cet effet. Toutes les voitures de vos deux batteries seront attelées à quatre chevaux; tous les chevaux restants seront garnis, prêts à être montés et attelés; si les hostilités éclatent, le commandant du parc fera immédiatement atteler, sans se mettre en mouvement, de manière à marcher au premier ordre : six caissons à percussion, quatre caissons à silex, deux voitures de pétards. L'avant-train de flambeaux ne sera attelé qu'à quatre heures du soir, si les hostilités continuent. Les chariots de pétards, ainsi que l'avant-train de flambeaux, pourront être mobilisés par l'ordre soit du commandant de l'artillerie, soit du colonel du génie Moreaux, directeur des fortifications de Paris. — Les troupes seront en tenue de route; elles prendront deux jours de vivres, un paquet de cartouches dans la giberne. — Vous prendrez les dispositions nécessaires pour que les hommes mis en mouvement aient mangé la soupe de bonne heure. Je vous engage à vous concerter avec MM. les chefs de corps placés à l'École militaire, pour le chargement des deux jours de vivres. Plusieurs de ces derniers, ont demandé à

faire cuire à l'avance le lard qui leur sera distribué. — Vous conduirez vous-même les bouches à feu qui doivent être placées sur la place de la Concorde, où vous pourrez rencontrer un grand encombrement de troupes. Vous établirez vos pièces en batterie de manière à gêner le moins possible leur ordre de bataille et leurs mouvements, dans la prévision que les colonnes assaillantes déboucheraient dans la rue Royale pour se porter dans les Champs-Élysées. Vous combinerez vos dispositions avec l'officier général commandant les troupes réunies sur la place de la Concorde. Vous viendrez rendre compte de ces dispositions chez M. le duc, aux Tuileries, et vous y recevrez de nouvelles instructions.

AUTRE PIÈCE TROUVÉE DANS LE BUREAU DE M. LE DUC DE MONTPENSIER.
(*Confidentielle.*)

Paris, le 10 février 1848.

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu la lettre que Votre Altesse Royale m'a fait l'honneur de m'écrire hier, 9 de ce mois, au sujet de la répartition des bouches à feu de Vincennes et de l'École militaire, en cas d'émeute. Ainsi que le fait observer Votre Altesse Royale, le nombre de ces bouches à feu est de vingt-huit, tandis que les quatre batteries n'en possèdent que vingt-quatre. Toutefois je désire que le chiffre vingt-huit soit maintenu, parce que je le regarde comme indispensable. — En conséquence, j'ai l'honneur de prier Votre Altesse Royale de donner des ordres nécessaires pour que les pièces qui doivent être envoyées de Vincennes à la place de la Bastille (5e zone) et au boulevard Saint-Denis (6e zone) soient en supplément des douze qui doivent se rendre au rond-point de la barrière du Trône, et soient prises par conséquent dans une autre batterie. — Je profiterai de cette occasion pour prier aussi Votre Altesse Royale de donner des ordres pour que les pièces d'artillerie réparties dans les diverses zones soient

commandées par des officiers. Celles de la barrière du Trône devront être placées sous les ordres d'un chef d'escadron, de même que celles qui se rendront de l'École militaire à la place du Carrousel.

Un capitaine prendra le commandement des quatre bouches à feu réunies sur la place de la Concorde. Enfin un officier, soit capitaine en second, soit lieutenant, devra être envoyé auprès de moi, à la préfecture de police, pour être chargé de l'exécution des ordres que je serai dans le cas de donner en ce qui concerne l'artillerie.

Votre Altesse Royale a bien voulu me proposer, lorsque l'artillerie a pris possession de la caserne de Bercy, de faire occuper la place de la Bastille par un détachement de canonniers à cheval, en remplacement de dragons désignés par les instructions. Je vous remercie de cette offre, mais je n'en profiterai pas, attendu qu'il m'a été possible, sans nuire aux autres dispositions, de maintenir, sur le point dont il s'agit, une force convenable en cavalerie.

Je prie Votre Altesse Royale d'agréer l'hommage de mon respect.

Le lieutenant général, pair de France, commandant la première division militaire,

F. Sébastiani.

TÉMOIGNAGES.

M. JUNIEAU,

Employé des messageries Lafitte et Caillard, rue Saint-Honoré.

31 octobre 1850.

A dix heures moins dix minutes, parti des messageries. — A voulu passer par la rue Neuve-des-Capucines, n'a pas pu passer; a été gagner la rue Neuve-Saint-Augustin. — Arrêté par un offi-

cier de cavalerie qui lui a demandé s'il venait chercher les morts et les blessés. — A répondu : Non, mais s'il le fallait faire, je le ferais. — Alors, sur l'invitation de l'officier, il s'est rangé sur le boulevard. — Il y avait sur sa voiture trois émigrants et leurs bagages. — Il a donné des commissionnaires aux émigrants pour transporter leurs malles, et les a renvoyés aux messageries. — Il était dix heures; il est certain de l'heure, car il conduisait les émigrants au chemin de fer de la rive droite. — Des bourgeois et des gardes nationaux ont chargé les cadavres sur le chariot; Junieau était à la tête de son cheval; l'officier qui l'avait arrêté était là avec son escadron. — Il y avait *seize* cadavres. — Parmi les cadavres, il y avait un officier de garde nationale et un soldat du 14e : c'était un des factionnaires tué par la décharge contre la grille de la rue Basse. — Pendant le chargement est arrivé beaucoup de monde; on entourait le chariot; les uns criaient : *A la Bastille!* les autres : *Au National!* — Le chariot a suivi les boulevards. — Au boulevard des Italiens, plusieurs personnes ont entouré le chariot avec des torches. — Deux hommes avec des torches ont monté sur le siége. — Junieau était toujours à la tête de son cheval. — Prend la rue Lepeletier, et s'arrête à la porte du *National,* fait un demi-tour pour être prêt à reprendre les boulevards. — On frappe à la porte du *National;* les fenêtres du premier s'ouvrent; M. Garnier-Pagès se présente à une fenêtre, entouré de plusieurs personnes. — Après son discours, on crie : *Vive Garnier-Pagès! Vengeance! Aux armes!* — Le chariot reprend les boulevards, va jusque vers la porte Saint-Denis, et est arrêté par une barricade qui traversait le boulevard; sans cet obstacle, ils allaient à la Bastille. — Revient sur ses pas, et prend par la rue Poissonnière, la rue de Cléry, la rue Montmartre, la rue Jean-Jacques-Rousseau, s'arrête un moment au coin de la rue Coquillère; il y avait alors environ cent cinquante personnes, de cinq cents qu'elles étaient sur les boulevards. — On veut changer de cheval, et prendre celui d'un cocher de cabriolet; Junieau s'y oppose. — Le chariot se remet en marche, et prend par la rue Coquillère

pour se rendre à la Halle; il ne peut passer; on entend des coups de fusil. — Il était environ minuit et demi. — On frappe à la porte d'un armurier dans la rue Coquillère; les armes sont remises sans résistance. — Retourne par la rue Jean-Jacques-Rousseau, — par la rue Tiquetonne, la rue Pavée-Saint-Sauveur, la rue Française, la rue Mauconseil, la rue Saint-Denis, la rue aux Ours, et est arrêté par une barricade à la rue Saint-Martin. — Revient par la rue Quincampoix, la rue des Cinq-Diamants, la rue des Lombards. — Des armes et de la lumière; station de dix minutes. — De là, sur l'avis de Junieau, le cortége, composé d'une centaine de personnes, se dirige par les rues Courtalon, des Lavandières, et arrive place du Chevalier-du-Guet, à la mairie du quatrième. — Il était environ une heure et demie. — On entre la voiture dans la cour de la mairie, on décharge les cadavres et on les compte. — Junieau retourne alors avec sa voiture aux messageries, où il rentre à deux heures. — Point de barricades rue Saint-Honoré jusqu'aux messageries. — Cadavres reçus par le commandant du poste.

JUNIEAU (PIERRE-JEAN),
Chargeur au bureau n° 5.

Le camion qui a servi le 24 février 1848 à transporter les morts du boulevard des Capucines à la mairie du quatrième arrondissement était le n° 6, à quatre roues.

BINET,
Chef des ateliers d'entretien.

Ce fourgon transportait des émigrants, avec leurs bagages, au chemin de fer du Havre.

A M. GARNIER-PAGÈS.

Villers Saint-Paul (Oise), ce 4 novembre 1851

MONSIEUR,

J'ai reçu à la campagne la lettre que vous m'avez adressée pour réclamer de moi quelques renseignements touchant une

circonstance de la révolution de Février où figure mon nom, et qui a été faussement rapportée.

Dans la pensée de ne pas retarder ma réponse, et malgré le mauvais état de ma santé, qui ne me permet pas d'entrer dans de grands détails à cet égard, je veux vous faire connaître en peu de mots, mais de la manière la plus positive et la plus péremptoire, qu'à l'époque dont vous vous occupez en ce moment d'écrire l'histoire je n'ai reçu du roi, ni directement ni indirectement, aucun commandement militaire, et que je n'ai donné à personne l'ordre de faire rentrer les troupes dans leurs casernes. Je dois formellement ajouter que tout récit sur ce sujet contraire à la présente déclaration, de quelque part qu'il vienne, est complétement dénué de fondement et de vérité.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Maréchal GÉRARD.

NOTES

RECUEILLIES PAR L'AUTEUR D'APRÈS LE RÉCIT VERBAL

DU GÉNÉRAL LAMORICIÈRE.

(JOURNÉES DES 23 ET 24 FÉVRIER 1848.)

Le 23, — le général Lamoricière voit, à la Chambre, les députés, si joyeux la veille, tristes ce jour-là. — Le soir, à neuf heures et demie, il rencontre, boulevard des Capucines, au coin de la rue de la Paix, un groupe et des mouvements de sinistre présage; voit un piquet de cavalerie place Vendôme; entend des coups de fusil. — Groupes dans la rue du Bac; l'affaire des Capucines y était connue. — Il circule dans Paris, examine la situation, et se couche tout habillé.

Le 24, — à sept heures, le général reçoit une lettre de Thiers: « Je viens d'être chargé par le roi..... Je compte sur vous. Ac-

» courez le plus promptement possible. » — Il part sans uniforme, arrive chez Thiers ; — Gustave de Beaumont, Rémusat, Barrot, etc., chez Thiers. — On lui parle du ministère de la guerre ; il répond qu'il ne s'agit pas de cela en ce moment, mais d'aller au plus pressé. — On insiste. — « S'il le faut, je suis prêt à me » dévouer, mais, je le répète, allons au plus pressé. » — Départ de chez Thiers, huit heures un quart. — Au boulevard, des hommes font des barricades. — O. Barrot harangue la foule. — Cercle autour de Barrot. — On le laisse passer, et, derrière lui, on recommence les barricades, comme s'il n'avait rien dit. — Le général fait remarquer cet incident à Barrot et à Thiers. — On prend par la rue Sainte-Anne. — Obstacles. — Il rencontre un de ses anciens soldats, qui leur sert d'avant-garde et leur ouvre le passage.

Entrée dans le palais des Tuileries, avec Thiers, Barrot, Rémusat, Duvergier de Hauranne, Gustave de Beaumont, Havin ; — salle du rez-de-chaussée ; — Thiers va s'entretenir avec le roi dans une autre pièce. — Une demi-heure d'attente. — Le roi entre ; sa physionomie exprime une contrariété contenue. — Le général Lamoricière n'a vu que les troupes des Tuileries, et il les a trouvées mal organisées. — Il a su les dispositions prises la nuit et la nomination du maréchal Bugeaud. — On lui dit qu'il va prendre le commandement de la garde nationale. — Il demande où elle est. — On le décide en lui disant qu'il est plus populaire que le maréchal Bugeaud.

Thiers et Lamoricière, à l'État-major ; — trouvent Bugeaud, se mettent en rapport avec lui. — Lamoricière lui dit qu'il faut oublier les petites difficultés qui ont pu exister entre eux, et qu'il est prêt à se placer sous ses ordres. — Bugeaud exprime les mêmes sentiments.

Lamoricière est chargé par Thiers d'aller annoncer partout la conciliation. — Il demande un uniforme. — On lui donne des épaulettes de maréchal de camp, une capote, un sabre. — Il était en pantalon bourgeois et en guêtres. — M. Bories des Renaudes lui offre son cheval. — Il rencontre Jules Lasteyrie et Oscar

Lafayette, qui l'accompagnent, et le capitaine d'artillerie Bentzman, qui avait trouvé un cheval. — Il aperçoit Guizot, l'air triste, se dirigeant vers le guichet. — Le duc de Montpensier affectait une apparence de gaieté qu'il n'avait pas.

Lamoricière se trouve dans la rue de Rivoli avec le maréchal Bugeaud qui, préoccupé de ce qu'on lui a dit que son nom n'est pas populaire, et croyant la garde nationale pour lui, a voulu sonder ses dispositions. — Ils rencontrent un bataillon de la garde nationale. — La physionomie de la garde nationale est hostile au maréchal, qui donne un commandement et n'est pas obéi. — Lamoricière voit un officier de l'escorte du maréchal lui parler. — Le maréchal fait un demi-tour et retourne aux Tuileries.

Lamoricière va rue Saint-Honoré, place Vendôme et autres rues. — Quartier assez tranquille. — Le général est bien accueilli. — Il annonce que la garde nationale va partout relever les troupes et faire le service dans Paris. — Sur le boulevard, foule énorme. — Il rencontre Barrot, très-fatigué. — Bentzman donne son cheval à Barrot. — La foule crie : « Aux Tuileries! » — Lamoricière prend le trot pour fuir la foule, et retourne aux Tuileries. — A la hauteur de la rue de la Paix, il avait aperçu les troupes revenant sur le boulevard, la crosse en l'air. — . . . .

Avant de quitter l'État-major, il avait transmis aux officiers d'état-major de la garde nationale l'ordre, qu'il avait reçu, de faire relever les postes de la ligne et de la garde municipale par la garde nationale. — De retour, il va sur la place du Palais-Royal, devant le Château-d'Eau, voir si les ordres ont été exécutés. — Il trouve, rue Richelieu, une compagnie de grenadiers de la garde nationale, — lui donne ordre de relever le poste.— La compagnie hésite. — Cependant ils marchent ensemble vers le poste. — Le général reste à cheval devant le perron du poste, et donne ordre à la ligne de céder ce poste à la garde nationale. — A ce moment on vient lui dire que l'on continue des barricades rue Richelieu, et que quelques balles ont cassé des vitres

à l'État-major. — Aussitôt il fait demi-tour et court à la rue Richelieu. — Il voit des bourgeois à une fenêtre passer des fusils à des insurgés, près de l'armurier Lepage. — Il s'élance vers une barricade dressée à la fontaine Molière. — Il est couché en joue; on lui crie de se retirer. — Il reste. — Un insurgé, qu'il a su depuis être Lagrange, lui demande ce qu'il veut. — Il proclame la cessation des hostilités et le changement de ministère. Lagrange lui demande la preuve de ce qu'il dit, et lui montre *le Moniteur* avec la nomination de Bugeaud : « Ce que vous dites » n'est donc pas vrai! — Retournez et montrez-nous un ordre » signé. »

Lamoricière, très-préoccupé de ces paroles, retourne au pas, et rencontre, vis-à-vis le Théâtre-Français, Étienne Arago. — Etienne Arago lui dit : « Nous voulons autre chose! » — Premières paroles républicaines entendues par Lamoricière.

Lamoricière, réfléchissant sur la nécessité d'avoir des instructions signées, va aux Tuileries, et rencontre sur l'escalier Girardin, qui gémissait du manque de presse et de ce qu'il n'y avait rien de préparé.

Lamoricière entre chez le roi. — Le roi lui demande ce qu'il y a de nouveau. — Le général lui dit que la garde nationale n'est nulle part à sa disposition, qu'il ne peut ni la trouver, ni la réunir, ni la commander, qu'il ne peut même pas lui montrer un ordre signé et qu'il vient en chercher un : « On ne se contente pas de ce que je dis au nom de Votre Majesté, on demande autre chose!... » Le roi : « Autre chose! monsieur Lamoricière, c'est mon abdication! et comme je ne la leur donnerai » qu'avec ma vie, ils ne l'auront pas! »

Le roi était assis dans le cabinet à côté de la salle d'attente.— Lamoricière était devant le roi. — Le duc de Nemours était près du roi.—Le duc dit : « Eh bien, marchons! » — « Eh bien, marchons! » répète machinalement Lamoricière; et il se demandait comment et avec quoi! — Il se retire et retourne à l'État-major. — Venu plusieurs fois, il ne peut se rappeler si c'est avant ou après cette conversation que le roi a passé la revue.

Il rencontre Bugeaud haranguant une foule qui voulait envahir. — Il unit ses efforts à ceux du maréchal. — La foule s'éloigne.

On vient lui dire que l'on tire des coups de feu entre le poste du Château-d'Eau et les barricades. — Lamoricière s'élance, pour faire cesser le feu, par la rue de l'Échelle et la rue Richelieu. — Rue Saint-Honoré, vis-à-vis *la Civette,* des gamins, dans l'embrasure d'une porte, avec des fusils, veulent l'empêcher de passer. — L'un d'eux le met en joue, tire. Le fusil rate. — Un autre lui donne un coup de baïonnette dans le bras droit. — Il tenait sa bride de la main gauche. — Il entoure son bras de son mouchoir blanc, qu'il serre pour ne point paraître porter un signal de cette couleur, et poursuit son chemin ; va sur la place ; s'arrête devant le poste, et fait signe de ne pas tirer. — Les soldats ne le reconnaissent pas et lui tirent des coups de fusil. — Le peuple riposte. — Il se trouve entre deux feux.

Il tourne bride, et va par la rue de Rohan. — Il rencontre sur la place du Carrousel le général Rulhières, et lui dit d'envoyer quelqu'un pour relever le poste et faire cesser le feu. — Le général Rulhières y envoie le général Perrot, qui y est blessé, et est conduit chez un marchand de vins.

Lamoricière retourne rue Richelieu, retrouve vis-à-vis le Théâtre-Français l'insurgé de la fontaine Molière, qui lui demande s'il a un papier signé. — « Venez avec moi faire cesser le feu ! » — Lamoricière et Lagrange vont tous deux sur la place. — Le oste et le peuple tirent sur eux. — Au milieu de la pluie de alles, le général regarde le bourgeois : il ne bougeait pas ; il ait le visage calme et décidé. — « Parbleu, » dit Lamoricière, si jamais nous nous rencontrons, nous dînerons ensemble ! » Tous deux se réfugient un moment sous un portique. — Ils urnent devant le poste. — Efforts inutiles.

Le général retourne place du Carrousel, rencontre une seconde M. Émile de Girardin ; demande de nouveau qu'on fasse ver le poste à tout prix, et apprend que le général Perrot est sé. — Il revient rue Saint-Honoré ; on lui dit que le maré-

chal Gérard s'avance pour annoncer l'abdication du roi. — Il voit venir le maréchal Gérard, qu'il ne connaissait pas, et qui était dans la foule, à une vingtaine de pas. Là, quelqu'un lui remet un papier. — Il prend le papier, jette les yeux sur ce papier, le lit, et dit : « Voilà l'abdication du roi. » — Lagrange la lui demande et la lui prend pour la communiquer au peuple. — Lamoricière se rappelle parfaitement ces détails : — c'était un chiffon de papier avec de grosses lettres.

Il s'avance avec le maréchal pour faire cesser le feu, parvient encore vis-à-vis le poste, qui tire sur lui. — Il se rend au Carrousel, — trouve Bentzman, Oscar Lafayette, Trigan de la Tour, de Brayer et le capitaine Riffaut, et revient sur la place, par la rue du Musée. — Il avait le cœur désespéré de ne pouvoir faire cesser le feu. — Il parvient à dix pas du poste. — Coups de feu de tous côtés. — Le cheval reçoit des balles. — Lamoricière tombe la tête sur le trottoir, vis-à-vis le marchand de vin à droite en regardant le Château-d'Eau. — Le général se relève sur le trottoir. — Une masse d'hommes se jette sur lui. — Un d'eux lui porte un coup de baïonnette dans la poitrine. — Par une déviation, le coup traverse le bras ; il sent le froid du fer qu'on retire. — Le général est reconnu, — est conduit chez le marchand de vin. — Allées et venues ; — sang et cadavres ; — les balles arrivaient jusque dans l'arrière-boutique. — Entrevue de Perrot et de Lamoricière. — Délibération pour savoir si on les fusillerait. — On veut descendre le général à la cave ; il s'y refuse énergiquement. — Surpris de cette énergie, les assistants le laissent libre. — Il voit la fin de la bataille et les carrosses brûler. — On donne un habit bourgeois à Lamoricière, qui laisse sa capote et se retire.

Lamoricière pense avoir été blessé vers midi et demi, être resté chez le marchand de vin une heure à une heure et demie, et s'être éloigné entre deux heures et deux heures et demie.

Lamoricière se dirige vers la Chambre des députés. — Il voit des personnes qui en viennent et qui lui apprennent que la duchesse est sortie de l'Assemblée.

Il rentre chez lui, rue du Bac, se change, s'habille, met son bras en écharpe, croit pouvoir être encore utile; — va à la mairie, dixième arrondissement; organise le poste; se rend au onzième arrondissement, rencontre Boulay (de la Meurthe), lui donne des ordres; apprend de lui qu'il y a un Gouvernement provisoire.

Lamoricière et Boulay (de la Meurthe) se rendent à l'Hôtel de ville, essayent de pénétrer près des membres du Gouvernement; ne le peuvent. — Se trouvent dans la grande salle, au premier. — Le général Lamoricière se retire. — Sur la place, il est reconnu. — Les uns l'acclament, les autres le repoussent. — « Vous êtes! Vous n'êtes pas le général Lamoricière! » — On le conduit dans un cabaret, où, lui a-t-on dit, Foulon a été pendu à la première révolution. — Il monte au premier. — On délibère sur son sort. — Il parvient à se faire reconnaître, et se dirige sur le quai; arrive à la rue du Bac, et retrouve Bentzman. — Lamoricière remet une lettre pour Garnier-Pagès à un ami. — Il reçoit une lettre d'Andryane; va au ministère de l'intérieur; y reçoit une lettre de Garnier-Pagès. — Rentre chez lui, reçoit une seconde lettre portée par Dumoulin; — se rend à l'Hôtel de ville par le Petit-Pont. — Lamoricière avait vu Bedeau sur les sept heures, avant de revenir à l'Hôtel de ville. — Avec l'aide d'un garde national, il peut pénétrer dans l'Hôtel de ville.

Il entre dans une petite salle au premier, où étaient MM. Arago, Lamartine, Dupont (de l'Eure), etc., etc. Il voit M. Louis Blanc en uniforme de garde national, tenant son fusil, monté sur un siége, et demandant qu'on acclame la République.

Plusieurs membres du Gouvernement demandent à Lamoricière de se charger du ministère de la guerre. — On lui annonce l'envoi de Courtais à l'État-major, aux Tuileries. — Lamoricière refuse le ministère. — « Mon nom ne peut vous être utile. Ma » position du matin ne me permet pas d'accepter. Prenez Bedeau, » il entend mieux la boutique administrative; — d'ailleurs vous » allez avoir la guerre, et vous pouvez compter sur moi aux » frontières. »

Lamoricière quitta l'Hôtel de ville environ une heure après son arrivée; — rentra chez lui.

NOTES

RECUEILLIES PAR L'AUTEUR D'APRÈS LE RÉCIT VERBAL DE M. LAGRANGE.

(JOURNÉES DE FÉVRIER 1848.)

Le 21, Lagrange assiste à la séance du journal *la Réforme;* dans la soirée, soixante personnes environ: il y avait d'Alton-Shée. — De la Hodde : « Descendons sur la place! » etc. — Rey appuye. — Caussidière : « Il faudrait faire une journée! » — Louis Blanc trouve l'occasion inopportune. — Il s'emprisonnera chez lui. — Ledru-Rollin : « La journée n'est pas préparée! » — D'Alton-Shée parlait, Lagrange lui coupe la parole : « Je n'ai » pas besoin de savoir ce que feront messieurs tels et tels. Je » n'assumerai pas la responsabilité du sang versé; mais si l'on » touche à un seul cheveu du peuple, j'irai mourir où il sera. » — Rendez-vous avec quelques amis politiques, les 22 et 23, pour observer la situation. Le 22, galerie Valois, rendez-vous donné par Lucien de la Hodde, — va au Palais-Royal avec Fayolles, n'y rencontre personne. — Le lendemain, 23, rendez-vous, en armes, au carré Saint-Martin.

Vers trois heures et demie, il entend proclamer le ministère Molé, circule dans les groupes. — Rendez-vous est donné pour le 24, place des Victoires. — Se rend avec Davila de l'autre côté de l'eau, arrive au *Journal des Écoles*. — Se trouve entre dix heures et dix heures et demie au bureau de l'*Avant-Garde* avec Watripon, Mangin et autres amis. Indique le rendez-vous donné place des Victoires. — Les jeunes gens des Écoles trouvent l'endroit mal choisi.

Lagrange, en redingote blanche, se rend à *la Réforme*, — y voit devant la porte le chariot de cadavres, y trouve Étienne Arago, Ledru-Rollin, Caussidière. — « Voilà donc un mouve» ment perdu! » — « Il n'est pas commencé! » — Ledru-Rollin, triste. — Lagrange va se reposer chez Davila, hôtel d'Alsace, rue des Vieux-Augustins.

Le 24, à 6 heures et demie, va à *la Réforme*. — Vers sept heures et demie arrivent Flocon, avec une capote de garde national, Étienne Arago, Louis Blanc, en uniforme, Baune, Fayolles et quelques autres, sans uniforme. — Manifeste. — Rencontre, rue Jean-Jacques-Rousseau, Crémieux, qui propose Barrot et Thiers.

Lagrange va avec Baune et Fayolles chez un ami prendre un fusil à deux coups et une paire de pistolets. — Les pistolets sont encore comme il les a chargés le 24 au matin, car il va au feu, mais ne tire jamais.

Lui et ses amis Étienne Arago, Caussanel, Tisserandeau, etc., huit ou dix, suivis de quelques hommes du peuple, vont à la Poste. — Fusils remis, bon accord avec les troupiers. — En sortant du poste, voit la garde nationale qui en prend possession.

Ses amis et lui vont place du Palais-Royal. — Ils montent sur le perron du Château-d'Eau, devant le corps de garde : « Vous » devriez bien nous donner vos armes. » — Trois officiers dont un capitaine : « Les donneriez-vous si vous étiez soldats? » — Pas d'embarras; l'air triste, mais sans crainte.—Ses amis et lui se retirent.

Dans la matinée, Lagrange a vu trois fois le général Lamoricière. La première fois à une barricade. — Ordre est donné de cesser le feu. — La seconde fois Lamoricière lui remet l'abdication du roi. — Il la lit tout haut. Va au coin de la rue Saint-Thomas. — Il y faisait chaud. — Tout le monde tirait à la fois. — Lagrange monta quatre fois à l'assaut, trois hommes sont tués à ses côtés. — Sa redingote blanche est couverte de sang. — Il voit Lamoricière pour la troisième fois. — Ils vont ensem-

ble sur la place pour faire cesser le feu. — On tirait sur eux de tous côtés. — Lamoricière calme. — « Votre nom? » — « Lamo- » ricière. Le vôtre? » — « Lagrange. » — « Si nous ne sommes » pas tués, nous dînerons ensemble. » — Le général était blessé. — Bravoure admirable.

La lutte ne pouvait se terminer. Le nombre des tués augmentait sans cesse. — Le peuple se décide à mettre le feu à une voiture, puis à une seconde, pour faire de la fumée, et forcer les soldats du poste à sortir. — Ils se sont rendus, le feu a cessé. — Il n'y en a pas eu un seul de tué après le combat.

Lagrange va aux Tuileries. — Salle du Trône. — Monte debout sur le trône, y lit l'abdication et crie *Vive la République!* — Il relit l'abdication place des Petits-Pères et rentre chez lui.

Séance du journal *la Réforme*. — Organisation du gouvernement. — Se rend à l'Hôtel de ville entre six et sept heures, à la nuit tombante, pour y préparer l'entrée du Gouvernement provisoire.

PROCLAMATIONS.

Paris, le 24 février 1848.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Proclamation du Gouvernement provisoire au peuple français.

Un gouvernement rétrograde et oligarchique vient d'être renversé par l'héroïsme du peuple de Paris. Ce gouvernement s'est enfui en laissant derrière lui une trace de sang qui lui défend de revenir jamais sur ses pas.

Le sang du peuple a coulé comme en Juillet; mais cette fois ce généreux sang ne sera pas trompé. Il a conquis un gouverne-

ment national et populaire en rapport avec les droits, lés progrès et la volonté de ce grand et généreux peuple.

Un gouvernement provisoire, sorti d'acclamation et d'urgence par la voix du peuple et des députés des départements, dans la séance du 24 février, est investi momentanément du soin d'assurer et d'organiser la victoire nationale. Il est composé de :

MM. Dupont (de l'Eure), Lamartine, Crémieux, Arago (de l'Institut), Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Marie.

Ce gouvernement a pour secrétaires :

MM. Armand Marrast, Louis Blanc, Ferdinand Flocon et Albert.

Ces citoyens n'ont pas hésité un instant à accepter la mission patriotique qui leur était imposée par l'urgence. Quand la capitale de la France est en feu, le mandat du Gouvernement provisoire est dans le salut public. La France entière le comprendra, et lui prêtera le concours de son patriotisme. Sous le gouvernement populaire que proclame le Gouvernement provisoire, tout citoyen est magistrat.

Français, donnez au monde l'exemple que Paris a donné à la France; préparez-vous, par l'ordre et la confiance en vous-mêmes, aux institutions fortes que vous allez être appelés à vous donner.

Le Gouvernement provisoire veut la *République*, sauf ratification par le peuple, qui sera immédiatement consulté;

L'unité de la nation, formée désormais de toutes les classes de citoyens qui la composent; le gouvernement de la nation par elle-même;

La liberté, l'égalité et la fraternité pour principes, le peuple pour devise et mot d'ordre : voilà le gouvernement démocratique que la France se doit à elle-même et que nos efforts sauront lui assurer.

Dupont (de l'Eure), Lamartine, Crémieux, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Marie, Arago, *membres du Gouvernement provisoire.*
Armand Marrast, Louis Blanc, *secrétaires.*

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

A la garde nationale.

CITOYENS,

Votre attitude dans ces dernières et grandes journées a été telle qu'on devait l'attendre d'hommes exercés depuis longtemps aux luttes de la liberté.

Grâce à votre fraternelle union avec le peuple, avec les écoles, la révolution est accomplie!...

La patrie vous en sera reconnaissante.

Aujourd'hui tous les citoyens font partie de la garde nationale; tous doivent concourir activement, avec le Gouvernement provisoire, au triomphe régulier des libertés publiques.

Le Gouvernement provisoire compte sur votre zèle, sur votre dévouement à seconder ses efforts dans la mission difficile que le peuple lui a conférée.

Les membres du Gouvernement provisoire :

DUPONT (DE L'EURE), F. ARAGO, MARIE, LAMARTINE, CRÉMIEUX, LEDRU-ROLLIN, GARNIER-PAGÈS.

LOUIS BLANC, ARMAND MARRAST, FLOCON, ALBERT, *secrétaires.*

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Gouvernement provisoire arrête :

M. Dupont (de l'Eure) est nommé président provisoire du conseil, sans portefeuille;

M. de Lamartine, ministre provisoire aux affaires étrangères;

M. Crémieux, ministre provisoire à la justice;

M. Ledru-Rollin, ministre provisoire à l'intérieur;

M. Michel Goudchaux, ministre provisoire aux finances;

M. François Arago, ministre provisoire à la marine;

M. le général Bedeau, ministre provisoire à la guerre;

M. Carnot, ministre provisoire à l'instruction publique (Les cultes formeront une division de ce ministère.);

M. Bethmont, ministre provisoire au commerce;

M. Marie, ministre provisoire aux travaux publics;

M. le général Cavaignac, gouverneur général de l'Algérie.

La garde municipale est dissoute.

M. Garnier-Pagès est nommé maire de Paris.

MM. Guinard et Recurt sont nommés adjoints au maire de Paris.

M. Flotard est nommé secrétaire général.

Tous les autres maires de Paris, ainsi que les maires-adjoints, sont provisoirement maintenus comme maires et adjoints d'arrondissement.

La préfecture de police est sous la dépendance du maire de Paris.

Le maintien de la sûreté de la ville de Paris est confié au patriotisme de la garde nationale, sous le commandement général donné à M. le colonel de Courtais.

A la garde nationale se réuniront les troupes qui appartiennent à la 1re division militaire.

Ad. Crémieux, Lamartine, Marie, Garnier-Pagès, Dupont (de l'Eure), Ledru-Rollin, Arago, *membres du Gouvernement provisoire.*

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Gouvernement provisoire arrête :

La Chambre des députés est dissoute.

Une Assemblée nationale sera convoquée aussitôt que le Gouvernement provisoire aura réglé les mesures d'ordre et de police nécessaires pour le vote de tous les citoyens.

Paris, le 24 février 1848.

Lamartine, Ledru-Rollin.
Louis Blanc, *secrétaire.*

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Gouvernement provisoire arrête :

Il est interdit aux membres de l'ex-Chambre des pairs de se réunir.

Paris, 24 février 1848.

DUPONT (DE L'EURE), LAMARTINE, LEDRU-ROLLIN, AD. CRÉMIEUX, MARIE, ARAGO.

Tout ce qui concerne la direction des beaux-arts et des musées, autrefois dans les attributions de la liste civile, constituera une division du ministère de l'intérieur.

Le jury chargé de recevoir les tableaux aux expositions annuelles sera nommé par l'élection.

Les artistes seront convoqués à cet effet par un prochain arrêté.

Le Salon de 1848 sera ouvert le 15 mars.

LEDRU-ROLLIN.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME CINQUIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE DEUXIÈME.

CHAPITRE TROISIÈME.

CHAPITRE QUATRIÈME.

CHAPITRE CINQUIÈME.

CHAPITRE SIXIÈME.

CHAPITRE SEPTIÈME.

CHAPITRE HUITIÈME.

CHAPITRE NEUVIÈME.

CHAPITRE DIXIÈME.

CHAPITRE ONZIÈME.

APPENDICE.

FIN DE LA TABLE DU TOME CINQUIÈME.

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

DE 1848

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON,
RUE GARANCIÈRE, 8.

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

DE 1848

PAR GARNIER-PAGÈS

TOME SIXIÈME

GOUVERNEMENT PROVISOIRE

I



PARIS

PAGNERRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DE SEINE, 18

1862

Droits de traduction et de reproduction réservés.

GOUVERNEMENT

PROVISOIRE.

I

CHAPITRE PREMIER.

Périls et craintes. — Louis-Philippe, la reine et les princesses à Saint-Cloud, à Trianon; séparation de la famille; Louis-Philippe et la reine à Dreux. — La duchesse d'Orléans et le comte de Paris aux Invalides; arrivée du duc de Nemours; MM. de Mornay et Jules de Lasteyrie sont chargés d'aller s'entendre avec M. O. Barrot; arrivée de MM. d'Aragon, Luneau, Biesta et Pagnerre; délibération sur le parti à prendre; la duchesse déclare qu'elle restera aux Invalides. — Souvenir du duc d'Orléans. — M. O. Barrot arrive; son avis et ses conseils. — La duchesse d'Orléans, le comte de Paris et le duc de Nemours quittent les Invalides; la duchesse et le comte au château de Ligny, le duc chez M. Biesta. — Troupes de l'École militaire. — Le général Bedeau à la première division militaire; ses mesures, ses ordres. — Le retour agressif de l'armée n'est plus à craindre. — Dévastations aux Tuileries, à l'État-major de la garde nationale; vols punis; incendies étouffés; valeurs appartenant à la famille royale mises à l'abri; ordres de sûreté donnés par le Gouvernement provisoire; mesures de salut prises spontanément par les citoyens; conservation du château. — Scènes du Palais-Royal. — Louvre; écuries du roi; ministères des affaires étrangères, de la marine, de la guerre, des finances, de la justice, du commerce et des travaux publics. — Ministère de l'intérieur : MM. de Malleville, Andryane. — Préfecture de police : départ des troupes et de la foule; MM. Caussidière et Sobrier; leur projet d'une garde spéciale; leur proclamation; visite de M. Ledru-Rollin. — Paris dans la nuit du 24 février. — Œuvres de probité, de générosité, de charité. — Tableau de l'Hôtel de ville; encombrements et luttes autour du Gouvernement provisoire. — Élan de tous les partis vers l'union; le Gouvernement provisoire témoigne de son esprit de conciliation.

I

Le Gouvernement provisoire était acclamé à l'Hôtel de ville; le ministère était constitué; la République était fondée, sauf ratification par le peuple.

Les membres du Gouvernement, pressés par la foule qui s'entassait autour d'eux, avaient été contraints de se réfugier, de bureau en bureau, jusque dans la pièce la plus reculée, située à l'angle de la place et de la rue de la Tixeranderie. Là, un peu plus maîtres de leurs actions, ils purent délibérer, prendre des mesures énergiques et rapides contre l'anarchie menaçante, et remplir avec un dévouement sans limites la haute mission que la Providence et le peuple leur avaient confiée.

II

Des rumeurs étranges, contradictoires, plus ou moins sombres, plus ou moins grossies par la peur ou par la fièvre de la lutte, circulaient dans Paris et parvenaient jusqu'au Gouvernement. La fuite du roi à Saint-Cloud ou au mont Valérien, la retraite de la duchesse d'Orléans aux Invalides ou à l'École militaire, les dispositions des garnisons de Vincennes et des forts détachés, le désarmement des casernes, qui pouvait provoquer des collisions sanglantes, la possibilité d'un retour

agressif des troupes, agitaient vivement les esprits, déjà émus par les événements de la journée.

D'autres bruits non moins sinistres, mais plus sérieux, signalaient des périls réels et pressants. A tout instant, des citoyens accouraient auprès du Gouvernement réclamer des secours, des ordres, des missions : « La dévastation et l'incendie menaçaient les Tuileries et le Palais-Royal; tous les châteaux royaux, sans exception, allaient devenir la proie de la haine. Les chemins de fer, qui avaient déplacé tant d'intérêts, étaient attaqués par des hordes d'individus altérés de vengeance. Les prisons regorgeaient de voleurs et d'assassins qui cherchaient à profiter de la confusion générale pour s'évader et se répandre dans Paris, le feu et le fer à la main. »

Au-dessus de tous ces dangers en planait un plus imminent et plus terrible. A la suite des trois journées de combats et de barricades, les boulangers, privés des moyens de transport et dénués de farine et de bois, pourraient-ils fournir le pain du lendemain? Le peuple allait-il être livré aux souffrances de la faim, à toutes les paniques, à tous les désespoirs qu'elle suggère, à tous les désordres, à tous les excès que l'histoire a trop souvent décrits?

Ces périls couvaient au cœur de Paris, prêts à surgir au moindre souffle. Le Gouvernement provisoire les combattit tous résolûment, et eut la gloire et le bonheur d'en préserver la France.

III

Le retour des troupes, ramenées sur Paris par le roi, par la duchesse d'Orléans ou par les princes, eût été possible; et cette perspective servait, à ceux qui déjà songeaient à pousser le peuple au plus loin dans les voies révolutionnaires, de prétexte pour entretenir l'excitation et pour engager les combattants à garder leurs armes et à continuer la construction des barricades.

Mais ce retour n'était plus à craindre : la famille royale, en s'éloignant des Tuileries, s'était dispersée.

IV

Louis-Philippe, la reine et les princesses étaient arrivés à Saint-Cloud vers deux heures. Ils y étaient depuis une heure environ, quand, successivement, un général et un officier d'ordonnance du roi accoururent prévenir que l'on parlait d'une marche en masse du peuple de Paris sur Saint-Cloud. Aussitôt les préparatifs du départ commencèrent. On disposa deux omnibus, seules voitures que l'on avait pu trouver, malgré les réquisitions ordonnées, dès l'arrivée, par le duc de Montpensier.

Louis-Philippe et la reine se présentèrent à l'escorte qui les avait accompagnés, lui adressèrent de douloureux et affectueux remercîments, et ne s'éloignèrent

qu'après avoir recueilli les témoignages d'une sympathie qui toucha plus leur âme que toutes les adulations du trône.

La famille se retira à Trianon. Elle y fut rejointe par la princesse Clémentine, qui, après s'être réfugiée quelques instants chez M. Jules de Lasteyrie, avait pris le chemin de fer. Trianon parut encore tròp rapproché de la capitale. On décida d'aller attendre à Eu la suite des événements. Le général Dumas courut à Versailles, loua deux berlines, et emprunta douze cents francs à un ami. Dans la précipitation de la fuite, on avait oublié de se munir d'argent. La monnaie de poche et la bourse de la reine, contenant quelques pièces d'or habituellement destinées à des actes de bienfaisance, étaient les seules ressources pécuniaires de la famille royale.

Après une heure ou deux employées à ces occupations de départ, on se sépara. La princesse Clémentine et son mari, le prince Auguste de Saxe-Cobourg, leurs trois enfants et une fille du duc de Nemours, prirent l'une des berlines, et partirent avec l'intention de se rendre à Eu. Louis-Philippe, la reine, le duc de Montpensier, la duchesse de Nemours et ses deux fils, ainsi que les personnes qui les accompagnaient, montèrent dans l'autre berline et dans l'un des deux omnibus, et prirent la route de Dreux, où ils arrivèrent dans la soirée. Ils eussent pu gagner Eu directement, mais un sentiment pieux entraînait la malheureuse reine sur le tombeau de ses enfants, pour y verser les pleurs des derniers adieux.

A Dreux, sur la haute colline qui domine la ville, s'élèvent les restes d'un vieux château que Louis-Philippe a restauré, et où il a fait construire une chapelle, sépulture de sa famille. Là reposent son fils aîné le duc d'Orléans, sa sœur Madame Adélaïde, et la princesse Marie, enlevée, jeune et belle, aux arts et à toutes les affections qui l'entouraient. Ce fut dans ce château, au milieu de ces tombes, que Louis-Philippe vint chercher un refuge dans la nuit du 24 février 1848.

Il s'endormit, épuisé de fatigue et d'émotions, mais bercé par l'illusion d'une pensée qui adoucissait l'amertume de ses douleurs : il espérait encore que son petit-fils, le comte de Paris, serait accepté comme son successeur au trône de France. La nouvelle de la République proclamée et de sa dynastie déchue devait le réveiller.

V

La duchesse d'Orléans et le comte de Paris avaient été reçus aux Invalides par le général Petit, et sans empressement, avec froideur même, par le gouverneur, le maréchal Molitor; les grilles de l'hôtel avaient été fermées après leur entrée. MM. de Mornay, Jules de Lasteyrie, Roger (du Nord), le général Gourgaud, le duc d'Elchingen, deux ou trois dames, des personnes de la suite de la duchesse, et les quelques gardes nationaux qui avaient aidé à sa retraite, se groupaient auprès d'elle et escortaient son malheur de leur fidélité. Bien-

tôt survinrent de nouveaux individus revêtus du costume de la garde nationale. Les regards surpris eurent peine à reconnaître dans l'un d'eux le duc de Nemours. — Le cœur maternel de la duchesse fut promptement rassuré sur son fils le duc de Chartres.

Après les premiers moments de trouble et de confusion, au milieu d'allées et de venues incessantes, on parut songer à ce qu'il fallait faire.

Devait-on tenter un dernier effort pour proclamer la régence et sauver la monarchie? La duchesse d'Orléans, le comte de Paris et le duc de Nemours aux Invalides; les troupes à l'École militaire; O. Barrot au ministère de l'intérieur; Vincennes, le mont Valérien, les forts détachés au pouvoir de l'armée : c'étaient là des points d'appui qui permettaient d'espérer encore. MM. de Mornay et Jules de Lasteyrie prirent mission d'aller s'entendre avec M. O. Barrot.

On se le rappelle, M. O. Barrot n'avait pas attendu de communications pour agir. Mais le refus de M. Berger et les nouvelles de l'Hôtel de ville l'avaient plongé dans l'abattement. Ne songeant plus qu'au salut de la duchesse d'Orléans, du comte de Paris et du duc de Nemours, il avait prié MM. d'Aragon, Luneau, Biesta et Pagnerre d'aller les sauvegarder de tout péril. Plus tard il suivit ces messieurs.

Ces délégués de la dernière heure, après quelques difficultés à la porte des Invalides, parvinrent auprès de la duchesse. M. Biesta fit le récit des faits. La duchesse écouta avec une vive attention, tout en conser-

vant le calme apparent de sa physionomie. Cependant les émotions de son âme se révélaient par des exclamations significatives : « Quel aveuglement!... Je l'ai dit » assez souvent!... On n'a rien voulu entendre!... N'y » a-t-il donc aucun moyen de sauver la couronne de » mon fils? »

Déjà, au pont tournant, M. Biesta avait transmis à la duchesse le conseil de M. O. Barrot de monter à cheval et d'aller à l'Hôtel de ville. Il proposait encore les moyens d'action : « Tout n'est pas perdu. Une résolution prompte, hardie, peut dompter le sort et ramener la fortune. Que la duchesse se place auprès de M. O. Barrot, au ministère de l'intérieur; là, qu'elle présente à la population, à la garde nationale, le tableau attendrissant d'une femme et d'un enfant réclamant les droits héréditaires d'une monarchie libérale et constitutionnelle, en faisant appel à la générosité de la nation. Au besoin, qu'elle se jette à l'École militaire ou à Vincennes, au milieu des troupes restées fidèles, et qu'elle tente un sublime effort. » — M. Biesta fit impression sans convaincre.

M. de Mornay dit à la duchesse de consulter M. Pagnerre. M. Pagnerre voyait les faits sous un point de vue absolument opposé à celui de M. Biesta; il n'hésita pas à le déclarer. Il n'avait d'ailleurs accepté de M. O. Barrot d'autre mission que celle de veiller au salut personnel de la duchesse. Il devait donc la dissuader d'aller au ministère de l'intérieur, où le péril était évident, et où il n'y avait aucune défense possible. Le plus sûr

était de rester quelques heures aux Invalides, et d'attendre sans crainte l'issue des événements. « Mais » croyez-vous que l'on ne viendra pas nous y atta- » quer? » répliqua la duchesse. M. Courtais, qui partageait les opinions et la pensée de M. Pagnerre, fit une de ces réponses qu'inspire la vue d'une grande infortune : « Nous ne le savons pas, Madame; mais ce que » nous pouvons affirmer, c'est qu'avant d'arriver jus- » qu'à vous il faudra passer sur nos cadavres. »

La délibération dura quelque temps encore. Tour à tour MM. d'Aragon, Luneau, de Mornay, émirent leur opinion.

Après avoir consulté les personnes de son entourage et conféré avec le duc de Nemours, la duchesse déclara qu'elle n'irait pas au ministère de l'intérieur, qu'elle attendrait aux Invalides.

Le cœur de la femme est incessamment ouvert aux tendresses, aux sentiments pieux. Dans ces perplexités, en ce moment où elle se sentait ballottée entre une couronne et l'exil, la duchesse regrettait amèrement d'avoir laissé aux Tuileries une feuille de palmier nain et quelques petits objets, reliques du duc d'Orléans, talismans sans doute pour ses enfants; elle avait envoyé les rechercher. — Ils lui furent remis par M. Caboche de Merville, l'un des gardes nationaux qui s'étaient opposés à la dévastation des appartements du prince.

VI

Vers six heures, M. O. Barrot arriva; il paraissait triste et résigné. Il accourait prévenir la duchesse d'Orléans et le duc de Nemours que le Gouvernement provisoire était installé à l'Hôtel de ville, que le bruit de leur retraite aux Invalides circulait dans Paris, et qu'une colonne de combattants se disposait, lui avait-on rapporté, à marcher sur l'hôtel. Suivant lui, il n'était plus d'espoir; tout conflit n'aboutirait qu'à verser un sang inutile. Il fallait épargner au pays l'horreur d'un massacre sans résultat. Il termina par ce double conseil, sur lequel il insista auprès de la duchesse, de ne pas se réunir à Louis-Philippe et d'attendre.

VII

Chacune des personnes présentes ne sembla plus se préoccuper que de son salut personnel. — Misère du cœur humain! Ceux-là sont bien rares qui se montrent forts contre l'adversité! plus rares encore ceux qui restent fidèles et dévoués dans la chute!

La duchesse d'Orléans, le comte de Paris, le duc de Nemours sortirent des Invalides par une petite porte du jardin ouvrant sur le boulevard. M. de Mornay donnait le bras à la duchesse, M. Biesta au duc de Nemours;

M. d'Aragon tenait le comte de Paris par la main. Deux aides de camp suivaient. On prit le boulevard jusqu'à la rue de Monsieur, n° 12. C'était la demeure de madame de Montesquiou, qui les y avait devancés.

Peu après, la duchesse et son fils montaient dans un coupé à un cheval, avec M. de Mornay, qui les conduisait au château de Ligny, propriété de M. A. de Montesquiou.

La duchesse partie, le duc de Nemours se trouvait dans la rue, seul avec MM. d'Aragon et Biesta, sans serviteurs, sans asile, ne sachant comment dérober sa tête aux haines populaires. Ces deux messieurs s'empressèrent de lui offrir l'hospitalité dans la maison de M. Biesta, rue Madame. La nuit était venue et les protégeait de son obscurité. Traversant des quartiers déserts, ils arrivèrent sans que le prince eût été reconnu. —Curieux épisode des vicissitudes humaines! le duc de Nemours passa la nuit du 24 février dans la chambre même, dans le lit même où, la veille, M. Pagnerre était venu chercher un refuge contre les conséquences d'un mandat d'arrêt.

VIII

La famille royale dispersée, les hommes politiques qui pouvaient avoir encore un désir de la servir impuissants, les généraux presque tous retirés chez eux, les troupes ne devaient plus songer à résister au mouvement général.

Après la prise de possession des Tuileries, un officier du 13e chasseurs, vêtu en bourgeois, était venu à la mairie du 10e arrondissement demander un détachement de gardes nationaux, afin d'éviter toute collision à l'École militaire. Une vingtaine d'hommes, commandés par un lieutenant, se rendirent à cette invitation. Les postes leur furent distribués conjointement avec les troupes, qui, sous les ordres du général Tallandier, se composaient encore de trois batteries d'artillerie, d'un régiment d'infanterie, du 3e chasseurs, du 5e lanciers, d'un régiment de dragons et d'un autre de cuirassiers. Malgré la présence des gardes nationaux, des tentatives d'envahissement eurent lieu à plusieurs reprises. La nuit venue, vers onze heures, les troupes commencèrent à effectuer leur retraite sur leurs quartiers respectifs. Il ne resta que le 13e chasseurs, les corps casernés à l'École même, et les artilleurs, dont pas un ne manqua à l'appel.

IX

Le général Bedeau avait (le 24) accepté du Gouvernement provisoire le commandement de la 1re division militaire. Le prenant en main sur-le-champ, il se hâta le soir même (dix heures et demie) d'envoyer aux généraux et aux colonels l'ordre de se mettre en rapport avec la garde nationale des quartiers où ils se trouvaient, de maintenir la discipline, de consigner les troupes, et de venir, le lendemain matin, conférer

avec lui sur leurs nouveaux devoirs. Des porteurs de ces ordres furent arrêtés, conduits à l'Hôtel de ville, et renvoyés par le Gouvernement provisoire au général, qui dut confier cette convocation à des gardes nationaux.

X

On voit que, dès le soir du 24 février, un retour agressif n'était plus à craindre. Les troupes, d'ailleurs, s'étaient évidemment associées aux manifestations de la garde nationale et de la population, par un échange presque général d'acclamations et de vivat.

Les Journées de février prouvèrent une fois de plus combien l'armée peut contribuer au développement d'une révolution quand, par sa force d'inertie, elle laisse faire. Elle subit alors, sans pouvoir même s'en rendre compte, la pression de l'opinion publique. Elle se sent pénétrée peu à peu des sentiments et des émotions qui l'enveloppent et l'enserrent. L'officier commande avec répugnance; le soldat obéit avec mollesse. L'officier hésite à servir de son épée une cause que sa conscience condamne; mis en face de ses concitoyens, le soldat livre son fusil et ses cartouches. La discipline impose à l'un et à l'autre un devoir rigoureux, l'honneur militaire leur dicte ses lois; mais il est de ces journées où la liberté et la justice, défendues par un peuple entier, leur parlent plus haut encore : et ils abandonnent le prince et la dynastie pour s'unir à la nation.

Ceci n'est pas une théorie, c'est l'explication vraie de la conduite de l'armée en 1848.

De ce côté donc nul danger! C'est avec le désordre, la dévastation et l'anarchie que le Gouvernement provisoire va se trouver aux prises. Là est la ruine, là est le déshonneur de la Révolution.

XI

Nous avons vu aux Tuileries les actes de salut et de conservation accomplis par les premiers occupants, la scène du trône, la survenance de nouveaux envahisseurs encore surexcités par le combat, la dévastation inspirée et commencée par les portraits du roi.

Il est important et curieux de compléter ce tableau.

XII

Les détachements de la garde nationale s'étaient successivement dispersés ou retirés. Qu'un seul d'entre eux eût eu la pensée d'occuper les portes et d'installer des factionnaires mêlés de quelques-uns des combattants armés, et il n'y eût eu aucun désastre à regretter. Personne, ni un chef, ni un officier supérieur, n'eut cette salutaire initiative. Seuls, des efforts individuels, nombreux, énergiques, mais impuissants à une occupation d'ensemble, allaient s'interposer pour l'œuvre de conservation.

Il est vrai que le premier moment fut tout à la surprise : ces portes béantes, cette cour déserte, le vide de cette demeure royale si rapidement abandonnée, attiraient, comme les profondeurs d'un abîme. D'un élan involontaire on se précipitait dans les appartements. Ce fut à la course que le peuple prit possession des Tuileries.

La joie de cette conquête devint insensée. Des coups de feu tirés de toutes parts, de la cour, des fenêtres, célèbrent ce triomphe sans combat, retentissent en échos multipliés et font croire au loin à une lutte acharnée. Ainsi que les portraits du roi criblés de balles, ceux des membres de la famille royale, arrachés, déchirés, gisent en lambeaux sur les parquets; ceux du duc d'Orléans et du prince de Joinville sont les moins maltraités. A la salle des maréchaux, la vengeance s'adresse spécialement aux portraits de Soult et de Bugeaud. Dans le salon de famille, une statue du roi, de bronze et de grandeur naturelle, est brisée, précipitée par les fenêtres, jetée dans un foyer ardent, et réduite en lingots informes. Après les tableaux, les glaces, les porcelaines, les lustres, roulent avec fracas. La dévastation, comme l'enfance, se plaît au bruit de ce qui tombe et se brise. Les débris volent par les croisées; chaises, fauteuils, petits meubles, suivent et sont amoncelés de distance en distance dans la cour. Le feu les embrase et colore de ses lueurs cet étrange spectacle. — Pourquoi l'homme est-il ainsi fait, que détruire soit pour lui un plaisir égal au plaisir d'édifier?

De plus coupables sentiments poussent une horde qui accourt se mêler à la foule. Ces gens sans aveu, dont toute capitale est infectée comme d'une lèpre rongeuse, bande de malfaiteurs à l'affût de tout larcin, qui ne sentent dans une révolution qu'une large aubaine de pillages, pénètrent dans les Tuileries. Le peuple repousse avec horreur la honte de leur solidarité. Pour s'en purifier, il multiplie ses actes de dévouement et de probité. Il écrit sur les murailles du palais (comme en Juillet 1830) « Mort aux voleurs! » Il fusille sur place deux de ces bandits pris sur le fait, et il lave de leur sang la tache dont ils ont voulu le souiller.

XIII

Deux courants s'établissent dans ces flots d'êtres vivants qui submergent les Tuileries. Les uns se sont rués dans la voie ouverte par ceux que le seul esprit de destruction avait animés; les autres, que le sentiment de conservation inspire, cherchent à réprimer tout excès. C'est une lutte incessante que vivifient des éléments toujours renouvelés. Enfin, refoulée des appartements, la dévastation va s'abattre sur les combles et les caves.

A jeun depuis la veille, épuisés par la lutte, dévorés de soif et de faim, les premiers envahisseurs s'étaient jetés sur les tables encore servies. Inassouvis de leurs restes, les survenants fouillent les buffets, en retirent

des conserves, aliment bien vite épuisé, cherchent du vin et courent aux caves. Boire le vin du roi est chose permise et plaisir rare à savourer! Les portes sont forcées ou enfoncées, les bouteilles vidées et brisées, les pièces percées et défoncées. Le vin déborde à flots. Alors l'ivresse vient et enfante le délire.

Dans l'appartement modestement orné du prince de Joinville, on a trouvé deux barils de rhum : tandis qu'ailleurs le portrait de ce prince est respecté, cet appartement est, après cette découverte, entièrement dévasté. Des caves, théâtre de scènes repoussantes dont il faut détourner les regards, la dévastation remonte dans les combles, habitation des serviteurs du château. Six cents fusils et deux caisses de cartouches, réservés pour la défense, sont enlevés. Les chambres sont saccagées. Là se sont glissés les malfaiteurs, et c'est là que le dommage est le plus considérable.

L'État-major de la garde nationale était sur le passage de la foule : elle y entre pour s'emparer des armes, dont le dépôt est considérable. Le magasin est forcé, les armes sont saisies, distribuées. Un nouveau flot déborde : les appartements, les bureaux sont envahis. Les tables, les chaises, les casiers, les meubles, les registres, les papiers, les archives riches en documents qui remontaient à la création de la garde nationale de 1789, sont lancés par les croisées et brûlés. Bientôt il ne reste plus que les traces de la destruction.

XIV

Des instruments de vol[1] trouvés dans le palais trahissent le passage des malfaiteurs. Des tisons enflammés, dérobés aux foyers de la cour, jetés dans les salles du rez-de-chaussée, signalent la présence des incendiaires. Entre le pavillon de l'*Horloge* et le pavillon de *Marsan* est le théâtre, contigu à des salles remplies de décors et de bois : plusieurs tentatives sont faites pour y mettre le feu. Une surveillance sans repos triomphe heureusement de ces efforts réitérés.

Vers minuit, cependant, une lueur apparaît dans les pièces qui servent de bureau à la distribution des secours. Situés au-dessus de ce bureau, les appartements du trésorier de la couronne sont en danger. Le feu s'accroît; le palais court un péril sérieux. Le zèle de quelques citoyens et le secours intelligent des pompiers parviennent enfin à maîtriser l'incendie et à l'éteindre. La destruction totale des archives fit croire à la préméditation de personnes intéressées à leur anéantissement.

XV

Louis-Philippe et sa famille avaient en caisse des valeurs considérables. Vers midi, le trésorier, M. de Vert-

[1] M. Gally, régisseur du château, remit à M. Allard, chef de la police de sûreté, huit ou dix *rossignols* ou *monseigneurs* trouvés dans les salles des Tuileries.

bois, avait pris soin de faire transporter hors du château des inscriptions de rentes, des diamants, des billets de banque, des titres de consolidés anglais. Vers cinq heures, au fort du désordre, un employé et le fils du caissier, aidés de quelques personnes survenues par hasard et inconnues les unes aux autres, parvenaient à porter à la Banque une somme de 331 000 francs. Un garde national, acteur dans cette scène, avait saisi à poignées les billets de banque et les avait enfouis dans son bonnet à poil. D'autres avaient pris çà et là l'argent et l'or. Tout fut intégralement versé.

Ce n'était là qu'une parcelle des richesses amoncelées dans le château. Les bijoux et les pierreries des princesses, le portefeuille (4 millions), l'argenterie (en considérable quantité), des pièces précieuses d'orfèvrerie, entre autres le service en vermeil de Napoléon, des objets d'art et des tableaux du plus haut prix, les diamants de la Couronne évalués à 20 millions, restaient exposés à toutes les tentations.

Un désastre bien autrement terrible était à redouter, désastre qui eût frappé le monde entier. Le pavillon de *Flore* est contigu à la grande galerie des tableaux du Louvre. Une étincelle! et le feu des Tuileries gagnait le Louvre; et ces chefs-d'œuvre du génie, entassés par les siècles, recueillis et vénérés par les générations, traditions et modèles inimitables, étaient engloutis avec l'admiration et les rêveries qu'ils font naître, les délicates et profondes jouissances qu'ils procurent.

Irréparable perte! deuil éternel, dont la seule pensée fait frémir..

XVI

Saisis d'appréhensions, des citoyens allèrent jeter leurs cris d'alarmes au Gouvernement provisoire. Pendant la nuit entière ils ne cessèrent d'accourir à l'Hôtel de ville. Se frayant de force un passage à travers la foule qui obstruait les portes et les escaliers, ils se présentaient au Gouvernement, interrompaient ses délibérations, faisaient le récit d'un nouvel incident et invoquaient de nouveaux secours. Des ordres prompts, précis, étaient aussitôt donnés, des délégations confiées aux hommes de bonne volonté, la plupart officiers de la garde nationale ou élèves des Écoles. Chacun recevait sa mission : organisation d'un service de pompiers, sauvegarde des objets précieux, conservation des diamants de la Couronne, établissement de postes, etc.

Les efforts individuels, secondés par les ordres du Gouvernement provisoire, furent prodigieux. Dès le début de l'invasion, gardes nationaux, ouvriers, citoyens de toutes professions, s'étaient associés contre la destruction. Ils accomplirent ce devoir volontaire avec un zèle et un courage au-dessus de tout éloge. Et cependant on put douter du succès de la répression sur le désordre et la ruine.

De nombreux postes se formèrent spontanément;

désignés par l'épaulette ou le hasard, des chefs les dirigeaient. Les factionnaires se placèrent à certains passages, à certaines portes, gardiens vigilants, scrutant de l'œil les mauvaises intentions, et croisant la baïonnette contre tout malfaiteur. Des hommes d'initiative, aidés des pompiers aimés du peuple de Paris, préparèrent les moyens de courir au secours de tout lieu menacé d'incendie. Grâce à cet élan, à cette énergie, à cette multitude de gens de cœur, dont on ne pourrait citer quelques-uns sans être injuste envers les autres; grâce aux délégués du Gouvernement, qui ne furent pas les moins actifs dans cette œuvre de salut, le mal put enfin être limité, l'incendie étouffé, la dévastation comprimée, le vol châtié.

XVII

L'inventaire impartial de la destruction et de la conservation du château des Tuileries fournit le résultat suivant : le bris des porcelaines et des objets fragiles fut considérable; la perte des meubles et objets précieux fut minime. Si les portraits de famille furent pour la plupart détruits, les autres tableaux ne furent pas endommagés. Si le trésor de la chapelle et l'oratoire de la reine, qui renfermait les œuvres d'art de la princesse Marie, eurent à souffrir de quelques profanations, la chapelle elle-même fut respectée, et les ornements les plus riches de l'autel furent transportés à l'église Saint-Roch. Au pavillon de *Flore*, les apparte-

ments de madame Adélaïde, depuis peu réparés et embellis, furent entièrement préservés. Au pavillon de *Marsan*, ceux du duc d'Orléans, pieusement conservés par l'amour de sa femme tels qu'ils étaient à l'heure de sa mort, ne reçurent aucune atteinte. Les appartements du duc de Nemours, remarquables par la splendeur et l'élégance de leur ameublement, ne subirent que des dégâts de peu d'importance. L'argenterie, disséminée partout, sur les tables, dans les armoires ouvertes, ne présenta pas une perte de 10 000 francs. Les objets précieux, mis à l'abri par un assez grand nombre de citoyens, furent fidèlement rapportés, le lendemain et les jours suivants, aux mairies et à l'Hôtel de ville.

Si l'on eut à déplorer la soustraction d'une somme dans la caisse du général Jacqueminot, à l'État-major, ce fut l'acte criminel d'un seul individu, à qui un jeune élève de l'École polytechnique en avait confié le dépôt ainsi que son épée. Mais presque aussitôt repris, encore muni des valeurs, le coupable fut sévèrement puni.

A côté de ce fait, les traits de probité abondent. Les bijoux, les valeurs, les diamants de la Couronne tombés sous la garde d'ouvriers que le hasard amène et rassemble, sont soigneusement conservés. Quelques-uns de ces hommes sont presque nus, sans argent, sans pain, sans pain pour leur famille. Ils veillent et couchent sur ces trésors, prêts à se faire tuer pour les défendre, sans espoir de récompense autre que la satisfaction d'un grand devoir accompli.

XVIII

Il est hors de doute que la haine politique, exaltée par la lutte, a poussé à la dévastation; mais les quelques larcins échappés à la vigilance du peuple sont le fait de malfaiteurs isolés, glissés dans la masse, protégés par l'ombre de la nuit. Les murailles le disent : « Mort aux voleurs! » Les pavés, rougis du sang de deux misérables pris sur le fait et fusillés sur l'heure, le constatent. Les mille objets précieux recueillis, rapportés, en multiplient les preuves. N'est-ce pas l'honneur du pays même qui doit en être satisfait? N'est-ce pas une gloire pour la France, une sécurité pour l'avenir, un exemple pour le monde entier, que la noble conduite de ce peuple de Paris, qui conserve dans l'ivresse du combat ce respect de la propriété, ce sentiment de la moralité publique, cette conscience de la solidarité commune? Suivons-le! encourageons-le! poussons-le plus avant encore dans cette voie qu'il s'est tracée lui-même!.....

XIX

Après le combat de la place du Palais-Royal, le feu du poste avait gagné la maison voisine, rue du Musée, et prenait une intensité menaçante : cinq pompes, habilement dirigées, parvenaient à l'éteindre. Des citoyens veillaient également à ce que les nombreux

foyers allumés sur la place du palais, dans la grande cour, dans la cour de Nemours, et dans la rue de Valois, et alimentés par les meubles, les livres, les papiers jetés par les fenêtres, ne pussent communiquer l'incendie au palais même ou aux maisons.

Le Palais-Royal, dans la pensée de ceux qui y avaient pénétré, était la propriété personnelle de Louis-Philippe. Aucune idée de propriété nationale ne pouvait donc, comme aux Tuileries, arrêter la destruction. Aussi fut-elle complète.

Le combat cessait à peine, les victimes gisaient encore sur le champ de bataille; la haine et la vengeance exaltaient les imaginations. Cependant ces appartements, que le luxe et les arts ornent et embellissent, sont tout d'abord respectés. Mais devant la foule une porte reste fermée. La crainte d'une surprise de troupes cachées dans l'intérieur du palais s'empare des esprits; les têtes fermentent. On attaque la porte : elle résiste, cède enfin et vole en éclats. Ce fut le signal de la dévastation. Une fureur aveugle se déchaîne : vitres, lustres, glaces, porcelaines, meubles dorés, livres précieux, gravures, tentures[1], tout est arraché, brisé ou jeté par les fenêtres pour être livré aux flammes. Les tableaux, chefs-d'œuvre d'Horace Vernet, de Gérard, de Gros, de Géricault, ne sont pas épargnés. Des yeux vigilants surveillent ce que les mains doivent détruire; une justice expéditive se tenant prête à frapper le vo-

[1] Un chenet jeté dans un tableau d'Horace Vernet y resta longtemps accroché et suspendu.

leur. Seules, quelques toiles adroitement coupées dénoncent les larcins. Bientôt le zèle d'un certain nombre de jeunes gens de l'École polytechnique et de gardes nationaux n'aura plus à protéger contre l'incendie qu'un palais vide.

Les caves, renfermant huit cents pièces de vin, échappèrent au pillage. Les employés du palais surent mettre à l'abri les bijoux, les espèces de la caisse et les valeurs plus considérables du portefeuille.

XX

Le Louvre fut protégé par les artistes accourus pour défendre leurs chefs-d'œuvre bien-aimés et les tableaux de l'exposition annuelle.

Les portes de l'hôtel des écuries du roi avaient été forcées : le nombre des voitures brûlées devant le Château-d'Eau s'augmenta de onze. Effet singulier, dans ce tumulte, du sentiment du droit international ! des caractères étrangers décoraient les panneaux d'un carrosse appartenant au duc de Wurtemberg : on y écrivit ces mots : « Respect aux voitures des ambassadeurs ! »

Une autre inscription « *Hôtel du peuple — Propriété nationale — Ambulance* » posée, dans la matinée du 24, après le départ des troupes, et répétée sur les portes et sur les murs de l'hôtel des affaires étrangères, suffit pour arrêter les colères surexcitées par les traces du sang répandu la veille. L'inappréciable recueil des corres-

pondances secrètes et des archives, traditions de la diplomatie, fut ainsi conservé au pays et à l'histoire.

Après le départ de la duchesse d'Orléans, l'amiral Baudin était accouru au ministère de la marine. Il prit des mesures de sûreté.

Au ministère de la guerre, le général Saint-Esprit vint, de sa propre impulsion, donner des ordres dans la soirée. Il se rendit ensuite à l'Hôtel de ville, et remit aux membres du Gouvernement provisoire ses pouvoirs improvisés.

Un citoyen se présenta au ministère des finances, se dit délégué du nouveau Gouvernement, réclama les clefs du Trésor public, et alla les remettre aussitôt au maire de Paris.

XXI

Des ministères, celui de l'intérieur fut le seul qui ne cessa d'être activement occupé par les délégués des pouvoirs si mobiles de cette journée. Là est le télégraphe; le télégraphe, la clef de la France!

A M. Duchâtel avait succédé M. Odilon Barrot; à M. Odilon Barrot, M. Malleville.

A peine installé, M. Malleville s'empressa de satisfaire à toutes les demandes de ceux qui accouraient réclamer les secours de l'autorité. Il eut la prévoyante pensée de donner à la manutention du quai de Billy l'ordre de faire, pendant la nuit, des cuissons ordinaires et extraordinaires, non-seulement pour la troupe,

mais pour le peuple. Cette sage précaution fut un service signalé. Aidé dans ses efforts par MM. Vavin et Abbatucci, il songea aux ministères voisins, de la guerre, du commerce et des travaux publics; il fit connaître au Gouvernement provisoire leur situation abandonnée et le besoin indispensable d'envoyer au plus tôt des délégués qui pussent y représenter le pouvoir. Vers neuf heures, instruit de la nomination d'un ministre de l'intérieur, il remit ce poste difficile à M. Andryane, que M. Lamartine avait chargé de précéder l'arrivée de M. Ledru-Rollin.

M. Andryane remplit dignement sa mission. Son premier soin fut d'adresser des dépêches à tous les départements, afin de faire connaître au pays, qui attendait avec une impatience fébrile, l'acclamation du Gouvernement provisoire. Ce fut lui qui transmit à la France les premiers avis du nouveau pouvoir.

XXII

Après le départ des troupes, la préfecture de police était restée sous la garde des citoyens qui avaient parlementé avec elles, et sous celle de la 4e compagnie du 2e bataillon de la 11e légion[1]. Les bureaux, les archives, la caisse, étaient dans un ordre parfait. Le drame tumultueux de l'heure précédente s'était évanoui dans le silence.

[1] Elle se retira vers cinq heures, laissant le poste à une compagnie de gardes nationaux de la Cité.

La foule avait disparu, lorsque MM. Caussidière et Sobrier se présentèrent. Venus seuls, ils songèrent tout d'abord à s'entourer de quelques amis, éléments d'une garde spéciale, qu'ils voulaient organiser pour leur propre service. Ils s'occupèrent ensuite de rédiger une proclamation : ils annonçaient la constitution d'un gouvernement provisoire (où ne figuraient ni M. Dupont (de l'Eure), ni M. Garnier-Pagès), leur présence à la préfecture de police et la délégation de M. Étienne Arago à l'administration des Postes; ils ordonnaient à tous les boulangers et fournisseurs de vivres de tenir leurs magasins ouverts; ils déclaraient, au nom du Gouvernement provisoire et avec l'aide de la garde nationale, la mise en liberté de tous les détenus politiques et le maintien dans les prisons de tous les individus coupables de crimes contre les personnes et les propriétés; ils demandaient les noms des citoyens morts ou blessés, afin de pourvoir sans retard aux besoins les plus pressants de leurs familles.

Au milieu de ces idées de sage prévoyance et de sympathie pour ceux qui avaient souffert et combattu avec eux, on découvrait la pensée politique qui mettait en pleine lumière leur future ligne de conduite : « Il est » expressément recommandé au peuple de ne point quit- » ter ses armes, sa position ni son attitude révolution- » naire. Il a été trop souvent trompé par la trahison. » Il importe de ne pas laisser de possibilité à d'aussi » terribles, à d'aussi criminels attentats. »

Méfiance et réserve vis-à-vis du Gouvernement pro-

visoire, dont ils ont déjà supprimé deux membres! moyens révolutionnaires en permanence! tel est ce programme. Il laisse percer, il est vrai, des préventions personnelles contre des démocrates étrangers au journal *la Réforme;* mais il est surtout inspiré par ce sentiment de soupçons, de craintes et d'opposition que les dix-huit années du règne de Louis-Philippe avaient fait naître, que les derniers actes de la royauté avaient ravivé, qu'avaient surexcité l'événement des Capucines et la délégation du pouvoir militaire au maréchal Bugeaud. Tout-puissant sur l'esprit du peuple, ce fantôme de trahison, héritage de la monarchie, perpétuellement évoqué contre les représentants mêmes que le peuple se choisissait, propagé, exploité, devait être fatal à la République!

Cette proclamation, publiée et affichée dans la soirée du 24, commit une étrange omission : on remarqua qu'il n'y était point fait mention de la République.

M. Ledru-Rollin, en quittant l'Hôtel de ville, vers minuit, se rendit, accompagné de M. Victor Masson, à la préfecture de police. Il était attiré par le désir de savoir ce qui s'y passait, et d'avoir avec MM. Caussidière et Sobrier une conférence sur la situation. Ces deux messieurs lui firent le récit exact de ce qu'ils avaient fait, et voulurent lui remettre les clefs de la caisse des fonds secrets, qu'ils n'avaient pas voulu ouvrir.

XXIII

Paris, dans la nuit du 24 février, présenta le tableau le plus pittoresque, le plus saisissant. La lueur vacillante des lampions remplaçait l'éclat des becs de gaz détruits pendant la lutte, et laissait tout dans l'ombre d'une demi-obscurité. Multipliées à l'infini, les barricades, sous la main vigoureuse du peuple, se transformaient en véritables forteresses de pavés. Un drapeau arboré au sommet et gardé par un factionnaire, le murmure des voix, le bruit des pas, le choc des armes, décelaient la présence d'un poste, recruté par le hasard ou par le voisinage. De toutes parts le qui-vive incessamment répété semblait un écho sans fin, et annonçait les patrouilles qui parcouraient tous les quartiers. Des mots d'ordre différents, donnés dans le trouble des premiers moments, ajoutaient des incidents aux incidents et faisaient naître de nouvelles complications. Cependant peu à peu les heures de cette nuit s'écoulaient; la circulation diminuait, l'agitation cessait; mais ce calme n'était qu'apparent : lassitude générale, ce n'était qu'une trêve de quelques instants.

XXIV

Les barrières, détruites ou brûlées, n'étaient plus gardées que par des citoyens qui, sentinelles avancées,

veillaient à ce qu'aucune surprise ne vînt fondre sur Paris.

Le peuple était donc maître souverain de la ville. Il était à lui-même son surveillant, son frein, sa police, sa loi.

C'est lui qui, à peine vêtu, protége les amas d'or et d'argent de la Banque de France, et qui abrite sous son honneur le Trésor public, la Monnaie, la Caisse des dépôts et consignations, le Mont-de-Piété, tous les établissements publics et privés. Si la destruction, sortie des excitations du combat du Château-d'Eau et des exaltations de la haine, s'est portée sur les Tuileries et sur le Palais-Royal, demeures de la monarchie, la ville est intacte : pas une tentative de rapt, de vol, de pillage; pas une vengeance! Les églises sont ouvertes : elles sont respectées. Le clergé, sous le règne de Louis-Philippe, s'était abstenu de politique : cette retenue lui est comptée et lui assure la sécurité la plus complète. Aussi la main pieuse du prélat qui gouverne l'archevêché de Paris étend sa bénédiction sur la cité, et sa voix élève au ciel une sainte prière; unissant dans le même amour toutes les victimes, il adresse aux curés de son diocèse, le soir même du 24 février, ces paroles touchantes : « Nous les pleurons tous parce qu'ils sont » nos frères; nous les pleurons, parce que nous avons » appris, une fois de plus, tout ce qu'il y a dans le cœur » du peuple de Paris, de désintéressement, de respect » pour la propriété et de sentiments généreux. »

Dans chaque arrondissement, les maires, les ad-

joints, ou, en leur absence, les hommes qui, par les services rendus, ont acquis une juste popularité dans leur quartier, les officiers de la garde nationale, se sont empressés d'accourir aux mairies pour se partager les soins et les soucis du devoir public. A ces époques de lutte, on ne saurait trop admirer le noble élan de ces cœurs généreux qui cherchent à effacer les traces du sang, à soulager les blessés, à secourir les misères, à ranimer les esprits, à rétablir la sécurité. Quelle prévoyance! quel zèle! quelle ardeur! Protecteurs spontanés de tous ceux qui souffrent, ces fonctionnaires de la bienfaisance s'épuisent pour distribuer le pain à celui qui a faim, du linge à celui qui est nu, des consolations à toutes les douleurs. Combien passent les nuits dans ces charitables occupations! Les uns vont, de porte en porte, faire appel aux sympathies de celui qui peut donner; les autres organisent les distributions de vivres et d'argent. Il en est qui installent des ambulances pour les blessés qu'on n'a pu transporter dans les hôpitaux. Les médecins, les élèves de l'École de médecine, prodiguent leurs soins et leur science. Les femmes, dont l'âme grandit à l'aspect de la souffrance, multiplient leur tendre concours, et se font sœurs de charité. Ouvriers, soldats, gardes municipaux, toute victime trouve à l'instant des secours égaux, bienveillants. Que de touchants épisodes, de travaux intéressants, de bienfaits, de sacrifices modestement accomplis et cachés!

—

XXV

L'aspect de l'Hôtel de ville était plus étrange, plus curieux encore que celui de la ville. Sur la place, des feux de bivouac pâlissaient de leurs lueurs blafardes le monument et les maisons voisines, et servaient de centres à des cercles d'hommes armés. Quelques-uns de ces hommes faisaient griller des lambeaux de viande sur la braise : pris de faim, ils avaient eu l'idée de dépecer la chair des chevaux abandonnés par les municipaux et gisant encore sur le sol, et d'y tailler des tranches. Les canons étaient gardés par ceux qui s'en étaient emparés, et qui les conservaient chargés et mèche allumée. A chaque coin de rue, à chaque porte, de nombreux factionnaires veillaient, sans vouloir le quitter, au poste où le caprice les avait placés. Sur les marches de la grande porte de l'Hôtel de ville, dans les cours, sur les escaliers, dans les salles, les envahisseurs, l'œil en feu, la parole haute, entassés en groupes, discutaient les incidents du jour et le gouvernement nouveau. Peu à peu, épuisés de cris et de fatigues, comme rivés à leur place, ils s'y couchaient, cherchant le repos dans un sommeil violemment agité et mille fois interrompu. Les bancs, les dalles, les fauteuils, les tables, les parquets étaient couverts d'hommes endormis. C'était un incroyable mélange !

Autour du Gouvernement provisoire se tenait cette

jeunesse des Écoles, alerte, inspirée, toujours prête au moindre mot, au moindre signe, mêlée d'hommes connus dans la politique, dans les lettres, dans les arts, dont il serait impossible de citer tous les noms. Sur le seuil des appartements, après avoir pendant des heures entières tenu tête, par l'union de leur résistance, aux flots des envahisseurs, quelques citoyens étaient debout, faisant de leurs poitrines un rempart au pouvoir créé par la Révolution. — Sans ces dévouements, ce pouvoir n'aurait pu ni délibérer ni agir.

Mais, à ces jeunes gens, à ces hommes d'élite et de cœur s'étaient joints quelques individus amenés par l'intérêt seul, avides de places, âpres à la curée, guettant la circonstance, voilant leur convoitise de l'apparence du patriotisme. Il en était même, agents secrets de tous les gouvernements, qui venaient chercher fortune auprès de l'autorité nouvelle ou préparer une trahison. Ces égoïstes et ces traîtres n'étaient pas les moins empressés. Le résultat de leur présence et de leur zèle fut inévitable : entraînés par les mille exigences du salut public, par un cri d'alarme, par un besoin d'ordre à satisfaire sur-le-champ, sous peine de périls et de désastres, les membres du Gouvernement provisoire furent fatalement obligés de s'adresser au premier qui s'offrait au nom du salut public. De là quelques missions données à un petit nombre d'inconnus qui n'en étaient point dignes et qui en abusèrent. Conséquence de la situation et non d'un choix

impossible au milieu de si instantes nécessités! Mais, disons-le hautement, ce fut l'exception. Les mandats improvisés dans le tumulte furent spécialement confiés aux citoyens les plus honorables et les plus estimés, qui les reçurent comme un devoir et les remplirent avec honneur et succès.

XXVI

Ainsi, les sentiments les plus divers avaient précipité vers le Gouvernement provisoire la foule la plus variée. Curiosité, dévouement, patriotisme, intérêt, ambition, cupidité, toutes les passions, élevées ou basses, s'agitaient, se heurtaient dans ce pêle-mêle de tous les éléments de la société. Mais ce qui avait attiré, ce qui attirait à l'Hôtel de ville le plus grand nombre, c'était l'esprit impérieux de la conciliation. Comme dans un navire qui va sombrer, toutes les rivalités, toutes les haines se taisent devant le péril commun pour lutter d'un effort commun, Paris et la France, devant cette soudaine tempête, se sentaient pris du besoin de la fraternité.

Oui, tous les cœurs, tous les esprits s'élancèrent vers l'avenir ignoré. Les mains se pressaient, les opinions se confondaient, les rangs s'effaçaient pendant cette trêve de Dieu, si courte, hélas! Le Gouvernement provisoire vit accourir auprès de lui non-seulement les députés de la Gauche et du Centre gauche et les repré-

sentants de l'opinion la plus avancée, mais encore les conservateurs et les légitimistes. Après M. Laroche-jaquelein, M. Napoléon Bonaparte (fils de Jérôme) et M. Pierre Bonaparte.

Lui-même, le Gouvernement provisoire, n'était-il pas le produit de cette fusion des pensées? MM. Lamartine et Crémieux y figuraient à côté de M. Ledru-Rollin. M. Bethmont avait accepté le ministère du commerce; MM. Marrast, Louis Blanc et Flocon, le secrétariat du pouvoir. MM. Ledru-Rollin et Garnier-Pagès, MM. Carnot et Flocon avaient noblement oublié leurs dissidences passées. Le ministère de la guerre avait été offert aux généraux Lamoricière et Bedeau, ces derniers soldats de la monarchie en fuite. Les radicaux de toutes les nuances, réunis au *National*, avaient porté le nom de M. O. Barrot sur la liste du Gouvernement provisoire. MM. Marie et Carnot avaient pressé M. O. Barrot de les accompagner à l'Hôtel de ville. Le peuple lui-même avait vivement sollicité M. de Malleville de prendre place dans la mairie de Paris. M. Garnier-Pagès faisait à son tour appel à M. O. Barrot et à ses amis.

Il écrivait :

« Mon cher O. Barrot,

» Les événements ont dépassé vos prévisions. Une » nouvelle révolution est sortie de la lutte. Plusieurs » de nos honorables collègues et moi nous avons cru » devoir accepter du peuple la pénible mission de

» former un gouvernement provisoire, qui a été installé » à l'Hôtel de ville. Nous avons proclamé la République, sauf ratification par le peuple, qui sera immédiatement consulté.

» Persuadé, dans les circonstances graves où la » nation se trouve placée, que l'union de tous les citoyens, de tous les hommes de cœur, est indispensable pour assurer la liberté, l'ordre et le progrès à » l'intérieur, l'indépendance de la France à l'extérieur, » je viens réclamer votre concours et celui de vos amis » pour nous aider dans l'œuvre difficile qu'il faut » accomplir.

» Vous le savez, si vous aviez été appelé au pouvoir » pour y faire triompher les principes que l'Opposition » a défendus avec ardeur, nous n'eussions pas hésité à » appuyer comme un progrès toutes les réformes que » vous eussiez voulu donner au pays, sous la réserve, » toutefois, de nos désirs et de nos espérances; mais » puisque c'est à nous que les destinées de la France » ont été confiées, je n'hésite pas, à mon tour, à vous » faire un appel loyal, à vous et à vous amis, convaincu » qu'eux et vous, vous n'hésiterez pas à y répondre.

» Votre ami de cœur et tout dévoué,

» GARNIER-PAGÈS. »

M. O. Barrot répondit après avoir consulté ses amis :

« Depuis votre petit billet du 24, qui m'annonçait » votre prise de possession du pouvoir et me demandait mon concours, je n'ai pu vous répondre. Je

» ne savais et ne sais trop encore quelle espèce de » concours moi, qui suis en dehors de la solution » adoptée, je peux vous apporter. Cependant, il faut » bien que les bons citoyens, tous ceux qui ne veulent » pas que notre France se perde dans des convulsions » intérieures, vous viennent en aide pour deux choses » qui me paraissent dominer la situation : la première, » c'est qu'en régularisant cette liberté d'action néces- » saire à tout gouvernement et plus encore à un gou- » vernement révolutionnairc qu'à tout autre, vous em- » pêchiez que la révolution ne devienne de politique, » aussi profondément politique que vous voudrez, ré- » volution sociale, c'est-à-dire qu'elle n'atteigne la » propriété et la famille. La deuxième, c'est que l'appel » fait aux élections, expression de la souveraineté, soit » sincère. Je n'admets pas plus les mensonges de la » place publique que les mensonges des rois. Des élec- » tions faites sous le coup de la violence ne me pa- » raissent pas plus acceptables que celles faites sous » l'influence de la corruption, et vous êtes certaine- » ment de mon avis. A ces conditions et si vous êtes » bien résolu à les faire respecter au moyen des forces » que la Révolution a remises dans vos mains, je pense » vous assurer non-seulement de mon concours, mais » des sympathies de tous mes amis. Je vous l'ai sou- » vent dit dans mes conversations et je me plais à le » rappeler dans ces graves circonstances, nul d'entre » nous ne se soucie de suivre les errements des émigrés » ni même les exemples des Girondins. Mon dernier

» mot à la Chambre et au peuple a été anathème à qui
» allume la guerre civile dans son pays, et j'y resterai
» fidèle..

» Toujours et malgré les circonstances qui nous ont
» séparés, votre ami personnel bien dévoué,

» Odilon Barrot.

» Samedi 26 février 1848. »

CHAPITRE DEUXIÈME.

Urgence et multiplicité des travaux du Gouvernement provisoire; il se constitue en permanence. — Désorganisation de tous les rouages administratifs, de toutes les forces organisées; nécessité de sauver la France par le peuple même. — Institution de la garde nationale mobile. — Réorganisation de toutes les gardes nationales de France. — Proclamation de conciliation à l'armée. — Adhésion, au Gouvernement provisoire, des officiers supérieurs présents à Paris, convoqués et réunis par le général Bedeau. — Nouvel appel au patriotisme de l'armée; ordres sévères contre les déserteurs. — Caserne de la Pépinière; dernières troupes armées dans Paris; le gouvernement leur fait donner ordre de garder leurs armes. — Nouvel envahissement de l'Hôtel de ville; vives discussions dans la foule. — Agitation de Paris; colloques, rumeurs, soupçons; facilité d'entraîner les masses. — Une colonne de peuple se présente et veut forcer la porte de l'Hôtel de ville; l'encombrement de la foule l'arrête; un de ses chefs, M. Marche, parvient à pénétrer seul auprès du Gouvernement provisoire; il demande l'organisation du travail: « le peuple, qui attend, donne une heure »; il présente une pétition et parle au nom des ouvriers; scène animée; M. Louis Blanc s'offre pour rédiger une proclamation; M. Marche entraîne M. Garnier-Pagès à une fenêtre; paroles de M. Garnier-Pagès au peuple; apaisement; proclamation sur le travail. — Mesures et ordonnances des ministres. — MM. Bethmont, Carnot, Charton, Jean Reynaud, Goudchaux, Crémieux, Martin (de Strasbourg), François Arago, Ledru-Rollin, le général Subervic, Flocon, Pagnerre, Etienne Arago. — Recrudescence d'agitation à l'Hôtel de ville. — Proclamation du maire de Paris. — Vive la République! de M. Martin (de Strasbourg). — De nouveaux flots du peuple se précipitent sur la place: « le drapeau rouge! le drapeau rouge! »; coups de feu; panique dans les bureaux du Gouvernement; mot de M. Duclerc. — M. Marie va au-devant des envahisseurs dans la salle du Trône; M. Lamartine descend les arrêter au bas du grand escalier; M. Garnier-Pagès les harangue du haut d'une fenêtre. — Discours de M. Lamartine. — Cette tentative du drapeau rouge échoue à l'Hôtel de ville et sur plusieurs points de Paris. — Proclamation et décret sur le drapeau tricolore. — Mesures du Gouvernement provisoire relatives à l'approvisionnement de Paris. — Démarches de M. Bethmont dans le même sens; il trouve MM. Caussidière et Sobrier mal disposés à le seconder; il finit par les convaincre. — MM. Caussidière et Sobrier s'entourent des membres des Sociétés secrètes; leur conduite indécise; ils donnent leur démission et repoussent M. Recurt leur successeur; ils respectent les employés et la marche de l'administration; ils maintiennent la fermeture des prisons. — Bris des presses mécaniques; mesure pré-

ventive du Gouvernement provisoire. — La dévastation se rejette sur les chemins de fer; ses causes. — Ravages et incendies sur les chemins de fer du Nord, de Saint-Germain, de Rouen. — Les administrateurs des chemins de fer demandent des secours; le Gouvernement provisoire leur donne une délégation de son autorité et nomme des commissaires spéciaux : M. Augustin Hélie sur le Nord, MM. Hippolyte Dussard et Félix Avril sur Saint-Germain et Rouen, M. Aristide Guilbert sur Orléans, rétablissent l'ordre. — Le peuple de Paris n'a pas trempé dans ces dévastations; il est également innocent de l'incendie du château de Suresnes et de la destruction de Neuilly. — Les délégués du Gouvernement provisoire préservent les châteaux de Versailles, de Saint-Cloud, Meudon, Chantilly, Rambouillet. — Le fort de Vincennes est sauvegardé. — Les élèves de l'école Saint-Cyr apportent leur concours au Gouvernement provisoire. — Tous les membres du gouvernement se trouvent réunis; leurs sentiments de générosité, de conciliation, d'ordre et de progrès; proclamation; appel au calme; contre-appel à la violence.

I

Pour le Gouvernement provisoire, la journée du 25 février succéda, sans interruption de travaux, à la journée du 24. Les secours réclamés, les mesures prises, les ordres donnés semblaient s'accroître. Nulle trêve, nul relâche, devant ce perpétuel mouvement d'un peuple en transformation, en régénération. Recueillir les débris de la société, conserver les principes constitutifs de toute justice, rejeter les éléments destructeurs, réprimer les abus comme les excès, développer les aspirations et les tendances progressives, étaient autant de nécessités impérieuses qui n'accordaient pas une heure de répit. Aussi la permanence du Conseil se trouva-t-elle résolue de fait. Les membres du Gouvernement convinrent que les uns veilleraient, tandis que les autres iraient prendre un indispensable repos.

MM. Dupont (de l'Eure), Arago, Lamartine, Ledru-Rollin et Carnot s'éloignèrent; MM. Marie, Garnier-Pagès, Crémieux, et les secrétaires, MM. Marrast, Flocon, Louis Blanc, restèrent à l'Hôtel de ville. M. Bethmont, prévenu de sa nomination au ministère du commerce, vint les rejoindre. MM. Guinard, Thomas, Recurt, Flottard, Pagnerre et quelques autres continuèrent à les aider de leurs lumières et de leur active coopération. MM. Marie et Crémieux, sortis à quatre heures du matin, furent remplacés vers six heures par M. Lamartine.

II

Après avoir, par un décret, ouvert les prisons aux détenus politiques; après avoir déclaré que les enfants des citoyens morts en combattant étaient adoptés par la patrie, et que la République se chargeait des secours à donner aux blessés et aux familles des victimes; ce premier tribut payé à la Révolution et à l'humanité, le Gouvernement provisoire songea à réorganiser une force publique.

Il n'héritait pas d'une situation régulière, d'une situation faite, où les rouages de l'administration n'ont qu'à suivre le mouvement d'une impulsion antérieure, comme il advient aux modifications ministérielles, aux successions royales, aux élections présidentielles. Il acceptait le pouvoir après une défaite du pouvoir, sur le

champ de bataille même, dans un bouleversement complet qui avait rompu les rênes du gouvernement.

Le peuple était enfiévré de succès, infini dans ses désirs, illimité dans sa puissance, méfiant par souvenir; privé de tous ses droits la veille, les voulant tous aujourd'hui; réclamant, exigeant les réformes morales et matérielles, toutes à la fois, en un jour, en une heure; ne calculant ni les moyens ni les possibilités d'exécution; innocent de fiel et de haine, mais facile à se laisser entraîner au mal comme au bien; attaché à ses barricades qu'il a rougies de son sang, qu'il ne quitte même pas pour dormir, qu'il garde, armé, prêt à se battre au premier soupçon, à la première excitation; tenant ses mille bras et ses mille volontés à la disposition du premier venu qui donnera une sympathie à ses misères, une espérance à ses besoins, une flatterie à ses passions.

Comme le peuple, l'armée était en pleine dissolution : ses liens de discipline brisés, ses rangs confondus, dispersée dans la foule, avide du foyer domestique, encline à rechercher le commandement des officiers qui lui plaisaient, pour assouvir ses rancunes sur ceux dont elle croyait avoir à se plaindre, elle aspirait aussi à des améliorations de service et à une libération plus prompte.

La garde nationale, dont un grand nombre d'officiers supérieurs avaient été méconnus pendant les journées de lutte, et dont les rangs avaient été longtemps fermés à une partie de la nation, sentait ses cadres s'élar-

gir, se remplir, et n'obéissait plus qu'aux hommes de ses préférences.

La garde municipale, désormais impossible par son impopularité, était licenciée par un décret. — Les agents subalternes de la police fuyaient ou se cachaient.

Les portes de l'Hôtel de ville étaient ouvertes à la foule. Vingt hommes déterminés, conjurés dans l'ombre, se glissant à la faveur de la nuit, pouvaient, par un coup hardi, faire main basse sur le Gouvernement provisoire. Quelques-uns y pensaient!

III

Ce naufrage de toutes les forces organisées ne laissait qu'un moyen de salut : puiser dans le peuple même les éléments de l'ordre et de la discipline, contenir, diriger, gouverner le peuple par le peuple!

Suivre l'exemple des dictatures violentes : séparer les citoyens en classes, en catégories, soulever les jalousies, fomenter les haines, armer les uns pour se ruer sur les autres, puis asservir la société ainsi divisée et meurtrie! le Gouvernement provisoire le pouvait : il ne le voulut pas.

Son ambition s'éleva plus haut que l'amour du pouvoir. Autorité essentiellement transitoire, il comprit qu'il était plus grand et plus glorieux de sauver le pays en quelques jours, que de l'opprimer durant quelques années.

IV

Une série de mesures furent prises pour atteindre ce noble but.

Ce fut d'abord l'organisation de la garde nationale mobile. Audacieux jusqu'à la témérité, ardents au mouvement, jouant avec la destruction, courant à l'émeute comme à un divertissement, privés de travail, errant à travers les rues, affamés, les enfants de Paris étaient un nouvel élément de troubles. Les réunir, les grouper, les vêtir, leur donner un refuge et du pain, en les transformant en une force intelligente et dévouée, c'était faire acte tout à la fois de politique et d'humanité. Un décret fut rendu[1], ordonnant que : vingt-quatre bataillons de garde nationale mobile seraient immédiatement recrutés dans la ville de Paris ; les enrôlements commenceraient le jour même, à midi, dans les mairies ; la solde serait d'un franc cinquante centimes par jour ; les hommes seraient habillés et armés aux frais de la patrie. Le soin de former cette jeune milice fut confié au brave général Duvivier, qui en reçut le commandement.

Ce décret, remis à M. Buchez, capitaine de la 2e légion, qui arrivait avec sa compagnie à l'Hôtel de ville, fut lu par lui à la foule et accueilli avec des transports de joie, manifestés par des salves de coups de

[1] Sept heures du matin, 25 février.

fusils encore chargés à balle. Gagnés par cet enthousiasme, les ouvriers qui gardaient les canons voulaient y mettre le feu, pour donner à leur tour un témoignage d'allégresse. On eut grand'peine à les en empêcher. Les canons étaient chargés à boulet!

V

Paris et la France saluèrent avec une égale satisfaction la proclamation qui appelait tous les citoyens à faire partie de la garde nationale, « pour concourir ac- » tivement, avec le Gouvernement provisoire, au triom- » phe régulier des libertés publiques », et le décret de réorganisation des gardes nationales dissoutes par le précédent gouvernement. Cet appel universel des citoyens à la défense du pays et de ses institutions fusionnait tous les Français dans le droit et dans le devoir, présentait à l'Europe, dès le début de la Révolution, dix millions d'hommes armés et enrégimentés, et rendait la nation invincible par cette levée en masse.

La reconstitution, sur ces larges bases, de la garde nationale de la Seine, fut immédiatement entreprise par le commandant général Courtais, secondé par M. Guinard.

VI

Le Gouvernement ne pouvait compléter sa pensée qu'à la condition de conserver l'armée, cette fraction

du peuple, émanée de son sein, appelée à y rentrer; cette gardienne, contre l'étranger, du drapeau et de l'honneur national. Il s'adressa directement à elle :

A L'ARMÉE.

« Généraux, officiers et soldats,

» Le pouvoir par ses attentats contre la liberté, le peuple de Paris par sa victoire, ont amené la chute du gouvernement auquel vous aviez prêté serment. Une fatale collision a ensanglanté la capitale. Le sang de la guerre civile est celui qui répugne le plus à la France. Le peuple oublie tout, en serrant les mains de ses frères qui portent l'épée de la France.

» Un gouvernement provisoire a été créé; il est sorti de l'impérieuse nécessité de préserver la capitale, de rétablir l'ordre, et de préparer à la France des institutions.

» Vous saluerez, nous n'en doutons pas, ce drapeau de la patrie, remis dans les mains du même pouvoir qui l'avait arboré le premier. Vous sentirez que les nouvelles et fortes institutions populaires qui vont émaner de l'Assemblée nationale ouvrent à l'armée une carrière de dévouement et de services que la nation, libre, appréciera et récompensera mieux que les rois.

» Il faut rétablir l'unité de l'armée et du peuple, un moment altérée.

» Jurez amour au peuple, où sont vos pères et vos frères! jurez fidélité à ses nouvelles institutions, et tout sera oublié, excepté votre courage et votre discipline.

La liberté ne vous demandera plus d'autres services que ceux dont vous aurez à vous réjouir devant elle et à vous glorifier devant ses ennemis! »

Ce langage était conciliant et digne : il associait l'armée au peuple pour un but identique; il faisait entrevoir à son ambition légitime un avenir nouveau, un horizon plus vaste; il effaçait les traces du sang si fatalement répandu en dehors de la lutte; il invoquait la fraternité du soldat, appelait son aide à l'œuvre des institutions nationales, élevait sa mission à la hauteur d'un mandat confié et reçu.

De tels sentiments allèrent droit au cœur de l'armée : elle y répondit par les manifestations les plus empressées, les plus loyales. Dans la réunion des officiers supérieurs, qu'il avait convoqués, le général Bedeau reçut leur adhésion unanime au Gouvernement provisoire. Tous comprirent qu'ils devaient conserver l'armée à la France et maintenir la discipline. Interprète de leurs pensées, le général en écrivit aussitôt au Gouvernement provisoire, qui y répondit par cette proclamation :

« Le Gouvernement provisoire de la République française,

» Informé que quelques militaires ont déserté et remis leurs armes, donne les ordres les plus sévères, dans les départements, pour que les militaires qui abandonnent ainsi leurs corps soient arrêtés et punis selon la rigueur des lois.

» Jamais le pays n'eut plus besoin de son armée pour assurer au dehors son indépendance, et au dedans sa liberté. Le Gouvernement provisoire, avant de faire appel aux lois, fait appel au patriotisme de l'armée. »

VII

Mieux que les paroles, un fait allait témoigner des sympathies du Gouvernement provisoire pour l'armée.

Toutes les casernes avaient été envahies par la garde nationale et par le peuple, et les fusils distribués. Une seule, la caserne de la Pépinière, avait échappé au sort commun. Le colonel Sauboul y commandait le 52e de ligne. Par des efforts constants, par sa prudence et sa fermeté, il avait su contenir la foule qui, depuis le 24 au matin, ne cessait de l'assiéger. Le 25, après la proclamation de la République, une plus longue résistance devenait impossible sans une lutte sanglante, et une lutte sanglante n'avait plus pour excuse ni motif ni prétexte; le colonel voulut couvrir d'un ordre supérieur sa responsabilité. Il dépêcha un officier [1], vêtu en bourgeois, à la division militaire, et il accepta les offres d'un officier de la garde nationale qui se rendit auprès du Gouvernement provisoire.

Le général Bedeau n'hésita pas à donner son autorisation. Il envoya au colonel l'ordre écrit de sa main de distribuer des fusils au peuple.

[1] Un chirurgien-major du 29e de ligne, qui se trouvait dans la foule de la garde nationale et du peuple.

Le Gouvernement provisoire, qui pouvait s'adresser au peuple aussi bien qu'à l'armée, fit transcrire en son nom, par le général Subervic, ministre de la guerre, l'ordre au 52ᵉ de garder ses armes, et l'avis au peuple d'avoir confiance dans le patriotisme du 52ᵉ [1].

VIII

En résumé, à la première heure, le Gouvernement provisoire créait la garde nationale mobile, réorganisait la garde nationale sédentaire, et sauvegardait l'armée, son honneur, sa discipline et ses drapeaux. La France se sentait grandie par cette triple manifestation de sa force, par la proclamation et l'application du principe républicain : « Tout citoyen est soldat, tout » soldat est citoyen. »

Mais la main qui exécute ne peut être aussi prompte que la pensée qui ordonne : la réalisation des décrets demeurait soumise à la loi régulatrice du temps, et le Gouvernement provisoire se trouvait toujours sous la pression de la foule, n'ayant pour la contenir que la foule elle-même.

IX

Au jour, Paris avait repris son allure révolutionnaire : l'agitation s'était réveillée.

[1] Le colonel Sauboul écrivit au maire de Paris, le 25 au soir, qu'il avait dû distribuer les fusils, mais qu'il existait à la caserne des cartouches qu'il fallait préserver ; qu'il signalait ce ait dans l'intérêt de la République.

On se précipite vers l'Hôtel de ville. Les plus ardents y pénètrent. La place, les cours, les escaliers, les couloirs, les salles, les bureaux, les appartements sont envahis. Armé, non armé, on s'y pousse, on s'y entasse. Le flux et le reflux de ceux qui veulent entrer et de ceux qui veulent sortir, apportent des masses tellement compactes qu'au mouvement succède l'immobilité forcée. Toutes les voix éclatent en cris et en chants. Les discussions s'élèvent, vives, énergiques, sur le Gouvernement provisoire, sur chacun de ses membres, sur leurs actes, sur leur inertie, sur ce qu'ils doivent faire :

« Le peuple est vainqueur! veut-on lui arracher le fruit de sa victoire? Cherche-t-on encore à le tromper? La République est-elle bien proclamée? n'est-ce pas un leurre? La famille d'Orléans n'est pas loin. La duchesse est cachée aux Invalides. L'École militaire est pleine de troupes. Vincennes n'est pas rendu. Les forts sont prêts à résister. Les citoyens doivent être armés; il faut leur donner des armes, et garder les barricades. » On passe en revue tous les droits que la nation doit exiger. « Le Gouvernement provisoire est lent à agir. Plusieurs de ses membres ne sont pas assez avancés. Ce sont des révolutionnaires tièdes, il faut les remplacer. »

Ainsi attaqué, le Gouvernement provisoire a d'énergiques défenseurs : « Le Gouvernement est composé d'hommes honnêtes, dévoués au pays, à la liberté. Toutes les nuances de l'Opposition y sont dignement

représentées. Un peu de patience! ils ne peuvent tout faire en une heure. Ils ont proclamé la République. Ils convoquent une assemblée constituante. Ils préparent des lois. Ayons confiance, ou tout est perdu. La famille d'Orléans est en fuite: elle n'est plus à craindre. Ce qu'il faut redouter, ce sont les excès, c'est l'anarchie! Sans ordre, pas de société, pas de commerce, pas d'industrie, pas de travail, pas de pain pour l'ouvrier. Empressons-nous de rétablir l'ordre. Ils sont les vrais ennemis de la République, ceux qui veulent entraîner le peuple à se déshonorer par la violence, la vengeance, le pillage et le massacre. Méfions-nous de ces agitateurs perpétuels : ils perdront la sainte cause de la liberté. »

X

Ces colloques fourmillent dans tout Paris. On les retrouve à chaque pas, sur les places, sur les quais, sur les boulevards, à chaque coin de rue. On s'arrête, on redit, on écoute avec avidité la moindre nouvelle. Les faits sont dénaturés, grossis jusqu'à des proportions impossibles.

De ces discussions, de ces soupçons, de ces désirs, devaient bientôt surgir des actes. Sur certains points les groupes deviennent des masses; ces masses se mettent en mouvement, et forment des colonnes passionnées, préparées à l'impulsion du premier qui voudra les conduire au but qui lui plaira.

Ainsi remué, un terrain est facilement exploitable. Qu'un de ces hommes nourris depuis longtemps dans les principes révolutionnaires et imbus des théories socialistes, inspiré par la foi ou l'ambition, croie le moment venu d'exercer une pression sur ce gouvernement né de la veille et désarmé, de l'épurer, de le renverser, s'il est possible, et il n'aura qu'à se mettre à la tête d'une de ces colonnes et à marcher contre l'Hôtel de ville.

XI

Il était midi et demi environ. Réuni dans le bureau où il avait passé la nuit, le Gouvernement provisoire, impassible, poursuivait ses travaux et accomplissait sa mission. MM. Lamartine, Arago, Marie, Garnier-Pagès, Carnot, Marrast et Louis Blanc étaient présents. Tout à coup, ils entendent une clameur immense s'élever au-dessus de tous les autres bruits. Une masse nouvelle de peuple débordait sur la place. La foule poussait la foule. Un assaut était donné à la porte principale, mais un obstacle invincible s'opposait au torrent : l'encombrement même des escaliers et des couloirs rendait l'entrée impossible aux nouveaux arrivants.

Cependant l'un d'entre eux, M. Marche, homme vigoureux, ouvrier, s'autorisant d'une prétendue délégation et servi par sa force physique, parvient à s'ouvrir un chemin. Il se présente seul devant le Gouvernement provisoire. Excité par le tumulte, par les

efforts qu'il vient de faire, par sa démarche même, l'œil en feu, la voix haute, frappant le parquet de la crosse de son fusil, il remet une pétition et il s'écrie : « Citoyens, l'organisation du travail, le droit au travail » dans une heure! Telle est la volonté du peuple. Il » attend!... » Puis, achevant son discours dans un langage muet plus expressif encore que ses paroles, il montre du doigt la place de l'Hôtel-de-Ville, où les clameurs redoublaient et annonçaient le bouillonnement des passions.

Cette soudaine et audacieuse révélation de l'esprit socialiste ne surprend ni n'émeut les membres du Gouvernement. Ils connaissaient ses aspirations pendant le dernier règne; ils s'attendaient à une explosion dont l'heure seule était douteuse pour eux. Cette heure était venue. Ainsi, dès leurs premiers pas, ils se trouvaient en face de besoins nouveaux, de solutions brûlantes, de l'impérieux accord à trouver entre les réformes politiques et les réformes économiques. Et, dès leurs premiers pas aussi, ils se heurtaient à cette impatience aveugle, sans limite et sans frein, à ces désirs d'applications et de satisfactions qui ne concédaient au Gouvernement ni paix ni trêve. Avec quelle violence se produisait déjà cette pensée, que l'organisation du travail, œuvre des siècles passés, œuvre des siècles futurs, pouvait être improvisée en une heure!

La pétition était ainsi conçue :

A Messieurs les Membres du Gouvernement provisoire,

» Le soussigné Aug. B. de Lancy, rédacteur de la » *Démocratie pacifique,* chargé par une députation d'ou- » vriers.

» Ils demandent :

» 1° L'organisation du travail, le droit au travail ga- » ranti;

» 2° Le minimum assuré pour l'ouvrier et sa famille » en cas de maladie; le travailleur sauvé de la misère, » lorsqu'il est incapable de travailler, et, pour ce, les » moyens qui seront choisis par la nation souveraine.

» Ce 25 février, deuxième jour de la République.

» *Signé :* AUG. B. DE LANCY, MOREAU,
» BLANCHET, MARCHE JEUNE. »

Le pétitionnaire s'aperçoit que, pour être écouté, il doit modifier le ton de sa voix. Son animation cesse, mais non ses exigences : « Ouvrier, il parle pour les ouvriers : il invoque leurs souffrances et leur vie précaire. Enfants, un travail prématuré les étiole; hommes, un travail exagéré les épuise; vieillards, un travail disputé les abandonne. Ils n'ont pas le pain quotidien. Le salaire ne suffit pas à leur existence. La concurrence les tue lentement. Ils meurent de privations au milieu des richesses qu'ils produisent. Que réclament-ils? Du travail! un travail limité, organisé! Le travail est le droit sacré du pauvre. Le Gouvernement

refusera-t-il, repoussera-t-il des vœux aussi justes? Non! Il ne le peut! il ne le peut! »

Touchés profondément par ces plaintes, les membres du Gouvernement provisoire expriment la volonté bien arrêtée d'améliorer le sort du plus grand nombre; mais c'est vainement qu'ils démontrent à M. Marche l'impossibilité matérielle d'organiser le travail en une heure. Le délégué ne cède rien. Un assistant, M. Dartigues, lui dit : « Eh bien, précisez. Écri- » vez ou dictez vous-même ce que vous désirez! Le » Gouvernement avisera. » Voyant l'embarras de M. Marche à cette interpellation, M. Louis Blanc offre de rédiger une proclamation qui annoncera du moins l'intention de s'occuper de cette grave question. Puis, debout devant un bureau placé dans l'embrasure d'une fenêtre, il cherche les termes d'une rédaction possible. — M. Louis Blanc avait des principes tout à fait personnels, ses expressions en subissaient l'influence; quelques-unes froissaient les droits des chefs d'industrie. « Mais vous qui voulez que les droits des » ouvriers soient respectés, et je le veux avec vous, » lui dit M. Garnier-Pagès, « pourquoi ne voulez-vous » pas respecter les droits des autres? » — « Vous me » ferez couper la main avant que je signe cela, » ajoutait M. Lamartine.

Le débat se prolongeait. Plusieurs membres du Gouvernement s'étaient retirés pour retourner à leurs ministères, et le débat durait toujours. MM. Lamartine, Garnier-Pagès, Marie, Arago, disaient : « Nous ne voulons

» pas tromper le peuple. Assurer à tous les citoyens » l'existence par le travail est la seule chose vraie. » Contraindre les ouvriers à s'associer, c'est la tyrannie » et l'esclavage. Nous pouvons leur reconnaître le droit » d'association libre, droit commun à tous les citoyens; » nous ne devons pas, nous ne voulons pas le pres- » crire. » M. Louis Blanc défendait ses doctrines; il variait ses expressions, sans varier ses idées. Nouveaux refus! nouveaux changements!

Las de cette discussion sans fin, M. Garnier-Pagès dit avec fermeté : « Quoi que vous fassiez, nous ne voulons » promettre que ce que nous croyons pouvoir tenir. » Ces paroles impressionnent M. Marche, qui réplique, en lui prenant la main : « Eh bien, venez vous-même dire » au peuple ce que vous pouvez promettre et tenir. »

Et tous deux, ils vont à une fenêtre ouverte au milieu de la façade du monument. MM. Duclerc, Dartigues, Flottard, Pagnerre les accompagnent. Le délégué saisit vigoureusement M. Garnier-Pagès, l'aide à monter sur l'appui de la fenêtre, et se place à son côté, le soutenant d'une main et tenant de l'autre un drapeau qu'il agite. De cette tribune, suspendu au-dessus de la place, M. Garnier-Pagès se dispose à parler. A son apparition peu à peu les rumeurs s'apaisent, le silence s'établit; on écoute l'orateur, qui est obligé de donner à sa voix toute son étendue : « Les hommes élus par la Révolution se sont préoccupés, depuis longtemps, de toutes les questions relatives au travail. Il n'en est pas de plus importante, de plus sacrée. Le travail est la loi

première de l'humanité, la base de toute société, le devoir et le droit de tous. Améliorer les conditions du travail par les progrès de la science, par une réunion plus intelligente des forces, par une répartition mieux entendue des produits, par un affranchissement plus net de l'impôt, par une législation mieux comprise, par des institutions de crédit plus larges, telle est la volonté du Gouvernement. Il facilitera l'association comme un moyen; il ne l'imposera pas. Une société ne doit pas laisser mourir de faim celui qui veut sérieusement travailler. L'intérêt général est en cela d'accord avec la loi morale, avec la volonté de Dieu. La nation, convoquée en assemblée constituante, prononcera elle-même. Le peuple est le maître de ses destinées; il recueillera tous les fruits de la Révolution, s'il veut user et non abuser de la victoire. »

Le vrai séduit et entraîne plus facilement encore que le faux. Pendant que M. Garnier-Pagès parlait, à l'irritation succédait la réflexion, aux plaintes l'approbation, aux murmures les applaudissements et les cris de « *Vive le Gouvernement provisoire!* » L'ouvrier ajouta quelques mots, et l'on retourna au Conseil.

La proclamation fut définitivement rédigée. Signée d'abord par MM. Garnier-Pagès et Louis Blanc, elle fut revêtue ensuite de la signature de tous les membres du Gouvernement. Sur la proposition de M. Arago, on la termina par le paragraphe relatif au million de la Liste civile :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, 25 février 1848.

« Le Gouvernement provisoire de la République française s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail;

» Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens;

» Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice légitime de leur travail.

» Le Gouvernement provisoire rend aux ouvriers, auxquels il appartient, le million qui va échoir de la Liste civile. »

XII

Les membres du Gouvernement appelés par l'urgence dans leurs ministères s'empressaient de prendre les mesures du premier moment et de donner des ordres.

M. Bethmont pourvoyait à l'approvisionnement de Paris.

M. Carnot, secondé par MM. Charton, sous-secrétaire d'État, et Jean Reynaud, faisait connaître aux recteurs des académies « la réunion sous une direction unique » des deux administrations de l'instruction publique et » des cultes, garantie d'une juste conciliation entre ces » deux ordres d'intérêts également respectables... »

M. Goudchaux scrutait les menaces et les ressources financières; il s'assurait les services des agents comp-

tables par ces mots dignes et simples : « En dehors des » luttes et des passions, vous y avez été mêlés moins » que tous autres. Que cette position reste la vôtre; » faites preuve de la même droiture et de la même exac- » titude à remplir vos fonctions, et tous vous pouvez » compter sur mon concours et mon appui. Je compte » aussi sur vous et sur votre dévouement à la France. »

M. Crémieux, aidé de M. Martin (de Strasbourg), avait soin que le cours de la justice ne fût pas interrompu un instant [1]. Il adressait ce décret à la Cour de cassation :

Hôtel de ville, 25 février 1848.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

« Le Gouvernement provisoire arrête :

» Les tribunaux rendront la justice au nom du peu- » ple français. »

Après demande d'inscription sur les registres de la Cour, par M. Dupin, procureur général, et acte donné par le président de la chambre criminelle, M. Laplagne-Barris, quelques affaires étaient jugées et l'audience levée.

[1] Témoignage de M. Martin (de Strasbourg) : « M. Martin (de Strasbourg), à sept heures du matin, le 25 février, convient avec M. Garnier-Pagès qu'il ne faut pas que le cours de la justice soit interrompu. Il va à la Chancellerie, où il trouve M. Isambert qui se joint à lui. Sur leur demande, M. Crémieux prépare un décret prescrivant de rendre la justice au nom du peuple français. Expédition pour la Cour de cassation confiée aux soins de M. Martin. La Cour siégeait (section criminelle). Réquisitoire de M. Dupin, procureur général. Enregistrement. Martin plaide, etc. »

M. Arago, malade le 24 février, ranimé par son patriotisme, se préoccupait de la flotte et de la présence en Algérie du prince de Joinville et du duc d'Aumale. Il cherchait les moyens d'éviter le danger d'une telle position, et il confiait à l'amiral Baudin le commandement de la flotte de la Méditerranée.

M. Ledru-Rollin faisait transmettre aux préfets la dépêche suivante :

Paris, 25 février 1848 (11 heures du matin).

« Monsieur le préfet,

» Le Gouvernement républicain est constitué. La na-
» tion va être appelée à lui donner sa sanction. Vous
» avez à prendre immédiatement toutes les mesures né-
» cessaires pour assurer au nouveau gouvernement le
» concours de la population et la tranquillité publique.
» Faites-moi connaître, dans le plus bref délai, l'état
» de l'opinion, et informez-moi en même temps des
» dispositions que vous aurez prises. »

Le général Subervic adressait aux soldats un ordre du jour qui leur rappelait la fidélité au drapeau et à l'honneur, l'obéissance aux chefs et la discipline.

M. Flocon allait s'assurer du fort de Vincennes au nom du Gouvernement provisoire.

M. Pagnerre se rendait à la mairie du dixième arrondissement, pour y veiller à la sûreté publique.

M. Étienne Arago maintenait le service des malles-poste, et organisait une correspondance extraordinaire

chargée d'échanger entre les départements et le Gouvernement provisoire les proclamations et les adhésions.

XIII

A l'Hôtel de ville, après le départ de M. Marche, le calme ne dura qu'un moment. Disparue à la surface, l'agitation était demeurée dans les profondeurs. La foule n'avait pas diminué. L'encombrement sur les marches de l'Hôtel de ville et sous la voûte d'entrée était si grand que le passage était impraticable. Immobiles à la même place, comme soumis à une puissance magique, tous ces hommes armés refusaient d'abandonner leurs postes. La faim même ne put les éloigner : plusieurs distributions de pain, faites sur leur demande, calmèrent leurs besoins. M. Corbon, sculpteur sur bois, appelé à l'Hôtel de ville comme chef de cabinet du maire de Paris, mit une heure entière à gravir ce défilé, non sans avoir plusieurs fois couru le péril d'y être étouffé.

Les rumeurs de l'inquiétude ou de la malveillance prenaient souvent le dessus sur les sentiments d'approbation et de confiance. Pour les apaiser, le maire de Paris et M. Louis Blanc durent rédiger, instantanément, cette proclamation :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

« Le Gouvernement provisoire de la République invite les citoyens de Paris à se défier de tous les bruits que feraient courir des gens malintentionnés. »

Ce n'était pas seulement sur la place et sur les marches de l'Hôtel de ville que s'exprimaient les assertions les plus étranges, les exagérations les plus violentes. A l'intérieur même de la maison commune, dans la grande salle du Trône, dans les pièces contiguës à celle où siégeait le Gouvernement, l'exaltation et la crainte que la République ne fût pas proclamée étaient si grandes, que M. Martin (de Strasbourg), à un certain moment, ne put parvenir à les calmer qu'en faisant signer, par un des membres du Gouvernement, ces simples mots : « Vive la République! » Ce papier, lu par lui, fut arraché de ses mains pour être publié et affiché dans Paris.

XIV

De trois à quatre heures, le tableau s'assombrit. Le tumulte va croissant. Les cris prennent plus d'intensité, les physionomies plus d'animation, les discussions plus de violence. Sur la place, les groupes se serrent encore devant les groupes qui surviennent. La tempête déchaîne tous ses signes précurseurs.

Un nouveau flot de peuple se lance et se heurte contre la masse rassemblée. Une décharge prolongée, tirée en l'air, retentit comme un signal de lutte. Saisis d'une espèce de vertige d'imitation, tous ceux qui sont armés suivent cet exemple. Puis de toutes parts s'élève un cri : « Le drapeau rouge! le drapeau rouge! »

XV

Ces coups de feu, ces cris, sont les indices manifestes d'une trame ourdie dans quelque conciliabule secret. La menace a précédé la demande. C'est bien au Gouvernement que s'adresse cette sommation, suscitée par d'inconnus meneurs parmi une population effervescente, qui se fait l'involontaire complice d'une démonstration dont elle ignore l'origine et le but. Veulent-ils un symbole nouveau d'une révolution plus ardente? Évoquant les souvenirs d'une autre époque, ne comprennent-ils la République qu'avec la terreur pour compagne et la proscription comme moyen? Espèrent-ils, par un coup d'anarchie, se glisser au pouvoir, et imposer à la France une dictature sans nom? Intimidation, pression, renversement, quel que soit leur désir caché, le feu qu'ils propagent circule, s'étend, embrase tout : « Le drapeau rouge! le drapeau rouge! »

Ainsi, de prime abord et en quelques heures, après la manifestation socialiste, l'explosion du sentiment ultra-révolutionnaire. Le Gouvernement provisoire, qui veut donner satisfaction au progrès, créer la liberté vraie, soutenir le faible, relever le pauvre, favoriser une meilleure distribution du bien-être et reconnaître le droit universel de cité, se voit dériver sur les deux écueils de la République. Il est obligé de défendre la Révolution, ce développement des principes sociaux et

politiques, contre ceux qui veulent en exagérer les tendances et en précipiter le cours, contre ceux qui soulèvent des fantômes d'épouvante.

XVI

Les fusils sont chargés des cartouches de la veille : les balles mêlent leurs sifflements aux mille bruits de la foule. Les passions populaires soufflent avec une telle furie, qu'une véritable panique monte jusqu'aux appartements où le Gouvernement a installé à la hâte ses bureaux. Le vide se fait autour de lui. MM. Lamartine, Marie, Garnier-Pagès, seuls présents en ce moment, attendent avec la tranquille fermeté d'hommes qui ont fait d'avance le sacrifice de leur vie à leur devoir.

Le tumulte approche; on entend les cris « Le drapeau rouge! le drapeau rouge! » surgir de la grande salle du Trône. M. Marie court là où le danger est le plus proche. Par une interpellation énergique, par des paroles parties du cœur, il cherche à rappeler les citoyens à leur patriotisme et à leur raison.

Une nouvelle décharge vient ébranler les vitres du cabinet où sont MM. Lamartine et Garnier-Pagès. Ils n'ont auprès d'eux que M. Duclerc et deux ou trois personnes, et à la porte, gardiens infatigables, sentinelles inébranlables, MM. Mallefille, Dartigues, Delanoue, Ortaire Fournier, Pensée, et quelques autres. Effrayé d'un péril irrésistible pour les membres du Gou-

vernement, l'un des plus dévoués les engage vivement à se retirer, s'ils ne veulent être jetés par les fenêtres. « Mais, » réplique M. Duclerc, « c'est la seule manière » honorable de sortir d'ici. »

M. Lamartine, dont maintes fois déjà dans la journée la parole puissante a apaisé l'agitation populaire, se dirige, calme et résolu, vers l'escalier principal. Il descend haranguer le peuple.

XVII

Par un mouvement naturel, M. Garnier-Pagès songe à la tribune improvisée où, deux heures auparavant, ses efforts ont réussi. Accompagné de M. Duclerc, il se porte à la croisée la plus voisine, dans l'arrière-cabinet du préfet. Après quelques instants d'attente, il parvient à se faire écouter :

« Le 24 février, la royauté a été renversée. La France est en république. — Richesses, honneurs, pouvoir, couronne, elle avait tout donné au monarque déchu; en échange, elle n'a pu obtenir la reconnaissance des droits de tous. — Après l'épreuve de 1830, après la bataille, après le sang si malheureusement versé, il n'y a plus de monarchie possible en France. (Vive la République!) Le peuple a reconquis sa souveraineté. Le Gouvernement provisoire remplira fidèlement sa mission en restituant tous les droits méconnus; mais il faut lui en laisser le temps. Il se préoccupe du bien-être

des ouvriers; il vient déjà de décréter l'assistance par le travail, et la distribution du million de la Liste civile aux plus nécessiteux. (Acclamations.) Pourquoi donc cette animation sans but, lorsque les résultats de la victoire sont assurés? Pourquoi vouloir changer le drapeau tricolore contre le drapeau rouge? Le drapeau tricolore est le symbole de l'affranchissement du peuple, de l'abolition du servage en 1789. C'était le drapeau de la première Révolution, de la première République. Ce glorieux drapeau a parcouru toute l'Europe; il est l'emblème de la liberté chez tous les peuples. Il doit être pur de tout excès, ce drapeau de la Révolution et de la République de 1848! »

Un immense cri de « Vive la République! » accueillit ces paroles.

XVIII

Cependant M. Lamartine, accompagné de MM. Recurt, Corbon, Payer, Flottard, etc., et d'élèves de l'École polytechnique, cherchait à se frayer un passage à travers ces masses qui encombraient les couloirs et les escaliers. Il rencontrait M. Lagrange, gouverneur de l'Hôtel de ville, qui, depuis le matin, s'épuisait en inutiles efforts contre le tumulte. Plusieurs fois obligé de s'arrêter, il adressait à ceux qui le pressaient jusqu'à l'étouffer de ces paroles qui lui ramenaient les plus rebelles. Il parvint ainsi sous la voûte de l'escalier principal; ce fut là qu'il trouva le

plus de résistance. Il arrivait dans un moment où un nouvel assaut était donné par ceux qui voulaient entrer. Presque tous étaient armés, et l'on entendait, au milieu des clameurs et du retentissement des armes à feu, les cris : « Le drapeau rouge! le drapeau rouge! » Au bout d'une perche flottait cet emblème, fait d'un morceau de velours rouge. La vue de Lamartine, dont la figure inspirée et l'attitude imposante témoignaient le calme du cœur, les efforts de ceux qui l'accompagnaient et qui réclamaient pour lui le silence et le respect finirent par triompher du bruit. M. Lamartine put se faire entendre de la foule du dehors.

« Il calma d'abord ce peuple par un hymne de paroles sur la victoire si soudaine, si complète, si inespérée même des républicains les plus ambitieux de liberté[1]. Il prit Dieu et les hommes à témoin de l'admirable modération et de la religieuse humanité que la masse de ce peuple avait montrée jusque dans le combat et dans le triomphe. Il fit ressortir cet instinct sublime qui avait jeté la veille ce peuple encore armé, mais déjà obéissant et discipliné, entre les bras de quelques hommes voués à la calomnie, à l'épuisement et à la mort pour le salut de tous. « Voilà ce qu'a vu le soleil d'hier, ci-» toyens! » continua Lamartine. « Et que verrait le soleil » d'aujourd'hui? Il verrait un autre peuple, d'autant » plus furieux qu'il a moins d'ennemis à combattre, se » défier des mêmes hommes qu'il a élevés hier au-dessus

[1] *Histoire de la Révolution*, par Lamartine, tome Ier, page 393.

» de lui, les contraindre dans leur liberté, les avilir dans » leur dignité, les méconnaître dans leur autorité qui » n'est que la vôtre, substituer une révolution de ven» geances et de supplices à une révolution d'unanimité » et de fraternité ; et commander à son gouvernement » d'arborer, en signe de concorde, l'étendard de combat » à mort entre les citoyens d'une même patrie, ce » drapeau rouge qu'on a pu élever quelquefois quand » le sang coulait, comme un épouvantail contre des en» nemis, ce drapeau qu'on doit abattre aussitôt après le » combat, en signe de réconciliation et de paix. J'aime» rais mieux le drapeau noir, qu'on fait flotter quelque» fois dans une ville assiégée, comme un linceul, pour » désigner à la bombe les édifices neutres consacrés à » l'humanité, et dont le boulet et la bombe même des » ennemis doivent s'écarter. Voulez-vous donc que le » drapeau de votre République soit plus menaçant et » plus sinistre que celui d'une ville bombardée ?... »

Après avoir combattu, par les raisons les plus puissantes sur l'imagination du peuple, le changement de drapeau, il ajouta : « Citoyens ! vous pouvez faire vio» lence au Gouvernement, vous pouvez lui commander » de changer le drapeau de la nation et le nom de la » France, si vous êtes assez mal inspirés et assez obstinés » dans votre erreur pour lui imposer une république de » parti et un pavillon de terreur. Le Gouvernement, je » le sais, est aussi décidé que moi-même à mourir plutôt » que de se déshonorer en vous obéissant. Quant à moi, » jamais ma main ne signera ce décret. Je repousserai

» jusqu'à la mort ce drapeau de sang, et vous devez le
» répudier plus que moi, car le drapeau rouge que vous
» nous rapportez n'a jamais fait que le tour du Champ
» de Mars, traîné dans le sang du peuple, en 91 et 93;
» et le drapeau tricolore a fait le tour du monde avec
» le nom, la gloire et la liberté de la patrie. »

A peine l'orateur a-t-il fini que l'enthousiasme s'empare des esprits. A la fièvre des passions mauvaises succède le transport des grandes pensées. Lacéré et jeté sur le pavé, le drapeau rouge disparaît. Les malintentionnés se taisent devant l'exaltation générale. La foule, éclairée, convaincue, acclame M. Lamartine; les plus rapprochés de lui pressent ses mains, touchent ses vêtements, et une explosion de « Vive la République! vive le Gouvernement provisoire! » annonce que tout péril est passé, et que le peuple sanctionne un accord plus intime avec le pouvoir qu'il a créé.

Cette tentative de drapeau rouge se propagea dans Paris. Elle fut renouvelée aux portes de quelques édifices et de certains journaux. Partout elle échoua devant une résistance aussi prononcée, aussi ferme, aussi courageuse que celle de l'Hôtel de ville.

XIX

Cette commotion exposa-t-elle l'existence du Gouvernement provisoire à un vrai danger? La France fut-elle menacée de l'intronisation d'inconnus destinés à

être eux-mêmes renversés, quelques heures après, par d'autres hommes plus inconnus encore? La Révolution eut-elle à redouter d'expirer dans l'anarchie?

Certes, si les membres du Gouvernement provisoire s'étaient laissés aller à la panique, s'ils avaient faibli devant la pression, s'ils avaient accepté le drapeau rouge, si l'audace des meneurs les avait à ce point acculés dans la honte, un effort, un coup de main! et leur chute eût suivi leur déshonneur. Mais, loin d'être intimidés par les clameurs et par les armes, ils avaient résolûment tenu tête à la tempête. Inspirés par leur foi dans la grandeur de leur mission, entourés du prestige de la popularité, imposant par leur énergie aux malveillants, repoussant le drapeau rouge comme un souvenir de sang, ralliant les citoyens un instant égarés, réveillant les sympathies par de glorieuses pensées, ils devaient triompher. — La victoire leur fut facile.

XX

Cependant l'agitation n'était pas si bien apaisée qu'elle ne pût renaître d'impulsions nouvelles. Aussi, lorsque les membres absents du Gouvernement revinrent auprès de leurs collègues, ils eurent également à lutter de leur influence et de leur parole, pendant toute la fin de la journée, contre les dernières excitations des meneurs, qui, repoussés mais non lassés, ne se retirèrent qu'afin de se concerter pour le lendemain.

Le Gouvernement provisoire publia immédiatement une proclamation et un décret.

PROCLAMATION : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

« Citoyens de Paris,

» Le coq gaulois et les trois couleurs étaient nos signes révérés quand nous fondâmes la République en France. Ils furent adoptés par les glorieuses journées de Juillet. Ne songeons pas, citoyens, à les supprimer et à les modifier : vous répudieriez les plus belles pages de votre histoire, votre gloire immortelle, votre courage, qui s'est fait connaître sur tous les points du globe. Conservons donc le coq gaulois, les trois couleurs. Le Gouvernement provisoire le demande à votre patriotisme. »

DÉCRET : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

« Le Gouvernement provisoire de la République déclare que la nation adopte les trois couleurs, disposées comme elles l'étaient pendant la République.

» Le drapeau portera ces mots : *République française.*

» Paris, 25 février. »

XXI

Depuis le 22 février, la population de Paris, curieuse de mouvement et de scènes dramatiques, avide

d'émotions, errait dans le dédale des terrains défoncés et des pavés amoncelés, dressait des barricades, et, sans prévision du lendemain, interrompait ainsi la circulation. Elle ne songeait pas que, les subsistances étant retenues aux portes de la capitale, elle se trouverait bientôt exposée aux angoisses de la faim. Le Gouvernement provisoire dut prévoir pour elle et pourvoir à ses premiers besoins.

Il s'occupa d'abord de l'administration municipale et des mairies, centres d'ordre et de bienfaisance où sont distribués les soins et les secours. M. Buchez, connu par son patriotisme éprouvé, sa philosophie progressive et ses œuvres historiques, honoré pour sa probité sévère, accepta les fonctions d'adjoint du maire de Paris, et prit immédiatement la direction avec M. Recurt.

Chargés de la reconstitution des mairies, MM. Recurt et Pagnerre menèrent promptement leur œuvre à bonne fin.

Les élèves de l'École polytechnique et MM. de Bassano et de Solms veillèrent à l'exécution pleine et entière des arrêtés du Gouvernement relatifs aux subsistances. Tout pouvoir leur fut donné pour assurer aux halles et entrepôts les approvisionnements des boulangers, et pour rétablir, à travers les barricades, une circulation qui permît les arrivages. — Les élèves des Écoles furent invités à ouvrir des communications jusqu'aux chantiers de bois, aux boulangers privés de combustible. — Autorisation fut donnée aux chefs de poste de distribuer, suivant les besoins, des bons de vivres et

de vin. — Les boulangers furent requis de mettre à la disposition des chefs de poste un cinquième de leur fabrication, en échange de bons de payement sur la Ville; mandés à l'Hôtel de ville, ils y reçurent leurs instructions. Leur travail de la nuit put suffire au pain du lendemain.

Le service des ambulances et des hôpitaux fut confié à MM. Thierry, Voillemier et Dumont.

Les prêts du Mont-de-piété sur linge, vêtements, etc., qui ne dépassaient pas la somme de dix francs, furent remis aux déposants.

XXII

Le ministre du commerce multipliait aussi ses démarches pour assurer l'alimentation de Paris. Il voyait les syndics de la boulangerie, courait aux halles et entrepôts, allait à la préfecture de police réclamer l'ouverture des voies indispensables aux approvisionnements.

Il trouva MM. Caussidière et Sobrier disposés à résister au Gouvernement provisoire. Il éprouva, pour s'en fairé reconnaître, de sérieuses difficultés : ils contestaient son autorité de ministre et celle du Gouvernement provisoire; ils prétendaient que les barricades devaient rester debout, intactes, dans un intérêt révolutionnaire. Les pourparlers furent longs, pénibles. Cependant l'accord s'établit, et MM. Caussidière et Sobrier donnèrent des ordres conformes à ceux du Gouvernement.

XXIII

Dès le premier moment de leur installation, MM. Caussidière et Sobrier, membres des Sociétés secrètes, en avaient appelé autour d'eux les débris.

Ces éléments divers s'étaient hâtés de se rallier sous leur bannière. Hommes déterminés, révolutionnaires convaincus et ardents; jeunes gens au cœur généreux, qui veulent atteindre le but du premier bond, sans tenir compte de la distance à franchir; socialistes de toutes sectes, jusqu'au communisme absolu; ouvriers de tous les métiers, impatients de dominer à leur tour, composaient la majorité. Mais dans leurs rangs s'étaient glissés des ambitieux de bas étage, des hommes violents, des ouvriers à la recherche d'un salaire sans travail, des agents secrets du pouvoir déchu, prêts à commettre tous les excès pour un peu d'or, et à ourdir toutes les conspirations pour les vendre au plus offrant.

Accourus à la préfecture de police, encore couverts des vêtements qu'ils n'avaient pas quittés depuis la lutte, la figure et les mains noircies de fange et de poudre, ils avaient, à l'imitation de leurs chefs, adopté pour uniforme le brassard rouge, la ceinture rouge, les pistolets aux côtés, le sabre traînant à terre. Cet accoutrement donnait à leur physionomie un caractère étrange, à leurs personnes une apparence mélodramati-

que, et produisait une impression sinistre dont ils semblaient s'enorgueillir.

XXIV

Indécis, MM. Caussidière et Sobrier flottaient entre leurs préventions contre certains membres du Gouvernement provisoire, le désir de conserver la fonction qu'ils avaient su prendre, l'espoir de pousser plus vigoureusement la Révolution, et la nécessité de se soumettre à un pouvoir, acclamé par le peuple, où MM. Ledru-Rollin, Flocon, Louis Blanc avaient accepté un rôle. Ils écrivaient au Gouvernement pour demander leur remplacement à un poste qu'ils n'occupaient que temporairement, et lorsque, délégué par le maire de Paris à la préfecture de police, M. Recurt se présentait pour en prendre la direction, ils lui faisaient une opposition qui le contraignait à se retirer. Ils se maintenaient donc dans une attitude équivoque qui n'était ni l'adhésion ni la révolte, et, pendant les scènes de l'Hôtel de ville, ils paraissaient attendre les événements avant de se prononcer nettement.

Ils n'étaient pourtant pas absorbés dans leurs personnalités au point d'oublier leurs devoirs. Ils s'adjoignaient M. Lucien de la Hodde comme secrétaire général, ne déplaçaient aucun employé, conservaient l'ordre de l'administration, surveillaient les prisons. Déjà Saint-Lazare avait été forcé, et il n'y restait

que cent vingt femmes malades à l'infirmerie, et une condamnée pour crime capital. Les détenus de la Force et de la Conciergerie, secondés par leurs complices du dehors, frappaient les portes et les murs, ébranlaient les serrures et les verrous, hurlaient en furieux : des actes de vigueur maîtrisaient les malfaiteurs, repoussaient leurs complices, et réprimaient ces tentatives insurrectionnelles d'évasion.

XXV

Les intérêts matériels venaient, ainsi que les sentiments de haine contre la royauté, les théories socialistes et les passions révolutionnaires, apporter leurs épisodes au drame de cette journée.

Des ouvriers, obéissant à leurs vieilles antipathies de concurrence contre les machines, se précipitent dans les ateliers de MM. Panckoucke, Bouchard-Huzard, Fain, Bautruche, Ducessois, Cosse, Pillet, etc., imprimeurs; ils en veulent aux presses mécaniques. Protégés par une force armée qu'ils entraînent à leur suite, rien n'arrête leur destruction. Le Gouvernement provisoire est avisé; il voit un exemple funeste; aussitôt il confie à des ouvriers le soin de rappeler à la raison des ouvriers égarés.

Cette intervention fut couronnée de succès. Les presses de certains journaux, également menacées, lui durent leur conservation. Une lettre des rédacteurs de *l'Atelier* à leurs camarades exerça une utile

influence. Le mal fut limité, et l'on n'eut à déplorer aucun autre événement de ce genre. — Les ouvriers imprimeurs sont au nombre des ouvriers les plus éclairés. On ne peut s'expliquer cette aberration, si éloignée de leurs mœurs, que par la surexcitation générale.

L'histoire recueille tous les faits comme enseignements pour l'avenir. Ici les leçons abondent. Le peuple y verra le mal et le bien qu'il a faits; il s'éclairera sur les moyens de conquérir la liberté, l'égalité et la fraternité; il écartera soigneusement ce qui fait tache à son manteau, ce qui fait ombre à son soleil; il repoussera les conseils de la violence pour interroger la raison; il apprendra que, pour fonder solidement sa souveraineté, il doit établir sa base non sur la force brutale, mais sur les principes de la justice éternelle.

XXVI

Refoulé hors de Paris, le génie de la dévastation alla s'attaquer aux chemins de fer. Nous empruntons aux annales des tribunaux l'exposé de ces actes de Vandales, et nous laissons le ministère public en raconter l'origine et les causes :

« Il est dans la destinée de toute industrie nouvelle » de déplacer d'autres industries et de froisser des in» térêts. Jusqu'à ce que ces intérêts soient parvenus à » se classer et à se frayer une autre voie, ils souffrent » et ne se résignent pas volontiers aux sacrifices que

» leur impose leur jeune rivale. Sans tenir compte des » bienfaits qu'elle apporte avec elle, ils ne voient que » le dommage immédiat qu'ils en éprouvent, et leur » étroit égoïsme n'admet pas, en compensation d'un » mal particulier, le bien-être général qui en résulte. » C'est dans ces fâcheuses dispositions que se trouvent, » à l'égard des chemins de fer, les populations des en» virons de Paris ; et telle est la cause bien constatée des » désordres que la justice a aujourd'hui à réprimer. Ces » désordres, il faut se hâter de le dire, n'ont été ni ex» cités ni soudoyés par aucune industrie rivale; et le » peuple des barricades y est resté complétement étran» ger. C'est une haine irréfléchie, ce sont des préven» tions aveugles qui ont tout à coup fait explosion, et » précipité, à la faveur des derniers événements, une » multitude passionnée et ignorante contre les chemins » de fer... »

M. Metzinger, avocat général, en accuse les égarements de l'égoïsme. Après avoir rappelé les inimitiés que l'industrie des chemins de fer a suscitées parmi certaines industries compromises, il émet cette pensée philosophique : « .... Les améliorations ne s'obtiennent » qu'au prix des sacrifices. Depuis soixante ans, le sang » de deux générations a coulé pour la cause de la li» berté. Les révolutions et la guerre ont décimé les plus » braves, les meilleurs; mais du deuil des familles sont » sortis l'affranchissement et la grandeur de la patrie. » Ainsi vont les choses! Le sacrifice est la grande loi » de l'humanité. L'industrie des chemins de fer, qui ap-

» porte à la civilisation de précieux bienfaits, a troublé
» bien des existences, et le ressentiment en est entré
» dans les cœurs, ressentiment qui, dans l'état régulier
» d'un gouvernement établi, demeurait contenu par la
» crainte; mais, au jour où une révolution soudaine est
» venue renverser la monarchie, ces sentiments se sont
» réveillés; excités par l'espérance de l'impunité, ils
» ont éclaté avec violence..... »

Nous lisons dans un autre réquisitoire des réflexions identiques : « ..... L'établissement du Chemin de fer du
» Nord avait porté une atteinte profonde aux industries
» qui desservaient, tant par terre que par eau, les con-
» trées que parcourt cette voie de fer. De là des haines,
» des idées de vengeance qui n'attendaient qu'un mo-
» ment favorable pour se faire jour..... »

Voilà les causes, voici les faits :

XXVII

Sur le Chemin du Nord, le 24 février, à onze heures du matin, une vingtaine d'individus accourent à la station de Saint-Denis, arrachent quelques rails pour intercepter les communications et seconder ainsi le mouvement populaire de Paris. Ils se retirent sans causer d'autre dommage.

Mue par un tout autre sentiment, dès que le détachement de troupes de ligne et de gardes nationaux, envoyé pour garder la voie, s'est éloigné, arrive une

bande d'individus partie de Labriche, grossie, sur son passage, d'hommes et d'enfants. Ils soulèvent les parapets du pont établi sur le canal, et les renversent. Ils portent l'incendie à la station de Saint-Denis. Commissaire de police, employés, pompiers, accourus à la lueur du feu, implorent vainement le concours des nombreux spectateurs. Crainte ou ressentiments partagés, tout secours est refusé. Successivement, les stations d'Enghien, Ermont, Franconville, Herblay, Pontoise, Auvers, l'Ile-Adam, vingt-cinq maisons de gardes, soixante-quinze wagons, des marchandises de toute sorte, deviennent la proie des flammes et du pillage.

Ce furent des mariniers, des éclusiers, des conducteurs de voitures de Labriche, d'Épinay, de Saint-Denis, qui furent les premiers coupables. Les bandes se recrutèrent ensuite parmi les habitants des communes traversées par le chemin de fer.

Au milieu de ces scènes de désordre, l'esprit se repose sur un incident intéressant. A Enghien, le chef de station, M. Bisetzki, enfouit dans son jardin deux millions de lingots d'or arrêtés par l'interruption des communications. Ce trésor fut foulé aux pieds et le secret fidèlement gardé par les ouvriers qui avaient aidé leur chef. Les lingots furent remis à leur destinataire.

XXVIII

Sur le Chemin de Saint-Germain, mêmes ravages. Le 25, à trois heures, trente à quarante hommes d'As-

nières et de Clichy, armés, font irruption dans l'espace compris entre le pont d'Asnières et la station; ils détruisent la voie. M. Flachat, ingénieur du chemin, et M. Durand, adjoint du maire, prévenus dès le matin et secondés de quelques habitants, s'épuisent en efforts inutiles. Un élève de l'École polytechnique, suivi d'une quarantaine de gardes nationaux, accourt de Paris, suspend un instant la dévastation, mais ne peut l'arrêter. De plus en plus nombreuse, la foule les déborde et leur présente bientôt des forces tellement supérieures, qu'ils sont obligés de céder. En se retirant, ils réussissent à préserver le pont de bois qui est en deçà de la rivière. De six à sept heures, la nuit couvre et facilite les tentatives d'incendie, qui, repoussées d'un côté, se reportent sur un autre point. Des matières inflammables sont entassées sous l'arche qui repose sur la rive droite; le feu prend, et peu après on voit le pont embrasé s'écrouler dans le fleuve. Les acclamations des dévastateurs célèbrent leur triomphe.

Entre huit et neuf heures du soir, quinze à vingt individus de Nanterre et de Rueil se portent vers le pont biais, situé à quatre cents mètres environ de la station de Nanterre; ils brisent les treillages de clôture, les entassent sur le pont avec de la paille et des branches d'arbres, et y mettent le feu. Tandis qu'une partie des incendiaires agit, quelques-uns, armés de fusils, forcent les passants à leur prêter la main. Mais le feu s'éteint pendant la nuit; le lendemain, au point du jour, il est rallumé : guérites, signaux, outils, l'alimentent. En

peu d'heures le pont est entièrement consumé. De dix à onze heures, les bâtiments des machines du Chemin de fer atmosphérique sont dévastés. Les portes, les fenêtres, les cloisons de la station sont brisées, les toitures enfoncées, les murailles démolies, les meubles dispersés.

La station de Rueil n'offre également qu'un monceau de ruines. — Bientôt aussi la lueur des flammes s'élève du pont de Chatou : la générale bat ; la garde nationale de Rueil et de Chatou s'émeut ; elle arrive avec les pompes ; mais elle ne peut sauver que la seconde arche.

XXIX

Au Chemin de Rouen, mêmes fureurs et mêmes scènes. Le pont de Bezons est brûlé ; la station de Meulan tombe sous le fer et le feu ; deux arches du pont du Manoir sont endommagées ; l'embarcadère de Saint-Sever, à Rouen, subit des dégâts considérables.

XXX

Dès la première alerte, les administrateurs des chemins de fer, MM. Banès, E. Péreire, Thibaudeau, etc., s'étaient présentés à l'Hôtel de ville pour implorer un appui. Le Gouvernement s'était empressé de leur donner une délégation de sa propre autorité, avec pouvoir

de requérir toutes forces publiques, gardes nationaux, troupes de ligne, fonctionnaires, citoyens. Les administrateurs délégués, secondés par les ingénieurs et les employés, firent, pour la conservation des richesses nationales confiées à leur direction, des efforts courageux et incessants. Sur certains points ils réussirent, sur d'autres ils échouèrent.

Le Gouvernement provisoire ne cessa de songer à leur salut, au milieu même des assauts qu'il avait à repousser. Il nomma des commissaires pour coopérer à cette difficile entreprise.

Désigné pour le Chemin du Nord, M. Augustin Hélie, plein de courage et de zèle, accompagné de quatre élèves des Écoles, remplit son mandat avec dévouement et succès. Les maires et les gardes nationales les y aidèrent et saisirent plusieurs incendiaires. La dévastation fut arrêtée, le 26, à Beaumont (Oise). Après deux jours de suspension, la Compagnie fut maîtresse de la circulation. Elle offrit de transporter gratuitement, sur réquisition du Gouvernement, toutes les subsistances dont on pourrait avoir besoin.

Deux autres délégués, MM. Hippolyte Dussard et Félix Avril, à peine investis de leurs pouvoirs, descendirent sur la place de l'Hôtel de ville. Proclamant leur mission au son du tambour, ils entraînèrent une centaine d'élèves des Écoles et plusieurs centaines de citoyens armés, encore couverts de la poussière des barricades. Les Chemins de fer de Saint-Germain et de Rouen étaient le plus en danger : ils se dirigèrent

sur les deux voies. Distribuant des détachements aux points attaqués, faisant des arrestations nombreuses, rétablissant l'ordre partout, ils parvinrent jusqu'à Rouen. « Notre drapeau, » disent-ils dans leur rapport, « portait ces mots : *République française; Expé-*
» *dition contre les incendiaires*. Il était beau de voir
» l'élite de la jeunesse française, associée aux soldats
» des barricades, dans une campagne contre les dé-
» vastateurs..... »

M. Aristide Guilbert, délégué pour sauvegarder le Chemin de fer d'Orléans, remplit sa difficile mission avec une rare intelligence et une habileté supérieure. Le succès couronna pleinement ses efforts, et il eut le bonheur d'empêcher tout dégât, toute destruction, de conserver sur tous les points la circulation. Accourant partout où il y avait menace, il sut préserver la voie et l'immense matériel de la compagnie, par son intervention active, par sa présence d'esprit et son énergie. Le Chemin de fer d'Orléans sortit intact de ces tentatives violentes.

XXXI

Nous avons cru devoir donner au récit de la dévastation des chemins de fer tout le développement que comporte cette histoire. Il est bon de connaître l'explosion des haines soulevées par la création de ces nouvelles voies de communication, et les crimes que commirent les intérêts froissés, le jour où la vengeance

put espérer l'impunité. La répression ne se fit pas attendre. Les commissaires du Gouvernement remplirent leur devoir. Les tribunaux instruisirent. Nous avons puisé nos renseignements à la source impartiale des archives judiciaires; nulle part nous n'y avons trouvé la main du peuple de Paris. Bien au contraire, nous voyons les combattants de Février courir à l'appel des délégués de l'autorité, et s'opposer à ces actes de vandalisme. La pensée politique et révolutionnaire a pu en entraîner quelques-uns à soulever quelques rails pour mettre obstacle à l'arrivée des troupes pendant la lutte; mais, dès le lendemain, ceux-là mêmes couraient protéger les chemins de fer, qu'ils savaient être les rapides propagateurs des progrès de la civilisation et du mot de l'avenir.

XXXII

L'histoire doit encore justifier le peuple de Paris d'un fait déplorable dont la responsabilité doit retomber sur ses seuls auteurs : l'incendie du château de Suresnes, propriété de M. Salomon Rotschild.

Ce qui suit est extrait de l'acte d'accusation[1] : « Le 25, à une heure après midi, un rassemblement » d'habitants de Suresnes et de Puteaux, et appartenant » pour le plus grand nombre à cette dernière commune, » se forma sur la place de Puteaux. Dans cette réunion

[1] *Moniteur*, 11 novembre 1848.

» tumultueuse, des menaces se firent entendre contre
» le château que le sieur Salomon Rotschild possède
» à Suresnes. Quelques individus s'écriaient qu'il fallait
» aller le détruire et le brûler; d'autres, qu'il fallait
» aller au mont Valérien chercher des armes. Plusieurs
» officiers de la garde nationale, dans l'espoir de con-
» tenir cette foule, se mirent à la tête du rassemble-
» ment, après s'être fait promettre obéissance et res-
» pect par le plus grand nombre, et le dirigèrent sur
» le fort. »

On passa devant le château. Une sourde agitation se fit remarquer : elle fut étouffée. On alla au fort. On revint. Le détachement rentra à Puteaux; mais des individus de l'arrière-garde voulurent pénétrer dans le château. Les officiers furent impuissants à les arrêter. « Voulez-vous, » s'écriait le principal meneur, « nous empêcher d'entrer chez Rotschild, qui est » cause que nous avons payé le pain si cher? » — « Il » nous a fait assez de mal! » — « Il y a longtemps » que Rotschild nous fait souffrir! »

M. Rotschild avait, pendant l'année de disette, entrepris un commerce de blé, qu'il achetait à l'étranger pour le vendre en France. Il avait ainsi rendu service au pays. Eh bien, aux yeux de ces hommes ignorants, il n'est qu'un accapareur, contre lequel se soulèvent leurs préjugés et leurs colères. Ils brisent les portes, vont à la faisanderie, et tirent des coups de fusil. A ce bruit, entraînée par l'exemple, une partie de la colonne revient sur ses pas. On descend dans les caves; on boit

le vin. On écrit sur les portes : « Mort aux voleurs! » L'ivresse monte aux cerveaux; les têtes s'échauffent; la destruction commence. Meubles, tableaux, glaces, objets d'art, tout est brisé, rien n'est pris [1]. Le feu, allumé dans les cours, dévore toutes les richesses du château. Quelques hommes veulent préserver les bâtiments : ils ne peuvent triompher de la rage convulsive des incendiaires. Les gardes nationaux essayent d'arrêter le plus coupable : il se défend et se sauve. Vers six heures, cette somptueuse demeure est la proie des flammes. — Cette scène paraît, sous une autre forme, une réminiscence du drame de Buzançais.

XXXIII

On n'eut pas à déplorer d'autre atteinte à la propriété particulière. Sur le bruit que la maison de campagne de M. O. Barrot, à Bougival, était menacée, le Gouvernement provisoire dépêcha deux élèves de l'École polytechnique. Ce n'était qu'une fausse alerte. — L'hôtel de M. Thiers avait également été protégé dès le premier jour.

XXXIV

Mais les châteaux royaux, appartenant au domaine privé ou à la Liste civile, étaient sérieusement exposés.

[1] L'acte d'accusation ne parle que de la soustraction d'un sac de poules et d'un vol de cent francs.

La conservation de Neuilly, Saint-Cloud, Meudon, Versailles, Chantilly, Rambouillet, du Raincy, etc., inspirait au Gouvernement provisoire les inquiétudes les plus vives. Pour les préserver, le maire de Paris avait fait publier, dans la nuit du 24, que ces édifices, devenus propriétés nationales, étaient placés sous la sauvegarde du peuple. A chaque instant des délégués partaient de l'Hôtel de ville dans toutes les directions pour veiller à leur salut et porter secours partout où besoin serait.

XXXV

Le 23, le château de Neuilly avait été garni de troupes et mis sous le commandement d'un colonel. Le 24, on s'attendait à voir le mouvement insurrectionnel remonter jusqu'à Neuilly. Le régisseur et les surveillants étaient dans l'anxiété. Il n'en fut rien. Ni le soir, ni la nuit, aucune tentative n'eut lieu contre cette résidence habituelle de la famille de Louis-Philippe.

« Le vendredi 25, » dit l'enquête judiciaire, « tandis » que la victoire populaire se signalait à Paris par le » maintien de l'ordre, des scènes de dévastation et » d'incendie avaient lieu au château de Neuilly. Dès le » matin, un grand nombre de personnes s'était présen» tées pour visiter le château et le parc, qui fut bientôt » envahi par les chasseurs. La foule grossissait toujours, » pendant qu'un escadron de cuirassiers et des soldats » d'infanterie, qui jusque-là avaient gardé le château,

» prenaient le parti de s'éloigner. Le régisseur avait » donné l'ordre d'ouvrir les grilles, devant lesquelles se » pressait une foule compacte. Il se confiait en cela » aux bons instincts du peuple, et tout annonce que » cette confiance n'aurait pas été trompée, sans l'exci- » tation qui bientôt devait naître d'une double cause. » Quelques hommes demandèrent à boire. La satisfac- » tion accordée à ce désir devint le signal du désordre, » et le peuple pénétra dans les caves du château. » L'abus du vin produisit chez un grand nombre les » plus tristes effets. On entra dans le principal bâti- » ment[1]; on précipita les meubles par les fenêtres; on » les amoncela pour y mettre le feu, et l'incendie qui » dévorait le riche mobilier, allumé par mille mains, » devait s'étendre à une partie du château lui-même, » et le réduire en cendres[2]. »

Instruit de ce désastre, le Gouvernement provisoire envoya deux élèves de l'École polytechnique, MM. Jutier et Royer. Ils luttèrent énergiquement. D'intrépides citoyens, MM. P. Roussel, le Preut, Pavie, etc., les secondèrent avec ardeur; et cependant la nuit finissait que la dévastation et l'incendie duraient encore. Alors, avec le concours d'un décoré de Juillet, de plusieurs gardes nationaux, sapeurs-pompiers et gens

[1] A quatre heures et demie du soir.

[2] Les caves contenaient des approvisionnements considérables de vin: 90 000 bouteilles, 1 200 fûts. La nouvelle circula bientôt dans tous les villages environnants qu'on buvait à merci le vin du roi, et que l'on en donnait à qui en voulait. De toutes parts on accourut. Le lendemain, il ne restait plus que 600 fûts et 160 bouteilles.

de service, ils prirent l'argenterie, évaluée à plus d'un million, des tableaux, des objets d'art, des livres précieux, et les transportèrent à la mairie, sous la garde de M. Ancelle, membre du conseil municipal. Ce ne fut que dans la soirée qu'un service de sûreté put être définitivement organisé pour la garde des débris de cette demeure royale.

Ici encore nulle trace des combattants de Paris : on n'y voit que l'écume des villages voisins. Et, triste révélation, la garde nationale de Neuilly ne mit aucun obstacle à la destruction ; les autorités, choisies parmi les familiers du château, laissèrent envahir le palais, qu'un peu de courage eût facilement préservé, et, parmi les mains dévastatrices, il en fut qui avaient reçu les bienfaits de la famille d'Orléans.

XXXVI

Au Raincy, la chasse attira dans le parc ; après la chasse, le sac des pavillons rustiques qui ornaient ce charmant séjour. La perte fut de peu d'importance.

XXXVII

M. F. Mallefille avait accepté la mission de veiller sur le palais de Versailles, où Louis-Philippe avait entassé les souvenirs historiques. « Tout le monde a fait

» son devoir, » dit M. F. Mallefille dans son rapport du 29 février, en remettant ses pouvoirs extraordinaires entre les mains du commissaire général du département, M. Hippolyte Durand. « La population, » par son adhésion spontanée au nouveau gouverne- » ment et par sa bonne attitude; la garde nationale, en » veillant nuit et jour sous les armes; les ouvriers ar- » més, par leur discipline et leur excellent esprit; la » municipalité, par son zèle infatigable; enfin, les » élèves de l'École polytechnique et de l'École de » Saint-Cyr, par leur dévouement, partout le même » et toujours admirable, ont assuré le maintien de l'or- » dre et le respect des lois. — M. l'évêque de Ver- » sailles et M. le pasteur Nelson Vors ont fait, le même » jour et à la même heure, célébrer des services fu- » nèbres et réciter des prières publiques pour l'âme » des citoyens morts en combattant pour la liberté. » Après les avoir remerciés de cette initiative à la fois patriotique et religieuse, M. Mallefille signalait à l'attention du Gouvernement MM. Maréchal, lieutenant du génie, et Villaret de Joyeuse, sous-lieutenant au 1er régiment de ligne, qui lui avaient prêté le concours le plus vigoureux.

Saint-Cloud, Meudon, Chantilly, Rambouillet, où le Gouvernement provisoire avait également envoyé des délégués, furent heureusement sauvegardés, grâce au zèle et à l'activité de personnes dont nous regrettons de ne pouvoir citer les noms.

XXXVIII

Des rumeurs sinistres ne cessaient de circuler sur le fort de Vincennes : « La garnison n'avait pas reconnu le Gouvernement provisoire; elle conservait une attitude hostile. Dernier asile de la monarchie, dernier danger pour Paris, le fort pouvait couvrir la cité de bombes et de fusées incendiaires. » Armées, animées, les masses des faubourgs et des communes voisines s'accumulaient devant les portes et les fossés de la citadelle. Une collision paraissait imminente. Le moindre incident pouvait renouveler la scène des Capucines. Les ponts-levis levés et le refus de distribuer les fusils donnaient lieu à ces craintes, à cette exaltation : ces deux mesures n'étaient que l'exécution des ordres du général Bedeau, qui avait donné des instructions contre la dispersion des immenses provisions d'armes et de munitions. Le peuple ne voyait que l'apparence : la résistance à ses réclamations. L'intervention de M. Flocon, accouru de l'Hôtel de ville, agit sur les troupes et dégagea la responsabilité des chefs. Un capitaine d'artillerie, M. Tamisier, dont la jeunesse et le maintien plurent à la foule, parvint à l'émouvoir par des paroles de cœur. La lutte fut évitée. M. Tamisier, entraîné à l'Hôtel de ville, y reçut l'accueil dû à son courage, et des témoignages sympathiques pour l'armée.

Le Gouvernement provisoire répondit à ces inquié-

tudes par une proclamation. Il annonça que Vincennes, tous les autres forts et les casernes avaient reconnu son autorité. Il déclara de plus (au *Moniteur*) que des mesures aussi promptes qu'énergiques avaient été prises pour la conservation des munitions de guerre renfermées à l'École militaire et à Vincennes.

XXXIX

Le soir, les élèves de Saint-Cyr, au nombre de six cents, vinrent à l'Hôtel de ville offrir au Gouvernement provisoire d'unir leur dévouement au dévouement des élèves des autres Écoles, polytechnique, normale, centrale, de médecine, de droit, d'Alfort, etc., de participer avec eux à la garde de l'Hôtel de ville et aux missions confiées à leur zèle et à leur courage. Cette offre fut acceptée.

XL

Aux approches de la nuit, tous les membres du Gouvernement provisoire se trouvaient réunis à l'Hôtel de ville. Chacun rendit compte de ses efforts et de ses travaux. Chaque heure de cette mémorable journée avait été marquée pour eux par une lutte, par un drame, par un devoir accompli. Épuisés de fatigues, la grandeur de l'œuvre avait soutenu leurs forces. De péripéties en péripéties, ils avaient passé par les épreuves les plus périlleuses, et ils les avaient surmontées. Ils

avaient pu contenir, diriger ce peuple enivré de victoires et de libertés. Ils avaient résisté au torrent anarchique qui débordait; sans réticence, ils avaient proclamé les droits de la nation; sans faiblesse, ils en avaient appliqué les principes; sans délai, ils avaient affermi les bases de la force publique : garde nationale, armée, garde mobile. Ils avaient entouré le berceau de la République des idées de générosité, de conciliation, d'union, d'ordre, de progrès. Ils avaient exalté toutes les passions nobles, refoulé toutes les mauvaises. Ils avaient dit : « Il n'y a plus de classes parmi les fils de la même patrie; il n'y a plus de partis. La République appartient à tous. Chacun y a sa place, son droit, sa liberté! »

XLI

Le Gouvernement provisoire résistait aux entraînements du peuple, afin de le conduire plus sûrement au but marqué par Dieu : l'amélioration morale et matérielle. Aux impatiences irréfléchies, aux exigences impossibles, il répondait : « Vous avez donné à la mo-
» narchie constitutionnelle trente années de travail, de
» souffrances, de misères. Vous lui avez payé à profu-
» sion l'impôt d'argent et l'impôt du sang... Et vous
» n'accorderiez pas quelques jours et quelques sacri-
» fices à un gouvernement élu par vous! »

Ce mot sublime : « Le peuple a trois mois de souf-
» frances au service de la République, » ne fut jamais

une réalité; cette histoire le prouvera à chaque page. Que n'a-t-il été vrai! la République eût été fondée à jamais.

Pour bien connaître la situation exacte, il faut lire la proclamation que les membres du Gouvernement, réunis en conseil, se virent obligés de publier dans la nuit du 25 février.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PROCLAMATION DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Aux citoyens de Paris.

« Citoyens de Paris,

» L'émotion qui agite Paris compromettrait, non la victoire, mais la prospérité du peuple. Elle retarderait le bénéfice des conquêtes qu'il a faites dans ces deux immortelles journées.

» Cette émotion se calmera dans peu de temps, car elle n'a plus de cause réelle dans les faits. Le gouvernement renversé le 22 s'est enfui. L'armée revient d'heure en heure à son devoir envers le peuple et à sa gloire : le dévouement à la nation seule. La circulation, suspendue par les barricades, se rétablit prudemment, mais rapidement; les subsistances sont assurées, les boulangers que nous avons entendus sont pourvus de farines pour trente-cinq jours. Les généraux nous apportent les adhésions les plus spontanées et les plus complètes. Une seule chose retarde encore le sentiment de la sécurité publique : c'est l'agitation du

peuple qui manque d'ouvrage, et la défiance mal fondée qui fait fermer les boutiques et arrête les transactions.

» Demain l'agitation inquiète d'une partie souffrante de la population se calmera sous l'impression des travaux qui vont reprendre et des enrôlements soldés que le Gouvernement provisoire a décrétés aujourd'hui.

» Ce ne sont plus des semaines que nous demandons à la capitale et au peuple pour avoir réorganisé un pouvoir populaire et retrouvé le calme qui produit le travail. Encore deux jours, et la paix publique sera complétement rétablie! encore deux jours, et la liberté sera inébranlablement assise! encore deux jours, et le peuple aura son gouvernement.

» Paris, 25 février, soir.

» *Les Membres du Gouvernement provisoire de la République,*

» DUPONT (DE L'EURE), ARAGO, LAMARTINE, LEDRU-ROLLIN, CRÉMIEUX, MARIE, GARNIER-PAGÈS, LOUIS BLANC, A. MARRAST, FERDINAND FLOCON, ALBERT, ouvrier. »

Les proclamations, comme les discours du Gouvernement provisoire, produisaient une impression favorable et salutaire; mais cette impression disparaissait bientôt, effacée par le moindre souffle des passions. A côté de l'appel si pressant du pouvoir, on pouvait lire sur les murailles une affiche sans signature, sans nom d'imprimeur, faite au nom des combattants répu-

blicains, à l'adresse du Gouvernement, dénonçant la résolution d'arborer et de maintenir le drapeau rouge, et se terminant par ces mots : « Le peuple victorieux n'amènera pas son pavillon. »

XLII

Le Conseil demeura en permanence, sans que la nuit interrompît ses travaux. A peine si les membres du Gouvernement eurent le temps de passer tour à tour dans un cabinet voisin pour prendre une collation dont la singularité permet le récit. Du vermicelle servi dans un verre, une côtelette, un peu de fromage, de l'eau, du vin acheté chez le marchand du coin; ce fut là le seul repas d'une journée si laborieuse. Il y avait pourtant progrès sur le souper de la veille.

Le cabinet du secrétaire général, où siégeait le Gouvernement, était trop éloigné. On profita de la nuit pour se reporter dans les premières pièces, d'où l'on avait été successivement forcé de se retirer le 24. Une antichambre, séparée par des planches de la salle de l'Horloge, servit de poste aux élèves des Écoles, et le salon du préfet, de bureau pour les employés improvisés; le cabinet du préfet fut occupé par MM. Martin (de Strasbourg), Corbon, Charles Royer, etc., qui veillaient à la transmission des ordres. Les membres du Gouvernement revinrent dans l'arrière-cabinet, où avait été rédigée et discutée la proclamation de la République.

La journée du 25 était enfin écoulée!

CHAPITRE TROISIÈME.

La foule revient; les scènes de la veille se renouvellent; le drapeau rouge reparaît. — M. Louis Blanc propose au Conseil la substitution du drapeau rouge au drapeau tricolore; discussion sur cette proposition; elle est repoussée; proclamation. — Rosette rouge. — Nouvel appel du Gouvernement au peuple. — Décret relatif à l'établissement d'ateliers nationaux; adresse du ministre des travaux publics aux ouvriers. — Ligne de conduite à suivre; avant le 24 février, la République excitait de vives antipathies. — M. Lamartine demande l'abolition de la peine de mort en matière politique; elle est votée à l'unanimité; sa proclamation sur le perron de l'Hôtel de ville; discours de M. Lamartine au peuple. — L'abolition de la peine de mort en matière criminelle est réservée au jugement de l'Assemblée nationale; l'ordre est donné de surseoir jusque-là à toute exécution capitale. — Le serment politique est aboli. — M. Ledru-Rollin justifie les légitimistes contre les calomnies; le Gouvernement vote des crédits et prend des mesures pour sauvegarder la famille royale; il facilite la retraite des ministres tombés et des personnes compromises. — La Cour d'appel ordonne des poursuites contre M. Guizot et ses collègues. — M. Caussidière fait rechercher la duchesse d'Orléans aux Invalides. — Conspirations contre le Gouvernement provisoire; une séance de club au Prado; M. Auguste Blanqui; M. Martin (de Strasbourg). — Position irrégulière de MM. Caussidière et Sobrier; le maire de Paris va à la préfecture de police faire reconnaître son autorité; il nomme M. Caussidière son délégué provisoire à l'administration de la police du département de la Seine. — Appréhensions de certains membres du Gouvernement provisoire; rendez-vous chez M. Marie; insuccès de la réunion. — Annonce d'une cérémonie civique sur la place de la Bastille, au pied de la colonne de Juillet. — Une modification s'introduit insensiblement dans la composition du Gouvernement provisoire: les quatre secrétaires en deviennent membres, et M. Pagnerre, secrétaire général. — Cérémonie à la Bastille; allocutions de MM. Arago, Dupont (de l'Eure) et Crémieux; défilé; revue; adhésion unanime à la République.

I

Le jour ramena sur la place de l'Hôtel-de-Ville la foule et le bruit. Les colonnes, aussi nombreuses, moins hostiles en apparence, mais soumises à un ordre

qui trahissait plus d'entente et de résolution, se succédaient sans interruption. Elles déployaient des bannières sur lesquelles des inscriptions concises exprimaient nettement leurs vœux. Bientôt même apparurent les drapeaux rouges, non plus improvisés, comme la veille, de lambeaux arrachés au hasard, mais faits d'étoffes aux larges plis et à la couleur brillante. On sentait la préméditation, la volonté de faire arborer ce nouveau symbole. On vit alors se renouveler les scènes de la veille, fantazias à coups de fusil, clameurs, vivat, accusations de trahison, applaudissements, assauts sur l'escalier principal, choc des masses contre les masses, mouvement incessant d'une eau bouillonnante. Le tumulte était si intense, qu'on s'aperçut à peine de la chute d'un homme qui, placé à l'une des croisées et gesticulant, se laissa involontairement choir sur la place.

A un moment, quelques individus parvinrent à se hisser jusqu'au-dessus de la porte principale et à attacher un drapeau rouge à la statue de Henri IV. Cette inauguration fut saluée par un hourra général. Il fallut toute l'énergie de MM. Pagnerre et Bixio pour faire enlever ce drapeau.

II

Aucun des membres du Gouvernement ne s'était éloigné : leur réunion rendait la résistance plus facile.

Écho des sentiments du dehors, M. Louis Blanc pro-

posa au Conseil de changer les couleurs nationales et de remplacer le drapeau tricolore par le drapeau rouge. La délibération, souvent interrompue par les mille incidents de la situation, dura près de trois heures.

Suivant M. Louis Blanc, « à toute grande révolution il faut un drapeau! Celui qu'il demande est-il un vœu de guerre implacable? est-il un appel à des passions farouches? Non! Le peuple est grand et généreux; il n'obéit pas à une inspiration sauvage. Lorsqu'en 1789 le drapeau tricolore fut adopté, la royauté vivait encore, et ce fut pour donner un emblème à la réconciliation du roi et du peuple, qu'au rouge et au bleu, couleurs du tiers état parisien, on allia le blanc, couleur de la royauté. Le drapeau tricolore porte donc l'idée d'un compromis; il porte la trace des préjugés monarchiques. Après la Révolution de Février, il n'y a plus de roi: pourquoi conserver la couleur de la royauté? On ne reconnaît plus qu'une souveraineté, celle du peuple : pourquoi s'attacher à l'emblème d'une souveraineté multiple?... Pourquoi un drapeau qui, par la diversité des couleurs, semble faire revivre la distinction des classes? On demande le drapeau rouge comme signe d'unité! Ce fut d'ailleurs l'étendard historique des Gaulois, sous lequel nos pères ont lutté contre Rome, et, jusqu'à Jeanne Darc, contre les Anglais. Enfin, le drapeau rouge est le drapeau des barricades, le drapeau du peuple. On ne peut abandonner le symbole sans paraître abandonner les principes. »

Ces considérations étaient réfutées d'avance par les

discours et les proclamations de la veille; on ajouta : « Le drapeau des barricades, le drapeau du peuple, le drapeau des principes, c'est le drapeau tricolore! Ce furent la victoire du peuple et le triomphe des principes qui forcèrent la royauté absolue de l'accepter en 1789. Après avoir disparu, en 1814 et 1815, sous les baïonnettes étrangères, ce furent encore la victoire du peuple et le triomphe des principes qui le relevèrent en 1830. Loin de faire revivre la différence des classes, il est le symbole de leur union dans la Révolution. Il représente la fusion de toutes les opinions, de tous les antagonismes, de toutes les divisions, de tous les rangs, de toutes les distinctions. Si à chaque révolution il faut un drapeau nouveau, il y aura donc autant de modifications de couleurs! Que deviendront la tradition et la fidélité au but que la nation veut atteindre? Le changement des emblèmes, c'est la séparation à l'infini des citoyens. Vous aurez les blancs, les rouges, les bleus, les roses, les violets, les verts. Chaque jour vous verrez surgir dans la République un nouveau symbole, un nouveau parti, une nouvelle doctrine qui voudra dominer à son tour. Vous allez créer le désordre, inaugurer la guerre civile perpétuelle, porter l'effroi dans le présent et la terreur dans l'avenir. Ne vaut-il pas mieux rassurer les esprits? Ralliez-vous donc au premier drapeau de la première République. Remontez à cette sainte origine de la régénération du peuple. Conservez pieusement ce signal légué par nos pères aux destinées futures. A la liberté, à l'égalité, à la

fraternité, à la souveraineté du peuple, principes invariables, laissez un drapeau qui ne varie pas! »

Chacun à son tour émit ses arguments. — M. Carnot disait à M. Louis Blanc : « Vous qui avez écrit l'*Histoire » de la Révolution*, vous voulez donc la déchirer! » — M. Goudchaux faisait valoir, avec chaleur, des raisons nées de la circonstance. — Un autre s'écriait : « Le dra» peau tricolore est le drapeau de la *Marseillaise!* Effa» cez donc le chant de la *Marseillaise*, le chant de la » délivrance, ce chant du monde entier! »

M. Ledru-Rollin, admirateur passionné de la Montagne, énonçait des considérations prises de son point de vue : « Le drapeau tricolore est le drapeau de la Convention, le drapeau de 93 et de 94, le drapeau de l'appel aux armes, qui a guidé les citoyens aux premières batailles de la République contre les armées ennemies, contre les rois coalisés, qui a vu chasser les étrangers du territoire de la patrie! Que veut-on de plus? que veut-on de mieux? » Il apportait ensuite au Conseil le dessin du drapeau tricolore peint par David sur la demande de Robespierre.

M. Louis Blanc était seul de son avis. Mais, pénétré de ses idées, il prolongeait la délibération.

Le tumulte ne cessait ni à l'intérieur ni à l'extérieur de l'Hôtel de ville. Il fallait un terme aux débats. L'on décida que le drapeau tricolore serait maintenu, et que, pour donner satisfaction à l'opinion contraire, une rosette rouge serait attachée à la hampe. La proclamation suivante fut adoptée à l'unanimité :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

« Le Gouvernement provisoire déclare que le drapeau national est le drapeau tricolore, dont les couleurs seront rétablies dans l'ordre qu'avait adopté la République française; sur ce drapeau sont écrits ces mots: RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, *Liberté, Égalité, Fraternité*, trois mots qui expliquent le sens le plus étendu des doctrines démocratiques dont ce drapeau est le symbole, en même temps que ses couleurs en continuent les traditions.

» Comme signe de ralliement et comme souvenir de reconnaissance pour le dernier acte de la révolution populaire, les membres du Gouvernement provisoire et les autres autorités porteront la rosette rouge, laquelle sera placée aussi à la hampe du drapeau. »

III

On ne vit plus alors dans Paris que des rosettes rouges à toutes les boutonnières. Chacun s'empressa de porter ce signe de la Révolution. Peu après il disparut, comme avaient disparu à d'autres époques les fleurs de lis, les bouquets de violettes, tous ces signes d'une heure et d'une circonstance.

IV

Afin de répondre aux rumeurs malveillantes, de dissiper les craintes et les soupçons, de faire renaître la confiance et le travail, le Gouvernement fit un nouvel appel au peuple :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Au nom du peuple français.

« Citoyens,

» La royauté, sous quelque forme que ce soit, est abolie.

» Plus de légitimisme, plus de bonapartisme, pas de régence.

» Le Gouvernement provisoire a pris toutes les mesures nécessaires pour rendre impossible le retour de l'ancienne dynastie et l'avénement d'une dynastie nouvelle.

» La République est proclamée.

» Le Peuple est uni.

» Tous les forts qui environnent la capitale sont à nous.

» La brave garnison de Vincennes est une garnison de frères.

» Conservons avec respect ce vieux drapeau répu-

blicain dont les trois couleurs ont fait avec nos pères le tour du monde.

» Montrons que ce symbole d'égalité, de liberté, de fraternité, est en même temps le symbole de l'ordre, et de l'ordre le plus réel, le plus durable, puisque la justice en est la base et le Peuple entier l'instrument.

» Le peuple a déjà compris que l'approvisionnement de Paris exigeait une plus libre circulation dans les rues de Paris, et les mains qui ont élevé les barricades ont, dans plusieurs endroits, fait dans ces barricades une ouverture assez large pour le libre passage des voitures de transport.

» Que cet exemple soit suivi partout ; que Paris reprenne son aspect accoutumé ; le commerce, son activité et sa confiance ; que le Peuple veille à la fois au maintien de ses droits, et qu'il continue d'assurer, comme il l'a fait jusqu'ici, la tranquillité et la sécurité publiques. »

V

Mais les discours et les proclamations ne suffisaient pas. Le peuple, sans travail, ne pouvait vivre de paroles. Deux années de disette, d'inondations, de crise financière, avaient pesé sur l'industrie, réduit le nombre des bras occupés, épuisé depuis longtemps les modiques économies des ouvriers et plongé un grand nombre d'entre eux dans la misère. Leurs logis étaient vides des meubles vendus, leurs vêtements mis au

mont-de-piété. Leurs familles affaiblies, chétives, attendaient, quelquefois vainement, le pain du jour. Les souffrances étaient aiguës, les privations mortelles. La charité, vivement sollicitée par le pouvoir déchu, n'avait pu satisfaire aux besoins des pauvres. Si l'on parcourt les archives des bureaux de bienfaisance avant février 1848, on verra que nous n'assombrissons en rien le tableau.

La Révolution ne créait donc pas cette situation : elle en héritait. Le Gouvernement provisoire recueillait de la monarchie une autorité impuissante sur une population affamée, dénuée de tout, sans travail, sans salaire, victorieuse et armée.

Que pouvait-il, que devait-il faire ? Fallait-il abandonner cette population aux suggestions du désespoir, aux mauvais conseils des passions, aux excitations des ambitieux, aux entraînements des malveillants, aux théories inapplicables, aux désordres de la place publique? Lorsque des hordes de dévastateurs saccageaient, incendiaient au dehors les chemins de fer et les châteaux royaux, fallait-il laisser la destruction dévorante se propager jusque dans l'intérieur de Paris? Fallait-il, comme dans la Rome antique, ouvrir les greniers publics, puiser dans le trésor, distribuer à chacun sa ration de blé et sa pièce d'or, et donner le salaire sans le travail ? Le Gouvernement crut qu'il valait mieux accorder le travail en échange du salaire et assurer la subsistance par le travail, ainsi qu'il l'avait déclaré la veille.

VI

Dans les temps de pleine prospérité, l'État ne doit pas, à moins d'absolue nécessité, entreprendre ces grands travaux publics qui enlèvent à l'industrie privée et à l'agriculture des bras indispensables et qui leur font une concurrence ruineuse; il doit, au contraire, par une pondération utile, les réserver aux heures de crise, alors que les ateliers sont fermés. C'est ainsi que la main de Dieu et le génie de l'homme créent ces immenses réservoirs d'eau qui alimentent les rivières et les canaux aux époques de sécheresse.

Conseillé par la vérité de ce principe, inspiré par des sentiments d'humanité et de salut public, convaincu qu'il était plus noble de secourir l'ouvrier par le travail qui honore que par l'humiliante aumône, le Gouvernement provisoire vota à l'unanimité ce décret :

Paris, 26 février 1848.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

« Le Gouvernement provisoire de la République

» Décrète l'établissement immédiat d'Ateliers nationaux.

» Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret.

» *Les membres du Gouvernement provisoire.* »

Le lendemain, sur la proposition du ministre, le Gouvernement ordonnait la reprise de tous les travaux en cours d'exécution et l'organisation de nouveaux travaux. « Ouvriers de Paris, » disait M. Marie, « vous » voulez vivre honorablement par le travail; tous les » efforts du Gouvernement provisoire tendront, soyez- » en sûrs, à vous aider à l'accomplissement de cette » volonté.

» La République a le droit d'attendre, et elle attend » du patriotisme de tous les citoyens, que l'exemple » qu'elle donne soit suivi... Que partout donc les tra- » vaux reprennent leur activité. Ouvriers! après la » victoire, le travail; c'est encore un bel exemple que » vous avez à donner au monde; et vous le donnerez! »

Les ouvriers étaient invités à s'adresser immédiatement aux maires de leurs arrondissements, qui les dirigeraient sans retard sur les chantiers.

VII

Telle fut l'origine des Ateliers nationaux. Tous les partis, sans exception, mus par les raisons mêmes qui avaient décidé le Gouvernement, applaudirent à cette création. Nous pourrions citer à profusion les journaux de toutes les nuances : l'on y verrait que la presse donna la plus haute approbation à cette mesure, née, non d'une pensée machiavélique ni d'une théorie socialiste, mais de la gravité des circonstances, qui ne permettait ni délai ni hésitation.

VIII

Tout gouvernement nouveau marque son avénement par un acte qui résume sa pensée et trace son avenir. Chaque pouvoir a son baptême, de clémence ou de sang, de grandeur ou de bassesse, de franchise ou de ruse, de liberté ou de despotisme, qui caractérise son origine et manifeste ses tendances et son but. Comment le Gouvernement provisoire pouvait-il inaugurer la République de 1848? Au peuple, à la nation entière, à l'Europe, au monde, quel exemple devait-il offrir? quel enseignement devait-il donner? quel progrès de l'humanité accomplirait-il pour la postérité? quelle place allait-il se faire dans l'histoire?

Les fondateurs de la République de 1848 devaient-ils reprendre la tradition des fondateurs de la République de 1793? ressaisir la politique de la Convention, remonter à ce sanglant point de départ, poursuivre cette dictature sans limites, recommencer les proscriptions, redresser l'échafaud, tirer des veines françaises tout sang royaliste et aristocratique, créer les assignats, confisquer les biens, déclarer la guerre à l'Europe, imprimer la terreur? Devaient-ils, en application d'idées nouvelles, imposer des théories d'organisation du travail, forcer l'association, modifier les bases de la propriété, supprimer toute entrave à l'action de l'autorité, et briser tout obstacle à la démocratie?

Après avoir triomphé à l'intérieur et à l'extérieur, la Révolution succomba. Pendant de longues années, la première République subit les accusations, les calomnies, la flétrissure. Sans défense, sans justification, jugée sur les témoignages des vaincus ou sur les fragments tronqués ou falsifiés de l'histoire, elle ne laissa qu'une tradition de spoliation, de dictature, de banqueroute et de sang.

En 1848, le Gouvernement provisoire héritait de toutes les préventions hostiles à la République. La nation ne désirait pas la République, mais elle ne voulait plus la monarchie. Le nombre des républicains convaincus était minime.

X

Les membres du Gouvernement provisoire, tous, sans exception, comprirent qu'ils ne pouvaient se reporter à la veille du 9 thermidor; mais ils conservèrent des tendances et des inspirations diverses. Les uns sentaient en eux des regrets, des sympathies pour les moyens, pour les hommes, pour les expressions mêmes de cette époque. Les autres pensaient et affirmaient qu'il fallait, pour réhabiliter la République auprès de l'opinion publique, la faire accepter et non l'imposer, gouverner par l'amour et non par la terreur, par la liberté et non par la dictature.

Hâtons-nous de le dire! la proclamation des grands

principes de la Révolution, leur application même, ne soulevèrent dans le Conseil aucune divergence d'opinion.

XI

L'abolition de la peine de mort était l'acte éclatant qui résumait ce système pacifique de liberté, d'ordre, d'humanité et de progrès. C'était le baptême qui sanctifiait la République dans le présent, et qui lui ouvrait à tout jamais l'avenir.

M. Lamartine eut l'éternel honneur d'en faire la proposition le premier, le premier jour de la République, le 25 février. Cette sublime pensée alla droit au cœur des membres du Gouvernement. Seul, M. Louis Blanc réclama un plus mûr examen; mais, le lendemain, éclairé sur la grandeur de l'acte, il faisait lui-même la proposition de reprendre la question, et il lui donnait sa pleine et entière adhésion.

Le vote fut enthousiaste et unanime. M. Carnot réclama pour les ministres, qui faisaient partie du Conseil sans être membres du Gouvernement provisoire, l'apposition de leurs signatures sur le décret, qui fut à l'instant même rédigé.

D'un mouvement spontané, tous les membres du Conseil se levèrent pour aller annoncer au peuple la bonne nouvelle. M. Dupont (de l'Eure), qui présidait, M. Arago, à qui la Révolution avait redonné la vie, MM. Lamartine, Marie, Ledru-Rollin, Crémieux, Gar-

nier-Pagès, Louis Blanc, Flocon, Marrast, Albert, Goudchaux, Carnot, Bethmont, Subervie, accompagnés de MM. Martin (de Strasbourg), Pagnerre, Flottard, Duclerc, Buchez, Recurt, etc., et de tous les citoyens qui n'avaient cessé de les aider dans leurs travaux, précédés et escortés par les jeunes gens des Écoles, s'avancèrent sur le perron de l'Hôtel de ville. La foule immense qui couvrait la place et les quais, tumultueuse, agitée, se tut et écouta. M. Lamartine, le décret à la main, s'exprima ainsi :

« Citoyens !

» Le Gouvernement provisoire de la République vient prendre le peuple à témoin de sa reconnaissance pour ce magnifique concours national qui vient accepter ces nouvelles institutions. (Acclamations prolongées de la foule et de la garde nationale.)

» Le Gouvernement provisoire de la République n'a que d'heureuses nouvelles à annoncer au peuple assemblé.

» La royauté est abolie.

» La République est proclamée.

» Le peuple exercera ses droits politiques.

» Des ateliers de travail nationaux sont ouverts pour les ouvriers sans salaire. (Immense acclamation.)

» L'armée se réorganise. La garde nationale s'unit indissolublement avec le peuple pour fonder promptement l'ordre, de la même main qui vient de conquérir la liberté. (Acclamations nouvelles.)

» Enfin, messieurs, le Gouvernement provisoire a voulu vous apporter lui-même le dernier des décrets qu'il vient de délibérer et de signer dans cette mémorable séance : l'abolition de la peine de mort en matière politique. (Bravos unanimes.)

» C'est le plus beau décret, messieurs, qui soit jamais sorti de la bouche d'un peuple le lendemain de sa victoire. (Oui ! oui !)

» C'est le caractère de la nation française qui échappe en un cri spontané de l'âme de son gouvernement. (Oui ! oui ! bravo !) Nous vous l'apportons ; je vais vous le lire. Il n'y a pas de plus digne hommage au peuple que le spectacle de sa propre magnanimité. »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

« Le Gouvernement provisoire, convaincu que la grandeur d'âme est la suprême politique, et que chaque révolution opérée par le peuple français doit au monde la consécration d'une vérité philosophique de plus ;

» Considérant qu'il n'y a pas de plus sublime principe que l'inviolabilité de la vie humaine ;

» Considérant que, dans les mémorables journées où nous sommes, le Gouvernement provisoire a constaté avec orgueil que pas un cri de vengeance ou de mort n'est sorti de la bouche du peuple ;

» Déclare :

» Que dans sa pensée la peine de mort est abolie en

matière politique, et qu'il présentera ce vœu à la ratification définitive de l'Assemblée nationale.

» Le Gouvernement provisoire a une si ferme conviction de la vérité qu'il proclame au nom du peuple français, que si les hommes coupables qui viennent de faire couler le sang de la France étaient dans les mains du peuple, il y aurait à ses yeux un châtiment plus exemplaire à les dégrader qu'à les frapper. »

Le *Moniteur* du 27 février ajoute :

« A la suite de cette manifestation, le Gouvernement
» provisoire, accompagné par l'acclamation unanime
» du peuple innombrable qui couvrait la place de
» l'Hôtel de Ville, a été appelé à recevoir de nouveau
» la consécration de la voix populaire. Il a cédé à cet
» empressement, accompagné d'une foule de citoyens,
» de gardes nationaux et des élèves des écoles. M. Du-
» pont (de l'Eure), président du Gouvernement provi-
» soire, s'appuyant sur le bras de M. Louis Blanc,
» suivi de ses collègues, s'est présenté au balcon de la
» salle dite autrefois du Trône, et que M. Pagnerre,
» par une exclamation soudaine, a appelée désormais la
» salle de la République. Les acclamations du peuple
» se sont renouvelées et étendues de la place aux rues
» et quais environnants. »

XII

Le dernier paragraphe du décret faisait pressentir

l'intention du Gouvernement de ne pas sévir contre les ministres déchus; il y préparait les esprits. Le Conseil s'était rappelé le procès des ministres de Charles X. Eux aussi, les citoyens de 1830 avaient eu l'idée d'abolir la peine de mort en matière politique. Mais ils n'avaient pu la réaliser; ils avaient reculé devant l'opinion publique, qui leur prêtait, pour seul mobile, le désir de sauver les coupables du coup d'État de Juillet.

L'abolition de la peine de mort en matière politique eut désormais sa date dans l'histoire. La France entière applaudit avec transport à des sentiments si bien en harmonie avec sa volonté. Elle s'enorgueillit d'être la première à témoigner son respect pour la vie humaine, que Dieu seul a donnée, que Dieu seul peut reprendre.

XIII

Le Conseil avait aussi délibéré sur la suppression de la peine de mort en matière non politique. Cette abolition complète avait soulevé de graves objections de la part de MM. Marie et Bethmont, tous deux avocats d'un mérite éminent et incontesté. Sans y apporter une opposition absolue, mais faisant valoir les considérations des légistes et des criminalistes, ils s'étaient bornés à demander qu'on n'accordât pas à un mouvement d'enthousiasme bien naturel la décision immédiate d'une aussi grande question. Ces réserves, dictées par la conscience, avaient été admises. On se contenta

d'autoriser le ministre de la justice à expédier à tous les procureurs généraux l'ordre de surseoir à toute exécution capitale, jusqu'au jour où l'Assemblée nationale aurait prononcé. Le Gouvernement provisoire ne voulait pas qu'une goutte de sang fût versée tant qu'il conserverait le pouvoir.

XIV

Le Gouvernement provisoire eut aussi l'heureuse inspiration de répudier le serment politique.

Depuis soixante ans ce serment pesait sur la conscience de la France. A travers les révolutions, les chutes de trônes, les constitutions nouvelles, il avait sans remords assoupli sa formule à tous les pouvoirs : fidélité au Roi! haine à la Royauté! foi à la République, à la Convention, au Directoire, au Consulat, à l'Empire, aux Bourbons, au retour de l'Empire, au retour des Bourbons, à la branche aînée, à la branche cadette! Il s'était imposé aux fonctions civiles, militaires, administratives, à l'accomplissement même des devoirs et des droits politiques : le magistrat n'appliquait la justice, le professeur n'enseignait la morale, l'homme d'épée ne défendait la patrie, l'employé ne dirigeait les rouages de l'État, le citoyen ne veillait au maintien et au développement de la prospérité qu'à la condition du parjure. Refusait-il son serment au nouvel occupant! ses services, sa position, sa carrière honorablement

remplie, rien ne le préservait : il était brisé! Pour les courtisans de tous ceux qui gouvernent, calomniateurs de tous ceux qui ont gouverné, le serment était un jeu; pour les hommes sincères qui souvent avaient la vie de leur famille attachée à leur emploi, il était une intolérable nécessité; pour la majorité, ce lien forcé ne paraissait pas obligatoire. Ce n'était donc plus qu'une formule, indifférente aux uns, pénible aux autres, nulle pour le plus grand nombre, et qui ne liait personne. Chaque parti, royaliste, bonapartiste, légitimiste, orléaniste, républicain, victime, à son tour, de cette contrainte morale, avait senti sa conscience se soulever contre cet obstacle, dressé comme une embûche devant le vaincu de la veille. Mais tous l'avaient franchi sans s'y arrêter, et l'axiome « Il n'y a pas de droit contre le droit, » avait dominé la question. — Satisfaite de cet accommodement, l'opinion publique justifiait ses organes à la tribune, applaudissait à leurs efforts, à leurs succès. — Le peuple lui-même n'était-il pas venu, à l'heure suprême, chercher à la Chambre les membres du Gouvernement? — Et d'ailleurs, où était le pouvoir sauvé par le serment?

Ainsi, enjeu sans valeur pour les courtisans et les ambitieux, servitude pour les hommes sincères dont l'emploi nourrissait la famille, simple question de forme pour le public, le serment n'était plus qu'un mensonge inutile dont il fallait affranchir la nation.

L'abolition du serment n'était pas seulement un hommage à la vérité, à la dignité de l'homme, à la

liberté de conscience, c'était aussi le libre accès de la République à tous les citoyens; c'était la reconnaissance solennelle du droit individuel et de la souveraineté du peuple.

Le Gouvernement provisoire publia, le 25 février, un premier décret qui déliait tous les fonctionnaires de leur serment, et, le 1er mars, un second décret ainsi conçu :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

« Le Gouvernement provisoire de la République,

» Considérant que, depuis un demi-siècle, chaque nouveau gouvernement qui s'est élevé a exigé et reçu des serments qui ont été successivement remplacés par d'autres à chaque changement politique;

» Considérant que tout républicain a pour premier devoir le dévouement sans réserve à la patrie, et que tout citoyen qui, sous le gouvernement de la République, accepte des fonctions ou continue à les exercer, contracte plus spécialement encore l'engagement sacré de la servir et de se dévouer pour elle;

» Décrète :

» Les fonctionnaires publics de l'ordre administratif et judiciaire ne prêteront pas de serment.

» Fait à l'Hôtel de ville, en séance, le 1er mars 1848.

» *Les membres du Gouvernement provisoire.* »

Ainsi, loin de forcer à l'humiliation les convictions

contraires, le Gouvernement offrait à chacun sa place au foyer de la République. Il en faisait, non la chose d'un parti, mais le domaine public, le refuge de toutes les opinions, le centre de toutes les forces vives.

XV

Suivant l'impulsion de cette politique généreuse, le ministre de l'intérieur justifia les légitimistes, que l'on accusait d'exciter et d'organiser le désordre afin de déshonorer le berceau de la République. Il adressait aux journaux la note suivante :

« On a répandu le bruit qu'une bande armée, sol-
» dée par les légitimistes, a pour mission coupable
» d'incendier et de piller, afin de répandre la terreur
» et d'animer les populations contre le Gouvernement
» provisoire.

» On raconte également qu'un grand nombre de
» malfaiteurs, sortis des prisons, circulent dans Paris,
» et songent à se réunir à la bande soldée par les lé-
» gitimistes.

» Des renseignements précis permettent d'affirmer
» que les désordres qui ont pu être commis ne sont le
» fait *d'aucune association soldée par un parti*.

» Il est également certain qu'aucun individu détenu
» pour délit ou crime ordinaire n'a été mis en liberté,
» et que le Gouvernement a pris les mesures les plus
» énergiques pour prévenir un pareil malheur. »

(Communication du ministre de l'intérieur : *Union*, 27 février.)

XVI

Le soir, M. Lamartine fit au Conseil la confidence que Louis-Philippe (mort soudainement, disait-on) était réfugié dans une ferme, seul, sans argent, épuisé de fatigues et de douleurs. Il demanda un crédit, afin de lui faire parvenir, s'il y avait lieu, les secours nécessaires à sa retraite. Le crédit, voté à l'unanimité, sans discussion, sans révélation sur l'asile du roi, fut étendu à toutes les personnes de la famille royale.

Peu après, on craignit l'arrestation de la duchesse d'Orléans. Des ouvertures furent faites par M. Lamartine à MM. Ferdinand Lasteyrie et Oscar Lafayette : il les invita à se tenir prêts pour le cas de cette triste éventualité, et il mit à leur disposition un ordre pour la délivrer et une somme de 50 000 francs pour la conduire hors de France.

Le commandant général de la garde nationale, M. Courtais, fournit à M. Léon de Malleville les moyens de couvrir la fuite du duc de Nemours sous un nom supposé.

Les membres du Gouvernement provisoire offraient et donnaient des passe-ports pour les ministres de la royauté.

XVII

Cette politique, qui puisait sa grandeur dans les instincts de la nation, était celle de tous les membres du Gouvernement. Aucun, parmi les plus ardents, n'exprima une pensée de proscription ou de mort. Le peuple n'avait-il pas donné l'exemple en s'empressant, après le combat, d'arracher au péril les gardes municipaux eux-mêmes? Si le 26, sur l'ordre du ministre de la justice, une requête était présentée à la Cour d'appel par le nouveau procureur général de la République, M. Portalis, et si la Cour, toutes chambres assemblées sous la présidence de M. Séguier, rendait un arrêt conforme, signé par tous les conseillers, ordonnant les poursuites contre M. Guizot et ses collègues, c'était l'accomplissement d'un devoir et non un acte de vengeance. Le Gouvernement provisoire n'en délibéra point; mais l'acte lui étant dénoncé, il ne dut, ne put ni ne voulut le désavouer. La justice devait suivre son cours.

Sans nul doute, les conseillers de la Cour étaient convaincus que l'instruction ne pouvait aboutir : comment expliquer autrement l'unanimité des signatures?

Le même jour, M. Caussidière, sans consulter le Gouvernement, envoyait aux Invalides rechercher la duchesse d'Orléans. Comme cette expédition n'eut lieu que quarante-huit heures après le départ de la du-

chesse, il faut croire M. Caussidière lorsqu'il affirme[1] qu'il n'a eu d'autre intention que celle de convaincre et de rassurer une foule incrédule.

XVIII

Tandis que le Gouvernement provisoire veillait au salut public et au développement régulier de la Révolution, la trahison de son côté veillait autour de lui, mais impuissante à s'organiser. Quelques individus obscurs ne laissaient même pas la trace de leurs mille tentatives avortées. Au dehors, la conspiration, si l'on doit appeler ainsi la complicité d'hommes concertés pour exalter le peuple, le jeter sur la place publique, et user le Gouvernement sous les coups de manifestations renouvelées, la conspiration avait plus de succès. D'un grand nombre de faits, nous n'en citerons qu'un.

Le 26, un jeune homme, revêtu de l'uniforme de l'École polytechnique, vint prévenir que dans certains clubs il était question *d'en finir* avec le Gouvernement provisoire, s'il persistait à refuser l'inauguration du drapeau rouge. M. Martin (de Strasbourg) offrit de se rendre à ce club, installé au Prado. A son arrivée, il trouva une quarantaine de personnes en proie à l'émotion la plus vive. Parmi ces personnes était M. Blanqui, ex-détenu politique accouru à Paris. Un incident venait

[1] *Mémoires de Caussidière*, page 34.

d'accroître l'irritation : on avait donné lecture d'un billet de M. Caussidière ainsi conçu :

« Le délégué du Gouvernement provisoire de la Ré-
» publique française au département de la police,
» Est tout disposé à obtempérer à la demande faite
» par le propriétaire du Prado, mais désire avoir un
» entretien avec quelques-uns des membres du club,
» afin de pouvoir autoriser légalement la réunion.
» Salut et fraternité. »

« Quelle est donc la pensée de M. Caussidière? Prétend-il réglementer un droit né d'une révolution faite pour ce droit même? A quoi bon un entretien avec lui? Quel besoin d'autorisation? » Ces exclamations étaient unanimes.

Mais le refus constant du Gouvernement d'inaugurer le drapeau rouge! « c'est une désertion! une trahison! une infamie! Le peuple ne tolérera pas ce mépris de sa volonté! Le Gouvernement provisoire renie donc la souveraineté du peuple, puisqu'il renie le symbole de la Révolution! Un pareil Gouvernement doit être expulsé de l'Hôtel de ville, et sur-le-champ, s'il ne se décide à arborer le drapeau rouge. » Vainement M. Martin (de Strasbourg) cherchait à calmer l'orage : l'orage dominait sa voix. Il combattait ces divisions funestes du premier jour. Il représentait la République étouffée à sa naissance dans les convulsions et les déchirements; il en appelait à la raison de chacun contre cette furie de renversements qui ne permettrait de rien fonder. — Il

parvint enfin à faire accepter la nomination de délégués qui, le lendemain, présenteraient au Gouvernement une pétition relative à ses principes.

XIX

La position de MM. Caussidière et Sobrier à la préfecture de police n'était pas encore régularisée. On les a vus offrir leur poste au Gouvernement provisoire et en refuser la remise à M. Recurt, son délégué. Le 26, comme le 25, ils se tinrent sur la réserve. Des murmures, des menaces même parvinrent à l'Hôtel de ville, et dévoilèrent des intentions voisines de la protestation. Le maire de Paris résolut, dans la nuit, d'aller à la préfecture faire reconnaître lui-même son autorité. Il s'y rendit accompagné d'un ami.

Le spectacle de la préfecture de police était encore plus pittoresque que celui de l'Hôtel de ville. Des sentinelles avancées, placées de distance en distance sur les quais et aux portes, défendaient les abords et l'entrée. Dans les corps de garde, dans les couloirs, sur les marches des escaliers, étaient couchés çà et là des hommes prêts à relever les factionnaires. M. Caussidière travaillait dans le cabinet du secrétaire général, grande pièce située à l'entre-sol, entouré de ses amis dont il avait fait ses chefs de cohortes. Les uns, cédant à la fatigue, dormaient sur les canapés et sur les fauteuils; les autres causaient en attendant ses ordres.

L'arrivée du maire de Paris parut produire quelque surprise. M. Caussidière, qu'il ne connaissait pas, s'avança pour le recevoir. Après une allocution du maire sur le besoin d'union des républicains, allocution qui fut bien accueillie, M. Garnier-Pagès et M. Caussidière se retirèrent dans une chambre voisine. Une conversation particulière s'engagea, où chacun parla franchement.

Le maire de Paris dit que le Gouvernement appréciait les services rendus depuis longtemps à la cause républicaine par M. Caussidière, qu'il le remerciait des mesures prises pour le rétablissement de l'ordre, et qu'il agréait ses offres de retraite, mais avec le désir de lui faire agréer une haute mission qui conviendrait mieux à sa vie antérieure, et où il pourrait se rendre beaucoup plus utile que dans une administration, dont le maniement exigeait une connaissance spéciale. M. Caussidière convint volontiers de son ignorance en cette matière; mais le choix d'un bon secrétaire y suppléerait facilement. A ses yeux, le point important du moment lui paraissait être la partie politique de la fonction et surtout la direction du mouvement révolutionnaire. Il savait gré au Gouvernement provisoire de ses bonnes dispositions, mais il ne pourrait accepter une autre position. M. Garnier-Pagès insista, persuadé que quelques jours de réflexion suffiraient pour le décider à servir la République partout où elle réclamerait son dévouement.

Il fut convenu qu'en attendant M. Caussidière re-

cevrait du maire de Paris une délégation provisoire et personnelle, M. Sobrier étant tombé malade, et, au surplus, une délégation semblable ne pouvant être confiée à deux personnes.

Le lendemain matin, le maire de Paris vint recevoir les employés supérieurs, qui lui furent présentés par M. Caussidière. La délégation provisoire de M. Caussidière fut, sur sa réclamation, insérée au *Moniteur* le 29 et sous cette forme : « M. Marc Caussidière est nommé » par M. le maire de Paris son délégué provisoire à » l'administration de la police du département de la » Seine. »

XX

Les scènes dont l'Hôtel de ville avait été le théâtre, et l'attitude de MM. Caussidière et Sobrier et de leurs amis, tenaient en éveil les inquiétudes de plusieurs membres du gouvernement. Ils voulurent délibérer entre eux sur les résolutions à prendre en cas de complots inconnus, que le salut de la République conseillait de prévoir. Rendez-vous fut pris chez M. Marie pour la nuit du 26. MM. Marie, Carnot, Bethmont, Pagnerre, Martin (de Strasbourg), etc., s'y trouvaient. Mais l'absence de MM. Lamartine et Garnier-Pagès, retenus ailleurs, et de plusieurs autres personnes, ne permit qu'une simple conférence sur la gravité des événements et sur les périls de ces troubles prolongés. On se sépara sans avoir rien décidé.

XXI

L'heureuse impression produite sur le peuple par les membres du Gouvernement provisoire, toutes les fois qu'ils se présentaient à lui, leur démontra l'utilité d'une manifestation qui leur donnerait l'occasion de se faire reconnaître par la population entière, et qui prouverait que l'autorité avait survécu à la monarchie. Un pieux souvenir de gratitude pour nos pères, vainqueurs de la Bastille, et pour les victimes de 1830, se mêla à cette pensée politique; et l'on choisit la colonne de Juillet pour centre d'une cérémonie civique, que l'on annonça en ces termes :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

« Demain dimanche, 27 février, à deux heures, MM. Arago, Dupont (de l'Eure), Albert (ouvrier), Armand Marrast, Ferdinand Flocon, Lamartine, Marie, Louis Blanc, Crémieux, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, membres du Gouvernement provisoire de la République française, partiront de l'Hôtel de ville pour se rendre à la colonne de Juillet, où sera inaugurée, devant la garde nationale et le peuple fraternellement unis, la grande date de la Liberté reconquise. »

Nous insérons cette note textuellement, parce qu'elle

cevrait du maire de Paris une délégatio
personnelle, M. Sobrier étant tombé [illegible]
surplus, une délégation semblable [illegible]
confiée à deux personnes.

Le lendemain matin, le maire [illegible]
les employés supérieurs, qui l[illegible]
M. Caussidière. La délégation [illegible]
dière fut, sur sa réclamation [illegible]
et sous cette forme : « M. [illegible]
» par M. le maire de P[illegible]
» l'administration de l[illegible]
» Seine. »

Les scènes d[illegible] [illegible]
et l'attitude d[illegible] l'espac
amis, tenaie[illegible] maintenu. Le
membres [illegible] des deux jou
entre eux [illegible]giquement, auprès
plots in[illegible]ernement, contre cette
de pré[illegible]première acceptation. M. Fl
nuit [illegible] ses instances à celles de M.
Mar[illegible]enta d'une note envoyée à la pré
se[illegible] jeunes employés de circonstance,
[illegible]rpé les fonctions de secrétaires et
adjoints; il se plaignit d'une distinction
d'aristocratique et de puérile, du moment
au Conseil.

indique une modification insensiblement introduite dans la composition du Gouvernement provisoire, modification trop commentée pour que nous ne lui consacrions pas quelques lignes.

XXII

La proclamation du Gouvernement provisoire relative à sa formation et signée par tous les membres, mentionnait l'admission dans le Conseil de MM. Marrast, Louis Blanc, Flocon et Albert, en qualité de secrétaires. Ce n'était, on se le rappelle, qu'après contestation et à regret que M. Louis Blanc avait donné son adhésion. Ce titre lui répugnait. Il le fit effacer du *Moniteur* sur les proclamations du 25, laissant toutefois un espace entre les noms des sept membres du Gouvernement et ceux des quatre secrétaires. Puis l'espace disparut et l'ordre des noms fut seul maintenu. Le 26 au soir, après l'agitation continue des deux jours, M. Louis Blanc réclama énergiquement, auprès de plusieurs membres du Gouvernement, contre cette distinction, et revint sur sa première acceptation. M. Flocon crut devoir joindre ses instances à celles de M. Louis Blanc. Il argumenta d'une note envoyée à la presse par quelques jeunes employés de circonstance, qui avaient usurpé les fonctions de secrétaires et de secrétaires adjoints; il se plaignit d'une distinction qu'il traitait d'aristocratique et de puérile, du moment où il siégeait au Conseil.

Toute division eût été fatale; toute délibération était impossible : le silence des uns fut un vote pour les autres[1].

Plus tard, au moment d'envoyer au *Moniteur* la note ci-dessus, M. Louis Blanc demanda l'inscription des noms par ordre alphabétique. Celui de M. Albert figurait ainsi le premier, avant ceux de MM. Arago et Dupont (de l'Eure). M. Albert eut le bon sens de s'y opposer; et les noms furent désormais inscrits au hasard. Ce fut alors qu'on songea à nommer secrétaire général du Gouvernement provisoire, M. Pagnerre, qui avait assisté à toutes ses délibérations.

Comme les actes et proclamations du Gouvernement ne portaient sur les affiches que les noms des membres présents qui avaient signé, et comme ces changements perpétuels de signatures donnaient prétexte à des bruits de désaccord et de décomposition, un avis officiel (29 février) fit savoir « que, malgré cette irrégu-» larité, tous les actes appartenaient au Gouvernement » provisoire tout entier. »

XXIII

Le dimanche 27, dès le matin, la population se pressait sur la place de la Bastille, dans la rue Saint-Antoine, dans les rues adjacentes et sur le boulevard.

[1] Ce récit est tracé, de fait, dans le *Moniteur*, au bas des proclamations des 24, 25 et 26.

Deux bataillons par légion de la garde nationale, convoqués la veille, avaient leurs rangs plus que doublés par les ouvriers armés qui, depuis le 24 au soir, partageaient avec les gardes nationaux tous les services d'ordre et de sécurité publique. A deux heures, les tambours battant aux champs annoncèrent le départ de l'Hôtel de ville des membres du Gouvernement provisoire, des ministres et des adjoints du maire de Paris. Un détachement de la garde nationale à cheval, suivi des élèves de l'état-major, ouvrait la marche. Les officiers de Saint-Cyr précédaient les membres du Gouvernement provisoire. Les élèves de l'École polytechnique formaient la haie. Le peuple complétait le cortége. Les cris de *« Vive la République! »* retentissaient. La Cour de cassation, la Cour d'appel, le commandant de la division militaire, des officiers de l'armée et de la marine, des fonctionnaires, s'étaient rendus au pied de la colonne de Juillet, dont le sommet était pavoisé d'étendards aux trois couleurs. Le temps, pluvieux jusque-là, s'éclaircit; et le soleil vint éclairer cette solennité.

A l'arrivée des membres du Gouvernement, les vivat éclatèrent; la musique exécuta la *Marseillaise*. Après les premiers moments d'enthousiasme, M. Arago prit la parole : « Le Gouvernement provisoire a cru » de son devoir de proclamer la République devant » l'héroïque population de Paris, dont l'acclamation » spontanée a déjà consacré cette forme de gouver- » nement. La sanction de la France entière y manque

» sans doute encore; mais nous espérons qu'elle rati-
» fiera le vœu du peuple parisien, qui a donné un
» nouvel et magnifique exemple de son courage, de
» sa puissance et de sa modération..... »

Le peuple répondit par les cris de « *Vive la République!* » Les membres du Gouvernement provisoire se découvrirent, les drapeaux s'inclinèrent, et la musique mêla ses chants civiques aux roulements des tambours. L'adhésion était unanime.

Le vénérable président du Conseil adressa à la garde nationale des remerciements pour les immenses services qu'elle venait de rendre à la patrie. Il finit par cette profession de foi : « Nous comptons toujours sur
» votre patriotique concours pour la consolidation du
» gouvernement républicain que le peuple français
» vient de conquérir au prix de son sang, pour le main-
» tien de l'ordre social et pour l'affermissement de
» toutes nos libertés. » Les acclamations redoublèrent quand M. Arago s'écria : « Citoyens! ce sont quatre-
» vingts ans d'une vie pure et patriotique qui vous
» parlent! »

M. Crémieux termina cette cérémonie par une invocation à la mémoire des citoyens morts en 1830, dont les noms sont gravés sur le bronze de la colonne.

Le défilé commença sous les ordres du général Courtais. Celui des 1re et 2e légions ayant duré plus d'une heure, tant la foule était compacte, les membres du Gouvernement provisoire prirent le parti de passer en revue les autres légions échelonnées sur le boulevard.

Aussitôt le peuple se mit à renverser les barricades et à aplanir la voie. La revue se fit au milieu des flots de la foule et des acclamations enthousiastes.

Proclamée par le Gouvernement provisoire à l'Hôtel de ville, la République fut, ce jour-là, proclamée par le peuple dans tout Paris.

CHAPITRE QUATRIÈME.

La France entière, d'un mouvement spontané, adhère au nouveau pouvoir. — Souscriptions en faveur des morts et des blessés. — Adhésions de la banque, du commerce, de l'industrie : banquiers, agents de change, Banque de France, Chambre, Tribunal et Courtiers de commerce, Compagnies d'assurances et de chemins de fer, Conseils de prud'hommes.—Adhésions de l'agriculture : Congrès agricole. — Conseil d'État; Cour des comptes. — Adhésions de la magistrature et du barreau : Cour de cassation, Cour d'appel, Tribunal de première instance; Chambres des notaires, des avoués, des commissaires-priseurs; Conseil de l'ordre des avocats. — Adhésions de la science, de la littérature, des beaux-arts : Académie de médecine, Faculté des sciences, Société des gens de lettres, artistes dramatiques et musiciens, Société des auteurs et compositeurs dramatiques; artistes peintres, sculpteurs, architectes. — Adhésions de l'armée de terre et de mer : maréchaux de France, généraux, maréchaux de camp, intendants militaires, amiraux, officiers supérieurs de la marine; les généraux Castellane, Changarnier, Bourjolly, le maréchal Bugeaud. — Adhésions de l'Église : l'archevêque de Paris, l'archevêque de Lyon, le nonce du pape, le clergé, les congrégations, salles d'asile, crèches, ouvroirs.— Adhésion de la jeunesse. — Adhésion des ouvriers. — Adhésions des partis et des hommes politiques : gauche, centre gauche, tiers-parti; légitimistes : MM. Berryer, La Rochejaquelein, Polignac, de Falloux; conservateurs; famille Bonaparte : Jérôme Bonaparte, Napoléon Bonaparte, Pierre-Napoléon Bonaparte, Napoléon-Louis Bonaparte. — Adhésions des départements.—Adhésions des peuples étrangers : M. R. Rush. — Adhésion de la presse : *le Constitutionnel*, *l'Union*, *les Débats*, *le Siècle*, *le Populaire*, *l'Atelier*, la presse départementale. — Cérémonie funèbre sur le tombeau d'Armand Carrel : MM. Armand Marrast et Émile de Girardin. — Résumé.

I

Le Gouvernement avait atteint son but; ses espérances mêmes étaient dépassées. Il avait puisé une force nouvelle dans son contact immédiat avec la population.

La reconnaissance du droit de chaque citoyen à la souveraineté, l'armement de tous pour la défense de ce droit, la fondation de la République, la promesse de la convocation prochaine d'une assemblée constituante, l'assurance du travail aux ouvriers, la sécurité pour les commerçants et les chefs d'industrie, le maintien de la discipline dans l'armée, le respect envers l'Église, la régularisation des idées dans le trouble, la réorganisation du pouvoir après la chute des gouvernants, la consolidation de la société dans la révolution, la tradition du progrès, la réalisation de la doctrine du Christ : *liberté, égalité, fraternité,* tous les grands principes reconnus, proclamés, revêtus enfin de la forme vivifiante du décret, avaient subjugué la nation, et l'avaient ralliée au Gouvernement provisoire par la hardiesse de l'initiative, la rapidité des décisions et l'énergie des mesures.

Aussi les adhésions spontanées affluaient-elles des départements comme de la capitale, des hommes de tous les partis, de tous les rangs de la société. Riches, pauvres, patrons, ouvriers, généraux, officiers, magistrats, fonctionnaires, anciens députés, journalistes, accouraient à l'Hôtel de ville offrir un concours volontaire. Chacun ne cédait qu'à son impulsion personnelle, sans obéir à une pression, à un avis officiel, à une menace contre l'abstention, à une crainte de vengeance ou de proscription, à une influence quelconque.

II

Les souscriptions en faveur des combattants et des blessés montaient à des sommes considérables.

La mairie du deuxième arrondissement envoyait à l'Hôtel de ville, dans un fourgon de la Banque pavoisé de drapeaux, sous l'escorte de quinze cents ouvriers et gardes nationaux commandés par MM. Roux et Altaroche, une somme de 211 500 francs, versée le 25 par les principaux banquiers, MM. Fould, Fould-Oppenheim, Jacques Lefebvre, Mallet frères, Périer frères, Gouin, Delessert, Gabriel Odier, Blanc Matthieu, Hottinguer, etc., etc. — Nouvelle preuve de cette probité des masses révolutionnaires! l'argent fut porté, sac par sac, par cent mains inconnues, à travers l'encombrement des corridors, jusqu'à la caisse, très-éloignée de l'entrée : pas un écu ne manqua.

M. Rothschild adressait, dans une lettre, une somme de 50 000 francs pour les blessés et ouvriers nécessiteux.

La Banque de France chargeait son gouverneur, M. d'Argout, de remettre au ministre des finances une souscription de 100 000 francs, votée par son Conseil général, pour les blessés et les familles des victimes.

Les agents de change suivaient cet exemple, et se rendaient à l'Hôtel de ville.

III

La Chambre de commerce écrivait, le 27, à M. Bethmont : « La Chambre de commerce de Paris s'empresse » de s'associer au mouvement de glorieuse régénération » nationale, et de joindre ses efforts à tous ceux des » bons citoyens pour le prompt rétablissement de l'or- » dre après la victoire. Prête à donner son concours au » Gouvernement provisoire, elle se met à votre disposi- » tion pour toutes les relations nécessaires de l'autorité » avec le commerce et la fabrique de Paris. Elle s'oc- » cupe dès à présent, dans la sphère de ses moyens, de » tout ce qui peut soutenir le crédit commercial, faci- » liter la reprise des affaires et contribuer au bien-être » des ouvriers. — Nous sommes avec dévouement vos » concitoyens, les membres de la Chambre de com- » merce : MM. Legentil, président; H. Say, secrétaire; » Lanquetin, trésorier; F. Baudot, Bayvet, Bertrand, » Devinck, F. Gaillard, Hémon, Meder aîné, Moinery » fils, G. Thibaut. » — La Chambre de commerce, en effet, ne négligea rien pour seconder les efforts du Gouvernement; et son intervention fut souvent utile.

Le Tribunal de commerce se présentait, le 1er mars, au Gouvernement provisoire. Jamais tribunal ne rendit des services plus nombreux. Il aida les ministres des finances et du commerce à saisir le moment opportun pour introduire des améliorations importantes et des réformes profitables à l'industrie et au commerce.

Les Courtiers de commerce près la Bourse de Paris trouvaient à l'Hôtel de ville M. Garnier-Pagès, qui pendant vingt ans avait été membre de leur honorable compagnie.

Les Compagnies d'assurances témoignaient de leur sympathie; quelques-unes réclamaient le concours du pouvoir.

Les Compagnies de chemins de fer remerciaient le Gouvernement de les avoir sauvées d'une destruction complète.

Les Conseils de prud'hommes lui exprimaient le désir de concilier les intérêts des chefs d'industrie et des ouvriers.

Les industriels et commerçants s'unissaient aux ouvriers, dans les rangs de la garde nationale, pour soutenir le Gouvernement provisoire.

IV

De même que la banque et le commerce, l'agriculture déléguait ses représentants.

A l'ouverture de la cinquième session annuelle du Congrès agricole, formé de tous les comices de France, le président, duc Decazes, disait : « ..... Aussi suis-je » sûr d'être l'organe du Congrès en exprimant son adhé- » sion au Gouvernement provisoire, qui a tant fait en si » peu de jours pour sauvegarder ses intérêts sacrés, et » sa reconnaissance pour les hommes de courage et

» d'intelligence qui ont pris le timon des affaires dans » les circonstances suprêmes où le Gouvernement se » trouve placé. Ces sentiments sont ceux de tous les » gens de bien, amis de leur pays. Quels qu'aient pu » être leurs opinions, leurs intérêts, leurs regrets même, » tous se rallieront au grand intérêt de la patrie, qui » comprend et absorbe les autres. »

Ce Congrès était composé de grands propriétaires, de riches agriculteurs, d'anciens députés, de conseillers généraux. Le 6, sous la présidence de M. Gasparin, ancien ministre, ils apportaient « leur complète adhé» sion, leurs hommages et leurs vœux. »

V

Le 1er mars, le Conseil d'État, qui n'avait pas interrompu ses travaux, se présentait en corps, sous la présidence de M. Cormenin, nouvellement nommé. Venus pour adresser leurs félicitations et « prêter au coura» geux Gouvernement de la République la force et l'en» semble de leur concours », les conseillers d'État, en se retirant, faisaient entendre le cri de *Vive la République!*

La Cour des comptes avait également continué ses travaux. Le 29, elle était reçue par M. Louis Blanc, qui lui adressait ces paroles : « La devise de la République » ne sera plus seulement *Liberté, Ordre public* : ces » deux choses sont inséparables; ce que nous voulons » désormais, c'est l'*Ordre dans la liberté*. »

VI

Le 2, le ministre de la justice recevait, en séance solennelle, les adhésions et les témoignages de sympathie de la Cour de cassation, de la Cour d'appel, du Tribunal de première instance, toutes chambres réunies.

Le 3, la Cour de cassation était, sur sa demande, reçue par le Gouvernement provisoire. Le premier président, M. Portalis, disait :

« Citoyens,

» Investi, au nom du peuple, de la plus haute des » magistratures politiques, le Gouvernement provisoire » de la République est désormais le centre autour du- » quel doivent se grouper toutes les volontés, toutes les » forces..... Votre mission est grande, difficile : vous » veillez au maintien de l'ordre et à l'action régulière » de toutes les libertés, dans ce moment solennel où le » peuple, exerçant la plénitude de ses droits, va, par » ses représentants, se donner une constitution politi- » que. Il importe qu'une paix profonde et une sécurité » complète président à ce grand acte de souveraineté; » vous serez au niveau de la grandeur de votre mission. » Nous avons foi en votre sagesse, en votre patriotisme, » en votre fermeté. Ce que vous avez fait jusqu'ici nous » répond de ce que vous ferez. La nation vous secon- » dera..... »

la France, et elle palpitait à cette pensée. Aussi vit-on les plus braves, le général Bedeau, le général Lamoricière, se rendre, dès le 24, auprès du Gouvernement provisoire, et le général Subervie accepter le ministère de la guerre; aussi, le 25 et le 26, pas un général n'abandonna-t-il son poste, ne donna-t-il sa démission; aussi tous coururent-ils se grouper autour du ministre de la guerre et du commandant de la division militaire, offrant au Gouvernement provisoire leurs épées et leurs services. Voilà les sentiments vrais qui inspiraient les chefs de l'armée, comme l'armée elle-même. Avancer le contraire, c'est les déshonorer gratuitement, c'est leur imputer l'unique désir de conserver leurs épaulettes, de sauver leurs traitements; c'est leur prêter d'ignobles mobiles. L'histoire n'a pas à enregistrer de pareilles bassesses. La preuve est à chaque page du *Moniteur;* les adhésions sont immédiates, spontanées.

On voit les maréchaux de France : MM. le duc de Dalmatie, Molitor, Sébastiani, duc d'Isly, comte Reille, Dode de la Brunerie et Gérard;

Les lieutenants généraux : MM. Moline Saint-Yon, ancien ministre; Magnan, Fabvier, Gémeau, Randon, Baraguey-d'Hilliers, Schramm, Aupick, Grouchy, Préval, Rapatel, Montholon, Pernety, Bourjolly, duc de Mortemart, Lawœstine, de Girardin, de Dampierre, Oudinot, Létang, Gourgaud, la Hitte, Paixhans, Tiburce Sébastiani, de Fézensac, Mornay, Berton, Vaillant, Cavaignac, Lagrange, Castellane, baron de Ségur, Bachelet, Pelet, Latour-Maubourg, Changarnier, etc., etc.;

Les maréchaux de camp : MM. Espéronnier, Lebreton, Feisthamel, Grouchy, Carrelet, Perrot, Foy, Renault, Regnault, du Pouey, etc., etc.;

Les intendants militaires : MM. Denniée, Genty de Bussy, etc.

Au ministère de la marine, les amiraux et les officiers supérieurs, sans exception, se pressaient auprès de M. Arago, qu'ils s'honoraient de voir à leur tête.

IX

M. le général Castellane, commandant la 14e division militaire, disait à la garnison de Rouen, rangée en bataille sur le port :

« Officiers et soldats,

» Vous êtes déliés de votre serment envers le gou-» vernement déchu!

» Un gouvernement provisoire a été établi, la Répu-» blique est un fait accompli!

» Groupons-nous autour du Gouvernement provi-» soire, dans l'intérêt de l'ordre public et de l'indépen-» dance nationale.

» J'adhère en mon nom au Gouvernement provisoire » de la République!

» Y adhérez-vous? »

Il faisait suivre ces paroles du cri de « *Vive la République!* » auquel officiers et soldats répondaient par des acclamations enthousiastes.

A Lyon, le 8 mars, le général Bourjolly adressait à la septième division militaire, dont il venait d'être nommé commandant, un ordre du jour où on lit : « ..... Désormais l'armée n'est plus l'instrument du » despotisme et du caprice; elle doit adopter la devise » qui brille sur ses drapeaux : *Liberté! égalité! fraternité!* et la République française, née de la grande » révolution du 24 février, lui a tracé son rôle... »

Le 3 mars, le général Changarnier écrivait d'Algérie au ministre de la guerre :

« Monsieur le ministre,

» Je prie le Gouvernement républicain d'utiliser mon » dévouement à la France.

» Je sollicite le commandement de la frontière la » plus menacée. L'habitude de manier les troupes, la » confiance qu'elles m'accordent, une expérience éclairée par des études sérieuses, l'amour passionné de la » gloire, la volonté et l'habitude de vaincre, me permettent sans doute de remplir avec succès tous les » devoirs qui peuvent m'être imposés.

» Dans ce que j'ose dire de moi, ne cherchez pas » l'expression d'une vanité puérile, mais l'expression » du désir ardent de dévouer toutes mes facultés au » service de la patrie.

» CHANGARNIER. »

X

L'acte le plus significatif est la lettre du maréchal Bugeaud, adressée, le 28 février, au ministre de la guerre :

« Monsieur le ministre,

» Les événements qui viennent de s'accomplir, le » besoin d'union générale pour assurer l'ordre à l'inté- » rieur et l'indépendance à l'extérieur, me font un de- » voir de mettre mon épée au service du Gouverne- » ment qui vient d'être institué.

» J'ai toujours considéré comme le plus saint des » devoirs la défense du territoire de la patrie.

» Je vous prie de m'accuser réception de cette décla- » ration, et de recevoir l'assurance de ma haute consi- » dération.

» Duc d'Isly. »

Cette lettre, écrite par le maréchal qui, dans la nuit du 23 au 24 février, avait reçu du roi le commandement des troupes, n'est-elle pas la preuve incontestable, évidente, de la vérité de nos assertions? Le maréchal avait fait son devoir, le plus fidèlement et le mieux qu'il avait pu, pour sauver la monarchie. Il avait été emporté par l'ouragan, qui avait brisé le trône sans briser son épée. La Révolution n'avait d'humiliation ni pour l'armée ni pour lui, sinon cette lettre serait inqua-

lifiable : dernier chef de cette armée, il l'eût abaissée en s'abaissant lui-même. Mais à notre point de vue, et dans le sentiment du maréchal, la lettre honore celui qui l'a écrite et le gouvernement à qui elle était adressée.

La polémique a pu chercher depuis, dans les professions de foi et dans les actes de cette époque, les tristes palinodies de la politique. L'historien n'y voit que le torrent des idées qui entraînait à l'acceptation franche et sincère de la République. Certes, ce mouvement ne fut pas durable. Plus tard, on tenta de flétrir ce qu'on avait encensé; l'on abreuva de calomnies ce Gouvernement provisoire que l'on avait si chaleureusement acclamé. Mais les manifestations étaient si vives, si nombreuses, si libres, qu'on n'y peut soupçonner d'arrière-pensées.

XI

L'Église elle-même paya tribut d'hommages. Frappée de la grandeur du spectacle, émue du respect que le peuple lui avait témoigné pendant la lutte, impressionnée par la proclamation de ces principes sacrés qui lui rappelaient son origine et sa mission, elle sembla se réveiller d'un long sommeil, s'interrogeant et se demandant si les temps de la réalisation des lois chrétiennes n'étaient pas venus, si cette révolution qui distribuait à chacun, sans distinction ni violence, son droit

et son devoir, n'était pas œuvre de Dieu. Elle offrit ses prières pour les morts, ses secours pour les blessés et son concours au Gouvernement.

L'archevêque de Paris, monseigneur Denis Affre, réservé au martyre du patriotisme, que l'on a vu, le 24 février, ordonner aux curés de son diocèse des messes pour les victimes et des quêtes publiques, quêtait lui-même (le 27) dans Notre-Dame, et invitait (le 29) les curés à se conformer aux ordres du Gouvernement, et à arborer sur tous les édifices religieux le drapeau de la République. Le 3 mars, il leur adressait un mandement où il ordonnait des prières pour les élections et pour l'Assemblée future. Nous nous plaisons à citer les passages suivants de ce document remarquable :

« Nos destinées ne dépendent ni du hasard ni des » combinaisons les plus savantes...... Qui de nous, » lorsqu'il a entendu cet épouvantable coup de tonnerre qui, sans signe précurseur, a brisé en un instant un trône entouré de tant de puissance, n'a reconnu aussitôt le dessein mystérieux de Celui qui se » plaît à montrer aux rois *que toute majesté est empruntée?*

» ..... Un vœu s'échappe de notre cœur comme un » cri d'amour et d'espérance. Ce vœu, qui est unique, » nous en prenons Dieu à témoin, est le salut de la patrie. — Le salut du peuple, voilà la loi suprême, » disait un de nos prédécesseurs en 1789, voilà le premier principe et comme la fin dernière de tout gouvernement juste..... Comment en effet la sagesse et

» la bonté divines auraient-elles pu sacrifier le bonheur » de la multitude des hommes à la gloire d'un petit » nombre d'heureux? En donnant des chefs au peuple, » Dieu a prétendu lui donner des protecteurs. Il a » voulu, suivant la sublime parole de Jésus-Christ, *que* » *les premiers d'entre les hommes fussent les serviteurs de* » *tous.*

» ..... Vous êtes des frères, parce que vous avez au » ciel un Père commun, un Père dont vous êtes les en- » fants par droit de création et par droit de régénéra- » tion. Un frère, s'il est investi de quelque autorité, ne » peut dominer. Il ne peut qu'aider et servir..... Vous » devez donc aimer.....

» N'oublions pas enfin que Jésus-Christ, en déclarant » que son royaume n'est pas de ce monde, a déclaré par » là même qu'il ne commandait et ne prescrivait aucune » forme de gouvernement. Saint Paul s'est borné à dire » à tous ceux qui gouvernent, qu'ils étaient ministres » de Dieu pour le bien des peuples. »

Monseigneur l'archevêque donne comme exemple les républiques italiennes du moyen âge, la Confédération suisse, et les gouvernements démocratiques de l'Amérique du Nord et de celle du Sud, où jamais le clergé n'a manifesté d'opposition à cette forme du pouvoir. Il fait un long et beau panégyrique de la liberté, inhérente au christianisme et dont l'Église a, de tout temps, été le temple. Il stigmatise le despotisme et la tyrannie.

« Nous ne voulons pas vous flatter, nos très-chers » frères, mais nous ne pouvons nous empêcher de vous

» bénir, vous qui, sur les débris encore fumants du » pouvoir qui vient de tomber, avez montré un respect » si profond pour les droits de ce maître souverain » qui *apprend aux rois, d'une manière si digne de lui,* » *qu'ils doivent user de leur puissance, comme il le fait* » *lui-même, pour le bien du monde*.....

» Peuple de Paris, nouveau Samson, il t'a suffi de » secouer un instant les colonnes d'un immense édifice » pour en faire un monceau de ruines; souviens-toi » qu'il te faut encore plus de force morale pour conser- » ver la paix et la liberté de ton illustre cité; souviens- » toi que ton incomparable courage, que nul peuple » n'a égalé, ne saurait te sauver sans le secours de » Dieu. Invoquons-le donc ce Dieu qui a fait à la » France une si belle part dans le monde..... »

Le 7, monseigneur Affre, assisté de ses deux vicaires, se présentait au Gouvernement provisoire, et protestait du loyal concours de tout le clergé de Paris.

L'archevêque de Lyon, cardinal de Bonald, mandait (27 février) à ses coopérateurs : « Donnez aux » fidèles l'exemple de l'obéissance et de la soumission » à la République! Vous formiez souvent le vœu de » jouir de cette liberté qui rend nos frères des États- » Unis si heureux. Cette liberté, vous l'aurez. Si les au- » torités désirent arborer le drapeau de la nation, prê- » tez-vous avec empressement au désir des magistrats. » Le drapeau de la République sera toujours pour la » religion un drapeau protecteur. »

Le nonce, accusant réception (27 février) de la noti-

fication de la République, faite au corps diplomatique par le ministre des affaires étrangères, écrivait :

« Je ne résiste pas au besoin de profiter de cette oc-
» casion pour vous exprimer la vive et profonde satis-
» faction que m'inspire le respect que le peuple de
» Paris a témoigné à la religion au milieu des grands
» événements qui viennent de s'accomplir. Je suis con-
» vaincu que le cœur paternel de Pie IX en sera pro-
» fondément touché, et que le père commun des fidèles
» appellera de tous ses vœux la bénédiction de Dieu sur
» la France. »

En un mot, le clergé adhérait unanimement à la République et au Gouvernement provisoire.

L'impulsion pénétrait jusque dans les communautés d'hommes. — Les dames du Sacré-Cœur, l'Œuvre des dames de charité envoyaient leurs offrandes.

XII

Une cérémonie touchante émut profondément la population de Paris. Les dames inspectrices et patronesses des crèches, salles d'asile et ouvroirs, parmi lesquelles on distinguait mesdames de Lamartine, Jules Mallet, la princesse de Beauvau, la duchesse de Marmier, suivies d'un grand nombre de petits enfants, escortées par des ouvriers et des gardes nationaux, se rendirent au siége du Gouvernement pour presser l'organisation définitive des institutions qui doivent assu-

rer à l'enfance les soins maternels et l'éducation. Partout où ce cortége passait, le peuple attendri le saluait ainsi que le drapeau de la République, les bannières et leurs devises : « Éducation pour tous les enfants du peuple. — Crèches, salles d'asile, écoles, apprentissage. — Principes sacrés de la famille. — Laissez venir à moi les petits enfants. » Sur une de ces bannières, qui précédait les ministres des différents cultes, le grand rabbin, un pasteur protestant et des prêtres catholiques, on lisait : « Union des cultes, fraternité universelle ! »

XIII

La jeunesse avait donné l'élan à la Révolution le 22 février, à dix heures du matin. Ardeur et courage pendant la lutte, modération et générosité après le combat, discipline les jours suivants, dévouement partout et toujours, elle avait élevé ses sentiments à la hauteur des circonstances. La République était son œuvre et son bien : elle voulait la conserver pure ; elle voulait ne pas la laisser dévier dans l'indifférence de l'égoïsme, dans les honteux calculs de l'intérêt matériel, dans les basses intrigues d'ambitions vulgaires, dans les saturnales de vices méprisables. Si parfois elle se laissait éblouir par l'éclat de théories impossibles ou par l'exagération de vertus inapplicables, elle savait du moins qu'elle avait à préserver la Révolution des excès de la multitude ou du despotisme d'un homme.

Elle avait conscience de son mandat; et, pour le remplir dignement, elle était prête à mourir. Aussi les jeunes gens des Écoles, de l'industrie, du commerce, des administrations publiques et privées, vigilantes et infatigables sentinelles, se tenaient alertes et disposés à tout dévouement auprès des fondateurs de la République.

XIV

Les ouvriers sentaient sourdre une vie jusqu'alors inconnue. Ils avaient acquis le droit de cité; ils étaient citoyens! Pour eux, ce mot n'était pas une parole creuse, une insignifiante appellation : c'était la reconnaissance de leur égalité politique, le signe d'une situation morale nouvelle, le présage d'un sort meilleur. Ils avaient l'instinct des principes, sinon la science. Ils se voyaient relevés de leur état séculaire d'infériorité et de minorité, montés au sommet de l'échelle sociale; l'espace qu'ils avaient franchi, la lumière qui jaillissait, leur donnaient le vertige. Affranchis d'un jour, subitement maîtres de leur part de souveraineté, forts de leur nombre, tout les entraînait à ne plus connaître de limite à leur puissance, à aspirer à la domination. Mais la République imprégnait leurs âmes de ses principes, et s'ils étaient faciles à céder aux inspirations les plus diverses, aux ardeurs les plus soudaines, ils conservaient leurs sympathies profondes pour les membres du Gouvernemeut provisoire qui, depuis long-

temps, jouissaient près d'eux d'une juste popularité. Tous les métiers accouraient à l'Hôtel de ville, prodiguant leurs acclamations, célébrant leur résurrection et leur amour de la République par les chants de la *Marseillaise* et des *Girondins*.

XV

Les partis et les hommes politiques savaient gré au Gouvernement de relever le pouvoir, de gouverner sans violence, de diriger la Révolution par la grandeur des idées, de ne s'appuyer que sur les bons sentiments du peuple, de n'exercer qu'une autorité provisoire, et de fixer pour limite à sa dictature la prochaine représentation de la France. Ils appréciaient surtout sa volonté de constituer une République où toutes les intelligences et toutes les opinions pourraient venir puiser et verser leurs forces.

XVI

Les députés de la gauche, du centre gauche et du tiers-parti se réunissaient chez M. Odilon Barrot. MM. Thiers, Duvergier de Hauranne, Rémusat, Malleville, Dufaure, Billault, Gustave de Beaumont, Abbatucci et leurs amis décidaient à l'unanimité qu'ils offriraient au Gouvernement provisoire un loyal concours. Certes, la Révolution avait dépassé leurs prévi-

Elle avait conscience de son mandat; -
remplir dignement, elle était prête à
les jeunes gens des Écoles, de l'ind
merce, des administrations publiqu
lantes et infatigables sentinelles,
disposés à tout dévouement aupr
République.

couraient à l'Hôtel de
célébrant leur résurrection et
que par les chants de la Mar-

Les ouvriers sentaie
inconnue. Ils avaient
citoyens ! Pour eu
creuse, une insig
naissance de leu
tion morale no
avaient l'inst . Il
voyaient re
de minori savouraient, dans la Ré
l'espace vengeance de la Révolution
leur dc es barricades, le trône de Lou
ment r les barricades, était frappé par
leur é de son destin : il devait succomber
lir . La dévastation du Palais-Royal, foyer c
 de d'Orléans, était le châtiment infligé pa
divine. Puis, comparant les chutes des d
ques, exhaussant l'une, rabaissant l'autre,
dignité de la royale retraite de Charles X,
honte de la fuite solitaire de Louis-Philipp

sions. Ils eussent préféré la régence de la duchesse d'Orléans, qui présentait, suivant eux, plus de sécurité à la liberté, à l'ordre et à la paix. Mais cette régence avait été emportée malgré leurs efforts! Soumis aux lois de la nécessité, partisans d'ailleurs du régime parlementaire, désarmés de tout prétexte d'agression contre une république où ils entrevoyaient leur rôle, ils considéraient comme un devoir de se rallier à ce pouvoir qui maintenait les principes et les bases de la société. En députation et individuellement, ils venaient à l'Hôtel de ville; et un certain nombre acceptaient, sans hésiter, la mission de Commissaires dans leurs départements, chargés d'inaugurer la République et de représenter le Gouvernement provisoire.

XVII

Les légitimistes savouraient, dans la Révolution de Février, une vengeance de la Révolution de Juillet. Élevé sur les barricades, le trône de Louis-Philippe, brisé sur les barricades, était frappé par l'équitable fatalité de son destin : il devait succomber là où il était né. La dévastation du Palais-Royal, foyer de la dynastie d'Orléans, était le châtiment infligé par la justice divine. Puis, comparant les chûtes des deux monarques, exhaussant l'une, rabaissant l'autre, admirant la dignité de la royale retraite de Charles X, méprisant la honte de la fuite solitaire de Louis-Philippe, ils se ré-

» qu'un sentiment et qu'un devoir, c'est d'être justes. »

L'Union annonçait aussi que M. de Polignac, second fils du ministre de Charles X, s'était enrôlé, le 1er mars, dans le bataillon de la garde mobile de la 10e légion, où il avait été élu capitaine à l'unanimité.

M. de Falloux écrivait, le 25 février, sous l'impression du moment, à *l'Union de l'Ouest*, journal d'Angers :

« Le mouvement actuel a cela d'évident qu'il ne
» peut blesser aucune conscience. Il ne s'agit plus d'une
» fidélité à transporter lâchement d'un prince à un
» autre, il ne s'agit pas d'une ambition à badigeonner
» de la couleur du jour : désormais c'est le gouverne-
» ment de tous par tous, qu'il importe de régulariser...

» Tout est nouveau, tout est inouï dans les événe-
» ments actuels. Notre conduite ne doit plus relever à
» cette heure que de notre patriotisme, sans aucun
» souvenir de nos vieilles démarcations de parti.

» Le Gouvernement provisoire installé à Paris est lui-
» même le meilleur emblème de ce devoir social qui sera,
» je l'espère, compris par tous nos compatriotes. Beau-
» coup de ses membres me sont particulièrement con-
» nus, et je m'honorerai toujours des relations qui
» m'ont rapproché d'eux depuis mon entrée dans la
» Chambre. Ils consacrent en ce moment de grands
» efforts à rendre au pays la sécurité, le calme dont il
» a besoin pour vaquer aux grandes questions qui
» vont se soulever : la Constitution d'abord, la liberté
» des cultes, la paix ou la guerre.

» Dites-vous bien que l'Europe va prendre feu d'un » bout à l'autre à la nouvelle des événements de Paris. » Cela, grâce à Dieu, nous dispense en France de son- » ger à l'étranger. Les puissances étrangères, comme » on disait jadis, sont aujourd'hui les *impuissances* » *étrangères*. Tout ce que leurs attaques a entraîné de » violences, de passions, en 92 et 93, ne peut plus se » reproduire. Le mouvement actuel, d'ici à six mois, » enveloppera 60 millions d'hommes. Nous sommes » séparés de toute agression possible par un boulevard » de trois cents lieues, par un rempart de peuples qui » tournent vers nous leurs cœurs et non leurs armes. »

M. de Falloux recommande ensuite à ses amis « de » travailler à bien faire comprendre au clergé des cam- » pagnes que la religion fleurit dans les républiques » américaines; qu'elle a fait au moyen âge la splen- » deur des républiques italiennes... M. de Chateaubriand » a écrit il y a bien des années : Je suis monarchique » par principes, je suis républicain par nature. Ce mot » est parfaitement sincère dans la bouche de Chateau- » briand et des hommes de l'Ouest en général... »

M. de Falloux finit ainsi :

« Je ne puis, du reste, terminer ce griffonnage » sans consigner ici, ce qui n'étonnera que ceux de » nos amis éloignés du théâtre des événements, c'est » mon *admiration,* je souligne le mot, pour le peuple » de Paris; sa bravoure a été quelque chose d'hé- » roïque, ses instincts d'une générosité, d'une déli- » catesse qui dépassent celle de beaucoup des corps

» politiques qui ont dominé la France depuis soixante » ans. On peut dire que les combattants, les armes à » la main, dans la double ivresse du danger et du » triomphe, ont donné tous les exemples, sur lesquels » n'ont plus qu'à se régler aujourd'hui les hommes de » sang-froid. Ils ont donné à leur victoire un caractère » sacré. Unissons-nous à eux pour que rien désormais » ne la dénature ou ne l'égare...

» Votre dévoué,

» A. DE FALLOUX.

» Tours, vendredi 25. »

XVIII

Les conservateurs n'étaient pas les moins empressés auprès du Gouvernement provisoire. Pour eux, ce gouvernement c'était le pouvoir, c'est-à-dire la sauvegarde universelle; c'était leur unique refuge. Blessés dans leurs affections, ils n'étaient pas atteints plus que les autres dans leurs intérêts. Ils ne redoutaient pour leurs personnes ni proscription, ni persécution, tant que les hommes de bonne volonté qui gouvernaient l'État en garderaient la direction. Ils les appelaient les protecteurs de l'ordre, les défenseurs de la propriété, les soutiens de la société. Ils leur prodiguaient les éloges pour avoir repoussé le drapeau rouge et aboli la peine de mort. Ils payaient d'applaudissements enthousiastes leurs efforts surhumains contre l'anarchie. Ils les

accueillaient et les escortaient de vivat. Était-ce la voix de la reconnaissance ou le cri de la peur?

XIX

La famille Bonaparte faisait acte spontané d'adhésion à la République et au Gouvernement provisoire. Elle écrivait :

A Messieurs les membres du Gouvernement provisoire de la République.

« La nation vient de déchirer les traités de 1815.
» Le vieux soldat de Waterloo, le dernier frère de
» Napoléon, rentre dès ce moment au sein de la grande
» famille.

» Le temps des dynasties est passé pour la France!

» La loi de proscription qui me frappait est tombée
» avec le dernier des Bourbons. Je demande que le
» Gouvernement de la République prenne un arrêté qui
» déclare que ma proscription était une injure à la
» France, et a disparu avec tout ce qui nous a été
» imposé par l'étranger.

» Recevez, Messieurs les membres du Gouvernement
» provisoire de la République, l'expression de mon res-
» pect et de mon dévouement.

» Jérôme Bonaparte.

» Paris, 26 février. »

A M. M.....

« Au moment même de la victoire du peuple, je me » suis rendu à l'Hôtel de ville. Le devoir de tous les » bons citoyens est de se réunir autour du Gouverne- » ment provisoire de la République, et je tiens à être » un des premiers à le faire, heureux si mon patrio- » tisme peut être utilement employé.

» Recevez, Messieurs, l'expression des sentiments » de respect et de dévouement de votre concitoyen

» NAPOLÉON BONAPARTE.

» Paris, 26 février. »

« Messieurs,

» Fils de Lucien Bonaparte, nourri de ses opi- » nions républicaines, idolâtre, comme lui, de la » grandeur et du bonheur de la France, j'accours, » enfant de la patrie, me mettre à la disposition » des éminents citoyens qui forment le Gouverne- » ment provisoire. Le sentiment qui me domine, » c'est un patriotique enthousiasme, et la conviction » que la prospérité et l'avenir de la République ont » été résolus le jour où le peuple vous a mis à sa » tête. Comme mon père, qui n'a jamais trahi son » serment, j'engage le mien entre vos mains à la » République française.

» Recevez, Messieurs, cet acte d'une profonde sym-

» pathie et d'un dévouement qui ne demande que
» d'être mis à l'épreuve.

» PIERRE-NAPOLÉON BONAPARTE.

» Paris, le 29 février 1848. »

« Messieurs,

» Le peuple de Paris ayant détruit, par son héroïsme, » les derniers vestiges de l'invasion étrangère, j'ac- » cours de l'exil pour me ranger sous le drapeau de la » République qu'on vient de proclamer.

» Sans autre ambition que celle de servir mon pays, » je viens annoncer mon arrivée aux membres du Gou- » vernement provisoire et les assurer de mon dévoue- » ment à la cause qu'ils représentent comme de mes » sympathies pour leurs personnes.

» Recevez l'assurance de ces sentiments.

» NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE. »

Napoléon-Louis Bonaparte était à Londres lorsque la révolution de Février éclata. Il accourut à Paris. Le Gouvernement provisoire pensa que sa présence et son nom pouvaient servir de prétexte à des troubles, à des conspirations. Afin de déjouer une nouvelle complication, il lui manda de s'éloigner momentanément. Napoléon-Louis Bonaparte se retira sur-le-champ, faisant cette réponse :

« Messieurs,

» Après trente-trois années d'exil et de persécution,

» je croyais avoir acquis le droit de retrouver un foyer
» sur le sol de la patrie.

» Vous pensez que ma présence à Paris est mainte-
» nant un sujet d'embarras. Je m'éloigne donc momen-
» tanément; vous verrez dans ce sacrifice la pureté de
» mes intentions et la sincérité de mon patriotisme.

» Recevez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments
» de haute estime et de sympathie.

» NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE.

» Paris, le 29 février 1848. »

XX

Dans les départements, le bruit de la lutte de Paris avait causé un émoi général. Les populations attendaient avec anxiété les arrivées des diligences, des malles-poste, des convois de chemin de fer. L'agitation suivait la marche des événements. L'ignorance des détails, laissant les faits inexplicables, enfiévrait les esprits. Un grand nombre de préfets dissimulaient les nouvelles, supprimaient les dépêches télégraphiques. Cependant, peu à peu, la vérité perçait : on apprenait successivement la chute du Cabinet, le projet d'un ministère Thiers et O. Barrot, l'abdication du roi, la régence, l'élection du Gouvernement provisoire, la proclamation de la République.

Dans plusieurs chefs-lieux d'arrondissement, les patriotes n'attendirent pas les derniers renseignements et

devancèrent hardiment le mouvement. Mais presque partout il y eut entre le peuple et les autorités une espèce de compromis tacite. De part et d'autre on savait que Paris seul pouvait décider du sort du pays, et l'on se préparait à suivre l'impulsion de la capitale.

Dès que les faits furent connus, les hommes du parti libéral et ceux du parti radical s'emparèrent de la direction. D'un commun accord avec les préfets, les généraux et les maires, ils organisèrent des Conseils. Chaque cité eut des incidents divers curieux à raconter, des situations dangereuses, des actes d'énergie, des témérités heureuses, des dignités soutenues, des faiblesses honteuses, que le cadre de cette histoire ne comporte pas, mais qui doivent trouver place dans les annales des villes. De luttes réelles, de combats sanglants, il n'y en eut nulle part. Partout le peuple ratifia avec ardeur la révolution de Paris; partout le Gouvernement provisoire rencontra de vives sympathies; partout la République fut acceptée sans opposition et accueillie avec une joie poussée jusqu'au délire.

Aussitôt, comme à Paris, un rapprochement immédiat se fit entre toutes les opinions. Un empressement général entoura les chefs de l'Opposition, citoyens influents, estimés, connus la plupart pour leurs principes avancés. Accablés de soins, d'attentions, de prévenances, d'offres de service, ils virent mettre à leur disposition fortunes, personnes, dévouements absolus. Ralliant les populations sous leur efficace protection, ils devinrent les intermédiaires du pauvre et du riche,

du chef d'industrie et des ouvriers, de tous les intérêts opposés. Ils représentèrent, tout à la fois, les communes et le Gouvernement provisoire. Ils établirent des relations de parfait accord avec les généraux commandant les divisions et subdivisions militaires. Par une communauté de sentiment, l'amour de la patrie, ils unirent l'armée et la garde nationale spontanément réorganisée. Pleins de courage et de bienveillance, inspirés par l'étendue de leurs devoirs, dédaignant les considérations étroites, regardant de haut, surchargés de travaux urgents, présents partout et à toute heure, conciliants, rassurant les timides, encourageant les peureux, protégeant tous les partis, sauvegardant tous les intérêts, ils obtinrent ce résultat immense que, pour l'honneur et pour les destinées du pays, il faut signaler avec orgueil : dans toute la France la révolution s'accomplit sans confiscation, sans proscription, sans une goutte de sang.

Ainsi disposés, les départements ne ménagèrent ni les députations ni les adresses au Gouvernement provisoire.

XXI

Le même feu qui embrasait la France embrasait tous les peuples. L'impulsion des idées se propageait chez toutes les nations. La commotion ébranlait l'Europe. Les trônes vacillaient. Les vieilles constitutions dépérissaient. Le progrès faisait pénétrer ses lois jus-

que dans les palais des rois. La Liberté planait sur le monde, qui se sentait grandir.

Les étrangers présents à Paris, enflammés par cet enthousiasme débordant, se précipitaient à l'Hôtel de ville : Anglais, Américains, Allemands, Italiens, Belges, Hongrois, Espagnols, Polonais, citoyens de toutes les contrées, y portaient leurs félicitations et leurs vœux !

Le premier ambassadeur qui se présenta fut celui des États-Unis, M. R. Rush. Son discours finissait par ces paroles : « Permettez-moi, Messieurs, d'employer les » mots dont le grand et excellent Washington, l'im- » mortel fondateur de notre République, s'est servi » dans une occasion pareille à celle-ci, et de terminer » cette adresse en ajoutant à nos félicitations ce souhait » fervent, que l'amitié des deux Républiques soit égale » à leur durée. »

Le ministre des affaires étrangères recevait de tous les ministres plénipotentiaires les communications les plus pacifiques.

XXII

La presse, dans les premiers jours, se montra pénétrée de ses devoirs. Interprète des opinions de parti, des pensées des hommes politiques, des passions de la foule, elle ne propageait que les idées d'ordre, de modération, de conciliation et de confiance mutuelle. Elle racontait les faits avec sincérité, adoucissait les causes d'irritation, calmait les impatiences. Indulgente pour

les hommes et pour les choses, son examen était consciencieux, sa polémique sans haine, sa critique sans amertume. Laissant de côté les querelles personnelles, les reproches, les banalités, elle cherchait ses inspirations dans la grandeur des événements, dans l'amour de la patrie.

Les principaux rédacteurs vinrent, les 24, 25, 26 février, à l'Hôtel de ville. M. Merruau, rédacteur en chef du *Constitutionnel*, s'y trouvait en même temps que M. Lubis, rédacteur en chef de *l'Union*. Le sentiment qui les y amenait, ainsi que leurs collègues, n'était pas l'égoïsme, la personnalité, mais le désir sincère de servir le pays, d'aider à la réorganisation du pouvoir, et de concourir, de leur plume et de leur influence, à la réédification de l'ordre social. Leurs offres de service étaient accueillies comme elles étaient offertes, avec convenance et dignité.

Les Débats savaient garder fidélité à la famille royale et observer le respect dû à la souveraineté du peuple. La position de cette feuille était des plus délicates. Organe semi-officiel du gouvernement déchu, elle exprimait ses regrets avec une émotion calme, et se soumettait sans bassesse aux nécessités de la Révolution. Sans éloge, mais sans blâme, elle ne cherchait à susciter aucun embarras au pouvoir nouveau; souvent même, ne considérant dans le Gouvernement provisoire que le principe d'autorité, elle approuvait les mesures prises, et elle encourageait ses amis à soutenir les hommes qui étaient devenus les soutiens de la société.

Le Siècle, dirigé par MM. Chambolle et Perrée, avait contribué puissamment à la révolution. Partisan du principe de la souveraineté du peuple, il en acceptait les conséquences. M. Perrée fut nommé, le 25, maire du 3e arrondissement, où il déploya un zèle et une activité inépuisables.

Le National et *la Réforme* avaient leurs représentants au Gouvernement provisoire.

Le journal de M. Cabet démontrait à ses partisans l'utilité de reconnaître un gouvernement qui proclamait la République et les principes fondamentaux de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

L'Atelier, journal publié par des ouvriers, adressait à leurs camarades les conseils les plus sages, avec un bon sens pratique et un patriotisme éprouvé.

Les autres feuilles, chacune suivant sa ligne et ses opinions, aidaient également à éclairer la nation sur les circonstances et sur les devoirs qu'elles imposaient.

La presse départementale, fidèle image de celle de Paris, savait surmonter les rancunes et les vengeances. Elle ne songeait qu'à bien dire et à bien faire.

Qu'on relise les journaux de ces premiers jours, et l'on verra que nous exprimons la plus stricte vérité. On ne pourra refuser son admiration à cet ensemble de volontés associées, pour le salut de la société, dans la défense du Gouvernement provisoire contre l'anarchie, la discorde et la guerre civile.

Ces beaux jours d'entente universelle s'écoulèrent

bien vite! Du moins ils avaient vu la presse élever sa mission à la hauteur d'un sacerdoce.

XXIII

Une scène émouvante complétera le tableau. Le 2 mars, jour anniversaire des funérailles d'Armand Carrel, mort à la suite d'un duel avec M. Émile de Girardin, un cortége nombreux de citoyens, gardes nationaux, élèves des Écoles, précédé de M. Armand Marrast, se transporta sur sa tombe à Saint-Mandé, afin de lui rendre de pieux devoirs. Dans une oraison funèbre, M. Marrast avait rappelé que Carrel n'admettait ni classes ni distinctions autres que celles des services rendus, qu'il ne tolérait ni ostracisme ni exclusion. Ce discours avait profondément touché les cœurs. Un sentiment indicible saisit la foule lorsqu'on vit s'avancer M. Émile de Girardin, lorsqu'on l'entendit exprimer des regrets amers et douloureux, et demander que le Gouvernement provisoire complétât son œuvre glorieuse de l'abolition de la peine de mort par la proscription du duel. M. Armand Marrast accepta cette expiation solennelle au nom des sentiments de concorde et d'union. Puis M. Marrast et M. Émile de Girardin se donnèrent la main; et la foule silencieuse, émue, se dispersa.

XXIV

Ce récit rapide et incomplet des adhésions qui accueillirent la fondation de la République et le Gouvernement provisoire ne donne qu'une imparfaite idée de cette explosion d'enthousiasme qui éclatait de toutes parts, de ce courant électrique qui surexcitait les esprits les plus indifférents, de cette exaltation qui s'emparait des imaginations les plus froides, de cet entraînement qui absorbait toutes les volontés dans la Révolution, et qui groupait autour de quelques hommes de bonne volonté la banque, le commerce, l'industrie, l'agriculture, la magistrature, le barreau, la science, l'art dans ses diverses expressions, l'armée, la marine, l'église, les femmes, la jeunesse, les ouvriers, les partis politiques, les députés, les conservateurs, les légitimistes, les bonapartistes, les départements, les étrangers et la presse.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Excès du droit de réunion : clubs; affiches. — Les intérêts matériels ont été exaltés par le gouvernement déchu et par certaines sectes socialistes; ils se déchaînent. — Une députation des partisans des doctrines de M. Louis Blanc réclame la création d'un ministère du progrès. — Illusions des ouvriers; inopportunité de leurs exigences; dangers de leur agitation; leurs égarements. — M. Louis Blanc insiste, dans le Conseil, sur la création d'un ministère du progrès; opposition; il offre sa démission; sa retraite est un péril pour la République; conciliation; création de la Commission de gouvernement pour les travailleurs; M. Louis Blanc, président; M. Albert, vice-président. — M. Louis Blanc annonce cette création aux pétitionnaires. — Le lendemain, une nouvelle députation se rend, pour le même objet, à l'Hôtel de ville; des membres du Gouvernement provisoire descendent sur la place et vont, de groupe en groupe, faire connaître les dispositions favorables du Gouvernement. — La création de cette Commission donne satisfaction aux idées de M. Louis Blanc comme à celles des économistes; enquête sur le travail. — L'opinion publique, au début, accueille favorablement cette création. — Les ouvriers ne retournent pas à l'atelier; une proclamation les convoque au Luxembourg. — Première séance de la Commission : sa formation est basée sur la représentation égale des intéressés. — Deuxième séance : les chefs d'industrie y assistent; abolition du marchandage; réduction des heures de travail; mobiles du Gouvernement provisoire dans ces questions. — Exigences des ouvriers; M. Louis Blanc en est assailli; il adresse aux travailleurs une proclamation qui les exhorte à la patience; il fait appel à tous les hommes qui se sont occupés des questions sociales. — Condamnés politiques : hors de prison, ils obéissent à des inspirations sans limite; mot de M. Barbès; blessés de Février; le Gouvernement provisoire nomme une commission des récompenses nationales. — Nécessités commerciales et financières : les échéances des effets de commerce sont prorogées; large escompte de la Banque; le maire de Paris ordonne l'ouverture de la Bourse; impossibilité; liquidation de fin de mois. — Séance du Conseil, au ministère des finances : pièces frappées à l'effigie de la République; M. Pelouze nommé directeur de la Monnaie de Paris; délibération sur les biens de la Liste civile, du domaine privé et de la famille royale; les biens de la Liste civile sont mis sous scellé; les biens du domaine privé et ceux des princes et des princesses sont placés sous séquestre provisoire; la confiscation est repoussée; nomination de M. Marrast à l'administration de la Liste civile; perception des impôts; réclamations universelles; danger de les satisfaire; résistance de M. Goud-

chaux.— Proclamation du Gouvernement; son appel à la patience n'est pas entendu; insistance des journalistes pour obtenir l'affranchissement du timbre; leur démarche à l'Hôtel de ville; suppression de l'impôt du timbre; abolition des lois de Septembre et d'autres lois contraires à la liberté et aux intérêts de la presse.— Fièvre des places; les solliciteurs assiégent le Gouvernement, qui résiste et réduit les emplois; distinction entre les fonctions politiques et les fonctions purement administratives; mutations complètes dans les premières; respect des secondes.—Bureaux du Gouvernement; l'ordre s'établit.—Les séances du Conseil se tiennent au Petit Luxembourg. — MM. Buchez, Recurt, Flottard, Lagrange, Rey, Beaumont, à l'Hôtel de ville. — Le maire de Paris fait décréter qu'il ne relève que du Gouvernement; ses projets d'ensemble sur Paris et sur la préfecture de police. — État financier laissé par la monarchie; son mécanisme de crédit; imminence de la banqueroute; M. Goudchaux convoque le Gouvernement; réunion au ministère des finances : exposé du ministre; stupeur; rejet de la banqueroute; anticipation du payement du semestre de la rente cinq pour cent.—Nouvelle réunion du Conseil; démission de M. Goudchaux; le Conseil demande à M. Garnier-Pagès de se charger du ministère des finances; il accepte; M. E. Duclerc, sous-secrétaire d'État. — Résumé.

I

Cependant, au milieu de cet accord universel, l'on voyait poindre, comme conséquence naturelle des faits antérieurs à la Révolution et de la Révolution elle-même, des besoins, des exigences, des nécessités, qui devaient créer au Gouvernement provisoire des obstacles presque insurmontables.

Le peuple s'était soulevé au nom du droit de réunion : le lendemain de la victoire, tout le monde voulut se réunir; partout s'ouvrirent des clubs. Issu de cette lutte même, le Gouvernement provisoire devait-il s'opposer à leur formation, se redresser contre sa propre origine? Il n'en eut ni le désir, ni la pensée. Il n'en aurait pas eu le pouvoir.

On se rassemblait d'abord dans le but de discuter une question spéciale : démarche, pétition, réclamation, adresse au Gouvernement. On nommait un président et un secrétaire. Le bureau formé, on se déclarait en permanence : le club était constitué. Alors on exposait le but de la réunion. La discussion s'engageait; la proposition était adoptée ou rejetée; puis l'on prenait un autre sujet. On passait en revue tous les systèmes. Chaque assistant parlait à propos de tout, émettant son idée et voulant l'imposer. Les applaudissements et les sifflets étaient frénétiques. On se pressait, on se poussait, on s'exaltait de mouvements et de bruits.

La curiosité conduisait au club. On s'y animait, malgré soi, à une opinion, à une proposition, et l'on se jetait dans le débat. — Bien des hommes graves et froids seraient fort surpris et se renieraient eux-mêmes si on leur rappelait aujourd'hui leurs paroles, leurs conseils de ces jours de vertige. Chacun voulait voir, entendre, parler; chacun disait son rêve et faisait son projet. Jamais les imaginations ne furent en proie à un tel trouble. C'était une fièvre qui s'abattait, comme une épidémie, sur la population tout entière et la frappait de délire.

Les clubs dans les salles ne suffisant pas, on multiplia les clubs en plein vent. Sur les places publiques, aux coins des rues, le jour, la nuit, pauvres, riches, ouvriers, bourgeois, femmes, enfants, s'arrêtaient, s'attroupaient, causaient, péroraient, s'enivraient de discours et de passions.

On s'assemblait autour d'une affiche. Les murs en étaient couverts et en offraient de toutes couleurs, de toutes grandeurs. Toutes étaient lues, commentées par les passants. — Elles furent prodiguées à tel point que les proclamations du Gouvernement se trouvant perdues et noyées dans ce pêle-mêle, le maire de Paris dut rappeler (28 février) que seul le Gouvernement pouvait faire ses publications sur papier blanc. De plus, l'exagération et l'extravagance se donnèrent si libre carrière que les imprimeurs, n'osant apposer leur signature, le Gouvernement provisoire fut obligé de décréter (29 février) qu'aucune affiche ne pourrait paraître sans nom d'imprimeur.

II

Les intérêts matériels devaient aussi susciter au Gouvernement provisoire des embarras sans cesse renaissants.

Ce n'était pas impunément que le culte en avait été enseigné pendant dix-huit ans. Cette maxime égoïste « Chacun pour soi », cette doctrine qui enfouissait les droits du citoyen dans le sac de ses écus, ce système énervant résumé dans la parole ministérielle « Enrichissez-vous! » avaient fait au cœur de la nation une plaie profonde. On avait éveillé toutes les convoitises. Chemins de fer, ponts, canaux, étaient convertis en primes, chiffrés, joués à la Bourse, livrés à l'agiotage le plus effréné. Les emplois avaient cessé de récompenser

les services rendus et le mérite; monnaie électorale, ils payaient les complaisances serviles et le vice oisif. Chacun, par une pente insensible dans cette décadence morale, se laissait entraîner à l'adoration du veau d'or.

D'autre part, parmi les doctrines économiques socialistes, il en était qui, tout en cherchant à éclairer les travailleurs et à améliorer le sort de l'humanité, avaient réhabilité les intérêts matériels et provoqué l'égoïsme le plus âpre. Des novateurs avaient pris texte de la misère qui accable les masses des populations : prêchant d'ingénieux systèmes contre ces souffrances, ils avaient semé les idées d'un matérialisme absolu. Ils avaient affirmé, soutenu, que le droit politique, pure satisfaction morale, n'était que le moyen, mais que le vrai but de la vie, c'était la jouissance dans la satisfaction des appétits matériels.

De telle sorte qu'entre la royauté et certaines sectes socialistes, il y avait eu comme une émulation à surexciter la partie fangeuse du cœur humain.

III

Il advint que le lendemain d'une révolution accomplie au nom du droit contre la force, de l'égalité contre le privilége, de la liberté contre l'oppression, de la moralité contre la corruption, de la grandeur et de la gloire de la France contre son abaissement et

son humiliation, il y eut débordement de réclamations et d'exigences de tous les intérêts.

A ce moment suprême où chacun, par un léger sacrifice, pouvait aider à sauver le pays, le pauvre par son travail, le riche par sa fortune, on ne vit dans la Révolution que les améliorations matérielles, qu'on avait, il est vrai, le droit d'en attendre avec le temps, mais auxquelles on refusait le moindre délai. Alors que chacun devait chercher le salut dans ses propres forces, tous couraient solliciter le Gouvernement provisoire, le mettre en demeure d'agir, et d'agir sur-le-champ. Il lui fallait avoir des soulagements pour toutes les douleurs, des mesures pour toutes les circonstances, des secours pour tous les besoins, des ressources pour toutes les nécessités. Certes, son œuvre était vaste : il avait les abus à réprimer, les impôts à modifier, les innovations à créer, les réformes politiques, économiques, sociales, à étudier, à pratiquer! Mais chaque désir, chaque appétit voulait une réalisation soudaine. Tous exigeaient que la société, les lois, les mœurs, les relations, les rapports d'intérêts, la propriété, les associations, fussent subitement transformés. Le Gouvernement provisoire n'avait-il pas son talisman : la rédaction de quelques lignes sur un papier, un décret!

Ce n'étaient pas seulement les théoriciens, les politiques, les ouvriers, qui s'emparaient de la Révolution pour arracher des concessions, c'était la nation entière : banquiers, commerçants, industriels, agriculteurs, propriétaires, producteurs, consommateurs, entrepreneurs.

employés, militaires, marins, universitaires, etc.; c'étaient les réfugiés eux-mêmes.

On verra, en poursuivant le cours de cette histoire, cette pression haletante, sans limites, tourmenter, harceler, absorber le Gouvernement, ne lui laisser ni trêve ni repos jusqu'à l'heure dernière, où il remit fidèlement son pouvoir aux représentants de la France.

IV

Les diverses écoles de réformes sociales, antérieures même à la Révolution de 1830, avaient eu d'abord peu de succès parmi les ouvriers. Cependant, depuis la répression des nombreuses grèves qui soulevèrent plusieurs grands centres d'industrie durant les dernières années de la royauté, les nouvelles doctrines s'étaient répandues; mais presque toutes encore à l'état de théories, peu étudiées, imparfaitement formulées. Une seule avait rencontré sa réalisation dans une association qui avait prospéré : l'association des ouvriers bijoutiers, dirigée par MM. Leroy et Thibault. Sa base était la rétribution suivant le travail. La liberté des associés était complète : ils pouvaient se retirer, n'ayant à sacrifier que leur droit à la réserve destinée à former un capital inaliénable. D'autres tentatives avaient été essayées sous d'autres inspirations, mais sans résultat heureux.

V

Les ouvriers, trompés souvent dans leurs espérances, réduits pendant les deux dernières années, années de disette et de crise, à ne gagner que péniblement un salaire insuffisant même pour vivre, soumis aux privations extrêmes, ne voyaient, ne pouvaient voir qu'une seule chose : leur impuissance à nourrir leur famille avec le prix de leur travail. Aussi, le 24 février, les membres du Gouvernement provisoire, se rendant à l'Hôtel de ville, avaient-ils pu lire sur une bannière l'expression énergique de cette position désespérée, tracée à Lyon en traits de feu et de sang : « Vivre en travaillant, ou mourir en combattant! »

VI

Un pouvoir né de la victoire de ce peuple devait donc s'attendre à voir surgir de tous les ateliers une explosion de plaintes, de gémissements, de réclamations sur les salaires, sur les heures de travail, sur les règlements, sur la discipline, sur les engagements, sur les livrets, sur les congés, sur les admissions, sur les apprentissages, sur les outils, sur la distribution des travaux, sur le marchandage, sur la concurrence des ouvriers étrangers, etc., etc.

Dans l'impossibilité de résoudre instantanément les difficultés immenses que le progrès social rencontre à chaque pas de l'humanité, et que le temps seul permet de vaincre, le premier devoir du Gouvernement était du moins de chercher la voie, d'adoucir les transitions, et de concilier les intérêts opposés. Repousser l'exagéré, le faux, l'injuste, appliquer l'utile sur les bases de la vérité et de la justice, apaiser les esprits, calmer les souffrances, limiter les prétentions, telle fut sa volonté! Le salut de la France était là !

VII

Le moment était-il d'ailleurs favorable aux réformes voulues et aux solutions exigées? Les ouvriers en avaient la conviction; mais ils se brisaient contre l'impossible.

Ce n'est pas aux jours de troubles, de révolutions, qu'il faut demander la guérison sociale. A ces époques d'ébranlement, toute dissolution est aisée, toute organisation est difficile. Cela tient à l'irrésistible logique des faits. Le fabricant souffre déjà de l'interruption des affaires, de l'arrêt de la consommation; s'il doit ajouter à ces pertes les augmentations de salaire, les diminutions d'heures de travail, il ne peut plus soutenir la concurrence étrangère. Il ferme sa fabrique. Cette suspension augmente la crise, la crise le chômage des ouvriers, et le chômage leur misère.

C'est aux temps réguliers, à l'industrie active, au

commerce productif, que sont réservées les réformes utiles, les associations, les essais de systèmes nouveaux, les innovations heureuses, toute satisfaction rêvée par les travailleurs. Espérer d'une situation ruinée des améliorations immédiates, c'est s'abandonner à une illusion que partageaient avec les ouvriers les théoriciens, savants dans les généralités de la science, mais peu habiles dans l'application des phénomènes sociaux.

Ainsi justifiée par les souffrances passées, l'agitation des travailleurs allait droit contre leur but. Plus elle devenait vive, plus le travail diminuait, et plus la misère croissait; l'agitation se créait ainsi une nouvelle activité : funeste et terrible série de conséquences désastreuses, cercle fatal qui devait entraîner le peuple et la Révolution jusqu'à leur perte!

VIII

Les ouvriers ne comprirent pas la haute portée des institutions politiques et des conquêtes morales que le peuple avait le droit de recueillir de la Révolution, et dont le Gouvernement versait à flots les applications diverses sans restriction aucune. Maîtres des moyens, ils eussent, la crise passée, poursuivi et obtenu successivement ces améliorations, ardents objets de leurs vœux. Capital, crédit, lois réglementaires, facilités d'association, limitation des heures de travail, concessions de grandes entreprises, réductions d'impôts sur

les matières premières et sur la vie du pauvre, ils eussent trouvé tout dans le calme d'un État libre et prospère, dans la fortune publique. Ils eussent puisé des ressources infinies dans leurs propres efforts unis aux efforts d'un gouvernement sans cesse élu par tous, et nécessairement appliqué au bonheur de tous. Ils eussent senti que l'*Idée*, fille de Dieu, dépositaire du mot de l'humanité, et d'essence souverainement morale, se développe par le sacrifice, grandit par le dévouement, et n'est accordée qu'aux nations prédestinées à enseigner et à conduire le monde. Ils eussent élevé l'âme du peuple français à la hauteur d'un apostolat. Ils se fussent associés, sang et chair, au Gouvernement, dans sa mission de législateur des institutions républicaines.

Le Gouvernement provisoire tenta de les pénétrer de ces incontestables vérités. Heureux s'il y fût parvenu! La République qu'il avait fondée eût été consolidée pour jamais; et la liberté ne porterait pas son deuil.

Nous avons dû nous laisser aller à ces considérations préliminaires, parce qu'elles sont l'explication vraie, la clef même des événements.

IX

Le 28 février, une députation des partisans et disciples de M. Louis Blanc, suivie de deux mille ouvriers, vint à l'Hôtel de ville appuyer la demande d'un minis-

tère du progrès. Cette demande avait été faite par M. Louis Blanc, qui la considérait comme le complément de son organisation du travail.

M. Louis Blanc insista vivement près du Conseil sur la création de ce ministère. Suivant lui, « ..... la Révo-
» lution avait un sens social : que tardait-on à la définir?
» La Révolution venait de révéler le vrai souverain, et
» ce souverain, le prolétariat le retenait esclave : que
» tardait-on à le reconnaître? Créer un ministère qui fût
» celui de l'avenir, remplacer par une organisation fra-
» ternelle du travail l'abominable anarchie qui couvrait
» sous son vaste désordre l'oppression de la multitude
» et faisait hypocritement porter à son esclavage les
» couleurs de la liberté, voilà ce qui était à résoudre. »

On lui répondait : « Nous sommes, comme vous, autant que vous, préoccupés des questions de l'avenir et des besoins des travailleurs, et nous désirons ardemment trouver des solutions. Mais la création d'un ministère en est-elle le moyen? Vous voulez un ministère du travail : il y a le ministère des travaux publics. Voulez-vous changer sa définition, modifier ou étendre ses attributions?... Si ce n'est pas cela, que constituera votre ministère? que fera-t-il? qu'administrera-t-il? que dirigera-t-il! Rien : un titre! un mot! un nom! un bon vouloir! Ce n'est pas suffisant pour la création d'un nouveau ministère! »

M. Louis Blanc persistait. Après les considérations générales, longuement et habilement développées, il émettait les considérations personnelles. « Parmi les

membres du Gouvernement provisoire, la plupart dirigeaient un ministère. Les autres, dépourvus d'attributions spéciales, n'étaient-ils pas tenus dans un état d'infériorité vis-à-vis de leurs collègues, et ne devaient-ils pas, non pour eux, mais pour les principes, exiger une égalité de position? »

Les ministres de l'instruction publique, du commerce, des finances, de la guerre, lui firent observer fort justement qu'ils étaient, eux, bien mieux fondés à réclamer, puisqu'ils faisaient partie du Conseil sans être membres du Gouvernement provisoire.

La discussion devenait pénible. — M. Louis Blanc finit par déclarer qu'il ne voulait pas le pouvoir pour le pouvoir, et que, ne réussissant pas à faire triompher son idée, il se voyait à regret contraint d'offrir sa démission.

X

Cette démission, offerte dans les circonstances qui viennent d'être exposées, devait-elle être acceptée? La majorité ne le pensa point. Elle crut qu'il n'était pas permis de se diviser. La retraite de M. Louis Blanc pouvait donner lieu à mille bruits, à mille interprétations erronées, exploitées. Ce ne serait pas le refus de la création d'un ministère qui l'expliquerait : cette raison ne paraîtrait point plausible. On prétendrait, on répéterait que le refus seul de s'occuper des questions du travail, c'est-à-dire du sort, de la vie des ouvriers, avait

pu déterminer M. Louis Blanc à une démarche aussi grave. Bientôt une clameur immense s'élèverait contre un gouvernement indifférent d'abord, puis hostile aux travailleurs. Une scission ainsi motivée pouvait être le signal de l'insurrection. Née la veille, en proie dès le lendemain à la guerre civile, la République expirerait dans le sang et l'anarchie.

XI

Comme conciliation, il fut proposé de nommer une commission qui élaborerait toutes les questions relatives au travail et à l'amélioration morale et matérielle des ouvriers. M. Arago, qui s'était énergiquement opposé à la création d'un ministère du progrès, offrit à M. Louis Blanc la présidence de cette commission et le concours de sa propre expérience.

M. Louis Blanc accepta. Nommé président (M. Albert vice-président), il rédigea lui-même le décret constitutif :

« Considérant que la Révolution, faite par le peuple, doit être faite pour lui ;

» Qu'il est temps de mettre un terme aux longues et iniques souffrances des travailleurs ;

» Que la question du travail est d'une importance suprême ;

» Qu'il n'en est pas de plus haute, de plus digne des préoccupations d'un gouvernement républicain ;

» Qu'il appartient surtout à la France d'étudier ardemment et de résoudre un problème posé aujourd'hui chez toutes les nations industrielles de l'Europe;

» Qu'il faut aviser sans le moindre retard à garantir au peuple les fruits légitimes de son travail;

» Le Gouvernement provisoire de la République arrête :

» Une commission permanente, qui s'appellera *Commission de gouvernement pour les travailleurs*, va être nommée avec mission expresse et spéciale de s'occuper de leur sort.

» Pour montrer quelle importance le Gouvernement provisoire de la République attache à la solution de ce grand problème, il nomme président de la *Commission de gouvernement pour les travailleurs* un de ses membres, M. Louis Blanc, et pour vice-président un autre de ses membres, M. Albert, ouvrier.

» Des ouvriers seront appelés à faire partie de la commission.

» Le siége de la commission sera au palais du Luxembourg.

» ARMAND MARRAST, GARNIER-PAGÈS, ARAGO, ALBERT, MARIE, CRÉMIEUX, DUPONT (DE L'EURE), LOUIS BLANC, LEDRU-ROLLIN, FLOCON, LAMARTINE. »

XII

M. Louis Blanc descendit sur les marches de l'Hôtel

de ville faire connaître aux pétitionnaires la décision du Gouvernement. Il engagea les ouvriers à reprendre leurs travaux, à se confier au dévouement du Gouvernement provisoire, et à donner l'exemple de l'ordre et de la modération. Les ouvriers se retirèrent en criant « *Vive la République!* » et en chantant la *Marseillaise.*

Le lendemain, vers trois heures, une nouvelle colonne revint, plus nombreuse et composée de diverses corporations. MM. Arago, Marie, Bethmont, Louis Blanc, allèrent lui transmettre la pensée du Gouvernement. Se mêlant aux ouvriers sur la place de l'Hôtel de ville, ils annoncèrent la réunion de la Commission pour le lendemain et son travail immédiat d'investigations et d'études. M. Arago, allant de groupe en groupe faire entendre de pacifiques exhortations, fut accueilli partout, ainsi que ses collègues, par de chaleureux vivat. M. Louis Blanc ajouta « que la force du » Gouvernement provisoire était dans la confiance du » peuple et la force du peuple dans sa modération; » qu'il fallait à la fois que sa fermeté imposât aux » malveillants, et que son calme laissât aux membres » du Gouvernement provisoire la liberté d'esprit nécessaire à ses délibérations. »

Les plus vifs applaudissements suivirent ces paroles, et M. Louis Blanc, que sa petite taille dérobait aux regards de la foule, enlevé sur les épaules de deux ouvriers, fut porté autour de la place au milieu des acclamations. (*Moniteur* du 1er mars.)

Un décret du 29 mit le palais du Luxembourg à la

disposition de MM. Louis Blanc et Albert, pour y constituer et installer la Commission.

XIII

Si M. Louis Blanc n'avait pas obtenu satisfaction pour son désir le plus vif, la création d'un ministère du progrès, il avait du moins acquis une tribune d'où il allait pouvoir exposer, commenter, propager ses doctrines. Homme de conviction, il avait une foi absolue dans son système, dans son œuvre régénératrice, qui devait délivrer le pauvre du servage de l'atelier et briser les dernières entraves opposées à son affranchissement. L'heure de la prédication, de la réalisation peut-être, venait de sonner pour ses idées. Ce premier succès ouvrait à ses espérances la perspective de succès plus vastes, définitifs. Cette ambition légitime, il ne la dissimulait pas. Mais n'est-il pas permis de lui en attribuer aussi une autre, celle d'exercer sur les ouvriers une influence directe, souveraine, et d'entourer son nom du prestige de cette popularité qui, seule force réelle aux époques révolutionnaires, avait livré à Danton et à Robespierre la puissance suprême, et qui pouvait la donner encore?

La majorité des membres du Gouvernement provisoire voyait dans cette commission du travail la voie à une enquête sérieuse, sollicitée depuis longtemps par les économistes, sur l'état de l'industrie, sur les modes

divers de la production, sur les rapports des patrons et des ouvriers, sur les salaires comparés avec les besoins des travailleurs. Cette Commission leur offrait d'ailleurs la possibilité de concentrer, de régulariser les réclamations qui assiégeaient l'Hôtel de ville, de dissoudre les grèves commencées, de concilier les intérêts qui accouraient implorer son arbitrage. Quant à la crainte de répandre des théories dangereuses, devait-elle exister? Une enquête publique allait rassembler au grand jour les idées et les utopies de chacun : elle devait donc ou fournir des solutions praticables, ou démontrer l'inanité des doctrines prêchées et les faire avorter dans l'impossibilité de leur application.

Et si la lumière existait, était-il permis de la mettre sous le boisseau ? Si ce n'était qu'un faux reflet, il ne résisterait pas à l'expérience.

Sous la royauté, le socialisme des Saint-simoniens, des Fouriéristes, des Icariens, etc., n'avait-il pas eu des organes, des tribunes? Sous la République, pouvait-on refuser à ces théories contradictoires, hostiles les unes aux autres, l'élaboration publique, les débats, la lutte intestine? La conquête du droit de réunion ne donnait-elle pas plein loisir de créer des écoles, de fonder des journaux où le socialisme saurait bien parler et se faire des prosélytes?

N'est-il pas d'une incontestable vérité que c'est à la liberté qu'il appartient de corriger les abus de la liberté, et à la discussion, non à la compression, de dissiper les vaines chimères?

XIV

L'opinion publique, enseignée par les mêmes faits, par les mêmes nécessités, interprétait de la même façon le programme de la Commission d'enquête; elle accueillit favorablement cette création, qui permettait aux chefs d'industrie et aux ouvriers de se rapprocher et de s'entendre.

La plupart des fabricants tremblaient pour leurs usines; redoutant la suspension du travail, l'exagération des concessions exigées, leur ruine, ils étaient les premiers à chercher auprès du pouvoir une protection conciliatrice. Les principales Compagnies de chemins de fer prévenaient les réclamations et n'hésitaient pas à proposer aux travailleurs une prime sur les bénéfices de l'exploitation[1]. Le Congrès agricole avait, officiellement et avec instance, demandé « que des agriculteurs » fussent admis dans la Commission chargée de l'orga- » nisation du travail ».

D'autre part, les ouvriers ne retournaient pas à leurs ateliers. Charpentiers, menuisiers, serruriers, maçons, tailleurs de pierre, scieurs de long, paveurs, fondeurs, mécaniciens, tailleurs, chapeliers, cordonniers, cochers d'omnibus, etc., se réunissaient, exhalaient leurs griefs, élisaient des délégués auprès du Gouvernement

[1] Consulter *le Constitutionnel* du 3 mars : note donnée par la Compagnie du chemin de fer du Nord, présidée par M. Rothschild.

provisoire. Le 1er mars, une proclamation invitait tous les délégués à se rendre au Luxembourg, siége de la Commission, et à reprendre leurs travaux. « Songez, » leur disait-elle, « qu'une heure de retard est un trésor » perdu pour la patrie... »

XV

Le 1er mars, en effet, avait lieu la première séance de la Commission, dans la salle même des délibérations de la pairie. Éclatant contraste! Là où peu de jours auparavant se rassemblaient les élus de la royauté, là siégeaient les élus des ouvriers; aux représentants du privilége monarchique, de la noblesse, des hautes dignités, des grandes fortunes, avaient succédé les représentants du travail! Des membres du Gouvernement, seul M. Arago put assister à cette réunion. On s'y occupa tout d'abord de la formation de la Commission, assise sur une représentation égale des intéressés, puis des questions les plus urgentes : règlement des heures de travail, abolition du marchandage.

Le lendemain, à huit heures, furent réunis les chefs d'industrie. Un sage esprit de conciliation ne cessa de régner entre patrons et ouvriers.

On posa les bases d'une mesure appelée à supprimer les abus de ce genre de marchandage où un ouvrier prend à tâche un travail qu'il fait faire par d'autres ouvriers sur lesquels il prélève un bénéfice. Vint en-

suite la réglementation des heures de travail. Après une discussion intéressante et approfondie, des résolutions furent adoptées pour être formulées en décret par le Gouvernement.

Ce décret, signé le 2 mars, diminua d'une heure la journée de travail, ainsi réduite, à Paris, de onze à dix heures, en province, de douze à onze heures. — Le marchandage fut aboli. — Un arrêté explicatif de MM. Louis Blanc et Albert (3 mars) appliqua aux journées exceptionnelles de douze heures, pour Paris et la banlieue, la règle générale des dix heures. Cette règle fut (9 mars) déclarée également applicable au travail des femmes.

XVI

Cette fixation des heures de travail n'avait pas été acceptée sans discussion par le Conseil. Tous les débats relatifs à l'intervention de l'État dans cette matière avaient été soulevés. Raisons de liberté, raisons d'humanité, avaient été sérieusement examinées. Les raisons d'économie politique avaient paru présenter des solutions presque impossibles. La marchandise fabriquée pouvait-elle, en effet, supporter ce surcroît de prix d'un dixième ou d'un onzième de la main-d'œuvre sans une hausse proportionnelle qui, en présence de la concurrence étrangère, limiterait la demande? Non! La réduction des heures de travail avait donc pour conséquence logique la réduction de la production. L'ou-

vrier, alors, ne souffrirait-il pas davantage du chômage que d'une heure en plus de peines et d'efforts? On avait répliqué qu'en fait les forces de l'homme produisaient autant par un travail suivi de dix heures que par un travail exagéré de onze heures.

Quoi qu'il en fût, le salut public parlait, dans le moment, plus haut que toutes les considérations secondaires. Les ouvriers demandaient, les patrons concédaient : le Gouvernement provisoire ne pouvait refuser son assentiment à cette œuvre de conciliation.

XVII

L'augmentation des salaires et l'infinie variété des questions spéciales à chaque corps d'état présentaient des problèmes beaucoup plus compliqués, problèmes qu'un décret ne peut trancher, que la pratique seule résout avec le temps. Mais, dans leur impatience, les ouvriers ne distinguaient pas : ils ne voyaient dans chaque concession qu'un encouragement à de nouvelles exigences.

M. Louis Blanc fut bientôt accablé de tous côtés. Il entendit s'élever autour de lui un bourdonnement de plaintes justes et exagérées, de demandes raisonnables et insensées. Démêler le vrai du faux, le possible de l'impossible, à l'heure même, souvent en présence d'une multitude exaltée et sans frein, devint son labeur de tout instant. Il sentait la responsabilité peser sur

lui, et il en était profondément ému. Maintes fois réduit à opposer une inflexible résistance à des prétentions exorbitantes et à braver les clameurs, il assista à des scènes dont il était le modérateur obligé et quelquefois le patient. Souvent, le soir, il confia aux membres du Gouvernement les émotions qui l'avaient assailli dans la journée.

Le 4 mars, il adressait aux travailleurs cette exhortation :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

« Citoyens travailleurs,

» La Commission du Gouvernement instituée pour préparer la solution des grands problèmes qui vous intéressent s'étudie à remplir sa mission avec une infatigable ardeur. Mais, quelque légitime que soit votre impatience, elle vous conjure de ne pas faire aller vos exigences plus vite que ses recherches.

» Toutes les questions qui touchent à l'organisation du travail sont complexes de leur nature. Elles embrassent une foule d'intérêts qui sont opposés l'un à l'autre, sinon en réalité, du moins en apparence. Elles veulent donc être abordées avec calme, et approfondies avec maturité.

» Trop d'impatience de votre part, trop de précipitation de la nôtre, n'aboutirait qu'à tout compromettre.

» L'Assemblée nationale va être incessamment con-

voquée. Nous présenterons à ses délibérations les projets de lois que nous élaborons en ce moment, avec la ferme volonté d'améliorer moralement et matériellement votre sort, projets de lois d'ailleurs sur lesquels vos délégués vont être appelés à donner leur avis.

» Or, cette Assemblée nationale ne sera plus une chambre de privilégiés; elle sera, grâce au suffrage universel, un vivant résumé de la société tout entière.

» Donc ayez bon courage et bon espoir; mais, dans votre intérêt même, ne mettez pas obstacle à l'action de ceux qui sont bien décidés à faire triompher la cause de la justice ou à mourir pour elle.

» *Les président et vice-président de la Commission de gouvernement pour les travailleurs, membres du Gouvernement provisoire,*

» LOUIS BLANC, ALBERT. »

XVIII

Fidèle au programme tracé, il s'adressa aux chefs d'industrie et aux ouvriers; il convoqua à une séance préparatoire (9 mars) tous les hommes connus, tous les écrivains distingués, tous les économistes célèbres qui s'étaient occupés de questions sociales, quels que fussent leurs principes et leurs doctrines : MM. Vidal, Victor Considérant, Dupont White, Duveyrier, Dupoty, Pecqueur, Malarmet, rédacteur de *la Fraternité;* Pascal

et Corbon, rédacteurs de *l'Atelier;* Jean Reynaud, Pierre Leroux, Olinde Rodrigues, Émile de Girardin, Dussart, Wolowski, etc. Si les graves occupations du moment et l'absence ne permirent pas à tous d'assister aux réunions, M. Louis Blanc n'en avait pas moins fait appel aux représentants de tous les systèmes.

Telle fut, à son début, la Commission du Luxembourg.

XIX

Pour défendre son institution, son autorité, son action, la monarchie avait frappé ses adversaires suivant la rigueur des lois préexistantes, renforcées par ses propres lois. Des condamnés politiques languissaient dans les prisons; des prévenus attendaient leur jugement. Les journées de Février avaient brisé leurs fers.

Ils sortaient des profondeurs des cachots, victimes de leur dévouement à la patrie et martyrs de leur foi. Vaincus de la veille, ils triomphaient avec les vainqueurs du jour. Mais la délivrance et la joie du triomphe étaient-elles une suffisante réparation pour des hommes qui avaient tout donné, tout perdu, qui avaient consumé dans les douleurs du corps et de l'âme leur jeunesse et leur santé? N'avaient-ils pas des droits légitimes au juste dédommagement d'une vie de sacrifices? Ne devaient-ils pas recevoir de la nation une récompense

méritée, eux, les premiers soldats de son affranchissement? Ils en avaient l'espérance.

Aigris par les souffrances, enivrés par la félicité, élevés soudain de l'abîme au sommet, exaltés par des colères concentrées et par une victoire resplendissante, imprégnés de l'air étouffant des prisons, jetés à pleins poumons dans l'atmosphère vivifiante de la liberté, ils sentaient leur sang circuler violemment et leur imposer le besoin de vivre de toute la vie qui leur avait été retranchée. Leurs aspirations dépassaient toute limite. Ils dévoraient l'espace et le temps. Le but était là, sous la main : on l'atteindrait sans effort. Pas de délai, pas d'examen. La Révolution ne saurait marcher trop vite. La démocratie ne saurait aller trop loin. — M. Barbès disait à M. Garnier-Pagès, qui demandait une semaine pour des mesures dont l'étude eût exigé une année de soins en temps ordinaire : « Une semaine! mais d'ici là le monde sera bouleversé, » et vous n'existerez plus. »

Le peuple, toujours sympathique à ceux qui souffrent comme lui et pour lui, devait subir l'influence de ces hommes marqués entre tous par la souffrance. Les condamnés politiques pouvaient donc prêter au Gouvernement provisoire une force réelle, ou lui opposer un péril sérieux.

XX

Les blessés des journées de Février avaient également

des droits incontestables, droits admis par tous les gouvernements en faveur de ceux qui ont contribué à leur élévation. Mais, rare exemple! dans la circonstance l'État n'avait à solder ni trahison ni honteuse complicité, il n'avait à payer ni sang ni services cupides, il n'avait à gager ni valets ni bourreaux : il n'avait à récompenser que le dévouement à la liberté et le sacrifice à la patrie.

XXI

Le Gouvernement provisoire comprit son devoir vis-à-vis de tous ces droits. Il résolut d'acquitter la dette de reconnaissance de la France, et de distribuer à chacun d'eux une récompense proportionnée au sacrifice et au mérite.

Il nomma (1er mars) une Commission des récompenses nationales, qui devait siéger à la mairie de Paris; et pour témoigner combien les droits seraient largement appréciés, il en donna la présidence à M. Albert, si bien placé pour connaître les titres vrais et justifiés.

XXII

Les nécessités commerciales et financières étaient les plus urgentes. Le cours des affaires s'était arrêté pendant les journées de Février; la circulation, interrompue dans Paris et entre Paris et les départements, ne permettait ni payement ni encaissement d'effets.

Sur la proposition du ministre des finances, des décrets successifs (26, 28 février, 3 mars) prorogèrent de dix jours, en France, les échéances des effets de commerce. C'était concéder un délai, assez restreint pour ne pas nuire, assez étendu pour être utile à des négociations suspendues par force majeure. En vue de faciliter la liquidation de fin de mois, la Banque de France escompta (26 février) plus de sept millions de valeurs.

Le 25 février même, le maire de Paris avait, au nom du Gouvernement, envoyé l'ordre d'ouvrir la Bourse, afin de ne pas interrompre les transactions. Il était important de poursuivre les opérations de banque et de commerce; la transition des cours, laissés à leur pente naturelle, devait en être moins brusque et moins violente. Les intentions du Gouvernement ne purent être réalisées. Voici les motifs énoncés par le commissaire de la Bourse, M. Baudesson de Richebourg, dans son rapport aux ministres: « Sur l'ordre du Gouvernement » provisoire, à nous transmis par M. Garnier-Pagès, » maire de Paris, la Bourse a été, vers une heure et » demie, ouverte au public, sans qu'il ait été possible de » réunir assez d'agents de change pour procéder à la » reprise des opérations légales du parquet. L'absence » de ces officiers ministériels se trouve expliquée par le » service qu'ils font dans la garde nationale, et par la » persuasion où ils étaient que, d'après les ordres reçus » ce matin de M. le délégué de la préfecture de police, » l'ouverture de la Bourse serait encore différée. Le » public, auquel nous avons cru devoir annoncer l'im-

» possibilité de la reprise des opérations du parquet, a
» généralement paru apprécier l'opportunité de notre
» démarche. »

Ce qui avait déterminé M. Caussidière à donner ce premier ordre, c'était la crainte, avouée par lui quelques jours après, de voir la Bourse envahie par des bandes d'ouvriers hostiles à l'agiotage. Cette crainte contribua à retarder cette ouverture de plusieurs jours encore.

D'autre part, les agents de change s'abstinrent de réclamations. On touchait à la fin du mois : avant de reprendre les négociations, ils crurent devoir s'occuper de la liquidation. Cette liquidation, en effet, subissant, aux cours des 25, 26, 27 et 28, les différences occasionnées par la force majeure des événements, eût été presque impossible et eût ruiné la Compagnie.

XXIII

Les agents de change avaient donc (le 26) pris la résolution suivante : « La liquidation se fera demain di-
» manche, 27 février, le 3 pour 100 à 73 francs 35 cen-
» times, le plus bas cours du mois, et toutes les autres
» valeurs de même au cours le plus bas du mois. » Mais les vendeurs à terme se soulevèrent contre cette mesure.

La solution présentait une grande difficulté. Les uns disaient : « Nous sommes possesseurs de rentes; nous les avons achetées au comptant; nous les avons ven-

dues fin courant. Entre le cours que vous fixez et celui auquel nous pourrons réaliser, il y aura une différence énorme, une perte considérable qui devrait être supportée par les acheteurs; et ce sont les vendeurs qui la supporteront : c'est violer toute justice et toute vérité. » Les autres se prévalaient du cas de force majeure, établi par les précédents. Ils citaient à l'appui de leur opinion les liquidations de 1818, époque d'une crise commerciale terrible, et de juillet 1830. On comptait MM. Rothschild parmi les vendeurs du 3 p. 100, pour des quantités importantes qu'ils tenaient directement de l'État, en vertu du dernier emprunt non encore réalisé.

M. Goudchaux fit de nouveau examiner la question. Il fut déclaré « qu'aucune opération de fonds publics ni d'actions n'avait été faite en dehors de la Bourse depuis le 23; qu'il ne serait conclu aucun marché avant que la Bourse fût ouverte, et qu'il serait établi un cours de compensation pour les marchés à terme contractés pour le 29 février et pour le 15 mars suivant ». La liquidation de fin de mois fut ainsi fixée : 3 p. 100, 70 fr. 50 c.; emprunt, 71 fr. 40 c.; 5 p. 100, 113 fr.; actions de la Banque, 3 080 fr.; Nord, 520 fr.; Orléans, 1 150 fr.; Rouen, 840 fr.; le Havre, 401 fr. 50 c.; Marseille, 515 fr.; Paris à Lyon, 370 fr.; Strasbourg, 387 fr. 50 c.; etc. Cette conclusion excita encore des plaintes des deux côtés; mais il fut passé outre.

XXIV

Le 29, dans la soirée, le Conseil tint séance au ministère des finances. Les questions les plus pressantes devaient être examinées. M. Flocon, frappé d'une maladie grave, résultat de la fatigue des derniers jours, ne put venir. Tous les autres membres du Gouvernement étaient présents, ainsi que M. Pagnerre, dont les fonctions, jusque-là officieusement remplies, avaient été, le matin même, régularisées par un décret.

M. Goudchaux donna connaissance des ordres transmis pour frapper les pièces de monnaie à l'effigie de la République. — Il fut autorisé à remplacer le directeur de la Monnaie de Paris par M. Pelouze, savant distingué. — Sur sa proposition, le Gouvernement provisoire décida qu'afin de manifester sa ferme volonté d'observer les contrats et de respecter les engagements de l'État, il serait sur-le-champ payé à MM. Rothschild une somme de 522 019 fr. 83 c. pour le service des intérêts et de l'amortissement du semestre à échoir, le 1er mars, de la portion de l'emprunt grec garantie par la France.

Après l'adoption unanime de ces mesures, une délibération solennelle s'engagea sur la disposition des biens de la Liste civile, du domaine privé et de la famille royale.

XXV

Le Gouvernement provisoire avait prodigué ses soins et ses veilles à la conservation des châteaux royaux ou princiers. Il avait placé les Tuileries sous la sauvegarde du peuple, en décrétant qu'elles serviraient désormais d'asile aux invalides du travail, idée humanitaire jetée en passant pour être recueillie dans l'avenir. Les mots « *Propriété nationale* », inscrits sur les murs des autres palais, les couvraient d'une égide populaire.

Le 25 au soir, sous la direction de MM. Denghen, sous-lieutenant de la garde nationale, Revin et Dusausey, élèves de l'École polytechnique, Allory, etc., les bijoux, diamants, pierreries des princesses, et les effets de portefeuille, s'élevant à une somme de quatre millions, avaient été transportés au Trésor public sur un brancard, couverts de matelas et de traversins, par des inconnus de bonne volonté.

Le lendemain, MM. le général Courtais, Guinard, chef d'état-major de la garde nationale, Gustave de Wailly, Prudhomme, de Vertbois, employés supérieurs de la Liste civile, et les citoyens fidèles gardiens des diamants de la Couronne, chacun chargé de plusieurs écrins ou objets divers, en effectuèrent le transport, par l'intérieur des caves, à l'État-major; de l'État-major, enfermés dans cinq sacs et placés sur un fourgon, ces diamants avaient été conduits au ministère des finances par MM. Degousée, colonel de la 3e légion, Samson,

Denissel, Chatel, officiers de la garde nationale, Carbonel, élève de l'École polytechnique. Le caissier central, M. Thomas, les avait reçus et en avait dressé procès-verbal.

Mais le Gouvernement provisoire serait-il toujours en mesure de protéger les propriétés royales contre des haines aveugles ou des fureurs insensées, dans les troubles que la malveillance pourrait faire naître et que le crime voudrait exploiter? Un seul moyen était assez puissant pour faire échouer de semblables complots : l'apposition des sceaux de l'État sur tout ce qui passait pour appartenir à la famille déchue.

Ce moyen ne soulevait aucune discussion quant aux biens de la Liste civile, dont la Couronne n'était qu'usufruitière. Aussi le ministre des finances n'avait-il pas hésité à donner l'ordre de les mettre immédiatement sous scellé. La même facilité ne s'accommodait pas aux biens du domaine privé et aux biens particuliers des princes et des princesses. Cependant les placer, provisoirement, sous le séquestre était faire acte de conservation, acte utile en toute prévision, acte indispensable dans l'intérêt des propriétaires et des nombreux créanciers. Le Conseil s'y détermina.

Ces solutions laissaient entières de plus délicates questions.

XXVI

La donation du 7 août 1830, faite à ses enfants par

Louis-Philippe, lieutenant général du royaume, l'avant-veille du jour où il acceptait la couronne, avait été longtemps l'objet de vives attaques. N'y avait-il pas lieu à étudier de nouveau la circonstance, le fait, le droit? Et quel que fût le résultat de ces études, des considérations politiques ne les dominaient-elles pas et n'imposaient-elles pas certaines résolutions?

« Les rois et les princes s'étaient toujours mis, de leur propre volonté, en dehors de la loi commune : devait-on leur appliquer la coutume qu'ils avaient créée eux-mêmes? Napoléon s'était emparé des biens des Bourbons, dont il disposait à son gré par décrets. Louis XVIII avait fait main basse sur les biens de la famille Bonaparte. Louis-Philippe avait refusé à la duchesse de Berry, traîtreusement tombée en ses mains, la justice du droit commun. Le Gouvernement provisoire était-il tenu de respecter, contre l'intérêt de la nation, ce que les princes n'avaient pas respecté dans leur intérêt personnel ou dynastique ?

» Cette fortune, d'ailleurs, ces richesses, quelle en était la source unique? le pays. Le pouvoir seul avait permis à ces hommes de s'en saisir et de les accumuler. Ressaisissant le pouvoir, le pays n'avait-il pas à les revendiquer comme ses biens propres? Vainqueurs, les rois se partageaient les trésors de l'État; vaincus, ne devaient-ils pas restituer ce qu'ils avaient conquis par la force ou par la ruse? Au milieu d'une crise effroyable, la nation ne pouvait-elle appliquer au soulagement de ses misères la dîme de son travail extorquée par ses maîtres?

» Dans la désastreuse situation des finances léguée par la monarchie, on trouvait là des ressources considérables. De leur produit surgiraient des banques commerciales, industrielles, agricoles, des commandites d'associations ouvrières, le travail pour les villes, la prospérité pour les campagnes. Renoncer à de tels avantages serait une faute, un crime. Rejeter, par pusillanimité, l'emploi si utile et si juste de ces richesses, serait s'exposer aux chances d'impôts extraordinaires, que les orléanistes seraient les premiers à exploiter contre la République.

» Le Gouvernement avait pour lui la coutume, les précédents, le droit de la victoire, la nécessité. Hésiter serait faiblesse : l'énergie seule sauve les États. Déjà des affiches réclamaient ouvertement cette mesure. Il fallait donc agir, agir sur-le-champ, à l'heure où le salut public imposait sa loi souveraine. »

Ces considérations exerçaient toute leur force sur la pensée des membres du Gouvernement. Des arguments contraires, aussi puissants, répliquaient :

« S'emparer du domaine privé et des biens particuliers des princes et des princesses, de quelque raison plus ou moins fondée, plus ou moins spécieuse que l'on cherche à se couvrir, c'est la confiscation. Pour les fondateurs de la République, qui viennent si glorieusement de renverser l'échafaud politique, faire revivre la confiscation est un acte contradictoire; c'est raviver d'une main les signes de terreur qu'on a effacés de l'autre. Nos pères de la démocratie ont usé de la confiscation, loi féodale et monarchique. Mais cette loi a disparu de nos codes,

de nos mœurs. Évoquer ce fantôme des ténèbres du passé, c'est jeter l'effroi sur la propriété. Jusqu'où le Gouvernement ira-t-il dans cette voie? Déjà les clubs parlent de reprendre le milliard distribué aux émigrés. Où s'arrêtera cette réaction? Ne vaut-il pas mieux rassurer, concilier, pousser même jusqu'à la générosité le respect du Gouvernement pour la propriété? Si les nécessités de salut public contraignent à demander au pays un sacrifice, la calomnie, sans aucun doute, exploitera la circonstance, mais l'histoire léguera à la postérité la vérité et la justification. La justice et la probité fécondent un principe plus sûrement que les millions.

» Au surplus, y a-t-il excès de réserve, de générosité, envers la famille royale? Eh bien, tant mieux pour la grandeur du peuple et de la Révolution! Il appartient à une grande nation de dire à son roi tombé : « Nous t'avons repris la couronne que nous t'avions abandonnée; reprends tes trésors : c'est la liberté, l'égalité, la fraternité, le progrès, la justice, le suffrage universel, le droit de réunion, tous ces droits qui constituent notre souveraineté, que nous avons voulu reconquérir; ce ne sont pas tes parcs, tes forêts, tes châteaux, tes richesses! La République se pare de l'éclat des nobles idées et des sublimes actions! » Et si le roi et les princes déchus soutiennent à l'étranger la splendeur du rang où la France les avait élevés, ce sera pour le monde entier le spectacle le plus solennel de la modération et de la majesté de la République française! »

Après avoir délibéré, le Conseil repoussa la confisca-

tion et réserva à l'Assemblée nationale le droit de décider. Toutefois le séquestre fut ordonné. L'argenterie de la Liste civile fut mise à la disposition du ministre des finances, pour être fondue et transformée en espèces. Les objets d'art devant être conservés, une commission fut nommée.

M. Marrast fut chargé spécialement de l'administration des biens de la Liste civile et des meubles et immeubles appartenant soit au domaine privé, soit aux princes et aux princesses.

XXVII

Le ministre des finances soumit ensuite à la délibération du Conseil la perception des impôts, qui se trouvait presque absolument suspendue et qui soulevait des réclamations générales.

XXVIII

La situation était déplorable.

La destruction des barrières de Paris avait rendu presque impossibles les recettes de l'octroi. Dès le 27 février, l'adjoint du maire de Paris, M. Buchez, avait publié une proclamation où il rappelait que, pour repaver les rues, reconstruire les édifices municipaux renversés et employés aux barricades, secourir les familles des citoyens morts pour la liberté, assurer aux

classes ouvrières le travail et le pain, et satisfaire à tous les services, la ville de Paris avait comme ressource principale, presque unique, les droits d'octroi. En attendant les modifications qui devaient rendre ces droits moins lourds aux travailleurs, il adjurait tous les citoyens de faciliter la rentrée de ces impôts, dont une partie était d'ailleurs destinée à nourrir les défenseurs du peuple. — Cette proclamation, si justement motivée, avait cependant rencontré de nombreuses critiques et de bruyantes contradictions.

Les débitants de boissons protestaient contre l'exercice. Les bureaux des receveurs des contributions indirectes avaient été renversés sur plusieurs points de la France. L'abolition des droits sur les vins et sur les eaux-de-vie était le vœu ardent de tous les propriétaires de vignes et commerçants en vins. La suppression du droit sur le sel était due à l'agriculture et au pauvre; la Chambre des députés l'avait votée; le décret en était déjà rédigé. La réforme postale semblait indispensable. Les droits de navigation devaient disparaître, comme obstacle au commerce. Le libre échange exigeait la réduction des droits de douanes à un taux uniforme et modique. Les droits d'enregistrement devaient être abaissés, pour la plus grande mobilisation de la propriété. Les patentes étaient trop élevées. L'impôt des portes et fenêtres était odieux : il faisait payer l'air et le jour! Les forêts devaient être ouvertes aux besoins de chacun; et dans plusieurs localités elles étaient envahies. La propriété foncière, victime tour à

tour de la disette et de l'abondance, réclamait la diminution de ses charges, la régularisation du cadastre.

Parmi ces innombrables et interminables protestations, l'une des plus sérieuses était celle de la presse. Les journalistes s'étaient réunis et entendus : ils demandaient, d'un commun accord, l'affranchissement du timbre pour les feuilles publiques. Leurs représentations inspiraient de vives sympathies. La République ne pouvait imposer la pensée. La presse avait fait la Révolution; elle était la vie de l'ordre nouveau. La persistance, à son égard, dans les errements du régime déchu, constituait non-seulement une injustice mais une faute. Le Gouvernement devait favoriser la création de nouveaux organes, attachés par l'intérêt et par la reconnaissance au nouvel état de choses.

XXIX

Tout en avouant l'urgente nécessité de réformer le système général des impôts, tout en ayant la volonté de modifier les recettes de l'État de manière à les mettre en harmonie avec l'esprit de la Révolution, le Gouvernement provisoire se demandait si le moment était opportun pour troubler l'ordre accoutumé. Alors qu'il avait à fournir des ressources extraordinaires à une situation extraordinaire, pouvait-il amoindrir, même momentanément, les ressources ordinaires? Certes, s'il contentait toutes ces exigences, il se faisait une popularité; mais il achevait de ruiner les finances publi-

ques, il conduisait la France à l'abîme, il flétrissait la jeune République du déshonneur d'une honteuse banqueroute.

XXX

M. Goudchaux luttait, avec une énergie désespérée, contre la désorganisation imminente du budget des recettes. Il avait écrit le matin même au Gouvernement provisoire : « ..... Je dois donc insister auprès » de vous, de la manière la plus formelle, pour que le » Gouvernement ne diffère pas un moment de donner » au peuple une manifestation sur la nécessité de main- » tenir, jusqu'à examen ultérieur, toutes les taxes et » impositions qui alimentent aujourd'hui le Trésor pu- » blic. » Le soir, il présentait au Conseil de nouvelles réflexions : « il comprenait, comme tout autre, les améliorations nécessaires au système financier ; mais le salut de l'État parlait plus haut que tout. Chaque impôt, sans exception, était discuté, contesté. L'abandon d'un seul amenait le renversement immédiat de tous les autres. Alors, plus de recettes, plus de rentrées ! Le Trésor arrêtait ses payements, le pays était perdu ! » Il concluait en demandant « qu'aucune mesure con- » cernant les finances ne fût prise sans que le ministre » des finances eût été consulté ». — Le Gouvernement adhéra à cette proposition, qui fut décrétée. Ensuite il adopta la déclaration suivante :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

« Le Gouvernement provisoire

» Déclare que tout système nouveau de politique doit se résumer dans un nouveau système de crédit et d'impôt;

» Que le système de taxes de la République française doit avoir pour objet une répartition plus équitable des contributions publiques;

» Que cette justice aura naturellement pour résultat d'améliorer la condition du peuple, et de diminuer les charges qui pèsent sur le travail;

» Qu'il existe aujourd'hui des impôts dont la suppression est très-légitimement réclamée;

» Qu'une des premières lois présentées à l'Assemblée nationale sera un nouveau budget, où le Gouvernement provisoire donnera satisfaction à des vœux qu'il partage, et notamment à ce qui touche les impôts indirects, l'octroi, le timbre de la presse périodique, et toutes les autres taxes qui frappent les subsistances du peuple et l'expression de la pensée.

» Le Gouvernement provisoire est résolu à proposer sincèrement à l'Assemblée nationale un budget établi sur les principes qui précèdent.

» Mais il croit de son devoir le plus rigoureux de rappeler aux citoyens que tout système d'impôt ne saurait être décidé par un gouvernement provisoire;

qu'il appartient aux délégués de la nation tout entière de juger souverainement à cet égard; que toute autre conduite impliquerait de sa part la plus téméraire usurpation.

» Il rappelle en outre que la République française, bien qu'elle soit héritière d'un gouvernement de prodigalité et de corruption, accepte et veut fermement tenir tous les engagements, rester fidèle à tous les contrats;

» Qu'au milieu des difficultés passagères, inséparables de toute grande commotion, il serait de la plus haute imprudence de diminuer les ressources du Trésor;

» Qu'on risquerait ainsi de suspendre ou de compromettre les services les plus importants, qu'on pourrait encore moins songer à faire face aux événements dont la France et l'Europe peuvent être les témoins.

» Par ces motifs, le Gouvernement provisoire arrête :

» Art. 1er. Tous les impôts, sans exception, continueront à être perçus comme par le passé.

» Art. 2. Les bons citoyens sont engagés, au nom du patriotisme, à ne mettre aucun retard dans le payement de leurs taxes.

» Art. 3. Le Gouvernement provisoire s'engage à présenter à l'Assemblée nationale un budget dans lequel seront supprimées les taxes sur le timbre de la presse périodique, l'octroi, le sel, et une loi qui modifiera profondément le système des contributions indirectes. »

XXXI

Les intérêts n'ont ni raison ni sentiment : ils n'ont que des passions. Les sages exhortations du Gouvernement se perdirent dans le tourbillon des désirs et des exigences. Aucun appétit ne fut calmé. Les réclamations ne furent que plus impérieuses. Les journalistes eux-mêmes, les plus aptes à apprécier les nécessités du moment et la haute valeur des vérités énoncées, persistèrent dans leurs instances.

Le soir même du 1er mars, à dix heures, dans les bureaux du *Courrier français*, se réunirent les rédacteurs de *la Réforme*, de *l'Union*, de *l'Estafette*, de *la Presse*, du *National*, du *Constitutionnel*, de *la Démocratie pacifique*, du *Courrier français*, du *Charivari*, de *la Patrie*, du *Commerce*, du *Droit*, de *la République*, du *Représentant du Peuple*, du *Peuple constituant*, du *Populaire*, de *la Revue indépendante*, journaux anciens et nouveaux. — *Les Débats* s'étaient abstenus. — Une démarche auprès du Gouvernement provisoire fut décidée, à l'unanimité moins une voix.

Le lendemain soir, les délégués de cette réunion se présentèrent à l'Hôtel de ville, où ils furent reçus par MM. Garnier-Pagès, Carnot et Pagnerre. Ils exprimèrent le regret de se trouver forcés d'insister, non pour eux, mais pour le public, seul tributaire de cet impôt qui étouffait la pensée. Quelques rédacteurs de

journaux antérieurs à la révolution firent observer que la mesure sollicitée était surtout favorable à la presse nouvelle, appelée à leur faire concurrence.

M. Garnier-Pagès répondit au nom du Gouvernement provisoire (*Moniteur*, 3 mars) :

« Lorsque le mouvement révolutionnaire s'est ac- » compli, nous avons été convaincus que l'appui le plus » solide du Gouvernement provisoire était la presse; » et, quoi qu'il arrive, quelque décision que prenne le » Gouvernement, comme il s'agit de fonder une nou- » velle ère, une ère glorieuse de liberté publique et de » grandeur pour le pays, je suis convaincu que l'appui » de la presse ne nous manquera pas.

» Quant aux principes, nous sommes complétement » d'accord avec vous. La pensée doit être affranchie » radicalement; il ne peut plus y avoir de loi préven- » tive, il ne peut y avoir que des lois répressives; il ne » peut plus y avoir d'impôt du timbre, de cautionne- » ment, parce que rien ne doit entraver la libre circu- » lation de la pensée.

» Quels sont les appuis de notre révolution? La jus- » tice, la morale et la vérité. La justice, la morale et la » vérité ne craignent pas la lumière, c'est au contraire » par la lumière qu'elles se vivifient. Nous devons donc » faciliter par tous les moyens la circulation des idées; » vous pouvez compter sur le Gouvernement provisoire » pour proclamer hautement ces principes, et les dé- » fendre à la tribune nationale lorsque l'Assemblée » constituante sera rassemblée.

» Mais il y a une difficulté, c'est la situation du mo-» ment. S'il n'y avait que l'impôt du timbre qui fût » lourd, pénible, dur, il n'y aurait pas la moindre hé-» sitation ; mais il y a d'autres impôts : il y a les oc-» trois, il y a l'impôt sur le sel qui touche à la vie du » pauvre, et cette révolution est faite pour le pauvre et » pour le peuple.

» La première chose qu'il faut sauver, c'est la Répu-» blique. Il ne faut pas que la crise financière, consé-» quence naturelle des dilapidations de l'ancien gouver-» nement, se prolonge. Si nous touchons aux recettes » sans pouvoir combiner cette suppression de recettes » avec les autres impôts, nous porterons une atteinte » profonde au crédit; or, il faut que le crédit et la con-» fiance se rétablissent le plus tôt possible; il faut que, » par les moyens les plus rapides, nous venions en » aide aux souffrances du peuple; notre embarras est » grand, placés que nous sommes entre les nécessités » de la pensée et les nécessités de la crise financière; » nous croyons pouvoir concilier ces deux graves inté-» rêts par les mesures que nous avons prises. »

Le Moniteur poursuit le récit en ces termes :

« M. le secrétaire général donne lecture à MM. les » journalistes du décret qui supprime le timbre dix » jours avant la réunion des assemblées primaires. » Cette mesure a pour but de permettre à la presse de » faire connaître au pays tout ce qu'il lui importe de sa-» voir, à la veille du jour où, pour la première fois, le

» pays tout entier sera appelé à nommer ses représen-
» tants pour le grand acte de la Constitution. »

XXXII

En fait, le timbre des journaux n'était plus payé. La perception devait être rétablie le 5 mars; mais le 4, après avoir pris différentes mesures propres à satisfaire les ouvriers, les commerçants, les industriels, les rentiers, le Gouvernement provisoire croyait devoir faire en même temps un sacrifice à la presse. Il fit insérer au *Moniteur* :

« La presse, cet instrument si puissant de civilisation, de liberté, et dont la voix doit rallier à la République tous les citoyens, la presse ne pouvait rester en dehors de la sollicitude du Gouvernement provisoire : résolu comme il l'est à maintenir tous les impôts pour acquitter les engagements et assurer le service de l'État, il ne pouvait considérer comme un simple revenu fiscal une taxe essentiellement politique. Le timbre des écrits périodiques ne saurait être continué à un moment où la prochaine convocation des assemblées électorales exige l'expression libre de toutes les opinions, de tous les sentiments, de toutes les idées. La pleine liberté de discussion est un élément indipensable de toute élection sincère. »

Le 6, le Gouvernement décrétait l'abolition des lois de Septembre et de tous les articles de lois qui avaient

changé l'ordre et la nature des juridictions, et appliqué, contre tous les principes de droit, à des faits qualifiés contraventions, les peines réservées aux délits. Ce décret ne se contentait pas de rendre le jury à la presse : il portait qu'à l'avenir toute condamnation par jurés ne serait prononcée qu'à la majorité de plus de huit voix.

Le Gouvernement provisoire fit plus encore : il retira aux Cours d'appel l'attribution des annonces judiciaires aux journaux de leur ressort. Cette faculté était devenue un moyen de subvention pour les feuilles ministérielles, un monopole honteux exploité par l'intermédiaire complaisant de la magistrature. Dans un grand nombre de villes, la presse départementale de l'Opposition avait succombé sous un tel arbitraire. Le faire cesser, c'était rendre à cette presse la vie et la liberté.

XXXIII

Par sa résistance aux réclamations des journalistes, le Gouvernement provisoire avait d'abord sauvé les apparences et sa dignité; mais en définitive, il avait cédé. Mieux eût valu céder dès le premier jour. Obligé de vivre d'accord avec la presse, n'eût-il pas mieux fait d'aller au-devant de ses demandes? Le journalisme, de son côté, n'eût-il pas dû témoigner plus de patience? Nous avons donné les détails de cet incident comme un exemple des mille exigences du moment, et

aussi parce que toute question de presse est une question de premier ordre.

XXXIV

De toutes les fièvres du jour, la fièvre des places n'était pas la moins dévorante. Ce dissolvant avait pénétré toutes les couches de la société. La monarchie, afin de rallier la bourgeoisie électorale, avait développé le système d'une surabondante création d'emplois rétribués par le Trésor public. Cette subvention détournée, payée des deniers de la nation au profit de la royauté, avait éveillé toutes les cupidités, surexcité toutes les convoitises. L'industrie et le commerce en souffrance, les arts peu rémunérateurs, laissaient une multitude inoccupée et pressée par le besoin. La nécessité de vivre faisait déserter les carrières indépendantes, et augmentait indéfiniment le nombre des solliciteurs. Chaque famille, riche ou pauvre, avait son candidat à une place, depuis celle de conseiller d'État jusqu'à celle de garde champêtre.

A peine la Révolution triomphait, qu'il y eut débordement de pétitions, de suppliques. Ce fut un assaut général, sans repos. Les lettres se succédaient par milliers! Les antichambres s'encombraient, sans jamais se vider. Chacun se précipitait à cette curée pour en arracher un lambeau. Apte à tout, le premier venu exigeait tout. Énergiquement réclamés par les postulants, les emplois étaient énergiquement défendus par les pos-

sesseurs. Les uns et les autres se croisaient, se dénigraient. Aux prétentions nouvelles répliquaient les services rendus. — Les moins empressés étaient les républicains, peu nombreux, qui avaient pour eux les droits de la victoire et qui répugnaient à l'exploiter. Les plus ardents étaient ces convertis de l'heure présente, adorateurs de tout pouvoir naissant, gens sans conviction, égoïstes, peu soucieux du pillage du Trésor public s'ils en ont un écu. Les hommes investis de droits légitimes, ceux-là qui avaient un mérite réel et modeste, se taisaient et se cachaient.

Loin de céder à cette cohue, le Gouvernement provisoire, bravant les mécontentements, les rancunes, les haines impitoyables, résolut de réduire le nombre des places, et de suivre ce principe de bonne administration : peu d'employés, mais larges rétributions.

XXXV

Le nombre des fonctions réduit, le Gouvernement devait-il conserver ou changer les fonctionnaires ? A une forme d'autorité nouvelle fallait-il des hommes nouveaux ? Depuis longues années, l'Opposition avait reconnu la distinction entre les fonctions politiques, dont les ministres avaient la faculté de disposer à leur gré, et les fonctions purement administratives, qu'ils devaient respecter lorsqu'elles étaient dignement et loyalement remplies; ces dernières ne pouvant, sans

préjudicier à la bonne expédition des affaires, suivre les mobiles constitutions de ministères; les premières, au contraire, dévouées à la politique personnelle des Cabinets, liées à elle par un commerce intime, condamnées à partager ses vicissitudes.

Le Gouvernement s'attaqua résolûment aux fonctions politiques : les préfets furent remplacés, les parquets renouvelés, les ambassadeurs rappelés. Mais au moment de toucher aux fonctions administratives, il hésita. Fidèle aux traditions de l'Opposition, respecterait-il dans les titulaires cette liberté de conscience réclamée avec une constante ténacité? Ou bien, imitateur des errements de MM. Guizot et Duchâtel, traiterait-il à sa guise tous les emplois? et, sans nul égard pour les travaux assidus, pour les droits acquis, sévirait-il contre des employés qui n'auraient pas eu le bon esprit d'être républicains alors que la République n'existait pas?

Le personnel du parti républicain était-il d'ailleurs assez nombreux? pouvait-il fournir assez d'hommes capables de remplir les fonctions judiciaires et administratives? La plupart, d'ailleurs, par une délicatesse exagérée ou par un sentiment indéfinissable, répugnaient à accepter une position qui eût donné à leur dévouement une apparence intéressée.

D'autres considérations accroissaient les doutes du Gouvernement. Dans un moment où les ressorts de l'État devaient jouer avec une facilité sans entraves, irait-on désorganiser toutes les administrations, surtout

l'administration financière, si régulière, si précise, et compromettre par là les recettes déjà si compromises? Pouvait-on improviser des administrateurs? Aux pouvoirs nés d'une révolution, il faut des agents d'un mérite supérieur, de connaissances étendues. Et ces pouvoirs se trouvent dans cette inextricable situation, de tolérer les hommes en place, rompus aux affaires, mais dénués par la routine de toute aptitude aux applications des idées nouvelles, ou bien de recourir à des hommes neufs, doués du génie progressif et de l'amour des réformes, mais qui, inhabitués à la pratique des choses, trouvent devant eux le vide de l'inconnu. Ajoutons que si, en temps normal, la volonté peut choisir, dans les temps de troubles, le hasard impose sa loi.

Ces difficultés étaient tellement évidentes, que certains républicains se concertèrent, et vinrent offrir au Gouvernement de l'éclairer dans ses choix. Parfaitement accueillis, ils ne purent longtemps continuer leurs avis.

XXXVI

Le dévouement et le hasard, avons-nous dit, avaient présidé à la composition du personnel qui entourait le Gouvernement provisoire. Tout d'abord, MM. Martin (de Strasbourg), Bastide, Payer, Bixio, Corbon, Desmarest, Charles Royer, Mallefille, Dartigues, Delanoüe, Alexandre Rey, etc., lui prêtèrent leur actif concours pour la

rapide expédition des affaires. M. Martin (de Strasbourg) tomba épuisé de travail et de veilles; quelques-uns se retirèrent, appelés à de hautes missions; les autres restèrent. Tous avaient déployé un zèle éprouvé. Ils étaient de ceux-là que n'arrêtent ni sacrifices ni périls.

M. Pagnerre prit la direction des bureaux, secondé par M. Bixio, puis par M. Barthélemy Saint-Hilaire. On élimina quelques inconnus, qui, les uns dans un but de trahison, les autres par simple présomption, s'étaient parés du titre de délégués des arrondissements qui ne les avaient pas nommés, ou de celui de délégués du peuple, qui ne les connaissait point. L'ordre commençait à dominer la confusion. Les procès-verbaux des séances du Gouvernement provisoire furent faits et conservés avec soin. — C'est sur ces procès-verbaux qu'est rédigée cette histoire. — Des employés habiles, parmi lesquels on distinguait MM. Demolière, Clavel, s'occupèrent de la réception des dépêches et de leur transmission aux différents ministères.

Le 29 février, les membres du Gouvernement, qui siégeaient encore dans l'arrière-cabinet du préfet, se transportèrent dans les grandes salles de l'Hôtel de ville, où affluaient les députations; et les séances du Conseil eurent lieu au petit Luxembourg, demeure officielle de M. Dupont (de l'Eure).

MM. Buchez et Recurt s'étaient partagé, avec M. Flottard, l'administration de la ville, et assumaient sur eux une responsabilité digne de leur caractère. Le Conseil municipal ayant été dissous (27 février), ils agirent et

se dévouèrent sans réserve, régularisant les rapports avec les maires des arrondissements et de la banlieue, rétablissant les octrois, faisant disparaître les barricades, repaver les rues, réparer les monuments, reprendre les travaux, fonctionner tous les services.

M. Lagrange, gouverneur de l'Hôtel de ville, succomba à la peine, et dut se démettre de ses fonctions, repoussant par excès de générosité toute offre de dédommagement. Comme successeur, M. Flocon présenta M. Rey, l'un des partisans les plus résolus du journal *la Réforme*. Avant de l'accepter, MM. Arago et Garnier-Pagès lui posèrent franchement cette question : « Dans un moment » critique, le Gouvernement provisoire, sans exception, » peut-il compter sur vous? » — « Oui, sur mon honneur! » — « Votre parole nous suffit. » M. Rey fut agréé. M. Beaumont, décoré de Juillet, homme de cœur et de courage, lui fut adjoint, et partagea avec lui le soin de veiller sur la Maison commune.

XXXVII

M. Garnier-Pagès, tout en veillant à ce rétablissement de l'ordre à l'Hôtel de ville, se préparait à reprendre une autorité entière sur la préfecture de police, qu'il voulait tenir sous sa direction absolue. Son droit et son devoir le lui commandaient. Réunie à la mairie de Paris, elle lui donnait en effet la puissance dont il avait besoin pour ramener la tranquillité et la sécurité, pour connaître et déjouer les complots, pour

suivre les progrès des clubs, étudier leurs intentions et prévoir leur but, pour sonder l'opinion publique, la satisfaire et l'éclairer, pour lutter contre tous les adversaires de la République et du Gouvernement. Son plan était tracé.

Déjà il avait accepté de MM. Léon Faucher et Vivien, pour l'appliquer immédiatement, un projet préparé de longue main, sur la création d'un corps de gardiens de Paris.

Il avait loyalement prévenu M. Caussidière qu'il ne le nommait que provisoirement son délégué à la préfecture de police; il avait également fait part au Conseil de sa résolution de confier cette grande mission à un homme auquel l'unissait une fraternité morale, M. E. Duclerc, qui fut nommé, à cet effet, adjoint du maire de Paris. Le 2 mars, déterminé à rester libre dans son action, il déclara au Conseil « que, membre du Gouvernement, comme le ministre de l'intérieur, il ne pouvait, ne devait, ne voulait relever que du Gouvernement provisoire ». M. Ledru-Rollin répondit par les précédents. M. Garnier-Pagès s'appuya sur la Révolution. « Notre situation est égale, » disait-il, « membre » du Gouvernement, j'ai le droit d'intervenir dans la » direction qui vous est attribuée sur les départements; » vous pouvez de même intervenir dans mes actes. » M. Ledru-Rollin accéda, et le Gouvernement décréta :

« Le maire de Paris relève du Gouvernement provisoire; pour tous les objets de police, il doit faire les communications à M. le ministre de l'intérieur. S'il y a

dissentiment entre le ministre et le maire sur quelques mesures à prendre, il en sera immédiatement référé au Gouvernement provisoire. »

Lorsque le décret fut rendu, M. Garnier-Pagès s'approcha de M. Ledru-Rollin et lui dit : « J'étais de bonne » foi lorsque je vous ai tendu la main, le 24 février. Je » veux éviter entre nous des discussions et des divi- » sions qui seraient funestes à la République, à son » avenir et au repos de la cité. Cet arrêté préviendra » toute scission, parce que, la ligne des droits de chacun » étant bien tracée, nos collègues seront nos arbitres » amiables en cas d'opinion divergente. » — « Si votre » intention est l'union, » répliqua M. Ledru-Rollin, « je ne puis qu'applaudir et approuver. » Et de nouveau le ministre et le maire se pressèrent la main.

Le maire de Paris était désormais en mesure de remplir sa mission d'ordre, de paix, de conciliation, de progrès; il était armé des moyens de surveillance et de répression. M. E. Duclerc, républicain estimé, homme énergique, esprit net et clairvoyant, dirigeant la préfecture de police comme adjoint du maire, garantissait l'unité et l'ensemble à l'action du Gouvernement. De son côté, M. Caussidière, appelé à des fonctions plus conformes à sa vocation, devait rendre d'incontestables services. Les rivalités, les tiraillements entre les deux administrations, allaient faire place à l'accord et à l'harmonie. Les rouages de la police municipale sensiblement modifiés, le repos de la ville était assuré, et l'avenir de la Révolution plus certain.

Un incident inattendu vint renverser ce plan si résolûment conçu et anéantir toutes ces espérances. Les conséquences de cet incident furent immenses; on les verra peser sur les événements qui vont suivre.

XXXVIII

Au delà de tous les dangers dont nous avons déroulé le sombre et trop réel tableau, la banqueroute apparaissait comme le dénoûment fatal de la situation du Trésor au 24 février. Nous donnons cette situation, d'après les chiffres et documents officiels, vérifiés, contrôlés, reconnus incontestables[1].

De 1840 à 1847, les recettes s'étaient accrues de 40 millions par an. Et pourtant, « à la fin de 1847, » les découverts tombés successivement à la charge du » Trésor, dans le cours de huit années seulement, for» maient un total de 897 764 093 fr., et le produit de » la réserve de l'amortissement n'avait servi à les » atténuer que dans la proportion de 448 249 115 fr. » Durant le même laps de temps, l'emprunt de 450 mil» lions, contracté en vertu de la loi du 25 juin 1841, » avait été consommé, et 35 millions de rentes perpé» tuelles avaient pris place au grand-livre, tant pour le » compte de l'emprunt qu'à titre de consolidation des » ressources de l'amortissement[2]. »

[1] Rapport sur les comptes du Gouvernement provisoire, par une commission de l'Assemblée nationale. (*Moniteur*, 26 avril.)

[2] Budget de 1850, page 8, discours du ministre des finances, M. Passy.

Le budget de 1847 s'était élevé à 1 712 millions, et devait donner un déficit de 257 millions [1].

Le budget de 1848 [2] présentait, sur les dépenses ordinaires, un découvert probable de 76 millions [3], et, sur l'extraordinaire, 169 millions : ensemble, 245 millions.

L'État s'était engagé pour 1 081 millions de travaux publics, dont 514 millions restaient à dépenser au 1er janvier 1848. Mais la somme nécessaire était de beaucoup supérieure aux prévisions. On en jugera par ce seul fait que toutes les réserves de l'amortissement y étaient exclusivement destinées jusqu'en 1855, et même jusqu'en 1859 [4].

Déduction faite des rentes appartenant à la Caisse d'amortissement, le capital de la dette publique montait :

Le 1er janvier 1841, à 4 267 000 000 fr.

Le 1er janvier 1848, à 5 067 000 000 fr.

Huit cents millions, telle était donc la charge dont, en sept années de paix intérieure et extérieure, la monarchie avait grevé la dette de la France.

[1] Le budget de 1847, suivant le rapport du 8 janvier 1850, a été réglé ainsi :

Crédits ouverts.	1 708 660 300 fr.	
Dépenses liquidées	1 605 302 683	
Le déficit a été : sur le budget ordinaire		109 417 311 fr.
Sur le budget extraordinaire.		147 873 328
Total.		257 290 639 fr.

[2] Le budget de 1848 n'est pas, comme on l'a dit, le premier budget de la République, mais le dernier budget de la monarchie, dressé par les ministres de la monarchie.

[3] Rapport, page 15.

[4] Rapport, page 21.

Et chaque jour ce mouvement s'accélérait. Pendant les deux cent soixante-huit derniers jours de son existence, malgré l'accroissement journalier des recettes, le gouvernement de Louis-Philippe avait dépensé, au delà de ses ressources ordinaires, 294 millions : environ 1 100 000 fr. par jour.

Les bons du Trésor atteignaient un chiffre inconnu jusqu'alors : 318 millions. Cet emprunt perpétuel ne suffisant pas, on en avait ouvert un en rentes, de 250 millions, dont 82 millions étaient déjà perçus.

Enfin, selon le témoignage contradictoire de MM. Thiers et Dumon, la dette flottante, officiellement reconnue et constatée[1], était de 960 millions, plus 170 millions pour les travaux qui ne pouvaient être interrompus. En tout, 1 130 millions.

Le 25 février au matin, les caisses du Trésor renfermaient une somme de 192 millions, savoir : en numéraire, 135 millions, dont 127 millions à la Banque; en valeurs de portefeuille, échelonnées sur tous les mois de l'exercice, et dont le payement devenait problématique, 57 millions[2]. De cette somme de 135 millions espèces, il fallait distraire, pour le semestre de la rente 5 p. 100, 73 millions.

[1] Rapport, page 13.

[2] Rapport, page 22.

Effets de commerce.	8 millions.
Traites de douanes	14 »
Traites de coupes de bois.	23 »
Valeurs diverses.	12 »
	57 millions.

Comme ressource immédiatement disponible, pour faire face aux échéances d'une dette flottante écrasante, pour couvrir les dépenses courantes d'environ 125 millions par mois, pour continuer les travaux publics, pour secourir les ouvriers, pour soutenir l'industrie et le commerce, pour réorganiser les forces de terre et de mer, le gouvernement de la République trouvait donc en tout, dans les caisses de la monarchie, quoi? soixante-deux millions.

XXXIX

Comment les hommes d'État du pouvoir déchu avaient-ils conduit les finances à cette extrémité mortelle? en usant et abusant de l'impôt et du crédit. Ils avaient tendu tous les ressorts jusqu'à les briser. Par un mécanisme compliqué, ils étaient parvenus à prolonger une situation régulièrement impossible. D'une part, ils émettaient autant de bons du Trésor que le public en voulait prendre; d'une autre, ils augmentaient à outrance tous les éléments de la dette flottante; puis ils consolidaient cette dette par des emprunts. Le lendemain, ils recommençaient : nouvelle émission de bons, nouvelle aggravation de la dette, nouveaux emprunts, et ainsi jusqu'à extinction. Ce mécanisme pouvait-il durer encore longtemps? Il fallait pour cela, suivant les expressions déjà citées de M. Jules de Lasteyrie, « qu'il n'y eût désormais ni

» mauvaise récolte, ni inondation, ni pluie, ni vent, ni » soleil ; aucun événement enfin. »

Or, la Révolution de Février éclata au moment précis où la situation était le plus violemment engagée. Toutes les ressources étaient absorbées d'avance, tous les moyens de crédit paralysés pour longtemps.

La dette flottante, qui se compose des versements opérés par les établissements publics et par les communes, des dépôts publics, des mandats et traites sur le Trésor, des avances des receveurs généraux, des fonds des caisses d'épargne et des bons du Trésor, ne pouvait rien offrir le lendemain de la révolution. Bien loin de là, les capitalistes ne prenaient plus de bons du Trésor et ne renouvelaient pas les anciens, dont ils exigeaient le montant. Aux caisses d'épargne, plus de nouveaux apports, mais des demandes innombrables de remboursement. De la part des receveurs généraux plus d'avances, mais des retraits considérables. Toutes les traites présentées au payement, et non remplacées. A la Caisse des consignations, plus de dépôts. Plus de fonds des communes, qui toutes réclamaient leur dû, et même des subventions. Plus de versements des particuliers, qui conciliaient leurs procès pour retirer le montant de leurs créances. Plus rien de ce qui soutenait, la veille encore, les opérations financières de la monarchie.

Quant à l'emprunt, bien loin de pouvoir en contracter un nouveau, on entrevoyait l'abandon de celui de l'ancienne administration ; et le banquier qui l'avait souscrit

aurait quitté la France s'il n'eût été rassuré par la fermeté du Gouvernement provisoire. Les autres banquiers réclamaient avec instances les crédits dont ils avaient besoin.

Ainsi la catastrophe prédite était arrivée, plus redoutable cent fois qu'il n'était possible à l'intelligence humaine de le prévoir.

XL

A la vue des profondeurs de cet abîme, où allaient tomber la fortune de l'État et l'honneur de la France, le ministre des finances fut terrifié. Aussitôt il convoqua le Gouvernement. La séance s'ouvrit, le 3 mars au soir, sous la présidence de M. Dupont (de l'Eure). A l'exception de M. Flocon, le Conseil était complet.

M. Goudchaux prit la parole. Il exposa le mal sans l'exagérer, sans l'atténuer. Il se plaignit amèrement de l'espèce d'insurrection qui partout éclatait contre tous les impôts; il protesta contre les agitations de la rue, qui, paralysant la confiance, entravaient les recettes et la reprise du travail; il accusa l'imprudence de certaines prédications, qui portaient le trouble dans les esprits et dans les affaires. Il conclut à la nécessité de trouver les moyens de conjurer un désastre imminent. La voix du ministre était sensiblement émue.

Que faire? à quel moyen recourir? entre tous ces périls, lequel choisir? Dresser le bilan de la monarchie, publier le tableau des misères qu'elle léguait, et lui laisser la responsabilité d'une suspension générale?

Ou bien faire bravement tête au péril, chercher à ranimer le crédit par l'audace de la confiance, et satisfaire à tous les engagements jusqu'au dernier écu, jusqu'au dernier effort?

Dans ces conjonctures suprêmes de salut public, il est permis de trembler pour la patrie. Le ministre des finances était sous le poids d'une oppression visible; tous les membres du Conseil partageaient sa douloureuse anxiété. En ce premier moment de stupeur, M. Lamartine, placé auprès de M. Garnier-Pagès, se pencha vers lui et lui dit avec l'accent du désespoir : « Est-ce donc vrai? Sommes-nous donc perdus? » — « Je le crains, » répliqua celui-ci, « mais il ne faut pas » encore désespérer! »

XLI

Successivement, toutes les questions furent posées, discutées, résolues. Avant tout, on écarta avec horreur l'idée de la banqueroute. A aucun prix le Gouvernement provisoire ne laisserait infliger à la République naissante le stigmate d'un tel opprobre. Si, un jour, l'on était acculé à une impossibilité flagrante, l'on ne s'arrêterait du moins que devant l'insurmontable force des choses, et après avoir témoigné, jusqu'à la dernière preuve, l'énergique volonté de sauver l'honneur du pays. La discussion ranima l'espérance; les esprits se raffermirent. L'on se détermina à marcher hardiment

en avant, après appel à la confiance et au patriotisme des citoyens.

Déjà cependant des bruits fâcheux avaient circulé. Les débats parlementaires avaient éclairé l'état des finances. Le vide du Trésor était connu. La crainte s'était répandue que le Gouvernement n'eût pas les moyens de payer les semestres de la rente 5 p. 100 à l'échéance du 22 mars. Pour mettre à néant ces rumeurs et rassurer complétement le pays, pour prouver, par une mesure vigoureuse, la volonté et la possibilité d'acquitter toutes les dettes de l'État, M. Goudchaux proposa d'anticiper ce payement, de payer le 6 au lieu du 22. Cette mesure plut par sa ferme loyauté. Elle fut adoptée et annoncée le lendemain.

XLII

Cette décision prise, le Conseil se sépara.

Le 4 mars, M. Goudchaux fit part à MM. Marie et Garnier-Pagès de son intention formelle de se retirer. L'un et l'autre la combattirent avec force. A toutes les objections, M. Goudchaux opposa d'invincibles refus. Il ne concéda qu'un ajournement de vingt-quatre heures.

Le 5 au matin, il y eut réunion au ministère de la justice. Après un court incident, relatif à l'ancienne maison Laffitte, dont la ruine allait frapper le commerce de Paris, et dont le chef, M. Gouin, était venu solliciter les

secours du Gouvernement, M. Goudchaux prit la parole et présenta sa démission. Il renouvela ses plaintes de l'avant-veille : difficulté de conduire les finances de l'État au milieu des incessantes agitations de la rue; audacieuses prédications de doctrines qui épouvantaient les esprits; menaces publiques contre la perception des impôts, etc... Il ajoutait des raisons personnelles : il n'avait accepté le ministère que temporairement et par dévouement; ses forces épuisées ne lui permettaient pas de maîtriser les événements, qui l'entraînaient malgré lui. Enfin il faisait valoir l'impérieuse nécessité de pourvoir à la gestion de ses propres affaires. En effet, M. Goudchaux était banquier; la France était dans un de ces moments où, pour n'être pas ébranlée et même renversée, la maison la plus riche, le plus solidement établie, le plus droitement menée, a besoin du cœur, de l'œil, de la main du maître.

Tous les membres du Gouvernement firent auprès de M. Goudchaux les plus vives instances pour le décider à conserver le ministère. Il résista à toutes les sollicitations, et il exprima sa détermination si énergiquement, qu'il devint impossible de le presser davantage.

Le Conseil demanda à M. Garnier-Pagès de vouloir bien se charger de cette succession.

XLIII

M. Garnier-Pagès se voyait contraint de renoncer à la mairie de Paris, où l'avait appelé le peuple pendant

la lutte, à cette magistrature qui lui promettait influence, honneur et popularité, à ses projets mêmes, au moment où il allait en tenter l'application. En échange, il passait à un poste où le cœur le plus ferme pouvait être troublé, où il n'y avait que douleur et impopularité à recueillir, où il assisterait au spectacle de toutes les souffrances du commerce et de l'industrie, où il serait assailli par toutes les réclamations, par tous les besoins, par toutes les misères, par toutes les accusations, par toutes les calomnies, et cela quand les recettes interrompues, des payements exigibles, inévitables, et le Trésor vide [1], ne laissaient entrevoir nulle ressource, et menaçaient le nom du ministre des finances de la flétrissure de l'histoire et de cette infamante épithète : Ministre de la banqueroute !

Mais là où le péril était le plus grand, là était le devoir. M. Garnier-Pagès ne pouvait hésiter. Il accepta, « confiant, » dit-il, « non dans sa capacité, mais dans le concours de ses collègues, dans l'ardente volonté du bien dont il se sentait animé, et dans la Providence qui l'avait soutenu parmi toutes les amertumes de la vie. »

M. E. Duclerc consentit à partager, en qualité de sous-secrétaire d'État, les responsabilités de M. Garnier-Pagès.

[1] Le 6 mars, il n'y avait plus en caisse que 107 millions, sur lesquels il fallait payer 73 millions pour le semestre : 34 millions seulement restaient donc disponibles.

XLIV

A cette heure, embrassons d'un coup d'œil la situation.

Le Gouvernement provisoire avait surmonté les premiers obstacles; sur les décombres de la monarchie, il avait assis les bases de la République. Mais, pour la consolidation de l'édifice, au lieu de s'aplanir, les difficultés surgissaient. Le Gouvernement avait à diriger l'État à travers les mouvements révolutionnaires : les clubs, sortis armés d'une lutte entreprise au nom du droit de réunion; les détenus politiques, apportant du fond de leurs cachots des passions aigries par d'atroces persécutions; les Ateliers nationaux, engendrés par la misère des deux dernières années; la Commission du Luxembourg, née des grèves jugées et condamnées sous Louis-Philippe, et des doctrines antérieures; les affiches politiques, accumulées sur les murailles; la liberté de la presse, sans frein et à l'abri de toute mesure répressive; les intérêts matériels, actifs directeurs de toutes les âmes; la soif des places, excitée comme moyen de gouvernement; des administrations monarchistes (sans personnel suffisant pour les renouveler), disposées à trahir si on les laissait intactes, menacées de désorganisation si on les modifiait; les finances perdues; une dette flottante d'un milliard; les crises, industrielle, commerciale, métallique; enfin,

les complots tramés dans l'ombre, fomentés par la haine, nourris par l'ambition, vivant de calomnies, exploitant les circonstances, toujours prêts à éclater et à répandre le carnage et le deuil.

CHAPITRE SIXIÈME.

Les membres du Gouvernement provisoire ont hâte de se démettre de leur dictature. — Adoption du suffrage universel et direct; liberté de réunion et de publicité. — La raison est la vie; la force est la mort. — Note du *Moniteur* sur la convocation des assemblées électorales, de l'Assemblée nationale constituante et sur diverses mesures électorales. — Nécessité du scrutin de liste; bulletin de vote, préparé à l'avance; droits des domestiques, des soldats; indemnité aux représentants; publication de la loi électorale. — Suppression des titres de noblesse. — Funérailles des victimes de Février. — Discussion sur la paix et la guerre; M. de Lamartine présente une déclaration diplomatique; politique extérieure de la monarchie; conséquences des mariages espagnols; isolement de la France; elle n'a ni l'alliance des rois, ni les sympathies des peuples; la Révolution de Février lui rend ces sympathies; que doit faire le Gouvernement provisoire? — Avantages de la guerre; avantages plus grands d'une paix armée en faveur de l'indépendance des peuples et du principe de l'émancipation de l'humanité; le manifeste de M. de Lamartine est adopté à l'unanimité; pour soutenir ce programme, le ministre des affaires étrangères demande 220 000 hommes; le ministre des finances répond qu'il fournira l'argent; les généraux Lamoricière et Bedeau démontrent l'insuffisance des forces militaires; nomination d'une commission de gouvernement pour l'organisation de la défense nationale; ses travaux; son rapport; mesures militaires adoptées par le Conseil; crédit total de 114 millions applicables à ces mesures. — Impulsion donnée par le ministre de la marine à l'organisation de la flotte, aux constructions, à l'administration centrale, etc. — MM. Arago et Schœlcher se vouent à l'abolition de l'esclavage; le Gouvernement la proclame.

I

Le 24 février, une des premières aspirations du Gouvernement provisoire avait été de convoquer instantanément la nation, afin que la nation elle-même pût décider de ses destinées. Peu envieux de conserver la

dictature, les hommes que la Révolution venait d'élever au pouvoir n'aspiraient qu'à remettre au peuple le dépôt de la souveraineté. Cependant, cette souveraineté, ils l'exerçaient de la manière la plus absolue : le décret du jour était la loi. Quinze citoyens (onze membres du Gouvernement provisoire, un secrétaire général, trois ministres), sans contrôle autre que celui de l'opinion publique, gouvernaient la France. Certes, il y avait là assez de grandeur pour éblouir, assez de gloire pour donner le vertige; mais la pensée du devoir les préservait de toute faiblesse; et loin de chercher à se perpétuer au pouvoir, ils avaient hâte de rédiger le décret qui appelait l'Assemblée nationale, et qui fixait un terme à leur autorité.

II

MM. Cormenin et Isambert, chargés d'élaborer un projet de loi électorale, avaient été mandés à la séance du 2 mars, au ministère des affaires étrangères. M. Cormenin donna lecture du travail préparatoire. Le principe fut mis aux voix et adopté en ces termes : « Le » Gouvernement provisoire arrête, en principe et à l'u» nanimité, que le suffrage sera universel et direct, sans » la moindre condition de cens. » La discussion des articles fut ajournée.

Cette résolution produisit une sensation profonde dans le cœur même de ceux qui l'acclamaient. Pour la

première fois, la vieille Europe voyait une de ses grandes nations faire une application réelle, complète, de la souveraineté du peuple. Jamais l'égalité des droits civiques n'avait été si solennellement célébrée. L'institution du baptême avait été la reconnaissance de la fraternité devant Dieu, l'institution du suffrage universel était la reconnaissance de la fraternité devant l'humanité. Il avait fallu dix-huit siècles de prédications, de luttes, de souffrances, de martyres, de révolutions, pour passer du principe à l'application. La prétendue utopie était faite réalité. A une loi qui mesurait, à regret, à 200 000 Français le droit de choisir les représentants du pays, qui avait traversé la Révolution de Juillet sans admettre d'autre amélioration que l'adjonction de quelques milliers d'électeurs et de quelques demi-capacités, succédait une loi sans restriction, qui proclamait le droit absolu de chaque citoyen et qui appelait au scrutin de la souveraineté neuf millions de Français.

III

Le principe décrété, l'exécution serait-elle possible? L'expérience faisait défaut. On entrait dans l'inconnu. L'exemple de l'Angleterre, réduit à des proportions moins étendues, inspirait des appréhensions. Le caractère de la nation est vif, ardent; ne se laisserait-elle pas emporter au delà des limites de la raison? N'aurait-on pas à apaiser des querelles, des troubles? — La

première épreuve fut décisive : le calme profond des jours de vote prouva, une fois de plus, que le sentiment du devoir dignement rempli fait taire les passions.

Le Gouvernement provisoire n'avait pas la prétention de résoudre, du premier coup, toutes les difficultés. Une vérité cependant lui apparut, éclatante, incontestable : c'est que le suffrage universel ne peut exister sans la liberté pour tous les citoyens de se réunir, de se concerter, de parler, d'écrire, de publier, d'afficher; que hors de là il n'est plus le suffrage universel, mais une apparence, un mensonge légal, un leurre constitutionnel.

Aussi, dans cette séance du 2 mars, immédiatement après la proclamation du principe, le Gouvernement provisoire, avisant aux moyens, s'empressait-il, au milieu même de sa résistance à la suppression des impôts, de déclarer « que le droit du timbre sur les jour» naux et écrits périodiques serait suspendu dix jours » avant la convocation des assemblées électorales, » *pour laisser aux électeurs la plus grande publicité* » *possible* ».

IV

Quoi qu'il advienne dans la variable série des temps, le suffrage universel sera la loi des lois! On pourra le fausser, le dénaturer, le violenter, le suspendre, l'anéantir; tôt ou tard le peuple saura lui redonner la vie et la splendeur, avec la justice pour règle, la vérité

pour lumière, la morale pour guide, la liberté pour action. Le suffrage universel, dans son plein et pur essor, est la raison de tous substituée à l'oppression d'un despote ou de quelques privilégiés. La raison ou la force, voilà les deux moyens extrêmes de la souveraineté. La raison vivifie; la force tue! Par la raison, les nations grandissent, s'éclairent, marchent vers Dieu; sous la force, elles s'abrutissent, s'affaissent et tombent, ne laissant que ruines et cadavres!

Un jour, le jour de la résurrection, la France et l'Europe sauront choisir. Alors, dans les annales de l'humanité, la séance du 2 mars, qui fit jaillir le suffrage universel comme un symbole d'affranchissement, prendra sa place parmi les étapes du progrès.

V

Dans la séance du 4 mars, le Gouvernement examina le projet de loi, article par article. Il décida que la France serait divisée en autant de cercles électoraux qu'il y avait de représentants à élire; que la population seule servirait de base.

La France devant être divisée comme les cases d'un échiquier, sans égard aux limites départementales, ce travail demandait des calculs considérables. M. Mathieu, ancien député de Saône-et-Loire, savant distingué, beau-frère de M. Arago, fut invité à l'entreprendre, avec faculté de s'adjoindre toute personne qui

pourrait l'aider dans le rapide accomplissement de cette œuvre. Le Gouvernement, ne pouvant prévoir le temps nécessaire, mais impatient de répondre à l'impatience du pays et de faire connaître une première solution, arrêta qu'en attendant la publication de la formule définitive du décret, on insérerait la note suivante dans le *Moniteur* du lendemain :

« Dans sa séance du 4 mars, le Gouvernement provisoire de la République a fixé la convocation des assemblées électorales au 9 avril prochain, et la réunion de l'Assemblée nationale constituante au 20 avril.

» Il a, dans la même séance, adopté pour principes généraux du décret qui va être rendu :

» 1° Que l'Assemblée nationale décréterait la Constitution;

» 2° Que l'élection aurait pour base la population;

» 3° Que les représentants du peuple seront au nombre de neuf cents;

» 4° Que le suffrage serait direct et universel, sans aucune condition de cens;

» 5° Que tous les Français âgés de vingt et un ans seraient électeurs, et que tous les Français âgés de vingt-cinq ans seraient éligibles;

» 6° Que le scrutin serait secret. »

VI

Le lendemain, le Gouvernement apprit que ce tra-

vail de division exigeait beaucoup plus de temps qu'on ne pensait.

M. Marrast proposa le scrutin de liste par département. Il exposa avec chaleur tous les griefs accumulés contre les élections de clocher, soumises à toutes les influences locales : « Ce sont des intérêts, et non des principes, qui formeront la représentation du pays. Une Assemblée de propriétaires seuls sortira du scrutin, une Assemblée imbue d'idées personnelles, mesquines, sans élan, sans initiative, sans grandeur, qui vous fera une république à son image, si elle ne restaure pas la monarchie! » On lui répliquait : « Vous confondez le suffrage restreint avec le suffrage universel. Sous le suffrage restreint, vous êtes dans le vrai; vous vous trompez avec le suffrage universel. Il ne subit pas les influences locales : il les impose. Le mérite vrai et obscur ressortira plus facilement. L'homme de dévouement, le cultivateur honnête, l'ouvrier capable, trouveront des sympathies aussi vives que le riche égoïste ou que le gros propriétaire. Le vote par unité de député permet à chaque électeur d'interroger, d'apprécier individuellement celui à qui il veut confier son mandat, et à chaque candidat de se présenter personnellement à l'examen de celui qui doit le lui confier. Le scrutin de liste est un scrutin de hasard qui contrarie le choix éclairé de l'électeur, et les rapports directs de l'éligible avec ses commettants. Vous redoutez les influences de clocher : vous allez subir les influences départementales. — Quelques individus, habitant le chef-lieu, dresseront les listes et

feront l'élection. Ce n'est point là le suffrage universel que vous voulez fonder. »

Tous les arguments discutés, la question de temps l'emporta. Le scrutin de liste, qui rendait possible la publication de la loi dès le jour même, fut adopté.

Restait une difficulté matérielle. On avait imposé à tout citoyen l'obligation d'écrire ou de faire écrire son bulletin. Facile pour une élection unique, ce moyen était impraticable pour un scrutin de liste : l'inscription par chaque électeur d'un aussi grand nombre de noms éterniserait le vote. L'on se résolut à autoriser le dépôt d'un bulletin préparé, écrit ou imprimé à l'avance.

VII

D'autres détails suivirent.

Les domestiques seraient-ils admis au vote? L'affirmative fut décidée.

Une résidence de six mois fut jugée indispensable. Ce délai n'était exigé qu'afin de donner la possibilité de dresser les listes électorales. D'ailleurs des instructions ministérielles en affranchiraient tout citoyen qui, à raison d'éloignement momentané, se trouverait forcé de voter dans une commune autre que la sienne.

Le vote au canton fut préféré au vote à la commune : il assurait aux électeurs une plus grande liberté.

Le principe d'une indemnité aux représentants fut

reconnu indissolublement lié à la nouvelle forme démocratique de la France : sans indemnité, le riche seul peut accepter la représentation du pays; et tout citoyen, quelque pauvre qu'il soit, ne doit-il pas pouvoir remplir cette première fonction sociale? Le chiffre de l'indemnité fut fixé à vingt-cinq francs, et réglé par jour. Ce règlement était motivé par le passé républicain et par l'assimilation du travail moral au travail manuel; il relevait à la hauteur de la représentation nationale le salaire à la journée du travailleur. — L'ouvrier ne sut pas apprécier cette idée philosophique. Sans calculer que la somme de vingt-cinq francs ne dépassait pas les nécessités de déplacement, de perte d'état, d'existence dans la capitale, de distributions de secours, il fit, d'un œil d'envie, la comparaison avec son salaire, et il blâma cette juste et stricte compensation, quand il eût volontiers donné le double par mois ou par année. Cette mesure vraiment démocratique tourna contre la démocratie.

Vint la question du vote de l'armée. « Si elle vote, elle pourra délibérer; si elle délibère, la discipline est à néant, l'armée est en pleine dissolution; et de plus, le Gouvernement, maître de transporter à sa guise des masses de troupes d'un endroit à un autre, pourra obtenir, par ces mouvements, des majorités factices dans les colléges qu'il choisira. » D'autres objections furent encore émises, qui firent adopter la négative. Le procès-verbal de la séance, que nous avons devant les yeux, dit : « Non! » attendu l'impossibilité de faire voter les soldats dans

» leur commune, sans disperser l'armée d'une manière
» arbitraire et dangereuse pour la sécurité nationale. »
Réservée pour être jointe aux instructions, cette question fut de nouveau débattue dans la séance du 7 : « Cette espèce d'ostracisme allait être regardé comme une défaveur après les journées de Février; ce déni du droit commun allait blesser au cœur l'armée, au moment même où le Gouvernement provisoire s'efforçait de rétablir entre elle et le peuple une confiance mutuelle. » Cette considération enleva la décision. Le droit électoral fut reconnu à l'armée.

VIII

Signée le 5 mars, publiée le 6, la loi fut complétée le 8 par des instructions conformes aux principes. On ne pouvait mettre plus de promptitude à rédiger la formule d'une mesure aussi urgente, où tout apparaissait sous un aspect inusité.

IX

La proclamation du suffrage universel avait été précédée d'un décret, en date du 29 février, « abolissant
» tous les anciens titres de noblesse, et interdisant les
» qualifications qui s'y rattachent. »

Ce décret fut diversement interprété. Inutile suivant les uns, nécessaire suivant les autres, il fut l'objet de critiques et d'approbations.

Le Gouvernement n'avait fait qu'obéir à la logique de l'histoire. La première Révolution avait détruit les priviléges de la noblesse; du passé il ne restait que des noms illustres et des titres sans valeur. Les noms sont gravés dans nos annales, rien ne peut les effacer; les titres ne sont plus que de frustes empreintes. Des ducs sans duché, des marquis sans marquisat, des comtes sans comté, des barons sans baronnie, se paraient d'appellations vides et mensongères, qui devaient disparaître devant la République. Leur contraste avec l'époque, avec le régime nouveau, était si bizarre, si étrange, que leur suppression semblait un simple accord avec l'état des choses. Plus d'un noble avait pris déjà l'initiative. Le Gouvernement ne voulait donc pas arracher du cœur et de la mémoire de la nation le respect du nom; il ne voulait que rétablir l'harmonie entre les faits et les institutions. Le peuple, qui aime les grands noms comme une des gloires de la patrie, savait faire la distinction. Mais il avait entendu parler, sous l'Empire, sous la Restauration et même sous la royauté de Juillet, de créations de nobles; il réagissait contre ce retour au vocabulaire féodal, et il applaudissait à la restriction d'une prétention où il ne voyait qu'une faveur sollicitée par la vanité, dédaignée par le vrai mérite.

Le Gouvernement provisoire respecta et maintint la Légion d'honneur et la décoration de Juillet, récompenses personnelles et non transmissibles.

X

Les obsèques des citoyens tués en Février n'avaient pas encore été célébrées. Le 2 mars, une cérémonie funèbre fut ordonnée pour le surlendemain.

Rien n'est plus touchant, plus imposant que le spectacle d'un peuple qui suit jusqu'à leurs tombes les victimes de leur amour pour la liberté, et qui prodigue ses regrets, ses larmes, ses honneurs, à ces martyrs de son affranchissement. Pour remplir ce pieux devoir, les membres du Gouvernement provisoire, les ministres, les députations de tous les corps constitués, l'Institut, les Facultés, les parents des victimes, les blessés et les décorés de Juillet, les blessés de Février, les élèves des Écoles, les ouvriers, tout Paris accourut à ces funérailles. Le Gouvernement, qui recherchait les occasions d'unir l'armée au peuple, avait convoqué des détachements de cavalerie, d'infanterie, d'artillerie, les officiers généraux de terre et de mer : des escadrons de dragons, de cuirassiers, de gardes nationaux à cheval et un détachement d'artilleurs, ouvraient et fermaient la marche du cortége.

Un sentiment que les grandes époques peuvent seules inspirer peint bien cette lutte sans haine, cette révolution sans vengeance. Au milieu des chars funéraires marchait un char où étaient déposés les cadavres des soldats et des gardes municipaux tués dans la

lutte; il portait cette inscription : « *Respect au courage malheureux!* »

Après la célébration du service religieux à la Madeleine, le convoi s'avança lentement sur les boulevards, à travers une double haie de gardes nationaux et d'une foule immense, attentive et recueillie. Les cris de « *Vive la République!* » comme un écho incessant, accompagnèrent le cortége jusqu'à la colonne de Juillet. Là on s'arrêta, et les cercueils furent déposés dans les caveaux. A ce moment, les pères, les mères, les parents des morts, se précipitèrent pour dire un dernier adieu à ceux qu'ils avaient aimés, et envahirent les places réservées aux membres du Gouvernement provisoire. Par quelques paroles de cœur, M. Pagnerre, chargé de présider à cette cérémonie, leur fit comprendre « que leur douleur personnelle devait céder devant la douleur publique, et laisser au Gouvernement le soin d'exprimer le sentiment profond de la reconnaissance du pays ». Ils s'éloignèrent avec des sanglots déchirants.

Le respectable M. Dupont (de l'Eure) prononça un discours simple, ému, qui alla droit à l'âme du peuple; puis, au bruit des acclamations, il déposa une couronne de laurier et d'immortelles sur le tombeau civique qui réunissait les hommes de Février aux hommes de Juillet. — M. Crémieux eut une de ces inspirations qui font tressaillir la foule. — M. Garnier-Pagès parla le dernier. De nouveaux cris de « *Vive la République!* mirent fin à cette solennité. »

On remarqua, comme un symptôme heureux, que certaines fenêtres des quartiers riches, restées fermées, le 27 février, à la première sortie du Gouvernement provisoire, étaient ouvertes et garnies de spectateurs agitant leurs mouchoirs au passage du cortége. Partout en effet ce fut une affluence empressée, une sympathie générale. C'est qu'en France une grande douleur publique concilie les esprits, absorbe toutes les opinions.

XI

Dans la séance où il avait proclamé le suffrage universel, le Conseil avait traité, discuté la question de la paix ou de la guerre. M. Lamartine avait proposé et présenté une déclaration aux puissances étrangères, sous forme de circulaire aux agents diplomatiques de la République française. Déjà notification de la proclamation de la République avait été adressée (27 février) aux membres du Corps diplomatique résidant à Paris.

XII

Si l'on jette un regard rétrospectif sur la dernière session de la Chambre des députés et sur les derniers actes de la politique extérieure de Louis-Philippe et de son ministère, l'on acquerra la douloureuse conviction de notre faiblesse.

Conséquence de cette politique de famille qui sacrifiait l'intérêt du pays à l'intérêt dynastique, les mariages espagnols avaient brisé l'entente cordiale avec l'Angleterre, nous avaient contraints de subir la spoliation de la République de Cracovie, et nous avaient poussés jusqu'à un rapprochement avec l'Autriche contre la Suisse, notre alliée naturelle, au moment où l'Italie tendait à s'affranchir du joug autrichien et tournait ses regards vers nous. Humiliée sous ce gouvernement débile qui avait prêché à plaisir la paix à tout prix, la France se sentait descendre de son rang.

Le principe de la souveraineté du peuple, qui avait présidé à l'intronisation de la branche cadette des Bourbons, avait séparé la cause de Louis-Philippe de celle des autres monarchies. Les efforts tentés pendant dix-huit ans pour sortir de cet isolement avaient donné à notre politique une direction hostile aux peuples, et nous les avaient complétement aliénés. Si bien que la France végétait seule, sans alliance sincère avec les peuples ni avec les rois, sans force, sous ce vernis d'indépendance dont on recouvrait sa faiblesse.

XIII

La Révolution de Février, par son retentissement, par son éclat, par l'ébranlement des vieilles idées, par le spectacle d'un trône écroulé, par son action, devait frapper les rois d'épouvante, et nous rendre en même

temps l'affection des nations. De notre vie elle faisait la vie des peuples, de notre gloire leur gloire, de notre liberté leur liberté. La France n'était plus isolée! Espérance des opprimés, symbole de l'affranchissement, foyer des lumières, rayonnement du progrès, âme rajeunie de l'Europe, elle avait reconquis à son influence le monde entier; elle avait repris sa vigueur, sa force, pour tout oser et tout entreprendre.

XIV

Que devait faire le Gouvernement provisoire? De ses délibérations allait sortir la paix ou la guerre! L'Europe immobile, le peuple de France impatient de délivrer les autres peuples, tous les proscrits, attendaient son premier acte.

Allait-il, prodigue de l'enthousiasme révolutionnaire, appeler aux armes, faire surgir des bataillons de chaque commune, de chaque rue de Paris, les précipiter, au chant de la *Marseillaise*, sur l'étranger, reprendre les lignes de la première République et soulever tous les peuples contre tous les rois?

Les avantages de ce système étaient incontestables à l'intérieur. Il rejetait au dehors un surcroît de population d'un million d'hommes, qu'il arrachait à la misère pour l'envoyer à la gloire; la question des Ateliers nationaux se trouvait résolue : il payait à l'ouvrier soldat la solde qu'il fallait donner comme secours à l'ouvrier

sans travail; il livrait une vaste carrière aux esprits actifs, énergiques, qui, animés d'un redoublement de vie à ces époques de régénération, ont besoin d'air pour leur poitrine, de places publiques pour leurs paroles, de clubs pour leurs passions; il assurait une diversion qui permettrait de gouverner sans appréhensions journalières d'émeutes et de troubles.

Mais obtiendrait-on par les armes ce qu'on avait la prétention d'obtenir, le but noble et réel, l'affranchissement, la fraternité des peuples? Si la France en armes débordait sur ses voisins, après avoir déclaré qu'elle marchait au secours des peuples, ces peuples ne seraient-ils pas, malgré cette déclaration, trompés par l'apparence? Égarés par les rois, au nom même de leur nationalité et de leur indépendance, soulevés contre cette violation de leur territoire, n'allaient-ils pas se resserrer autour de leurs princes, pour résister à des étrangers qu'on leur montrerait inspirés par l'esprit de conquête, tradition du passé, bien plus que par l'amour de leur liberté? N'avaient-ils pas d'ailleurs pour se délivrer des bras et du fer, leur vie à sacrifier, comme les Français et sans leur secours? De quel droit leur imposer une médiation qu'ils refusaient? L'Allemagne frémissante s'armait pour ses libertés et son unité; l'Italie exhalait sa haine contre l'Autriche, et se préparait à se délivrer ou à mourir. L'Allemagne, l'Italie, la Belgique, repoussaient notre intervention comme une honte et comme un danger.

XV

Ne valait-il pas mieux protester de notre respect des nationalités, rassurer les peuples, dont la méfiance, justifiée par les guerres de l'Empire, était prête à se réveiller; prouver par notre modération le désintéressement, la sincérité de notre politique; suppléer à la force des armes par la force morale de l'exemple; substituer à la propagande des bataillons la propagande des idées; avoir assez de foi dans l'action du principe de la souveraineté des peuples pour laisser aux peuples le soin et l'honneur de recouvrer leur indépendance; proclamer hautement le droit de chaque nation de disposer à sa guise de ses richesses, de son sang, de son avenir?

Enfin, si les deux principes éternellement ennemis devaient se livrer un combat d'extermination, si le jour en était venu, purs de toute pensée d'envahissement et de violence, forts de notre droit, nous n'aurions qu'à soulever jusqu'au dernier homme, prêcher la guerre sainte, rallier à notre drapeau tout ce qui aime et tout ce qui veut la liberté, déclarer au nom des peuples la destruction des trônes, lancer la démocratie contre la tyrannie, et instituer la République fédérative de l'Europe.

Cette politique loyale, juste, habile, respectueuse envers les peuples, assurée du succès, qui répondait à

toutes les prévisions, à toutes les nécessités, à toutes les aspirations, rallia l'unanimité du Conseil. Il fut reconnu tout d'abord que, par la réalité même, la Révolution avait déchiré les traités de 1815; puis l'on décida que la France admettait les circonscriptions territoriales comme fait accompli, qu'elle proclamait le droit des peuples de disposer de leur sort, et qu'elle leur prêterait concours et assistance au jour et à l'heure où elle serait appelée.

XVI

Rédigé sous ces inspirations, le manifeste du ministre des affaires étrangères fut adopté par le Conseil. Nous l'insérons en entier, tel qu'il parut au *Moniteur* le 5 mars. Jamais langage international n'atteignit cette hauteur de vues et de sentiments.

XVII

CIRCULAIRE

DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AUX AGENTS DIPLOMATIQUES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

« Monsieur,

» Vous connaissez les événements de Paris, la victoire du peuple, son héroïsme, sa modération, son apaisement, l'ordre rétabli par le concours de tous

les citoyens, comme si, dans cet interrègne des pouvoirs visibles, la raison générale était à elle seule le gouvernement de la France.

» La Révolution française vient d'entrer ainsi dans sa période définitive. La France est République : la République française n'a pas besoin d'être reconnue pour exister. Elle est de droit naturel, elle est de droit national. Elle est la volonté d'un grand peuple qui ne demande son titre qu'à lui-même. Cependant la République française désirant entrer dans la famille des gouvernements institués comme une puissance régulière, et non comme un phénomène perturbateur de l'ordre européen, il est convenable que vous fassiez promptement connaître au gouvernement près duquel vous êtes accrédité les principes et les tendances qui dirigeront désormais la politique extérieure du Gouvernement français.

» La proclamation de la République française n'est un acte d'agression contre aucune forme de gouvernement dans le monde. Les formes de gouvernement ont des diversités aussi légitimes que les diversités de caractère, de situation géographique et de développement intellectuel, moral et matériel chez les peuples. Les nations ont, comme les individus, des âges différents. Les principes qui les régissent ont des phases successives. Les gouvernements monarchiques, aristocratiques, constitutionnels, républicains, sont l'expression de ces différents degrés de maturité du génie des peuples. Ils demandent plus de liberté à mesure qu'ils

se sentent capables d'en supporter davantage; ils demandent plus d'égalité et de démocratie à mesure qu'ils sont inspirés par plus de justice et d'amour pour le peuple. Question de temps. Un peuple se perd en devançant l'heure de cette maturité, comme il se déshonore en la laissant échapper sans la saisir. La monarchie et la république ne sont pas, aux yeux des véritables hommes d'État, des principes absolus qui se combattent à mort; ce sont des faits qui se contrastent, et qui peuvent vivre face à face en se comprenant et en se respectant.

» La guerre n'est donc pas le principe de la République française, comme elle en devint la fatale et glorieuse nécessité en 1792. Entre 1792 et 1848, il y a un demi-siècle. Revenir, après un demi-siècle, au principe de 1792 ou au principe de conquête de l'Empire, ce ne serait pas avancer, ce serait rétrograder dans le temps. La révolution d'hier est un pas en avant, non en arrière. Le monde et nous, nous voulons marcher à la fraternité et à la paix.

» Si la situation de la République française, en 1792, expliquait la guerre, les différences qui existent entre cette époque de notre histoire et l'époque où nous sommes explique la paix. Ces différences, appliquez-vous à les comprendre et à les faire comprendre autour de vous.

» En 1792, la nation n'était pas une. Deux peuples existaient sur un même sol. Une lutte terrible se prolongeait encore entre les classes dépossédées de leurs

priviléges et les classes qui venaient de conquérir l'égalité et la liberté. Les classes dépossédées s'unissaient avec la royauté captive et avec l'étranger jaloux pour nier sa révolution à la France, et pour lui réimposer la monarchie, l'aristocratie et la théocratie par l'invasion. Il n'y a plus de classes distinctes et inégales aujourd'hui. La liberté a tout affranchi. L'égalité devant la loi a tout nivelé. La fraternité, dont nous proclamons l'application et dont l'Assemblée nationale doit organiser les bienfaits, va tout unir. Il n'y a pas un seul citoyen en France, à quelque opinion qu'il appartienne, qui ne se rallie au principe de la patrie avant tout, et qui ne la rende, par cette union même, inexpugnable aux tentatives et aux inquiétudes d'invasion.

» En 1792, ce n'était pas le peuple tout entier qui était entré en possession de son gouvernement : c'était la classe moyenne seulement, qui voulait exercer la liberté et en jouir. Le triomphe de la classe moyenne alors était égoïste, comme le triomphe de toute oligarchie. Elle voulait retenir pour elle seule les droits conquis par tous. Il lui fallait pour cela opérer une diversion forte à l'avénement du peuple, en le précipitant sur les champs de bataille, pour l'empêcher d'entrer dans son propre gouvernement. Cette diversion, c'était la guerre. La guerre fut la pensée des *monarchiens* et des *Girondins;* ce ne fut pas la pensée des démocrates plus avancés, qui voulaient, comme nous, le règne sincère, complet et régulier du peuple lui-même, en comprenant dans ce nom toutes les classes, sans

exclusion et sans préférence, dont se compose la nation.

» En 1792, le peuple n'était que l'instrument de la Révolution, il n'en était pas l'objet. Aujourd'hui, la Révolution s'est faite par lui et pour lui. Il est la Révolution elle-même. En y entrant, il y apporte ses besoins nouveaux de travail, d'industrie, d'instruction, d'agriculture, de commerce, de moralité, de bien-être, de propriété, de vie à bon marché, de navigation, de civilisation enfin, qui sont tous des besoins de paix! Le peuple et la paix, c'est un même mot.

» En 1792, les idées de la France et de l'Europe n'étaient pas préparées à comprendre et à accepter la grande harmonie des nations entre elles, au bénéfice du genre humain. La pensée du siècle qui finissait n'était que dans la tête de quelques philosophes. La philosophie est populaire aujourd'hui. Cinquante années de liberté de penser, de parler et d'écrire, ont produit leur résultat. Les livres, les journaux, les tribunes, ont opéré l'apostolat de l'intelligence européenne. La raison rayonnant de partout, par-dessus les frontières des peuples, a créé entre les esprits cette grande nationalité intellectuelle qui sera l'achèvement de la Révolution française et la constitution de la fraternité internationale sur le globe.

» Enfin, en 1792, la liberté était une nouveauté, l'égalité était un scandale, la République était un problème. Le titre des peuples, à peine découvert par Fénelon, Montesquieu, Rousseau, était tellement oublié, enfoui, profané par les vieilles traditions féodales, dy-

nastiques, sacerdotales, que l'intervention la plus légitime du peuple dans ses affaires paraissait une monstruosité aux hommes d'État de l'ancienne école. La démocratie faisait trembler à la fois les trônes et les fondements des sociétés. Aujourd'hui les trônes et les peuples se sont habitués au mot, aux formes, aux agitations régulières de la liberté exercée dans des proportions diverses presque dans tous les États, même monarchiques. Ils s'habitueront à la République, qui est sa forme complète chez les nations plus mûres. Ils reconnaîtront qu'il y a une liberté conservatrice; ils reconnaîtront qu'il peut y avoir dans la République non-seulement un ordre meilleur, mais qu'il peut y avoir plus d'ordre véritable dans ce gouvernement de tous pour tous que dans le gouvernement de quelques-uns pour quelques-uns.

» Mais en dehors de ces considérations désintéressées, l'intérêt seul de la consolidation et de la durée de la République inspirerait aux hommes d'État de la France des pensées de paix. Ce n'est pas la patrie qui court les plus grands dangers dans la guerre, c'est la liberté. La guerre est presque toujours une dictature. Les soldats oublient les institutions pour les hommes. Les trônes tentent les ambitieux. La gloire éblouit le patriotisme. Le prestige d'un nom victorieux voile l'attentat contre la souveraineté nationale. La République veut de la gloire, sans doute, mais elle la veut pour elle-même, et non pour des César ou des Napoléon!

» Ne vous y trompez pas, néanmoins; ces idées que le Gouvernement provisoire vous charge de présenter aux puissances comme gage de sécurité européenne n'ont pas pour objet de faire pardonner à la République l'audace qu'elle a eue de naître, encore moins de demander humblement la place d'un grand droit et d'un grand peuple en Europe; elles ont un plus noble objet : faire réfléchir les souverains et les peuples, ne pas leur permettre de se tromper involontairement sur le caractère de notre Révolution, donner son vrai jour et sa physionomie juste à l'événement, donner des gages à l'humanité enfin, avant d'en donner à nos droits et à notre honneur, s'ils étaient méconnus ou menacés.

» La République française n'intentera donc la guerre à personne. Elle n'a pas besoin de dire qu'elle l'acceptera, si on pose des conditions de guerre au peuple français. La pensée des hommes qui gouvernent en ce moment la France est celle-ci : Heureuse la France, si on lui déclare la guerre, et si on la contraint ainsi à grandir en force et en gloire, malgré sa modération! Responsabilité terrible à la France si la République déclare elle-même la guerre sans y être provoquée! Dans le premier cas, son génie martial, son impatience d'action, sa force accumulée pendant tant d'années de paix, la rendraient invincible chez elle, redoutable peut-être au delà de ses frontières. Dans le second cas, elle tournerait contre elle les souvenirs de ses conquêtes, qui désaffectionnent les nationalités, et elle compro-

mettrait sa première et sa plus universelle alliance : l'esprit des peuples et le génie de la civilisation.

» D'après ces principes, monsieur, qui sont les principes de la France de sang-froid, principes qu'elle peut présenter sans crainte comme sans défi à ses amis et à ses ennemis, vous voudrez bien vous pénétrer des déclarations suivantes :

» Les traités de 1815 n'existent plus en droit aux yeux de la République française; toutefois, les circonscriptions territoriales de ces traités sont un fait qu'elle admet comme base et comme point de départ dans ses rapports avec les autres nations.

» Mais si les traités de 1815 n'existent plus que comme faits à modifier d'un accord commun, et si la République déclare hautement qu'elle a pour droit et pour mission d'arriver régulièrement et pacifiquement à ces modifications, le bon sens, la modération, la conscience, la prudence de la République existent, et sont pour l'Europe une meilleure et plus honorable garantie que les lettres de ces traités si souvent violés ou modifiés par elle.

» Attachez-vous, monsieur, à faire comprendre et admettre de bonne foi cette émancipation de la République des traités de 1815, et à montrer que cette franchise n'a rien d'inconciliable avec le repos de l'Europe.

» Ainsi, nous le disons hautement : si l'heure de la reconstruction de quelques nationalités opprimées, en Europe ou ailleurs, nous paraissait avoir sonné dans

les décrets de la Providence; si la Suisse, notre fidèle alliée depuis François Ier, était contrainte ou menacée dans le mouvement de croissance qu'elle opère chez elle pour prêter une force de plus au faisceau des gouvernements démocratiques; si les États indépendants de l'Italie étaient envahis; si l'on imposait des limites ou des obstacles à leurs transformations intérieures; si on leur contestait à main armée le droit de s'allier entre eux pour consolider une patrie italienne; la République française se croirait en droit d'armer elle-même pour protéger ces mouvements légitimes de croissance et de nationalité des peuples.

» La République, vous le voyez, a traversé du premier pas l'ère des proscriptions et des dictatures. Elle est décidée à ne jamais voiler la liberté au dedans. Elle est décidée également à ne jamais voiler son principe démocratique au dehors. Elle ne laissera mettre la main de personne entre le rayonnement pacifique de sa liberté et le regard des peuples. Elle se proclame l'alliée intellectuelle et cordiale de tous les droits, de tous les progrès, de tous les développements légitimes d'institutions des nations qui veulent vivre du même principe que le sien. Elle ne fera point de propagande sourde ou incendiaire chez ses voisins. Elle sait qu'il n'y a de libertés durables que celles qui naissent d'elles-mêmes sur leur propre sol. Mais elle exercera, par la lueur de ses idées, par le spectacle d'ordre et de paix qu'elle espère donner au monde, le seul et honnête prosélytisme, le prosélytisme de l'estime et de la

sympathie. Ce n'est point là la guerre, c'est la nature. Ce n'est point là l'agitation de l'Europe, c'est la vie. Ce n'est point là incendier le monde, c'est briller de sa place sur l'horizon des peuples pour les devancer et les guider à la fois.

» Nous désirons pour l'humanité que la paix soit conservée. Nous l'espérons même. Une seule question de guerre avait été posée, il y a un an, entre la France et l'Angleterre. Cette question de guerre, ce n'était pas la France républicaine qui l'avait posée, c'était la dynastie. La dynastie emporte avec elle ce danger de guerre qu'elle avait suscité pour l'Europe par l'ambition toute personnelle de ses alliances de famille en Espagne. Ainsi cette politique domestique de la dynastie déchue, qui pesait depuis dix-sept ans sur notre dignité nationale, pesait en même temps, par ses prétentions à une couronne de plus à Madrid, sur nos alliances libérales et sur la paix. La République n'a point d'ambition; la République n'a point de népotisme. Elle n'hérite pas des prétentions d'une famille. Que l'Espagne se régisse elle-même; que l'Espagne soit indépendante et libre. La France, pour la solidité de cette alliance naturelle, compte plus sur la conformité de principes que sur les successions de la maison de Bourbon!

» Tel est, monsieur, l'esprit des conseils de la République; tel sera invariablement le caractère de la politique franche, forte et modérée que vous aurez à représenter.

» La République a prononcé en naissant, et au milieu de la chaleur d'une lutte non provoquée par le peuple, trois mots qui ont révélé son âme, et qui appelleront sur son berceau les bénédictions de Dieu et des hommes : *Liberté, égalité, fraternité.* Elle a donné le lendemain, par l'abolition de la peine de mort en matière politique, le véritable commentaire de ces trois mots au dedans; donnez-leur aussi leur véritable commentaire au dehors. Le sens de ces trois mots appliqués à nos relations extérieures est celui-ci : affranchissement de la France des chaînes qui pesaient sur son principe et sur sa dignité; récupération du rang qu'elle doit occuper au niveau des grandes puissances européennes; enfin, déclaration d'alliance et d'amitié à tous les peuples. Si la France a la conscience de sa part de mission libérale et civilisatrice dans le siècle, il n'y a pas un de ces mots qui signifie *guerre*. Si l'Europe est prudente et juste, il n'y a pas un de ces mots qui ne signifie *paix*.

» Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» LAMARTINE,

» *Membre du Gouvernement provisoire de la République et ministre des affaires étrangères.* »

XVIII

Pour tenir un pareil langage, et en prévision d'une guerre probable avec la Russie et l'Autriche, la France

devait avoir l'épée au côté. Les généraux Bedeau et Lamoricière, chargés d'un rapport sur l'état de l'armée, furent convoqués au conseil du 6 mars.

M. Lamartine demanda 30 000 hommes, immédiatement, organisés sous le nom d'armée des Alpes, et prêts à entrer en Italie; 20 000 hommes de vieilles troupes, soldats éprouvés, appelés d'Afrique à la frontière du Var; 15 000 hommes aux Pyrénées; 150 000 hommes sur le Rhin; en tout, 210 à 220 000 hommes en dehors de l'effectif.

On interrogea le ministre des finances sur la possibilité de faire face à des dépenses aussi considérables, dépenses urgentes qui ne laissaient aucun délai. M. Lamartine attendait avec anxiété la réponse qui allait donner la vie ou la mort à sa politique généreuse. Le ministre des finances répondit « que pour défendre les peuples d'Italie, d'Allemagne et de Pologne, pour repousser l'invasion de la France et la sauver d'un nouveau Waterloo, pour assurer le triomphe à la Révolution, à la République, il ne doutait pas de pouvoir surmonter la pénurie du Trésor et les menaces d'une crise commerciale et industrielle, dût-il engager sa responsabilité jusqu'à demander à la France son dernier homme et son dernier écu ».

Le général Lamoricière donna ensuite lecture du rapport. L'effectif porté au budget était de 382 000 hommes, dont 100 000 en Afrique; mais il fallait déduire les incomplets, les congés, les compagnies hors ligne. A première vue, après un examen rapide et prépara-

toire, les deux généraux ne croyaient pas possible de mettre en ligne plus de 60 000 hommes. Les chiffres additionnés sur le papier, par l'ancien ministère, étaient loin de la réalité. Il en était de même du matériel. Les chevaux surtout manquaient. — Peut-être ce rapport assombrissait-il un peu le tableau, afin de lancer le Gouvernement dans des mesures plus énergiques, plus décisives. Mais le Gouvernement n'avait pas besoin d'incitation : il avait à cœur d'accomplir, dans toute leur étendue, ses devoirs envers le pays et la solidarité des peuples. Séance tenante, à l'unanimité, fut décrétée la création d'une *Commission pour l'organisation de la défense nationale*.

Après quelques modifications, cette Commission demeura composée de MM. Arago, président; les généraux de division Pelet et Oudinot, pour la cavalerie; Vaillant, pour le génie; Lamoricière et Bedeau, pour l'infanterie; l'intendant militaire Denniée; et le chef d'escadron Charras, remplissant les fonctions de secrétaire.

Les commandants généraux de la garde nationale sédentaire et de la garde nationale mobile devaient assister aux séances de la Commission, avec voix délibérative sur toutes les questions relatives au service et à l'emploi de ces corps spéciaux.

XIX

La Commission de défense entreprit aussitôt et pour-

suivit ses travaux avec un zèle infatigable; chaque jour elle se réunit. Bientôt (le 13 mars), les bases de ses opérations arrêtées, elle put charger M. Arago de présenter au Gouvernement provisoire un rapport dont voici le résumé :

» 1° Effectif *disponible*.	101 000 hommes.
» 2° Rappel des contingents de 1842, 43, 44, 45, 46, et appel de 1847 (dont 15 000 hommes en congé)	107 000
» 3° A faire venir d'Algérie . .	15 000
» 4° Les vingt-quatre bataillons de la garde mobile.	24 000
» Total disponible dans l'espace d'un mois et demi.	247 000 hommes. »

Ce rapport approuvé, le Conseil prit les décisions suivantes :

« 1° Le ministre de la guerre fera rentrer les hommes en congé; 2° il fera réintégrer les soldats disponibles des contingents de 1844, 45 et 46; 3° des registres seront ouverts pour enrôlements volontaires, jusqu'à concurrence de 15 000 hommes. Dans le cas où ces enrôlements ne suffiraient pas, le ministre rappellera les contingents de 1843 et 1842; 4° il sera créé une compagnie de plus par bataillon. » Ces mesures devaient être prises dans le plus bref délai.

M. Arago avait annoncé, la veille, que tous les ordres avaient été expédiés pour la concentration, en

quinze jours, d'un corps d'armée de 28 000 hommes aux environs de Dijon, et que des bateaux à vapeur étaient partis pour ramener d'Algérie 15 000 hommes de vieilles troupes, qui seraient remplacés par des recrues.

Le 15 mars, M. Arago fit la demande d'un premier crédit immédiat de 9 613 710 fr., applicables à l'organisation de 132 000 hommes, cavalerie et infanterie; 7 000 hommes de train des équipages, 5 015 chevaux de trait, et 1 020 caissons[1].

Le total du crédit spécial réclamé par la Commission s'éleva jusqu'à 114 millions. Plusieurs conférences eurent lieu entre les membres de la Commission et le ministre des finances. Les sommes nécessaires aux achats de chevaux, de matériel, d'équipements et de vivres, furent mises à la disposition du ministre de la guerre.

XX

Comme ministre, M. Arago ne négligeait en rien la mise sur pied de guerre de notre marine. Il ordonnait de n'entreprendre aucune construction nouvelle, mais d'achever rapidement tous les vaisseaux sur chantier. Les arsenaux reçurent une impulsion inaccoutumée. L'amiral Baudin, parti pour Toulon, avait pris le com-

[1] Note du procès-verbal de la Commission : Les corps existants pouvaient fournir 4 000 hommes de train des équipages, 600 chevaux, 550 caissons. Il fallait donc incorporer 3 000 hommes et acheter 4 415 chevaux, 470 caissons, 195 harnais et 245 selles.

mandement d'une escadre de six vaisseaux de haut bord, une frégate à voile, plusieurs frégates à vapeur et bâtiments de moindre dimension, « avec mission de » montrer le pavillon de la République sur les rivages » d'Italie, sur les côtes de la régence de Tunis, sur » celles de nos possessions d'Afrique, du Maroc, sur » les côtes d'Espagne, afin de prouver que la France » républicaine avait la force nécessaire pour faire res- » pecter ses amis[1]. »

M. Arago s'occupait également de réorganiser l'administration centrale. Il améliorait le régime alimentaire des équipages; il abolissait, par un décret du Gouvernement, « les châtiments corporels, qui dégradent la » dignité humaine, pour donner aux matelots une idée » plus haute de leurs devoirs et leur inspirer plus de » respect encore pour eux-mêmes et pour la disci- » pline ».

C'est ainsi qu'il préparait les forces matérielles et qu'il relevait la force morale de notre marine.

XXI

Cependant M. Arago ne se laissait pas détourner du grand acte que son ministère avait mission d'accomplir. Pour l'y aider, il avait appelé auprès de lui M. Schœlcher, en qualité de sous-secrétaire d'État, plus spécialement chargé des colonies et des mesures rela-

[1] Extrait du discours d'Arago. (*Moniteur* du 9 mai.)

tives à l'abolition de l'esclavage. Ce choix était déjà une solution. M. Schœlcher, âme loyale, esprit chevaleresque, avait consacré sa vie à poursuivre l'affranchissement des noirs.

Depuis longtemps des hommes d'État généreux, conservateurs, libéraux, républicains, s'étaient livrés à des études et à des travaux persévérants, dans le but d'effacer de nos mœurs et de nos lois cet héritage de barbarie, violation du droit humain. Il était réservé au Gouvernement provisoire de dire le dernier mot dans cette œuvre et de conclure par la rédemption. La République avait aboli la peine de mort, il lui appartenait bien d'abolir l'esclavage.

Une commission fut instituée, qui devait élaborer l'acte d'émancipation, conforme au principe que « nulle » terre française ne peut plus porter d'esclaves. » Toute pensée de spoliation était à l'avance rejetée. Une large indemnité fut destinée à donner satisfaction aux propriétaires. Mais cette indemnité allait surcharger encore un trésor épuisé! La République était pauvre! Le Gouvernement provisoire n'écouta que le cri de l'humanité.

---

mandement d'une escadre de six vaisseaux de haut bord, une frégate à voile, plusieurs frégates à vapeur et bâtiments de moindre dimension, « avec mission de » montrer le pavillon de la République sur les rivages » d'Italie, sur les côtes de la régence de Tunis, sur » celles de nos possessions d'Afrique, du Maroc, sur » les côtes d'Espagne, afin de prouver que la France » républicaine avait la force nécessaire pour faire res- » pecter ses amis[1]. »

M. Arago s'occupait également de réorganiser l'administration centrale. Il améliorait le régime alimentaire des équipages; il abolissait, par un décret du Gouvernement, « les châtiments corporels, qui dégradent la » dignité humaine, pour donner aux matelots une idée » plus haute de leurs devoirs et leur inspirer plus de » respect encore pour eux-mêmes et pour la disci- » pline ».

C'est ainsi qu'il préparait les forces matérielles et qu'il relevait la force morale de notre marine.

XXI

Cependant M. Arago ne se laissait pas détourne
grand acte que son ministère avait mission d'ac
plir. Pour l'y aider, il avait appelé auprès
M. Schœlcher, en qualité de sous-secrétaire d'Ét
spécialement chargé des colonies et des mesur

[1] Extrait du discours d'Arago. (*Moniteur* du 9 mai.)

CHAPITRE SEPTIÈME.

Algérie : Appréhensions sur l'attitude des ducs d'Aumale et de Joinville; le général Cavaignac, nommé gouverneur avec le grade de général de division; exhortations et promesses du Gouvernement à l'armée et aux colons; noble conduite des deux princes; proclamation et ordre du jour du duc d'Aumale; retraite en Angleterre. — La duchesse d'Orléans sort de France. — Le duc de Nemours rue Madame; concours de MM. d'Aragon, Biesta, Léon de Malleville; sauf-conduit donné par M. Courtais; insuccès à l'embarcadère du Havre; chaise de poste chez M. Dailly; barricades Monceaux et Batignolles; le duc reconnu; danger à Beauvais; arrivée à Abbeville, à Boulogne; embarquement; Angleterre. — MM. d'Aragon et Biesta reviennent à Paris; singulière rencontre. — La duchesse de Montpensier chez M. Jules de Lasteyrie; ses paroles de courage; accompagnée du général Thierry, elle se rend à Eu; bruits de dangers; départ précipité; Abbeville; groupes; fuite à travers champs; Boulogne; embarquement. —Louis-Philippe, la reine, le duc de Montpensier et la duchesse de Nemours, à Dreux; craintes; séparation; le duc et la duchesse se rendent à Granville, de là en Angleterre; Louis-Philippe et la reine se dirigent sur Honfleur; sympathies à Anet; nouvelles craintes; refuge dans une ferme; Louis-Philippe et la reine se séparent; arrivée à Honfleur; attente; l'on ne peut trouver un bateau pour passer en Angleterre; offre d'un bateau-pêcheur, à Trouville; Louis-Philippe quitte la reine et s'y rend; mauvais temps; impossibilité d'embarquement; la présence du roi est connue; il revient près de la reine; anxiétés; offres du consul anglais; passage au Havre; l'*Express;* le roi reconnu; départ; débarquement à Newhaven; Claremont. — Générosité et mansuétude de la République.— Abrogation de l'article 119 du Code criminel.— Mise en liberté provisoire des détenus pour dettes. — Suppression de la contrainte par corps. — Amnistie pour faits relatifs à l'exercice des cultes; proclamation de la liberté de conscience.

I

La présence en Afrique du duc d'Aumale et du prince de Joinville inspirait des inquiétudes. Le duc d'Aumale, quoique jeune pour les fonctions de gouverneur géné-

ral, avait su, par son mérite personnel, se faire estimer et aimer de l'armée. Le prince de Joinville, par ses travaux et son patriotisme, avait conquis l'affection de la marine. Réunis dans la dernière défense de la royauté paternelle, ils pouvaient s'illusionner sur leurs droits, et tourner contre la Révolution les forces qu'ils avaient sous la main. La flotte et l'armée avaient, il est vrai, le sentiment qu'elles appartenaient à la France et non à une famille; mais des tentatives pouvaient être hasardées, et le sang coulerait encore dans la guerre civile.

Le jour même où l'amiral Baudin était envoyé à Toulon, on expédiait au général Cavaignac ses pouvoirs de gouverneur de l'Algérie; et, pour donner plus d'éclat encore à sa situation, on lui conférait le grade de général de division. Le Gouvernement avait rétabli ce titre ainsi que celui de général de brigade, anciennes dénominations de la République et de l'Empire changées, par ordonnance royale du 25 mai 1814, en celles de lieutenant général et de maréchal de camp.

Déjà, le 2 mars, le Gouvernement avait adressé une proclamation à l'armée et aux colons d'Algérie. Aux soldats, il rappelait leurs luttes héroïques, leur infatigable persévérance, leur gloire; il faisait appel à leur honneur, à leur amour pour le pays. Aux colons, il promettait l'assimilation progressive de leurs institutions aux institutions de la mère patrie; il leur reconnaissait le droit d'élire des représentants à l'Assemblée nationale, droit refusé par la monarchie.

Mais pour rester fidèles et dévoués à la France, l'armée et les colons n'avaient besoin ni d'exhortations ni de promesses; et les princes, pour accomplir leur devoir patriotique, n'avaient qu'à suivre l'impulsion de leur propre conscience.

II

Les événements de Février furent connus à Alger les 27 et 28. Quoique privé de notification officielle, le duc d'Aumale, avec une grandeur d'âme et une simplicité d'action que les adversaires de la famille d'Orléans surent apprécier, annonça, par des proclamations successives : l'abdication du roi, la régence de la duchesse d'Orléans et la formation du Gouvernement provisoire. « Rien n'est changé, » disait-il en terminant, « dans » nos devoirs envers la France. La population et l'ar- » mée attendent dans le plus grand calme les ordres » de la mère patrie. »

Le 2 mars, il fit connaître l'acclamation de la République et publia la dépêche du ministre de l'intérieur aux préfets et sous-préfets, qu'il avait extraite des journaux de Marseille, ainsi que celle qui ordonnait de tenir l'escadre de la Méditerranée prête à prendre la mer.

Le 3, sur l'avis de la nomination de son successeur, il laissait à l'histoire cet acte de sa soumission à la volonté de la France :

« Habitants de l'Algérie !

» Fidèle à mes devoirs de citoyen et de soldat, je » suis resté à mon poste tant que j'ai pu croire ma » présence utile au service du pays.

» Cette situation n'existe plus. M. le général Cavai» gnac est nommé gouverneur général de l'Algérie. » Jusqu'à son arrivée à Alger, les fonctions de gouver» neur général par intérim seront remplies par le général » Changarnier.

» Soumis à la volonté générale, je m'éloigne; mais » du fond de l'exil tous mes vœux seront pour votre » prospérité et pour la gloire de la France, que j'aurais » voulu servir plus longtemps.

» HENRI D'ORLÉANS. »

Son ordre du jour à l'armée était ainsi conçu :

« ..... En me séparant d'une armée modèle d'hon» neur et de courage, dans les rangs de laquelle j'ai » passé les plus beaux jours de ma vie, je ne puis que » lui souhaiter de nouveaux succès. Une nouvelle car» rière va peut-être s'ouvrir à sa valeur. Elle la rem» plira, j'en ai la confiance.

» Officiers, sous-officiers, soldats, j'avais espéré » combattre encore avec vous pour la patrie !... Cet » honneur m'est refusé; mais du fond de l'exil, mon » cœur vous suivra partout où vous appellera la volonté » nationale : il triomphera de vos succès. Tous ses

» vœux seront toujours pour la gloire et le bonheur de
» la France.

» Henri d'Orléans. »

Des lettres du duc d'Aumale et du prince de Joinville au Gouvernement provisoire, noblement senties et écrites, complétèrent ces adieux à la France.

III

Les princes écoutaient-ils un sentiment généreux ou bien obéissaient-ils à la pression de l'opinion publique? C'est le secret de leurs cœurs et de leurs pensées. Mais ce qu'il est donné à l'historien de constater, c'est qu'il n'y eut de leur part ni tentative de se soustraire à la volonté nationale, ni incitation à la résistance. Leur soumission fut simple, convenable, sans vaines colères, sans mauvaises passions, sans fausse humilité.

IV

Le 3 mars, le duc d'Aumale et le prince de Joinville s'embarquèrent sur le vapeur de l'État *le Solon*, et se dirigèrent sur Gibraltar. D'Espagne, ils firent route vers l'Angleterre, où la famille royale était réunie. Le 21, ils débarquèrent à Darmouth.

V

Seule de cette famille, la duchesse d'Orléans s'était réfugiée en Allemagne avec ses fils.

On se souvient qu'au sortir des Invalides elle avait été conduite au château de Ligny, à quelques lieues de Paris. Pendant deux mortelles journées elle y attendit, en proie aux inquiétudes maternelles, le jeune duc de Chartres, confié à madame de Mornay. Cet enfant, malade, caché dans une maison de la rue de l'Université, reçut la visite du docteur Marx, l'un de nos médecins les plus distingués, qui lui rendit bien vite la santé. En possession de son fils, la duchesse quitta le château de Ligny sous un déguisement. Elle prit le chemin de fer à Amiens jusqu'à Lille. De Lille elle gagna Ems.

Sortie d'Allemagne, jeune et justement fière, pour s'unir à l'héritier de la couronne de France, elle y rentrait déchue, exilée, voilée de noir, brisée dans son ambition et dans son amour, mais résignée, sans murmure, et forte contre son infortune.

VI

Le duc de Nemours s'était réfugié rue Madame. Vers quatre heures du matin, M. Jules de Lasteyrie lui apporta une lettre de la reine, écrite de Versailles au moment du départ pour Dreux. Cette lettre exprimait les affections et les souffrances d'une mère.

Un peu plus tard, MM. d'Aragon et Biesta se rendirent chez M. Léon de Malleville, afin de concerter avec lui un plan et des moyens de fuite. Après avoir

fait d'inutiles démarches auprès d'amis qu'ils ne purent rencontrer, ils se décidèrent à aller tous les trois au ministère des affaires étrangères s'ouvrir franchement à M. Lamartine. M. Lamartine était à l'Hôtel de ville : ils y coururent. Pendant deux heures, ils essayèrent de franchir les murailles vivantes qui barraient le passage ; il leur fut impossible d'y réussir; et ils durent se retirer, découragés, ne sachant plus où porter leurs pas ni à qui s'adresser. Ils retournaient auprès du prince, lorsque la pensée leur vint de voir M. Courtais. Le général était prêt à monter à cheval pour se rendre à Vincennes. Prévenu qu'ils avaient une confidence d'une haute gravité à lui faire, il les conduisit dans une chambre haute de l'État-major, afin d'y parler sans crainte d'interruption. Mis au courant de tout, il offrit généreusement son concours, et il fit rédiger, sur une feuille portant l'entête de l'État-major de la garde nationale, la formule suivante :

« Mission est donnée aux citoyens d'Aragon et Biesta,
» accompagnés d'un secrétaire, M. Durand (Charles-
» Édouard), d'aller, au nom de la République française,
» annoncer au gouvernement britannique l'avénement
» de la République, avec pouvoir de requérir toutes
» les autorités de leur faciliter le passage et de leur
» donner aide et protection. »

Puis, engageant sa responsabilité, il apposa sa signature. MM. d'Aragon et Biesta, munis de ce sauf-conduit, se séparèrent de M. Malleville et rentrèrent rue

Madame (six heures du soir). Le prince se mit aussitôt à leur disposition pour le départ.

Mais quelle voie prendre? Les barricades s'opposaient à la circulation des voitures. Sortir à pied était périlleux. Et si, par un malheureux hasard, le duc de Nemours était reconnu, qu'adviendrait-il ? Cependant le train de onze heures du soir pour le Havre était une occasion bien propice ; la nuit protégerait la retraite; au Havre, le paquebot d'Angleterre était une suprême ressource ! Cette combinaison parut la plus favorable : elle fut adoptée.

Vers neuf heures, le duc, déguisé, accompagné de MM. d'Aragon et Biesta, et de deux de ses aides de camp, fidèles amis, MM. Borel de Brétizel et Reille, prit, à pied, le chemin de l'embarcadère. Il y parvint sans accident. Mais là, contre-temps! on apprend que le pont d'Asnières vient d'être incendié, que le train ne peut partir. Que faire ? qu'imaginer ? Le hasard du voisinage les tire de ce nouvel embarras : la poste aux chevaux est rue Pigale. On y va. Nouvel obstacle! nouveau danger! La maison de M. Dailly est remplie de citoyens aux ceintures rouges, torche à la main, délégués des Postes, qui requièrent des chevaux pour le service des courriers. M. Biesta se présente seul. M. Dailly s'empresse de faire préparer, dans une arrière-cour, une chaise de poste attelée de trois chevaux et conduite par un postillon de confiance. Mais la première cour ne désemplit pas d'hommes et de lumières; le duc se fait attendre. Enfin il arrive. MM. d'Aragon, Biesta et leur

secrétaire, M. Durand, montent résolûment en voiture dans cette cour encombrée, trop bien éclairée. A la sortie de Paris, on devait prendre route vers les côtes de la Manche.

A la barrière Monceaux, première barricade, gardée par un poste de garde nationale. M. d'Aragon descend, fait connaître sa mission. Les gardes nationaux et des hommes de bonne volonté enlèvent la voiture, la soulèvent : la barricade est franchie. Pendant cette opération, un inconnu vient à la portière et leur jette ces mots : « Vous avez avec vous le duc de Nemours ! mais je me tairai !... » Non encore revenus de leur surprise, ils s'éloignent aux cris de « Place ! place aux ambassadeurs de la République !! » Un descendant des rois de France protégé par un tel cri !

A la barrière des Batignolles, seconde barricade, second poste de gardes nationaux, même temps d'arrêt; puis l'on court sur Beauvais. A chaque relai, M. d'Aragon surveille tout avec une activité et une présence d'esprit merveilleuses. Nul incident jusqu'à Beauvais, où l'on arrive à six heures, à la clarté du jour.

Une chaise de poste venant de Paris, ayant voyagé la nuit et se dirigeant vers la frontière, paraît suspecte. Les voyageurs sont d'abord l'objet de la curiosité, puis d'un examen sérieux et de rumeurs. Des citoyens revêtus des insignes de l'autorité surviennent et les interrogent. Ils exposent leur mission, montrent leur feuille de route. On ne les croit pas : ils ressemblent à des

gens qui fuient bien plus qu'à des ambassadeurs. Ils s'irritent et persistent. On les menace de la prison. MM. d'Aragon et Biesta comprennent que l'audace seule peut les sauver : ils demandent d'être conduits à la municipalité. On les y mène pendant que leur secrétaire, M. Durand, reste seul dans la voiture, en butte aux regards de la foule qui attend. MM. d'Aragon et Biesta expliquent ce qu'ils sont, où ils vont, l'importance de leur voyage; si l'on y met obstacle, ils rendront la ville responsable; et la République châtiera l'insulte faite à ses délégués. Leur maintien assuré, le ton haut de leur voix en imposent. L'ordre est donné de les laisser suivre leur route.

Sortis de ce mauvais pas, ils deviennent plus circonspects: au lieu de traverser les villes, ils les tournent. Ils vont être obligés de passer par Abbeville. Quelle direction prendront-ils? La lettre de la reine annonçait le départ de la famille pour Dreux; de là, ira-t-elle à Eu ou au plus prochain port de mer? Le duc croit pouvoir compter sur le régiment de hussards en garnison à Abbeville. Au milieu de cette délibération, ils aperçoivent la station de Pont-Remy. Ils prennent des informations : le service n'est pas interrompu. A peine ont-ils le temps de descendre et de confier la chaise de poste au chef de station; le convoi arrive. Ils montent en wagon.

A Abbeville, ils prennent l'omnibus de Boulogne. Ils font route avec un valet de chambre et deux servantes de la duchesse de Nemours, qui ne reconnaissent pas

le prince. « Il paraît, » dit-il, « que je suis assez bien déguisé. »

Le soir, à la nuit tombante, ils sont enfin à Boulogne. Mais il faut un permis d'embarquer. Ils vont chez le consul d'Angleterre : il est sorti. Le temps presse. Ils attendent jusqu'à huit heures. Le consul arrive et les prend d'abord pour des aventuriers. C'était le 26 février! L'avant-veille, le prince commandait Paris! Il y avait entre le duc de Nemours, futur régent de France, et le secrétaire Durand une distance telle, et l'intervalle entre ces deux rôles était si court! La vérité cependant se fait jour, et le consul s'empresse de demander au sous-préfet le permis nécessaire.

A trois heures du matin le prince s'embarquait. — Sur le bateau à vapeur, il retrouva la princesse Clémentine, son mari le duc de Saxe-Cobourg, et leurs enfants, ainsi que sa petite-fille la princesse Marguerite. Le 27 février, ils débarquèrent à Folkestone.

VII

MM. d'Aragon et Biesta avaient triomphé de tout obstacle. Ils retournèrent à Paris. — Par un singulier hasard, en montant en wagon, ils se trouvèrent avec Napoléon-Louis Bonaparte, qui venait offrir ses services au Gouvernement provisoire. Les détenus politiques sortis de la prison de Doullens étaient dans le même convoi.

VIII

La duchesse de Montpensier avait été confiée aux soins de M. Jules de Lasteyrie, député libéral, homme énergique. Le 24, traversant les Champs-Élysées, après les scènes des Tuileries, elle avait répondu à des paroles d'encouragement : « Oh! je n'ai pas peur! » Le bruit des coups de fusil! le sifflement des balles! » la guerre civile! les cris de la foule! Pendant mon » enfance, n'y ai-je pas été accoutumée, en Espagne! »

Accompagnée par le général Thierry, aide de camp de son mari, elle quitta l'hôtel de M. Jules de Lasteyrie pour se rendre à Eu, premier rendez-vous de la famille royale. Elle y vit un habitant du pays, M. Estancelin, dévoué de cœur aux d'Orléans. Le roi et la reine n'étaient pas encore arrivés. Avaient-ils été contraints de changer d'itinéraire? étaient-ils arrêtés? L'anxiété était grande. Tout à coup le bruit se répand que le château va être envahi. La duchesse, le général Thierry et M. Estancelin se décident à partir précipitamment pour Boulogne.

Ils parviennent à Abbeville, assez tard dans la soirée. L'apparition de leur voiture attire les curieux; les groupes se forment. Craignant d'être reconnus, ils vont chercher un asile qui leur est durement refusé. Leurs inquiétudes augmentent. Pour fuir un péril qu'ils ignorent, la duchesse et le général profitent de l'obscurité

et s'échappent à pied de la ville. Ils sortent par une porte latérale, heureusement ouverte, et cherchent à gagner la grande route par des chemins de traverse. Ces chemins sont défoncés, remplis de boue; il tombe une pluie froide et continue. La duchesse, courageuse mais affaiblie, chancelle. Soutenue par le général, elle arrache de la fange ses pieds meurtris et dépouillés de leurs chaussures. Elle se traîne ainsi jusqu'au grand chemin, où, pendant deux heures, elle attend M. Estancelin, qui doit dégager la voiture et venir les rejoindre. Enfin M. Estancelin paraît, et ils peuvent, sans autre événement, arriver à Boulogne et s'embarquer.

Le 28, la duchesse était en Angleterre.

IX

Louis-Philippe apprit à Dreux, le 25 au matin, l'impitoyable vérité. La régence était morte en naissant, la monarchie anéantie, la République proclamée; le duc de Nemours et la duchesse d'Orléans étaient en fuite: l'héritier de sa maison, le comte de Paris, et le duc de Chartres, étaient égarés dans le tumulte. Chaque nouvelle ajoutait une souffrance à ses souffrances. La reine dévorait dans son cœur ses afflictions. La terreur planait sur tous. On crut la vie du roi menacée : pour mieux la préserver, on ne songea plus qu'à l'isoler et à se diviser encore.

Le duc de Montpensier, la duchesse de Nemours et ses deux fils, louèrent une voiture, se firent accompagner de deux domestiques munis de passe-ports à noms supposés, et se dirigèrent sur Granville, où ils parvinrent sans encombre. Embarqués sur le paquebot de Jersey, de cette île ils se rendirent à Londres.

X

Louis-Philippe et la reine décidèrent de gagner les côtes de Normandie, où ils devaient trouver facilement les moyens de passer en Angleterre. Le général Dumas parla d'une maison de campagne de M. de Perthuis, son parent, ancien officier d'ordonnance du roi. Elle était située sur la colline qui domine Honfleur, et éloignée de la mer d'un kilomètre seulement. On résolut de s'y réfugier. Cachés sous les noms de M. et madame Lebrun, emportant une somme de cinq mille francs, fournie par un de leurs régisseurs, Louis-Philippe et la reine montèrent dans une berline, accompagnés de M. de Rumigny, sous le nom de Dubreuil, d'un valet de chambre du roi et d'une femme de la reine. M. Maréchal, sous-préfet de Dreux, qui avait redoublé de soins et d'égards envers la famille d'Orléans, prit place sur le siége, pour faire intervenir au besoin la protection de son caractère officiel.

Le général Dumas et le capitaine de Pauligne devaient aller au Havre se procurer un bâtiment.

XI

Dès les premiers pas les précautions sont grandes. En quittant Dreux, on laisse croire que la berline se dirige sur Eu. Elle suit en effet la grande route de Verneuil, mais bientôt elle tourne à droite, et prend le chemin d'Anet et de Pacy-sur-Eure. A Anet, le roi et la reine sont reconnus et salués par des témoignages de sympathie. Là, on choisit un chemin de traverse dans la forêt d'Ivry. Au passage de la petite rivière d'Eure, la curiosité un peu vive de quelques ouvriers de la papeterie de M. Firmin Didot est interprétée pour de la malveillance et inspire des craintes. A Saint-André, Louis-Philippe est encore reconnu, malgré son déguisement et des lunettes. Les chevaux, rapidement attelés, emportent la voiture. Mais bientôt il faudra traverser Évreux, Évreux! grande ville, chef-lieu du département! Les inquiétudes augmentent. M. Maréchal aperçoit une ferme et pense qu'il est prudent de s'y arrêter, ce que l'on fait.

Par un heureux hasard, cette propriété appartient à l'un des agents du roi de la forêt de Breteuil, M. Dorvilliers. Le fermier, M. Renard, s'estime honoré de l'hospitalité, qu'il donne de grand cœur. M. Dorvilliers accourt et remet au roi une somme de mille francs. On délibère de nouveau. La connaissance de la fuite du roi est sans aucun doute parvenue à Évreux; comment

en éviter les conséquences? M. Renard offre de conduire le roi et son valet de chambre dans son cabriolet attelé de son cheval, et de franchir la distance, quatre-vingt-seize kilomètres environ, d'une seule traite et pendant la nuit. La proposition est acceptée. La reine se voit forcée de subir cette séparation et de laisser le roi seul, exposé à tous les périls : son âme forte domine ce surcroît de douleur; et elle s'éloigne dans la berline avec M. de Rumigny.

Louis-Philippe part dans le cabriolet, où trois personnes se trouvent fort à l'étroit. La gêne, le froid, la fatigue, l'accablent. Est-ce assez de souffrances vulgaires? Les tortures morales le déchirent; lui font-elles enfin regretter la mort, aux Tuileries, sur les marches de son trône?

On traverse la ville d'Évreux par les rues les moins fréquentées. On ne s'arrête en route que les moments indispensables pour donner quelques poignées d'avoine au cheval, vigoureux animal de race normande. On arrive à Pont-Audemer, à trois heures et demie du matin, à l'instant même où paraît la berline de la reine. Après quelques paroles échangées, chaque voiture poursuit sa route jusqu'à la maison de M. de Perthuis. Le pavillon de la Grâce (c'est son nom) se compose de deux petites pièces et de deux chambres en grenier. C'est dans ce modeste asile que Louis-Philippe et la reine, le 26, à la pointe du jour, trouvent enfin un premier abri. Cette demeure amie leur donne ce moment de repos si doux aux fugitifs.

Les souffrances du jour s'endorment. Les poignantes inquiétudes de l'avenir sont remises au lendemain.

La reine Amélie est annoncée comme une tante de M. de Perthuis. Toute visite est écartée, sous prétexte d'indisposition. Cinq longues journées, remplies d'incidents divers, s'écoulent dans l'anxiété la plus vive, sans une seule occasion d'embarquement. Les obstacles semblent se multiplier.

XII

Le général Dumas, cependant, n'était pas resté inactif. Arrivé à Rouen par le chemin de fer, le tumulte à la station était tel qu'il fut violemment séparé de son compagnon de voyage. Au Havre, il fit la rencontre de M. de Perthuis fils, commandant du *Rôdeur*, petit bâtiment de guerre en ce moment dans le port. Cet officier mit à la disposition du général sa personne, mais non le navire, qui appartenait à l'État; son devoir ne lui permettait pas de suivre l'impulsion de son cœur. M. Besson, ancien officier de marine, offrit aussi de chercher un bâtiment, sans grand espoir de succès. Enfin des ouvertures furent faites au capitaine Paul, commandant le paquebot à vapeur *l'Express*, en partance pour Southampton. Le capitaine, ignorant les sentiments des armateurs propriétaires de *l'Express*, refusa son concours.

Découragés, le général et M. de Perthuis se ren-

dirent à la Grâce avouer leur insuccès. C'était le 27 au matin.

XIII

On n'a plus qu'à se rabattre sur Honfleur. Un matelot de ce port, nommé Hallot, persuadé que le roi ne peut s'embarquer à Honfleur sans être reconnu, se fait fort, s'il consent à s'aventurer sur un bateau pêcheur, d'en procurer un à Trouville. Louis-Philippe accepte cette proposition désespérée, et la reine se soumet à cette dernière séparation.

Louis-Philippe est conduit à Trouville dans un cabriolet, le lundi matin 28 février. Il trouve mauvais temps! Le ciel est couvert, le vent souffle, les flots soulevés empêchent de mettre toute embarcation à la mer avant vingt-quatre et peut-être quarante-huit heures. C'est un nouvel abri à chercher. M. Victor Barbet, frère du commandant du port, reçoit ce vieillard, contre lequel semblent conspirer les éléments et les hommes. Fatigué de cette lutte, Louis-Philippe est déterminé à confier sa destinée à la Providence et à prendre la mer. Mais après deux jours de vaines recherches, trahison ou indiscrétion, sa présence est connue à Trouville, et le bruit s'en répand avec rapidité. Il fuit la maison de M. Barbet, et gagne, par des cours intérieures et d'étroites ruelles, la demeure de M. Guestier, qui le ramène aux environs de la Grâce. Il revient dire à la reine le récit de ses souffrances et ses tentatives avortées.

XIV

Tout espoir a donc disparu. Il faut donc vider la coupe jusqu'à la lie et ajouter à la chute l'humiliation. L'incognito ne peut se prolonger; la fatalité va précipiter un dénoûment terrible. Les plus sinistres prévisions sont envisagées comme des réalités. Le fantôme de Louis XVI apparaît au milieu des scènes de terreur de la première Révolution. Louis-Philippe et la reine, sombres, abattus, sont en proie à toutes les douleurs. Ils trouvent au fond de leurs cœurs jusqu'aux angoisses de la paternité. Où sont tous leurs enfants?

Pour Louis-Philippe, c'est une expiation à désarmer ses ennemis. C'est pour la reine un martyre à éveiller toutes les sympathies.

Ainsi leur détresse est poussée à la dernière extrémité; ils n'ont plus qu'à lutter par une suprême résignation contre une catastrophe assurée, lorsque, le jeudi matin, 2 mars, se présente un émissaire du consul anglais M. Jonès. Il vient mettre *l'Express* à la disposition du roi.

XV

Voici ce qui s'était passé. Débarqué à Southampton, le capitaine Paul avait fait part à l'amirauté de la confidence qu'il avait reçue, et mission lui avait été donnée

de retourner aussitôt chercher le roi. Le gouvernement anglais n'avait même pas attendu cet avis. Toujours hospitalière, l'Angleterre a dans ses traditions, dans ses mœurs, dans sa politique libérale, la coutume généreuse d'ouvrir son territoire à tous les proscrits, de donner asile aux persécutés de tous les pays et de toutes les opinions. Dès le 27 février, le ministère anglais avait envoyé croiser sur les côtes de France plusieurs navires à vapeur, avec l'ordre, transmis aux consuls et aux vice-consuls, de donner assistance aux membres de la famille royale.

XVI

Ce secours inattendu jette une lueur d'espérance dans les cœurs. Mais ils tressaillent encore de crainte; tout danger n'est point conjuré : il faut gagner le Havre et s'embarquer sans être reconnu. Louis-Philippe se déguise ; il est muni d'un passe-port anglais au nom de William Smith. La reine conserve le nom de madame Lebrun. On descend sur le quai de Honfleur, et l'on prend le paquebot *le Courrier*. Au Havre, on débarque au milieu de la foule. Le consul attendait le roi : il le conduit directement sur *l'Express*, amarré à quelques pas seulement et sous vapeur pour le départ. Retiré dans le salon, enfin l'on respire ; les physionomies se détendent; le consul anglais s'écrie : « Dieu merci ! sire, vous voilà en sûreté ! » Le roi, comme sortant

d'un rêve, répète la même exclamation. La reine, attendrie par l'émotion, remercie avec effusion tous ceux qui ont protégé leur fuite. Une nouvelle vient ajouter au bonheur de la délivrance : la famille royale est saine et sauve à Jersey et à Londres.

Mais Louis-Philippe, malgré son déguisement, a été reconnu. Un officier attaché au port aborde le consul anglais et lui demande quel est le personnage qu'il vient d'embarquer. « C'est mon oncle ! » répond le consul. « Votre oncle ? » reprend le fonctionnaire en secouant la tête, « ah ! monsieur le consul !!! » — Le navire démarrait. Le fonctionnaire suit silencieusement des yeux le bateau à vapeur qui s'éloigne, puis il va informer le commissaire de la Seine-Inférieure, M. Deschamps, que Louis-Philippe vient de partir sur *l'Express*. — M. Deschamps transmet cet avis au Gouvernement provisoire par dépêche télégraphique.

Louis-Philippe et la reine arrivèrent, le 3 mars, à sept heures du matin, en vue de Newhaven. Ils ne purent débarquer que vers midi. Le 4, ils étaient à Claremont.

XVII

Ces détails permettent-ils de croire que la sortie de France de l'ex-roi, de tous les membres de sa famille et de tous les ministres, ait eu lieu sans le consentement non-seulement du Gouvernement provisoire, mais de la nation elle-même ? Quoi de plus facile que de suivre

les traces de personnages dont l'individualité est à chaque pas constatée sous tout déguisement ? Quoi de plus facile que de fermer les côtes et de surveiller les paquebots ? Eh bien, aucune de ces précautions ne fut prise. Si quelques agents de l'autorité, mus par leur propre zèle, cherchèrent à reconnaître les fugitifs, le plus grand nombre sut se taire. Le sentiment général de cette révolution inouïe, qui, nous le craignons, sera unique dans l'histoire, ce fut la bienveillance, la grandeur, la générosité, le renoncement à toute idée de vengeance et de persécution. Était-il d'ailleurs possible de sévir plus cruellement que le destin ? Ces fuites, ces dénûments, ces travestissements, ces séparations, ces tristesses, ces misères, ces asiles furtifs, ces courses forcées sous la pluie ! ces poignantes angoisses de femme, de mère, d'épouse, de fille ! cet abattement après tant d'élévation, cette chute soudaine après tant de jours de prospérité ! cet exil enfin ! n'était-ce donc point assez ! Fallait-il y ajouter encore ? Interprète de la volonté nationale, le Gouvernement, à l'unanimité, s'y refusa. Pas une goutte de sang, pas une proscription, pas une spoliation n'entacha le berceau de la République. Ce sera là sa gloire immortelle et le germe de sa résurrection.

XVIII

Bien loin de songer aux actes de rigueur, aux arrestations, le Gouvernement provisoire, profondément

respectueux pour la liberté individuelle, cherchait à réduire le nombre des emprisonnements aux cas strictement nécessaires. Il abrogeait l'article 119 du Code criminel qui limitait à cinq cents francs le minimum du cautionnement pour obtenir la liberté provisoire en certaines circonstances, et il voulait décréter l'abolition de la contrainte par corps.

La contrainte par corps n'était depuis longtemps qu'une arme aux mains des usuriers, contre les fils de famille ou contre les commerçants malheureux. Les négociants, les industriels, les banquiers, sauf des exceptions méritées, ne l'employaient plus. Cet usage, pris à la législation romaine, qui assimilait les hommes aux choses, semblait aux jurisconsultes et aux politiques incompatible avec le nouveau droit et avec le progrès de l'humanité. Les uns et les autres pensaient que l'on ne devait plus traiter la liberté des citoyens comme l'équivalent ou la garantie d'une dette pécuniaire.

Ces considérations avaient rencontré des objections: Si la contrainte par corps tombait en désuétude, elle n'en demeurait pas moins pour les créanciers, même à titre comminatoire, une arme utile, indispensable contre la mauvaise foi, et dont l'abus n'était plus à redouter; en ce qui concernait les fils de famille, il n'y avait aucun inconvénient à ce que leurs déréglements fussent punis de la prison : leur recours volontaire aux usuriers méritait une justice exemplaire. Quelques rares victimes ne pouvaient tuer la règle.

Le Gouvernement provisoire pesa toutes ces raisons, déjà débattues par les philosophes, les hommes d'État et les légistes. Il ordonna la mise en liberté provisoire de tous les détenus pour dettes, et suspendit l'application de la contrainte par corps jusqu'à la décision de l'Assemblée nationale.

Amnistie fut accordée (10 mars) à tous les condamnés pour faits relatifs au libre exercice des cultes, « Con» vaincu, » disait le Gouvernement, « que de toutes » les libertés la liberté de conscience est la plus pré» cieuse et la plus sainte ».

CHAPÎTRE HUITIÈME.

État de Paris; promenades; « Des lampions! des lampions! » coups de feu; inquiétudes; ordres impuissants du Gouvernement; conseils impuissants des journaux; la peur envahit les esprits. — Incident de l'occupation des Tuileries par les envahisseurs. — Application des mesures décrétées par le Gouvernement provisoire; travaux des mairies; liste des maires et adjoints. — Nécessité de nourrir une multitude sans subsistance; nul travail n'est préparé; proposition de M. Émile Thomas d'organiser un bureau central où viendraient s'adresser les ouvriers, où ils seraient organisés pour travailler; adoption; mesures de précaution; elles sont rendues inutiles par l'affluence des inscrits qui accourent de tous les points de la France et même de la Belgique; préoccupations et sollicitations du Gouvernement; les ingénieurs n'offrent aucun plan; terrassement du Champ de Mars; ateliers sur les routes départementales et sur les chemins vicinaux. — Les centres industriels de province inspirent des inquiétudes. — Lyon : ses fabricants, ses ouvriers; antagonisme de leurs intérêts; misère et famine des ouvriers à la suspension du travail; « *Vivre en travaillant ou mourir en combattant!* » défaite des ouvriers, en 1831 et 1834; leurs dispositions à accepter toute théorie sociale; ils se groupent en associations : Voraces, Vautours, Bras-Forts, etc.; leur alliance avec la bourgeoisie libérale et radicale; *le Censeur de Lyon;* leurs adversaires, conservateurs et ultra-religieux. M. Emmanuel Arago offre de se rendre à Lyon, au nom du Gouvernement provisoire; il y arrive le 28 février; le préfet et le maire remettent leurs pouvoirs; les commissions préfectorale et municipale se mettent à l'œuvre; la crise s'accroît; mesures des commissions; recrudescence de la crise; nouvelles mesures de conciliation et de pacification; l'antagonisme des intérêts n'est pas éteint; les conservateurs se préparent à la résistance; M. Arago à la Croix-Rousse; dépêches anxieuses de M. Arago au Gouvernement provisoire. — Les ouvriers mineurs de l'arrondissement de Valenciennes suspendent leurs travaux et réclament une augmentation de salaires; le Gouvernement délègue deux commissaires, MM. Roy et Montigny, qui concilient les intérêts; mêmes précautions et même succès dans l'arrondissement d'Autun. — Travaux de MM. Louis Blanc et Albert : réunion des ouvriers, réunion des patrons, au Luxembourg, sous leur présidence; nobles intentions, mais impuissance de M. Louis Blanc; son intervention; son mot aux ouvriers maçons; grève et prétentions des ouvriers boulangers; il les pacifie; M. Albert transporte au Luxembourg le siége de la Commission des récompenses nationales; membres de cette Commission; lenteurs de ses travaux; influence et force de MM. Albert et

Louis Blanc. — Détenus politiques. — Fièvre des clubs; énumération; les conservateurs, le clergé s'y laissent aller; hostilité des clubs; républicains socialistes et ultra-conservateurs. — L'armée aux environs de Paris; plaintes contraires sur son éloignement et sur son voisinage; représentations de MM. Marrast, Lamartine, Ledru-Rollin, aux députations qui en demandent l'éloignement. — Multiplicité des affiches. — Liberté illimitée de la presse; aucune feuille gouvernementale; bienveillance, puis hostilité des journaux; énumération et caractère. — Débit des journaux. — MM. Caussidière et Sobrier; M. Caussidière explique au Conseil sa conduite. — M. Marrast, maire de Paris. — M. Ledru-Rollin réclame la préfecture de police; opposition de M. Garnier-Pagès; décentralisation des deux préfectures; concession de M. Marrast; la réclamation de M. Ledru-Rollin est admise; conversation de MM. Garnier-Pagès et Marrast; regrets de M. Marrast. — M. Caussidière, préfet de police du département de la Seine. — Trahison de Delahodde; scène du Luxembourg.

I

L'agitation était l'état normal de Paris. Les efforts du Gouvernement se multipliaient en vain. Les forces intellectuelles et matérielles de la société étaient ébranlées.

Le jour, ce n'étaient que processions, députations; la nuit, ce n'étaient que chants, réunions, illuminations. Grand nombre de becs de gaz et de réverbères avaient été brisés, les 22, 23 et 24 février, et n'avaient pu encore être rétablis partout. Il était donc utile d'éclairer les rues par des lumières placées aux fenêtres. Ce qui était une mesure de sécurité devint un jeu pour les turbulents enfants de Paris, puis une occasion de bruit et de clameurs. Des bandes, composées en majeure partie de gamins, circulaient dans tous les quartiers, dans toutes les rues, et forçaient les habitants à illuminer sur-le-champ, devant elles. Les uns s'y prêtaient de bonne grâce, les autres avec colère. Ce cri si connu

« *Des lampions! des lampions!* » retentissait sur tous les tons devant les croisées rebelles, jusqu'à ce qu'une clarté quelconque vînt donner satisfaction. Bon vouloir, prudence ou nécessité! Les illuminations prirent un caractère varié. Le goût s'en mêla : on employa des verres de toutes couleurs, suspendus en guirlandes, en girandoles, en ornements. Le soir venu, Paris présentait un aspect éblouissant, féerique. Bientôt, aux illuminations on joignit les fusées, les pétards, les coups de feu, les pièces d'artifice, jusqu'à simuler l'assaut et la petite guerre sur les boulevards, sur les marches mêmes de la Bourse. On eût dit une fête. Mais, sous cette apparence, combien se cachaient de douleurs, de craintes et de misères!

Le Gouvernement provisoire donnait ordres sur ordres pour mettre un terme à ce genre d'amusements, qui prolongeaient le trouble et répandaient l'inquiétude. Soit impuissance ou mauvaise volonté des agents, soit intention d'entretenir la fièvre révolutionnaire, la suppression de ces promenades, de ces cris, de ces détonations, de ce tumulte des nuits, fut tardive et lente.

II

Tant de fracas n'était pas nécessaire pour exciter la peur. La peur, cette contagion mentale et spontanée qui, à certains jours, s'abat sur les esprits, ébranle les plus fermes, les surexcite jusqu'à la férocité ou les af-

faisse jusqu'à la prostration sous la honteuse et menteuse sécurité du despotisme, la peur avait déjà déchaîné ses fantômes.

Les travailleurs avaient peur d'être déçus dans leurs désirs, d'être abandonnés sans travail aux horreurs de la faim, d'être trompés par le Gouvernement, d'être exploités par les patrons, d'être opprimés par l'armée. Les patrons et les propriétaires avaient peur d'être ruinés, d'être pillés; ils cachaient leurs écus, congédiaient leurs domestiques, vendaient à tout prix leurs voitures et leurs chevaux, arrêtaient les travaux commencés, supprimaient tout achat, toute dépense, fermaient leurs hôtels et fuyaient. Aveuglés par la peur, ils aggravaient le mal qu'ils redoutaient. La prime de l'or, devenue la monnaie de la peur, s'élevait jusqu'au chiffre de 140 pour 1 000.

Vainement les journaux *le Constitutionnel, l'Union, les Débats, le Siècle, le National,* combattaient les paniques, attaquaient avec vigueur les alarmistes, donnaient des conseils salutaires et prouvaient qu'une confiance mutuelle rendrait le calme à la société, l'élan aux affaires, la prospérité au pays. Avis inutiles, efforts perdus! la peur seule était écoutée.

III

Un incident faillit produire une catastrophe sanglante qui eût donné un nouvel aliment à la peur. Le

château des Tuileries, depuis le 24 février, était entre les mains des envahisseurs, qui s'y étaient installés avec la conviction du droit acquis. Leur nombre, il est vrai, s'était réduit de six cent cinquante à deux cent quatre-vingts. M. Saint-Amand leur avait fait reconnaître son autorité, non toutefois sans difficulté. Mais le jardin demeurait fermé, et cette occupation permanente effrayait le voisinage. Instruit de cette inquiétude publique, M. Caussidière voulut faire acte d'énergie : il envoya un de ses lieutenants, M. Caillaud, à la tête de cent cinquante hommes de sa garde, pour relever cette garnison improvisée.

A la vue de cette troupe qui se présente inopinément à la grille du Carrousel, tous les postes courent aux armes, crient à la trahison et se rangent en bataille. Un conflit va s'engager; qu'un premier coup de feu éclate, c'est le prélude d'un combat à outrance! lorsque, prévenus par M. Saint-Amand, MM. Arago, Ledru-Rollin, Marie, Crémieux, Marrast, Pagnerre accourent, s'interposent, parviennent à empêcher la collision et à ramener la paix.

Il fut convenu que le lendemain la garnison serait relevée militairement par la garde nationale. Le lendemain, en effet, le général Courtais releva les postes et vint à leur tête défiler devant l'Hôtel de ville. Ils se séparèrent aux cris de « *Vive la République!* »

Le jardin fut rendu le jour même aux promeneurs. Il ne resta dans le château qu'un certain nombre de blessés, qui y recevaient les soins dus à leur position.

IV

Il était urgent d'appliquer les mesures décrétées par le Gouvernement provisoire : distributions de secours, organisation de la garde mobile, recrutement de l'armée, ouverture d'ateliers nationaux. Le repos de Paris, le repos de la France étaient à ce prix.

Aux mairies de Paris on redoubla d'activité et de zèle; des commissions fonctionnèrent; les blessés furent soignés, les pauvres secourus, les souscriptions reçues; les rues furent éclairées, les barricades enlevées, leurs gardiens dissous et indemnisés; enfin des registres furent ouverts aux inscriptions de la garde mobile, de l'armée, de la garde nationale sédentaire, des Ateliers nationaux et des élections.

Les mairies étaient littéralement assiégées. L'affluence augmentait sans cesse avec les besoins sans cesse renaissants. Le manque de travail, et par conséquent de salaire, pendant la semaine entière, y précipitait les masses.

Elles étaient ainsi administrées :

Premier arrondissement.—M. Durand Saint-Amand, maire; MM. Guillemot et E. de Bénazé, adjoints.

Deuxième arrondissement. — M. Berger, maire; MM. Poullain-Deladreue et Paturel, adjoints.

Troisième arrondissement. — M. Perrée, maire; MM. Hamelin et Grémilly, adjoints.

Quatrième arrondissement. — M. Ramond de la Croizette, maire; MM. Péan et Grisier, adjoints.

Cinquième arrondissement.—M. Vée, maire; MM. Favrel[1] et Labélonye, adjoints.

Sixième arrondissement. — M. Forestier, maire; MM. Monnin-Japy et Lenoir, adjoints.

Septième arrondissement. — M. Moreau, député, maire; MM. Riglet et Martelet, adjoints.

Huitième arrondissement. — M. Moreau, maire; MM. Richard et Maréchal, adjoints.

Neuvième arrondissement. — M. Tronchon, maire; MM. Manceau et Montandon, adjoints.

Dixième arrondissement. — M. Pagnerre, maire; MM. Roger et Dujardin-Beaumetz, adjoints.

Onzième arrondissement. — M. David (d'Angers), maire; MM. Buchère et Desgranges, adjoints.

Douzième arrondissement. — M. Delestre, maire; MM. Dupont et Gornet, adjoints.

V

Mais la solution la plus difficile, celle qu'il était le plus important de donner au plus tôt, était la distribution d'un travail régulier à la foule d'ouvriers qui accouraient à l'inscription.

Le ministre des travaux publics avait recherché les projets étudiés; il n'avait trouvé que la gare du chemin

[1] Devenu colonel, il fut remplacé par M. Arronhson.

de fer de l'Ouest, l'amélioration de la navigation de l'Oise et le prolongement du chemin de fer de Sceaux à Orsay (décret du 27 février). Les chantiers de ces travaux furent bientôt complets.

Les ouvriers qui n'avaient pu y trouver place restaient aux portes des mairies, oisifs, attendant une direction. De cet encombrement naissait le désordre. On installa deux bureaux de centralisation, l'un au Marché aux veaux, sous les ordres de M. Vissocq, l'autre à la mairie du cinquième arrondissement, sous ceux de M. Higonnet, qui réclama le concours des élèves de l'École centrale. Des pavages de rues, quelques terrassements, ne purent suffire aux bras inoccupés. La situation s'empirait de jour en jour; il fallait la dégager et prendre un parti décisif.

Sur ces entrefaites, M. Émile Thomas, ancien élève de l'École centrale, fut présenté au ministre des travaux publics. Il offrit d'organiser, avec l'aide de ses camarades, un bureau central où s'adresseraient tous les ouvriers, munis de certificats portant leurs noms, leur demeure et leur profession, délivrés par les maires et contrôlés par les commissaires de police des quartiers. Ainsi concentrés, les ouvriers seraient divisés en brigades et en compagnies commandées par des élèves de l'École centrale, puis dirigés, suivant les nécessités, sur les chantiers ouverts soit par la Ville, soit par les ingénieurs de l'État.

Le ministre parla de ce plan au maire de Paris. Pour en délibérer, une réunion eut lieu à l'Hôtel de ville, le

5 mars, où assistèrent MM. Marie, Garnier-Pagès, Buchez, Flottard, Trémisot, chef de service à la Ville, les maires des arrondissements, et les ingénieurs en chef des Ponts et chaussées, MM. Robin, Mary, Prus, Michal, Baude, Onfroy de Fréville. Après avoir entendu MM. Higonnet et Vissocq, l'on adopta le plan soumis par M. Émile Thomas.

Le maire de Paris réclama un contrôle : il exigea que tous les bulletins délivrés aux ouvriers et tous les rôles des douze arrondissements fussent centralisés, vérifiés et reconnus à l'Hôtel de ville, afin d'éviter le double emploi de ceux qui, par fraude, chercheraient à se faire inscrire dans plusieurs arrondissements. — De plus, les ouvriers domiciliés dans le département de la Seine eurent seuls le droit d'entrer aux Ateliers nationaux.

Le 6 mars, un arrêté conforme fut signé par le ministre et publié.

VI

M. Émile Thomas et ses confrères se mirent à l'œuvre avec un empressement dévoué.

Le nombre des inscrits s'éleva immédiatement à seize mille; et ce chiffre fut promptement dépassé. L'affluence devint telle que, soit impossibilité matérielle, soit négligence d'employés accablés de fatigue, les certificats d'inscription délivrés aux mairies ne purent être sérieusement vérifiés, que le contrôle de l'Hôtel

de ville, commencé, ne put se régulariser, et que le bureau central (à Monceaux) ne put empêcher les fraudes que par des appels nominaux faits simultanément sur différents points. — Garantie encore insuffisante!

Puis, de tous les départements accoururent les ouvriers qui ne trouvaient chez eux ni salaire ni pain. Descendus chez des logeurs en garni, ils en obtenaient des certificats d'un séjour antérieur, et se faisaient admettre aux Ateliers nationaux; si bien que de Belgique même des bandes de malheureux se mettaient en marche sur Paris. S'il fut possible de prévenir cette invasion d'étrangers, il fut impossible d'arrêter le mouvement des provinces sur la capitale. Les maires des communes et des villes, désireux de se débarrasser de la charge des pauvres journaliers et du tableau poignant de leurs misères, délivraient, malgré les ordres contraires, des passe-ports à tous ceux qui en sollicitaient. Ce fut ainsi que peu à peu les Ateliers nationaux du département de la Seine devinrent véritablement les Ateliers nationaux de toute la France.

VII

Ces Ateliers cependant eussent atteint leur but : — distribuer, par le travail, un secours momentané à une multitude d'ouvriers sans pain, de commis sans emploi, de petits marchands sans commerce, d'ex-gardes mu-

nicipaux sans solde, de citoyens sans subsistance. — si l'on avait pu donner à leur activité des travaux sérieux !

Qu'importaient à la France les quinze millions que devaient coûter les Ateliers nationaux, s'ils ne servaient point à payer l'oisiveté, si l'utilité répondait à la dépense, si la misère était soulagée, si la sécurité était assurée ? Des travaux ! des travaux ! c'était la demande instante du Gouvernement aux hommes spéciaux, la réclamation persistante du ministre des travaux publics aux ingénieurs des Ponts et chaussées. Il fallait un plan où le travail manuel fût seul nécessaire, où tout fût terrassement, maçonnerie, main-d'œuvre, qui n'exigeât pas en achats préalables des déboursés que ne permettaient ni l'état du Trésor ni la caisse de la Ville. Les ingénieurs gardaient le silence ou n'offraient que des projets irréalisables, déjà rejetés par l'opinion publique ou par les Chambres. D'où venait, de leur part, cette apparence d'impuissance ? On insinuait que les ingénieurs des Ponts et chaussées voyaient avec jalousie les élèves de l'École centrale, pépinière des ingénieurs civils, chargés de l'embrigadement des Ateliers nationaux. Des regrets d'un autre genre, souvenirs du régime déchu, les affectaient peut-être également !

Le 15 mars, le ministre les réunit. Déjà vingt mille ouvriers étaient inscrits, et la nécessité parlait plus haut encore. Cette séance n'eut d'autre résultat que de mettre à la charge du Trésor public les dépenses que la Ville se trouvait dans l'impossibilité de supporter.

M. Buchez songea aux terrassements du Champ de Mars; des études en étaient préparées depuis longtemps au ministère de la guerre. On put y employer cinq mille ouvriers.

De son côté, le ministre de l'intérieur, afin de faire cesser l'émigration sur Paris des ouvriers de la province, et de leur donner des secours utiles, invita les commissaires à convoquer les conseils généraux et municipaux, pour la création d'ateliers sur les routes départementales et sur les chemins vicinaux.

La suite de cette histoire dira quel fut le plan d'ensemble du Gouvernement provisoire pour réaliser ce que les hommes spéciaux furent incapables de constituer.

VIII

La pénible condition des ouvriers de Paris ne préoccupait pas seule le Gouvernement. De tous les centres industriels de province, les nouvelles arrivaient, tristes et douloureuses : cessation de travail, chômage, grèves, réclamations, misère, désespoir. Si quelques patrons et ouvriers cherchaient à se concerter contre le malheur commun, en général, faute d'accord ou de capitaux, les travaux étaient arrêtés. La crise s'étendait, le mal s'accumulait. A tout instant, l'explosion de la tempête populaire était prête à éclater. Rouen, Louviers, Elbeuf, Nantes, Saint-Quentin, Reims, Lille, Roubaix, Mulhouse, Saint-Étienne, Amiens, etc., etc., étaient autant

de foyers incandescents. Mais, de toutes les villes, celle qui inspirait les plus vives appréhensions, c'était Lyon !

Lyon, dont les habitants savent ajouter aux produits d'une terre fertile et largement servie par des fleuves magnifiques, les richesses créées par de nombreuses manufactures et par un commerce universel; Lyon, l'une des premières villes industrielles du monde, doit son rang à la réunion de deux forces également productives : ses fabricants, ses négociants opulents, enrichis par leur génie commercial et par un travail souvent héréditaire, et ses ouvriers, si intelligents, si habiles, si expérimentés.

IX

Mais dans l'organisation sociale actuelle, quel que soit le point de vue économique, l'évidence constate que l'intérêt du fabricant est d'obtenir de l'ouvrier le plus de travail possible pour le moindre salaire possible (la concurrence, au besoin, l'y contraindrait contre sa volonté), et que l'intérêt de l'ouvrier est absolument opposé. De là un antagonisme inévitable, que certains économistes voudraient détruire par l'association.

Lorsque la demande des produits manufacturiers est active, l'augmentation de prix donne une rémunération suffisante pour satisfaire à la fois le fabricant et l'ou-

vrier. Mais si la demande languit ou cesse, le prix baisse, une perte a lieu; le fabricant la supporte d'abord proportionnellement à son bénéfice; puis vient un moment où il se voit contraint à en réclamer une partie au salaire de l'ouvrier; enfin, si la perte ne peut plus être couverte, le travail est suspendu.

Cette suspension, pour l'ouvrier qui vit au jour le jour, c'est la souffrance, la souffrance pour sa femme, pour sa mère, pour ses enfants, la souffrance face à face avec le luxe qu'il a sous les yeux, sous la main; bientôt, quand il a épuisé ses dernières ressources, c'est la privation du pain, c'est la mort par la faim! Mourir pour mourir, mieux vaut périr les armes à la main! Il se précipite sans savoir où il va, il pousse le cri de sa détresse, il l'inscrit sur la bannière de l'insurrection : « Vivre en travaillant ou mourir en combattant! »

X

Ce fut l'histoire de Lyon en 1831 et 1834; la bannière fut renversée et déchirée, la devise survécut dans le cœur de l'ouvrier. Depuis ces fatales journées, les patrons et les ouvriers, obligés de vivre ensemble, les uns par les autres, couvaient l'esprit d'antagonisme au fond de leurs âmes. La première étincelle devait le raviver.

Ainsi disposé, l'ouvrier offrait un facile accès aux idées nouvelles; les systèmes aventureux, les théories

extrêmes, les chimères étranges, étaient bien l'aliment de son imagination tourmentée. Il est si doux, pour celui qui languit dans la misère ou dans la douleur, de se laisser aller aux rêveries d'un avenir meilleur, aux aspirations d'un bonheur idéal! Les opinions les plus radicales, les plus révolutionnaires, les plus socialistes, se propagèrent donc rapidement parmi les ouvriers lyonnais; la liberté, l'égalité, la fraternité s'y firent des adorateurs fervents. Les plus instruits comprenaient bien la série du progrès, la transformation des intérêts, une amélioration successive; mais les ignorants se repaissaient de pensées de colère, de vengeance, de haine, et se laissaient difficilement contenir. Pour être comprimées, les passions n'en étaient que plus brûlantes.

On se préparait, on s'organisait, on s'enrégimentait dans l'ombre, pour un but imprévu, pour une époque ignorée. Les ouvriers, divisés en corps d'état, se réunissaient par groupes. Les anciennes sociétés de compagnonnage, les sociétés de secours mutuels prêtaient leurs cadres. Les compagnons du Devoir, les Dévorants, les Loups, voyaient se former autour d'eux des associations qui se plaisaient à s'affubler de noms bizarres, inspirés par leur position : les Voraces, les Vautours, les Bras-Forts, les Ventres-Creux, les Couche-tout-Nus, etc. Les plus importantes de toutes ces associations étaient celle des Voraces, dirigée par un conseil secret dont les membres se renouvelaient, et les sociétés secrètes politiques, les Carbonari et la Jeune-Europe.

Les ouvriers comptaient sur les sympathies des hommes de la bourgeoisie, opposants de gauche et radicaux qui cherchaient à fusionner les intérêts par des concessions mutuelles et par des principes plus larges en politique et en économie.

Le Censeur de Lyon, journal influent, était le lien et l'organe de cette bourgeoisie libérale et radicale et des ouvriers éclairés. Un comité composé d'hommes honorables et de rédacteurs habiles, une direction sage et hardie, des correspondants nombreux, donnaient à cette feuille une grande autorité. M. Rittiez, républicain de 1830, économiste et philosophe, qui avait sacrifié son avenir dans le barreau au service de la démocratie, était le rédacteur en chef. M. Kauffmann, cœur dévoué, esprit profond, et de jeunes écrivains à la plume facile, au patriotisme ardent, prêtaient leur concours à la rédaction de ce journal, centre de l'Opposition lyonnaise.

XI

Mais si les ouvriers étaient organisés, si l'Opposition était active, la haute bourgeoisie, chefs d'industrie, riches commerçants, capitalistes, tous ceux que conseillait leur antagonisme d'intérêts avec les ouvriers, tous ceux qui, par position ou principes, étaient engagés avec le parti conservateur, familiarisés avec une situation pleine de périls, instruits par les événements

de 1831 et de 1834, étaient déterminés à prendre les armes et à se défendre.

Inévitable antithèse de l'esprit humain, les théories sociales excessives avaient suscité des idées contraires également excessives. Une partie de la bourgeoisie conservatrice s'était jetée dans la religion la plus zélée. Des confréries, des couvents nombreux, s'étaient constitués. Les jésuites s'étaient réfugiés au sein de ces hommes de piété ardente et militante. Et de ces communautés, grand nombre s'étaient érigées en maisons de travail, et, par cette concurrence, avaient provoqué une nouvelle animosité parmi les ouvriers.

XII

La gravité de ces dispositions des esprits était si bien connue, que, le 25 février, le bruit courait à Paris qu'on se battait à Lyon. A l'Hôtel de ville, le jour même où les périls de la minute présente concentraient toutes les pensées, un membre du Gouvernement provisoire, comme mû par une inspiration soudaine, s'écria : « Et Lyon, et Lyon ! mon Dieu ! que se » passe-t-il à Lyon ? Tout peut-être y est à feu et à » sang ! Quel est l'homme de cœur et d'action qui se » sent le courage d'y aller ? Il faut partir sur-le- » champ ! » — « Me voulez-vous ? Je pars ! » répondit Emmanuel Arago. Et le 26, muni des instructions du ministre de l'intérieur, il se mettait en route, accompagné

d'un élève de l'École polytechnique, M. Dautresme, qui lui avait été désigné par ses camarades. Sur son passage, à Auxerre et dans les principales villes, il proclama la République, au nom du Gouvernement provisoire. Il arriva à Lyon le 28 dans l'après-midi.

XIII

Le 24, le préfet, M. Chaper, avait reçu les dépêches télégraphiques de Paris, et n'avait pas voulu les publier; le soir, vers six heures, il avait massé des troupes autour de son hôtel. La population, inquiète, agitée, puis menaçante, circulait effarée, et se préparait au combat. Les rédacteurs du *Censeur* et les citoyens les plus influents, réunis sur le quai de Retz, avaient envoyé une députation demander communication des dépêches, afin d'éviter une collision. Le préfet, informé de la chute de la monarchie et de la proclamation d'un gouvernement provisoire, s'était enfin décidé à se retirer et à céder son pouvoir à une commission préfectorale, composée de MM. Rittiez, Bellocq, Treilhard, Brun et Murat. A cette nouvelle, la foule avait, avec des transports de joie, acclamé la République à l'Hôtel de ville, au même moment où les rédacteurs du *Censeur* l'acclamaient place des Célestins.

De son côté, le maire, M. Clément Reyre, redoutant la responsabilité d'une lutte entre les troupes et le peuple, avait remis la direction de la mairie à M. Laforest,

notaire estimé, homme d'énergie et d'une haute capacité. Sous sa présidence, un conseil municipal, formé de quelques-uns des anciens membres et d'hommes nouveaux, MM. Barillon, Bonnardel, Bergier, Brossette, Kauffmann et autres, dont les noms sont restés dans la mémoire des Lyonnais, s'était divisé en comités de subsistances, guerre et police, finances, etc.

XIV

La commission municipale et la commission préfectorale s'étaient immédiatement réunies. Les circonstances leur imposaient des mesures urgentes.

Le général de Perron, commandant intérimaire de la division, se tenait sur la défensive, tout en faisant replier ses troupes. Les ouvriers descendaient dans les rues, se formaient en groupes, en colonnes, exhalaient leur ardeur en chants patriotiques; quelques-uns avaient des fusils. Déjà surgissaient les figures sinistres de ces hommes qui ne quittent leurs repaires qu'à l'heure où leurs crimes peuvent se cacher dans les mille incidents des troubles. Enfin, sur la rumeur que la prise d'un poste avait coûté la vie à quelques combattants, la foule se portait à la mairie, et pénétrait violemment jusque dans la salle des délibérations.

Les commissions firent annoncer successivement : la réorganisation de la garde nationale, sous la direction de MM. Lortet, commandant, et Cholat, chef d'état-

major; l'ordre aux boulangers de doubler leurs fournées, afin d'assurer la subsistance du peuple; une prochaine distribution de fusils. Ces proclamations continrent le mouvement, sans toutefois l'arrêter; certains couvents, qui passaient pour appartenir aux jésuites et pour faire concurrence au travail des ouvriers, furent menacés et attaqués.

XV

Le 26, dans l'après-midi, le général de Perron, qui, le matin, avait refusé de se rendre à la Maison commune, reconnaissait la République; mais il conservait le télégraphe, et les troupes se concentraient en face d'une population haletante. Une telle situation ne pouvait se prolonger. Peu à peu, les soldats (l'artillerie d'abord) fraternisèrent avec le peuple. Une partie des forts et des casernes de la Croix-Rousse fut abandonnée aux ouvriers. Le général Neumayer reçut de la commission municipale le commandement de toutes les forces.

Une revue, témoignage de conciliation et d'union, réunit, le 28 février, les troupes, la garde nationale et les ouvriers organisés.

Au moment où la revue finissait, M. Emmanuel Arago entrait à Lyon. Reçu avec enthousiasme, il eut bientôt conquis toutes les sympathies. Il commença par maintenir le comité préfectoral comme conseil, et il reconnut la commission municipale.

XVI

Mais si l'autorité était constituée, si l'habileté et l'activité des commissions avaient conjuré les premiers périls, tout danger n'avait pas disparu. Les ouvriers se sentaient maîtres de la ville et des faubourgs; une commission municipale s'était installée à la Croix-Rousse; la caserne des Bernardines et les fortifications qui s'étendent du Rhône à la Saône étaient au pouvoir du peuple; il s'y maintenait, fort de ses canons et de ses munitions; le nombre des ouvriers armés était évalué à trente mille. Comme à Paris, les réunions par corps d'état et les clubs se multipliaient; l'on y débattait avec le plus de faveur, mais aussi avec le plus de violence, les questions qui touchaient à la vie même du travailleur. Les femmes prenaient part aux discussions, aux promenades, aux chants, aux cris, avec toute la vivacité de leurs passions, et réclamaient hautement des augmentations de salaire. Le drapeau rouge était arboré. Des bandes menaçaient déjà les campagnes et la ville.

M. Emmanuel Arago, la commission municipale et le comité préfectoral, redoublaient d'efforts. Ils réunissaient les gardes nationaux et les ouvriers armés. M. Arago demandait aux Voraces un détachement, renouvelé chaque jour, pour contribuer à la sûreté de la ville. Il chargeait M. Royer, capitaine d'état-major,

d'organiser une garde mobile. Des ateliers nationaux étaient ouverts aux travailleurs sans ouvrage et sans pain. L'archevêque accordait la cessation du travail conventuel. Afin d'enlever tout prétexte à l'irritation et de mettre un terme à des machinations secrètes, le commissaire du Gouvernement décrétait la dissolution des corporations religieuses non autorisées, et éloignait les frères capucins. Il remplaçait le drapeau rouge par le drapeau tricolore.

Les rivalités d'intérêts, les souvenirs, les haines, résistèrent à ces mesures de conciliation et de pacification. Au premier moment de stupeur, les rangs s'étaient mêlés, la haute bourgeoisie s'était confondue avec le peuple; mais, au spectacle de ces tourbillons d'hommes, de femmes, d'enfants, criant, vociférant, les conservateurs s'effrayaient et ne songeaient plus qu'à la défense.

XVII

M. E. Arago se préoccupait de l'attitude des ouvriers, qui, maîtres des forts et de la caserne des Bernardines, tenaient la ville sous le feu de leurs canons. Le 2 mars, accompagné de membres de la commission municipale, il se rendit à la Croix-Rousse. Aimé du peuple, il l'entraînait habituellement à sa voix sympathique. Ce jour-là, à son apparition, à ses premiers mots, une immense clameur s'éleva : elle réclamait la destruction des forts, destinés à asservir le peuple. Vainement il

voulut établir la distinction vraie entre les forts qui dominaient Lyon et ceux qui étaient indispensables à sa défense! Il ne fut pas écouté, et dut se retirer. Vainement ensuite il confia, par un décret, la démolition de certains forts au peuple, à la garde nationale et au génie militaire, en ordonnant la conservation de ceux qui étaient nécessaires contre l'étranger! Vainement il retourna à la Croix-Rousse, à la caserne des Bernardines! Il parlait à un peuple qui ne voulait pas entendre, et qui, de sa propre initiative, démolissait déjà l'enceinte fortifiée.

XVIII

La crise des affaires allait s'appesantir encore sur cette malheureuse cité.

Forcés d'arrêter leurs travaux, les fabricants durent fermer leurs ateliers et briser ainsi les derniers liens qui, par la faim, retenaient une partie des ouvriers sous leur influence. Soixante mille travailleurs, hommes, femmes, enfants, vivant au jour le jour, se trouvèrent sans pain, livrés à la misère, au désespoir, aux séductions des clubs. Les journaliers des campagnes et des villes voisines, réduits à la mendicité, accouraient à Lyon, grossissant cette multitude fiévreuse, affamée, avide de toute proie.

Des secours abondants, le zèle du commissaire du Gouvernement, du maire, des commissions, des offi-

ciers de la garde nationale, des chefs des compagnies d'ouvriers, des républicains connus, atténuaient le mal, ajournaient l'explosion. Mais la ville commençait à manquer d'argent, la Banque était réduite à ne pouvoir payer tous ses billets à présentation. L'influence morale usait son autorité à s'exercer sans relâche.

M. Emmanuel Arago ne dissimulait rien de la réalité : ses dépêches au Gouvernement provisoire étaient empreintes de tristesse et de perplexité.

XIX

Le Gouvernement provisoire ne cessait de témoigner la plus active sollicitude pour cet état de choses, lorsque, le 7 mars, il apprit que les ouvriers mineurs d'Anzin, de Saint-Waast et de Denain, arrondissement de Valenciennes, au nombre de plusieurs milliers, avaient interrompu leurs travaux et réclamaient une augmentation de salaires. Si cette grève se prolongeait, il était à craindre que l'exemple n'entraînât les ouvriers des mines du Nord et de la Loire. Les conséquences seraient terribles. On ne connaissait pas d'ailleurs l'état des approvisionnements en charbons de terre, et l'on se demandait s'ils suffiraient à tous les travaux industriels qu'alimente la houille, si une fermeture de toutes les usines n'était pas à redouter.

Le Gouvernement résolut d'arrêter à tout prix cette impulsion. Pour cela, il fallait obtenir immédiatement

des ouvriers et des compagnies une concession mutuelle, seul moyen de couper court au mal. Deux délégués furent choisis : MM. Alexandre Rey et Montigny. Ils devaient agir avec fermeté et prudence vis-à-vis des ouvriers, et éclairer les directeurs et administrateurs sur les nécessités du moment. Le Gouvernement n'hésita même pas, en prévision d'un mauvais vouloir évident et d'un cas désespéré, à les armer d'un décret de séquestre, avec réserve de réglementation postérieure pour les indemnités. Heureusement leur habile et sage intervention triompha des premières résistances. Les directeurs et administrateurs surent plier sous les circonstances, et les ouvriers restreignirent leurs prétentions. Ainsi fut étouffée à son origine cette grève menaçante.

Les mines, usines, forges et ateliers de l'arrondissement d'Autun éveillaient les mêmes inquiétudes. Sur le rapport du ministre du commerce, un commissaire spécial du Gouvernement, M. Clément Sauvage, ingénieur des mines, y fut envoyé, le 13 mars, avec tous pouvoirs de requête, intervention et règlement, pour tout ce qui aiderait à la reprise des travaux. Il parvint à concilier les intérêts des propriétaires et ceux des ouvriers; et la vie revint aux mines et aux établissements du Creuzot, de Montchanin, etc.

Partout où naissait un péril, le Gouvernement provisoire en poursuivait la destruction. Contre les incidents qui se multipliaient dans toute la France, il multipliait ses veilles et ses soins.

XX

MM. Louis Blanc et Albert étaient appliqués à faire fonctionner la *Commission de gouvernement pour les travailleurs*. Dans une réunion préparatoire, le 5 mars, ils avaient examiné le projet de deux architectes, MM. Not et Daly, pour la fondation d'établissements appelés, depuis, Cités ouvrières. Le 8, sur leur proposition, le Gouvernement décrétait l'ouverture, dans chaque mairie, de bureaux de renseignements gratuits pour le placement des ouvriers.

Ils avaient engagé les ouvriers à nommer trois délégués par profession comme représentants à une assemblée qui devait avoir lieu le 10, au Luxembourg, dans le local de l'ancienne Chambre des pairs. Le jour dit, à midi, environ deux cent cinquante ouvriers de tous les corps d'état s'y trouvaient réunis. M. Louis Blanc prononça un discours où il traçait en ces termes le programme de la Commission : « Laissez-moi vous dire le véritable » caractère de la mission qui nous a été confiée. Étu» dier avec soin, avec amour, les questions qui tou» chent à l'amélioration, soit morale, soit matérielle, de » votre sort; formuler les solutions en projets de lois » qui, après approbation du Gouvernement provisoire, » seront soumis aux délibérations de l'Assemblée na» tionale, tel est le but de la Commission pour les tra» vailleurs. »

Il invita ensuite l'assemblée à nommer un comité de dix membres, qui faciliterait les recherches du bureau et qui lui exposerait les besoins, les souffrances, les réclamations et les vœux. Sur la demande de l'assemblée, ce comité fut immédiatement tiré au sort par les soins de M. Vidal, secrétaire de la Commission. (Le *Moniteur* donne les noms de ces dix membres et ceux de tous les délégués qui assistèrent à la séance.)

Le 11 mars, par un sage esprit de conciliation, le président et le vice-président de la Commission invitèrent également les patrons à désigner trois délégués par industrie, pour assister, le 17, à une nouvelle réunion. « En effet, » disaient-ils dans leur proclamation, « appeler à l'examen des questions relatives à l'orga» nisation du travail les délégués des ouvriers d'une » part et les délégués des patrons de l'autre, c'est évi» demment ménager à la situation actuelle l'issue la » plus favorable. »

Dans l'intervalle, la Commission étudia la question de la concurrence faite aux ouvriers par les couvents, les prisons et les casernes.

Le 17, les patrons se rendirent à la convocation. M. Louis Blanc leur parla économie politique : il passait en revue les systèmes du *laissez faire, laissez passer*, et de l'association, les difficultés du commerce et de l'industrie, les progrès à réaliser, lorsqu'il fut interrompu par les événements dont l'Hôtel de ville était le théâtre et par l'appel de ses collègues.

Les patrons tirèrent au sort leurs délégués.

XXI

Le programme tracé par M. Louis Blanc, dans la séance du 10 mars, était net, précis, complet : une enquête publique, ouverte aux patrons et aux ouvriers appelés à exposer contradictoirement les résultats de leur expérience, fournirait de vives lumières; des contre-épreuves, des études consciencieusement faites les fixeraient.

Au cœur même de cette crise si longue, après les difficultés et les débats économiques soulevés, dans les dernières années du règne de Louis-Philippe, par les libres-échangistes et par les protectionnistes, après les nombreuses grèves pour l'augmentation des salaires et pour la réduction des heures de travail, lorsque la perturbation était générale, lorsque les esprits, exaspérés, aveuglés, pouvaient être poussés à des solutions brutales, le Gouvernement ne devait-il donc pas demander à des conférences, sagement conduites, les moyens d'éclairer les problèmes posés par la société, de concilier les intérêts, d'éteindre les passions, de donner satisfaction aux besoins d'amélioration, d'introduire les réformes indispensables sans rien détruire par l'exagération, de constituer enfin de nouveaux rapports progressifs et durables entre les capitalistes, les industriels et les ouvriers ?

La Commission pouvait sauver le commerce, l'in-

dustrie, les patrons, les ouvriers, le Gouvernement, le pays. Pour le malheur de tous et de M. Louis Blanc lui-même, M. Louis Blanc, animé des intentions les meilleures, ne put se créer autre qu'il était. Il eût fallu, pour mener à bien une entreprise aussi complexe, beaucoup chercher, beaucoup étudier; et M. Louis Blanc croyait avoir trouvé. Il avait foi dans des idées préconçues; il possédait une théorie faite de toutes pièces sur l'organisation du travail. Que pouvait-il apprendre de ceux qu'il appelait à délibérer avec lui? Il n'avait qu'à enseigner. La tribune du législateur était pour lui la chaire du professeur. Ce n'était pas une enquête qu'il allait ouvrir, c'était une doctrine qu'il allait prêcher. Il ne demandait une solution ni à la pratique ni à la réalité de la vie, il la présentait sortant tout armée de son cerveau.

De là pour M. Louis Blanc cette conséquence logique : chef d'école, on allait exiger de lui un moyen, un système qui devait supprimer, à l'instant, les souffrances du travail et les horreurs de la misère; et comme, dans le vrai même, la perfection n'est pas donnée à l'homme, il allait être violemment accusé par les autres sectes d'enseigner le faux et de n'être qu'un rêveur; par les commerçants, de soulever les mauvaises passions des ouvriers avec des promesses fallacieuses; par les ouvriers eux-mêmes, de les égarer dans des espérances irréalisables pour les laisser en proie à toutes leurs privations, à toutes leurs douleurs.

XXII

Les membres du Gouvernement provisoire s'étaient proposé d'assister aux séances du Luxembourg, afin de contre-balancer l'effet des théories de M. Louis Blanc par l'exposition nette des faits et des voies praticables; mais le temps leur manqua absolument. M. Louis Blanc se trouva donc, de fait, seul à la tête des délégués de toutes les corporations, directement soumises à son influence. Il tenait ainsi dans sa main une force immense et sans contre-poids. A son jour, à son heure, il pouvait faire appel aux cent mille travailleurs de Paris. Trop clairvoyant pour ne pas apprécier cette position, il se croyait sincèrement lui et M. Albert les véritables représentants des ouvriers dans le Conseil, les seuls sérieusement autorisés à parler en leur nom et à exprimer leurs sentiments. Pénétré de cette pensée, détourné de sa mission par les événements et par ses habitudes politiques, il fit de la politique.

Il n'en intervint pas moins, souvent et très-heureusement, dans les débats des patrons et des ouvriers. « Le calme, » disait-il le 6 mars aux ouvriers maçons, « est le plus court chemin pour arriver à la justice. » Grande parole! — Le 15 mars, il entrait au Conseil, encore pâle des émotions de la journée. Les ouvriers boulangers s'étaient mis en grève et couraient de boutique en boutique imposer à leurs camarades une cessation

complète de travail. Les plaintes paraissaient fondées, les réclamations justifiées; le travail de jour et de nuit semblait dépasser les forces humaines. Leur exaltation, leurs clameurs étaient telles que M. Louis Blanc, en cherchant à les apaiser, s'était trouvé plusieurs fois pressé, presque étouffé par cette foule qui exigeait plus qu'il n'était possible de concéder. Mais Paris sans pain! Cette idée avait épouvanté M. Louis Blanc; son énergie s'en était accrue; et il était parvenu à calmer l'effervescence. Ce jour-là il préserva Paris des calamités de la faim.

XXIII

Vice-président de la Commission des travailleurs, M. Albert était président de la Commission des récompenses nationales. Il transporta au Luxembourg, contrairement au texte du décret, le siége de cette Commission, que la prévoyance du maire de Paris avait fixé à l'Hôtel de ville. Il désigna ses membres et publia, le 11 mars, son but et sa composition : MM. Grandménil, vice-président; Ch. Rouvenat, secrétaire; Martin-Bernard, Victor Masson, Eugène Sue, Sobrier, N. Chancel, Boileau (ouvrier), l'Héritier (de l'Ain), secrétaires adjoints; et Ch. Bruet, archiviste. Le patriotisme de ces citoyens, bien connus du peuple. offrait toute garantie; mais leur nombre était insuffisant à l'expédition rapide et urgente des affaires. Dis-

tribué, comme en 1830, aux douze mairies, puis centralisé, le travail eût répondu à tout; en cinq ou six semaines, les détenus politiques et les combattants de février eussent trouvé, dans les emplois que les ministres tenaient à leur disposition, un but à leur infatigable activité. Circonscrite, la Commission ne put opérer que lentement, trop lentement, surtout pour les détenus politiques, dénués de toute ressource à leur sortie de prison et impatients de la récompense méritée.

Cette libre disposition des secours et des récompenses mettait M. Albert à même de prendre sur les révolutionnaires les plus énergiques l'influence que M. Louis Blanc avait sur les ouvriers. Et MM. Albert et Louis Blanc avaient opéré leur réunion au Luxembourg!

XXIV

Les détenus politiques, qui avaient formé un comité chargé de faire valoir leurs réclamations, se jetaient dans le mouvement avec toute l'ardeur de passions longtemps contenues. Pleins de cet esprit d'audace et d'entreprise que les cachots n'avaient pu tempérer et que la liberté recouvrée venait raviver, ils prenaient les partis les plus extrêmes et fréquentaient les clubs les plus violents. Leur foi, leur passé, leur tempérament, les précipitaient dans les systèmes absolus.

XXV

Paris avait la fièvre des clubs. Plus nombreuses chaque jour, ces réunions s'organisaient régulièrement. Les détenus politiques, les anciens membres des Sociétés secrètes, les républicains exclusifs de *la Réforme*, y figuraient parmi les plus ardents acteurs. Mais ils n'étaient pas seuls. Ce spectacle d'une assemblée où la foule se pressait, curieuse et attentive, cet appareil de chambre parlementaire, cette tribune, cette lutte d'esprit et de paroles, ces propositions originales ou insensées, cette faculté de verser ses pensées sur un auditoire frémissant, cette pleine liberté de contrôler, de critiquer le Gouvernement, la satisfaction d'attirer l'attention publique sur sa personne, une influence à acquérir, un nom à faire, tout y était émotion, séduction, entraînement. La nouvelle vie publique y trouvait ses éléments essentiels et caractéristiques. Chacun y voyait la conquête d'un siége à l'Assemblée constituante, d'un grade dans la garde nationale, de tout honneur civique réservé au choix de ses concitoyens.

XXVI

Parmi les clubs les plus hardis, il en était un remarquable entre tous par l'excentricité et l'exagération de ses

discussions. Présidé, inspiré par M. A. Blanqui, il avait pris le titre de *Société républicaine centrale*. Un groupe d'hommes résolus s'y étaient affiliés. Le but avoué était la surveillance du Gouvernement provisoire; le but caché, son renversement. On critiquait ses actes, on rêvait un coup de main. Que fallait-il pour réussir? Du courage, de l'audace, de la ruse! Si ses anciens camarades n'accordaient pas à M. A. Blanqui le courage de Barbès, ils lui reconnaissaient l'audace et la ruse.

Sous l'influence de M. Caussidière, MM. Grandménil et Sobrier organisèrent le *Club des droits et des devoirs*, réuni plus tard à celui des *Droits de l'homme*, présidé par M. Villain. Ce club prit rapidement un accroissement considérable, créa un pouvoir dans Paris et leva des bataillons armés.

M. Cabet présidait, dans la salle Montesquieu, des *Réunions icariennes*, où deux et trois mille personnes venaient écouter et applaudir ses doctrines socialistes. Depuis longtemps il rédigeait le journal *le Populaire*. Homme de foi, il allait partir, en compagnie de quelques sectaires, pour faire l'essai de son système en Amérique, lorsqu'il fut retenu par la révolution de Février, qui ouvrait un nouvel horizon à ses vues.

Les Fouriéristes, théoriciens savants, écrivains novateurs distingués, avaient un ralliement : *la Démocratie pacifique*. Ils appelèrent leurs adeptes sous la direction de MM. Considérant, Hennequin, Cantagrel, etc.

Les anciens membres des Sociétés secrètes publièrent un manifeste et se disséminèrent dans divers clubs;

mais ils constituèrent un *centre actif*, qui, convoqué et formé d'abord chez M. Sobrier, rue Blanche, s'intitula sur sa première proclamation : *Commission instituée pour appeler à la défense de la République tous les patriotes éprouvés*. Son programme était d'éclairer le Gouvernement, dont la religion était surprise par les habiles qui obtenaient des nominations peu méritées. Au nombre des signataires figuraient MM. Bianchi, Barbès, Cahaigne, Sobrier, Thoré, Félix Pyat, Raisan, Bergeron, Vaulabelle, etc., etc., Delahodde, alors secrétaire de M. Caussidière.

L'ancien comité des Écoles avait ouvert le *Club du deux mars*, sous l'inspiration de MM. Dauzon, Isambert, Genilhier, Vernet, Bourjon, Magne, Moins, etc.

Les Italiens s'étaient assemblés autour de M. Mazzini, sous le titre d'*Association nationale italienne*.

Les Allemands avaient leur club; les Polonais, plusieurs comités; les Belges, des réunions. Chaque nationalité présente à Paris avait son lieu de rendez-vous et ses délibérations.

M. Guinard, chef d'état-major de la garde nationale, avait accepté la présidence du *Club démocratique central*, dont les membres influents, pour la plupart officiers supérieurs de la garde nationale, se proposaient de prêter leur concours au Gouvernement provisoire.

Les ouvriers rédacteurs de *l'Atelier* avaient formé la *Société républicaine et patriotique de l'Atelier*. MM. Ott, Corbon, Pascal, Danguy, Leroy, Bérard, Gilland, A. Delaire, Lambert, etc., y développaient les doctrines

de l'association libre et facultative des travailleurs, basée sur la morale la plus pure.

A cette liste de clubs qui existaient avant le 17 mars, on peut ajouter ceux de *l'Égalité*, des *Prévoyants*, du *Progrès démocratique*, des *Amis fraternels de la Montagne*, du *Faubourg Saint-Antoine*, des *Travailleurs*, de *Popincourt*, etc., etc.

Les arrondissements aussi avaient leurs clubs. On citait le *Comité central du troisième*, la *Société du cinquième*, le *Club central des septième*, *huitième*, *dixième*. Le *Club républicain du deuxième arrondissement*, présidé par M. Goudchaux, acquit par la suite une célébrité historique due à la présence de M. Baroche, l'un des vice-présidents. On lisait dans son programme : « Il » s'appuie sur le principe démocratique, et met en ac- » tion la devise de la République — *Liberté, Égalité,* » *Fraternité;* — il veut le maintien de la liberté con- » quise par la consolidation d'un gouvernement répu- » blicain puissant, honnête..... Il luttera contre les » tendances réactionnaires de tous les partis; il veut » l'organisation du travail, mais sans la désorganisation » de l'industrie, seule source du travail, etc., etc. »

Si les républicains, les jeunes gens des Écoles, les gardes nationaux, les arrondissements, les faubourgs, les ouvriers, couraient aux clubs, les conservateurs ne s'en abstenaient point : ils en créaient. Dans les premiers jours de mars, au début même, se constituait le *Comité des élections pour l'Assemblée nationale*, qui prit le titre de *Club républicain pour la liberté des élections*.

On y remarquait MM. Mahul, Dugabé, de la Valette, Liadières, Vatimesnil, le duc de Fezensac, le duc de Noailles, Viennet, Beugnot, le duc de Richelieu, Fould, Michel Chevalier, et un grand nombre de pairs de France, de députés, de généraux dévoués aux monarchies déchues. Ce club déclarait « ne pas se préoccuper de la *forme du gouvernement;* ce serait usurper des droits qui n'appartiennent qu'à l'Assemblée constituante; ce serait même agir contre le vœu du Gouvernement provisoire, qui n'a décrété la République que sauf la ratification par le peuple ». Il se réservait de s'occuper des élections et de correspondre avec les départements. Il fondait un journal, et devenait un foyer où les adversaires du Gouvernement et de la République venaient réchauffer leurs antipathies.

Le clergé même ne dédaignait pas d'exercer son droit de réunion. Dans les caveaux de Saint-Sulpice se tenaient des assemblées fréquentes.

Le 14 mars, un *Comité central des élections générales* était formé par les anciens membres du Comité central des électeurs, par les républicains du *National* et par quelques-uns des adhérents de *la Réforme.* M. Recurt en était le président. MM. Chevalier, Clément Thomas, Corbon, Degousée, Dubois, Outin, Thirion, composaient le bureau provisoire.

XXVII

Tel est le tableau des premiers clubs de Paris, dont

le chiffre, au 17 mars, s'élevait déjà à soixante-treize. Si quelques-uns étaient favorables au Gouvernement provisoire, le plus grand nombre manifestait des sentiments d'opposition ; certains même, recrutés tant parmi les républicains exclusifs que parmi les conservateurs, étaient complétement hostiles.

Les républicains exclusifs commencèrent par réclamer l'affranchissement absolu des journaux, l'abolition du timbre. Cela acquis, ils se plaignirent de la mauvaise distribution des emplois, de la faiblesse de certains membres du pouvoir, de leur inactivité, de leur inhabileté, de leur hésitation à satisfaire l'opinion publique, à proclamer les réformes, à réprimer les abus. A leur avis, le Gouvernement provisoire ne sachant pas révolutionner le pays et manquant de hardiesse et de résolution, c'était à eux à le surveiller, à le pousser, à lui imposer les mesures indispensables, à le maintenir dans la voie où l'avait appelé la confiance du peuple, enfin, au besoin, à recourir aux moyens révolutionnaires.

Les conservateurs, revenus de leur première stupeur, tournaient contre le Gouvernement et contre la République les armes laissées à leurs mains, et songeaient à profiter de la liberté pour la détruire. Ils louaient quelques actes de l'autorité, afin de faire passer une critique plus étendue et malveillante. Ils saisissaient les mots au passage, envenimaient les intentions, s'emparaient des exagérations de quelques communistes outrés pour en faire peser la responsabilité sur tous les républicains.

Convaincus de la tolérance du Gouvernement provisoire et rassurés sur la terreur, ils en évoquaient le fantôme pour effrayer le pays et l'attirer par la peur dans leurs bras.

Un des principaux griefs de ces deux partis extrêmes était, pour l'un, le maintien de l'armée à Paris et dans les environs ; pour l'autre, au contraire, son éloignement. A cet égard, voici la vérité.

XXVIII

Les soldats n'avaient pas cessé de garder les barrières conjointement avec les gardes nationaux. Les nécessités du casernement de la garde mobile avaient exigé le déplacement des régiments à l'intérieur de la ville ; mais l'armée occupait Vincennes, l'École militaire, Saint-Cloud, Saint-Germain, Versailles, Courbevoie, les forts, tous les environs de Paris. Elle avait été représentée à la cérémonie funèbre du 4 mars, comme à la proclamation de la République le 27 février à la Bastille. Une Commission de défense nationale la réorganisait et l'augmentait en présence de l'Europe agitée. Le Gouvernement provisoire ne pouvait songer à en faire un moyen d'oppression ; il ne voulait pas non plus la laisser paraître un sujet de crainte et un motif de division.

Le 10 mars, le *Club démocratique de la Sorbonne* vint à l'Hôtel de ville, exposer le danger, pour les libertés publiques et pour la République, de la présence à Paris

de 30 000 hommes de troupes. M. Marrast combattit ces vaines rumeurs et ces appréhensions injustes : « Le Gouvernement avait seulement l'intention de faire partager à la ligne le service pénible des postes, trop lourd pour la garde nationale fatiguée par les factions, par les prises d'armes, par les veilles. » — Le lendemain, M. Lamartine fit la même réponse aux délégués du *Club du Marais;* il parla de l'union indispensable du peuple et de l'armée. — Enfin, le 17, M. Ledru-Rollin répondait à la foule qui avait envahi la cour du Ministère de l'intérieur :

« Vous demandez l'éloignement de l'armée! Sans » doute, citoyens, lorsque l'armée se fait l'instrument » de la tyrannie, lorsqu'elle se constitue en garde pré» torienne, elle mérite la haine des hommes de cœur, » des amis de la liberté; mais en est-il bien ainsi de » nos braves soldats? Se sont-ils montrés disposés à » combattre pour les oppresseurs? Assurément, citoyens, » aucun de vous ne doutera de la bravoure de nos sol» dats, de leur force, de leur puissance; mais, dans les » journées de Février, l'armée n'a pas voulu combattre. » Elle a fraternisé avec nous et a regardé fuir sans es» corte cet aveugle monarque qui voulait resserrer nos » chaînes. C'est que l'armée, mes amis, c'est le peu» ple! les soldats, c'est nous! c'est vous! c'est tout le » monde! (Bruyantes acclamations.)

» Voudriez-vous repousser nos frères? voudriez-vous » proscrire, voudriez-vous mettre au rang des parias » des hommes qui sont votre sang, votre âme, une

» partie de vous-mêmes? (Bravo! bravo!) Non, citoyens, » de pareils sentiments d'injustice, de méfiance, d'ex- » clusivisme, ne sont pas en vous! Faire revivre des » classifications, des catégories entre citoyens, serait » une déplorable erreur. (C'est vrai! c'est vrai!)

» Élevons donc notre voix en faveur de cette armée. » C'est elle qui, dans nos jours d'humiliation, a sauve- » gardé en Algérie l'honneur de la patrie! Pendant que la » France, livrée à l'étranger par les gouvernants qui » viennent d'être chassés, était en proie à des hontes » continues, l'armée, missionnaire de la civilisation, » portait haut le drapeau français et faisait reconnaître » à des peuples barbares la grandeur de notre patrie. » (Longues acclamations.) Oubliez donc, mes amis, de » fâcheuses méfiances, et vous serez justes, vous serez » bons citoyens! vous montrerez que vous êtes tous » unis dans une même pensée en criant avec moi: *Vive* » *l'armée!* »

Ce discours d'un véritable homme d'État fut accueilli par les cris enthousiastes de « *Vive l'armée! Vive la République! Vive Ledru-Rollin!* »

XXIX

Les clubs aussi bien que les individus faisaient abus des affiches. Les programmes, les professions de foi, les convocations, les proclamations, tapissaient les rues et les places. C'était un moyen d'action, c'était aussi

une chatouilleuse satisfaction. On voyait son nom figurer en toutes lettres devant un public émerveillé d'excentricités renouvelées chaque jour. Combien de simples particuliers se donnèrent le plaisir de parler au nom du peuple que seuls ils s'attribuaient la mission de représenter ! Au nom du peuple, quelques individus, un seul souvent, adressaient au Gouvernement des conseils, des projets, des plans, des critiques, des ordres même et des menaces.

XXX

Un autre instrument de publicité et de propagande prenait d'immenses développements.

A chacun était accordée la liberté illimitée de répandre ses pensées dans un journal. Plus de timbre, plus de cautionnement ! Les excès de la presse ne trouvaient de frein que dans la presse même ; la diffusion excessive des feuilles publiques combattait seule leur excessive influence. C'était aux théories à lutter contre les théories. Nulle borne à l'idée, nul obstacle à la lumière, nulle entrave à la raison : la vérité pouvait apparaître toute nue ! C'était au peuple à la chercher, à la reconnaître, à choisir entre le bien et le mal, entre le juste et l'injuste : il avait la libre disposition de son jugement et de sa conscience pour s'éclairer, apprécier et se guider. La Révolution avait ouvert toutes les issues à l'esprit humain ; le Gouvernement provisoire n'en

avait fermé aucune. Critiquer, blâmer, maudire ce Gouvernement, était chose permise. Il n'avait que *le Moniteur* pour répondre, et il ne répondait pas.

Le National et *la Réforme*, jaloux de garder leur indépendance et de se préserver de l'impopularité attachée à la qualification de journaux du Gouvernement, soutenaient timidement leurs amis et leurs mesures. Pour la première fois depuis 1830 l'Opposition arrivait au pouvoir; la France n'avait pu encore contracter la coutume parlementaire anglaise du changement de rôle. Aussi le Gouvernement restait-il sans défenseurs réels. Pendant les premiers jours il n'en avait pas eu besoin : le concours unanime de la presse avait soutenu ses premiers efforts. Mais peu à peu l'habitude de la critique reprit son empire; la polémique se nuança; un ton aigre-doux s'insinua dans les appréciations; certains décrets parurent inopportuns, quelques-uns inutiles, d'autres inapplicables; à l'enthousiasme succéda l'indulgence, l'excuse des circonstances; encore un degré, et d'autres sentiments allaient se faire jour.

Expérimentés dans la politique, bons juges des difficultés, les anciens journaux, *les Débats*, *le Constitutionnel*, *le Siècle*, *le Commerce*, *l'Union*, *la Patrie*, *le Courrier français*, conservaient une apparence plus ou moins bienveillante, observaient une certaine réserve; mais l'attitude des autres journaux était moins tolérante.

La Presse transformait sensiblement sa rédaction, arborait le drapeau du socialisme et jetait l'amertume contre les hommes et les choses.

Les nouvelles feuilles, organes des clubs ultra-révolutionnaires ou ultra-conservateurs, rédigées par des écrivains de talent, allaient droit au but, posaient et développaient hardiment les plus hardies questions, et abordaient sans tâtonnement le rôle d'opposants. *L'Assemblée nationale,* interprète du club de ce nom, dévouée aux monarchies déchues, exprimait tout d'abord des sentiments hostiles. *La Liberté* critiquait plus qu'elle n'approuvait. *La République*, dont M. Bareste était le rédacteur en chef, *la Vraie République,* fondée par M. Thoré, qui s'adjoignit M. Pierre Leroux et madame George Sand, *l'Ami du Peuple,* par M. Raspail, servaient de tribune aux passions socialistes, proscrivaient les demi-mesures, traitaient de fade la conduite du Gouvernement, prêchaient l'urgence de frapper les ennemis de la République, de terrifier les aristocrates et les monarchiens, aiguisaient le fer, prêts à en frapper le Gouvernement s'il ne savait pas s'en servir. M. Lamennais, dans *le Peuple constituant,* tout en combattant énergiquement les exagérations et les erreurs du socialisme, se prononçait pour le mouvement. Le journal le plus influent sur les hommes de la Révolution sociale, *la Commune*, rédigé par MM. Sobrier et Cahaigne, représentait la *Commission instituée pour appeler à la défense de la République tous les patriotes éprouvés*. *La Démocratie pacifique, le Populaire, l'Atelier,* continuaient à soutenir leurs doctrines.

XXXI

La vente des journaux était également libre. Chaque jour, le matin et sans disparaître à la nuit, une nuée de colporteurs distributeurs s'abattaient sur Paris. Ils parcouraient les rues, les places, les ponts, les boulevards, tous les quartiers, criant sur tous les tons, piquant la curiosité par des annonces énergiques, bizarres, pittoresques, exploitant le besoin de nouvelles, l'ardeur à s'initier à la vie politique, et vendant par milliers d'exemplaires toutes ces feuilles que les lecteurs dévoraient au milieu même des voies publiques.

XXXII

Partout, dans cette organisation des clubs les plus révolutionnaires, on retrouve la main ou l'influence de M. Caussidière. Ses amis en étaient les fondateurs principaux. Son auxiliaire le plus actif, M. Sobrier, au cœur dévoué, au cerveau enflammé, avait consacré sa fortune et sa vie à ses convictions; livré à une exaltation sans mesure, ne contenant son esprit par aucune règle, par aucun frein, allant en avant, toujours en avant, croyant tout conduire et tout mener, il obéissait à toutes les impulsions qui lui étaient données. M. Caussidière, plus froid, plus habile, se croyant passé maître dans

les traditions révolutionnaires et dans l'art de diriger les masses, rude de formes et de ton, mais fin et doué de souplesse, savait dissimuler ses défauts sous une apparence de simplicité et de franche brusquerie. Ambitieux et adroit, il prenait ses précautions vis-à-vis de ses adversaires et de ses amis eux-mêmes. En temps de paix, il ne pouvait que soutenir le rôle d'un conspirateur ignoré; en temps de troubles, il avait la volonté, l'audace, les qualités qui font parvenir.

M. Garnier-Pagès appelé au ministère des finances et M. Duclerc au sous-secrétariat d'État, la position équivoque de M. Caussidière à la préfecture de police se continuait. Avant de l'y laisser, même provisoirement, le Gouvernement voulut savoir la vérité sur ses actes, sur ses intentions et sur certaines mesures. Le 6 mars, en séance du Conseil, M. Caussidière fut entendu. Il expliqua avec verve et originalité la singularité de sa conduite : « Ce qu'il avait fait sans autorisation se justifiait par la nécessité des circonstances. Sa position à la préfecture était très-difficile. L'administration était celle du régime déchu : pouvait-il s'y fier? Les agents subalternes avaient disparu, les sergents de ville étaient dispersés, les gardes municipaux dissous: il avait dû improviser du jour au lendemain une garde, un costume. Cette garde, il l'avait composée au hasard, des seuls éléments disponibles, des hommes des barricades, sous le commandement de quelques amis. Le costume, excentrique, parlait aux yeux et imposait aux masses. Il se voyait contraint de faire de l'ordre avec le

désordre. C'est ainsi qu'il avait pu surveiller les prisons, les halles et marchés, les théâtres, et faire la police de la ville. Ses relations avec les clubs, avec les révolutionnaires ardents, constituaient une force qu'il apportait au Gouvernement provisoire. Sa résolution de le seconder dans la fondation d'une République durable était ferme, son dévouement sans réserve. » Sa parole parut loyale et fit impression sur la majorité du Conseil. MM. Ledru-Rollin et Louis Blanc le soutinrent chaleureusement. On ne prit aucune résolution : c'était au futur maire qu'appartenait le choix de son délégué à la direction de la police.

XXXIII

Le 9 mars, le Conseil s'occupa de la succession de M. Garnier-Pagès à la mairie de Paris.

Un moment M. Arago eut le désir de cette haute magistrature. Ministre de la marine, et président de la Commission de défense, il rendait trop de services dans ces fonctions pour y renoncer, et il ne pouvait les cumuler avec une nouvelle mission. On songea à M. Pagnerre : le secrétariat général absorbait tout son temps. M. Flocon était toujours malade. Seul des membres du Gouvernement, M. A. Marrast restait libre. Il avait abandonné (5 mars) l'administration de la Liste civile et du domaine privé. Il fut accepté sans opposition, et le décret de sa nomination parut le 10 au *Moniteur*.

M. E. Adam remplaçait M. E. Duclerc comme adjoint [1].

XXXIV

Le 10, au lendemain même de l'installation de M. Marrast à la mairie, M. Ledru-Rollin revendiqua la préfecture de police comme attribution régulière du ministère de l'intérieur : « Elle ne devait ni ne pouvait en être détachée. Chaque jour il subissait l'impossibilité de suivre la série des faits qui reliaient la police des départements à celle de Paris. Il ne pouvait plus répondre de la sûreté publique si les malfaiteurs, en se réfugiant de la province dans la capitale, échappaient à la surveillance qui les contenait. » M. Garnier-Pagès répondit que depuis longtemps les esprits sérieux songeaient à réunir la préfecture de police à la préfecture de la Seine; que leur division faisait naître

[1] M. Lherbette, choisi pour la Liste civile, refusa, par un sentiment excessif de délicatesse. Fréquent adversaire de cette administration, à la tribune, il ne voulait pas en être le liquidateur. Sa haute honorabilité et son caractère chevaleresque eussent aisément dominé cette situation. Sa susceptibilité persista contre les plus vives instances. Il se contenta d'offrir ses services et ses conseils. Après lui, M. Vavin refusa d'abord, prétextant des divergences d'opinion qui pourraient exister entre le Gouvernement et lui; « car, » disait-il, « s'il devait être porté atteinte aux droits de propriété de » la famille d'Orléans, je ne pourrais être l'exécuteur d'actes de cette nature. » — « Mais, » lui répondait-on, « c'est précisément à cause de votre » situation indépendante, de votre probité et de votre expérience des » affaires, que nous avons songé à vous. Rassurez-vous! A l'Assemblée » constituante seule sera réservée la faculté de prononcer sur les biens » privés de l'ex-roi et de sa famille. » Désarmé d'objections, M. Vavin accepta, à la condition toutefois qu'aucun traitement ne serait attaché à cette mission temporaire. M. Biesta eut la direction du séquestre mis sur les propriétés du duc d'Aumale.

entre les deux administrations des conflits journaliers; qu'il était opportun d'organiser et d'unifier une police municipale; que, dans ce but, un travail était préparé par MM. Vivien et Léon Faucher; qu'il était fort aisé de régler les rapports avec le ministère de l'intérieur.

La discussion fut vivement soutenue par les deux interlocuteurs; la décision qui devait en sortir avait une portée politique que chacun d'eux sentait sans l'exprimer. M. Garnier-Pagès persista; M. Marrast eut la faiblesse de céder. La prétention de M. Ledru-Rollin fut admise (décret du 12, publié le 13). Une commission du Gouvernement, composée de MM. Arago, Marrast et Ledru-Rollin, fut chargée de formuler et de préciser les attributions de la police municipale et de la préfecture de police.

« Vous regretterez amèrement votre concession, » dit, en sortant du Conseil, M. Garnier-Pagès à M. Marrast. « Je ne me soucie guère, » répliqua celui-ci, « d'un » travail quotidien avec M. Caussidière. »

M. Marrast ne tarda pas à comprendre sa faute. Alors il voulut ressaisir une partie de l'autorité à laquelle il avait si facilement renoncé. Ce fut l'origine d'une série de discussions et de divisions entre le maire de Paris et le ministre de l'intérieur, et d'hostilités permanentes entre l'Hôtel de ville et la préfecture de police.

Le 17 mars, M. Ledru-Rollin commit définitivement M. Caussidière à la préfecture de police du département de la Seine.

XXXV

M. Caussidière avait encore pour secrétaire M. Lucien Delahodde, quand, le 14 mars, une révélation lui est faite; les dossiers de la préfecture sont devant ses yeux; la preuve est authentique : M. Delahodde, son camarade, son ami, ancien chef avec lui des Sociétés secrètes, est, depuis 1838, un des agents les plus habiles de la police politique de M. Delessert. Aussitôt il convoque au Luxembourg, dans l'appartement de M. Albert, leur ancien compagnon, ceux qui, à *la Réforme* et dans leurs complots antérieurs, ont eu des relations avec Delahodde. Il le conduit à cette réunion sans lui en laisser soupçonner le but. Là, devant tous, il dévoile sa trahison. Il lui reproche et les projets échoués et les faux rendez-vous et les fausses démarches qui ont failli annihiler les efforts de leurs amis pendant les luttes de Février, et surtout l'infâme guet-apens de la journée du 23. A ce récit, l'indignation des assistants se soulève jusqu'à la fureur; la terreur s'empare de Delahodde, pâle et livide. Le suicide lui est offert comme un salut dans la honte; on lui présente une arme : il la repousse. On le menace : M. Albert s'interpose. Cette scène finit par l'aveu, signé, de ses anciens rapports avec la police; et M. Caussidière le fait conduire en prison comme prévenu d'avoir entretenu, depuis le 24 février, une correspondance avec

le pouvoir déchu. Delahodde ne fut pas le seul traître dont M. Caussidière découvrit les traces : le nouveau préfet put se convaincre que toutes les Sociétés secrètes étaient percées à jour par des agents de haut et de bas étage.

CHAPITRE NEUVIÈME.

Le Gouvernement provisoire fait son devoir envers la République et envers la France. — Le Conseil nomme les commissaires du Gouvernement pour les départements; un grand nombre, choisi par les membres de la gauche et du centre gauche; leurs instructions; première circulaire du ministre de l'intérieur; sa circulaire aux maires; sa circulaire du 12 mars; redoublement de peur, prétexte à la malveillance; enthousiasme chez les révolutionnaires les plus ardents; polémique passionnée de la presse; feuilles libérales et conservatrices : *le Siècle*, *la Presse*, *le Constitutionnel*, *l'Union*, *la Gazette de France*, *l'Univers religieux*, *les Débats*, *l'Assemblée nationale;* feuilles républicaines : *la Réforme*, *le Courrier français*, *la Commune de Paris*, *la République*, *le Peuple constituant*, *le National;* républicains de la veille et républicains du lendemain; dissensions, envenimées par les violences des clubs; excitation des esprits dans les départements. — Le Gouvernement provisoire a connaissance de cette circulaire; séance du Conseil; surprise de M. Ledru-Rollin; le soulèvement extrême de l'opinion publique n'est pas motivé; divisions du Conseil. — M. Ledru-Rollin : sa position, ses relations, son caractère, sa nature, ses désirs. — M. Etienne Arago utilise au profit de la population et du Gouvernement le service des courriers et des facteurs ruraux. — Création du *Bulletin de la République :* premier numéro; son but; deuxième numéro, accompagné d'une adresse des clubs pour l'ajournement des élections; texte de cette adresse; opinion du Gouvernement sur l'époque des élections. — Elections de la garde nationale; décisions et décrets. — Opposition des clubs : *Société républicaine centrale*, *Droits de l'homme*, *Icariens*, *Progrès démocratique*, *Ouvriers délégués du Luxembourg*, *Commune de Paris;* leurs réclamations, ajournement des élections; leurs moyens, comité central, manifestations; leurs mobiles connus et cachés; leurs plans; sentiments de MM. Ledru-Rollin et Louis Blanc. — Réunion du Conseil : M. Louis Blanc expose les réclamations contre les élections et les intentions des réclamants; soulèvement du Conseil contre toute menace; assertions de MM. Courtais et Guinard contre ces réclamations; décisions; suppression des compagnies de grenadiers et de voltigeurs. — Menées des clubs; leurs buts divers; leur moyen unique; réunion chez Flotte, en permanence. — Séances du Conseil, le 14 et le 15 mars : impossibilité générale et complète de faire les élections de la garde nationale; leur prorogation. — Le *Bulletin de la République* est mis sous la surveillance de tous les membres du Conseil; collaboration de George Sand. — Les chefs clubistes se voient réduits à l'inaction. — Le parti conservateur leur fournit

un prétexte d'action ; protestation des grenadiers de la 3e légion; publicité dans la presse et par les affiches; appel des journaux conservateurs à la garde nationale; conseil d'une démonstration; organisation de cette démonstration; plans des meneurs. — Mêmes manœuvres, employées par les conservateurs et les révolutionnaires exaltés; même condamnation par l'histoire. — Le Gouvernement voit le péril; sans force matérielle, il le combattra par son énergique sentiment du devoir.

I

Faire appel à toutes les nuances libérales; étendre le cercle des votants; augmenter le nombre des adhérents; conquérir les indifférents par la justice et l'équité; prouver aux riches qu'il leur est loisible de vivre en république aussi paisiblement que sous la monarchie et plus sûrement que sous le despotisme; faire comprendre aux pauvres que leur travail peut y être aussi largement rémunéré et l'impôt mieux réparti; convaincre le commerçant, l'industriel et l'agriculteur que la liberté favorise les transactions; démontrer à la France entière que les intérêts publiquement défendus par tous sont plus respectés, que la République ne tend qu'à élever le cœur et les destinées des nations, qu'elle est seule durable, puisque seule elle assure la liberté, garantit la propriété, réalise le progrès, donne l'égalité et maintient l'ordre : tel était le noble but que le Gouvernement provisoire se proposait d'atteindre.

Il savait que la possession du pouvoir impose une attitude et une conduite autres que celles de l'Opposition. Le pouvoir crée, organise, propose, cherche l'approbation, demande le consentement; l'Opposition

examine et critique. Dans l'Opposition, vous êtes un parti, vous n'avez que la parole; au pouvoir, vous êtes un gouvernement, vous avez mission d'initiative et d'action. Vos principes restent intacts, mais de la théorie vous passez à l'application. Vous ne pouvez donc garder la même voie, suivre les mêmes errements.

II

M. Ledru-Rollin avait tout autant qu'aucun de ses collègues le sentiment de cette situation. Dès les premiers jours il convoqua le Conseil au ministère de l'intérieur, afin de lui soumettre le choix des commissaires qui allaient diriger les préfectures départementales. Les préfets, hommes politiques plus ou moins compromis dans les manœuvres électorales, devaient être changés. On pouvait laisser le titre à la fonction; mais un grand nombre de citoyens appelés ne voulaient accepter qu'une mission temporaire, et au mot délégué, prodigué jusqu'à l'abus en dehors même du Gouvernement, l'on préféra l'appellation de commissaire et de sous-commissaire du Gouvernement.

Tous ces nouveaux fonctionnaires furent choisis, d'un commun accord, par M. Ledru-Rollin et ses collègues. Deux ou trois seulement, vivement débattus (M. Deschamps, à Rouen; M. Delécluze, à Lille), ne furent nommés que sur l'insistance du ministre de l'intérieur.

On voit sur la liste insérée dans les journaux du

10 mars presque autant de noms de l'ancienne gauche et du centre gauche que de noms du parti radical. A côté des républicains, on voit les amis de M. O. Barrot, ceux même de M. Thiers. Nous pouvons citer : Ain, M. de Champvans; — Allier, MM. Thouret et Bureaux de Puzy; — Corse, M. Piétri; — Dordogne, M. Dussolier; — Gironde, M. Chevallier; — Hérault, M. Charamaule; — Manche, avec M. Vieillard, M. Havin; — Mayenne, M. Bigot; — Oise, M. Barillon; — Haut-Rhin, M. Struch; — Seine-et-Marne, M. Oscar Lafayette; — Somme, M. Beaumont; — Tarn, M. d'Aragon; — Vendée, M. Luneau; — Vienne, M. Chevreau, maire de Saint-Mandé; — Haute-Vienne, M. Maurat-Ballange, etc., etc., etc. — Nous en trouverions une longue série parmi les sous-commissaires.

Le mandat était difficile, périlleux, surchargé d'un travail laborieux et délicat. La plupart n'écoutèrent que leur patriotisme, en assumant une tâche qui ne leur promettait qu'ingratitude et calomnies.

III

Voici les instructions données aux commissaires par M. Ledru-Rollin, dans sa première circulaire du 8 mars. S'il laisse percer la pensée qu'il faut choisir pour les fonctions publiques des républicains éprouvés, tous hommes de la veille et non du lendemain (et ses choix démontrent qu'il rangeait les libéraux parmi les hom-

mes de la veille), il ajoute : « Ayez moins de rigueur à » l'égard des fonctionnaires dont le rôle est purement » administratif. Vous devez maintenir ceux qui, étran- » gers à toute action politique, ont conquis leur posi- » tion par des services utiles.

» Cherchant ainsi à demeurer fermes et justes vis-à-vis » des agents placés sous vos ordres, vous en exigerez » un concours actif et dévoué. Ce concours doit tendre » à rassurer les esprits timides, à calmer les impatients. » Les uns s'épouvantent de vains fantômes, les autres » voudraient précipiter les événements au gré de leurs » ardentes espérances. Vous direz aux premiers que la » société actuelle est à l'abri des commotions terribles » qui ont agité l'existence de nos pères; aux autres, » vous direz qu'on n'administre pas comme on se bat... » Dans ce vaste mouvement des esprits, si énergique- » ment entraînés vers l'application des principes de » fraternité et d'union, où est le danger pour qui » que ce soit? où rencontre-t-on le prétexte d'une » crainte?

» Ceux qui se montrent inquiets pour la propriété, » pour la famille, sont peu sincères ou fort igno- » rants!.....

» Quant à nous, salués par l'acclamation populaire » pour préparer l'établissement définitif de la démocra- » tie, *nous avons hâte plus que tous de déposer dans les » mains de la nation souveraine l'autorité que l'insurrec- » tion et le salut public nous ont conférée.* Mais, pour rem- » plir dignement cette noble tâche, nous avons essen-

» tiellement besoin de confiance et de calme. Tous nos
» efforts tendront à *ce qu'il n'y ait pas une heure per-
» due,* et qu'au plus tôt, sortis cette fois sans fiction du
» sein du peuple tout entier, les représentants du peu-
» ple se réunissent pour régler sa volonté et régler les
» destinées de l'avenir.

» A cette Assemblée est réservée la grande œuvre!
» La nôtre sera complète si, pendant la transition né-
» cessaire, nous donnons à notre patrie ce qu'elle
» attend de nous : l'ordre, la sécurité, la confiance
» au Gouvernement républicain. Pénétrés de cette vé-
» rité, vous ferez exécuter les lois existantes en ce
» qu'elles n'ont rien de contraire à l'ordre nouveau.
» *Les pouvoirs qui vous sont confiés ne vous mettent au-
» dessus de leur action qu'en ce qui touche l'organisation
» politique,* dont vous êtes les instruments actifs et dé-
» voués. N'oubliez donc pas que vous agissez *d'urgence
» et provisoirement,* et que je dois avoir immédiatement
» connaissance des mesures prises par vous. C'est à
» cette condition seulement que nous pourrons, les uns
» et les autres, maintenir la paix publique et conduire
» la France sans secousses nouvelles jusqu'à la réunion
» de ses mandataires.

» .... Il serait dangereux d'exciter les passions
» même légitimes. Il le serait plus encore de s'alarmer
» de quelques exagérations inévitables et de quelques
» doctrines erronées. C'est la compression qui altère et
» corrompt la pensée publique; la liberté l'épure et la
» grandit. »

Le ministre réclame une infatigable activité, la réorganisation de la garde nationale, un travail précis sur tout ce qui touche au sort des travailleurs...

« .... Si des nécessités urgentes vous paraissent » commander des mesures extraordinaires, référez » m'en sur-le-champ. Mais, ici encore, appliquez-vous à » ménager les transitions. N'inquiétez pas les intérêts » respectables dont le trouble pourrait nuire à ceux » mêmes que vous voudriez protéger. Sur quelques » points du territoire, des actes de condamnable vio- » lence ont été commis : éclairez ceux qu'un passager » entraînement égarerait. »

Il recommande de faire comprendre aux ouvriers que le bris des machines provoque leur malheur et leur ruine. Il vante les avantages de la libre association des capitaux et du travail.....

« Pour réaliser un avenir heureux, rassurer les es- » prits, raffermir le crédit, conserver les transactions, » réunir les matériaux du vaste édifice que l'Assemblée » nationale élèvera », il invoque le concours de tous les cœurs généreux et les communs efforts des commissaires.

IV

Le 9 mars, le ministre complète son programme politique : dans une circulaire adressée aux maires, il démontre la supériorité des institutions républicaines sur les institutions despotiques.

ses richesses, confisquer ses libertés. Il sème partout la division; il cherche à séduire l'armée, c'est-à-dire le peuple, pour écraser le peuple. Mais un jour il est si provoquant, si audacieux, que la nation s'indigne et brise sa couronne.

» Une telle forme de gouvernement est un danger permanent pour la paix publique. Grâce à Dieu, elle n'est plus possible en France. Chacun y comprend qu'il n'y a pas d'hommes privilégiés naissant les maîtres du pays, pouvant se gorger d'or, tandis que des milliers de citoyens souffrent. Il ne peut y avoir de chefs que ceux qui sont dignes de commander. Le peuple les connaît, c'est à lui de les choisir.

» Appeler tous les habitants d'une même patrie à nommer leurs magistrats; imposer à ceux-ci l'obligation d'être justes et modérés, et de s'occuper sans relâche du sort du peuple; faire circuler l'argent dans les campagnes au moyen de bonnes lois de crédit; associer les travailleurs aux bénéfices des capitalistes; apprendre à tous les hommes qu'ils sont frères; les initier tous au bienfait de l'éducation; amener entre eux une répartition de richesses proportionnée à l'intelligence et à l'activité; assurer à tous le travail et le bien-être, voilà la République. Quel est celui d'entre nous qui ne sera pas fier d'appartenir à une nation assez forte, assez éclairée, pour choisir cette forme de gouvernement?

» Pénétrez-vous de ces vérités, citoyen maire, expliquez-les à vos administrés. Dites-leur bien que la Répu-

blique ne persécute personne : elle honore tous les cultes, elle respecte les opinions, elle augmente la prospérité et garantit la liberté de chacun. Elle n'est impitoyable que vis-à-vis des fripons et des égoïstes. Mais qui l'en accusera? Leur règne a été assez long; il est temps que celui des honnêtes gens commence et s'affermisse.

» Le Gouvernement compte sur votre concours; c'est avec l'aide des hommes de cœur qu'il s'établira solidement. Quand il sera bien compris, il aura tout le monde pour lui, car il n'a d'autre intérêt que le bonheur de tous.

» Salut et fraternité.

» *Le membre du Gouvernement provisoire,*
ministre de l'intérieur,

» LEDRU-ROLLIN. »

(*Moniteur*, 9 mars.)

Ce langage est vrai et digne. C'est celui d'un homme d'État ferme et conciliant tout à la fois. Il présente la Révolution comme un progrès, non comme une oppression; il invoque la liberté et répudie la persécution; il distingue l'homme public qui gouverne de l'homme de parti qui se bat; il rassure les timides; il veut ne pas dérober une heure à l'Assemblée nationale, qu'il a hâte de faire dépositaire de la dictature; il ordonne aux commissaires l'exécution des lois existantes en ce qu'elles n'ont pas de contraire à l'ordre nouveau; il leur rappelle qu'ils ne doivent agir que d'urgence et provi-

soirement, et tout en lui transmettant la connaissance immédiate de leurs mesures.

V

A ce moment surgirent deux incidents qui, par leurs conséquences, modifièrent profondément la situation et exercèrent sur les destinées de la République une influence décisive. Nous nous efforcerons de les reproduire avec loyauté et impartialité, dans une sincère exposition des opinions diverses; si nous sommes entraîné à apprécier les faits, nous rappellerons que, mêlé nous-même aux événements de cette époque, nous soumettons au jugement de nos lecteurs non-seulement notre récit, mais encore notre appréciation personnelle.

Ces deux incidents furent la circulaire du ministre de l'intérieur, insérée le 12 mars au *Moniteur,* et le retard des élections.

VI

Voici la circulaire :

CIRCULAIRE

DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AUX COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

« La circulaire qui vous est parvenue et qui a été publiée traçait vos devoirs. Il importe que j'entre avec

vous dans quelques détails, et que je précise plus nettement ce que j'attends de votre patriotisme, maintenant que par vos soins la République est proclamée.

» Dans plusieurs départements on m'a demandé quels étaient vos pouvoirs. Le citoyen ministre de la guerre s'en est inquiété en ce qui touche vos rapports avec les chefs militaires. Plusieurs d'entre vous veulent être fixés sur la ligne de conduite à suivre vis-à-vis de la magistrature; enfin la garde nationale et les élections, les élections surtout, doivent être l'objet de votre constante préoccupation.

§ 1er. *Quels sont vos pouvoirs?*

» Ils sont illimités. Agent d'une autorité révolutionnaire, vous êtes révolutionnaire aussi. La victoire du peuple vous a imposé le mandat de faire proclamer, de consolider son œuvre. Pour l'accomplissement de cette tâche, vous êtes investi de sa souveraineté, vous ne relevez que de votre conscience, vous devez faire ce que les circonstances exigent pour le salut public.

» Grâce à nos mœurs, cette mission n'a rien de terrible. Jusqu'ici vous n'avez eu à briser aucune résistance sérieuse, et vous avez pu demeurer calme dans votre force; il ne faut cependant pas vous faire illusion sur l'état du pays. Les sentiments républicains y doivent être vivement excités, et pour cela il faut confier toutes les fonctions politiques à des hommes sûrs et sympathiques. Partout les préfets et sous-préfets doivent être changés; dans quelques localités on réclame

leur maintien, c'est à vous de faire comprendre aux populations qu'on ne peut conserver ceux qui ont servi un pouvoir dont chaque acte était une corruption. La nomination des sous-commissaires remplaçant ces fonctionnaires vous appartient. Vous m'en référerez toutes les fois que vous éprouverez quelque hésitation. Choisissez de préférence des hommes appartenant au chef-lieu; vous ne les prendrez dans l'arrondissement même que lorsque vous les saurez dégagés d'esprit de coterie; n'écartez pas les jeunes gens. L'ardeur et la générosité sont le privilége de cet âge, et la République a besoin de ces belles qualités.

» Vous pourvoirez aussi au remplacement des maires et des adjoints. Vous les désignerez provisoirement, en les investissant du pouvoir ordinaire. Si les conseils municipaux sont hostiles, vous les dissoudrez, et, de concert avec les maires, vous constituerez une municipalité provisoire; mais vous n'aurez recours à cette mesure que dans un cas de rigoureuse nécessité. Je crois que la grande majorité des conseils municipaux peut être conservée, en mettant à leur tête des chefs nouveaux.

§ 2. *Vos rapports avec les chefs militaires.*

» Vous exercez les pouvoirs de l'autorité exécutive; la force armée est donc sous vos ordres. Vous la requérez, vous la mettez en mouvement; vous pouvez même, dans les cas graves, suspendre un chef de corps, en m'en référant immédiatement. Mais vous de-

vez apporter de grands ménagements dans cette partie de vos fonctions. Tout ce qui, de votre part, blesserait la juste susceptibilité des chefs de corps ou du soldat serait une faute inexcusable. J'ai appris que, dans plusieurs départements, les commissaires n'ont pas établi sur-le-champ un lien entre eux et l'autorité militaire; je m'en étonne, et vous invite à ne pas manquer à ces règles si simples de bonne politique et de convenance. L'armée a montré dans ces derniers événements sa vive sympathie à la cause républicaine; il faut se la rattacher de plus en plus. Elle est peuple comme nous, elle est la première barrière qui s'opposerait à une invasion. Elle va entrer pour la première fois en possession de droits politiques. Honorez-la donc et conciliez-vous les bons sentiments de ceux qui la commandent; n'oubliez pas non plus que vos pouvoirs ne sauraient toucher à la discipline. Ils se résument en ces deux mots : Vous servir de la force militaire ou la contenir, et la gagner par des témoignages d'estime et de cordialité.

§ 3. *Vos rapports avec la magistrature.*

» La magistrature ne relève de l'autorité exécutive que dans le cercle précis tracé par les lois. Vous exigerez des parquets un concours dévoué; partout où vous ne le rencontrerez pas, vous m'en avertirez, en m'indiquant le nom de ceux que recommandent leur droiture et leur fermeté. J'en ferai immédiatement part au ministre de la justice. Quant à la magistrature inamovi-

ble, vous la surveillerez, et si quelqu'un de ses membres se montrait publiquement hostile, vous pourriez user du droit de suspension que vous confère votre autorité souveraine.

§ 4. *La garde nationale.*

» Vous recevrez de moi des instructions détaillées sur l'organisation de la milice civique. J'ai tâché d'y prévoir et d'y résoudre toutes les difficultés que vous pouvez rencontrer. Celles qui naîtront d'obstacles imprévus et locaux seront levées par votre patriotisme. En faisant procéder aux élections, vous vous conformerez aux décrets du Gouvernement, c'est-à-dire que, par dérogation à la loi de 1831, vous ferez nommer tous les officiers, sans exception, par les gardes nationaux, en commençant par les grades supérieurs. Vous surveillerez soigneusement l'action des sous-commissaires et des municipalités, et vous les obligerez à vous rendre un compte exact de leurs opérations.

§ 5. *Les élections.*

» Les élections sont votre grande œuvre; elles doivent être le salut du pays. C'est de la composition de l'Assemblée que dépendent nos destinées. Il faut qu'elle soit animée de l'esprit révolutionnaire, sinon nous marchons à la guerre civile et à l'anarchie. A ce sujet, mettez-vous en garde contre les intrigues des hommes à double visage, qui, après avoir servi la royauté, se disent les serviteurs du peuple. Ceux-là

vous trompent, et vous devez leur refuser votre appui. Sachez bien que, pour briguer l'honneur de siéger à l'Assemblée nationale, il faut être pur des traditions du passé. Que votre mot d'ordre soit partout : Des hommes nouveaux, et autant que possible sortant du peuple.

» Les travailleurs, qui sont la force vive de la nation, doivent choisir parmi eux ceux que recommandent leur intelligence, leur moralité, leur dévouement : réunis à l'élite des penseurs, ils apporteront à la discussion de toutes les grandes questions qui vont s'agiter l'autorité de leur expérience pratique. Ils continueront la Révolution, et la contiendront dans les limites du possible et de la raison. Sans eux, elle s'égarerait en vaines utopies, ou serait étouffée sous l'effort d'une faction rétrograde.

» Éclairez les électeurs, et répétez-leur sans cesse que le règne des hommes de la monarchie est fini.

» Vous comprenez combien ici votre tâche est grande. L'éducation du pays n'est pas faite. C'est à vous de le guider. Provoquez sur tous les points de votre département la réunion de comités électoraux, examinez sévèrement les titres des candidats. Arrêtez-vous à ceux-là seulement qui paraissent présenter le plus de garanties à l'opinion républicaine, le plus de chances de succès. Pas de transactions, pas de complaisances. Que le jour de l'élection soit le triomphe de la Révolution.

» *Le membre du Gouvernement provisoire,*
ministre de l'intérieur,

» Ledru-Rollin. »

VII

Inspirée par ce que chaque gouvernement décore du titre de *raison d'État*, cette circulaire a été tellement dépassée depuis lors, *raison d'État* a été si vigoureusement exaltée par les adversaires de la République, que ces instructions officielles paraissent pâles aujourd'hui. Mais alors, habituée aux mœurs constitutionnelles et libérales, et comparant cette nouvelle circulaire avec celles des 8 et 9 mars, la nation reçut une impression soudaine et vive.

Les expressions qui frappèrent le plus les imaginations furent celles-ci : « Quels sont vos pouvoirs ? — » Ils sont illimités ! — Agents d'une autorité révolu- » tionnaire, vous êtes révolutionnaires aussi..... Vous » ne relevez que de votre conscience. Vous devez faire » ce que les circonstances exigent pour le salut pu- » blic... » On remarquait également la faculté de suspendre les généraux, les magistrats, et l'ordre d'intervenir dans les élections.

On prêta au ministre l'intention de sévir, de faire revivre les proconsuls de la première Révolution, de revenir au régime de la Terreur. Vainement le Gouvernement provisoire avait aboli la peine de mort, concilié, protégé les citoyens, sauvegardé les intérêts ! la peur redoubla chez les peureux ; les malintentionnés, aux aguets d'une occasion favorable pour l'attaque, la

saisirent avec empressement; le plus grand nombre, dégagés de sentiments de crainte ou d'hostilité, trouvèrent ces expressions malheureuses, et reprochèrent à M. Ledru-Rollin de semer l'inquiétude et de renouveler les circulaires électorales de MM. Duchâtel et Guizot.

Si le blâme, la peur et la malveillance se donnèrent carrière, l'approbation et l'enthousiasme ne s'épargnèrent pas. Les révolutionnaires ardents applaudirent et ajoutèrent leurs énergiques commentaires : « La réaction commence à lever la tête : il faut la comprimer. Toute concession est fatale, toute faiblesse compromettante! Les hommes des gouvernements déchus sont incorrigibles. Vos avances, vos soins pour eux sont perdus. A vos bons procédés ils répondront par la haine. De la République ils n'estiment que la force. Laissez-les reprendre l'influence et le pouvoir : vous les aurez soutenus, ils vous abattront! vous les aurez respectés, ils vous outrageront! vous leur aurez donné sécurité, ils vous proscriront! Tolérez-les, ils vous trahiront! C'est par la vigueur que vous les maîtriserez; par la vigueur, le peuple sera obéi et le Gouvernement honoré! »

VIII

Dès ce moment, les journaux engagent une polémique passionnée. Parcourons-les.

Le Siècle rappelle les services rendus par les membres du Gouvernement provisoire, puis : « C'est pour

» cela que nous les adjurons d'éviter, dans leur lan-
» gage officiel et dans leurs circulaires, tout ce qui a
» un air de violence et de dictature, tout ce qui rap-
» pelle des souvenirs d'un autre temps, tout ce qui
» peut donner à croire qu'au lieu de se confier à la
» nation, le nouveau Gouvernement prétend lui impo-
» ser des choix et des résolutions qui ne seraient pas
» le résultat de sa libre volonté..... La dernière circu-
» laire du ministre de l'intérieur tendrait à faire sup-
» poser que le Gouvernement provisoire éprouve le
» besoin d'agir sur les esprits par l'intimidation.....
» C'est un tort d'exciter de pareils ombrages!..... Ce
» serait une faute énorme que de chercher à influencer
» les élections par la peur..... »

La Presse : « Déjà la circulaire pour les élections
» ressemble, à un cheveu près, sauf la différence des
» couleurs, à la circulaire de M. Duchâtel en 1845.....
» Jamais pouvoir n'eut moins à lutter pour s'établir. Il
» n'a été accablé que d'adhésions..... La tâche du nou-
» veau pouvoir était donc bien aisée, puisque tout le
» monde y mettait la main; pourquoi faut-il que le
» ministre de l'intérieur, par des allures proconsu-
» laires que nos mœurs ne comportent plus, que les
» circonstances ne justifient en rien, ait semé la dis-
» corde là où l'on ne demandait qu'à s'entendre?.....
» Cette circulaire fatale va devenir un drapeau qui se
» prépare sur tous les points, comme elle l'est déjà
» dans tous les clubs..... On demandera : Approuvez-
» vous, oui ou non, la circulaire de M. Ledru-Rollin?

» Êtes-vous pour les proconsuls aux pouvoirs illimités?
» Le mot liberté est-il pour vous synonyme de dicta-
» ture ?... »

Le Constitutionnel : « ..... La France a lu avec
» une extrême surprise une circulaire de M. Ledru-
» Rollin. Nous espérons que cette circulaire sera in-
» terprétée par son auteur même, qui réclamait avec
» tant d'énergie la liberté sous le dernier gouverne-
» ment, et qui ne peut la vouloir opprimer sous le
» gouvernement nouveau..... Déclarer que les commis-
» saires du Gouvernement ont des pouvoirs illimités,
» qu'ils sont investis de la souveraineté du peuple,
» qu'ils ne relèvent que de leur conscience, et qu'ils
» doivent tout subordonner à ce qu'on appelle le salut
» public; exclure des élections, non comme l'œuvre
» libre et sincère du pays, mais comme l'œuvre des
» préfets; essayer de placer le pays sous l'empire d'une
» terreur générale; ne serait-ce pas faire, avec plus de
» développement et de violence, ce qu'on a reproché
» à l'ancien gouvernement ? »

L'Union : « La circulaire de M. le ministre de l'inté-
» rieur a excité les alarmes d'une certaine classe de la
» population de Paris. — Ainsi s'exprime un journal
» du soir. — Il aurait pu ajouter que la Bourse s'en
» est émue. Tous les journaux, à l'exception de *la Ré-
» forme* et du *National*, ont protesté contre cette mani-
» festation passionnée de M. Ledru-Rollin..... D'un
» bout de la France à l'autre le même sentiment de
» généreuse répulsion se manifestera contre cette tenta-

» tive audacieuse, contre cet outrage à la liberté du » vote. »

La Gazette de France, l'Univers religieux, se prononcent avec la même énergie.

Les Débats, plus circonspects : « Nous voulons croire » que ces mots font plus de peur que de mal. Mais » qu'on y songe bien! N'y a-t-il pas tel ou tel langage » qui apporte avec lui un cortége de sinistres souve» nirs?... Cette langue que nous retrouvons aujour» d'hui soit dans les journaux, soit dans les circulaires » ministérielles, elle n'est pas nouvelle; elle est écrite » en caractères trop fameux dans les pages de notre » histoire! Pourquoi donc aller l'y rechercher, puis» qu'on veut effacer ce qu'elle voulait dire?.... »

L'Assemblée nationale : « Vous avez promis la *liberté*, » et par toute la France vous semez l'esclavage!... » Vous proclamez l'égalité devant la loi, et vous avez » quatre-vingt-six tyrans au-dessus de la loi!... Votre » fraternité c'est l'ostracisme, la division, la désorgani» sation! »

On le voit, conservateurs et libéraux s'indignent à la pensée d'une *dictature,* des *élections devenues l'œuvre des préfets, du pays tombé sous l'empire d'une terreur générale,* et gouverné *par la violence,* d'un régime tout entier *subordonné à ce qu'on appelle le salut public.*

IX

Les feuilles républicaines nient ces intentions dictatoriales et oppressives; mais elles relèvent le gant avec une vigueur égale à celle de l'attaque et avec une colère qui déborde en accusations et en menaces.

La Réforme : « Ils se sont tous ligués contre cette » instruction révolutionnaire, la seule pourtant qui » jusqu'ici nous ait rappelé la cause, la seule qui porte » l'empreinte du grand devoir!

» Constituants de petite légalité, dynastiques de la » régence, royalistes parlementaires et royalistes purs, » tous les hommes et toutes les feuilles du Sunderbund » bourgeois et conservateur s'entendent à merveille » pour attaquer directement ou par insinuations la » très-nette et très-vigoureuse circulaire du ministre » de l'intérieur... »

Ici *la Réforme* reproche au ministre de n'avoir pas toujours nommé « des commissaires de la pure famille, » et malgré cela, si toutes les signatures ne sont pas » de la fine fleur républicaine, les avertissements et » circulaires de l'intérieur sont admirables; et ce qui » nous le prouve, c'est que les ennemis de la Révolution » et ses tièdes amis se trouvent d'accord pour accabler » cette propagande.

» Le citoyen Ledru-Rollin, dans son dernier avis, dit » à ses commissaires : « *Les élections sont votre grande*

» *œuvre. Elles doivent être le salut du pays. Mettez-vous* » *en garde contre les hommes à double visage qui, après* » *avoir servi la royauté, se disent les serviteurs du* » *peuple... Il faut être pur des traditions du passé.*

» Ce premier verset a fait crier tous les aristocrates » et tous les endormeurs. Ils s'élèvent les uns les autres » contre cette condamnation vigoureuse qui met en » dehors non pas du droit, mais du service républi- » cain, les intrigants à double visage, les serviteurs de » la monarchie déguisés, transformés en courtisans du » peuple. Cette façon de flétrir la canaille aux con- » sciences faciles les indigne, et les voilà qui s'ap- » puient sur la souveraineté du peuple; les voilà qui » pointent les principes de la Révolution contre la » Révolution sanglante encore et toute meurtrie..... » Voilà qu'on invoque le droit absolu contre un » ministre de la République, parce qu'il ne veut pas » laisser passer les conspirations du privilége..... La » circulaire aux délégués porte dans ses plis ce blas- » phème indigne, abominable, cette parole de vertige » et de sang : *Il faut que l'Assemblée soit animée de* » *l'esprit révolutionnaire, sinon nous marchons à la* » *guerre civile, à l'anarchie..... Pas de transactions! pas* » *de complaisances!* etc., etc.

» Hélas! les intérêts et les peurs s'irritent d'une » déclaration pareille. Rien de plus vrai, pourtant. » Nous aurons la guerre et l'anarchie si nous n'avons » pas le gouvernement du droit, si l'esprit de la Révo- » lution ne pénètre pas la future Constituante.

» Nous pourrions marquer ici toutes les étapes funè-
» bres qui sont devant nous et que nous ferons, s'il y
» a combat, car il faut avant tout que la République
» vive et dure. Mais nous aimons mieux faire appel à
» tous les citoyens et les convoquer pour une Révolu-
» tion qui porte la paix et l'égalité, mais qui porte aussi
» la guerre et toutes ses torches, et toutes ses ven-
» geances. »

Le lendemain, *la Réforme* continue : « La circulaire
» du ministre de l'intérieur aux commissaires est dis-
» cutée diversement dans les clubs, comités et salons
» de Paris. — La polémique est si vide à cet égard
» qu'on annonçait aujourd'hui la démission du citoyen
» Ledru-Rollin, et la Bourse, ce grand thermomètre de
» la patrie, aurait, dit-on, fermé sur cette bonne nou-
» velle ses opérations à la hausse (de 65 fr. à 69 fr.). —
» Certes nous sommes heureux de voir le crédit public
» se rétablir, mais la Bourse, pour nous, est loin d'être
» l'étoile du salut. Nous l'avons vue le lendemain de
» Waterloo prendre confiance et entrer en prospérité
» comme aujourd'hui. Ses bulletins, depuis dix-sept
» ans, ont toujours enregistré nos malheurs comme des
» victoires..... L'argent de l'agiotage n'a point de pa-
» trie, n'a point d'honneur! Qu'il serait heureux, s'il
» pouvait s'abriter derrière le Cosaque! La Bourse, en
» effet, a besoin du garde municipal comme le jésuite
» jadis avait besoin du bourreau. Ces gens-là ne com-
» prennent et n'aiment que la force. La Révolution et la
» liberté sont pour eux d'implacables ennemis. Ils ont

» la haine du droit, et si la peur, si le souvenir des der-
» nières barricades ne muselaient un peu cette aristo-
» cratie bâtarde et lâche, vous l'entendriez appeler à
» grande voix l'ordre et les baïonnettes de l'étranger...
» Ces pouvoirs absolus n'ont-ils pas été réglés, limités,
» fixés par une circulaire antérieure ? N'a-t-on pas laissé
» debout les hiérarchies militaires, administratives et
» judiciaires?... Ne sait-on pas que ces terribles pro-
» consuls sortent en grande partie de l'opposition libé-
» rale ? Oh ! les redoutables démagogues que les *d'Ara-*
» *gon*, les *Maurat-Ballange!* et quelles journées de fer
» ils nous préparent avec le pouvoir absolu ! »

La Réforme n'est pas seule : suivant le *Courrier français,* « on fait exprès d'exploiter la peur d'une ma-
» nière ridicule. C'est un prétexte que l'on est bien aise
» de trouver pour attaquer la Révolution. » — *La Commune de Paris* dénonce les complots des régentistes, des royalistes, qui s'agitent publiquement, et elle attaque le club formé par les fondateurs de *l'Assemblée nationale*. — *La République, le Peuple constituant,* justifient avec chaleur les intentions de M. Ledru-Rollin. *Le National*, sans toucher à la circulaire, combat *le Siècle,* et pose cet axiome : qu'il faut laisser diriger la République par les républicains!

C'est alors qu'on discute les avantages et les dangers de l'exclusivisme, qu'on voit naître ces distinctions, ces qualifications de républicains de la veille et de républicains du lendemain. Ceux-ci reprochent aux anciens libéraux de vouloir accaparer le gouvernement

à leur profit; ceux-là répliquent : « Vous vous vantez
» aujourd'hui d'être aussi bons républicains que nous!
» soit! mais faites vos preuves. »

X

Sous le souffle de cette polémique, les haines de parti, un moment étourdies par l'inattendu de la Révolution, se réveillent et pervertissent les esprits. Les clubs prennent à la presse ces fatales dissensions et les poussent aux dernières extrémités de la violence. Dans leur ombre s'organisent les préparatifs mystérieux de manifestations énergiques. Tout annonce une journée.

XI

L'impression produite par la circulaire fut aussi vive dans les départements.

Bien accueillis généralement par les populations, entourés avec empressement, les commissaires avaient étendu une égale protection sur tous les citoyens. On ne pouvait citer une victime, une proscription, une spoliation. Prison, exil, confiscation, déchirement et deuil des familles, aucune atteinte n'avait touché les personnes ni les propriétés. La sécurité était grande. Les instructions ministérielles parurent et semèrent le trouble, frappant les imaginations timorées, éveillant

les défiances et suscitant des prétextes. Bien loin d'être fortifiée, l'autorité des commissaires fut affaiblie, critiquée, gênée.

Si quelque destitution ou suspension, justifiée, était prononcée, on la traitait d'abus de pouvoir; si une proclamation contenait certaines expressions hasardées, on criait au scandale. L'erreur était une faute grave; la moindre faute, un crime. Voulait-on concilier, on était impuissant; agissait-on avec fermeté, on était violent. Ce surnom de proconsuls révolutionnaires, lancé par la presse hostile, poursuivit les commissaires jusque dans leurs actes les plus simples; et ces hommes qui, jour et nuit, se dévouaient au salut public, étaient appelés, suivant l'expression de *l'Assemblée nationale,* les quatre-vingt-six tyrans de la France.

XII

Les membres du Gouvernement provisoire ne connurent la circulaire de leur collègue que par *le Moniteur* et par l'émotion générale. On accourut chez la plupart d'entre eux leur rendre compte de cette pénible impression. Le ministre de l'intérieur reçut de ses propres agents un rapport de police qui commençait ainsi : « La circulaire de M. le ministre aux commis-
» saires délégués dans les départements a fait naître
» l'inquiétude et presque l'épouvante parmi la classe
» moyenne. »

Au ministère des finances, le gouverneur et les sous-gouverneurs de la Banque de France vinrent, tout effrayés, annoncer que la demande d'espèces contre billets, nulle depuis quelques jours, avait reparu le matin même, à toutes les caisses, que la foule s'y pressait et que le crédit était menacé. Les agents de change donnèrent avis que les cours de la Bourse, en voie favorable, s'altéraient de nouveau. Enfin le caissier central prévint que le renouvellement des bons du Trésor, qui reprenait vie, s'était instantanément arrêté.

Le ministre des finances dut informer le Conseil de ces faits. Le ministre de l'intérieur en fut surpris et affligé. Il déclara qu'il était loin de s'attendre à une émotion pareille; que cette émotion lui semblait étrange, incompréhensible. On relut la circulaire phrase par phrase. Sauf quelques expressions malheureuses, elle ne parut pas motiver ce soulèvement extrême de l'opinion. M. Crémieux l'approuva, à la réserve des mots : *pouvoirs illimités*, etc. M. Garnier-Pagès dit à M. Ledru-Rollin : « Si, pour diriger certains dé-» partements récalcitrants, vous aviez besoin d'un » surcroît d'énergie, ce que je ne pense pas, il fallait » agir et non parler. Vos paroles annihileront votre » action. »

Le Conseil avait à prendre un parti. Se tairait-il? son silence était la confirmation collective de ce qui n'était qu'un acte isolé dégagé de toute solidarité. Contredirait-il ? la contradiction était l'affaiblissement de l'autorité. La prudence gouvernementale lui conseillait de

se garder de ce double écueil. Il décida, de l'avis même de M. Ledru-Rollin, que l'on ne publierait ce jour-là aucune déclaration, mais qu'à la première occasion on ferait, au nom de tous les membres du Gouvernement, une proclamation tendant à atténuer l'effet des expressions qui avaient dépassé le but et l'intention du ministre. Il fut ensuite arrêté qu'à l'avenir aucun ministre n'adresserait une circulaire importante sans en avoir délibéré en Conseil.

XIII

Il est facile d'expliquer les différences qui existent entre les instructions des 8 et 9 mars et celles du 12.

Le ministère de l'intérieur était le centre de ces correspondances, de ces rapports de police qui, par suite de révélations intéressées, tendent toujours à donner créance aux intrigues et aux conspirations des pouvoirs déchus, les exagèrent, et portent insensiblement le nouveau pouvoir aux moyens de rigueur. D'autre part, le ministre avait conservé ses relations avec ses amis politiques, tous clubistes des plus déterminés et des plus influents. Ces relations, il les faisait connaître au Conseil : les clubs lui paraissaient, l'histoire à la main, un élément révolutionnaire que le Gouvernement devait employer et diriger s'il ne voulait être entraîné et renversé par eux. Or M. Ledru-Rollin recevait journellement les communications des chefs eux-mêmes; l'écho

M. Étienne Arago, directeur des Postes, avait songé dès les premiers jours à utiliser le service des courriers et des facteurs ruraux à renseigner le Gouvernement, aviser les populations et dissiper les mutuelles appréhensions de Paris et des départements. Du succès de cette innovation naquit l'idée de propager et d'afficher dans toutes les communes, jusque dans les campagnes les plus reculées, une feuille intitulée *Bulletin de la République*, portant la suscription de *Ministère de l'intérieur*, et destinée à exposer les faits, à détruire les fausses rumeurs, à calmer les alarmes, à faire connaître les actes et les proclamations du Gouvernement. L'utilité ou le péril de ce bulletin étaient renfermés dans sa rédaction même.

Le ministre accepta l'idée; et, le 13 mars, parut le premier numéro. Il précisait ainsi son but : « ..... La » République, qui est une émanation du peuple, doit » lui parler sans cesse pour l'éclairer; car l'éclairer, » c'est le rendre meilleur, et le rendre meilleur, c'est » le rendre plus heureux. » Le 15 mars, au deuxième numéro était jointe une adresse que les chefs des clubs faisaient circuler dans Paris. Elle disait :

« Citoyens !

» Nous demandons l'ajournement des élections de la » garde nationale et de l'Assemblée constituante. Ces » élections seraient dérisoires. A Paris, un très-petit » nombre d'ouvriers sont inscrits sur les listes électo» rales. L'urne ne recevrait que les suffrages de la

» bourgeoisie. Dans les villes, la classe des travailleurs,
» façonnée au joug par de longues années de compres-
» sion et de misère, ne prendrait aucune part au scru-
» tin, ou bien elle y serait conduite par ses maîtres
» comme un bétail aveugle. Dans les campagnes, toutes
» influences sont aux mains des aristocrates. Une ty-
» rannie savante a étouffé, par son système d'isolement
» individuel, toute spontanéité au cœur des masses. Les
» malheureux paysans, réduits à la condition de serfs,
» deviendraient à leur insu le marchepied des ennemis
» qui les oppriment et les exploitent.

» Notre âme s'indigne à la pensée que les oppresseurs
» puissent ainsi recueillir les bénéfices de leur crime.
» C'est un sacrilége de faire mentir à leur propre salut
» dix millions d'hommes, d'arracher à leur ignorance
» la sanction de leur esclavage. Ce serait un défi par
» trop insolent aux barricades de Février.

» Le peuple ne sait pas; il faut qu'il sache! Ce n'est
» pas l'œuvre d'un jour ni d'un mois. Lorsque la con-
» tre-révolution a seule la parole depuis cinquante ans,
» est-ce donc trop d'accorder *une année* peut-être à la
» liberté, qui ne réclame que la moitié de la tribune et
» ne mettra pas, elle, la main sur la bouche de son en-
» nemie? Il faut que la lumière pénètre jusque dans
» les derniers hameaux de la République... Il faut que
» les travailleurs redressent leurs fronts courbés par la
» servitude, et se relèvent de cet état de stupeur et de
» prostration où les castes dominantes les tiennent les
» pieds sur la tête.

» Et ne dites pas, citoyens, que nos craintes sont » vaines. Les élections, si elles s'accomplissent, seront » réactionnaires. C'est le cri universel, que le parti » royaliste, le seul organisé, grâce à sa longue puis- » sance, va les maîtriser par l'intrigue, la corruption, » les influences sociales, et sortira triomphant du » scrutin.

» Songez-y! ce triomphe, c'est la guerre civile! » Paris, le cœur et le cerveau de la France, Paris ne » reculerait pas devant un retour offensif du passé! Ré- » fléchissez aux sinistres conséquences d'un conflit » entre la population parisienne et une Assemblée qui » croirait représenter la nation, qui ne la représente- » rait pas. Car ce vote de demain sera une surprise et » un mensonge.

» Que votre prudence épargne à la France ce grand » péril. Laissez le pays naître à la République. A cette » heure il est encore emprisonné dans l'étouffante en- » veloppe de la monarchie. Ajournement des élections! » c'est le cri du peuple parisien. »

XV

Le décret d'institution du suffrage universel avait fixé au 9 avril l'élection des représentants à l'Assemblée constituante, et au 20 l'ouverture de cette Assemblée. Ce décret avait été adopté à l'unanimité; dans une proclamation du 4 mars, MM. Louis Blanc et Albert men-

tionnaient la prochaine convocation de l'Assemblée nationale; M. Ledru-Rollin, dans sa première circulaire, exprimait le désir qu'il n'y eût pas une heure perdue pour la réunion des représentants du peuple. On le voit, le sentiment de tous les membres du Gouvernement était un.

XVI

Le Gouvernement pressait également les élections de la garde nationale. Urgentes, à Paris surtout, elles devaient précéder les élections des représentants.

Le commandant général et le chef d'état-major travaillaient sans relâche à l'organisation des cadres nouveaux, où désormais devaient être unis tous les citoyens, anciens gardes nationaux et ouvriers. Ils avaient souvent conféré avec le ministre de l'intérieur et le maire de Paris pour hâter l'accomplissement de cette œuvre.

Le 3 mars, une première invitation avait été adressée « à tous les citoyens âgés de vingt à cinquante-cinq ans » de ne pas perdre un moment pour se faire inscrire » dans leurs mairies ». Le 7, on annonçait une réorganisation de l'état-major, « où les élèves et les ouvriers » auraient dorénavant leurs représentants ». Le 8, sur la proposition de MM. Courtais et Guinard, le Gouvernement décidait que, l'uniforme étant indispensable pour faire disparaître toute inégalité, il serait pourvu à l'habillement des citoyens sans ressources par des

souscriptions faites dans les compagnies et au besoin par les municipalités; il décrétait en même temps que les élections des officiers et sous-officiers commenceraient à Paris et dans la banlieue *le 18 mars*, et que les listes électorales seraient closes le 13, à minuit.

XVII

Devant cette activité réorganisatrice du pouvoir, une opposition très-vive s'éleva des clubs les plus ardents, dans le but de reculer l'époque des élections.

Les premiers symptômes apparurent dans la *Société républicaine centrale*. Le 7 mars, au nom de cette société, M. Blanqui, son président, vint à l'Hôtel de ville présenter une adresse qui réclamait l'abrogation de toutes les lois contraires au droit d'association et à la liberté de la presse, ainsi que la déchéance de toute la magistrature en exercice au 24 février. Il ajouta qu'il avait à remettre une seconde adresse, tardive peut-être, demandant l'ajournement des élections. M. Lamartine répondit « que ses collègues et lui avaient considéré comme leur premier devoir, après avoir fait le possible pour sauver la liberté, de restituer au plus tôt à la nation elle-même le pouvoir qu'ils avaient saisi pour le salut commun, et de ne pas prolonger une minute de plus l'espèce de dictature qu'ils avaient assumée sous l'empire des circonstances ».

Le club des *Droits de l'homme*, dans sa réunion du

8 mars au Conservatoire des arts et métiers, décidait qu'une commission serait chargée de s'entendre avec les clubs bien pensants sur les questions électorales, « afin que tous les clubs républicains votassent comme » un seul homme ».

Le 10 mars, dans la salle Montesquieu, où quatre mille assistants, hommes et femmes, étaient entassés, et où plus de quinze cents personnes n'avaient pu trouver place, l'assemblée des Icariens, présidée par M. Cabet, applaudissait avec des transports d'enthousiasme un projet d'adresse qui réclamait *l'éloignement des troupes* et l'ajournement des élections. Elle votait par acclamation la proposition à tous les clubs de Paris d'organiser un *Comité central* et de provoquer une *manifestation imposante* auprès du Gouvernement provisoire.

Le même jour, le club du *Progrès démocratique* et d'autres encore prenaient les mêmes résolutions.

Dans les séances des 11 et 12 mars, la Société présidée par M. A. Blanqui formulait une adresse où elle reprochait au Gouvernement « les choix déplorables » des commissaires envoyés dans les départements, » accusés de modérantisme; le maintien de la magis- » trature; l'écartement systématique des vrais patriotes; » le désarmement des combattants des barricades; » l'appel à Paris des troupes soldées; la formation » d'une garde urbaine, réorganisation de la garde mu- » nicipale, et enfin la convocation précipitée des co- » mices électoraux. »

Si le club des *Droits de l'homme* et quelques autres

n'admettaient pas toutes ces accusations, ils donnaient la plus complète adhésion à l'ajournement des élections et à la formation d'un comité central.

Les ouvriers délégués du Luxembourg nommaient un comité chargé de toutes les questions à l'ordre du jour : ajournement, comité central, manifestation.

L'organe de la *Commission pour la défense de la République*, etc., *la Commune de Paris*, rédigée par MM. Sobrier et Cahaigne et favorisée des communications de M. Caussidière, faisait une propagande active pour le succès de ces questions.

L'entente des ultra-révolutionnaires était complète.

XVIII

Des raisons publiques et des raisons secrètes déterminaient les chefs des clubs à poursuivre l'ajournement des élections.

Les raisons publiques sont exposées dans l'adresse que nous venons de citer.

Les raisons secrètes étaient les plus puissantes sur ceux qui avaient pour mobiles l'ambition et l'audace. Le Gouvernement provisoire, improvisé par le peuple, investi de la dictature, n'était pas un gouvernement régulièrement élu par le suffrage universel : il n'était donc qu'un gouvernement de fait. Or, l'autorité que le peuple avait créée à la suite d'une journée, il pouvait la détruire par une autre journée, et confier à des

mains plus vigoureuses les destinées d'une République démocratique et socialiste. Pour l'y amener, il n'y avait qu'à prolonger cette situation qui laissait la porte ouverte aux entreprises, éloigner l'armée, retarder les élections de la garde nationale, ajourner celles de l'Assemblée constituante. Sans défense, sans moyen de force, le Gouvernement provisoire serait tenu à la libre disposition du peuple de Paris.

S'emparer du peuple de Paris était d'ailleurs chose facile. Chaque jour, dans les journaux la critique, dans les clubs la parole, sur les murs les affiches, dans les rues les cris, dans les ateliers le vide, dans la demeure de l'ouvrier la misère! Sur ce foyer incandescent que fallait-il répandre? quelques accusations, quelques calomnies contre le Gouvernement provisoire : « Il ne faisait rien ou bien peu! Il était faible, indécis, insuffisant. Ses décrets étaient absurdes, ses mesures mauvaises. son système financier erroné. Son patriotisme même était-il sincère? La République était-elle en mains sûres? Ne serait-elle pas tuée, livrée peut-être par ses fondateurs? » Impuissance d'abord! bientôt trahison! la popularité du Gouvernement provisoire était diminuée, perdue, son influence anéantie; au moindre choc il serait aisé de l'épurer ou de le renverser. Il fallait donc concentrer les moyens d'action. Pour cela, les délégués des clubs formeraient un comité central. A la première opportunité, ce comité organiserait une manifestation où serait convoqué le peuple de Paris; il prendrait la direction des colonnes, se présenterait à l'Hôtel de ville

à la tête de leurs cent cinquante mille hommes et imposerait sans combat cette irrésistible puissance; maître de la Maison commune, il serait maître de la France; il mettrait la main sur la dictature.

Ce plan était parfaitement combiné. Le comité nommé, il ne restait plus qu'à prolonger la situation, saisir ou faire naître l'occasion. Mais, tout en comptant sur M. Caussidière, il importait de circonvenir MM. Ledru-Rollin et Louis Blanc; M. Flocon était encore malade.

XIX

M. Ledru-Rollin était obsédé de plaintes, de projets, de confidences, de révélations. Il avait peine à se convaincre des avantages, pour le pays, pour la République et pour lui-même, de la substitution de chefs de clubs, dont quelques-uns lui étaient antipathiques, à MM. Dupont (de l'Eure), Lamartine, Arago, Marie, Garnier-Pagès,[1] etc., qu'il estimait et avec lesquels il n'avait eu aucune contestation. Il résistait. Cependant il ressentait quelque atteinte de ce mouvement dont on l'enveloppait : son langage s'accentuait davantage, il publiait sa circulaire du 12 mars, et il laissait insérer dans *le Bulletin de la République* l'adresse des clubs sur l'ajournement des élections.

XX

M. Louis Blanc a fait lui-même la confidence de ses pensées dans ses *Pages d'histoire*. C'est là que notre impartialité prend son témoignage : « Considérant l'état » d'ignorance profonde, d'asservissement moral où les » campagnes, en France, vivent plongées, l'immensité » des ressources que ménagent aux ennemis du pro- » grès les possessions exclusives de tous les moyens » d'influence et de toutes les avenues de la richesse, » tant de germes impurs déposés au fond de la société » par un demi-siècle de corruption impériale ou mo- » narchique, enfin la supériorité numérique du peuple » ignorant des campagnes sur le peuple éclairé des » villes;

» Je pensais qu'il fallait reculer le plus loin possible » le moment des élections;

» Qu'il était commandé aux membres du Gouverne- » ment provisoire de prendre dans l'intervalle, et cela » hautement, hardiment, sauf à en répondre sur leurs » têtes, l'initiative des vastes réformes à accomplir, » réserve faite pour l'Assemblée nationale du droit de » raffermir ensuite ou de renverser l'œuvre d'une main » souveraine;

» Que de la sorte on mettrait le temps du parti du » Gouvernement provisoire; qu'il pourrait agir avec la » force que donne l'exercice du pouvoir sur la nation

» française, si vive, si intelligente, si prompte à suivre » les impulsions venues d'en haut..... Et quand la sou- » veraineté du peuple, dès l'abord reconnue et pro- » clamée, aurait été appelée autour des urnes, elle se » serait trouvée avoir fait son éducation... »

En conséquence, M. Louis Blanc conseillait avec instance au Gouvernement provisoire de conserver la dictature une année et plus, jusqu'à ce que l'œuvre de la fondation de la République fût accomplie.

Quant aux propositions qui lui étaient faites de renverser la majorité du Gouvernement pour le triomphe de ses propres principes, M. Louis Blanc répliquait : « C'est » jouer sur une carte (dix millions de têtes servant » d'enjeu) les destinées de la République. Cette majo- » rité violemment chassée, que fera la bourgeoisie? Ou, » soulevée par le désespoir, elle se jettera dans la » guerre civile, et la République n'ira pas loin, les pieds » dans le sang; ou bien, terrifiée, elle se contiendra, et » une perturbation générale s'ensuivra. Le commerce » frappé du coup de grâce, les capitaux en fuite, les » ateliers fermés, il faudra interner l'argent, rétablir » les perquisitions, le maximum, la terreur, l'échafaud. » Et tout cela pour une première modification de gou- » vernement qui en légitimera une deuxième, une troi- » sième... Mettre ainsi le pays au hasard des tempêtes, » ce serait insensé. »

M. Louis Blanc repoussait donc cette pensée d'élimination; mais il approuvait « comme la vraie politique de » la situation, la seule à la fois sage et forte », le projet

d'exercer sur cette majorité une pression par une manifestation « qui, en opposition à la supériorité numérique du Conseil, donnerait à la minorité une autorité morale qui tendrait à rendre la Révolution complétement maîtresse des affaires. »

M. Louis Blanc était homme d'imagination. Tout ce qui venait du peuple l'impressionnait. Les plaintes, il les exagérait; les souffrances, il en assombrissait le tableau; les nécessités, il les aggravait. Une rumeur lui semblait un mécontentement général; une voix, l'expression de l'opinion universelle; une menace lui faisait redouter un bouleversement social. Doué d'énergie, il n'avait pas toujours le sang-froid qui doit dominer les circonstances et non se laisser dominer par elles, donner l'impulsion et non la recevoir. Aussi se faisait-il souvent l'écho de sentiments qu'il croyait réels et qui n'existaient qu'à la surface.

XXI

Telle était la disposition des esprits et des choses, lorsque le 13 au soir, dans une séance du Conseil, au Petit-Luxembourg, séance où avaient été convoqués le commandant général et le chef d'état-major de la garde nationale, afin de s'entendre sur les dernières mesures relatives aux élections de la garde nationale, M. Louis Blanc prit la parole : « Il avait à faire connaître les réclamations qui lui étaient parvenues sur l'ajournement

des élections. D'abord, au sujet de la garde nationale, tous les citoyens n'avaient pu encore se faire inscrire; les mairies y mettaient du mauvais vouloir. Les nouveaux gardes nationaux n'ayant pas eu le temps de se reconnaître et ne pouvant fixer leurs choix, les anciens officiers seuls seraient réélus. Il y avait là un péril immense. » Il ajouta, avec une émotion visible, « que son devoir était de prévenir le Gouvernement, de l'engager à donner satisfaction aux justes exigences de l'opinion publique, et que, s'il persistait à vouloir précipiter les élections, il devait s'attendre à une manifestation solennelle de cent mille citoyens, qui iraient à l'Hôtel de ville porter eux-mêmes leurs protestations ».

Ces paroles produisirent une sensation pénible sur le Conseil; il se souleva contre cette mise en demeure, et se prononça avec énergie et dignité contre toute proposition présentée sous forme de menace. « Mais ce n'est pas une menace! » répliqua vivement M. Louis Blanc, « c'est un simple avertissement sur des intentions qui m'ont été communiquées et qui m'émeuvent beaucoup. »

On interrogea MM. Courtais et Guinard. Ils répondirent que le temps nécessaire avait été donné, puisque la première proclamation datait du 3 mars; que ceux qui ne s'étaient pas fait inscrire y avaient mis de la négligence et ne devaient en accuser qu'eux-mêmes; qu'au surplus les inscriptions étaient faites, puisque les cadres avaient doublé; qu'il n'y avait donc aucun obstacle sérieux à ce que les élections eussent lieu le 18.

On passa outre; mais, pour éviter toute fâcheuse interprétation, on décida que des listes supplémentaires aux listes closes le 13 resteraient ouvertes les 14, 15 et 16 jusqu'à minuit; que le Gouvernement adresserait aux citoyens une nouvelle invitation de se présenter aux mairies, et que le maire de Paris et le préfet de police prendraient des dispositions conformes. On posa ensuite les règles qui devaient servir de base à un arrêté du ministre de l'intérieur, pour la plus prompte et la plus complète organisation de la garde nationale.

C'est alors que fut débattue et résolue une question dont on était bien loin de prévoir les conséquences, et qui, simple, puérile même, faillit amener une catastrophe sanglante.

Chaque légion comprenait des compagnies de grenadiers et de voltigeurs. Les dissoudrait-on? Ces compagnies étaient fort belles, parfaitement tenues; les citoyens qui les composaient avaient fait des frais d'habillement et contracté entre eux des rapports de camaraderie et de discipline; aucune objection n'avait jamais combattu cette organisation, imitation de l'armée. Les faire rentrer dans les cadres des circonscriptions de quartiers serait chose fort désagréable pour elles. Ces considérations qui militaient en faveur de leur conservation durent céder devant des considérations plus élevées. Dans l'état des esprits, il fallait soigneusement se garder de toute distinction, quelque légère qu'elle parût être, supprimer tout prétexte de division et de séparation. et fondre les citoyens pauvres et riches dans les mêmes

rangs, sous le même uniforme, dans le même service. Ces pensées d'union et de concorde prévalurent : le Conseil ordonna la dissolution des compagnies spéciales de grenadiers et de voltigeurs.

Les décrets, arrêtés et proclamations conformes aux résolutions prises, furent publiés le lendemain.

XXII

Tandis que le Gouvernement, aspirant à la dernière heure de sa dictature, pressait ainsi les élections, les chefs des clubs s'employaient à y mettre obstacle. Ils n'épargnaient aucun moyen : allées et venues, réunions secrètes après les réunions publiques, comités dans l'ombre, discussions de projets audacieux, de propositions insensées, résolutions plus sérieuses, demi-confidences dans la presse, excitations attentatoires. Ils s'acharnaient à poursuivre l'exécution de leurs projets.

XXIII

Mais parmi tous ces clubs, les opinions et les mobiles ne sont pas les mêmes; chacun a son plan, suivant l'impulsion de ses meneurs; les buts sont divers.

Les plus déterminés visent résolûment à un coup de main : ils élagueront du Gouvernement les branches pauvres de séve révolutionnaire; ils expulseront de

l'Hôtel de ville les membres de la majorité; ils se substitueront à eux. Ils rédigent des listes et les font circuler. Les noms des candidats sont débattus [1]. Il n'y a plus qu'à oser : ils oseront!

D'autres répriment ces idées trop ambitieuses ou prématurées, et tempèrent ces témérités, ces ardeurs effrénées. Ils seront satisfaits s'ils mettent le pouvoir sous l'œil et la volonté des clubs, et s'ils exercent sur lui une influence salutaire. Ils conserveront les individus désormais instruments d'une politique plus nette. Ce qu'ils rêvent, c'est une pression, une pression du peuple sur le Gouvernement.

Quelques-uns, en petit nombre, ne songent qu'à ce qui est hautement avoué, à la mesure indispensable au triomphe de la démocratie, l'ajournement des élections.

XXIV

Mais si les désirs sont dissemblables, le moyen est un. Ils veulent tous une manifestation nombreuse, imposante, où le peuple entier sera convoqué.

Une réunion a lieu chez Flotte, séide de A. Blanqui.

[1] M. Proudhon dit, dans les *Confessions d'un Révolutionnaire*, page 81 : « Dans l'esprit d'un certain nombre de chefs il ne s'agissait pas moins que » de modifier la composition du Gouvernement, de le forcer à prendre » une initiative vigoureuse, et pour donner toute latitude à son action, » d'obtenir d'abord un ajournement plus ou moins éloigné des élections. » Des listes circulaient de main en main ; et Hubert, mon voisin à la Conciergerie, l'un des fauteurs du mouvement, m'a assuré que mon nom se » trouvait sur quelques-unes. »

Là se trouvent les délégués des clubs et des ouvriers du Luxembourg. Non loin de MM. Sobrier, Cabet, Blanqui, Hubert, on voit M. le prince de la Moskowa, représentant le club Saint-Georges, qui parle avec énergie contre l'éloignement des troupes. On délibère sur des projets d'adresse; la rédaction définitive en est confiée à MM. Blanqui, Cabet, etc. (L'un de ces projets, répandu dans Paris, est celui qui s'est glissé dans *le Bulletin de la République*.) La permanence de la réunion est proclamée. Il ne reste plus qu'à fixer le jour, le moment, le mode, l'organisation, la marche de la manifestation.

XXV

M. Louis Blanc était tenu au courant de tout par les délégués du Luxembourg et par ses amis. Dépositaire des confidences et des propositions, il connaissait les intentions cachées. Partagé entre le désir d'une manifestation qui donnerait la force à la minorité du Conseil et la crainte qu'elle ne dépassât le but souhaité, sachant comment cette journée devait commencer, ignorant comment elle finirait, redoutant des ambitions plus vastes que la sienne, il résolut de faire une dernière tentative en faveur d'un ajournement qui répondrait aux vœux apparents, désarmerait les volontés secrètes et éloignerait la démonstration.

Le 14 mars, à l'ouverture de la séance du Conseil, au Petit-Luxembourg, il parla de la manifestation comme

d'un fait assuré, que pouvait seule prévenir l'adhésion du Gouvernement à l'ajournement des élections. Il insista vivement pour l'obtenir.

Mandé pour faire connaître l'état des inscriptions, le maire du premier arrondissement, M. Durand Saint-Amand, fut introduit. Dans son arrondissement, l'un des plus riches, il comptait sept à huit mille inscriptions; et le classement par circonscriptions exigeant un travail très-long, il ne pensait pas être prêt pour le 18. MM. Marie et Garnier-Pagès firent observer que le Gouvernement provisoire ne devait, ne pouvait reculer, même devant un obstacle matériel, et qu'il fallait le surmonter par une combinaison nouvelle dans l'ordre des élections. MM. Lamartine et Arago soutinrent avec force cette opinion.

L'ajournement fut repoussé et la combinaison nouvelle adoptée par huit voix contre trois.

Le lendemain, à l'Hôtel de ville, M. Louis Blanc fut plus pressant encore. M. Marie répliqua avec chaleur. Le maire de Paris déclara que les renseignements pris auprès de tous les maires des arrondissements confirmaient les assertions de M. Durand Saint-Amand, et que le surcroît de travail nécessité par la fusion des compagnies de voltigeurs et de grenadiers mettait certains quartiers dans l'impossibilité absolue de procéder aux élections. Forcé par cette impossibilité générale, le Gouvernement dut rapporter ses décisions de la veille et en prendre de nouvelles. Pour donner satisfaction complète au droit d'examen et de jugement, la

faculté de s'inscrire fut prolongée jusqu'au 23, les élections furent remises au 25; et, vu l'augmentation des gardes nationaux, le nombre des compagnies fut porté de six à huit par bataillon.

XXVI

Dans cette même séance, il fut question du *Bulletin de la République*. On se plaignit de l'insertion d'une adresse sur l'ajournement des élections dans une publication qui pouvait paraître officielle et qui semblait engager le Gouvernement. M. Ledru-Rollin démontra l'utilité de cette feuille, dont le but unique était de faire connaître aux communes les actes et la politique du Gouvernement; et, pour remédier à tout abus, il demanda que chaque membre du Conseil, à tour de rôle, en eût la surveillance. Cette proposition fut adoptée.

Le ministre de l'intérieur fut autorisé à accepter la brillante et puissante collaboration de madame George Sand, qui offrait le concours de sa rédaction.

XXVII

Le Gouvernement n'avait concédé l'ajournement des élections qu'en faveur de la garde nationale. Mais cette concession suffisait pour désarmer de son prétexte la manifestation projetée. Le motif sérieux, immédiat,

facile à comprendre, avait disparu; les raisons apparentes (on ne pouvait confesser les raisons secrètes) n'étaient pas assez décisives pour entraîner les masses, et une tentative avortée retomberait sur ses fauteurs et ajouterait à la force du Gouvernement.

Les chefs de clubs n'étaient pas sans s'apercevoir que la popularité des membres du Gouvernement, encore intacte, paralysait leurs efforts. Les opinions radicales de MM. Dupont (de l'Eure), Arago, Marie, Garnier-Pagès, Marrast, Carnot, Pagnerre, Bethmont, étaient connues, et leurs noms respectés et honorés; M. Lamartine avait, par la noblesse de son caractère et l'éclat de son talent, séduit et conquis le peuple; M. Crémieux s'était fait apprécier par ses discours à la Chambre des députés et sur les places publiques. Le Gouvernement provisoire, combattu avec violence dans certains clubs, n'avait pu, dans le plus grand nombre, être attaqué, même avec ménagement, sans rencontrer aussitôt des défenseurs spontanés. Ses rapports de chaque heure avec les députations ouvrières le faisaient aimer. Ses proclamations, ses discours, ses décrets, provoquaient souvent l'enthousiasme. Le cri de *Vive le Gouvernement provisoire!* retentissait toujours après celui de *Vive la République!*

Il paraissait donc difficile de faire la journée préparée, et les chefs de clubs se voyaient contraints d'y renoncer, lorsqu'un incident bien inattendu vint leur offrir l'occasion si impatiemment espérée.

XXVIII

Cette occasion, ce fut le parti conservateur qui la fit naître. Mieux encore! ce parti, si intéressé à maintenir l'ordre, à trouver les solutions pacifiques, à conjurer les troubles, à calmer l'irritation, à proscrire la violence; ce parti, qui devait aider au Gouvernement et lui aplanir les difficultés, frappé d'égarement, méconnaissant ses principes et sa raison d'être, reniant son nom, saisissant d'une main débile les rudes instruments de la Révolution, jouant maladroitement avec les armes ennemies, devançant les clubs et leur ouvrant la voie, les justifiant dans l'avenir; ce parti, au grand ébahissement du Gouvernement et de la France, donna l'exemple d'une manifestation, prit l'initiative d'une pression sur l'autorité, et organisa une journée.

Pour une raison de salut, sans doute : La propriété violée, la liberté anéantie, la tyrannie instituée, la presse détruite, la tribune renversée, les listes de proscription dressées, la loi des suspects proclamée, le sang versé? Non. Rien de cela; une cause futile!

XXIX

L'arrêté relatif aux compagnies de grenadiers et de voltigeurs ne portait que la signature du ministre de

l'intérieur, dont la circulaire, depuis l'avant-veille, tenait en émoi l'opinion publique : on lui attribua cette nouvelle mesure. Au mécontentement vinrent se joindre les regrets, les plaintes, les murmures ! Quelques hommes des compagnies dissoutes s'agitèrent ; et, le 14, jour même où apparaissait l'arrêté ministériel, les grenadiers du premier bataillon de la 3e légion signèrent une protestation, à laquelle *le Constitutionnel* s'empressa d'ouvrir ses colonnes :

« Citoyens gouvernants,

» La garde nationale a toujours admis et admet » maintenant surtout le principe d'une égalité parfaite » entre tous les citoyens armés, et repousse toute idée » de distinction spéciale. Mais la décision du citoyen » ministre de l'intérieur détruit cette égalité même, en » dissolvant, à la veille des élections, les compagnies » de grenadiers et de voltigeurs, qui, organisées de» puis dix-huit ans, ont toujours religieusement obéi à » la devise de leur drapeau : *Liberté, Ordre public!*

» Il est impossible que les citoyens faisant partie de » ces compagnies *brusquement et violemment* réparties » dans d'autres compagnies auxquelles ils ont été » étrangers jusqu'à ce jour, puissent avoir l'influence » individuelle qui leur appartient dans l'élection de » leurs officiers.

» Les grenadiers et les voltigeurs ne demandent à » conserver ni leur qualification ni leurs insignes, mais » ils demandent à rester unis et en faisceau comme ils

» l'ont été jusqu'à ce jour, à choisir leurs chefs parmi » les plus dignes et les plus énergiques d'entre eux, et » avec lesquels ils ont des rapports d'estime et d'affec- » tion.

» La mesure du citoyen ministre de l'intérieur est » donc réellement *désorganisatrice* de la garde nationale, » dont elle divise les éléments réunis; elle ne tend rien » moins, dans son exécution, qu'à détruire les droits » d'égalité et le droit d'élection.

» Le Gouvernement provisoire, qui a besoin du *con-* » *cours de tous les citoyens, qui l'ont maintenu jusqu'à* » *ce jour dans un intérêt général,* ne peut ratifier une » pareille mesure, contre laquelle tous les membres de » la grande famille *protesteront*, comme contraire à l'har- » monie nécessaire à la constitution d'une République » et au maintien de l'ordre général.

» Le Gouvernement *réfléchira que cette mesure désor-* » *ganisatrice* atteint plus de 2 000 citoyens par légion, » soit plus de 24 000 personnes dans la seule ville de » Paris.

» D'un autre côté, cet élément nouveau jeté sans » réflexion et subitement parmi les autres compagnies, » dont les membres aussi ont appris à se connaître, » amènera nécessairement des divisions et une lutte, » desquelles sortiront des choix qui ne seront pas l'ex- » pression réelle et sérieuse du vœu des majorités.

» En résumé, la compagnie des grenadiers du pre- » mier bataillon de la 3e légion réclame la révocation » de l'arrêté du citoyen ministre de l'intérieur, et ce

» dans l'intérêt bien entendu de la liberté nationale et » de l'ordre public, admettant la suppression des qua- » lifications et signes distinctifs. — *Vive la République!* » — *Salut et Fraternité.* »

Insérée dans plusieurs journaux, cette protestation circula avec rapidité. D'autres, calquées sur les mêmes motifs, furent signées aussitôt, principalement dans les 1re et 2e légions, dans les légions des quartiers riches et de la banlieue, à Belleville, Vaugirard, etc. Les feuilles publiques qui les répandaient les faisaient suivre de réflexions semblables à celles du *Constitutionnel* :

« La garde nationale dit que cette mesure, sans ur- » gence et sans raisons visibles, *excède* le droit du » Gouvernement provisoire, que le Gouvernement ne » doit faire que les choses qui ne peuvent se différer, » et qu'un changement pareil à la loi de la garde natio- » nale ne pouvait être opéré que par l'Assemblée na- » tionale. »

XXX

Ainsi, au milieu d'aussi graves conjonctures, alors que l'on avait à reconstituer une force publique et à la rendre inébranlable par l'union de tous ses membres, le parti le plus intéressé à cette reconstitution, celui qui eût dû la hâter de ses vœux et de son action, le parti conservateur contestait au Gouvernement le droit de réorganiser la garde nationale. Il lui parlait un langage impérieux, il lui adressait une sommation, une

mise en demeure; il l'invitait à réfléchir sur une mesure *désorganisatrice;* il dénombrait les mécontents, 24 000; il empruntait aux clubs ultra-révolutionnaires leurs formes et leurs moyens; il faisait suivre de la menace la plainte et le reproche. Et ce n'est pas tout!

XXXI

A la parole doit succéder le fait. Certains journaux conservateurs publient un appel à toutes les légions:

« Nous pensons qu'une plus complète *manifestation* » est nécessaire pour appuyer ces protestations.

» Nous invitons donc tous les grenadiers et voltigeurs » du département de la Seine à se réunir demain, » 16 mars, à onze heures du matin, en uniforme et » sans armes (avec le sabre seulement), au lieu ordi- » naire de leur rassemblement, pour se rendre à midi » à l'Hôtel de ville.

» Pour l'accomplissement de la *grande manifestation* » que nous proposons, nous ne comptons pas seule- » ment sur les grenadiers et voltigeurs, mais nous fai- » sons aussi appel au patriotisme et à l'union *de la garde* » *nationale tout entière*, persuadé que son premier soin » doit être de maintenir intacte cette institution protec- » trice du droit et de la liberté. »

Les journaux ne suffisent pas à la publicité de cet avis: on couvre les murailles d'affiches.

Les meneurs s'assemblent, se concertent dans les

salons du *Constitutionnel*, de *la Presse*, de *l'Assemblée nationale*. Le 15 au soir, une dernière réunion a lieu à la mairie du deuxième arrondissement. Là ils copient le programme du 22 février, qui convoqua la garde nationale, qui fit rompre les négociations entre le ministère de Louis-Philippe et l'Opposition, et qui fut suivi d'une révolution ; programme blâmé, maudit par les conservateurs. Ils en adoptent un semblable de tous points, où ils précisent l'heure, l'ordre, le costume, la marche, le lieu du rendez-vous : les 10ᵉ, 11ᵉ et 12ᵉ légions sur les quais, les autres sur les boulevards, celles de la banlieue aux Champs-Élysées et place de la Bastille. Les grenadiers porteront le képi ou le bonnet de police; les voltigeurs, le képi ou le bonnet à poil. Le plus grand silence sera observé dans les rangs.

Les partisans et serviteurs des anciennes monarchies qui ont formé *le Club républicain pour la liberté des élections*, peu soucieux de leurs vieilles haines, se fusionnent dans une antipathie commune, et courent protester contre la circulaire du ministre de l'intérieur.

XXXII

Quelles sont les intentions des meneurs?

Les uns désirent seulement obtenir la conservation des cadres que l'habitude et la camaraderie leur rendent chers; les autres veulent exercer une pression sur le

Gouvernement provisoire et le faire entrer dans des voies plus modérées et réactionnaires. Quelques-uns ont une pensée plus hardie : si le nombre des gardes nationaux répond à leur attente, si, maîtres de Paris et entourant l'Hôtel de ville, ils sentent l'occasion propice et le succès probable, ils élagueront du Conseil la minorité et l'expulseront du pouvoir[1].

XXXIII

Ainsi, les chefs conservateurs et les chefs clubistes emploient les mêmes procédés, les mêmes manœuvres. Les opinions sont contraires, les tendances radicalement opposées; le but est identique : épuration du Gouvernement provisoire. Il est menacé dans sa majorité ou dans sa minorité; il subira la loi des plus habiles, des plus nombreux ou des plus forts. Démonstration! pression! modification! voilà le péril. Il doit y faire face, sous peine de tomber d'un côté ou de l'autre, humilié, démembré et sans vitalité.

Singulière disposition de l'esprit humain! étrange aberration! Les deux partis extrêmes se suivent sur la même voie; ils se proposent de commettre le même crime, la même faute! Que pourront-ils se reprocher à

[1] Nous avons reçu les confidences de plusieurs d'entre eux qui, bien convaincus du service qu'ils pensaient rendre au pays et à leur opinion, nous ont déclaré qu'ils avaient même préparé leurs fusils dans quelques compagnies et que ce n'était qu'après hésitation qu'ils avaient renoncé à venir armés.

l'avenir? L'histoire justifiera-t-elle les uns pour condamner les autres? Servile et basse, n'aura-t-elle d'approbation que pour le succès? Injures et malédictions, louanges et adulations, appliquera-t-elle une sanction différente à des actes semblables, sous le prétexte des opinions diverses qui les ont inspirés?

L'histoire, c'est la justice. Inflexible comme elle, elle doit à chacun la vérité, afin que chacun, puisant dans les leçons du passé un enseignement préservateur, se garde des mensonges et de l'erreur. La morale et la vraie politique, la politique loyale, le lui commandent.

XXXIV

Le Gouvernement, placé entre les gardes nationaux et les clubs, entre les deux démonstrations, voyait les péripéties se dessiner, l'orage poindre aux deux horizons opposés, la guerre civile surgir du choc des deux partis. Il était sans force publique, désarmé de tout secours matériel. Mais il avait sa fermeté, sa parole, le sentiment du devoir, la conscience de la puissance que la volonté de bien faire donne aux hommes énergiques dans les jours de danger.

CHAPITRE DIXIÈME.

Agitation de Paris, le 16 mars au matin; rassemblement des gardes nationaux; leur marche sur l'Hôtel de ville. — Frémissement du peuple et des Écoles à la nouvelle de cette démonstration; ils courent protéger le Gouvernement provisoire. — Les gardes nationaux ne peuvent arriver jusqu'à l'Hôtel de ville; ils chargent des délégués de présenter leurs réclamations au Gouvernement; réponses de MM. Marrast, Arago, Pagnerre; le cortége se disperse. — Échec des meneurs : *Journée des bonnets à poil.* — Déclaration explicative à la garde nationale. — Proclamation du Gouvernement. — Discussion du Conseil sur cette proclamation : MM. Louis Blanc, Crémieux, Marie, Ledru-Rollin, Lamartine, Garnier-Pagès; adoption. — La manifestation de la garde nationale fournit un exemple et un prétexte aux clubistes; leur raisonnement; leur proclamation et leur appel au peuple pour le lendemain. — Journée du 17 mars : délibération de la Commission des Trente sur l'adresse à présenter au Gouvernement provisoire; formation du cortége sur la place de la Révolution; sa marche sur l'Hôtel de ville; sur son passage, les chefs des clubs les plus prononcés prennent la tête de la colonne avec leurs hommes et s'emparent de la direction; vues diverses de ces meneurs; arrivée à l'Hôtel de ville. — Mot de M. Lamartine; proposition de MM. Buchez et Recurt; arrivée des membres du Gouvernement provisoire. — Réception des membres de la Commission des Trente : lecture de l'adresse; réponse de M. Louis Blanc; MM. Sobrier, Cabet; Ledru-Rollin; animation de la discussion; M. Lamartine; la Commission des Trente se retire. — La fermeté du Gouvernement provisoire l'a emporté. — Le peuple réclame à grands cris la présence des membres du Gouvernement provisoire. — Paroles échangées entre MM. Lamartine et Pagnerre; tentatives contre MM. Marrast et Garnier-Pagès. — Tableau de la foule; son ordre; ses chants; les membres du Gouvernement provisoire sur la place; enthousiasme; avortement des projets secrets de certains clubistes; allocution de M. Louis Blanc; les membres du Gouvernement se retirent; les masses se mettent en mouvement et vont à la Bastille; circulation de groupes dans Paris; MM. Crémieux et Ledru-Rollin à leurs ministères. — Réunion du Conseil; maintien du jour des élections de la garde nationale; démission de MM. Louis Blanc et Albert; son retrait; proposition de M. Marrast d'entendre les délégués du Luxembourg; acceptation. — Nouvelle réunion du Conseil; nouvelle délibération sur l'ajournement : la prorogation au 5 avril des élections de la garde nationale est adoptée; proclamation. — Séance au Luxembourg; présence du Gouvernement provisoire; il est acclamé. — Résumé.

I

Le 16 mars, dans la matinée, une vague inquiétude planait sur la ville et pénétrait les esprits. Les rues et les places présentaient une animation plus vive encore que de coutume; les groupes étaient plus nombreux, les colloques plus violents. Des hommes paraissaient et passaient, à pas précipités, revêtus de l'uniforme de la garde nationale. Ils se rendaient aux rendez-vous de leurs compagnies. Vers deux heures, ils étaient organisés.

Ainsi prêts, ils se comptent : 30 000 gardes nationaux environ ont répondu à l'appel des meneurs. Mais, prudence ou désapprobation, les compagnies sont incomplètes. Cependant ce chiffre est imposant; il suffira au but qu'on se propose.

A deux heures on se met en marche. Le plus grand ordre est ordonné et maintenu; le silence est observé. La gravité de la démonstration, sinon de la cause, préoccupe les chefs. On avance d'un pas réglé qui frappe avec ensemble le pavé, et dont le bruit sourd précède le cortége et atteste la masse de la troupe. Bientôt, débouchant par les quais et par les rues, les trente mille hommes entoureront l'Hôtel de ville!

A l'aspect de ces cohortes, le peuple s'arrête et regarde tout étonné; il interroge avec anxiété. « Pourquoi ces soldats sans fusil? Où vont-ils? que veu-

lent-ils? Ils se dirigent vers la Maison commune! Le Gouvernement provisoire serait-il menacé? La République serait-elle en péril? Les hommes élus, acclamés par le peuple, doivent être défendus par le peuple. » Ce sentiment s'accrédite et se répand. Dans le quartier Latin, les jeunes gens des Écoles s'émeuvent : soutiens de ce pouvoir, qui pour eux est l'avenir, ils descendent pour lui faire un rempart vivant contre des intentions mauvaises ou perfides. Les ouvriers des arrondissements voisins apprennent en frémissant que le Gouvernement est exposé à des exigences inconnues : ils se précipitent sur la place de l'Hôtel de ville. De toutes parts on accourt, on occupe tous les abords; on se dispose à une inébranlable résistance contre toute manifestation hostile.

II

Les compagnies de la garde nationale, à mesure qu'elles approchent, sentent devant elles les masses de plus en plus compactes; elles se frayent un passage avec peine et lentement; elles sont enfin contraintes de s'arrêter assez loin de l'Hôtel de ville. Cette halte forcée les impatiente, les irrite. En ce moment surviennent MM. Arago et Ledru-Rollin, qui traversent leurs rangs. Des murmures, des cris désapprobateurs accueillent le ministre de l'intérieur. M. Arago les fait taire, et ils passent. Peu après, le commandant gé-

néral Courtais, qui a refusé de se mettre à la tête de ce rassemblement, veut parler : son autorité est méconnue. Les gardes nationaux et les ouvriers sont en présence; ils se touchent, se regardent, se menacent. Le général insiste avec énergie; il conseille aux compagnies de ne pas tenter un passage impossible et d'envoyer des délégués porter leurs réclamations. Cette fois il est écouté.

Les délégués sont introduits auprès du Gouvernement provisoire; ils exposent leurs griefs. Le maire de Paris leur répond le premier :

« Le Gouvernement provisoire, citoyens, a été saisi déjà de votre réclamation par la voie de la presse. Il aurait souhaité vivement que des hommes comme vous, nécessairement amis de l'ordre, qui ont le devoir de le maintenir, ne sortissent pas des voies régulières pour lui soumettre leurs réclamations.

» Nous avons vu avec regret ces manifestations, dont l'inconvénient est d'en déterminer d'autres d'une nature contraire, de prolonger l'agitation dans les rues, de rendre encore plus pénible la crise déjà si difficile que traverse le commerce, d'empêcher enfin que la paix ne règne dans les esprits comme dans les faits... »

Il fait connaître les raisons de nécessité et d'ordre public qui ont déterminé la conduite du Gouvernement.

M. Arago ajoute :

« On a parlé de M. Ledru-Rollin comme ayant pris

personnellement la détermination dont il s'agit, en sa qualité de ministre de l'intérieur. M. Ledru-Rollin a des déterminations à prendre dont nous le laissons seul responsable.

» Mais le décret qui vous émeut a été arrêté en Conseil de gouvernement, après avoir entendu les chefs naturels de la garde nationale, MM. de Courtais et Guinard. Nous nous sommes bien imaginé que cette mesure causerait une petite émotion, mais nous n'avions pas cru que cette émotion fût aussi profonde, et que surtout elle vous déterminerait à faire une démarche qui a déjà eu ses inconvénients, mais qui en aura peut-être un bien plus grave encore. Cet inconvénient-là, vous le verrez demain. Demain, nous aurons une manifestation de la classe ouvrière pour répondre à celle de la garde nationale. Nous la calmerons, je l'espère; mais ne pensez-vous pas qu'il serait déplorable d'établir entre les ouvriers et la garde nationale un antagonisme, quand nous voulons au contraire la plus grande union ?

» Notre devise est : « *Liberté, égalité, fraternité.* » Toutes nos déterminations tendent à faire en sorte que ces trois mots soient une réalité, et vous comprendrez sans peine qu'aujourd'hui nous ayons vu avec une très-grande douleur votre manifestation. Déjà ce mouvement a eu un résultat fâcheux : les boutiques se ferment, le commerce, déjà si malheureux, va sentir le contre-coup de ces agitations.

» Voyez, messieurs, les conséquences de votre dé-

marche ; je vous ai parlé du résultat fâcheux qu'elle aurait demain. Croyez-moi, ayez confiance en nous, et pensez bien que le but unique de nos efforts, c'est d'arriver à une alliance complète et fraternelle de tous les citoyens. »

Ces paroles paraissent faire impression sur les délégués.

Enfin M. Pagnerre donne quelques explications satisfaisantes ; et la députation se retire.

Les compagnies se dispersèrent, laissant derrière elles une agitation profonde, et, comme l'avait si bien dit M. Arago, un exemple funeste.

III

La manifestation était avortée. Les meneurs avaient complétement échoué. Bien loin d'ébranler la minorité du Conseil par une pression ou par une élimination, ils avaient affaibli la majorité; bien loin d'amortir la Révolution, ils venaient de lui donner un élan nouveau et un mouvement plus précipité. Ils avaient semé le germe des divisions, éveillé dans le cœur des ouvriers le désir d'une revanche, suscité d'inextricables embarras au Gouvernement, aggravé la crise qui dévorait le crédit, accru la détresse du Trésor, mis à néant le prestige de la seule force publique que le Gouvernement pût opposer aux entreprises des clubs et aux complots; et ils n'avaient recueilli qu'un nom dédaigneux pour

leur démonstration, stigmate de la futilité de leur cause : « *Journée des bonnets à poil.* »

IV

Oui, ce fut une faute! une faute dont la première expiation était réservée au Gouvernement provisoire. Aussi, tandis que le Gouvernement s'en attristait, les clubistes s'en réjouissaient comme d'un succès personnel, et se préparaient à en profiter.

Si le Gouvernement avait échappé à un péril, il en pressentait un autre bien plus grand. Le lendemain, sans nul doute, sous prétexte d'une contre-manifestation, cent mille ouvriers allaient descendre dans la rue. Mêlés d'agitateurs, ils seraient aisément exaltés, entraînés au delà de leur but, et exploités par les clubistes.

Le Conseil se trouvait rassemblé à l'Hôtel de ville; tous les membres du Gouvernement provisoire, excepté M. Flocon, étaient présents, ainsi que MM. Carnot, Bethmont, Subervic et Courtais.

Le sujet de la discussion se posait lui-même : Examen et appréciation des faits qui venaient de se passer, prévision de leurs conséquences, précautions à prendre. En l'absence de tout appui matériel, seule l'autorité morale était possible. Une déclaration explicative, adressée à la garde nationale et anticipant une réponse à la démonstration du lendemain, fut adoptée à l'unanimité.

Elle finissait ainsi :

« Le Gouvernement provisoire regrette que cette mesure, mal comprise, ait excité dans la garde nationale des manifestations contraires à l'ordre public.

» Il rappelle à tous les citoyens qu'il entend délibérer et exercer le pouvoir dans la plénitude de sa liberté; toute pression intérieure, d'où qu'elle vienne, trouvera le Gouvernement provisoire décidé à maintenir les résolutions qu'il a prises et qui lui sont dictées par ses principes, dont il ne déviera pas.

» Le Gouvernement provisoire est accessible à toutes les réclamations; il s'éclaire des vœux, des lumières des citoyens, dont son pouvoir provisoire est l'expression; il n'a d'autre force que ce concours; mais ce concours est d'autant plus puissant qu'il est plus calme; et son action, légitimement influente quand elle se produit sous la forme de conseil, rend la résistance du Gouvernement nécessaire quand elle ressemble à une menace ou à une force.

» Fait à l'Hôtel de ville, en Conseil de gouvernement, le 16 mars 1848. »

V

On se rappelle qu'à propos de la circulaire de M. Ledru-Rollin il avait été convenu qu'on saisirait la première occasion d'exprimer la pensée politique du Gouvernement. L'apparition de la pétition des clubs dans

le *Bulletin de la République* parut offrir cette opportunité. D'ailleurs, entre la manifestation du jour et celle du lendemain, l'heure était bien choisie pour adresser à la nation un programme supérieur aux pressions du dehors, à toutes les considérations et passions du moment.

M. Lamartine soumit au Conseil la proclamation suivante :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

« *Le Gouvernement provisoire au peuple français.*

» Citoyens,

» A tous les grands actes de la vie d'un peuple, le Gouvernement a le devoir de faire entendre sa voix à la nation.

» Vous allez accomplir le plus grand acte de la vie d'un peuple : élire les représentants du pays, faire sortir de vos consciences et de vos suffrages, non plus un gouvernement seulement, mais un pouvoir social, mais une constitution tout entière! Vous allez organiser la République.

» Nous n'avons fait, nous, que la proclamer; portés d'acclamation au pouvoir pendant l'interrègne du peuple, nous n'avons voulu et nous ne voulons d'autre dictature que celle de l'absolue nécessité. Si nous avions repoussé le poste du péril, nous aurions été des lâches. Si nous y restions une heure de plus que la

nécessité ne le commande, nous serions des usurpateurs.

» Vous seuls êtes forts!

» Nous comptons les jours. Nous avons hâte de remettre la République à la nation.

» La loi électorale provisoire que nous avons faite est la plus large qui, chez aucun peuple de la terre, ait jamais convoqué le peuple à l'exercice du suprême droit de l'homme, sa propre souveraineté.

» L'élection appartient à tous, sans exception.

» A dater de cette loi il n'y a plus de prolétaire en France.

» Tout Français en âge viril est citoyen politique. Tout citoyen est électeur. Tout électeur est souverain. Le droit est égal et absolu pour tous. Il n'y a pas un citoyen qui puisse dire à l'autre : « Tu es plus souverain que moi! » Contemplez votre puissance, préparez-vous à l'exercer, et soyez dignes d'entrer en possession de votre règne!

» Le règne du peuple s'appelle République.

» Si vous nous demandez quelle République nous entendons par ce mot, et quels principes, quelle politique, quelles vertus nous souhaitons aux républicains que vous allez élire, nous vous répondrons : « Regardez le peuple de Paris et de la France depuis la proclamation de la République! »

» Le peuple a combattu avec héroïsme.

» Le peuple a triomphé avec humanité.

» Le peuple a réprimé l'anarchie dès la première heure!

» Le peuple a brisé de lui-même, aussitôt après le combat, l'arme de sa juste colère. Il a brûlé l'échafaud. Il a proclamé l'abolition de la peine de mort contre ses ennemis.

» Il a respecté la liberté individuelle en ne proscrivant personne.

» Il a respecté la conscience dans la religion qu'il veut libre, mais qu'il veut sans inégalité et sans privilége.

» Il a respecté la propriété.

» Il a poussé la probité jusqu'à ces désintéressements sublimes qui font l'admiration et l'attendrissement de l'histoire.

» Il a choisi, pour les mettre à sa tête, partout les noms des hommes les plus honnêtes et les plus fermes qui soient tombés sous sa main. Il n'a pas poussé un cri de haine ou d'envie contre les fortunes.

» Pas un cri de vengeance contre les personnes.

» Il a fait, en un mot, du nom de peuple le nom du courage, de la clémence et de la vertu.

» Nous n'avons qu'une seule instruction à vous donner : inspirez-vous du peuple, imitez-le ! Pensez, sentez, votez, agissez comme lui !

» Le Gouvernement provisoire, lui, n'imitera pas les gouvernements usurpateurs de la souveraineté du peuple, qui corrompaient les électeurs et qui achetaient à prix immoral la conscience du pays.

» A quoi bon succéder à ces gouvernements, si c'est pour leur ressembler ? A quoi bon avoir créé et adoré

la République, si la République doit entrer dès le premier jour dans les ornières de la royauté abolie? Il considère comme un de ses devoirs de répandre sur les opérations électorales cette lumière qui éclaire les consciences sans peser sur elles. Il se borne à neutraliser l'influence hostile de l'administration ancienne qui a perverti et dénaturé l'élection.

» Le Gouvernement provisoire veut que la conscience publique règne! Il ne s'inquiète pas des vieux partis; les vieux partis ont vieilli d'un siècle en trois jours! La République les convaincra, si elle est sûre et juste pour eux. La nécessité est un grand maître. La République, sachez-le bien, a le bonheur d'être un gouvernement de nécessité. La réflexion est pour nous. On ne peut pas remonter aux royautés impossibles. On ne veut pas descendre aux anarchies inconnues: on sera républicain par raison. Donnez seulement sûreté, liberté, respect à tous. Assurez aux autres l'indépendance des suffrages que vous voulez pour vous. Ne regardez pas quel nom ceux que vous croyez vos ennemis écrivent sur leur bulletin, et soyez sûrs d'avance qu'ils écrivent le seul nom qui peut les sauver, c'est-à-dire celui d'un républicain capable et probe.

» Sûreté, liberté, respect aux consciences de tous les citoyens électeurs: voilà l'intention du Gouvernement républicain, voilà son devoir, voilà le vôtre! voilà le salut du peuple! Ayez confiance dans le bon sens du pays, il aura confiance en vous; donnez-lui la liberté, et il vous renverra la République.

» Citoyens, la France tente en ce moment, au milieu de quelques difficultés financières léguées par la royauté, mais sous des auspices providentiels, la plus grande œuvre des temps modernes : la fondation du gouvernement du peuple tout entier, l'organisation de la démocratie, la république de tous les droits, de tous les intérêts, de toutes les intelligences et de toutes les vertus !

» Les circonstances sont propices. La paix est possible. L'idée nouvelle peut prendre sa place en Europe sans autre perturbation que celle des préjugés qu'on avait contre elle. Il n'y a point de colère dans l'âme du peuple. Si la royauté fugitive n'a pas emporté avec elle tous les ennemis de la République, elle les a laissés impuissants ; et quoiqu'ils soient investis de tous les droits que la République garantit aux minorités, leur intérêt et leur prudence nous assurent qu'ils ne voudront pas eux-mêmes troubler la fondation paisible de la constitution populaire.

» En trois jours, cette œuvre que l'on croyait reléguée dans le lointain du temps, s'est accomplie sans qu'une goutte de sang ait été versée en France, sans qu'un autre cri que celui de l'admiration ait retenti dans nos départements et sur nos frontières. Ne perdons pas cette occasion unique dans l'histoire ; n'abdiquons pas la plus grande force de l'idée nouvelle, la sécurité qu'elle inspire aux citoyens, l'étonnement qu'elle inspire au monde.

» Encore quelques jours de magnanimité, de dévoue-

ment, de patience, et l'Assemblée nationale recevra de nos mains la République naissante. De ce jour-là tout sera sauvé! Quand la nation, par les mains de ses représentants, aura saisi la République, la République sera forte et grande comme la nation, sainte comme l'idée du peuple, impérissable comme la patrie.

» *Les membres du Gouvernement provisoire,*

» Dupont (de l'Eure), Lamartine, Marrast, Garnier-Pagès, Albert, Marie, Ledru-Rollin, Flocon, Crémieux, Louis Blanc, Arago.

» *Le secrétaire général du Gouvernement provisoire,*

» Pagnerre. »

VI

La lecture de ce chef-d'œuvre produisit une sensation profonde. Cette noble parole, ce cri d'honneur, de patriotisme et d'amour, jeté à la France entre deux journées; cette profession de foi sincèrement républicaine, pleine de grandeur et de loyauté; cette sanctification des vertus du peuple, pour le grandir encore et le rendre digne de l'éloge; cette incitation au bien; cet appel à l'union, à une vie nouvelle, émurent les cœurs. La délibération en prit un ton plus solennel. Chacun fut appelé à son tour à exposer ses idées sur l'avenir, ses vœux et son opinion sur l'influence de l'ajournement ou de l'accomplissement immédiat des élections.

M. Louis Blanc parla le premier : « Il approuvait la partie historique du programme ; mais sur la partie politique, sur la direction à donner à la Révolution, il était d'un avis opposé à celui de M. Lamartine. Repoussant le charme d'un langage séducteur, il fallait reprendre et conserver tout son sang-froid. » Il développa ses théories sur la souveraineté du peuple autre que la souveraineté de la nation, sur le but social, sur l'organisation du travail, sur la création d'un ministère du progrès : « Le peuple exigeait satisfaction pour ses intérêts matériels ; il était las de supporter seul le fardeau des souffrances et des misères extrêmes. Si on laissait les institutions futures se régler par le seul fait de la liberté sans intervention gouvernementale, le riche toujours s'emparerait des bénéfices, le capital dévorerait le salaire. L'État devait racheter les usines que les propriétaires ruinés seraient heureux de lui céder ; il les ferait exploiter, non plus au profit de quelques-uns, mais au profit de tous. L'État devait prendre en main les banques, les instruments de crédit, les instruments de travail, et ne pas craindre de les réglementer. La liberté n'était vraie que dans l'égalité. L'ajournement des élections était indispensable. Dans l'intervalle la France ferait son éducation républicaine, le Gouvernement ouvrirait les voies nouvelles et changerait tous les fonctionnaires publics. »

M. Crémieux demanda à préciser cette question des fonctionnaires. Distinction faite des emplois politiques de ceux qui ne l'étaient pas, et le danger de la désor-

ganisation administrative reconnu, il déclara que, quant à lui, il aurait dans peu de jours modifié tous les parquets et les justices de paix : « Mais le personnel du parti républicain dans le barreau serait-il suffisant ? Sinon, ne faudrait-il pas choisir le complément nécessaire des magistrats parmi les hommes libéraux les plus honnêtes et les plus capables ? A l'égard des élections, il était bon de maintenir le jour fixé, 9 avril. »

M. Marie chercha les éléments de sa conviction dans les faits : « Il désirait ardemment ne pas ajourner les élections, mais il ne refusait pas d'une manière absolue de suspendre son vote jusqu'à plus ample information. »

M. Ledru-Rollin attesta que le ministère de l'intérieur s'occupait avec une très-grande activité des élections pour le 9 avril ; que des instructions précises avaient été envoyées aux commissaires, conformément à la volonté du Gouvernement, tout en les consultant sur l'ajournement et ses conséquences, ainsi que sur la disposition des esprits. Il recevrait donc des renseignements positifs qui pourraient éclairer le Conseil ; mais il n'espérait pas les avoir avant une dizaine de jours.

M. Lamartine mit en présence la politique de compression et la politique de liberté, la dictature de quelques-uns et la souveraineté de tous. Il expliqua, développa, commenta son projet de proclamation avec des expressions aussi éloquentes qu'heureuses, avec l'inspiration du génie et de la foi. Il démontra la fausse position d'un gouvernement qui tenterait de perpétuer

son pouvoir malgré l'opinion publique, et le péril à ne vouloir représenter qu'un parti quand on devait représenter la nation. « Nous imposer à la France ! » s'écria-t-il avec chaleur en terminant, « ce serait une » immoralité profonde ! une usurpation de la souveraineté du peuple ! ce serait un crime ! »

M. Louis Blanc reconnut qu'il y avait deux politiques distinctes en présence et que l'ajournement répondait à l'une des deux : « Ce qu'il voulait, ce n'était pas une dictature d'oppression, mais une dictature de progrès ! Il respectait la souveraineté du peuple, il en repoussait le mensonge. Le crime serait de livrer la République aux éternels ennemis du peuple, qui abuseraient de leurs richesses et de leur influence pour capter ses suffrages et perpétuer son asservissement. On les avait vus, le premier jour, souples et flexibles ; ce jour même, on venait de les voir se relever, tromper et exciter la garde nationale par un prétexte. Il était logique et prudent d'attendre tout d'hommes qui n'employaient les professions de foi et les serments que dans le dessein d'égarer le pays. Si les élections n'étaient pas retardées, elles seraient réactionnaires assurément. Alors on se trouverait à la tête d'une majorité douteuse en face d'un peuple exaspéré. Toutes les réserves du Gouvernement n'auraient abouti qu'à jeter l'Assemblée nationale dans un incendie que rien ne saurait éteindre, *et l'on aurait un 18 brumaire populaire!* »

M. Garnier-Pagès répliqua qu'il voyait avec regret M. Louis Blanc et ses amis marcher précisément contre

le but auquel ils disaient viser : « L'ajournement était une erreur des clubs, la faute la plus fatale que l'on pût commettre. Il était de la dernière évidence que plus tôt les élections seraient faites, plus elles seraient empreintes du sentiment révolutionnaire. Comment! au lieu de suivre l'entraînement des premiers jours, si favorable à la République, on laisserait s'évanouir cet unanime enthousiasme, pour donner aux adversaires le loisir de se remettre, de se constituer, d'organiser leurs hostilités. Le patriotisme des départements et les premières impulsions de la nation méritaient plus de confiance. Une élection immédiate nommerait infailliblement une Assemblée de républicains estimés et de libéraux connus. Attendre! attendre serait créer des obstacles insurmontables et véritablement livrer la République à ses ennemis, à la suite de ces funestes luttes dont M. Louis Blanc faisait entrevoir la sinistre perspective. »

M. Ledru-Rollin n'admettait pas ces raisons comme décisives : « Avant le 24 février, le parti républicain était le moins nombreux. Le peuple devait s'instruire et apprendre cette incontestable vérité, que son sort est intimement lié à la République; que la République est son bien, son droit, sa loi, ses intérêts, sa vie même. Ainsi éclairé, il voterait pour des représentants républicains. Au surplus, il était utile d'attendre les renseignements demandés aux commissaires. »

M. Louis Blanc posa la question subsidiaire de la prorogation des élections à un mois.

La déclaration formelle de MM. Dupont (de l'Eure) et Lamartine qu'ils se retireraient aussitôt mit fin à la discussion.

La proclamation fut lue de nouveau et adoptée à l'unanimité, avec envoi et affichage dans toutes les communes. Le soir même, elle couvrait les murs de Paris.

Le lendemain, le peuple pouvait interroger le Gouvernement provisoire : la réponse était faite.

VII

Rien ne fut plus agréable aux chefs des clubs et plus favorable à leurs desseins que la journée du 16 mars. La garde nationale affaiblie, l'armée presque absente, la garde mobile non encore créée, ils se trouvaient les maîtres, et la manifestation du jour leur fournissait l'exemple et le prétexte à une contre-démonstration, à un soulèvement. Aussi se ruèrent-ils à l'envi et avec ensemble dans ce vaste champ ouvert à leurs ambitions.

Ils éclatèrent dans leurs réunions et dans leurs journaux du soir : « Leurs craintes étaient donc clairvoyantes, leurs accusations justifiées ! La contre-révolution avait audacieusement dévoilé la perfidie de ses projets. Sous cette apparence ridicule de pompons et de bonnets à poil, les meneurs réactionnaires avaient caché un plan sérieux de bouleversement. N'avaient-ils pas crié : *A bas Ledru-Rollin!* Ces meneurs indignes,

quels étaient-ils? les intrigants de tous les régimes, les vendus de toutes les époques, les flatteurs de tous les Gouvernements. Il fallait en finir avec eux, et les faire rentrer sous terre. Le peuple n'avait qu'à se lever: puis la Révolution poursuivrait sa marche! »

Aussitôt les membres des comités et du comité central des clubs, les délégués des ouvriers du Luxembourg, les amis qui entourent M. Caussidière à la préfecture de police se donnent le mot d'ordre. La soirée du 16 et la nuit sont employées aux préparatifs du lendemain. Dans les ateliers et les faubourgs, les corporations sont convoquées avec leurs drapeaux et leurs insignes, les clubs avec leurs bannières. Des agents vont parcourir la banlieue pour faire descendre Belleville, Montmartre, la Chapelle, etc. Partout l'émotion, l'agitation, les passions sont soulevées. Rendez-vous est donné à lieu et heure fixes. Un appel au peuple est placardé sur tous les murs :

« Le peuple a été héroïque pendant le combat, gé» néreux après la victoire, magnanime assez pour ne » pas punir!...

» Il est calme parce qu'il est fort et juste...

» Que les mauvaises passions, que les intérêts bles» sés se gardent de le provoquer!...

» Le peuple est appelé aujourd'hui à la haute direc» tion morale et sociale!...

» Il est de son devoir de rappeler fraternellement à » l'ordre ces hommes égarés qui tenteraient encore de

» se maintenir en corps privilégiés dans le sein de notre » égalité.

» Il voit d'un œil sévère ces manifestations contre » celui des ministres qui a donné tant de gages à la » Révolution.

» Que le peuple se rassemble donc aujourd'hui, à » *dix heures*, sur la place *de la Révolution!* qu'il im» prime sa volonté!

» Nous avons versé notre sang pour la défense de la » République, nous sommes prêts à le verser encore.

» Nous attendons avec confiance la réalisation des » promesses du Gouvernement provisoire.

» Nous attendons!... nous qui manquons souvent du » nécessaire!...

» A cette heure, ceux qui marchent contre la Révo» lution, ouvertement ou sourdement, commettent un » crime de lèse-humanité!

» A nous donc, citoyens! allons au Gouvernement » provisoire l'assurer de nouveau que nous sommes » prêts à lui donner notre concours pour toutes les me» sures d'ordre et de salut public.

» Vive la République! Aujourd'hui, à dix heures, » place de la Révolution! »

VIII

Le 17 mars, à neuf heures du matin, un groupe d'individus délibérait auprès du bassin du Palais-

Royal. C'était la Commission des Trente, désignée la veille pour adopter définitivement la pétition qui devait être adressée au Gouvernement provisoire. La rédaction de M. Blanqui fut écartée comme trop violente. Une autre plus simple fut acceptée après quelques débats, et signée. On convint qu'elle serait présentée par la Commission des Trente et lue par un délégué des ouvriers.

IX

Cependant, de tous les quartiers, de tous les faubourgs, de toute la banlieue, les ouvriers se dirigeaient par bandes vers la place de *la Révolution*. Ils n'avaient ni le costume ni la physionomie d'hommes arrachés à l'atelier par l'émeute ou la lutte. Les figures et les mains n'étaient pas noires de travail; les vêtements n'étaient pas tachés de la boue des barricades. Chacun s'était vêtu le mieux qu'il avait pu. On n'apercevait parmi eux aucun de ces hommes à l'aspect sombre et hideux, qui n'apparaissent qu'à l'heure de la curée, comme les vautours après le carnage. Chaque corps d'état se rassemblait sous sa bannière ornée de rubans. Des compagnons, distingués par le bâton du commandement, mettaient l'ordre dans les rangs. Les pelotons se formaient par huit ou dix hommes de front. Bientôt une colonne immense et organisée couvre la grande allée des Champs-Élysées, depuis la grille des Tuileries jusqu'à la barrière de l'Étoile.

Dans ces bataillons épais, les ouvriers mécaniciens, les ouvriers des chemins de fer, les maçons, les tailleurs de pierre, les menuisiers, les tailleurs, les cordonniers, les charpentiers, etc.; tous les métiers ont pris leur place; pas un n'a fait défaut : 150 000 hommes ont répondu à l'appel.

X

A onze heures, le signal est donné. La colonne se déploie et se met en marche. Elle avance à pas cadencés, entonne le *Chant des Girondins* puis celui de *la Marseillaise*. Elle traverse la place de la Révolution, et prend par les quais la direction de l'Hôtel de ville.

Quel sentiment l'inspire? un seul : le Gouvernement qui représente la République a été menacé la veille; une protestation éclatante doit s'élever du sein du peuple, pour donner à la République et au Gouvernement provisoire un surcroît de force et de vie.

Mais sur le passage de cette multitude, quatre à cinq mille hommes des clubs les plus exaltés prennent la tête de la colonne. Au premier rang, les *Droits de l'homme* et la société présidée par M. Blanqui; quelques pas en avant, les meneurs les plus ardents, les anciens détenus politiques, les membres des Sociétés secrètes et la Commission des Trente.

Ainsi, par une habileté de manœuvre, les chefs se sont emparés du commandement de cent cinquante mille hommes. Ils parleront et agiront en leur nom,

exprimeront, imposeront une volonté dont ils se diront les interprètes. Rien ne peut mettre obstacle à leurs desseins; rien, si ce n'est la divergence de leurs vues. Ceux qui persistent dans la pensée que la manifestation doit se borner à une pression surveillent silencieusement les affidés de M. Blanqui, qui rêvent un coup de main et qui portent des armes cachées afin de faire naître, au besoin par un crime, l'heure du combat ou plutôt de l'usurpation. A cette masse qui va déborder, le Gouvernement provisoire n'a rien à opposer.

XI

La colonne arrive devant l'Hôtel de ville. Là, elle se replie avec ordre sur elle-même et couvre, en rangs serrés, la place et les quais. Les corporations se suivent, se pressent, remplissent les moindres vides. De temps en temps s'élève un formidable cri de *Vive la République!* Les chants patriotiques alternent avec les vivat.

XII

A ce spectacle, M. Lamartine dit à MM. Recurt et Buchez : « C'est aujourd'hui notre 20 juin! bientôt » viendra notre 10 août. » Mieux instruits de la tactique des meneurs qu'ils reconnaissent, MM. Buchez et Recurt découvrent les sentiments divers qui animent le peuple et les chefs de clubs. Ils proposent à

M. Lamartine de faire introduire les chefs et de les arrêter hardiment, tandis que M. Lamartine ira haranguer les ouvriers : « Cet acte de vigueur décidera de la journée, et rendra à la manifestation son véritable caractère. » M. Lamartine préfère ne pas hasarder le sort de la République sur un coup de dé audacieux et laisser les événements suivre leur cours.

Ses collègues arrivent successivement.

XIII

De une heure à deux les membres de la Commission des Trente sont admis auprès du Gouvernement provisoire.

M. Girard, chargé de remettre l'adresse, en fait la lecture :

« Citoyens du Gouvernement provisoire,

» Vous avez proclamé que vous voulez la Révolu-
» tion, la souveraineté du peuple, la démocratie, la
» République, une constitution faite par une assemblée
» nationale.

» Vous avez déclaré que tous les citoyens étaient
» gardes nationaux, et que tous devaient concourir aux
» élections de la garde nationale.

» Vous avez déclaré que vous vouliez de véritables
» élections, une véritable garde nationale, une vérita-
» ble constitution. C'est pourquoi nous nous sommes

» ralliés autour de vous, et nous vous avons don
» notre appui..... »

Il se plaint des agents subalternes qui ont néglig
les inscriptions, constate que le peuple n'a pas eu l
temps de s'éclairer et de se concerter, déclare qu
pour rendre les élections vraies et libres il faut éloi
gner les troupes, et continue ainsi :

« Le peuple considère les soldats comme des frères
» et veut toujours fraterniser avec eux : mais le prin
» cipe démocratique exige qu'il n'y ait que des citoye
» là où le peuple et les représentants ont à délibérer.

» En conséquence, nous venons vous apporter le
» vœux du peuple de Paris, et vous demander en so
» nom :

» 1° L'éloignement des troupes;

» 2° L'ajournement au 5 avril des élections de l
» garde nationale;

» 3° L'ajournement au 31 mai des élections po
» l'Assemblée nationale.

» Citoyens du Gouvernement provisoire, nous n
» pouvons nous le dissimuler, des manœuvres contr
» révolutionnaires pourraient mettre en danger la pa
» publique et la Révolution, si votre patriotisme
» votre dévouement ne venaient pas nous sauve
» tous.

» Hier, une manifestation menaçante avait pour b
» de vous ébranler; nous y répondons par une man
» festation pacifique, pour vous défendre et nous défe
» dre avec vous. »

Les termes de cette adresse étaient convenables. Mais sa présentation à la tête de cent cinquante mille hommes en faisait une sommation plutôt qu'une pétition. La tenue hautaine et le ton provocateur de quelques délégués semblaient aussi donner un démenti à sa forme modérée.

XIV

M. Louis Blanc comprit les impressions de ses collègues; il s'empressa de répondre :

« Citoyens,

» Le Gouvernement de la République est fondé sur » l'opinion, il ne l'oubliera jamais. Notre force, nous le » savons, est dans la force du peuple; notre volonté » doit toujours être en harmonie avec la sienne. Nous » vous remercions de vos paroles de sympathie et de » dévouement.....

» Vous nous avez adressé des vœux! vous-mêmes, » vous ne voudriez pas que le Gouvernement qui est » appelé à vous représenter cédât à une menace. Avec » la sagesse qui caractérise le peuple, vous avez com- » pris que, puisque nous avions l'honneur de vous re- » présenter, nous devions le faire en conservant notre » dignité d'hommes, notre dignité de représentants du » peuple..... Nous délibérerons sur les vœux que vous » avez émis, et soyez sûrs que le plus ferme désir du » Gouvernement est de marcher avec le peuple et de

» vivre pour lui, et, s'il le fallait, de mourir pour lui. »
(Bravo! bravo!)

Un délégué : « Soyez persuadé que, de son côté, le » peuple travailleur mourra pour vous, bien entendu » tant que vous servirez ses droits. »

M. Louis Blanc : « Le vœu que vous exprimez est-il » le vœu général?

» — Oui, » dit un délégué.

« Quelle réponse rapporterons-nous au peuple? »

M. Louis Blanc répète sous une autre forme ce qu'il a déjà dit.

Un délégué : « Le peuple attend autre chose que des » paroles; il veut une réponse définitive. Prenez le » temps que vous voudrez pour délibérer, mais nous ne » sortirons pas d'ici sans avoir une réponse à lui trans- » mettre. »

La menace devenait formelle. Elle soulève un mouvement d'indignation chez les membres du Gouvernement. M. Sobrier s'en aperçoit et intervient : « Nous » ne voulons pas influencer ni violenter le Gouverne- » ment provisoire. Nous avons confiance en lui. »

M. Cabet ajoute : « Nous sommes venus exprimer des » vœux..... Le Gouvernement provisoire ne peut pas » ignorer la véritable situation du pays..... Le Gouver- » nement est trop sage pour ne pas vouloir délibérer, » et nous sommes trop amis de l'ordre pour ne pas lui » laisser la liberté de délibérer. »

M. Ledru-Rollin : « .... Vous représentez Paris; » mais la France représente l'universalité des ci-

» toyens..... J'ai consulté les commissaires des départements..... Il faut que vous attendiez quelques jours, le 25 au plus tard... Alors le Gouvernement pourra assigner un délai..... Ce que nous voulons, ce que vous voulez, c'est l'établissement définitif de la République que vous avez proclamée sur les barricades! » (Applaudissements. Vive Ledru-Rollin!)

M. Cabet exprime avec mesure les craintes que lui inspirent, que doivent inspirer au Gouvernement les manœuvres des adversaires de la République, et la nécessité d'y répondre par la fermeté des résolutions : « ..... Maintenant, nous n'avons qu'à nous retirer, et à laisser délibérer le Gouvernement. » (Oui! oui! Non! non!)

Un membre de la députation : « Il y a deux questions sur lesquelles on peut donner une réponse immédiate, elles ne concernent que Paris : c'est le renvoi de toute troupe soldée et l'ajournement des élections de la garde nationale. »

M. Louis Blanc : « Citoyens, il y a deux questions qui peuvent être résolues sans qu'on fasse appel à l'opinion des départements... Je vous demande de nous laisser le temps de délibérer; il faut que nous le fassions librement. Pour que nous soyons dignes de maintenir votre liberté, de travailler pour elle, il faut avant tout que la nôtre soit respectée. Je vous demande de ne pas nous poser ainsi la question : « *Répondez tout de suite, ou nous ne désemparons pas.* » « Il y aurait là violence! » (Non! non!).

M. Sobrier : « Les délégués du peuple n'ont nulle-
» ment l'intention de faire violence au Gouvernement
» provisoire. Nous avons une confiance entière au Gou-
» vernement provisoire! »

Quelques délégués : « Pas à tous! »

M. Sobrier : « A tous, citoyens! Pas d'exception! pas
» d'exclusion! Nous avons soutenu le Gouvernement
» jusqu'à présent, nous le soutiendrons toujours jus-
» qu'à l'Assemblée constituante. (Oui! oui! toujours!)
» La circulaire du citoyen Ledru-Rollin a été approuvée
» par le peuple. Les départements l'approuveront
» comme Paris, quand ils seront éclairés.....

» Voyez, citoyens représentants du peuple, ces deux
» cent mille citoyens qui sont là près de vous, qui vous
» entourent, qui vous couvrent de leur sollicitude! ils
» vous soutiendront, soyez-en convaincus, dans toutes
» les mesures d'ordre, d'unité et de salut public. En ce
» moment, nos âmes ne forment qu'une âme! c'est
» la consécration du grand principe : *Souveraineté —
» Peuple!.....* »

Quelques délégués : « Le Gouvernement provisoire
» tout entier approuve-t-il la circulaire ? »

M. Lamartine : « Messieurs, j'ai été interpellé par
» mon nom; je relève mon nom et je demande à par-
» ler aussi. Je n'ajoute rien à ce que vous a dit tout à
» l'heure, avec autant de dignité que de convenance,
» notre collègue, M. Louis Blanc. Vous sentez comme
» nous, comme nous en qui le peuple a placé sa con-
» fiance et s'est personnifié le jour du combat et de la

» victoire, qu'il n'y a de gouvernement possible qu'à la » condition que vous aurez la confiance et la raison de » conférer une autorité morale à ce gouvernement. » L'autorité morale de ce gouvernement, qu'est-ce » autre chose, non-seulement pour lui, mais pour » le peuple, pour le public, pour les départements, » pour l'Europe qui vous regarde, qu'est-ce autre » chose que son indépendance complète de toute » pression extérieure? Voilà l'indépendance du Gou- » vernement! voilà sa dignité! voilà son unique force » morale! sachez-le bien! — Que sommes-nous ici? Re- » gardez! Voilà notre vénérable président, chargé du » poids et de la gloire de ses quatre-vingts ans, qui » a voulu consacrer ses dernières forces, à notre tête, » à l'établissement de la République (Bravo! bravo!) » avec indépendance, avec dignité, avec liberté; et, » certes, en liberté et en indépendance il n'y a pas un » citoyen français qui puisse démentir le nom de Du- » pont de l'Eure! Autour de vous que voyez-vous? » un petit groupe d'hommes sans armes, sans appui » matériel, sans soldats, sans gardes, qui n'ont d'autre » autorité que celle que le peuple leur maintient en » les respectant, qui n'en cherchent pas d'autre, qui » se plongent, qui s'immergent tout entiers dans ce » peuple dont ils sont sortis, et qui n'ont pris dans la » République un rôle aussi énergique, aussi périlleux, » que pour y être les garants de ces intérêts populaires » sacrifiés jusqu'ici sous les monarchies, sous les aristo- » craties, sous les oligarchies que nous avons traversées.

» Mais, pour que ce sentiment ait son effet, pour que
» ces principes populaires deviennent des applications
» utiles au bonheur et aux droits du peuple, que faut-
» il ? la continuation paisible en calme, en ordre, de cette
» confiance que vous nous avez donnée. Que pourrions-
» nous vous opposer? Rien, qu'une seule chose, votre
» raison même! Cette puissance de la raison générale
» qui se place seule ici entre vous et nous, qui nous
» inspire et qui vous arrête devant nous, c'est cette
» force morale, invisible, et cependant toute-puissante,
» qui nous rend calmes nous-mêmes, indépendants et
» dignes en face de cette masse qui entoure ce palais
» du peuple, défendu par sa seule inviolabilité! (Très-bien!)

» Cette dernière barrière de notre indépendance,
» comme gouvernement, comme hommes, nous la dé-
» fendrions jusqu'à la mort, si la compression de la
» multitude voulait la franchir! et ce n'est pas pour
» nous, c'est pour vous surtout que nous péririons en
» la défendant! Que serait un peuple sans gouverne-
» ment, et que deviendrait pour le peuple un gouver-
» nement avili? (Très-bien!)

» J'arrive aux trois questions que vous avez po-
» sées! »

M. Lamartine répond aux deux premières questions, relatives au délai pour les élections de la garde nationale et à l'éloignement des troupes. Il continue ainsi:

« Quant à la troisième et principale question, celle
» de la prorogation, à un terme éloigné, de la convo-

» cation de l'Assemblée nationale, je ne consentirais
» pas à engager en rien ni l'opinion de mes collègues,
» ni surtout la mienne sur une pareille mesure qui en-
» gage trop profondément, selon moi, les droits du
» pays tout entier. Je ne veux rien préjuger, par respect
» pour notre indépendance, sur un décret qui tendrait
» à déclarer à la nation que Paris affecterait le mono-
» pole de la liberté et de la république, et qui nous
» ferait prendre, au nom d'une capitale seule et sous
» la pression d'une masse bien intentionnée mais im-
» pérative par son nombre même, la dictature de la
» liberté conquise ici par tout le monde, mais conquise
» pour la France entière et non pour quelques ci-
» toyens seulement. Si vous me commandiez de déli-
» bérer sous la force et de prononcer la mise hors la loi
» de toute la nation, qui n'est pas à Paris, de la décla-
» rer pendant trois mois, six mois, que sais-je? exclue
» de sa représentation et de sa Constitution, je vous
» dirais ce que je disais à un autre gouvernement, il y
» a peu de jours : « Vous n'arracheriez ce vote de ma
» poitrine qu'après que les balles l'auraient percée. »
(On applaudit.) « Non, destituez-nous mille fois de
» notre titre plutôt que de nous destituer de nos opi-
» nions libres, de notre dignité, de notre inviolabilité
» évidente, évidente au dehors, sachez-le bien, autant
» qu'au dedans; car pour qu'un gouvernement soit
» respecté, il faut que ce gouvernement ait non-seule-
» ment le fait, mais l'apparence aussi de la liberté.
(Très-bien! très-bien!)

» Comprenez donc votre pouvoir dans le nôtre, votre » dignité dans la nôtre, votre indépendance dans la » nôtre! et laissez-nous, dans l'intérêt même de ce » peuple, réfléchir et délibérer de sang-froid, adopter » ou repousser les vœux dont vous êtes l'organe auprès » de nous! Nous ne vous promettons, je ne vous pro- » mets quant à moi, que de les peser dans notre con- » science, sans peur comme sans prévention, et de » décider ce qui nous paraîtra, non pas la volonté seu- » lement du peuple de Paris, mais le droit et la volonté » de toute la République. » (Très-bien!)

La députation applaudit; quelques-uns de ses membres pressent la main de M. Lamartine.

L'un d'eux lui dit : « Soyez sûr que le peuple n'est » là que pour appuyer le Gouvernement provisoire. »

M. Lamartine : « J'en suis convaincu; mais la nation » pourrait s'y tromper. Prenez garde à des réunions » de ce genre, quelque belles qu'elles soient. *Les* » *18 brumaire du peuple* pourraient amener, contre son » gré, *les 18 brumaire du despotisme;* et ni vous ni nous, » nous n'en voulons! »

XV

La séance durait depuis longtemps. Le peuple, impatienté, réclamait à grands cris la présence des membres du Gouvernement provisoire. La députation se retira. Elle n'avait pu arracher au Gouvernement ni

une promesse, ni une parole, ni un signe de crainte ou de faiblesse; elle avait dû lui laisser intacts son honneur, sa dignité, son indépendance, son pouvoir; et cependant un cri de bataille, un coup de feu, l'attentat d'un conjuré fanatique, un appel aux armes lancé du haut des fenêtres de l'Hôtel de ville, eût pu devenir le prélude d'une collision sanglante dont le dénoûment eût été remis au jeu du hasard. La fermeté d'âme et de maintien des membres du Gouvernement provisoire avait déjoué les complots, désarmé la malveillance, captivé les esprits et conquis les sympathies.

Les tendances diverses des chefs s'étaient visiblement décelées pendant cette scène dramatique. Les uns, la voix haute, l'attitude insolente, contenant avec peine leurs projets sinistres; les autres, respectueux devant les élus du peuple, applaudissant à leurs pensées; la plupart satisfaits d'une manifestation imposante, qui répondait victorieusement à celle de la veille et qu'ils ne voulaient pas ternir par une offense!

XVI

Le peuple attendait le Gouvernement avec un redoublement d'impatientes clameurs. Une large table est apportée devant l'Hôtel de ville, sur la place; une estrade est improvisée. En descendant les marches du palais, M. Lamartine dit à voix basse et calme à M. Pagnerre : « Ami, notre destinée est pourtant dans les

» mains d'un seul audacieux, et nous pouvons être tous » massacrés. » M. Pagnerre réplique avec la même sérénité d'esprit : « Que la volonté de Dieu s'accomplisse! »

Au bas de l'escalier, un séide de Blanqui se jette armé sur M. Marrast : on le contient; un autre se précipite sur M. Garnier-Pagès : M. Beaumont, commandant en second de l'Hôtel de ville, l'arrête. « Je ne » sais pas, » disait un moment avant M. Garnier-Pagès à MM. Louis Blanc et Albert, « si le peuple veut nous » jeter par les fenêtres, mais c'est un spectacle su» blime[1]!

XVII

En effet le tableau était splendide. Le soleil dorait toute cette scène. D'innombrables bannières ondoyaient et entremêlaient leurs plis aux couleurs variées. Le peuple, aussi loin que le regard pouvait s'étendre, se tenait en rangs serrés alignés avec ordre; il chantait, de ses milliers de voix unies en chœur, le chant des *Girondins :* « Mourir pour la patrie, c'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie! » A chaque maison, aux fenêtres, et jusque sur les toits, s'étaient entassés des spectateurs aussi émus, aussi enthousiasmés.

A l'aspect des membres du Gouvernement provisoire

[1] Pour protéger le Gouvernement provisoire contre un coup de main de M. Blanqui et de ses partisans, le club Popincourt (section des Droits de l'homme), sous la direction de MM. Sobrier, Barbès, Etienne Arago, etc., avait entouré l'estrade sur laquelle devaient monter les membres du Gouvernement provisoire.

qui montent sur l'estrade, le plus grand silence se fait. Par un sentiment de respect, d'un mouvement spontané et simultané, toutes les têtes se découvrent. Un frémissement se propage, qui fait battre tous les cœurs; un cri formidable sort de toutes les poitrines : « *Vive la République! Vive le Gouvernement provisoire!* »

Ces signes ne sont pas douteux. Ces têtes qui se découvrent, ces acclamations qui retentissent, cette vive sympathie dont le peuple prend l'initiative, témoignent de ses véritables sentiments. Le peuple, qui n'est pas dans le secret des chefs, donne à la manifestation l'interprétation avouée publiquement : il a cru le Gouvernement menacé et attaqué, il vient protester, le fortifier, et non l'affaiblir; il a acclamé le Gouvernement provisoire le 24 février, il vient l'acclamer encore. La bannière d'un club porte pour suscription : « Ajournement au 31 mai des élections de l'Assemblée constituante! » il la fait disparaître, comme l'expression d'une pensée qu'il croit étrangère à la démonstration. Aussi, à la vue des membres du Gouvernement provisoire, de ces représentants de sa souveraineté et de la Révolution, qui se sont voués à l'établissement de ses droits et à sa grandeur, le peuple s'incline, honore un pouvoir qui est le sien, et force la perversité et l'ambition froissée à se fondre dans l'enivrement général.

XVIII

Après une allocution de M. Louis Blanc, vivement

sentie et faite au nom du Gouvernement provisoire (répétition publique des pensées déjà exprimées et connues), les applaudissements éclatent de toutes les parties de la place, les vivat se renouvellent avec une intensité plus grande et plus prolongée. Les membres du Gouvernement descendent de leur tribune; les masses se mettent en mouvement, et, conservant leur ordre, se dirigent vers la colonne de Juillet. — Ce défilé dura plusieurs heures; les derniers des cent cinquante mille hommes qui le composaient passaient vers cinq heures devant la façade de l'Hôtel de ville.

Des groupes considérables, détachés du cortége, circulèrent toute la journée dans la ville sans donner lieu au moindre trouble. Ils se présentèrent devant plusieurs ministères, où ils firent entendre des acclamations. Du haut du balcon de la chancellerie, place Vendôme, M. Crémieux y répondit par une improvisation heureuse; dans la cour du ministère de l'intérieur, M. Ledru-Rollin adressa à la foule compacte ce remarquable discours sur l'armée, que nous avons déjà cité.

Ainsi finit la journée du 17 mars. Cent cinquante mille ouvriers, maîtres absolus de Paris, se dégagent des influences dont on les a enveloppés, suivent leur propre impulsion, se maintiennent rassemblés ou épars, et nulle atteinte n'est portée à un droit, à un intérêt. Leurs chants patriotiques et leurs masses inquiètent quelques marchands, qui se disposent à fermer leurs magasins: « Ne craignez rien, ne craignez rien! »

disent-ils, « nous vous ferons respecter! Ne sommes-» nous pas tous frères? »

L'historien doit retracer, sans hésitation et avec sévérité, les jours funestes où le peuple, égaré par de farouches passions, se livre à des actes insensés ou criminels; mais son devoir est d'élever le peuple lorsqu'il s'élève, de le grandir lorsqu'il se grandit, de le glorifier lorsqu'il se glorifie. Ce sera un éternel honneur pour la nation française d'avoir, en juillet 1830 et en février 1848, fait deux révolutions pures de tout crime, de tout excès et de toute persécution. Tous nous devons y applaudir : c'est un progrès dans la civilisation, un adoucissement dans les mœurs, une gloire pour la patrie, un exemple pour l'avenir!

XIX

Le Gouvernement provisoire avait dit au peuple : « Laissez-nous délibérer en paix! » le soir même, à huit heures, le Conseil était réuni au petit Luxembourg; MM. Courtais et Guinard étaient présents. Après une délibération approfondie, sept voix contre trois maintinrent le jour fixé pour les élections de la garde nationale. On ne s'occupa point des élections générales.

MM. Louis Blanc et Albert offrirent leur démission. Ils la retirèrent après un très-habile discours de M. Ledru-Rollin, qui avait voté avec eux.

M. Marrast proposa alors d'entendre les délégués des ouvriers du Luxembourg, afin de savoir si vraiment ils avaient besoin d'une semaine de plus pour se faire inscrire, convaincu d'ailleurs que ce délai ne réagirait pas sur les élections générales, fixées au 9 avril. Les délégués du Luxembourg s'étaient conduits avec ordre et convenance dans la journée; ils avaient puissamment contribué à faire observer partout la règle et la discipline : cette proposition fut acceptée.

XX

Le lendemain, le calme régnait dans Paris. Toute idée de pression avait disparu, toute irritation était apaisée. Le Conseil, réuni de nouveau, reprit l'étude de la question des élections.

M. Louis Blanc exprimait des désirs de conciliation; M. Barbès, qui, dans la journée du 17 mars, avait chaleureusement soutenu le Gouvernement, venait affirmer qu'un délai de huit jours était un vœu réel et non factice; l'examen nouveau des cadres prouvait que dans certains arrondissements l'effectif des gardes nationaux avait quadruplé (le nombre, qui était au 1er février de 56751, s'était élevé à 190299); l'ajournement des élections de la garde nationale laissait intacte la grande question des élections à l'Assemblée constituante; il donnait satisfaction à l'opinion publique. sans modifier la détermination du Gouvernement pro-

visoire, qui ne voulait prolonger sa dictature ni d'un jour ni d'une heure : le Conseil adopta la prorogation au 5 avril. Il l'annonça dans la proclamation suivante.

« Citoyens,

» Le Gouvernement provisoire croit de son devoir de » vous remercier de la manifestation si imposante dont » vous avez donné hier le magnifique spectacle.

» Proclamé pour ainsi dire sous le feu du combat et » dans le premier moment de la victoire, le Gouverne- » ment provisoire a vu ses pouvoirs, hier, confirmés » par deux cent mille citoyens, organisés comme une » armée, marchant avec le calme de la puissance, et » qui, par leurs acclamations, ont apporté à notre » autorité transitoire la force morale et la majesté du » souverain.

« .... Organisez vos candidatures sans perdre de » temps! Songez dès aujourd'hui à un choix pour l'As- » semblée nationale. Préparez-vous par une attention » virile à l'exercice sérieux de vos droits; comprenez » combien il importe à la patrie que les gardes civiques » reçoivent un complet développement; comprenez » combien il est nécessaire que la puissance provisoire » du Gouvernement soit remise aux représentants du » peuple librement discutés, librement choisis par » lui!..... »

XXI

Le dimanche suivant, quoique la décision eût été prise sans avoir entendu les délégués des ouvriers du Luxembourg, le Gouvernement provisoire se rendit à une séance spéciale, pour laquelle ils avaient tous été convoqués, dans l'ancienne salle de la Chambre des pairs. A son entrée dans la salle, il fut salué par une explosion d'applaudissements. M. Arago prit la parole en son nom, et remercia les délégués « d'avoir montré au » monde entier que nous avions résolu dans notre pays » un problème qui semblait insoluble : que nous sa- » vions faire marcher de front l'ordre et la liberté. » La séance fut levée au milieu des acclamations de « Vive Dupont de l'Eure! Vive Arago! Vive Ledru-Rollin! Vive tout le Gouvernement provisoire! »

XXII

En résumé, cent cinquante mille hommes apportent au Gouvernement provisoire la dictature; les plus ardents veulent la lui imposer; le peuple désire qu'il la conserve. La dictature, c'est la loi, l'impôt, le sang, la volonté, la richesse de la France, ses libertés, ses droits, ses devoirs, soumis à la suprême direction de celui qui l'exerce. Tout cela est offert à quelques hom-

mes : et ces hommes repoussent l'offre qui leur donne l'autorité absolue et qui les revêt de gloire dans le présent et d'illustration dans l'avenir! Et pourtant quoi de plus aisé, de plus digne, de mieux fait pour séduire l'âme la plus intègre et la moins ambitieuse?

Ici pas de coup d'État hasardeux, tramé dans l'ombre, pas de subtiles et souterraines menées, pas de piéges à tendre, pas de serments à violer, pas de sang à répandre. Ces hommes n'ont qu'à céder à des vœux; ils n'ont qu'à prolonger une situation déjà acquise : et ils déploient leur énergie, se servent de toute leur influence morale, usent leur puissance, pour refuser l'insigne honneur d'être les dictateurs de l'un des premiers peuples du monde! Le but éternel et universel des hautes ambitions ou des plus âpres convoitises, le prix de tant de trahisons et de crimes, la puissance souveraine : ces hommes la mettent au-dessous de leur conscience! Ils préfèrent l'intérêt public à leur intérêt privé, la grandeur de la patrie à leur élévation, l'indépendance de la nation à leur pouvoir, la liberté de tous à leur propre domination! Ils n'aspirent qu'à remettre à des représentants régulièrement élus l'autorité qu'ils n'ont détenue quelques jours que pour le salut du pays. Ils sont tout! Que veulent-ils être? Rien!

XXIII

Ont-ils d'ailleurs rempli leur mission? Que peuvent

leur demander, et les conservateurs, qui, au nombre de 30 000 gardes nationaux, suscitent la journée du 16, et les clubistes, qui, à la tête de 150 000 hommes, font celle du 17 mars? Si le Gouvernement a négligé de faire justice au peuple, s'il a omis une mesure d'ordre et de conciliation, assurément les uns et les autres saisiront le prétexte et formuleront leurs réclamations. Écoutons-les donc.

XXIV

Les républicains ultra-révolutionnaires vont parler au nom du peuple. Il ne s'agit plus de se faire l'écho de plaintes banales ou d'accusations vagues, il faut préciser, il faut dire les droits oubliés ou méconnus. Le peuple attend sur la place de l'Hôtel de ville, il attend debout, la force en ses mains vigoureuses! Que veut-on?

L'abolition de la peine de mort? décrétée; — l'assistance par le travail? décrétée; — la réduction des heures de travail? décrétée; — l'organisation du travail? une commission est nommée, où les ouvriers, les chefs d'industrie et les économistes sont chargés d'élaborer contradictoirement les théories les plus applicables, et de rédiger les projets à soumettre à l'Assemblée constituante; — le suffrage universel? décrété; — l'abolition de tout cens d'éligibilité? décrétée; — l'admission de tous les citoyens dans la garde nationale?

décrétée ; — l'affranchissement complet de la presse? décrété ; — la liberté religieuse? décrétée ; — l'abolition du serment, attentatoire à la morale et à la liberté de conscience? décrétée ; — la suppression des titres de noblesse? décrétée ; — l'émancipation des esclaves? décrétée ; — le droit de réunion? il est entier ; — le droit d'association? entier aussi ; — les institutions de crédit? décrétées ; — la réforme des impôts qui pèsent sur le travail et sur les travailleurs? elle est à l'étude et à la veille d'être accomplie ; — la réduction des fonctions? elle s'opère ; — la modification du personnel des fonctionnaires politiques? les ministres spéciaux s'en occupent.

Est-ce la guerre? Contre qui? Tous les peuples se lèvent au cri de liberté poussé par la France, ils brisent leurs fers et réclament pour eux-mêmes la gloire de leur délivrance. D'ailleurs, à quoi bon les armes lorsque le verbe suffit?

La dissolution de l'armée? mais si les peuples, après avoir brisé leurs fers, réclament l'aide de la France pour soutenir leur indépendance, il faut au contraire reconstituer une armée puissante ; et l'on y travaille activement.

La marine? la flotte fait voile pour aller protéger l'Italie et porter au loin le drapeau sur lequel l'univers peut lire : « République française! — Liberté, Égalité, Fraternité! »

Que manque-t-il donc au peuple? une Assemblée, expression libre de sa souveraineté, régulièrement élue, pour faire sa Constitution? Elle est convoquée.

La cessation du provisoire? le Gouvernement la presse de tous ses vœux, de tous ses efforts.

Le peuple est immergé dans ses libertés. Tous ses droits sont acquis, tous ses vœux satisfaits, toutes ses espérances dépassées. Jamais il n'a joui d'une aussi complète possession de lui-même.

Encore une fois, que veut-on?

La réponse a été méditée; une pétition, rédigée à loisir, est présentée au nom du peuple. Que réclame-t-elle?

Elle réclame l'éloignement des troupes! — Il y a 2 000 hommes à Paris; et lorsque le Gouvernement provisoire défend l'honneur de l'armée, le peuple lui applaudit.

Elle réclame l'ajournement des élections! c'est-à-dire le maintien d'une dictature que l'on conteste, d'un pouvoir que l'on cherche à affaiblir, d'une autorité que l'on critique, d'un Gouvernement que l'on veut opprimer ou évincer.

XXV

Mais si certains clubistes n'ont pu rappeler au Gouvernement provisoire un principe oublié, un droit méconnu, les conservateurs auront-ils à lui reprocher un abus de pouvoir? les fauteurs du 16 mars auront-ils à lui parler de l'agitation ou de l'ordre?

Le Gouvernement provisoire n'a-t-il pas défendu tous les intérêts, protégé les personnes, sauvegardé

les palais, arrêté la destruction des chemins de fer, tempéré le peuple dans son exaltation, repoussé le drapeau rouge, fermé les prisons, renversé l'échafaud, rétabli la discipline militaire, concilié l'armée et le peuple, appelé tous les Français à l'union, proclamé la liberté dans l'ordre et l'ordre dans la liberté, arraché la France à l'anarchie ? Les propriétés ne sont-elles pas respectées, les engagements de l'État exécutés, les dettes de la monarchie payées, les biens même de la famille royale préservés ? Le Gouvernement provisoire ne veille-t-il pas jour et nuit pour détourner de la nation tout excès, pour donner à la fondation de la République un caractère de grandeur et de sublime modération ? A-t-il enfin une ambition autre que celle de déposer aux mains des élus du pays la dictature qu'il a recueillie dans la tempête ?

Que chacun lise et s'éclaire ; qu'il distingue le vrai du faux, le dévouement de l'égoïsme ; que sa conscience juge et prononce.

FIN DU TOME SIXIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SIXIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE DEUXIÈME.

CHAPITRE TROISIÈME.

CHAPITRE QUATRIÈME.

CHAPITRE CINQUIÈME.

CHAPITRE SIXIÈME.

CHAPITRE SEPTIÈME.

CHAPITRE HUITIÈME.

CHAPITRE NEUVIÈME.

FIN DE LA TABLE DU TOME SIXIÈME.



